
QpCARD 101 v2
BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB
823580F



Les pages intermédiaires sont blanches


Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches


Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches


Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches



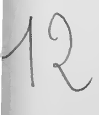
Les pages intermédiaires sont blanches

HISTOIRE

DE

L'IMPRIMERIE EN FRANCE

AU XVE ET AU XVIE SIÈCLE



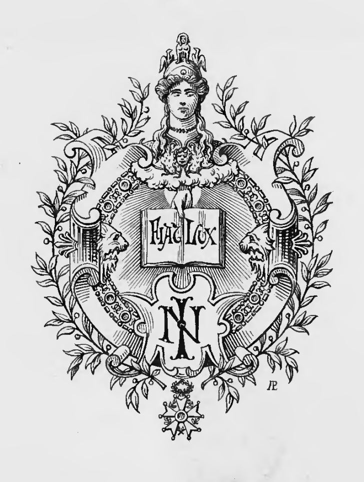

Les pages intermédiaires sont blanches

HISTOIRE
DE
L'IMPRIMERIE
EN FRANCE
AU XVE ET AU XVIE SIÈCLE

PAR A. CLAUDIN

LAURÉAT DE L'INSTITUT

TOME TROISIÈME



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCIV





Les pages intermédiaires sont blanches

Imprimé

par Décision de M. le Garde des Sceaux

Ministre de la Justice

pour l'Exposition universelle de 1900


Les pages intermédiaires sont blanches

HISTOIRE

DE

L'IMPRIMERIE EN FRANCE

XVE SIÈCLE

CHAPITRE XLIII

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE BARTHÉLEMY BUYER

(1473-1483)

Premier livre avec date certaine imprimé à Lyon. — Incertitude d'antériorité pour d'autres impressions non datées. — Lyon imprime avant Paris le premier livre en français. — Impressions exécutées dans la maison de Buyer. — Buyer subventionne et fait travailler les imprimeurs qui viennent s'établir à Lyon. — La *Practique en Cyrurgie,* de Guy de Chauliac. — Le *Livre nommé Mandeville.* — Publication des œuvres de Barthole. — L'œuvre de Buyer. — Renseignements sur sa personne. — Son épitaphe à Saint-Nizier.

L'époque précise de l'introduction de l'imprimerie à Lyon n'est pas connue d'une manière certaine comme elle l'est pour la capitale de la France. Les circonstances qui avaient pu faire venir les premiers imprimeurs à Paris ne sont pas les mêmes pour Lyon, qui n'était pas un centre universitaire peuplé d'étudiants, de professeurs en renom et de gens avides de science. C'était un tout autre milieu, dont le clergé, la bourgeoisie et le haut négoce constituaient les éléments principaux.

Par sa position géographique et ses relations commerciales, Lyon était une des premières villes françaises appelées à profiter des avantages de la

IMPRIMERIE NATIONALE.

nouvelle industrie du livre. Les imprimeurs d'Allemagne et d'Italie y écoulèrent de bonne heure, par des facteurs ou sur le marché de ses foires privilégiées, les produits de leurs presses.

Ce fut un riche marchand, bourgeois notable de cette ville, qui patrona le premier imprimeur venu du dehors et avança généreusement les frais de premier établissement.

Barthélemy Buyer, dont le nom mérite de passer à la postérité à l'égal de ceux de Fichet et de La Pierre, qui appelèrent les premiers imprimeurs à Paris, reçut dans sa maison Guillaume Le Roy, maître imprimeur, qui installa un atelier où il imprima les premiers livres.

Reuerendissimi Lotharii dyaconi car
dinalis sanctorum Sergii et Bacchi q̄
postea Innocencius papa apellatus ē
Cōpendiū breue feliciter īcipit· quinqꝫ
cōtinēs libros· Primus tractat de supna
altitonantis trinitate·et ipsius ineffabili
angeloꝝ mundiqꝫ ꝛ rerū cunctaꝝ tam
īferioꝝ q̄ superioꝝ creacōe et pductō
ne·Cum aliis variis rebus mortalium
vite vtilib9· Secūdus de miseria cōdi
cōnis vite hūane· Tercius de Antichristo
ꝛ eius aduētu· cum aliis diuersis rebus
in tabula cuiuslibet libri clarius īsertis
Quartus de viciis fugiēdis·cū suis etiā
capitulis· Quintus ꝛ vltimus de spurcissi
mi sathane litigacōe cōtra genus hūa
num·put cartim Sequitur·

Et Primo·

De trinitate·	i
De creatione mundi·	ii
De angelis	iii
De situacōe et ordinacōe mūdi	iiii
De ordine situacōnis et composicionis	

Tunc angeli inceperunt cantare·Sal
ue regina misericordie ꝛc·Eya ergo ad
uocata nostra ꝛc·Et expulsus et eiectus
est demon a celesti milicia rediens vn
de venit et portans de sua procuracōe
dedecus et non decus· Pro quibus om
nibus supradictis laudendus est ille pa
ter verus pius ꝛ misericors quo preter
misso nullū rite fūdatur exordium·Amē

Spcelestissimi Sathane litigationis
Contra genus humanum: liber
feliciter explicit·Lugduni p ma
gistrū guillermū regis huius
artis impressorie expertū: hono
rabilis viri Bartholomei bu
yerii dicte ciuitatis ciuis
iussu ꝛ sūptibus impressus
Anno verbi incarnati
·M·CCCC·lxxiii·
Quītodecio Kal·
Octobres·
·a·

A la fin du volume intitulé : *Lotharii dyaconi cardinalis Compendium breve*, dont nous reproduisons ci-dessus la première et la dernière page, il est déclaré qu'il a été imprimé à Lyon par maître Guillaume Le Roy, expert dans cet art d'impression (*per magistrum Guillermum Regis, hujus artis impressorie expertum*), sur l'ordre et aux frais d'honorable homme Barthélemy Buyer, citoyen

de ladite ville (*honorabilis viri Bartholomei Buyerii, dicte civitatis civis, jussu et sumptibus impressus* [sic]), l'an du Verbe incarné 1473, le 15 des calendes d'octobre, quantième correspondant au 17 septembre de ladite année.

Nous avons là le plus ancien livre connu pour avoir été imprimé à Lyon avec date certaine.

Il se compose du *Compendium breve* du diacre-cardinal Lothaire, qui devint pape sous le nom d'Innocent III. On trouve à la suite un traité sur la naissance de l'antéchrist et son avènement au Jugement dernier, et le procès de Satan contre le genre humain, ayant la vierge Marie pour avocate, plaidé devant Jésus-Christ. Le tout comprend cinq parties. C'est un volume petit in-quarto qui, pour être complet, doit se composer de 104 feuillets[1] sans chiffres, réclames, ni signatures, à longues lignes au nombre de 24 par page pleine; il est exécuté en grosses lettres gothiques de forme carrée, irrégulièrement fondues et dépourvues d'élégance. L'impression en est lourde et défectueuse, comme l'a observé M. N. Rondot pour l'exemplaire de la Bibliothèque nationale; les lignes et les caractères sont mal serrés, trois pages sont retournées, d'autres ne sont imprimées que d'un côté[2].

Il existe encore d'autres livres imprimés avec les mêmes caractères et qui sont évidemment sortis du même atelier, mais aucun d'eux n'est signé ni daté. Ces impressions, exécutées avec des types grossiers et rudimentaires, ont pu faire conjecturer que l'imprimerie avait été exercée antérieurement à 1473 dans la ville de Lyon. A l'appui de cette assertion qui, de prime

[1] Brunet (*Manuel du Libraire*) et Péricaud (*Bibliographie lyonnaise du xve siècle*) n'indiquent que 82 feuillets; il en faut réellement 104, dont deux entièrement blancs, pour que le livre soit complet.

[2] Jusqu'à ces derniers temps, on ne connaissait de cette édition que les deux exemplaires signalés par Péricaud : l'un, celui de Thomas Grenville, provenant de l'abbé Rive, composé de 82 feuillets seulement, est aujourd'hui au Musée Britannique; et l'autre, celui de la Bibliothèque nationale de Turin, décrit par l'abbé Costanzo Gazzera dans ses *Osservazioni bibliografiche letterarie* (Torino, Stamperia reale, 1823; in-4°, p. 23-24), auquel il manque le IVe livre (*De vitiis fugiendis*), n'a que 84 feuillets. Depuis, la Bibliothèque nationale a obtenu par voie d'échange l'exemplaire de la Bibliothèque royale de la Haye, complet en 104 feuillets et décrit par Holtrop dans le *Catalogus librorum sæculo xv impressorum; Hagæ Comitum, M. Nyhoff,* 1856; in-8°, p. 463-464 (n° 783), de cette bibliothèque. Nous en avons découvert un autre, de 104 feuillets également, et le plus beau de tous, dans une reliure du temps, en ais de bois recouverts de peau de daim, qui est conservé à la bibliothèque de la ville de Niort. C'est le troisième ouvrage d'un recueil qui portait, lorsque nous l'avons vu, le n° 6102. Il en existe aussi un exemplaire à la bibliothèque de la ville de Grenoble (voir *Catalogue des Incunables,* n° 371). — Un sixième exemplaire faisait partie de la bibliothèque de lord Spencer, aujourd'hui propriété de la bibliothèque Rylandts, à Manchester.

abord, a pu paraître vraisemblable, on citait les noms d'imprimeurs inscrits dans un rôle de pennonages de 1472[1]. On avait suivi une fausse piste. Vérification faite, le document en question n'est que de 1492; un ancien archiviste de Lyon l'avait inscrit et classé, par erreur, à l'année 1472[2]. Le rôle officiel des impositions de 1472, dressé en juin de la même année, qui contient les noms de nombreux citoyens et gens de métier, ne nomme aucun imprimeur. Les rôles antérieurs que nous avons compulsés n'en mentionnent pas non plus. Force nous est donc, faute de mieux, de nous en tenir à la date de 1473 donnée par le *Compendium breve* imprimé chez Barthélemy Buyer.

Il faut ensuite descendre jusqu'à 1476, pour trouver à Lyon une autre impression datée :

Cy finist la legẽde doree dicte la vie
des saints en francois veue et diligẽ
ment corrigee au pres du latin et se
gond le vray sens de la lettre Cõme
il pourra appareistre par ceulx qui di
ligemment mettront la peine a la li
re et bien entendre Par notable et re
uerend docteur maistre iehan batalli
er docteur en la saincte theologie a pa
ris religieulx de lordre des pscheurs
de la ville de lyon sur le rosne Et im
primee en la dicte ville de lyon p bar
thelemy buyer citoyen du dit lyon le
dix et huitiesme iour dapuril mil qua
tre cens septante et six

Le second livre au nom de Buyer, qui vient dans l'ordre chronologique se placer après le *Compendium*, est un livre français de format in-folio à deux colonnes, la *Légende dorée*, traduite par Jean Bathalier.

[1] *Jehan Arby, Denis du Vergier* et *Estienne Gaynard* ou *Gueynard*, qualifiés d'IMPRIMEURS, figurent dans ce rôle. — *Jehan Arby* n'est autre que Jean Neumeister de Mayence, dit *d'Alby*, dont le nom a été défiguré par le scribe municipal. Il était venu d'Albi en Languedoc s'établir imprimeur à Lyon vers 1483. *Denis du Vergier* est inscrit comme « imprimeur de livres » à Lyon à partir de 1485 (voir RONDOT, *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle;* Lyon et Paris, 1896; gr. in-8°, p. 159). *Étienne Gueynard,* dit *Pinet,* fut plutôt libraire-éditeur qu'imprimeur. Il était en même temps relieur. M. Rondot (ouvrage cité, p. 170) ne le fait pas commencer avant 1485.

[2] On avait encore trouvé, à la même date de 1472, mention d'une femme veuve « la relaicée *Copin Dayre, maistresse des presses* », demeurant à l'« *ostel Chapponay* » (Archives de Lyon, CC 91, fol. 58 v°). Il ne s'agissait pas, dans l'espèce, de presses d'imprimerie, mais bien de presses pour les draps. Il y avait à ce moment à Lyon, dit M. Rondot, trois presseurs de draps.

L'année ayant commencé à Pâques, qui tombait le 14 avril en 1476, la *Légende dorée,* imprimée le 18 avril, a précédé de neuf mois les *Grandes Croniques de France,* dites *Chroniques de Saint-Denis,* premier livre français imprimé à Paris le 16 janvier 1477 (1476 v. st.). Le fait est important à constater, car il y a un autre livre intitulé *Les Merveilles du Monde,* imprimé à Lyon avec les mêmes caractères, sans date, dont nous parlerons au chapitre suivant et qui présente certains signes d'ancienneté pouvant lui donner la priorité. En attendant, la date qu'on lit à la fin de la *Légende dorée* suffit pour assurer à Lyon l'honneur d'avoir imprimé, avant Paris, le premier livre en français.

Cy apres sensuyvent
les histoyres de la vie des
saincts des festes nouvel
les na gaires trãslatees
de latin en francois de la
legẽde doree lan de nostre
seigneur mil quatre cens
et vng Et premierement
de monseigneur saint eloy
Et ces histoyres ont este
translatees par vng mai
stre en theologie de lordre
de nostre dame du carme

Listoire de mõ seigneur
sainct eloy



Aînct e
loy fut
nez ou
territoi
re de li
moges
son pe
avoit nom eucherie et sa
mere terrigia ou temps
q̃ sa mere estoit ensaĩte de
lui elle vit en son dormãt
vne aigle voler dessus sõ
lit q̃ p trois foiz senclina
et luy signiffioit aulcune
chose Et donc sesueilla a
la voix de laigle et fut es
baie ꝛ cõmẽca a penser de
son songe que ce pourroit
estre Quãt elle vint a leu
re denffanter elle fut en
moult grant peril mais
tantost lon supplia a vng
saint hoẽ quil voulsist la
venir. prier pour elle Et
quant le preudõme y fut
venuz il dit tãtost naiez
point paour dame car cel
luy enffant sera saint et
moult grant en lesglise
le quel enffant apres cer
tain temps quil fut nez
son pere lui voulut faire
aprendre le mestier dorfa
urie Et quant il sceut biẽ
le mestier et lart dorfa
urie il sen vint en france
Et demouroit avecques
a i

Le 8 juillet 1477 paraissait, *impressé à Lion sur le Rosne,* au nom de Buyer, le *Miroir de Vie humaine* de Rodriguez, évêque de Zamora, *translaté de latin en françois par frère Julien,* et, le 20 août, les *Histoyres de la Vie des Saincts des Festes nouvelles.*

L'ouvrage avait été vu et corrigé par Julien Macho, religieux du couvent des Augustins de Lyon, et par Jean Bathalier, de l'ordre des Jacobins, précédemment nommés :

en bõnes cõuersaciõs tres
noble en cõsõmacion glori
eux en beatitude est remu
nere auec nrẽ seigneur ihe
suscrist auec leq̃l il regne
ra perpetuellemẽt en vaĩ
cant les atouchemens du
monde pur et net trespas
sa a noustre seigneur ihũs
crist es calẽdes de nouem
bre ou regne de ihesuscrist
ou quel est honneur ⁊ gloi
re par le siecle es siecles

Amen

Cy finist ce presẽt livre
intitule legende des saĩts
nouueaulx q̃ ont este prĩs
et colligez en vincẽt histo
rial en diuers lieux Lesq̃lz
saints ne sont point inse
rez dedens la grande legẽ
de Imprimee p bartholo
mieu buyer citoyẽ de lyon
sur le rosne veue et corri
gee par reuerends peres
maistre iuliant de lordre
de saint augustin ⁊ maistre
iehan bathalier de lordre
des iacopĩs docteurs en the
ologie du dit lyon le ving
tiesme iour daoust lã mil
quatre cens septãte sept

C'était un complément à la *Légende dorée* imprimée auparavant, comme l'indiquent les lignes de la fin : *Cy finist ce présent livre intitulé Légende des Saints nouveaulx, qui ont esté prins et colligez en Vincent historial en divers lieux, lesquelz Saints ne sont point insérez dedens la grande Légende.*

Buyer, patron de l'atelier qu'il avait fait installer dans sa maison, était propriétaire de l'imprimerie, et c'est pour cette raison qu'il a fait mettre, à la fin du *Nouveau Testament* sans date[1] dont nous donnons ci-contre le fac-similé : *Imprimé par Bartholomieu Buyer.* Il est certain néanmoins qu'il n'était pas homme du métier, et que la qualification d'*imprimeur* ou *impresseur de livres*, que l'on trouve pour tant d'autres, ne lui est pas donnée dans les rôles.

Au XV[e] siècle, un imprimeur de profession était souvent à la solde d'un patron qui, seul, inscrivait son nom la plupart du temps. De loin en loin, l'opérateur exigeait et obtenait la satisfaction de voir son nom figurer à côté de celui de son commanditaire ou bailleur de fonds.

[1] Il existe deux éditions également sans date de ce *Nouveau Testament*, traduit par Julien Macho et Pierre Farget ou Ferget. L'une est à longues lignes, l'autre à deux colonnes. Elles se terminent par la même formule : *Imprimé en ladicte ville de Lyon par Bartholomieu Buyer, citoien dudit Lion.*

C'est ce qui est arrivé pour Guillaume Le Roy, qui n'est nommé que deux fois à côté de son patron, et il a soin de mentionner qu'il travaille dans la maison de ce dernier.

JEHAN APOSTRE

Je ſuis racine et lignee de da
uid Et eſtoille matutinale
tres clere ⁊ leſpous et leſpou
ſe diſent vien Et celuy qui
oit dit vien Et celuy qui a
ſoif vienne Et celuy qui vai
cra preigne eaue de vie pour
neant Je cõiure tous ceulz
qui diſẽt la parole de la pro
phecie de ce preſent liure que
ſe aulcũ y adiouſte dieu y a
iouſtera les paroles qui ſõt
eſcriptes en ceſtuy liure Et
ſe aulcun en aura hoſte dieu
oſtera ſa pt du liure de vie
et de la ſainte cite et des cho
ſes qui ſont eſcriptes en ce
ſtuy liure Celuy qui porte
teſmoſugnage de ces choſeſ
dit auſſy Je viens tot amẽ
La grace de noſtre ſeigneur
ſoit a vous tous amen

Cy finiſt lapocalipſe et
ſamblablement le nouueau
teſtament veu et corrige p

venerables perſõnes freres
iullien macho et pierre far
get docteurs en theologie de
lordre des auguſtins de lyõ
ſus le roſne Imprime en la
dicte ville de lyon par Bar
tholomieu buyer citoien du
dit lion

L'imprimeur Guillaume Le Roy, qui opérait ainsi d'après les ordres et pour le compte de Buyer (*jussu et expensis*), était originaire de Liège. Il a pu prendre les premières notions de son art dans les Pays-Bas, car ses caractères sont de lourdes lettres de forme, imitées des types primitifs hollandais.

Le 7 janvier 1477 (1478 n. st.), Guillaume Le Roy termine, dans la maison de Buyer, une édition latine petit in-folio de l'ouvrage de l'évêque

de Zamora, dont une traduction française, sous le titre de *Miroir de Vie humaine fait par Rodorique hispaniol,* avait paru cinq mois auparavant.

Cette impression, dont nous reproduisons ci-dessous la première page, est exécutée avec un caractère gothique qui ne ressemble en aucune façon à celui des livres exécutés auparavant dans l'atelier de Buyer :

SAnctiſſimo ac clementiſſimo in chriſto patri
domino. domino paulo ſecundo ſacroſancte.
romane et vniuerſalis eccleſie ſūmo paſtori
et pōtifici maximo Eiuſdē. S.obſequentiſſi-
mus ſeruulus.et familiaris Rodoricus Epūs
zamorēn hiſpanus. ac caſtri ſui ſancti Angeli
de vrbe fidelissius caſtellanus et referēdarius ſeipſum cū vtri-
uſq; hominis humilima inclinacione. Cogitanti michi hāc mu-
nitiſſimā romane tue vrbis imo tocius orbis ampliſſimā ſācti
Angeli arcem tue.S. iuſſu tua auctoritate et dignaciōe cuſto-
dienti. ubi aliquid ocii ſupeſt. quid dignum tue.S. i his tui
feliciſſimi pontificatus beatis initiis offerre valerē. Video nil
omnino michi ceteriſq; mortalibus ſupereſſe. qd aut ad laudem
aut ad cōmonicionē pertinere poſſit. Tecum.n. habes ea oīa
virtutū ornamēta quibus omīs laus recte comparat̄ Tecum
deniq; tanta inſidet ſapiencia qui pocius a natura innata in
genīī vis. tantaq; prudēcia. rerumq; omnīū experiēcia. ut null̄
egeas exterioribus adiumētis. Verum ego glorie et nominis
tue .S auidiſſimus. exiſtimaui paululū aliquid vtiam dignū
tue .S. offerre .In quo dum ingens occupacionū ſarcina pau-
liſper tuam.S. reſpirare permiſerit. habeas ī hoc opuſculo tue
.S. dicato. aliquas paruitatis intellectus mei inepcias. ut in
eis recreacionis gracia. non tam delecteris q̄ tui acutiſſimi in-
genii calamo atq; cenſura emēdes et corrigas. Dignū nāq; exi-
ſtimaui. ut cuius corpuſculi mei mēbra tuis obtines obſequns
perpetuo deuincta. eius eciam ſi que ſūt animi vires poſſideas
Et dum exterioris hominis partes ſeſe ad tua deuouent ob-
ſequia debilis quoq; et rudis interior intellectus. ad tue.S.

Ces lettres, avec des capitales d'une forme particulière, sont identiques, pour la plupart, à certains types dont Vindelin de Spire s'était servi à Venise en 1473[1]. On les retrouve aussi en 1474, avec de légères différences, chez Jean Koelhof de Lubeck, imprimeur à Cologne.

[1] Voir *Alphabets des imprimeurs du XVe siècle avec des fac-similés,* par Mlle Pellechet; Paris, Émile Bouillon, 1893; in-8°, p. 5 et 6 (extrait de la *Revue des Bibliothèques*). — Mlle Pellechet conclut à une identité absolue; cela est vrai pour la plupart des lettres. Nous avons remarqué cependant des différences dans les lettres capitales M et R, qui sont plus simples et moins compliquées dans la fonte de Lyon. Cette observation n'infirme en rien l'opinion de Mlle Pellechet. Les matrices auraient été perdues ou détériorées et les lettres manquantes refaites.

L'achevé d'imprimer annonce explicitement que le livre a été exécuté et terminé (*completum et finitum*) dans la cité de Lyon sur le Rhône (*in civitate Ludini* [sic] *supra Rhodanum*), par maître Guillaume Le Roy, habitant de ladite ville de Lyon (*per magistrum Guillermum Regis, dicte vile Ludini habitatoris*), dans la maison d'honorable homme Barthélemy Buyer, bourgeois dudit Lyon (*in domo honorabilis viri Bartholomei Burii, burgensis dicti Ludini*) :

videant ne cadant. Et tandem videbunt mortales. quia omnis caro
fenū ⁊ omnis huius seculi decor vt stercus. Dabo ergo finem q̃ pro
rerū magnitudine vix incepi. Scio paucula forte ⁊ multa de huius
mortalis vite diuersis artib⁹ ⁊ viuendi modis discerui. que qdem
longiora aut breuiora dici posse non ignoro. Uerū nec breuitati
admodū studii nec copie. ne legentes aut tedio aut nimia breuitate
aficerem. Imitatus sapientem ecclesiastem. qui ex multis composuit
perabolas sacras. que sunt verba vtilia. scribens sermones rectissios
ac veritate plenos. non sibi sed futuris prospiciēs ad laudem. omni-
potentis dei q̃ tandem tuam beatitudinem feliciter ꝓtegat ⁊ cōser-
uet. ⁊ tandem post diutinum huius vite cursum. una cum grege tibi
credito perducat ad vitam eternam Amen.

Edidit hoc lingue clarissima norma latine.
Excelsi ingenii vir rodoricus opus.
Qui rome angelica est custos bene fidus in arce.
Sub Pauli veneti nomine pontificis.
Claret in italici Samorensis episcopus ausis.
Eloquii. it superos gloria parta viri.

Hoc opus fuit cōpletū ⁊ finitū In ciuitate ludini supra rhodanū
per magistrū Guillermū regis dicte vile ludini habitatoris. In
domo honorabilis viri Bartholomei burii burgensis dicti ludini.
die septima mensis Januarii. Anno domini. M. cccc. lxxiiiiiii.

Deo gratias.

La dernière page de texte, que nous donnons ci-dessus en fac-similé, se termine par le colophon suivi de la formule *Deo gratias*, formule que nous verrons par la suite souvent employée par les imprimeurs lyonnais.

L'ouvrage de l'évêque Rodriguez a passé longtemps pour être le premier livre imprimé à Lyon et avait été annoncé comme tel au XVIIIe siècle, d'après le catalogue de Boze, jusqu'au jour où le bibliographe Mercier de Saint-Léger signala la *Légende dorée* du 18 avril 1476 comme étant d'une date antérieure. L'abbé Rive, bibliothécaire du duc de La Vallière, découvrit ensuite le *Lotharius* de 1473.

Le choix du caractère que venait d'employer Le Roy pour Buyer n'était pas

IMPRIMERIE NATIONALE.

heureux. La fonte, comme celle du *Lotharius* de 1473, manquait de régularité. On ne la retrouve plus dans d'autres impressions de l'atelier. En voici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P

Q R S T V abcdefgghij lmn

opqrꝛſstuvx ʒ , be de ct ff pp qz ſſ ſt.

á b9 ſb ð é b̄ ī l̄ t̄ ā ē l9 m̊ ō p̄ ꝑ ꝓ ꝕ q̄ ꝗ ꝙ ꝙ ꝗ̄

ꝰ ẞ ꝑ t̄ t̄ ū ū qð

Le 28 mars 1478, c'est-à-dire moins de trois mois après l'achèvement du *Speculum humanæ vitæ,* Barthélemy Buyer publie un ouvrage d'un genre différent de ceux qu'il avait édités jusqu'alors : *Le Livre appelé Guidon de la practique en cyrurgie,* par Guy de Chauliac[1].

Ce livre n'a point de titre et commence immédiatement au haut de la première page, qui porte au bas la signature *a,* par un très curieux prologue de l'auteur, que nous reproduisons ci-contre, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, considéré aujourd'hui comme unique.

[1] Cette édition, des plus précieuses, n'était point connue des anciens bibliographes. Elle fut signalée pour la première fois et qualifiée d'« extrêmement rare » dans le *Manuel du Libraire,* de Brunet, d'après le deuxième catalogue de la librairie de Bure (n° 280), dans lequel l'exemplaire, considéré comme défectueux, n'était porté qu'au prix modique de 32 francs. On croyait alors qu'il y manquait un titre et quelques feuillets préliminaires. On ne se rendait pas compte que les impressions lyonnaises de cette époque débutent toutes par un texte placé souvent, sans aucun intitulé, au haut de la première page, et que des titres réguliers n'ont commencé à paraître sur les volumes imprimés à Lyon que vers 1485. — L'exemplaire de Bure fut acquis par M. Coste, bibliophile lyonnais, qui le fit soigneusement laver, restaurer et recouvrir ensuite d'une somptueuse reliure de maroquin vert doublé de maroquin rouge. Décrit ensuite par Péricaud dans la *Bibliographie lyonnaise du xv*e *siècle* (n° 288, p. 64), il est indiqué comme se trouvant dans la collection Coste. — A la mort de cet amateur, ce livre se trouva compris parmi ceux qui furent envoyés à Paris pour être livrés aux hasards des enchères. Cette fois il atteignit le prix plus honnête de 560 francs, plus les frais. — On avait perdu la trace du volume, tombé entre les mains d'un acquéreur inconnu qui le gardait jalousement, et on désespérait de le revoir. Après l'avoir inutilement cherché dans toutes les bibliothèques d'Europe, on le croyait passé de l'autre côté de l'Atlantique, et il était enregistré parmi les disparus par le docteur Nicaise, le dernier et savant éditeur de Guy de Chauliac, lorsque le hasard, après cinquante ans de réclusion, l'a fait tout à coup surgir d'un catalogue de vente de livres après décès. — Mieux apprécié, il a été alors vivement disputé; le prix de la vente Coste a été plus que sextuplé, et le livre est enfin entré triomphalement à la Bibliothèque nationale, où il est venu prendre rang parmi les plus importants monuments de la typographie lyonnaise.

LA CHIRURGIE DE GUY DE CHAULIAC

IMPRIMÉE À LYON EN 1478 À LA REQUÊTE DE BARTHÉLEMY BUYER

Première page contenant le Prologue de l'auteur.

(Bibliothèque Nationale.)


Les pages intermédiaires sont blanches



PUis que ie auray
rēdu graces a dieu qui
dōe vie ppetuelle aux a
mes z sanite aux corps
medicināt les grādes
maladies p̄ la grace quil a donne au
corps humain des vertus conseruan
tes la sanite z deffendantes des ma=
ladies. Sēblablemēt a dōne a ētēdre
lart de medicine z engin de sante es
diuins de courage z bien entendans
doncques ie dōrray euure a cōman=
ter et assommer au commancement
aulcune comentacion ou collectiō de
lart de cirurgie. Mais premieremēt
ie rendray louenge a dieu qui donne
a tous estre sans lequel nul comman
cement nest bien fonde. et en retour=
nant a luy bien et deuotement en lui
suppliant de toutes les forces d̄ mon
cueur que en ceste euure et en toutes
les aultres me enuoye ayde du ciel.
et me deffende par son saintiesme nō
en moy dormant tresbon commance
mēt et meilleur moyen en moy gou
uernāt a acōplir chose qui soit prouf
fitable en amenant tresbonne fin.
La rayson de ceste comentacion ou
collection na pas este le deffault des
liures. mais vnite et perfection. Car
chascun ne peut pas auoir tous les
liures. Et se il les auoit ce seroit trop
grāt ennuy les lire et les auoir tous
en memoire seroit chose diuine. et di
uerse lection fait delit. et la certaine
prouffite. et les cōstructions viēgnēt
tousiours a amendement. car par ad
ioustement fut faicte sciēce. et pource
il nest pas possible vne mesme chose
a commancer et finir. Pource nous
sommes enfans au col du geant. car
nous pouons veoir autant comme
lui z aulcun pou plus. Doncques es
constructions et assummacions est
vnite et prouffit. Car cōme dit platon
les choses qui sōt escriptes plus brief
ues quelles ne doybuent sont dimi=
nuez et obscurez. Et celles qui sont es
criptes trop longues ennuyent. Et
pource il sont bien pou de liures qui
ne soient repris aulcunement. Donc
au soullas de ma viellesse et alexercissi
te de mō entendement a vous messei
gneurs les meigez de mōtpellier de
boulongne de paris et dauignon et
especiallement a ceulx du pape q̄ me
auez acōpaigne aux seruices des sais
peres auecques lesquieulx iay este en
lisant et en oyāt et en ouurant en ob
seruāt la moyenne compendiosite et
attempree voye veulx cōpiller et acō=
plir vn traictie de diuers liures fais
des saiges. pourquoy sera nomme li
uentoire ou collectoire de cirurgie. et
de moy iay bien pou adiouste si non
aulcunes choses lesquelles selonc la
mediocrite de mon entendemēt ie ve
oie prouffitables. mais toutesfoys se
aulcūe chose yestoit trouuee doubteu
se imperfecte superflue ou obscure ie
me soubmectz a vostre correction et
supplie que pardō ysoit ottroye a ma
trespetite science.


Les pages intermédiaires sont blanches

A la suite du Prologue, vient le texte proprement dit qui commence par un avis aux médecins et aux chirurgiens intitulé : *Chapitre singullier auquel est contenu aulcunes choses communes et très necessaires à chascun qui veult prouffiter en l'art de cirurgie*, dans lequel Guy de Chauliac expose en détail sa doctrine et ses théories :

Chapitre singullier au q̃l
est contenu aulcunes cho=
ses communes et tresneces
saires a chascun qui veult
prouffiter en lart de cirur=
gie.

Chiers seigneurs
pour ce que ceste comẽ=
tacion est ordõnee a ma
niere dinuentoire de ci=
uile heredite. Et en linuentoire ciuil
sont misez au commancemẽt les cho
ses plus dignez de tout leritage. ainsi
en ce liure cy est mis cy deuant ce pre
sent chapitre singullier ou quel sont
misez aulcũes choses plus cõmunes
moult necessaires a chascun qui veult
prouffiter en lart de cirurgie. et cest ce
que nous monstre le philosophe pri=
mo physicoꝝ. q̃ la voye nous est don
nee de proceder des choses plus com
munes aux especialles. Donc soit p̃=
mierement dit quelle chose est cirur=
gie. Et iacoit ce que plusieurs aiẽt en
plusieurs manieres diffini cirurgie.
toutesfoys tous ont prins le fonde=
ment de nostre pere galien en lintro=
ductoire de medicine quãt il dit que
cirurgie est partie de terapentique q̃
ment les hõmes en troys manieres.
Cest assauoir par incisiõs. adhustiõs.
et articulaciõs de os. En laquelle dif
finicion il adiouste in commento pri=
mi accutorum. Et par aultres euures
de mains. En telle maniere est descri
pte parfectement selonc que icelle est
consideree estroictement comme elle
est le tiers instrument de medicine.
Mais se elle est consideree plus lar
guement comme elle est science de cu
rer les maladies esquelles chiet ou
est entẽdue oeuure manuelle sans la
exclusiõ des deux aultres instrumẽs
de medicine cest assauoir de pocion ⁊
diete telle description est assignee des
dis de tous. Cirurgie est science q̃
enseigne la maniere et qualite dou=
urer principallemẽt en tranchant. en
consolidant. et en faisant aultres oeu
ures d̃ mains garissant les hommes
selonc ce qui est possible. Science
est icy mise en lieu de gẽre ⁊ ne vault
ce q̃ est argue. Car en plusieurs lieux
est appellee art. car icy est prise largue
ment et non pas tant proprement le
nom de science. Car les abis de lame
ont si grãde colligance que lun pour
lautre plusieurs foys est nõme. Tou
tesuoyes la verite est que cirurgie est
double cest assauoir lune q enseigne
et est dicte sciẽce laquelle aulcun peut
auoir et neust il oncq̃s ouure. ⁊ celle
qui vse a laquelle est appropre le nõ
dart. Et icelle ne peut nul scauoir se il
ne lauoit veu. laquelle aristote nõbre
entre les aultres ars mecaniques. Et
est ce que disoit galien in primo de a
limentis. De liure ne peut estre fait
aulcun gouuerneur et maistre dart e
strange. Car la seule doctrine qui est
oeuure en excercant fait les maistres

Cet ouvrage, plus que tout autre, a contribué à faire de la chirurgie un art méthodique.

Pendant des siècles, le *Livre appelé Guidon de la practique en cyrurgie* fut l'œuvre classique des chirurgiens, leur guide fidèle, et, par analogie avec son nom, ils l'appelaient leur *Guidon*.

A Lyon, où l'on enseignait la médecine, ville que l'auteur avait habitée longtemps dans l'exercice de son art et où il avait laissé le souvenir d'un praticien consommé, une publication de ce genre était appelée à un grand succès. C'est ce qui explique la rareté du livre qui a été détruit par l'usage qu'en ont fait les médecins et les chirurgiens.

la fourme est telle.
Le tiers instrumt est datillaire fait a la sẽblãce des os de datillz. z vault a toutes les choses q̃ vault oliuaire mais il dlaisse meil leur fourme apres soy car demoure oblõgne et est plus gros que oliuaire et pource est tresbon aux corrupciõs des os du quel la fourme est telle.
Le q̃rt istrum̃t est punctualle q̃ a vne poincte gresle et rõde du q̃l est canterize seullement le cuir z est double. lung auec teste z plate affin q̃l ne passe oultre le cuir p̃ leq̃l sont faitz canteres q̃ cõmunemẽt sõt appellez adnodulũ es fontenelles des bras et des iãbes. lautre est plaĩ lõg a maniere de raie de souleil auec cãnulle affin q̃ ne blece les costes du q̃l sõt canterizes les mẽbres profons comme la fistulle du lacrimal pollipus dedens le nez et les dens du q̃l la fourme est du premier.
plata
La fourme du second est telle.
La cãnulle.
Le quint instrument est cantere subtil p̃ leq̃l sõt mis les cetõs auec tenailles larges et pertuisees z vault ce cantere cõme les canteres ditz pũctualia ad nodulũ mais sõt plus legieres et pl9 durablez pource que le nodule yst hors et chiet souuent z a besoing de ligature enuyeuse et non pas ceton du quel la fourme est telle.
Les tenailles.
Le sixiesme instrument est circulaire auec .v. adioustemens a faire .v. canteres adnodulũ auecques plate pertuisee de .v. pertuis sus la hanche pour la douleur et sur lespaulle z sur la bosse du dors faicte par humeur. duq̃l la fourme est telle circulaire.
plata.

De la maniere de vser de cantere actual.

Les manieres de faire les canteres actuaulx est q̃ lon enquere biẽ le lieu ou doyuent estre mis et soit desseiche et signe z applicque la plate ou cãnulle froide se elles y doiuẽt estre mises ou sans elles ou nest pas mestier en tenãt fermemẽt le paciẽt et les canteres biẽ enflãbez deux ou tãt q̃ serõt necessaires iusq̃s quilz rougissent car lors serõt meilleurs soient baillez au maistre faigemẽt q̃ le paciẽt ne le voye. z soiẽt empreins z tenuz auec aulcune reuolucio affin q̃ natiengne a la cher

Ce livre est aussi le premier dans lequel on trouve la représentation graphique des nombreux instruments de chirurgie anciennement usités pour les opérations.

On y voit des grattoirs pour la carie des os, différentes formes de cautères, des lancettes, des bistouris et des scalpels.

Avant Guy de Chauliac, les cataplasmes, le vin, les emplâtres et les onguents étaient presque les seuls remèdes employés contre les maux qui demandaient l'opération chirurgicale.

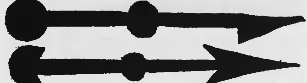
On ne pratiquait alors aucune de ces méthodes que les Grecs et les Arabes avaient détaillées avec plus ou moins de précision.

pour les rõgnons et gibbosites cum
rotundo aut claualli restato· ⁊ en la
bource des coulliõs auec ceton pour
hernia aquosa et carnosa· ¶ Octaue=
mẽt aussi sont faitz canteres es fonte
nelles soubz le genoil a troys doys
ou le lacerte est deuise du lacerte cum
clauali rotũdo arestato cũ plata pour
la purgaciõ de tout le corps· et pour
les maladies des iãbes ¶ Plusieurs
pour aultres vtilites especiallemẽt sõt
les canteres esõ lieux lesq̃ulx õt este
desclaire dessus en chascun chapitre·

Les vtilites des canteres potẽciaulx sont telles
mesmes des actuaulx ⁊ leurs
particulieres vtilites sõt prinsez des
lieux ou sont faitz· Toutessoys le plꝰ
ꝯmunemẽt sõt mis caustiq̃s es lieux
charneulx· car ilz atrayẽt d plꝰ profõt
q̃ les actuaulx toutessoys ilz font plꝰ
de trauail aux membres p̃ricipaulx·
Les canteres vessiccatifz sont mis es
lieux ẽtre deux cuirs ꝯme soubz le mẽ
ton derriere le col ⁊ en toute la face
⁊ es cheuilles des piez ⁊ des mains·
car ne atrayẽt si nõ les humeurs den
tre cuir ⁊ cher ꝯme lõ voit au sẽtimẽt

Pour la secõde chose
cõme sont faitz les canteres
Cest assauoir q̃ les canteres
actuaulx sõt faitz p̲ ĩstrumẽs especial
lemẽt de metaulx. ⁊ les potẽciaulx p̲
medicines caustiq̃s· ⁊ les istrumens
p̲ lesq̃ulx sõt fait canteres actuaulx

selõc les ãciẽs estoiẽt plusieurs· mais
ceulx de maĩtenãt les õt retraitz a cer
taĩ nõbre ꝯme guill'e d salicet a·vi·ou
viii·lenfranc a·x·henry a·vii·et ie fay
les ꝯmuns canteres de·vi·fourmes·
mais les especiaulx ie le fay par pro
pres ĩstrumẽs fourmes selõc lentẽciõ
q̃ ie vouloie acõplir· ⁊ pource de chas
cune fourme soiẽt troys instrumens
faitz cest assauoir petit grãt et moyẽ
La p̃miere fourme est cutellaire fait
a la fourme de coutel ⁊ est double lu
ne qui a dos ⁊ trãche de lune des p̲=
ties· ⁊ de lautre a maniere despee trã
chãs de deux p̲ties· ⁊ p̲ cestuy sõt trã
chees les chars sup̲fluez et sont ou=
uertes les appostemes et les vlceres
rectiffieez du quel la fourme est telle



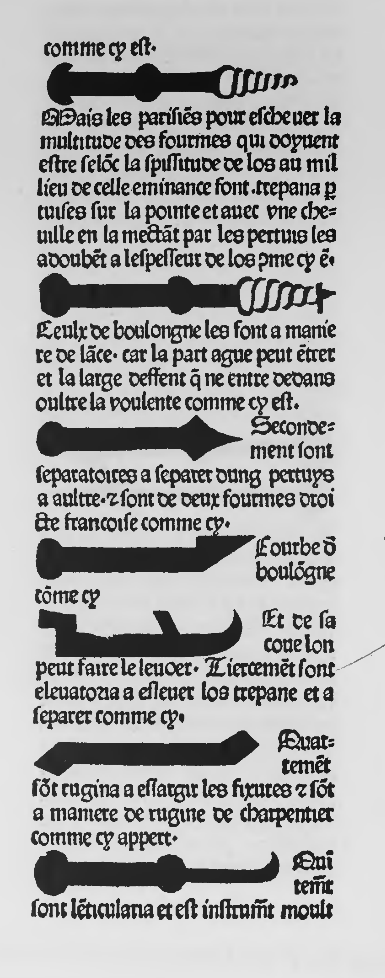
Le secõd ĩstrumẽt est oliuari nõ pas
a la fourme doliue comme ont cuide
guill'e ⁊ lenfranc et aussi hẽry· mais
semblable a la fourme des os des oli
ues ꝯme dit haly·ĩ·ix·sermõe partis
scde· de coquãdis capitibꝰ laq̃lle cho
se demõstre aussi sõ op̲aciõ ⁊ sõt faitz
les canteres cũ oliuari au plus hault
de la teste ꝯme ẽseignẽt lesõ maistres
et iouxte les ioinctures pour leurs
douleurs· ⁊ sur les nerfz affin que ne
soiẽt profondez en leur substãce quãt
sõt canteres pour la pourriture ⁊ sur
les os pour plꝰ desseicher quãt sont
canterizes pour la corrupciõ du quel
F 4

Médecin et chirurgien tout à la fois, Guy de Chauliac éclaircit les procédés obscurs des anciens, en ajouta de nouveaux et les confirma par des observations et des principes certains. Il remit ainsi les opérations en usage pratique et mérita tout particulièrement le titre incontestable de restaurateur de la chirurgie.

Cette réforme, qu'il n'avait entreprise qu'à la faveur de l'expérience dans laquelle il avait vieilli, lui fit beaucoup d'honneur.

C'est cette expérience qui lui apprit à se servir à propos du trépan pendant que d'autres n'osaient l'employer.

On voit ici les différentes formes d'instruments décrits par Guy de Chauliac, dont on se servait pour cette opération aux écoles de Paris et de Bologne :



comme cy est.

Mais les parisiẽs pour eschever la multitude des fourmes qui doyvent estre selõc la spissitude de los au millieu de celle eminance font .trepana p tuises sur la pointe et avec vne cheuille en la mectãt par les pertuis les adoubẽt a lespesseur de los pme cy ẽ.

Ceulx de boulongne les font a maniere de lãce. car la part ague peut etrer et la large deffent q̃ ne entre dedans oultre la voulente comme cy est.

Secondement sont separatoires a separer dung pertuys a aultre. z sont de deux fourmes droicte francoise comme cy.

Courbe d̃ boulõgne cõme cy

Et de sa coue lon peut faire le levoer. Tiercemẽt sont elevatoria a eslever los trepane et a separer comme cy.

Quartemẽt sõt rugina a eslargir les fixures z sõt a maniere de rugine de charpentier comme cy appert.

Quintemẽt sont lẽticulana et est instrumẽt moult approuve de galien. Car il aplane z separe les asprectez ou aprestes q̃ sõt a separer avec sutte pour lesminance dicte lenticullaris. laq̃lle est au boult et est a maniere dung trãchepulme a necq̃s lenticulla en son acuitte pme cy

Sextement est le mail a ferir derriere lenticullari et doibt estre de plõb. car poise plꝰ en petite quãtite et sõne plꝰ casse comme est ycy mis.

Le second chapitre des playes de la face et de ses parties.

Oultre les intencions cõmunes ycelles playes nõt rien propre quant a leur totalite si non que cest membre de beaulte et de honneur. Et pource telles playes doyuẽt estre tellemẽt traictees que les vnions et siccatrisses ne soiẽt faictes laydez. z pource il soit prouffitable chose les couldre avec piece d̃ drap. et soit faicte cõme est dit se cest possible. ou se ce nest possible et est en partie cartillagineuse ferme non mouvable soit souffisament cousue avecques fil de cousture de poins separez et se la partie est mobille soit cousue avec aguilles enuelloppees demou=

o

A la page reproduite ci-contre, en fac-similé, commence le chapitre des ulcères et des polypes du nez. On y trouve la figure d'un instrument spécial dit *speculum*, pour ouvrir les narines et les examiner « en regardant au souleil », comme dit Halyabas.

Les écrits chirurgicaux de Guy de Chauliac ne sont pas surchargés de cette théorie frivole et mensongère dont tant d'écrits postérieurs ont été gâtés. Ils tendent droit au but, et le grand art des précautions y est exposé avec une circonspection également éloignée de la timidité et de l'imprudence.

«Ce maître, dit Malgaigne, qui mérite le nom de fondateur de la chirurgie didactique, est un de ceux dont le souvenir doit être perpétué.»

LEs vlceres qui ſont
faictes ou nez les aulcunes
ſont ſans cher ſuperflue. Et
les aultres auec cher ſuperflue. Et de
celles qui ſōt ſans cher ſuperflue les
alcunes ſont virulētes. et les aultres
ſordides. et les aulcunes corroſiues.
Et de celles qui ſont auec cher ſuper
flue les aulcunes ſont eſqlles la cher
eſt moult pendēte et ainſi comme ſe
paree qui eſt dicte ſelōc galien ozea.
z ſelonc auicēne albarath. les aultres
ſont deſquelles la cher eſt dure z nō
ſeparee ne pendēte. mais ſe adiouſte
qui eſt dicte de galien polipus. et a-
uicenne cancer.

LEs cauſes des vlce-
res du nez ſont humeurs a-
guez z pourries deſcēdātes
de la teſte. leſquelles. ſe pour adhu-
ſtion acquirēt groſſeur ilz engēdrent
polipus. Et ſe ſans adhuſtiō ſont en
groſſees par reffroidiſſement ilz font
icelle cher molle. Unde gali. in tercio
meamir dit que celles chers ſupflues
ſōt faictes de humeurs aguez z pour
ries. et le germe de polip9 eſt de groſ
ſes humeurs. ❡ Polipus eſt dit a
ſemblance de celluy poiſſon. Car il a
pluſieurs pies. et pource eſt appelle ō
Auenzoar multipes. Et pource il ſe
adiouſte fermement ou lieu ont eſt.
et pource qui reſſemble a la cher dicel
luy comme dit galien.

LEs ſignes de ceſtes
paſſions ſont ſignifiees en
ouurant les nazilles auec ī
ſtrumēt dit ſpeculū dō ql la fourme eſt
en regardāt
au ſouleil cō
me dit Halyabas Et ſelonc auicenne
et lenfranc. polip9 differe de celle cher
ſupflut. pource q̄ celle cher eſt molle
et pendāte de couleur et ſubſtance du
poulmon non douleureuſe r.e ſe ad-
iouſte ſi non a la racine z vient le pl9
ſouuant apres maladies reumaticq̄s
et catarrouſes. Polipus eſt dur ſec
douloureux et vimbroux orrible et pu
ant venenoux nō pendāt mais ſoy ad
iouſtant fermement aux nazilles z le
plus ſouuāt p ſoy ɔmāce ō puſtulle ci
ceralle et pou a pou ſe augmente iuſ-
ques qui vient au palaſtre. Les vlce
res du nes ne doibuent eſtre miſes en
nō chaloir. car ilz ſōt voye a polipus
comme dient tous. car polip9 de tout
ſon genre eſt pnicieux. car il eſt ō ma
niere de genre de chācres eſcondus.
Len iuge que mieulx eſt le nō curer
que le curer. comme dit ypocras. Car
il ſouffiſt cure palliatiue ſans incīſiō
et corroſion. comme dit auicenne. La
cher adiouſtee ou nes auecq̄s laqlle
le nes eſt de bonne couleur et traicta
ble ſoit curee hardiement comme dit
brun. deſquelles choſes appert celle
diſtinction q̄ mect roger et pluſieurs
aultres que polipus lun eſt curable z
lautre non curable. et ne prans pas
polipum proprement mais largemēt

Guy de Chauliac inventa plusieurs instruments. Il pratiqua la suture du tendon; dans le cas d'amas de pus à la poitrine, il n'hésita pas à faire l'opération de l'empyème; il fit celle de la fistule à l'anus; on verra ci-après les instruments employés pour ce genre d'opération décrits dans son texte.

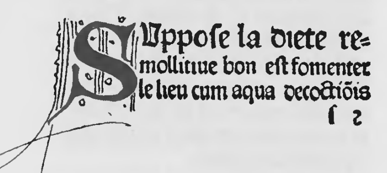
« Ce qui augmente infiniment le mérite de Chauliac, dit Chaumeton, l'un de ses biographes, c'est la confiance que doivent imposer ses préceptes, c'est qu'il a pratiqué lui-même la plupart des grandes opérations qu'il décrit. *Consilio manuque :* telle est la devise qu'aurait pu prendre ce chirurgien célèbre. »

soyent tout a vng. et quãt le pertuys
est grant ilz espurgent et nectoyent y
celles ordures. ¶ La maniere de la
lier selõc albucrasis est que len mecte
par le pertuys de la fistulle aguille d̃
plõb. et en son chief ayt vne cordelete
de soye de troys ou de q̃tre filz. apres
auec le doy prepare ⁊ mis dedans le
fondement en playent le chief de les
guille soyt menee par le fondement
et tiree hors lesguille et le fil demeu=
re. ⁊ soit liee estroictem̃t chascun iour
tellemẽt q̃ toute lespace du passement
de la fistulle iusques au fondement
soit tranche. et y doibt len mectre cho
ses qui appaisent la douleur. et se le
malade ne peut attẽdre la douleur ro
ger conseille que soyt lye au chief du
fil vng petit bãdel oingt auec aulain
corrosif. et en tyrant dehors le fil ou
la cordellete soit laisse le bandel ⁊ lie
non pas estroictement. ⁊ lors dessus
soiẽt mises choses q̃ appaisẽt lardeur
¶ La maniere de lincisiõ qui est selõc
albucras auec tel instrum̃t dit faucille

est que soit dehors tyre tant qui sera
possible auecq̃s cordelle mise dedãs
lintestin comprins par ycelle cordelle
et apres en mectant le dit instrument
bien tranchant tout ce qui est prins
auec la cordellete soit tranche en telle
maniere q̃ la dicte cordellete soit ex=
pediee. ¶ Ou aultrement selonc mon
maistre len mecte dedans le pertuys
de la cordellete tel instrument.

caue courbe dune partie. et dessus cõ
me cutellari ardant tout ce qui est cõ=
prins soit tranche ainsi que la cordel
lete et linstrument soient expediees.
Et quant est tranche ce qui estoit com
prins de lintestin auecq̃s la cordellete
et vny le pertuys non naturel auec=
ques le naturel le lieu soit mõdiffie de
lescarre se point en ya et soit encarne
auec fomentacion de vin et cũ vnguẽ
to appostolorum et emplastro nigro
et auec pouldre incarnatiue se cest ne
cessite comme dit rasis. Non obstant
que brun et thederic veullent q̃ apres
lincision de la fistulle soyt mortiffiee.
⁊ ycelle callosite soit destruicte ie ne
voy en nulle necessite que lostement
de ceste callosite prouffite. mais con=
uient q̃lle demeure ⁊ soit pourchassee
plus grande toute lentencion doibt
estre apres lincision que tout le pertuis
soit recuire et cicatrise ainsi cõme lin=
testin. affin que les superfluites ne tõ
bent sur la cher nue et luy facent dou
leur.

¶ De ragadus qui sont ou
fondemẽt en la verge et en
la matrixe.



Uppose la diete re=
mollitiue bon est fomenter
le lieu cum aqua decoctiõis
s 2

Nous sommes entré dans ces détails afin de faire voir que le choix d'un pareil livre pour l'impression n'avait pas été fait au hasard, mais en vue de l'intérêt public qu'il pouvait présenter.

L'œuvre de Guy de Chauliac, composée en latin au milieu du XIVe siècle, était encore inédite lorsque Barthélemy Buyer la publia en langue vulgaire.

La traduction en fut revue et corrigée « sus le latin » par un médecin normand fixé à Lyon, Nicolas Panis, docteur en médecine, natif de Carentan en Normandie, au diocèse de Coutances, « habitant de la cité de Lion sus le Rosne[1] ». La correction, est-il dit dans l'achevé d'imprimer, « a esté faicte en l'honneur de Dieu, *à la requeste de prudent et discret homme Maistre Barthlomy* (sic) *Buyer, impremeur, citoyen et habitant de ladicte cité de Lion. Et a esté l'impression de ce livre acomplie l'an de grâce Mil. cccc. lxxviij, le xxviij^e jour du moys de Mars*[2] ».

Cy finist le liure appelle guidõ de la
practicque en cyrurgie de maistregẽ
gon de calliac tresexcellent docteur et
maistre en medicine et en cirurgie et
aeste veu et corrige sus le latin par
Nicolas panis maistre en ars et do
cteur en medicine natif d carenten en
normendie au diocese de constances
habitãt de la cite de lion sus le rosne
laq̃lle correction aeste faicte en lhon
neur de dieu a la requeste de prudẽt
et discret hõme maistre Barthlomy
buyer impremeur citoyen et habitãt
de ladicte cite de liõ. Et aeste limpres
sion de ce liure acomplie lan de grace
Mil.cccc.lxxviii. Le.xxviii.iour du
moys de Mars.

La qualification d'imprimeur que se donne ici Buyer ne doit pas être prise au pied de la lettre. Il était simplement éditeur des livres qu'il faisait imprimer à ses frais soit dans sa maison, avec un matériel lui appartenant, soit ailleurs.

[1] Nicolas Panis n'était pas le seul médecin normand qui fût établi à Lyon à cette date. Nous y avons constaté la présence d'un nommé Jean Thibault, natif d'Évreux (*Ebroicus*), maître ès arts et docteur en médecine, qui prépara des éditions de la thérapeutique d'Heben Mesue, traduite de l'arabe en latin, et des *Pandectæ Medicinæ* de Mathieu Sylvaticus de Pavie, imprimées par Martin Husz et Jean Syber, l'une le 31 mars, l'autre le 27 avril 1478, presque en même temps que le Guy de Chauliac. — Ce Jean Thibault était propriétaire d'un grand immeuble situé dans la Grande-Rue de Bourgneuf, qu'il louait en partie à des imprimeurs. (Archives de Lyon, CC 4, fol. 30 v°.)

[2] Brunet, en transcrivant le libellé du colophon, a appelé l'auteur *Guigon de Calliac* au lieu de *Gengon* qu'on lit dans le colophon que nous avons reproduit en fac-similé, tel qu'il existe maintenant. Voici, selon nous, la cause de cette divergence de nom. Le dernier feuillet, que Brunet avait vu avant que le livre ne passât dans la collection Coste, était en mauvais état. Lors de la restauration du volume, ce colophon fut très habilement remonté sur papier ancien et gratté tout autour. Une ou deux lettres de la fin des cinq ou six premières lignes à droite disparurent dans cette opération. Les lettres manquantes furent refaites, mais comme on n'avait plus l'original, on crut bien faire en mettant *Gēgon* au lieu de *Guigon*, afin que les lignes fussent symétriques, car il n'y avait place que pour une lettre et non pour deux. On ne s'était pas rendu compte que, dans les impressions de cette époque, il n'est pas rare de voir une ou deux lettres déborder la justification.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Les libellés du *Lotharius* de 1473 et du *Rodericus Zamorensis* de janvier 1477 (v. st.) que nous avons rapportés sont catégoriques à cet égard.

Le *Guydon de la Practique en cyrurgie*, fort volume in-folio à deux colonnes, est imprimé avec un caractère dont voici l'alphabet :

ABCDEFGHIJLMNOPQRSTV

abcdefghiklmnpqrꝛsſtuvxyʒ

ãc̃ꝯđẽꝛĩi⁹l'l⁹m̃m⁹ñn⁹õp̃ꝑq̃q̃ꝗꝗꝛ̃v̄ũ

ſtffflꝑſſſt ℞ ʒ

Ce type gothique est nouveau. Il ne reparaît dans aucun autre livre imprimé soit au nom de Buyer, soit au nom de Le Roy, l'opérateur attitré de l'atelier.

Nous avons retrouvé les mêmes caractères chez Nicolas Philippe de Benssheim et Marc Reinhart, de Strasbourg, imprimeurs associés, qui étaient venus s'établir à Lyon trois ans après Guillaume Le Roy.

Les nouveaux venus avaient déjà donné des preuves de leur savoir-faire. En 1477, ils imprimaient un gros volume de Pratique judiciaire (*Practica nova Juris*) du professeur Jean-Pierre de Ferrari, qui leur avait été commandé par l'auteur lui-même (*eo ipso autore jubente*). A la fin de ce premier livre sorti de leurs presses, ils déclarent qu'ils l'ont imprimé avec le plus beau caractère que l'on puisse voir (*optima velim videas littera*) et ils vantent leur habileté bien connue, disent-ils, et leurs capacités.

On peut vraisemblablement supposer que Buyer s'est adressé à des imprimeurs mieux outillés que Guillaume Le Roy, disposant de fontes neuves et capables d'illustrer une publication aussi importante des figures nécessaires à l'intelligence du texte. Ces bois sont les premiers qui ont été exécutés à Lyon pour un livre imprimé.

Les caractères du *Guy de Chauliac* sont restés dans l'atelier où le livre fut imprimé. Ils ont été employés notamment dans la *Légende dorée* avec figures sur bois, signée par *Nicolas Philippe* et *Marc Reynaud* (sic) *à Lyon sur le Rosne.*

Tout porte à croire que Buyer, homme riche et intelligent, qui s'intéressait tout particulièrement aux progrès de l'imprimerie, a commandité les nouveaux venus, et que ceux-ci, pour satisfaire son amour-propre, ont mis son nom comme imprimeur à la fin d'un livre dont il faisait seul tous les frais.

Buyer avait néanmoins conservé l'atelier établi dans sa maison, comme on en a la preuve par le *Livre du Mirouer historial* dont nous reproduisons ci-dessous la première page et la dernière colonne contenant l'achevé d'imprimer :

Cy commence vng compendieux liure du mirouer
historial au quel sōt en brief et clairement recitees les
histoires de la bible commēcant a la creation du monde
dadam et eue et des beaulx faiz de moyse et aaron et cōe
ilz eurent le peuple disrael en gouuernement Et com
ment ilz le deliurerent de la seruitude de pharaon & des
egipciens Et les pre excelētes gestes des grecz et des
troiens Et de alixandre monarche de tout le monde Et
des merueilleux faiz des rōmais Et de plusieurs roys
belliqueux Et daultres magnanimes et nobles princes
dignes de perpetuelle memoire Semblablement sont
recitees les histoires & beaux faiz des enfans disrael et
de leurs ennemis Et plusieurs aultres choses merueil
leuses a oyr lire

GLoire hon
neur louē
ge vertu
magnifi
cēce soiēt
au pere au filz & au sait
esperit vne benoite et glo
rieuse trinite vng dieu
tout puissant seigneur
roy empereur souuerain
et perdurable de paradis
du ciel et de la terre crea
teur et saulueur de tou:
tes choses et a la benoite
glorieuse vierge marie
nostre dame Et leurs be
nois noms soiēt saictifi:
es seruis ames et adores
Et a la reuerence de tou
te la benoite court de pa
radis soient ces presētes
histoires racomptees

Premierement com
ment nostre seigneur for
ma le ciel et la terre

ai

Cy finist vng com
pendieux extrait du mi:
reur historial au quel sōt
en brief et clairement re
citees les hystoires de la
bible Et les preexcelētes
gestes des grecz & des tro
yens de alixādre monar
che de tout le monde Et
des merueilleux fais des
rōmains Et de pluseurs
roys belliqueux et daul
tres magnanimes et no
bles princes dignes de
perpetuelle memoire
Et a este fait et imprime
a lyon sur le rosne en la
maisō de maistre barth
lomyeu buyer citoien de
lyon Et fini le dernier
iour de iullet mil quatre
cens lxxix

DEO GRACIAS

On connaît encore d'autres livres, sans date, qui ont été exécutés avec les premiers types de Guillaume Le Roy. Nous n'en ferons pas état pour le moment, parce qu'ils ne portent pas le nom de Buyer. Pour plus de clarté, dans la théorie nouvelle que nous exposons, nous les mettrons à l'actif de Le Roy seul et nous les énumérerons avec les détails nécessaires en l'espèce dans le chapitre subséquent consacré à ce typographe.

Nous ne ferons mention ici pour mémoire que d'un seul livre daté de la même année que le *Guy de Chauliac*, le roman de *Baudoyn, comte de Flandres*,

qui se termine par ces lignes : *Imprimé à Lion sur le Rosne et fini le douziesme jour du moys de novembre, l'an courant mil iiii cens lxxviii.*

Imprimé avec les caractères du *Mirouer historial,* et bien que ne portant pas le nom de Barthélemy Buyer, il prouve que son atelier fonctionnait encore.

Après 1479, on ne trouve plus aucun livre imprimé avec cette mention : *en la maison de Maistre Bartholomyeu Buyer, citoien de Lyon.*

¶ Ce liure eſt appelle
mandeuille et fut fait et
compoſe par monſieur
iehan de mandeuille che
ualier natif dangleterre
de la uille de ſainct alein
Et parle de la terre de
promiſſion ceſt aſſauoir
de iheruſalem et de plu
ſeurs autreſ iſles de mer
et les diuerſes et eſtran
ges choſes qui ſont eſō
iſles

COmme il fuſt
aiſi que la ter
re de oultre
mer Ceſt aſſa
uoir la terre ſaicte la ter
re de promiſſiō ētre tou
tes les autres terres ſoit
la plus digne et la plus
excellente et ſouueraine
de toutes les aultres Et
ſoit benoicte ſanctifiee ⁊
ſacree du precieux corps
⁊ du precieux ſang de no
ſtre ſaulueur iheſuſcriſt
Car il a uoulu ſoi enom
brer en icelle terre et en
la uierge marie prendre
nourriture Et ē la terre
marcher et laduironner
de ſes piedz Et i a uoulu
faire moult de miracles
Et preſcher et ēſeigner la
foi de nous creſtiens coē
a ſes enfaus La uoulut
il mainte mocquerie ſou
frir et porter pour noꝰ
Et de telle terre ſingulie
remēt uoulut il eſtre ap
pelle roj luj qui eſtoit ſi
re du ciel ⁊ de la terre de
la mer Et de toutes les
choſes contenues en icel
les Et luj meſmes ſapel
la ſeigneur dicelle terre
ē diſāt Rex ſum iudeoꝝ
Car lorſ eſtoit celle terre
ꝓprement des iuifz ⁊ la
uoit eſlue pour lui entre
toutes les aultres com
me la meilleur la plus
uertueuſe et la plus di
gne du monde Et auſſi
cōme dit le philozophe
Virtus i medio reꝝ con
ſiſtit

ai

Le nom de Buyer reparaît toutefois à la fin du *Livre appellé Mandeville,* dont nous reproduisons ci-dessus la première page.

Cette édition est datée du 8 février 1480 (1481 n. st.).

La formule d'achèvement que nous transcrivons ci-après n'est plus la même qu'aux livres précédents et est ainsi libellée : *Cy finist ce très playsant livre nommé*

Mandeville, parlant moult autentiquement du pays et terre d'Oultre-Mer. Imprimé à Lyon sur le Rosne, l'an Mil. cccc. lxxx, le viiie jour de frevier (sic), *à la requeste de maistre Bartholomieu Buyer, bourgoys du dit Lyon.*

Cette fois, Buyer n'est plus qualifié d'*imprimeur.* Le *Mandeville* n'est pas exécuté par son ordre (*jussu*), comme le premier livre qu'il avait fait faire chez lui par Guillaume Le Roy, son contremaître, mais il est simplement imprimé *à sa requête,* ce qui est tout différent.

ſay la mer Lan de grace
mil trois cens et xxxii Et
ay maĩtes terres ꝛ maĩtz
pays depuis ſercbe ꝛ eſte
en maĩnte bõne cõpagnie
et en maint beau fait Cõ
bien que ie ne fiz iames
nul beau fait dõt lé doy
ue tenir compte Et main
tenãt malgre moy ſuys
venu a repos par goute
arteticle qui fort me deſ
traint En prenãt ſoulas
en mon chetif corps ꝛ en
regardãt le temps paſſe
ay ces choſes complyes
et miſes en eſcript ſicõme
il meſt peu ſouuenir Lan
de grace Mil troys cẽs
et lxvii Sy prie a tous
lyſãs quil leur plaiſe pri
er dieu pour moy Et
tous ceulx qui dirõt vng
Paſ noſt ꝛ Aue maria
en mõ entẽcio Je les fayz
participãs ꝛ leur octroie
part a tous les ſaintz pe
lerinages que ie fyz onc
ques en ma vie Et prye
a dieu duquel tout bien
et toute grace deſcẽt que
tous les liſãs ꝛ oans creſ
tiens veulle de grace rem
plir Et leurs ames ſaul
uer Et a la gloire et loan
ge de lui qui eſt dieu pere
et filz et ſaict eſperit vng
dieu ſans cõmencement ꝛ
ſãs fin Sans qualite bõ
Sans quãtite grant En
tous lieux preſent et tou
tes choſes cõtenant
Qui en trinite parfaicte
vyt et regne par tous ſi
ecles et par tous temps
Amen

C Cy finiſt ce treſplay
ſant liure nõme Mande
uille parlãt moult aute
tiquement du pays ꝛ t're
doultre mer Imprime a
lyõ ſur le roſne Lan Mil
CCCC lxxx le viii iour de
freuier a la requeſte de
Maiſtre Bartholomien
Buyer bourgoys du dit
lyon

Avec le *Mandeville* apparaît un type gothique nouveau à formes arrondies, qui diffère essentiellement des caractères employés jusque-là dans les impressions faites, au compte de Buyer, dans sa maison ou ailleurs.

Nous avons eu la curiosité de rechercher l'origine de ces caractères et nous avons pu en établir la filiation.

Ils ont été pour la première fois employés à Nuremberg en 1478, par André Frissner et Jean Sensenschmid, imprimeurs associés, dans le livre intitulé : *Glossa magistralis in librum Hymnorum David Petri Lombardi.*

Les mêmes caractères reparaissent ensuite en 1480, chez Martin Hutz de Botwar, imprimeur à Lyon, dans le commentaire latin d'Odofredi sur le Code de Justinien[1].

On trouvera ci-dessous l'alphabet de ces types avec lesquels furent imprimés plusieurs livres français et qui semblent avoir remplacé ceux de Guillaume Le Roy jusqu'au moment de la mort de Buyer, en 1483.

A B C D E F G H J L M N O P Q R S T V

a b c d e f g h i j k l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y ʒ

ff ſi ſl ſſ ſt ſb ã ꝯ ð ē ꝛ ĩ ꝉ m̃ ó p̄ ꝑ ꝓ q̄ q̇

q̈ ꝑ ꝧ ū . : / ⸗ ⁝

Parmi les impressions qui ont été faites avec ces caractères, nous citerons : le *Procès de Bélial à l'encontre de Jhesus,* illustré de figures sur bois et daté du 8 novembre 1481 ; l'*Arbre des Batailles,* du 24 décembre de la même année, et d'autres livres sans date, tels que l'*Exposition et déclaration des histoires de la Bible,* avec figures sur bois ; le *Miroir de Mort,* avec figure d'un ensevelissement ; *Caton en françoys,* également avec une figure ; le *Livre pour la santé du corps garder,* par Aldebrandin ; les *Joyes et douleurs de la glorieuse Vierge,* etc.

Il y a lieu, selon nous, d'attribuer à Martin Husz[2] plutôt qu'à Le Roy la paternité des volumes exécutés avec cette gothique arrondie, d'autant plus que le matériel du *Bélial* resta en sa possession et que les mêmes bois reparurent dans les diverses éditions données par Mathieu Husz, son successeur, avec lequel Jacques Buyer, frère de Barthélemy, s'associa par la suite.

Aucun de ces livres, sauf le *Mandeville,* ne portant le nom de Buyer, il n'est pas absolument certain qu'il les ait fait tous imprimer à ses frais. Nous

[1] Voir *Alphabets des imprimeurs du xv[e] siècle,* avec des fac-similés, par M[lle] PELLECHET ; Paris, Émile Bouillon, 1893, in-8°, p. 1-3.

[2] Martin Husz était établi à Lyon en 1478 et associé avec Jean Syber. Ils se séparèrent ensuite et travaillèrent isolément pour Buyer.

nous tiendrons donc sur une réserve prudente en les portant à l'actif de Martin Husz dans le chapitre consacré à cet imprimeur.

Buyer qui, à partir de 1481, ne paraît plus avoir eu d'atelier dans sa maison, faisait travailler en même temps que Martin Husz un autre imprimeur[1] qui avait été associé de ce dernier lors de son arrivée à Lyon et qui, depuis, avait monté un atelier séparé.

Jean Syber employa pour lui un caractère gothique spécial d'environ 11 points, dont nous donnons ci-dessous l'alphabet :

ABCDEFGHIJLMNOPQRSTV

abcdefghiklmnopqrꝛsſtuvxyz

ā ē ꝯ ꝯ̄ ō ē ꝛ ī j ñ ꝶ ꝰ ō ō p̄ ꝑ ꝑ p̄ q̄ q̄ ꝗ ꝑ ō ē t̄ ꝰ

ū ꝰ ff ſſ ſt . : ⸗ §.§.

C'est avec ces types qu'il imprima les œuvres du jurisconsulte Barthole, en huit énormes volumes du plus grand format in-folio. Ce labeur colossal fut achevé le 6 juillet 1482.

Le rôle de Barthélemy Buyer, comme Mécène et introducteur de l'imprimerie à Lyon, est clairement défini, à la conclusion de l'œuvre, dans des termes non équivoques qui empruntent à la circonstance un caractère solennel de grandeur et d'admiration pour la nouvelle invention. Nous avons traduit au plus près du latin cette importante déclaration :

L'histoire nous apprend que la nymphe Carmente, appelée aussi Nichostrate, a été la première qui ait appris aux peuples de l'Italie à connaître les lettres de l'alphabet latin qui ont été en usage jusqu'à présent et grâce auxquelles, nous et nos ancêtres, nous nous sommes familiarisés avec les arts libéraux. La manière de s'en servir s'est transmise par les dépouilles des vautours, des oies et des autres animaux emplumés. Leur usage continu parmi les hommes augmentant de jour en jour, l'expérience et une autre manière d'opérer ont fait découvrir un art nouveau, pour ainsi dire descendu du ciel, qui a été inventé. Ce qui se faisait autrefois lentement avec la plume, s'expédie maintenant à vue d'œil, grâce à une ingéniosité incroyable et toute nouvelle, par la gravure et l'impression qui sont moins confuses et plus nettes. Barthélemy Buyer,

[1] Son nom figure comme maître imprimeur, conjointement avec celui de Martin Husz, à la fin du livre d'*Heben Mesue,* achevé d'imprimer le 31 mars 1478 à Lyon.

homme recommandable, citoyen établi dans l'insigne et très ancienne ville primatiale de Lyon, a, pendant beaucoup d'années, fait usage de cet art, dont il a lui-même fait les frais, en livrant à l'impression très fidèlement plusieurs ouvrages écrits en langue vulgaire et en latin. Les œuvres de Barthole de Saxoferrato, l'astre du droit césarien, comprises en huit volumes qui n'avaient pas encore affronté la presse, ont été corrigées avec le plus grand soin par cinq personnages, tous docteurs, c'est à savoir : Laurent Patarin, vice-bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon; Jean Palmier, juge-mage; François Buclet, juge ordinaire de Lyon; André Garnier et Clément Mulat. Après une si excellente revision, il les a mis au net et en ordre, de telle sorte qu'on n'y trouvera rien de faux, rien de discordant, et que nul passage n'est resté sans le commentaire nécessaire. Témoin cette phrase rendant hommage à Dieu pour la fin, le VI juillet, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur mil quatre cent quatre-vingt-deux, le pape Sixte et Louis, roi très invincible et très chrétien des Français, régnant heureusement.

Nous donnons ci-dessous le fac-similé du texte original en latin :

Ut ab hystoriis didiscimus carmentis nimpha que etiã
nichostrates appellata est: primas litteras latinas italicis edo
cuit. queusqз in hec tempora viguerunt: et quibus liberales ar-
tes nobis et antecessoribus nostris familiares fuerunt: usůsqз
ipsarum vestibus austurcioꝝ anserum et alioꝝ animalium pen
natorum continuatus est. Sed hominum per continuuз exerci
tium excrescente nova experiẽtia et doctrina. nova ars que ut
ita dicam ex celo descendit adinventa est. per quam ea que ca-
lamo longa mora expediebãtur: nunc incredibili ac ingeniosa
novitate ictu oculi sculpta et impressa: ludiciora fiunt. Ac com-
mendabilis vir Bartholomeus Buerii insignis et antiquissi-
me urbis primicialis Lugduni civis acomodatus. per multos
annos impensa sua usus est. q̃pluresqз codices lingua vulgari
et latina impressioni fidissime subiecit. Nec adhuc perpessus: iu
ris cesarei syderis Bartholi de saxoferrato. opera octo volumi
nibus clausa .maxima castigatione: ac per quinqз viros et do-
ctores videlicet Laurentium paterini locumteñ. Ballivi matis-
coñ. senescalli lugduñ. Johannem palmerii iudicem maiorem.
Franciscum buclerii iudicem ordinarium lugduñ. Andream gar-
nerii clementem mulati. per optima emendatione expolivit et
composit. adeo ut nihil falsum nihil disonum nihilqз quod addi
tione indigeat comperietur. Teste lectura fini deo laudes dedi
ta. Julii vi. Anno dominice incarnationis Mellesimo quadri-
gẽtesimo octuagessimo scdo Sixto pontifice maxio. ⁊ Lodovi
co invictissimo et christianissimo Frãcoꝝ rege feliciť r̃gnãtib⁹.

« Ce colophon, écrit évidemment par Buyer, dit M. Rondot, montre bien l'admiration du marchand lyonnais pour la nouvelle invention, la part qu'il a prise à l'introduction de l'imprimerie à Lyon et l'aide généreuse qu'il a donnée au premier ou aux premiers imprimeurs pendant beaucoup d'années (*per multos annos*)[1]. »

[1] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle*, p. 94; ouvrage cité.

Il y a mieux : nous y voyons la preuve que Barthélemy Buyer a commandité ou subventionné, dans une certaine mesure, non seulement Guillaume Le Roy qui dirigeait son propre atelier, mais encore les autres imprimeurs qui étaient venus chercher fortune à Lyon. Son rôle a été plus important qu'on ne le supposait.

Les deux derniers volumes du Barthole, les seuls que possède la Bibliothèque de Lyon, à la fin desquels on lit la mention relative à Buyer, n'ont pas de nom d'imprimeur. Dans le *Catalogue des Incunables* de cette bibliothèque, il est dit que « les caractères semblent être ceux employés par Nicolas Philippi dans ses premiers travaux exécutés à Lyon ». Nous serons plus précis. Les caractères que nous avons identifiés sont ceux dont s'est servi Jean Syber dans l'*Opus digesti novi,* de même format, dont la disposition typographique est semblable, qu'il a signé et daté de cette même année (1482).

On trouvera ci-dessous le fac-similé de la fin de ce livre, qui occupe environ un tiers de page :

pro ueritate ut s̄ de iureiur.sed et ss pos §.si iurauero.
h N On pōt.pōe ut s̄ de suis z le.nulla. itē pōe q tirio legaui usuf. ser ui.et cū ad eum desineret pertinere.legaui ei libertatem.si titius nō habuerit. uel.qz precessit.uel qz nō capax.non erit liber.nec uidet desine re usuf. ut qz.nec ceperat.ut s̄ de ꝯdi.titio.inde est q creditor non potest experiri. pauliana.q ha bere desierit debitor qd n̄ acquisiuit.ut s̄ que i frau . cre.qd āt i pn.itez nec ma ritus ꝯ ux.ut .s̄.de dona. inter ui.et ux.si spōsus .§. si maritus et.§.si quis ro gatus. improprie tamen quādoqz dicitur quid de sinere quod non cepit. ut s̄ usuf. quemadmoduz ca l.iii.§.desinere et de euic.qui alienam.sicut et finitur aliquid quod nō ce pit. ut s̄ de cō.ob. ca.si extraneus sz z desinere z amittere uidet libert9 q obtinere uoluit.ut s̄ si qd i frau.pa.l.i.§.utr i fi.Itez dauid dicit liberasti aiaz meā de iferno iferiori dn̄e. z tn̄ nūq fuit i inferno.alit nulla esset re demptio:Itez amittitur quod non habetur.ut s̄ de euic.l.si et facit s̄ e.nō uidetur rem amittere.et die ut ibi.

PAulus.
NOn pōt uideri defuisse habe re:qui nūq habuit. PAul9.
SEruitutem mortalitati fere comparamus: MAcius.

i SEruitutez.si quis fiat seruus p mortuo habet.nā testamentū facere nō pōt.nec ēe testis uel iudex uel arbitrer.ut s̄ de testa.qui filius z.l. q testamēto.§.seruus.z.C de testa.l.quoniā z s̄ de arbi.pui.§.si i seruum et de iudi. cū ptor. Item matrimoniū soluitur.ut i auten. de nup. §. sed etiam captiuitatis. fere autem ideo dicit: quia si fiat seruus hostiuz et

L redeat nec captus uidetur.uel forte ppter ea que diximus s̄.e.l. qd attinet.Item facit s̄ de condi.et de.inter diez in fine.et de dona inter ui. et ux. cum hic.§.si donator.
k Q Ue ab initio.si impubes uel furiosus testetur nō ualet.licet pubes uel sane mentis postca sctūs fuerit.ut isti.q te.fa.pos §.preterea .sz ꝯtra supra de here. isti. qui soluendo. sed ibi fauore liberta tis.item s̄ de testa mil.l.nz.§.deporta tos sed ibi militie fauore et eodē mō ad alios i.e.ti.l.tri bunus.§.i.et.l.si fi liusfamili.§. . item ꝯ.s. de le.iii.l.i.§.i.so.ibi in fideicō.hic in insti.item ꝯtra s̄ de acq. here.si seruus eius qui.sed ibi qn̄ per aliuz quis fit heres.hic qn̄ p se.item facit s̄ de act.et ob.l. obligationum fere.§. placz.sz ar. ꝯtra s̄ de ritu nup.l.si quis i senatorio.cetera dic ut s̄.e.quod i initio.

QUe ab initio[k] inutilis fuit in stitutio tractu tēporis cōuale scere nō pōt. PAulus.
SEruus reipublice causa ab esse non potest.

l SEruus si quis seruū in iuditio sisti pmiserit sub pena:hisdez excep.utitur. quibus si p libero fideiussisset uteretur: preter q si dicatur absfuisse causa reipu. quia seruus reip: cā abesse non pōt: ut s̄ si quis cau.siquis seruum et.l.si is.qui autem dicātur cā reip.abeē habes s̄ ex quibus cau.ma.qui miūtur et pluribus ali is in.e.ti.et s̄.de iure imu.l.semp.§.negotiatores.ab hac.l.excipe si cōis error interueniat:ut s.de of.presi.barbarius.ac.

Opus digesti noui preclarissimum solerti cura emendatuz:soler tiorīqz impressum.per magistrum Johannem syber almanum.fi nit feliciter.Anno domini. MCccclxxxii.

IMPRIMERIE NATIONALE.

L'œuvre de Buyer consistant, selon le témoignage de Syber, en un très grand nombre de textes manuscrits, tant en langue vulgaire qu'en latin, qu'il a livrés à l'impression (*quamplures codices lingua vulgari et latina impressioni fidissime subjecit*), est, selon nous, loin d'être représentée par les quelques livres auxquels il a mis son nom de loin en loin et que nous venons de citer dans leur ordre chronologique. Nous n'avons voulu nous appuyer que sur des documents certains, avant de produire la déclaration concluante et indiscutable de l'imprimeur Jean Syber, un de ses obligés. Il faudra chercher les autres impressions faites avec l'argent de Barthélemy Buyer et sur son initiative parmi celles qui ne sont pas signées et que Guillaume Le Roy a exécutées avant 1483. On les trouvera énumérées au chapitre suivant. Peut-être conviendrait-il d'y joindre les majestueux volumes de droit imprimés par Nicolas Philippe et Marc Reinhart à leurs débuts, en raison de l'intérêt personnel et de la part de collaboration que Buyer a prise dans la publication des œuvres du grand jurisconsulte Barthole. Il y aura encore à mettre au compte de Buyer la plupart des livres français imprimés, à partir de 1481, par Martin Husz avec le caractère gothique à formes arrondies venant de Nuremberg, et que les bibliographes avaient jusqu'alors attribués à Guillaume Le Roy.

Le Barthole est le dernier ouvrage sur lequel paraît le nom de Buyer. Le 7 juillet 1483, il faisait son testament et mourait le mois suivant.

Cette date est certaine. Le «chartreau» ou rôle d'imposition de 1483, dressé après juillet, en fait foi : «Les hoirs Barthélemy Buyer et sa seur, xx l. v s. vj d. t. Maistre Jacques Buyer, son frère, iij l. t.[1]».

Barthélemy Buyer, fils aîné de Pierre Buyer, «docteur ès loys[2]», et de Marie Buatier, sa femme, était «bachelier en chascun droit», ce qui explique, jusqu'à un certain point, les préférences qu'il eut, à la fin de sa vie, pour les œuvres de Barthole, et le soin qu'il prit à les éditer convenablement suivant sa position de fortune.

Il avait été «estudiant en l'Université de Paris en faculté des ars», et, le 29 janvier 1460 (1459 v. st.), il adressait requête au Consulat de le tenir «franc et quicte de toutes tailles en raison du privilège donné auxdits escoliers». Il épousa Louise Dalmèse et eut d'elle un fils, Jean, qui était encore mineur au décès de son père en 1483.

[1] Archives de Lyon, CC 211, fol. 75 v°. — [2] Archives de Lyon, CC 337, fol. 159 r°.

Barthélemy Buyer était un très riche négociant de Lyon. Il figure dans les rôles à partir de 1469[1]. On se rend compte de sa fortune par le taux élevé de ses impositions. En sa qualité de marchand, il avait des facteurs ou représentants chargés de vendre ses marchandises dans de grandes villes, telles que Paris et Toulouse. On connaît le nom de l'un d'eux, «Nicolas Guillebaud, son serviteur et facteur à vendre livres à Paris[2]». Buyer était représenté à Toulouse par Georgy Jacques, qui venait périodiquement dans cette ville, amenant avec lui un «compagnon»; le représentant était inscrit dans les rôles d'impôt de Toulouse sous le nom de son patron[3].

Buyer demeurait dans le quartier situé «depuis l'ostel Pierre Brunier tirant au pont de Saonne par la Bocherie, jucques à St Pierre[4]».

La maison paternelle des Buyer était sise rue de la Boucherie-Saint-Nizier (aujourd'hui rue Saint-Côme). C'est là que Barthélemy Buyer est né en 1439; c'est là qu'il habitait avec sa femme, son fils, sa mère, son frère et sa sœur; c'est là qu'il a reçu le premier imprimeur en 1473; c'est là aussi qu'il est mort dix ans après, en 1483.

D'après les récentes recherches de M. Félix Desvernay, bibliothécaire de Lyon, la grande maison portant actuellement le n° 8 de la rue Saint-Côme, construite en 1750, a remplacé le vaste hôtel de la famille Buyer. Elle a été élevée à l'endroit précis où ont été imprimés les premiers livres à Lyon.

Buyer était conseiller de ville en 1482 et en 1483, année de son décès. Il fut inhumé dans l'église Saint-Nizier, sa paroisse. La plaque commémorative de sa sépulture et de celle de sa famille existe encore. Elle est encastrée dans le mur, derrière un confessionnal, en face de l'autel de la chapelle dédiée jadis à saint Nicolas et maintenant à saint François de Sales. Cette inscription comprend vingt-trois lignes en lettres minuscules gothiques de la fin du xve siècle, gravées sur une pierre de 0 m. 45 de haut sur 1 m. 20 de large. Nous en devons le texte à M. Dissard, conservateur du Musée de

[1] Archives de Lyon, CC 205, fol. 64 v°.

[2] Il est nommé avec cette qualité dans un acte du 4 septembre 1483, après la mort de Buyer. (Archives de Lyon, CC 517, n° 1.)

[3] «Bartholy Buyer et son compaignon, les libraires... ij l.» Au-dessous, le contrôleur de la taille a ajouté, d'une autre écriture : «Georgy Jacques, libraire». Le représentant de Buyer, qui continua ses voyages, après la mort de l'imprimeur, pour le compte des héritiers, descendait à l'hôtellerie de *la Croix Blanche*, dans le quartier de la Dalbade. (Voir A. Claudin, *Les enlumineurs, les relieurs, les libraires et les imprimeurs de Toulouse aux xve et xvie siècles* [1480-1530]; Paris, A. Claudin, 1893; in-8°, p. 22, 23, 25, 26, 27 et 29.)

[4] Archives de Lyon, CC 97, fol. 145.

la ville de Lyon. Pour en rendre la lecture plus facile, nous avons supprimé les signes abréviatifs. On a mis entre crochets les lettres qui avaient disparu et que M. Dissard a restituées :

Lan mil iiii^{c} iiii^{xx} et troys et le vij^{e} jour [de] jullet [hon]norable [hom]me barthelemy
buyer marchant [de] lyon fils [de] feu messire pierre buyer jadits [doc]teur en loix par
son testament or[don]na [de] construire et [do]ter ceste chapelle a lonneur [de] dieu et de la [do]ulce
vierge mere et de saint barthelemy Et [po]ur ces c[ho]ses faire ledit bar[the]lemy [do]na [po]ur
une fois [de]ux mille livres t. et pour une messe que [do]ivent dire tous les jours les
pre[ben]diers [de] la dicte c[ha]ppelle pour le remede [de] son ame et [de] tous ses [pa]rens
Despuis le tre[spa]s dudit [ba]r[th]elemy Jaques bu[ye]r son frere exequuteur du
testament [de] son dit frere a faict [he]difier ceste presente c[ha]p[p]elle ainsi que
[vo]es. Item lan mil cccc xcv et le iiij jour [de] jung le dit jaques a faict tran
s[po]rter [deda]ns la cave [de] ceste c[ha]p[pe]lle les ossemens [de] feu son [pe]re et dudit
[ba]rt[he]lemy son frere et [de] loise [da]lmese femme dudit [ba]rt[he]lemy et [de] tous
ses pre[de]cesseurs Item lan mil cccc [oc]tante et xj et le xiiij [de] jullet dame marie
buaticre mere [de]sdits buyers fut enterree en ladicte cave et or[do]nna par son
testament dire tous les sabmedis [de] lan une messe [de]s mors et toutes les
festes [de] nostre [da]me une messe dudict jour en ceste dicte chap[pe]lle [pa]r ung
aultre prestre que le pre[ben]dier Et [po]ur ce [do]nna trois escus [do]r [da]nnuelle
[pen]sion Item le dit Jaques bu[ye]r a fon[de] ung anniversaire general [de pa]in
et [de] vin [po]r le remede [de]s ame [de] ses [pa]rens et [de] lui [pa]r[pe]tuelement saus rea
chat lequel anniversaire se doit dire tous les ans le premier jo^{r} [de] septembre au grant
[ho]stel et vigille [de]s mors le jo^{r} [de]vant Et a fait exequutenr le pre[be]ndier [de] ceste c[ha]pelle
avec les per[pe]tuaulx et simples prestres [de] ceans en cas que ses [he]retiers ou mess^{rs}
les c[ha]noynes [de] ceaus ne [vo]ullissent faire ledit anniversaire ainsi que conste par les
lectres [pa]ssees en c[ha]ppitre receues par pitaval secretaire [de] ladicte esglise [de] ceans

CHAPITRE XLIV

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE GUILLAUME LE ROY

(1473-1493)

Les premiers travaux de Guillaume Le Roy exécutés dans la maison de Barthélemy Buyer. — Il devient indépendant après la mort de ce dernier. — Ses livres français illustrés. — Ses nouvelles sortes de caractères. — Impressions datées et non datées. — Dispersion de son matériel et fin de son exercice.

Guillaume Le Roy (*Gulielmus Regis*), le premier imprimeur connu qui vint se fixer à Lyon, était originaire de Liège[1]. Les caractères gothiques un peu carrés qu'il a employés tout d'abord, dont nous présentons ci-dessous l'alphabet, rappellent la forme de la typographie primitive des Pays-Bas. Ils sont imités des *Donats* de l'école dite *Costérienne.*

A B C D E F H I L M N O P Q R S T V

a b c d e f g h i l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z

ā ē ꝫ ī ō ū p̄ ꝑ ꝓ q̉ ꝗ ꝙ ꝰ ꝛ ꝫ t̕ de ff ll ſt pp ſſ

Après la destruction de Liège par Charles le Téméraire, en 1468, Le Roy se serait réfugié à Cologne; de là il serait allé à Bâle, puis à Beromunster, en Argovie, où, dès 1470, le chanoine Hélie de Lauffen avait établi une

[1] C'est à M. Rondot qu'on doit la découverte de la nationalité de Guillaume Le Roy. Il figure dans un rôle de visites d'armes de janvier 1492 (v. st.) : « *De la cave d'Esnay à Nostre-Dame-de-Confort.* — Maistre Guillaume Le Roy, *natif de Liège.* Commendé un espieu ». (Archives de Lyon, série EE iv, inventaire Chappe, 198f, 129. Fol. 1 v°, 10e nom de la page.) L'épieu était encore au xve siècle une des armes de guerre portées par les gens des communes. — De notre côté, nous avons trouvé, dans les *Establies en cas d'effroy* de 1477 (fol. xi v°, 10e nom), la mention suivante : « *A la tour et porte du Griffon iront en cas d'effroy les gardes qui s'ensuyvent.* — Dixaine pour ladite porte du Griffon : *Le Ligeoys.* » Cette appellation de *Ligeoys,* c'est-à-dire *Liégeois,* peut s'appliquer à notre imprimeur, qui serait ainsi désigné par son lieu d'origine.

imprimerie. Les premiers caractères lyonnais ont une certaine analogie avec ceux du *Mamotrectus in Bibliam*, premier livre sorti de cet atelier.

Guillaume Le Roy vint ensuite à Lyon et se mit au service de Barthélemy Buyer qui fit les frais de son premier atelier.

Le premier livre qui porte son nom a été achevé d'imprimer le 17 septembre 1473 (voir fac-similé, p. 2), dans la maison de Buyer, son patron.

Incipiūt cautele seu singu
laria vtriusq3 iuris famo
sissimi viri dnī Bartholo
mei de cepolla de verona

NOta singu
lariter ꝙ si
filiꝰ cōmi
sit aliquod
delictum si
ue crimen
puta lese maiestatis et pa
ter ipsum offerat siue exhi
beat iudici filius non deb3
mori nec est ita puniēdus
sicut si fuisset accusatus ⁊
ductꝰ per alium vt est tex
notabi·in l·milites agrum
ff· desertorem ff·de re mili
secūdum salpce·in·l·prop
ter insidias C:qui accu:nō
pos·et per illum tex·rap·
ostendit fore alias esse con
sultum de facto in ciuitate
forlinii et ita respondit ra
tio ibi erat talis filiꝰ inter
ficiebat vnū ex quo venie
bat decapitandus et pater
ppria auctoritate cepit fi
lium et ducit ipsum ad iu
dicem vtrum sit decapitā
dus et concludit ꝙ non p
illum tex·Adde tu similē
tex·in l·quicūq3 vno ff·q̄
filium eo·ti·de re mili·et ī
ciuitate fruxinii pau·de ca
stro ita consuluit cum qui
dam mercator veniret de a
lamania iterrogauit eum
de quibusdam dubiis inter
que erat istud Quidam fi
lius comitis palatini com
misit crimen lese maiestā
tis pater propria auctorita
te ipsum presentauit impe
ratori dubitatur nunquid
esset decapitandus Et con
suluit d·pau·ꝙ non et mo
uebatur auctoritate rap·et
salic·et quando ille merca
tor rediit dicit ꝙ impator
viso consilio voluit ipse
met videre tex·quo viso
eum liberauit a pena mor
tis relegando eum per de
cennium Ita dicit pau·de
castro in d·l·propter insidi
as C·q accu·nō pos·quod
singulariter tene menti
Quid si pater vidit filiū
commisisse delictum capi
tale ⁊ sperat iudicem velle

De 1473 à 1476, aucun livre n'est daté ni signé de lui. Il en existe cependant plusieurs qui sont imprimés avec les mêmes caractères.

Nous citerons entre autres l'ouvrage intitulé *Cautele seu Singularia utriusque Juris*, par Barthélemy de Cepolla, jurisconsulte de Vérone.

Cette édition, non citée, qui est entrée récemment à la Bibliothèque nationale, forme un volume petit in-folio sans chiffres, réclames, ni signatures. On retrouve, dans cette impression, une lettre *v* qui paraît avoir été mal gravée et fondue de travers comme dans le premier livre. (Voir fac-similé, p. 2.) Cet indice matériel a disparu en 1476, la lettre en question ayant été refaite et fondue régulièrement depuis.

nouel· in c·i·in prima colũ
de reſtitu·in integ·li·vi·
Semp allegatur doctri
na ber·poſt glo·ĩ l·i·C: de
predi·li·x·ꝗ cõtract9 cele,
bratus iudicis auctoritate
val3 ꝗ omĩs ceſſat preſũp
tio doli vnde ſis caut9 tu
ꝗ quãdo cõtrahis vt faci
as iudicẽ auctorari per no·
in l bonoꝝ C·qui admicti·
Judex enim teneiur aucto
rari ſecundum Bar in l·ſe
pe de decurionibus
Bal·ſinglãriter no·in l·
puberẽ C·de iure deliberan
ꝗ elapſo termiõ ad petẽdũ
bonoꝝ poſſeſſioẽ3 põt quis
adhuc agnoſcere ꝗ tũc vi
detur ſe gerere ꝓ herede et
ſic efficitur heres de iure ci
uili Cautela ẽ ꝗ quis non
obſtãte lapſu terĩni adhuc
petat bonoꝝ poſſeſſione3 li
cet bar· ibi contra et male
ſecundum Ange·de peru·
in ru·qui admitti·in x·col·
Tu ſcis ꝗ ſi filia renũci
at ſucceſſioni paterne ſĩpli
citer nõ ualet renũciatio l·
pactum dotale C·de col·ni
ſi iuret^r ſecũdũ glo:et doc
ibi et eſt tex·in c·ii·de pac·
in vi·bal·in l·fi·C·de pac·
ponit cautelã vt filia faci
at pactũ de non petendo ali
quid de bonis paternis ꝗ
tale pactũ etiã non iuratũ
valet vnde ſit cau9 pater
faciens filiam ſibi renunci
ciari videlicet ut faciat ſibi
facere pactũ de nõ petendo
Auream do tibi cautelã
quando teſtis inutiliter de
poſuit reproducas eũ iterꝝ
et ꝗ dicat ſic depono ſicut
alias depoſui ſuper tali ne
gocio tunc enim primum
dictum inutiliter validat^r
per ſecundam repeticionẽ,
eiuſdem prime ar·l: le gata
inutiliter ſecundum ange·
ibi ff·de lega primo

Finiũtur hic cautele ꝗ
ſingularia iuris utriuſque
per eximium ac exellentiſ
ſimum iuris monarche do
minum bartholomeum de
repolla de verona ex diuer
ſis vtriuſque iuris cõmen
tariis collecte

Une lettre *e* nouvelle, dont le délié intérieur ne se rattache pas par le haut, comme l'ancienne, au corps de la lettre elle-même, mais en est séparé (voir alphabet, p. 36), apparaît en même temps dans la *Légende dorée*, d'avril 1476, et indique l'époque de transition.

Les mêmes signes d'antériorité se remarquent dans un livre français très peu connu, intitulé *Les Merveilles du Monde,* exposé dans les vitrines de la Galerie Mazarine à la Bibliothèque nationale.

Cy commãce le proheme
Sensuyuent les plus principales histoyres:et genealo'
gies du viel testament·Jusques ala natiuite de ihesucr
ist :Et pluseurs autres merueilles sus lefait des papes
des empereurs:et des Roys de france·des roys despaig'
ne:de portigal·dãgleterre·et Daragon·Des ducs debre
taigne·de Normendie·de Borbon:Dorleans:de Guyẽne ꝛ
Daniou:Et pluseurs autres:Contes:Marquis ꝛ Barõs
Et pluseurs autres chouses nouuelles ꝛ merueilleuses
Et plaines de grand moralite:Et cessent Les Croniq̃s
ou temps que legibet de paris fut fait:par Pierre Re,
my gouuerneur du royaume de france:Le quel par son:
mauuais gouuernement pfut pandu ꝛ estrangle·Et le
premier chapitre parle de Adam ꝛ Eue de ces enfans ꝛ
delarche que fist noe:

APres ce que adam fut mis hors de
paradis Il eut habitacion auec sa
femme de la quelle combien quil en
eust eu par deuant de elle pluseurs
filz et filles Toutesfoys la sainte
escripture nen fait mencion que de
trois principalement Et fut caym le
premier abel le second et seth le tiers Desquelz Jhesu,
crist deuoit descendre:des autres se passe briefment Adã
puis quil eut vescu ix cens ꝛ xxx ans mourut : Seth
engendra enoch et vesquit seth ix cens et·xii·ans Et
enoch engendra caynam et vesquit enoch·ix·cens·ꝛ·v·
ans·Malachel engendra iared et vesquit malachel·viii
cens·iiii·vins·ꝛ v·ans·Jared vesquit·ix·cẽs·xlii·ans·Di
eu translata enoch en paradis terrestre la ou il est en,
cores auec helye le prophete Ou temps de enoch morut
adam cõme raconte pierre le cõmenteur Matussale en
gendra lameth celuy qui eust premieremẽt·ii·femmes
ensamble·le quel descendit de caym Matussale puis quil

On y trouve la lettre *v* caractéristique dont nous venons de parler et, en outre, on voit dans la composition typographique plusieurs lignes inégales et mal alignées sur le côté droit, particularité qui est considérée généralement comme caractéristique d'ancienneté pour les incunables.

Brunet, qui avait vu ce livre, le jugeait antérieur au *Miroir de la Vie humaine*, imprimé chez Buyer en 1477, et en fixait la date à 1475 ou 1476, au plus tard, comme le prouvait, selon lui, l'absence de signatures et des lettres fleuronnées du *Miroir.*

Et·appropries a soy indeuement pour laquelle chose ledit
pierre fut arestes et mis en prison aparis et luy estant
ẽ prisõ sãs les grãdes rẽtes ꝛ possesiõs lesq̃lles il auoit
acquises et achetees ꝛ sans les grans garnisons de toꝰ
biens meubles lesquelz il auoit sans nombre tant que
grãs barons en eussent eu asses Et·auec precieulx ves
temens et grant vaisselle dor et dargent quil auoit on
en trouua si grant sõme dor et dargent mõnoie quil en
pauoit par·vii·fois C·M·liures auec les aultrez desquelz
nul ne porroit estimer la value et pource q̃ ledit pierre
remi ne respondet pas souffisãmẽt aux articles opposes
contre luy pource fut il condempes de estre pendus au
gibet de paris en lan dessudit lendemaim de saint marc
leuuangeliste Lequel gibet ledit pierre auoit fait faire
ainsi fut verifiee lescripture laquelle estoit escripte ou
maistre pillier dudit gibet qui disoit ainsi A·ce pillier p
en my·sera pẽdus pierre remi Celluy pierre remy estoit
pssus de poures gẽs et de petit lieu Toutesfois il auoit
gouuerne tout le royaulme·et en auoit fait a son vou-
loir Et pource le prouerbe cõmun fut acomply en luy
Qui·plus hault monte qui ne doit de plus haul descent
quil ne vouldroit·

Cy·est·fine: le·livre·nomme
les·merveilles: du·monde·

La lettre *v* primitive du *Lotharius*, du *Cepolla* et du *Livre des Merveilles* n'existant ni dans la *Légende dorée* de 1476, ni dans le *Miroir de la Vie humaine* de 1477[1], dans lesquels elle est regravée, cette particularité inobservée confirme le dire de Brunet et justifie pleinement la date de 1475.

[1] On trouve un fac-similé de l'achevé d'imprimer du *Miroir de la Vie humaine... Impressé à Lyon sur le Rosne p. Bartholomieu Buyer, citoien dudit Lyon, le huytiesme jour du moys de juillet, l'an mil quatre cens septante et sept,* dans les *Premiers monuments de l'imprimerie en France au xve siècle,* par Thierry-Poux; Paris, 1890; gr. in-fol., pl. xviii, n° 3. On y voit que la nouvelle lettre *v* a remplacé l'ancienne.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nous avons là le premier livre en français qui ait été imprimé en France et qui a précédé la *Légende dorée,* le plus ancien avec date certaine.

On a cru qu'une édition petit in-folio à deux colonnes, de 31 lignes par page, des premiers livres de la Bible, traduits en français par Julien Macho et Pierre Farget, pouvait avoir précédé le *Lotharius.*

AU com
mance/
met cre
a dieu le
ciel et la
terre la
terre estoit vaine et vuide
et grans tenebres estoient
au par dessus labisme et
fist dieu lumiere et ce fust
fait le premier iour Au
segond iour fist dieu la ron
delle du firmament Au
tiers iour leaue et la mer
et labre sus terre et abres
qui portent fruit et tous
les aultres Au quart fust
fait le soleil & la lune et les
estoilles et despartirent le
soleil et la lune Et devisa
la clarte des tenebres Et
appella dieu la clarte iour
Et les tenebres nuyt Au
quint iour furent faiz les
oiseaux en lair Et les po
issons en leaue Au sixie
me iour fust fait Adam &
le porta dieu de la ou il la
voit fait en paradis terres
tre et luy inspira dieu en
la face esperit de vie et eut
homme aine vivant Et
apres il dist il nest mie bon
que lomme soit seul Fai
sons luy une aide semblāt
a luy Et adonc donna di
eu nostre seigneur a adam
volute de dormir Et quat
il dormoit il print une des
costes a adam et remplit
le lieu de char ou il avoit
prise la coste & de la coste
quil prit de lōme forma &
en fist la femme et quant
il leut faicte si la mena a
adam pour veoir cōment
il lappalleroit Et quant il
la vit Si dist voicy os de
mes osses et char de ma
char et sera ceste appellee
virago Cest adire barneil
se Car elle est prise de viro
qui vault autant adire coē
uer Et quant nostre seig
neur eut fait toutes choses
Au septieme iour se repo
sa de leuure quil avoit fa
icte et regarda dieu toutes
ces choses quil avoit fair
tes et estoient moult bon/
nes et adam et sa femme
qui dieu luy avoit donnee

Le livre commence sans aucun titre ni intitulé, comme dans le fac-similé ci-dessus. Dans l'exemplaire que nous avons vu, et qui appartient à M. Julien Baudrier, bibliographe lyonnais des plus distingués, on lit, sur le feuillet de garde, cette mention en écriture du temps : *La Bible en franchois.*

La *Bible en franchois* ne porte à la fin aucune indication et se termine simplement par cette phrase : *Cy finit ce present livre.* Le rubriqueur a ajouté ensuite la formule *Explicit.*

Le tirage est moins lourd et les caractères paraissent plus nets et moins fatigués que dans le *Compendium breve* du *Lotharius* de 1473.

Et pour leur meffait ilz ſe
ront dampnes et mis a la
mort denfer ⁊ les aultres ſe
ront mis a deſtre ꝑtie et ſe/
ront mes conduis en la io/
ye de paradis quāt la diui/
ſion des bons et des maul/
uais ſera faicte ⁊ chaſcū ſe
ra eſtably en tel lieu cōme
il deura aller Lors ſera ſaic
te eſgliſe en ſon eſtat cler ⁊
puiſſant car en celluy iour
elle aura ſurmōte tous les
enemis q̄lle aura heu des
le cōmancemēt du monde
Et elle verra daultre part
ceulx qui ſeront ſes amis q̇
lauront amee ⁊ hōnouree ⁊
gardee a touſiours Et ilz ſe
ront a grāt hōneur ⁊ a grāt
gloire ꝑ leur deſſerte et par
leurs merites et elle verra
daultre part ceulx q̇ ſeront
coudāpne et mis a la mort
denfer qui leur durera a toꝰ
iourſmais ſans fin :Et a
douc commencera ſon chāt
que le iour deme careſme
ſiguiffie aptemēt ꝑ diuer
ſes ſigniffiances ⁊ ſont des
auctorites hōnourees ſelon
leſcript ⁊ cōmēce ainſi
Saincte eſgliſe qui
es en dieu creant
⁊ tiens a ſeigueur
iheſuſcriſt Maine ioye ⁊ ſo
yes en lieſſe et vous toꝰ q̇
lay mes ⁊ hōnoure aſſāblez
voꝰ et vous qui aues eſte
en douleur et en triſteſſe car
vous trouueres confort et
ſoulas et grant bien dout
vous ſeres ſoubtenus ·Et
la reſponce fut telle apres
ceſte parolle ſaincte eſgli/
ſe reſpondit Je ſuis ioyeuſe
et ay grant ioye des choſes
que iay ouyes et q̇ me ſont
dictes car ie ſcay et ſi voy
bien q̄ moy ⁊ toꝰ ceulx qui
la loy de dieu tiennent prot
en la maiſon ⁊ au lieu dōt
dieu eſt ſire et gouuerneur
de cy en auant



La fonte est plus régulière et les approches sont plus serrées.

Les majuscules sont exactement les mêmes; certains détails apparaissent plus nettement dans les lettres du bas de casse, tels deux petits traits formant encoche à l'extrémité supérieure des lettres *b*, *l* et *h*, et un crochet en

haut dans le dos du *g*. La boucle qui commence l'*a* ne se joint pas au milieu comme dans le *Lotharius*, le *Cepolla* et le *Livre des Merveilles*. La lettre *v* est refaite et remplacée par une autre mieux formée. On voit apparaître la nouvelle lettre *e* dont nous avons parlé plus haut. (Voir p. 31.) L'usure apparente du premier caractère de Guillaume Le Roy doit provenir des imperfections de la fonte. Des défauts d'exécution se sont produits au commencement, l'imprimeur n'ayant encore à sa disposition qu'un outillage imparfait et n'ayant pas encore pu régler le travail dans toutes ses parties. Les petites modifications de détail que nous venons d'indiquer ne sont, en réalité, que des corrections et des retouches. Afin que l'on comprenne mieux nos observations, nous donnons ci-dessous l'alphabet des caractères de ce livre :

A B C D E F G H J I M N O P Q R S T V

a b c d e e f g h i k l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z

ā ē ī ō ū p̄ ꝑ ꝓ q̄ q̇ ꝫ ꝯ ꝶ · : /

Cet alphabet représente une seconde fonte à approches plus serrées, dont les lettres du bas de casse ont été en partie retouchées ou améliorées sur les mêmes poinçons, sauf la lettre *v* qui a été regravée.

Bien que, dans son ensemble, le volume ait un certain aspect d'ancienneté, et qu'il soit imprimé avec des caractères qui paraissent neufs, il ne prime pas le *Livre des Merveilles du Monde*, mais il peut être antérieur à 1477, date à laquelle les signatures représentées par des lettres au bas des cahiers apparaissent pour la première fois dans les livres lyonnais.

Julien Macho et Pierre Farget ont aussi traduit le *Nouveau Testament* et l'*Apocalypse*, imprimés par Guillaume Le Roy dans l'atelier de Buyer. Il en existe deux éditions sans date : l'une à deux colonnes de 29 lignes par page, dont nous avons donné plus haut un fac-similé (voir p. 7), est sans signatures; l'autre à longues lignes, de 28 par page, est pourvue du signe indicateur de l'ordre des feuillets. On voit, dans l'édition à deux colonnes, des lettres tourneures fleuronnées gravées sur bois, de 23 millimètres carrés, dont nous donnons ci-contre des spécimens et que l'on retrouve dans d'autres impressions lyonnaises de Guillaume Le Roy.

Le premier livre daté dans lequel on remarque des lettres fleuronnées de ce genre est le *Mirouer hystorial*, du 31 juillet 1479.

SPÉCIMEN DES PREMIÈRES LETTRES TOURNEURES FLEURONNÉES

DE GUILLAUME LE ROY, EN 1479



Ces lettres sont inégalement réparties dans les livres qui ont été imprimés ensuite par Guillaume Le Roy, c'est-à-dire que ces initiales, étant gravées sur bois par unité et n'étant pas en nombre suffisant, manquent quelquefois au commencement des chapitres où leur place est restée vide, ou bien sont remplacées par d'autres initiales au simple trait, sans ornements, comme l'a remarqué Brunet, dans l'autre édition du *Nouveau Testament* à longues lignes et avec signatures.

Le Roy a employé en même temps de plus grandes lettres de même style dont voici le modèle :






Les premières lettres ornées gravées pour remplacer les lettres peintes à la main dans les livres ne parurent à Paris qu'en 1486, chez Jean Du Pré. Lyon avait devancé de sept ans la capitale dans cette innovation.

Prosper Marchand, dans son *Histoire de l'origine et des premiers progrès de l'imprimerie* (p. 66), cite, d'après le catalogue de la princesse de Condé, à Anet, comme ayant été imprimé à Lyon en 1474, le roman de *Baudoyn, comte de Flandres*. Cette date est fausse; c'est 1478 qu'il faut lire, comme nous le démontrons par l'achevé d'imprimer du livre reproduit ci-dessous :

Cy finit ce preſent li
ure ītitule le liure baudo
yn conte de flandres Et
de ferrāt filz au roy de por
tingal qui apres fut cōte
de flandres Contenāt aul
cunes croniques du roy
phelippe de france ⁊ de ſes
quatre filz Et auſſy du
roy ſaint loys et de ſō filz
iehan triſtan quilz firent
encontre les ſarraſius Im
preſſe a lion ſur le roſne ⁊
fini le douzeieſme iour du
moys de nouembre lā cou
rant mil iiii cens lxxviii

Brunet (*Manuel du Libraire*, t. Ier, col. 704) considère avec raison comme chimérique une édition de 1474. Celle de 1478, qui est la première, est un

volume petit in-folio à deux colonnes de 27 lignes par page, avec signatures, sans lettres fleuronnées.

Elle commence par une table en 4 feuillets, dont nous reproduisons ci-dessous la première page avec son intitulé. Le texte vient après et occupe 91 feuillets. Un exemplaire est conservé à la Bibliothèque nationale.

Cy commēce la table
de ce present liure Intitu
le baudoin cōte de flādres
Et de ferrant filz au roy
de portigal qui apres fut
conte de flaudres contenāt
aulcunes croniques du roy
phelippe roy de france et de
ses quatre filz et aussi du
roy sāit loys et de sō filz
iehan tristan quilz firent
en contre les sarrasins
Et premierement Com
ment le marquis de millā
enuoya vng messaigier p
deuers le roy de frāce pour
luy donner secour et ayde
au foullet premier
Comment le conte de flā
dres sen alla en son pays
de flandres Et māda to9
ses gēs puis sē alla a mil
lan au foillet secont
Comment le conte de flā
dres couquist en champ de
bataille quaqdēt au fo iii
Comment le conte de flā
dres et ses gēs sen allerēt
a romme pour la restau
rer au fo iiii
Cōmēt le cōte de flādres
& le cōte de iuliers allerēt
en gascoigne secourir au
roy de france au fo v
Comment le roy de frāce
ordonna et deuisa a porter
lescu ou lyon rompant a
chascū deux cest ascauoir
des contes de flandres et
de iuliers au fo xi
Comment le roy de frāce
sen retourna a paris et le
conte de flandres aussi au
fo vi
Comment baudoyn le cō
te de flandres pour son or
gueil refusa a prēdre a fē
me la fille au roy de frāce
et puis espousa le dyable
au fo vi
Comment lempereur de
constātinoble vīt a paris
pour demander au roy sa
fille amariage au fo vii

On n'y trouve ni le nom de Buyer ni celui de Le Roy, mais on peut dire sans hésitation que l'on a là un nouveau produit typographique de ce dernier.

On a signalé, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, une édition de ce même roman de *Baudoyn,* qui serait sortie des presses de Guillaume Le Roy et aurait été achevée le 12 novembre 1484. Vérification faite, c'est la même que celle de 1478, dont la date a été mal lue ou confondue avec une édition faite à Chambéry, par Antoine Neyret, en 1484.

Les caractères du *Baudoyn,* du mois de novembre 1478, sont exactement les mêmes que ceux du *Miroir de la Vie humaine,* de juillet 1477, et du *Nouveau Testament,* dans lesquels la lettre *v* défectueuse de la première fonte a été remplacée et dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V X Y

a a b c d e f g h i l m n o p q r ꝛ s ſ s ſ t u v x y z

ā ē ī ō ū p̄ p̄ q̄ q' ꝛ   ba ct de po do hp ff fi ll pp pp ſſ ſt

La règle que nous venons d'établir pour la lettre *v,* comme signe de reconnaissance des plus anciennes impressions non datées de Le Roy, n'est pas absolue. Il y a une époque intermédiaire qui fait exception. C'est ainsi qu'on la retrouve employée concurremment avec la même lettre regravée de seconde fonte dans un livret petit in-quarto de la bibliothèque de Marseille, sans signatures, dont nous reproduisons ci-dessous deux pages. On n'y trouve pas encore la nouvelle lettre *e* de la *Légende dorée* de 1476. (Voir p. 31.)

e

N lonneur de la trinite
et de la vierge glorieuse
Au prouffit et utilite
De ceste vie perilleuse
quest en la fin tres angoisseuse
Selon mon poure entendement
veul donner brief enseignement
A eschiuer la maladie
que lon nomme communement
en nom francois lepedimie

Peu ont les anciens dicte
de ce qua present vous propouse
Car peu ont este visite
de tel maladie douleureuse
mais ont menne vie Joyeuse
et vescu asses longuement
or va de present aultrement
pour ce mentente est q̄ vos die
par quelle raison et comment
nous peut venir lepedimie

Voustre maison vueilles tenir
monde de tout voustre pouoir
car cest ce qui fait maintenir
sāme et longue vie auoir
et si vous deues pourueoir
que derbe fresche sans ordure
et de fleurs et daultre verdure
soit bien vostre chambre jonchie
tant cōme le temps deste dure
et que regne lepedimie

Encore vos vueille souuenir
point ne soit mis en non chaloir
se grant chaleur seult auenir
et regne en vostre manoir
Arousez soit matin et soir
pour le maintenir en froidure
de bonne eau fresche necte z pure
eau rose point ny oublye
ne vin aigre qui de nature
sont contraire a lepedimie

Ce sont des dizains pour se préserver de la peste. L'auteur paraît être un nommé Du Jardin; il aurait écrit ces vers à Montpellier, d'après la note d'un manuscrit de la Bibliothèque Rothschild (n° 579 du catalogue). Le texte de l'imprimé, qui n'a que 19 feuillets et ne nous a pas paru complet, commence en haut de la première page sans intitulé. On a ajouté à la main, d'une écriture du temps, ce titre : *Le régime de l'épidémie et remède contre icelle.*

Après le roman de *Baudoyn de Flandres,* Guillaume Le Roy a imprimé le *Livre de Clamades filz du roy d'Espaigne et de la belle Clermonde fille du roy Carnuant.*

Cy commence le liure
de clamades filz du roy
deſpaigne et de la belle
clermonde fille du roy
caꝛnuant

EN eſpaigne a
uoit vne damoi
ſelle laq̃lle pꝛit
hoꝛs du royaulme a ma
ry le filz du roy de ſar
daigne et fut appellee
pcelle damoiſelle roy
ne deſpaigne ⁊ euſt nom
doctiue ⁊ le roy eut nom
maꝛchaditas Moult ſē
tꝛeaymerent et fut le
roy tꝛeſuaillāt laꝛge et
bon cheualieꝛ et eurent
tꝛois filles donc leſnee
eut nom helidoꝛ lautre
ſoliadice ⁊ lautre maxi
me la plꝰ belle des tꝛoiſ
filles et eurent vng fre
re q̃ eut nom clamades
Et fut enuoie paꝛ ſon ꝑe
re le roy marchaditas
en gꝛece pour apꝛendꝛe
gꝛec Puis alla en alle
maigne pour apꝛendꝛe
lalleman Puis en fꝛan
ce pour apꝛēdꝛe auſſi le
fꝛancois ⁊ en celui tēps
ſincq roys deſtꝛāgeſ con
trees commencerēt foꝛt
a guerrier le roy mar
chaditas qui eſtoit roy
deſpaigne Aduint vng
iouꝛ que laduerſe partie
de marchaditas pꝛidꝛēt
iouꝛne pouꝛ bataillier
Loꝛs maꝛchaditas man
da ſon filz clamades q̃
demeuꝛoit en fꝛance le
quel vint deuers ſon ꝑe
re et fut fait cheualier
⁊ maītint ſi biē la guer
re quil vit a concluſion
et a chief de ſincq roys
qui vouloient guerrier
a ii
auſſi les deux roys qui
deuoient auoir ſes deux
ſeurs et furent enuoyes
heraus par tout de par
clamades et null y des
deſſus nommes ne fail
lit de venir a ſibile ont
ilz furent toꝰ treſhonneſ
tement receus Et fut la
feſte foꝛt gꝛāde pour les
haultz gꝛans et nobles
mariages que furēt loꝛſ
faitz comme cy apꝛes
vous orres

OR ſaches q̃ toꝰ
ceulx qui furēt
mandes vidꝛēt
et auec eux pluſeurs au
tres pour ouyr les gꝛās
merueilles quon diſoit
de clamades Quāt tout
fut venu clamades eſpo
ſa la belle clermoude a
moult gꝛant honneur a

Ce livre est non moins précieux que le *Baudoyn*. Il en existe aussi un exemplaire à la Bibliothèque nationale. C'est un petit in-folio à deux colonnes de 26 lignes par page, avec signatures.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Il n'y a pas de lettres fleuronnées. Elles sont remplacées par des initiales au simple trait. Brunet fixe vers 1480 l'impression de ce volume.

Des lettres ajourées de même sorte se trouvent également dans le *Trésor de Sapience,* par *Jehan Jarson,* et dans la première édition des *Quinze Joyes de Mariage,* livres que l'on peut voir à la Bibliothèque nationale.

Pluſeurs
ont tra
uaille a
amoneſ
ter par
grans raiſons et aucto
rites que ceſt plus grāt
ſens de viure en terre a
tout homme en ſranchi
ſe et liberte que de ſoy a
ſeruir de ſa volente ſās
contrainte A loppinion
deſquelz on pourroit dire
que vng homme na bon
ſens qui es ioyes et deli
ces de ce monde comme
en ieuneſſe garnie de ſa
volente et de ſon propre
mouuement ſans neceſ
ſite comme lētree dune
eſtroicte chartre doulou
reuſe plaine de larmes
de gemiſſemens ⁊ dāgoiſ
ſes et ſe bouter dedēs Et
quant il eſt leans ēclos
on lui ferme la porte q̄

eſt de fer fermāt a groſ
ſes barres ⁊ eſt ſi eſtroi
tement tenu que iamais
pour nulles prieres ne a
uoir nē pourroit ſaillir
Et par eſpecial doit on
bien tenir celui fol ⁊ ſās
ſens de ſoy eſtre ainſy
empriſonne ſil auoit oy
par deuant plourer au
dedens de la dure et aſ
pre chartre les priſouni
ers qui leans eſtoient et
pource nature humaine
appete de ſa liberte ⁊ frā
chiſe pluſieurs grās ſei
gneurs et ſeignouries ſe
ſont perdues pource que
les ſeigneurs diceles vo
loient tollir franchiſe ⁊
liberte a leurs ſubgectz
Et auſſi ſemblablemēt
pluſieurs cites et villes
et pluſieurs autres me
nus peuples ont eſte deſ

a ii

la vilennie a eſte faicte
paiera tout Ainſi proce
deront alēcontre du ton
homme Et ainſi le bon
homme eſt en la naſſe
dequoy il ſe repēt mais
il neſt pas temps Ainſi
viura en languiſſant
touſiours et finira miſe
rablement ſes iours

Cy finiſt ce preſent
liure qui eſt dit les quin
ze ioyes de mariage

n

Brunet, très affirmatif pour la date du *Clamades,* l'est moins pour celle des *Quinze Joyes de Mariage,* qu'il croit devoir placer entre les années 1480 et 1490. Cette date ne saurait dépasser 1483, car, Buyer étant mort dans le courant de cette même année, Guillaume Le Roy, devenu indépendant, n'a plus employé ces caractères qu'il a remplacés par de nouveaux types entièrement différents.

On retrouve encore une initiale A de même facture au commencement du roman de *Paris et la belle Vienne,* petit in-folio à deux colonnes de 27 et 28 lignes à la page. Cette édition, que nous avons vue à la Bibliothèque de la ville d'Agen, qui possède aussi un exemplaire des *Quinze Joyes de Mariage,* n'est citée par aucun bibliographe. Elle se compose de 62 feuillets, dont un feuillet blanc à la fin[1], et fait partie d'un recueil très précieux, provenant de la bibliothèque de Colbert. Ce volume contient les *Quinze Joyes de Mariage* précitées et une édition, également inconnue, du roman de *Mélibée et Prudence,* par Christine de Pisan, dont nous parlerons tout à l'heure.

Le *Clamades,* les *Quinze Joyes de Mariage* et *Paris et Vienne* ont des signatures au bas des cahiers. Ces trois livres, qui présentent des particularités identiques, sont exécutés avec les mêmes caractères, qui sont ceux du *Nouveau Testament* publié au nom de Buyer; ils ont dû, selon nous, paraître à la même époque, c'est-à-dire vers 1480.

Ces impressions ne sont pas les seules qui peuvent être attribuées à Guillaume Le Roy. L'édition de *Mélibée et Prudence,* qui forme le dernier ouvrage du recueil d'Agen, n'a ni lettres fleuronnées, ni initiales gravées sur bois, et a peut-être précédé les trois autres livres. C'est un petit in-folio composé de 32 feuillets seulement à deux colonnes de 25 et 26 lignes à la page, qui commence sans aucun titre ni intitulé et se termine au recto du dernier feuillet imprimé, au bas de la page, par la formule *Amen,* suivie de ce libellé : *Cy finist ce present liure qui est dit Mellibée et Prudence.*

Mlle Pellechet décrit, dans le *Catalogue des Incunables* de Lyon (n° 482), une édition de *Pierre de Provence et la belle Maguelone,* petit in-folio à deux colonnes de 27 lignes par page, qui avait été signalée auparavant par Brunet (*Manuel du Libraire,* t. IV, col. 643) comme étant imprimée avec les caractères du *Nouveau Testament.* La date de 1472 qu'elle a attribuée à cette édition n'est pas justifiée, car on voit des signatures au bas des cahiers, et l'on trouve, dans le volume, des lettres fleuronnées qu'elle dénomme lettres grises.

[1] Le *Paris et la belle Vienne* est le deuxième ouvrage d'un recueil de romans de chevalerie qui commence par l'*Histoire de Philippe de Madien,* imprimée à Paris par Guillaume Nyverd, en 1527. Les *Quinze Joyes de Mariage,* reliées à la suite, forment le troisième ouvrage. *Paris et Vienne* commencent, sans aucun titre ni intitulé, par le texte du roman, au haut de la première page, qui porte au bas la signature *ai.* L'achevé d'imprimer, placé au recto du dernier feuillet imprimé, au haut de la deuxième colonne, est ainsi libellé : *Cy finist listoyre du vaillant et noble chevalier Paris et de la belle Vienne, fille du dauphin de Viennoys.* Le verso de ce feuillet est blanc.

Mlle Pellechet a pu être facilement trompée par l'aspect archaïque de caractères fatigués qui, de prime abord, peuvent donner l'illusion d'une impression des premiers temps.

Nous avons vu, à la Bibliothèque de la ville de Carcassonne, un recueil petit in-quarto, dans sa reliure du xve siècle, contenant le *Trésor de Sapience,* de Jean Gerson, le *Lucydaire* et les *Lissons* (sic) *des Morts,* qui présentait aussi des signes trompeurs d'ancienneté.

A la saincte
couronne de
france en la
quelle au/
iourduy par lordonnance
de dieu regne charles cin/
quiesme de ce nom tresbi/
en ayme ⁊ par tout le mō
de redoubte Soit donne
loz et gloire sur toutes se
igneuries terriēnes Tres
hault prince ie suis nōme
par mō droit nom honnou
re honnor prieur de salon
docteur en decret souuāt
ay eu en voulente de faire
aucun liure Premiere/
ment a lonneur de dieu et
de la benoiste mere et de la
vostre haulte seignurie
Mais les raisons pour
quoy iay entrepris de ces/
tuy liure faire sont asses
bōnes ad mō aduis Pre
mierement car lestat de
saincte esglise est en telle
tribulacion que se dieu ny
mect remede et vostre se
igneurie laquelle est a
coustumee de acheuer et

mectre affin les chieres
auantures de la foy cresti
enne Je ny voy voye ne
chemin cōment nous soit
bōne ⁊ briefue accordāce
La deuxiesme raison si
est que voyes toute cresti
ente si greuee des guerres
de haynes ⁊ de larrecins ⁊
discencions que a grand
peine peut on nōmer vng
petit de pays soit vne con
te ou vne duchie qui bien
soit en paix La tierce rai
son si est q̄ la terre de prou
uance donc ie suis nez et
nourry est de present telle
ment a tournee par le re/
muemet t de nouuelle se/
igneurie et pour les diuer
ses oppinions qui sont en
tre les nobles et les con
munes que a grād peine
peut homme saige ouyr
les maulx q̄ les gens du
pays pour cellui debat
seuffrent La quarte rai
son est que plusieurs cho/
ses de grans clercs nou/
ueaulx qui bien pensant

A première vue, nous avions jugé devoir mettre ces impressions au premier rang parmi les produits des presses de Guillaume Le Roy stipendiées par Barthélemy Buyer; mais la présence de signatures et de lettres fleuronnées, que nous y avons trouvées ultérieurement, nous a fait changer d'avis.

Nous n'avons pas indiqué tous les livres qui sont imprimés avec ces mêmes caractères. Il y a encore d'autres éditions du *Pierre de Provence,* du *Lucydaire* et du *Trésor de Sapience.* Nous ne connaissons pas toutes les productions des presses lyonnaises à cette époque; on en découvrira certainement d'autres.

Il existe une édition de l'*Arbre des Batailles,* dont nous donnons ici les fac-similés de commencement et de fin, imprimée avec la nouvelle fonte à approches les plus serrées de la *Bible en franchois.*

trois fois en lan si non ql
cheuauche pour aler en la
guerre moult dautres bel
les et notables choses ap
partenās a to⁊ bons roys
et princes pourroye enco
res dire et asses trouuer
Mais encores suis ie si
lasse de escripre pour le pre
sent que ie ne pense plus
riens escripre en ce liure
Touteffoyez le temps vi
ēdras se dieu me donne
espace de viure que ie esc
ipray aucuēs choses sur
les cōtenances q̄ toutes
psōnes quelles q̄ elles so
yent ecclesiastiq̄s ou secu
lieres hōmes ou fēmes
doiuent auoir au pl⁊ pres
q̄ ie pourray de la saicte es
cripture ⁊ du droit escript
selon les dignitez de leurs
offices Et ie prie humble
ment et deuotement a nos
tre seigneur que par sa
grace vous doint en telle
maniere gouuerner vos-
tre royalme ⁊ la saicte cō
ronne quil vous a cōmi-

se que apres la fin il vo⁊
maine et conduise en la
saincte gloire de paradis
qui iamais ne fauldra

DEO GRASIAS
A M E N

Cy la fin de ce present
liure intitule labre des
batailles

ʒ iii

Cette édition, de format petit in-folio à 30 lignes par page, qu'il ne faut pas confondre avec une autre à longues lignes, imprimée à Lyon avec des caractères tout à fait différents et datée du 24 décembre 1481, a des signatures au bas des cahiers. Elle se termine par la formule DEO GRASIAS (sic), AMEN,

suivie de cet achevé d'imprimer : *Cy la fin de ce présent livre intitulé l'Abre* (sic) *des Batailles,* avec la signature *ziij* au bas de ces lignes.

M. Proctor nous a signalé la présence, au Musée Britannique, de l'*Histoire du chevalier Oben* ou *Voyage de saint Patrix,* livre inconnu des bibliographes, qui est imprimé à deux colonnes de 30 lignes par page, avec les mêmes caractères que l'*Arbre des Batailles* précité.

AV tempz du roy estiē
ne estoit vng chevali
er des parties dallemaigne
de langues appelle oben q̄
voulsist acoplir le voiage de
saint patrix pour visiter pur
gatoire ainsi cōe plusieurs
aultres ont fait Mais plus
sieurs y demourerēt et pour
ce q̄ plusieus y demouroiēt
larceuesque dicelle contree
fist ordonnāce q̄ nul ne fist
le voiage sinō par sa licēce
car ceulx qui y demouroient
estoient dampnes en corps
et eu arme

CEllup chevallier obē
sen alla devers larce
vesque de celle contree pour
luy demander licence pour
faire le dit voiage et quant
il eut conte a larceuesque q̄
il estoit de propoz et ētencion
de faire ⁊ acomplir le dit vo
yage Larceuesque le amoē
stoit tresfort disāt que il ne
voulsist point entreprandre
de faire celluy voiāge maiz
que il se voulsist retraire
Car plusieurs y estoient de
mores qui estoiēt dampnez
en corps ⁊ en ame aprez plu
sieurs mēciōs ⁊ advisemēs
fais au dit chevallier part
larceuesque Le dit chevalli
er fust tousiours de propos ⁊
entencion de acoplir son voy
age Adonquez larceuesque
luy va dōner ces lrēz en mā
dāt au prieur de leglise sāit
pātrix qui sōt de lordre sāit
augustin que il luy en voye
vng chevallier apelle oben
des parties dalemaigne Le
q̄l estoit saige ⁊ de tresgrant
lignage ⁊ estat le quel avoit
propose de faire le voiage de
saint patrix en lonneur de
ihesus filz de marie pere filz
et saint espit Et quāt le che
vallier fut arrive a saint pa
trix il presenta ces lrēs au
prieur ⁊ es chanoines dudit
lieu lesquieulx retenirent
les lectres et le chevallier
vont receuoir a tresgrāt hō
neur et reverance Et le pri
a i

Ce livre présente un intérêt considérable, non seulement à cause de son extrême rareté, mais en raison d'une grande gravure sur bois que l'on voit au commencement, et qui serait, d'après M. Rondot, la plus ancienne planche gravée sur bois pour l'illustration d'un livre à Lyon.

Dans cette estampe, la Vierge est représentée debout et de face avec l'Enfant Jésus dans ses bras; derrière les personnages, est étendu un rideau semé de roses.



Deux anges soutiennent une couronne fleurdelisée et fermée au-dessus de la tête rayonnante de la Vierge, dont la longue chevelure ondulée est pendante.

« Le dessin est très simple, élégant et d'une grande distinction. Il est tout au trait. Le trait est fin et égal; les artistes des premiers temps exprimaient par des traits simples et généraux le caractère principal des sujets, sans chercher à reproduire fidèlement les détails. Le travail de la gravure est très sommaire, et il est à remarquer que des hachures légères et courtes marquent les ombres des plis du manteau. Aucune autre pièce lyonnaise de cette époque ne l'égale en beauté et n'a autant d'originalité. Elle est lyonnaise quant à l'origine et peut-être même quant au faire. Elle est flamande quant au style. Par les draperies et quelques détails, elle rappelle certaines peintures de l'école de Bruges. La Vierge, cette Vierge attristée aux grands yeux, a une attitude et une expression pleines de dignité et de charme [1]. »

La même planche se retrouve au commencement et à la fin du *Livre intitulé Vita Cristi,* édition de format petit in-folio, avec figures sur bois dans les colonnes du texte, décrite par le docteur Desbarreaux-Bernard dans le *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque de Toulouse* (n° 27, p. 27-28).

Le livre ne porte ni date, ni nom d'imprimeur; mais les caractères que nous avons identifiés sont ceux de *L'istoire de Mélusine, imprimée à Lyon par Maistre Gaspard Ortuin et Pierre Schenck, imprimeurs de livres.*

Une première édition du voyage de *Mandeville* est imprimée avec les caractères de seconde fonte de l'*Arbre des Batailles* et du *Chevalier Oben* (voir facsimilés, p. 44, 45 et 46) et présente des dispositions typographiques semblables de 30 lignes par page.

Cy finist ce tresplaisant
liure nome Mande ville par
lanc moult autentiquement
du pays et terre doultre mer
Et fut fait lā Mil CCCC
lxxx le iiii iour dauril

Cette édition de *Mandeville,* qui se trouve à Londres, fait partie de la collection léguée au Musée Britannique par Thomas Grenville [2]. Elle est datée du 4 avril 1480; l'*Arbre des Batailles* et le *Chevalier Oben,* non datés, sont de la même époque environ.

[1] Rondot (N.), *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xve siècle,* p. 118-119; ouvrage cité.

[2] On trouvera une notice sur ce livre dans la *Bibliotheca Grenvilliana;* London, 1842; II, p. 432.

Les livres en français que l'on publiait à Lyon, de préférence aux livres en latin, étant des articles d'une vente courante, furent souvent réimprimés; c'est ainsi que l'on constate fréquemment deux éditions, quelquefois trois du même ouvrage, faites à peu d'intervalle.

Les exigences de la production obligèrent Guillaume Le Roy à augmenter son matériel. C'est ce qui peut expliquer, pour la *Bible en franchois,* l'usage d'une nouvelle fonte à approches plus serrées, employée concurremment, pendant un certain temps, avec la seconde fonte provenant de l'ancien matériel rectifié utilisé pour le *Miroir de la vie humaine* de 1477, le *Nouveau Testament,* le *Baudoyn* et autres livres, jusqu'au moment où une troisième fonte remplaça définitivement la seconde, en 1480.

Guillaume Le Roy a retouché les poinçons de ses lettres de bas de casse ou les a regravés partiellement, comme on peut le voir dans le *Lapidayre* dont nous présentons ci-dessous deux pages en fac-similés :

Pour lamour du bon roy phi
lippe de france que dieu ait
en sa saincte garde fust fa
it ce liure qui est appelle le liure
des pierres celluy qui ce liure fist ser
cha maintes abayes et pluseurs sa
iges clers ⁊ a pluseurs lapidaires
et a pluseurs sages diuins parla ⁊
en quis pour sauoir les vertus des
pierres et ce que les liures en disoi
ent fist translacter de latin en frā
cois et en plain consille pour lacord
des saiges clers Ce liure no⁹ de
uise des pierres naturelles ce que la
bible en dist ⁊ ce que dieu mesmes
en dist Et q̄ salomō ⁊ saint iehan
euuangliste en disent qui seurēt la
force ⁊ les vertus des pierres ⁊ ce q̄
eracles en dist moult feissent plus
apertes miracles ⁊ vertus ce ne fut
la mescreance des gens ⁊ la nō foy
et le peche Et en maint lieu ont
valu aux mires· ne herbes ne raci

coleur ⁊ le fait de cōseil ⁊ est dōbte
de tes ennemis et le fait agreable
et plaisāt adieu et a toutes gens

Turquoyses

Turquoyses sont de deus couleurs
lune tirant a couleur de vert les aul
tres sont celestres ⁊ sont bōnes a hō
mes qui ont cheuaulx car ce que tou
che la pierre māge le cheual iama
is ne peut estre effōdus ne gastes
ne chaut ne froit mal ne luy fera
ne les ongles ne luy mueront a cel
luy qui la porte vin ne viāde ne luy
fera mal ne sont cheual ne charra
ne celluy qui la porte ne peut noyer
en eau

Iris

Iris est vne pierre samblable a cril
tal ⁊ vient en la mer roge ⁊ a·vi ca
res elle dōne victoire des ēnemis a
celluy qui la porte liesse ⁊ grace du
peuple ⁊ fēme qui enfāte ⁊ la sur el
le a plus tost enfāte son enfant et
a moins de douleur

Cette impression, qui n'est pas mentionnée par les bibliographes, forme un livret petit in-quarto de 20 feuillets à 23 lignes par page, dépourvu de

IMPRIMERIE NATIONALE.

signatures. L'exemplaire que nous avons eu entre les mains, et d'après lequel les fac-similés de la page précédente ont été reproduits, se trouve à la Bibliothèque de la ville de Marseille[1]. Il est relié avec le *Régime de l'Épidémie,* mentionné ci-dessus (p. 41).

La juxtaposition des deux opuscules fait ressortir la différence des deux sortes de types employés par Guillaume Le Roy.

Les lettres majuscules ou capitales sont restées exactement les mêmes que dans le *Régime de l'Épidémie* et n'ont pas été refondues. Mariées avec une fonte neuve de même corps, elles paraissent lourdes et fatiguées dans le *Lapidayre.*

Quant aux lettres de bas de casse employées dans le texte, elles paraissent plus légères, dans leur première pureté. Les pleins retaillés sont moins épais qu'auparavant. La plupart des lettres se terminent en pointes ou en boucles qui leur donnent une certaine élégance. On voit le *g* à crochet, l'*a* et l'*e* de nouvelle forme et autres particularités de détail, signalées pour les caractères de la *Bible en franchois.* (Voir p. 34-35.) Il y a, en outre, le signe de l'abréviation *us,* en forme de gros chiffre 9, à longue queue recourbée en arrière, qui ne figure que dans la fonte à approches serrées (voir alphabet, p. 36) et se retrouve à la troisième ligne du *Lapidayre,* dont nous donnons ci-dessous l'alphabet.

Les majuscules G, H, K, X, Y, Z, non employées dans le texte, manquent.

A B C D E F J I M N O P Q R S T V

a b c d e f g h i l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z   de ff ll ct

ā ē t ī lꝰ ō oꝰ p̄ ꝑ ꝓ q̄ t tꝰ ū

Le *Lapidayre* est sans date; mais, quoiqu'il n'ait pas de signatures, il est antérieur à 1477. Il a dû paraître en 1476, après le *Livre des Merveilles du Monde,* et a certainement précédé la *Bible en franchois,* dont les mêmes caractères semblent déjà moins neufs et dans lesquels les petites pointes

[1] A l'époque où nous l'avons examiné à Marseille, le *Lapidayre* faisait partie d'un recueil d'opuscules incunables classés dans la Réserve de cette bibliothèque sous la cote O^mb, n° 11. Depuis peu, la Bibliothèque nationale a eu la bonne fortune d'acquérir un bel exemplaire de ce livre précieux provenant de la bibliothèque de feu M. Ch. Schefer, de l'Institut.

ténues qui terminent certaines lettres se sont arrondies ou ont disparu en grande partie.

On ne connaît pas de livres datés, imprimés avec ces caractères, après le *Mandeville* du 4 avril 1480. Le même ouvrage fut réédité à Lyon, le 8 février de l'année suivante, à la requête de Buyer; mais cette édition est composée avec des caractères différents, qui sont ceux de Martin Husz.

Guillaume Le Roy s'était séparé de Barthélemy Buyer avant 1481. « En cette année, dit M. Rondot, il était tout à fait indépendant, et tenait à loyer partie d'une maison sise en la rue tirant de Sainct Anthoine à Nostre Dame de Confort[1]. »

Le nom de Guillaume Le Roy ne reparaît plus que deux ans après, en 1483. Buyer venait de mourir, et rien ne s'opposait plus à ce que Le Roy signât les livres qu'il imprimait pour son propre compte.

Le premier livre connu au nom de Guillaume Le Roy seul, avec une date et un quantième certains, est un roman de chevalerie, de format petit in-folio, tiré de l'*Énéide* de Virgile.

Le texte commence par ce préambule, trop curieux pour que nous ne le transcrivions pas ici tout au long, dans son langage naïf et imagé de vieille langue française, qui respire les idées de noblesse chevaleresque et de liberté telles qu'on les comprenait alors :

> A l'onneur de Dieu tout puissant, de la glorieuse Vierge Marie de toute grâce et à la utilité et prouffit de toute la police mondaine, ce présent livre, compilé par Virgille, très subtil et ingénieux orateur et poète, intitulé *Eneydes,* a esté translaté de latin en commun langaige auquel pourront tous valereux princes et aultres nobles veoir molt de valereux faictz d'armes. Et aussi est le présent livre nécessaire à tous citoyens et habitans en villes et chateaulx, car ils verront comme jadis Troye-la-Grant et plusieurs aultres places fortes et inexpugnables ont été assegies aprement et assaliez et aussi corageusement et vaillamment deffendues. Et est ledit livre au temps présent fort nécessaire pour instruire petis et grans pour chascun en son droit garder et deffendre, car chose plus noble est de mourir que de villainement estre subjugué.

L'ouvrage a été traduit ou plutôt paraphrasé en anglais sur le texte français et imprimé à Westminster-lez-Londres par William Caxton, en 1490.

[1] Rondot. *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle,* p. 94, note 1; ouvrage cité.

L'édition lyonnaise est de la plus grande rareté. La Bibliothèque nationale et la Bibliothèque de l'Arsenal en possèdent des exemplaires. Nous donnons ci-après plusieurs fac-similés de cet ouvrage :

a Lóneur de dieu tout puiſſant d la glorieuſe vierge marie mere d toute grace. ⁊ a la vtilite ⁊ prouffit de toute la police mondaine ce preſent liure compile par virgille treſſubtil ⁊ ingenieux orateur ⁊ poete intitule eſneydes a eſte tranſlate de latin en cómun lágaige auql pourrót toꝰ valereux princes ⁊ aultres nobles veoir mólt de valereux faictz darmes. Et auſſi eſt le pñt liure neceſſaire a toꝰ citoyés ⁊ habitás en villes ⁊ chateaulx car ilz verrót cóme iadis troye la grát ⁊ pluſieurs aultres places fortes ⁊ inexpugnables ont eſte aſſegies apremét ⁊ aſſaliez ⁊ auſſi corageuſemét ⁊ vaillámét deffendues. Et eſt ledit liure au téps pñt fort neceſſaire pour inſtruire petis ⁊ grás pour chaſcú en ſon droit garder ⁊ deffendre. car choſe plꝰ noble eſt de mourir que de villainemét eſtre ſubiugue.

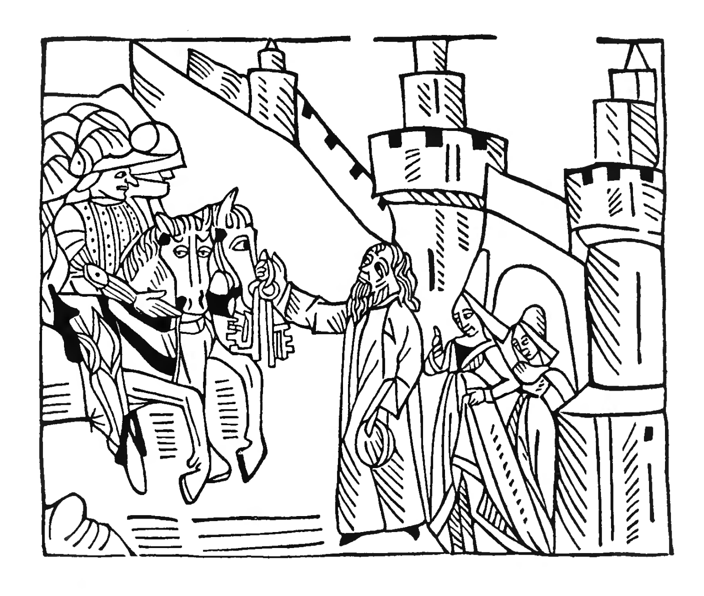
Comment priame roy treſpuiſſant ediffia la cite de troye la grant.



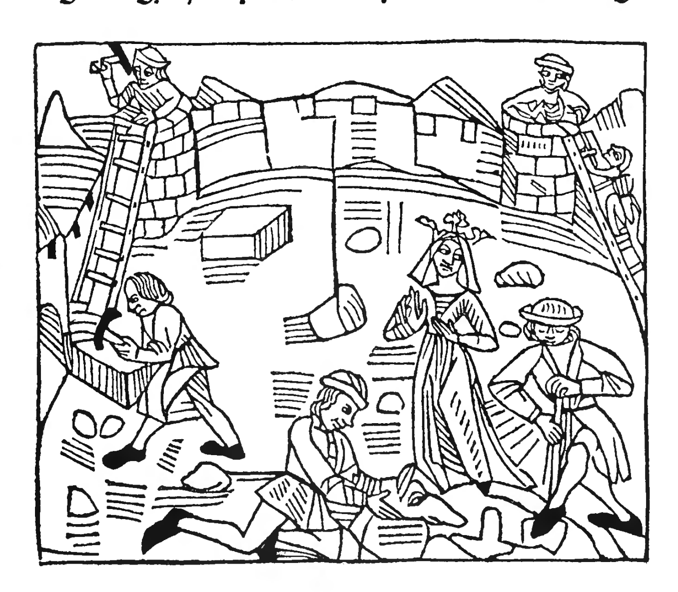
a 2

Ce livre contient des figures sur bois d'un art primitif. A la première page, après le préambule, on a représenté la fondation de la ville de Troye, par le roi Priam, avec cet intitulé : *Comment Priame roy tres puissant ediffia la cité de Troye la Grant.*

Parmi les spécimens de ces illustrations naïves, on voit Énée, après la ruine de Troye, arrivant avec ses compagnons devant Laurente, la ville du roi Latinus, la fondation de Carthage et l'épisode de la rupture avec Didon.



Comment dydo en libie pais estrange achata terre du large dung cuyr de beuf ont elle edifia la cite de cartage.



Comment dydo auecques grandes maledictions donna congie a enee.



Comment dydo congnoissant le departement de enee couroyt par my la cite de cartaige comme femme desesperee et hors du sens.



Il n'y a, dans ces anciennes images destinées au populaire, aucune perspective pour les objets et les choses matérielles, mais les personnages sont bien dessinés et se présentent dans les attitudes qui leur sont propres. Les costumes du xve siècle, les hauts bonnets des femmes et les coiffures sont intéressants à étudier. Le volume se termine par l'achevé d'imprimer suivant :

**Cy finit le liure des eneydes compi
le par Virgille lequel a este translate
de latin en francois Imprime a lyon
par maistre Guillaume le roy le der
nier iour de septembre Lan mil qua
tre cens.lxxxiii.**

Les caractères du texte, dont voici l'alphabet, sont entièrement différents de ceux que Guillaume Le Roy avait employés jusqu'alors :

A B C D E F G H J K L M N

O P Q R S T V Z

a b c d ð e f g h ħ i l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x

y z . : ⁒

ff fl ſſ ſt ã b⁹ ꝯ c⁹ ð d⁹ ð⁹ ẽ e⁹ ꝛ ĩ i⁹ l⁹ ł m⁹

n⁹ õ p̄ ꝓ ꝑ q̄ ꝙ ꝗ q̃ȝ ꝙ r⁹ ꝛ̄ ſ⁹ ſ̄ t̄ t⁹ ũ u⁹ x⁹

Il est à remarquer que Barthélemy Buyer mourut à Lyon en juillet 1483 et que le *Livre des Eneydes* ne parut, avec le nom de Guillaume Le Roy, que trois mois après le décès de celui qui l'avait patronné et qui avait abrité sous son toit le premier atelier typographique établi à Lyon. Sans avoir été, à proprement parler, son associé, Barthélemy Buyer a pu faire à Guillaume Le Roy les avances nécessaires pour monter son atelier et lui donner à imprimer des livres dont il a fait les frais, le laissant libre d'en exécuter d'autres

à ses risques et périls; mais il a dû exister entre eux un traité que nous ne connaissons pas, interdisant à Le Roy d'imprimer son nom sans le consentement de l'autre. On ne peut expliquer autrement pourquoi les quelques livres signés de ce dernier, à certains intervalles, sont toujours accompagnés du nom de Buyer. Le contrat s'étant trouvé rompu par la mort de celui-ci, Le Roy en avait profité pour reprendre sa liberté d'action.

La même année, Guillaume Le Roy imprimait une édition du Manuel des curés (*Manipulus curatorum*), de Guy de Montrocher :

Incipit manipul⁹
curatorū cōpoſitus a
Guidone d̄ mōte ro
che. ſacre theo. ꝓfeſ.

REuerendo
in xp̄o pa
tri ac dn̄o domi
no Raymundo
diuina prouidentia ſancte ſe-
dis Valentie ep̄o. ſuoꝝ deuo
toꝝ minim⁹ Guido de monte
roche. cuꝫ deuota ⁊ hūili recō
mēdatōe ſe totū ſuis obſequiꝭ
mācipatū ꝯmēdat. Fōs ſapiē-
tie dei v̄bū diſpoſitōe mirabili
oīa ordinās et diſponēs mili-
tātē ecclesiā ordiauit ⁊ diſpo
ſuit adiſtar eccleſie triūphātis
Qđ figuratiue fuit oſtenſuꝫ le
giſlatori moyſi quādo p̄ceptū
ſibi fuit edificare tabernaculuꝫ
in deſerto iuxta exēplar qđ ſi-
bi in mōte fuerat demōſtratuꝫ
Tabernaculū ſiquideꝫ in hui⁹
mūdi deſerto cōſtructū eſt mi
litās eccleſia adinſtar illi⁹ que
ſurſuꝫ eſt ihrl'm ordinata. Cu
ius quidē militātis eccleſie fun
damētuꝫ in mōtibus ſanctis ꝓ
pheta cōmemorās per mōtes
ſupiores p̄latos apl'os ſuccedē
tes iſinuat. Qui ad modū ſpiri
tuū ſupme ierarchie ſupmi me
dios. medij iferiores. videlꝫ p̄
latos illuminant pficiunt atqꝫ
purgāt. vt ſic medij a ſupiori-
bus illuminati ſanctis pfectis
v̄tutib⁹ ac erroib⁹ expurgati
inferiores ſeculares. ſ. laicos ſi
mili mō illumient pficiant ⁊ ex
purgēt ꝙ facerē nequeūt niſi fu
erit diuīs doctrinis ibuti. hec
ergo attētā ⁊ vigili meditatōe
ppenſans ſequēs opuſculū de
inſtructiōe neophitoꝝ curato
rum cōpoſui. rudi quidē ſtilo.
ſed vtili nō curās de verborū
ornatu. ſed de aiaꝝ ꝯmodo et
ꝓfectu. Quod quidē opuſcu-
lum ad vos qui eſtis ſacroſan-
cte eccleſie luminare p̄clarum
qui lucetis velut lucerna lucēſ
in firmamēto eccleſie militan-
tis ꝗ radio diuīe ſapiētie exem
ploqꝫ vite ſanctiſſime ac ſarcu
lo correctōis caritatiue ſubdi-
tos veſtros illuminatis et pur
gatis duxi hūiliter deſtinādū.
vt lima correctōis vr̄e polituꝫ
ꝓdeat in publicū q̄ ſine illa ꝓ-
dire nō audet. Suſcipiatꝫ vos

a nullo poterunt pati. Erūt ēt
immortalia. qꝛ nullo mō pote-
runt mori. Erunt ēt clariſſima
vn̄ Saluator. Fulgebunt ſan-
cti ſicut ſol in regno p̄ris mei.
cuius regni ꝯciues nos faciat
Rex regū ⁊ dn̄s dominātium
ihesus chriſtus Amen

HEc circa officium cura
toꝝ breuiť a nobis cō-
poſita ſunt vt ſimplices in aliq̊
inſtruerent ⁊ magis puecti ad
altiora inueſtiganda laborarēt
Obſecrans vt ſi in libello iſto
lector aliqua vtilia inueniat ip
ſa attribuat deo ſoli. grates ei
referens ꝙ nobis peccatorib⁹
aliquātulum ſcintillā intelligē
tie impartire dignatus eſt. Il-
la autem que minus bn̄dicta
ſunt ignorātie ꝯpoſitoꝝ aut in
aduertentie aſcribens caritati
ne corrigat. ⁊ ꝓ nobis pecca-
toribus ad deum p̄ces fundat

Hoc opus qui curatorum
Manipulus intitulať. in quo
quidē multa notatu digna au
ctoritateqꝫ fundata de eccl'ie
ſacramētis ponunť ad eruditi
onem minus prudentium reli
gioſorum. perfectum eſt. Im-
preſſumqꝫ Lugdun̄. per pru-
dentem opificem Guilhermū
regis. Anno dn̄i. M. lxxxiij.

Finit feliciter.

Il est dit, à la fin, que cet ouvrage a été terminé et imprimé à Lyon par Guillaume Le Roy, ouvrier entendu dans son métier (*Hoc opus... perfectum est, impressumque Lugduni per prudentem*[1] *opificem Guilhermum Regis*).

[1] *Prudentem* ne doit pas être traduit ici par « homme prudent », mais bien selon le sens indiqué par Du Cange : *cognitione prædītus, intelligens,* termes qui, en s'appliquant à un imprimeur de livres, signifient qu'il est entendu, autrement dit habile et expérimenté dans son métier.

Le volume, de format petit in-quarto, est daté de 1483, mais le mois et le quantième ne sont pas indiqués. Il est exécuté avec un caractère gothique intermédiaire de même famille, dont voici l'alphabet :

A B B C D D E F G H I L M

N O P P Q R R S T V V y

a b c d d e f g h i j k l m n o p q r r ſ s t u v x y z

ff fl ſſ ſt   ā b⁹ h ꝯ ꝯ̄ c⁹ d d⁹ ē ꝛ ꝛc g g⁹ h h h ī

i⁹ l m̄ m⁹ n̄ n⁹ ō p̄ ꝑ ꝑ p p̄ q̄ q q q ꝗ q̄ r ꝑ ſ ſ ſ⁹

t t⁹ ū ū ū̄ . ‹

Le *Tractatus Corporis Christi*, petit in-quarto de 34 feuillets, dont il y a un exemplaire à la Bibliothèque de Lyon, est imprimé avec ces caractères :

Anno millesimo quadringentisimo octuagesimo in vigi
lia natiuitatis beate marie virginis date fuere vacationes
studentibus valētie. Et finita fuit presens repetitio super
decretali cum marthe de cele. mis. sub egregio patre domio
dozoli decretorū comite. per me Jacobum Buerij de lug-
duno.

La date de 1480, qu'on lit à la fin, se rapporte à la leçon du professeur Dozol, faite à Valence, et non à l'impression. Comme cet opuscule porte le nom de Jacques Buyer, frère de Barthélemy, il n'a pu paraître qu'après la mort de ce dernier.

Du Verdier cite une édition du *Traicte des eaux artificielles,* imprimée au nom de Guillaume Le Roy en 1483. Cette impression n'a pas été retrouvée.

Nous ne connaissons aucun livre signé de Guillaume Le Roy en 1484.

En 1485, le 8 avril, il terminait l'impression des Offices de Pâques (*Paschalia secundum usum ecclesie Lugduni*), petit in-quarto de 68 feuillets :

Paschalia secundū. vsum
ecclesie lugduni.

Cet intitulé, en deux lignes de très gros caractères, comme les intitulés du *Livre des Eneydes,* est un des plus anciens exemples que nous connaissions d'un titre imprimé à Lyon sur une page isolée.

La lettre S de début du texte représente un reptile fantastique ailé, et à pattes d'oiseau, replié sur lui-même, qui avale un serpent :

Primum pascha. D

S I festum pasche xi. kal'. aprilis euenerit
domica. In octa. pasche vs̃ de ãnũcia.
btẽ marie. Feria.ij.fit fest ũ eiusdẽ ite-
grũ Fe.iij.ad matu.ꝝ.Maria magda.
ꝝ.Angelus.ꝝ. Tulerunt. Lectio.iij. ð
omelia Cuz esset sero.Totũ illud quod
remanet de feria.ij. et.iij.In.laudi.añ. Et respicientes.
all'a.p̃s.Dominus reg.añ.Mane nobiscũ.p̃s. Bñdict⁹
Ad missam epl'a. Quidam vir illustris. Ad vs̃.añ. Ego
sum alpha ꝛ.o. p̃s.Mag. Feria.iiij.ꝝ. Uirtute magna
ꝝ. Expurgate.ꝝ. Ecce vicit leo.Lec.iij.ð omel'.Maria
magda.In lau. añ.Et itrauit. all'a.p̃s. Domin⁹ reg. añ.
Afferte.p̃s.Bñd⁹.Ad missaz epl'a.Cũ venissent paulus
euãgel'. Exierũt mulieres. vs̃. ð sancto nicetio. Feria.
v.festum eiusdem.lec.iij.de omelia.Maria magda. Ad
vs̃.añ.Quia vidisti me.p̃s. Mag. Feria.vi.ꝝ. Dign⁹
es.ꝝ. Maria.magð.ꝝ. Angel⁹.Lec.iij.de omel'. Una
sabbati.Totũ illud qð debet legi feria.vi.et sabbato pro
pter festũ sancti ãbrosij. In lauð. añ. Data ẽ michi. all'a
p̃s. Domin⁹ reg.añ.Hec autez.p̃s. Bened⁹.Ad missaz
epl'a. Placuit apostolis. euãgel' Exeuntes mulieres.
vs̃. de sancto ãbrosio. Sabbato fit festum eiusdem inte
gruz. Ad vs̃.proc̃.ꝝ. Ego sicut vitis.oro. Omp̃s.s.d. q
bũa.ij.pc̃.ꝝ.Audiui vocem.oro. Op̃s.s.d. deduc nos.
D Omica pria p⁹ octa.ad matu.ꝝ.per ordinẽ.Ego
sicut vitis.in lauð.añ.Ego sum pastor bonus. al-
leluya.p̃s. Dñs reg.añ. Xpũs resurgẽs.p̃s.Bñd⁹. Ad
vs̃.añ.Ego sum pastor bon⁹ p̃s.Mag.proc̃.ꝝ.Docete

a 2

L'achevé d'imprimer nomme les ecclésiastiques Léonard Bachelier, Claude Berthod et Pierre Jacquet, qui furent chargés, par le cardinal de Bourbon et le Chapitre, de mettre en ordre ce rituel spécial à l'Église de Lyon :

Ad laudem omnipotentis dei et eius sancte ecclesie
finit opus perutile dictum paschale secunduz vsum eccl'ie
lugduñ.gratis ordinatum per viros venerabiles.videlicet
dñm leonardũ baccalarij custodem sancte crucis lugduñ.
Claudiũ berthodi capellanũ ppetuũ dicte eccl'ie lugduñ.
et dñm petrum Jacqueti vicemagistrũ ecclesie collegiate
sancti pauli lugduñ.De voluntate et p̃cepto Re.d.n.dñi
cardinalis de borbonio archiep̃i ꝛ comitis lugduñ.ꝛ egre
gioꝝ viroꝝ dñoꝝ decani et capituli comitũ eccl'ie lugduñ.
Impressum per magistrum guilhermũ regis.et finituz die
octaua mensis aprilis.anno dñi millesimo.cccc. octuagesi
mo quinto.Rogate deum pro ipsis.

Et sic est finis.

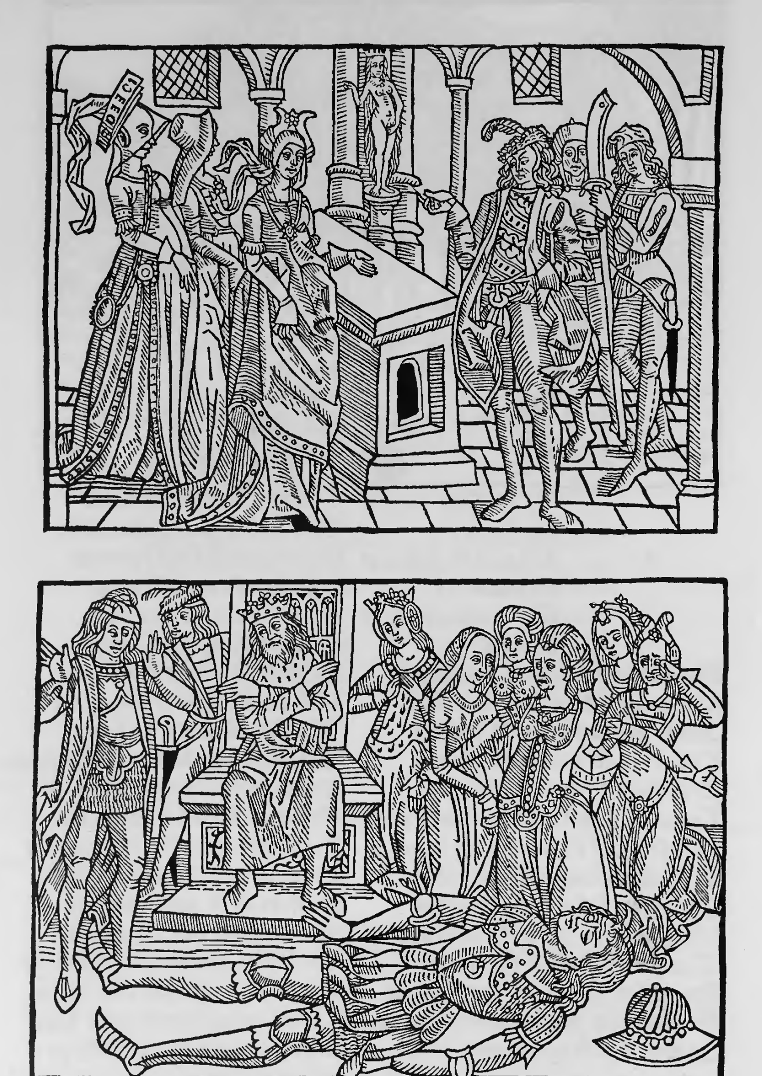
Les *Paschalia* sont imprimés avec les nouveaux caractères du *Manipulus Curatorum*. Dans ce livre, Guillaume Le Roy emploie un nouveau genre d'initiales ornées qui remplacent les lourdes lettres fleuronnées de Barthélemy Buyer :


e

N paſſant parmy
vne lande
Plaine de roſes et
de fleurs
De romarin et de
lauende
Daubeſins de toutes couleurs
Pour entreoblier mes douleurs
Ainſi que tueur qui ſe ſoulcie
Transi en lermes et en pleurs
Par force de melencolie
Trouuay vng lieu moult delectable
Moult ſouef fleurãt mõlt ſauorãt
A lombre dung arbre notable
Qui eſtoit bel et bien fleurant
Vng ru auoit deſſoubz courant
Tout enuironne de fleurettes
Dung ſon gracieux murmurant
Et plus cler que les ſept planetes
La veis vne bergeronnete
Chanter melodieuſement
Et diſoit vne chanſonnette
Dittee moult ſoutifuement
Je prins tel reiouiſſement
A oyr ſa doulce armonie
Que Joubliay totellement
La douleur de ma maladie
Je ne prins point a elle garde
Na ſon abit ne a ſa facon
Ne auſſi aux brebiz quelle garde
Mais entendis a la chancon
Et Jacoit ce que le doulx ſon
Me contraingniſt a ſommeiller
Pour apprendre aucune lecon
Meffortay de moy reueiller
Si entendy quelle parloit
De larbre que deuant nommoye
Et que en chantant elle diſoit
Gentil arbre dieu te doint Joye
Tige plaiſant en qui verdoye ;
a ii

En 1485, Guillaume Le Roy imprime le mystère de la *Destruction de Troye la Grant,* par Jacques Millet, livre illustré de nombreuses gravures sur bois, dont une édition avait paru à Paris l'année précédente, chez Jean Bonhomme.

D'après la première page du prologue, reproduite à la page précédente, on peut se rendre compte que l'artiste lyonnais s'est inspiré des illustrations parisiennes. Il ne les a pas toujours copiées servilement et en a souvent modifié certains détails, surtout dans les costumes :



Il y a un grand progrès dans la facture de ces bois, si on les compare à ceux du *Livre des Eneydes*. Les deux planches ci-dessus représentent *Hélène au Temple de Vénus* et *Andromaque devant le corps d'Hector*.

Cette autre gravure reproduit une bataille. Le bouillant Achille, à cheval, se lance dans la mêlée. Le roi Agamemnon, à la tête de son armée, met pied à terre et défie Anthénor au combat :



La *Destruction de Troye* est imprimée avec un gros caractère de forme anguleuse, qui diffère entièrement des précédents. En voici l'alphabet :

A B C C D E F G H I L M

N O P Q R S T V X

a b c d d e f g h i k l m m n n o p q r ꝛ ſ s t u

v p y z

bo do de ff ke pp pe po ſſ ſſ ſt ke bo . ā ē ꝯ ī ō p̄

ꝑ ꝓ q̃ ꝗ p̄ ũ

C'est une espèce de bâtarde gothique de 13 points qui paraît imitée d'un des types de Mathieu Husz, sauf les lettres capitales, parmi lesquelles on distingue l'A, d'une forme toute particulière, évasée par le haut, avec un trait recourbé se projetant en avant et formant crochet.

Nous reproduisons ci-après en fac-similé la dernière page du livre, qui se termine par le libellé suivant : *Cy finist la destruction de Troye la grant mise par parsonnages* (sic), *imprimée à Lyon par maistre Guillome le Roy, finée* (sic) *l'an mil cccc quatre vingz et v :*

Sans faire plus deslonguement
Mon frere et moy nous en alons
Si vous mercye humblement
De vostre aide et vrayement
Si dieu plaist le desservirons
Mon beau frere or nous partons
Si vous plaist et si nous hastons
Demmener nostre compaignie
Et en noz pays retournons
Car puis que cy fait nous avons
Certes nous ny demourrons mye
Adonc sen vont et leurs gens
aussi et puis nestor dira
Puis que chascun sen veult aler
Je men yray sans plus parler
En pille dont ie suis venu
Si vous veulx conge demander
Beausseigneurs car sãs plus tarder
De partir suis tout resolu
Mais iay le cueur tout esperdu
De mon enfant que iay perdu
Et que ie ne remenray mye
Mais puis que les dieux lont voulu
Ainsi soit et pour tout salu
A dieu toute la compaignie
Lors sen va et menesteus dira
Pirrus sire a dieu vous dy
Et vous thoas mon cher seigneur
Thoas
Quant a moy ie men voys dicy
Diomedes
Pirrus sire a dieu vous dy
Pirrus
Certes ie men yray aussi
Devers magnifie la greigneur
Menesteus
Pirrus sire a dieu vous dy
Et vous thoas mon cher seigneur

Thoas
Puis que nous avons acheuee
De nostre ieu la demonstrance
Pirrus
Prenez en gre sil vous agree
Puis que nous lavons acheuee
Thoas
Je men revoys en ma contree
Diomedes
Et moy aussi sans demouree
Puis que nous lavons acheuee
De nostre ieu la demonstrance
Thoas
Or a este premierement
Par les troyans ravie helene
Et puis les grecz mis en grant peine
Et troye arse finablement
Pirrus
En fortune na nullement
Fiance cest chose certaine
Thoas
Or a este premierement
Par les troyans ravie helene
Diomedes
Si vous prions treshumblement
Que receuez dentente saine
Noz ditz car sans chose villaine
Avons ioue lesbatement
Thoas
Or a este premierement
Par les troyans ravye helene
Et puis les grecz mis en grãt peine
Et troye arse finablement

Cy finist la destructiõ de troye la
grãt mise par parsonnages impmee
a lyon par maistre guillõe le roy fi-
nee lan mil.cccc.quatre vingz & v.

L'édition parisienne de la *Destruction de Troye,* qui avait servi de prototype à Guillaume Le Roy, était datée du 7 mai 1484. L'imprimeur lyonnais

n'avait pas perdu de temps pour créer un caractère spécial, faire graver les bois et terminer cette impression l'année suivante.

Le livre de Guillaume Le Roy est d'une extrême rareté et tout aussi précieux que la première édition de Jean Bonhomme. Tous deux peuvent servir de terme de comparaison pour juger à quel degré on en était arrivé dans l'art de la décoration du livre, tant à Paris qu'à Lyon[1].

Le 26 janvier 1485 (v. st.), c'est-à-dire 1486 (n. st.), « honnorable homme Guillaume Le Roy, maistre expert en l'art de impression », comme il le dit lui-même, achevait, avec sa nouvelle fonte, les *Propriétés des Choses,* de Barthélemy l'Anglais, grand in-folio à deux colonnes :

c Estuy liure des propetez des cho
ses fut translate de latin en fran
coys lan de grace Mil. CCC.
lxxii. par le commandement de trespuissāt
& noble prince Charles le quint de son
nom regnant en ce temps en france pai-
siblement. Et le trāslata son petit & hum
ble chappellain frere Jehan corbichon de
lordre saint augustin maistre en theologie
de la grace & promocion dudit prince &
seigneur tresexcellent. Et a este reuisite
par venerable & discrete personne frere pi
erre ferget docteur en theologie du couuēt
des augustins de lyon Et Imprime audit
lieu de lyon par honnorable homme mai-
stre Guillaume le roy maistre expert en
l'art de Impression le. xxvi. Jour de Jāuier
Mil. CCCC. lxxxv.

Les gravures sont copiées exactement sur celles de l'édition donnée en 1482 par Mathieu Husz, et ce n'est qu'en les comparant minutieusement que l'on peut s'apercevoir des différences qui les distinguent dans les tailles et qui montrent avec quelle habileté les artistes graveurs lyonnais se copiaient les uns les autres.

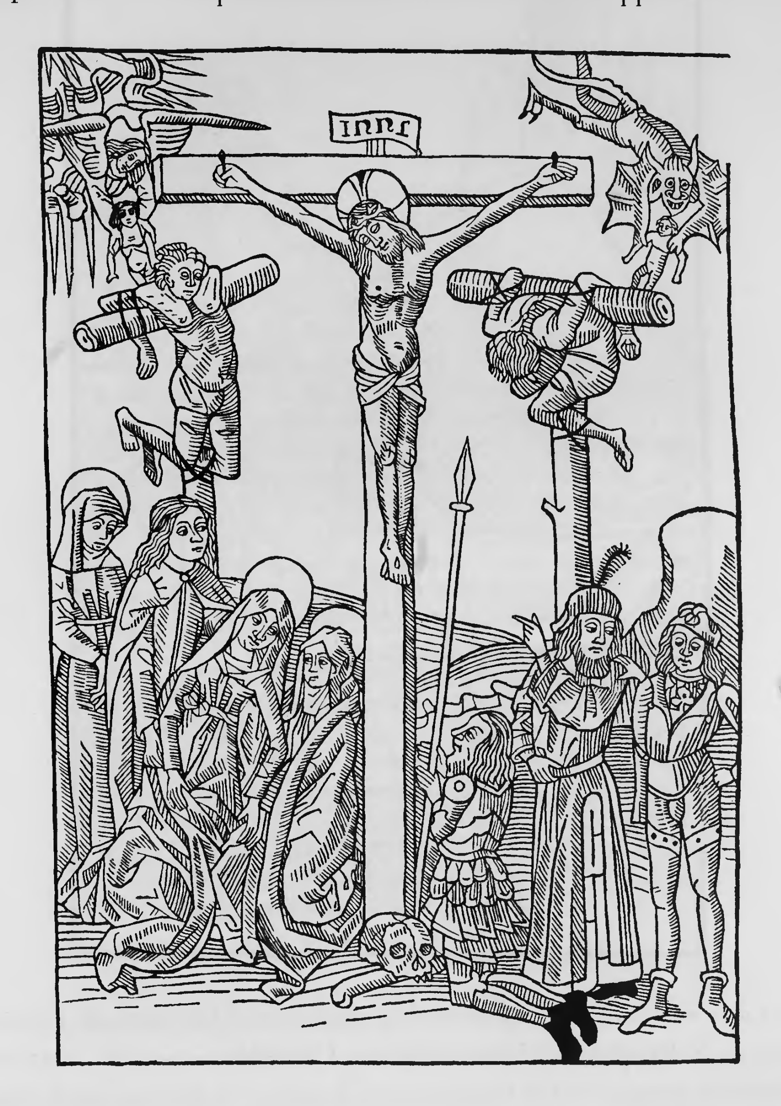
[1] On a douté longtemps de l'existence de l'édition de Lyon qui, néanmoins, avait été signalée dans le *Mercure de France* de décembre 1734 (p. 2603). Elle est citée par les frères Parfait, les historiens du *Théâtre françois,* et dans le *Catalogue de Rossi* (Rome, 1786, p. 78); mais elle avait disparu des bibliothèques françaises et nous l'avions classée d'ores et déjà parmi les livres perdus, lorsque nous avons eu la bonne fortune de la retrouver à la Bibliothèque de Munich.

Quinze jours après, paraissait le *Doctrinal de Sapience*, de Guy de Roye, archevêque de Sens, dont nous reproduisons ci-dessous la page de préambule, et qui est imprimé avec les mêmes caractères que la *Destruction de Troye la grant* et les *Propriétés des Choses* :

c Le present liure en francoys est de tresgrant
prouffit et edificacion et est examine et esprouue
a paris par plusieurs maistres en diuinite. et la
fait trãscripre reuerend pere en dieu mõseigneur
guy de roye par la miseracion diuine arceuesque
de sens pour le salut de son ame et des ames de tout son peuple.
et dit par especial des simples gens lays pour lesquelz ledit
liure a este fait especialement et ordonne: Et commande ledit
reuerend pere par grant et feruẽte deuocion que en chescune par-
roisse de la cite et diocese de sens ait vng tel liure. Et que les
cures et chappellains desdictes parroisses en lisent au peuple
deux ou troys chapitres se aulcuns en veullent ouyr. Et affin
que les cures et chappellains en soyent plus deuotz a lire et le
peuple dessusdit a ouyr. ledit reuerend pere au salut de leurs
ames et en esperance quon prie dieu pour luy a donne et octroye
a tous ceulx qui seront en estat de grace qui de ce liure liront a
aultruy. xx. Jours de pardon Et aussy a tous ceulx qui en or
ront lire et qui par eulx en liront et qui prieront dieu pour ledit
reuerend pere. x. Jours pour chescune foys perpetuellement. et sil
aduient q̃ aulcun face doubte daulcune chose contenue en cedit
liure ꝯ on ne lentẽde pas bien pource quil a este fait briefuemẽt
et grossement pour les simples gens par ledit reuerend pere ou
ses subgetz bon conseil leur en sera donne et declaracion souffi-
sante qui len vouldra auoir Et est cõpille ledit liure des choses
qui sensuyuent. Et premierement. Des articles de la foy
catholiq̃ au .iiii. foillet. Des sorcieres et deuinemẽs au. v. fo.
De dieu aimer et charite au. vi. fo. Pour reconforter en toutes
tribulacions au. vii. fo. Des diuers et obscurs Jugemens de
nostreseigneur au. viii. fo. De la passion nostreseigneur au
ix. fo. De la vertu et digmte de la croix ou nostreseigneur fut
mis au. xii. fo. Exemple de luxure par tout ce chappitre au
xiii. fo. Des troys paciences en tribulacion au: xiiii. fo
De aimer son prouchain au. xv. fo
De aimer ses ennemis au. xv. fo
Des oeuures de misericorde corporelles au. xvi fo
Comment on doit faire aulmosne et de quoy au. xvii. fo
a ii

La première page, habituellement réservée au titre, est restée en blanc. Au verso, on voit une planche représentant Jésus crucifié entre les deux larrons. Les tailles sont assez rudes, mais la gravure est intéressante par ses détails. Le

soldat armé d'une lance prie, à genoux au pied de la croix, et le groupe des saintes femmes se lamentant donnent une certaine animation à ce tableau. Dans le haut, on voit l'ange retirant l'âme du corps du larron qui se repent, tandis que le démon emporte en enfer l'âme de l'autre supplicié :



A la fin du volume, on remarque une autre illustration. C'est le *Christ de gloire,* qui sort du tombeau, tenant de la main gauche l'étendard de la croix, symbole de la chrétienté, et bénissant de la droite. Les soldats qui gardaient

IMPRIMERIE NATIONALE.

Jésus, frappés de stupeur, tombent à la renverse, sur la marche du sépulcre tout grand ouvert :



Un *Christ sortant du tombeau* avait déjà paru dans l'*Exposition des Évangiles,* de Maurice de Sully, premier livre imprimé à Chambéry en 1484, mais la composition n'est pas tout à fait la même. Les gardes, vus de dos dans le *Doctrinal,* sont placés de face dans l'*Exposition des Évangiles.* Il y a trois monts dans la gravure de Chambéry; dans celle de Lyon, il n'y a qu'une haute montagne, avec une grosse tour. A Chambéry, il y a un château à droite.

Au verso de l'avant-dernier feuillet on lit, au bas de la page, l'achevé d'imprimer suivant :

Cy finist le Doctrinal de Sapience, imprimé à Lyon par maistre Guillaume Le Roy, l'an de grâce mil cccc. lxxx et v, le ix[e] jour du moys de février.

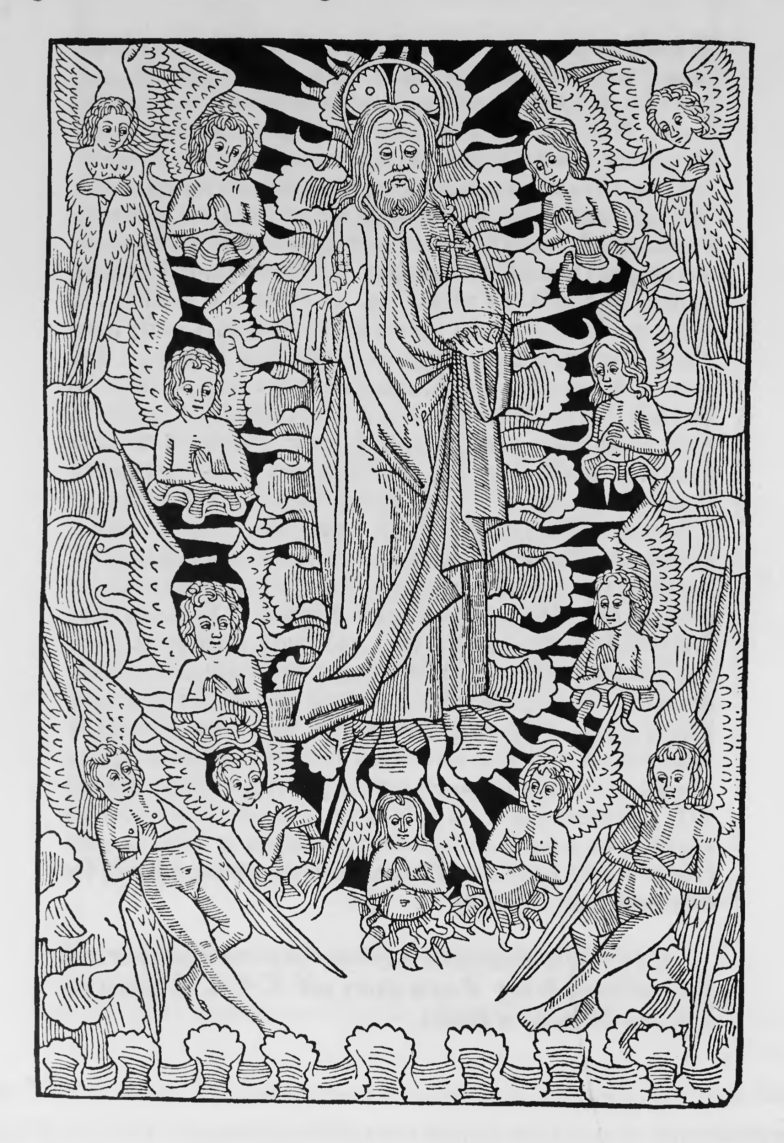
Je nay fayt que traire les parolles de ce liure des ſainctes eſcrip-
tures et des liures des docteurs et des maiſtres auctoriſez. des
quelz les eſcriptures ſont tenues et les ay ioinctes lune auecq̃s
lautre. Il ny a eu riens du mien que la peine que Jay eue en
renuerſant moult de liures. Mais Je ne plains pas le labeur
que Je y ay eu pour lamour de dieu et de ceulx qui y proffiteront
Et ſil y auoit aucun qui y trouuaſt que amẽder ie my ſoubmetz
et abãdonne le liure a la correction et lamendement de tous ceulx
qui amender le pourrõt et ſcauront. Noſtre ſeigneur Jheſucriſt
parle en leuangile des phariſiens des preſtres et maiſtres de
la loy en admoneſtant les autres et diſt. faictes ce quilz vous
diſent. et ne faites pas ce quilz font Se ung p̃ſtre auoit une
bonne et belle maiſon et il la deſpeſſaſt ſans cauſe. ou ſil auoit
une belle vigne pleine de fruit et il larrachaſt ſans cueillir le
fruit. certes peu de gens pleins de ſapience prendroient exemple
a luy et ne vouldroyent pas ainſi faire des leurs. Et pource
vous dy ie. ſe nous de leſgliſe vous diſons bien ſi le faites. &
ſe vous nous voyez mal faire ne le faites pas. Car au iour du
Jugement nulles excuſations ſeront receues. mais portera cha-
cun ſon fais. car celluy qui aura bien fait aura ioye et gloire
et vie pardurable auecques noſtre ſeigneur et ſa doulce mere
la glorieuſe vierge marie et tous les ſainctz. et celluy qui aura
mal fait aura peine torment et damnation auecques les dãnes
en enfer Et en la fin ie vous prie que vous vueillez tous prier
dieu pour moy. et que tant comme dieu vous donne leſpaſſe. ſe
vous pouues que vous entendes a bonnes oeuures. et a faire
penitence. car vous ne ſcauez combien le temps durera. Et qui
ne le fait quant il peut. Il ne le fait pas quant il veult. Et dieu
par ſa grace nous doint tellement gouuerner & viure en ceſte
briefue vie. que nous puiſſons viure et regner ſans fin In ſe-
cula ſeculorum. Amen

Cy finiſt le doctrinal de ſapience Imprime a lyon par mai
ſtre guillaume le roy Lan de grace mil CCCC lxxx et v.
le ix. iour du moys de feurier.

Cette date de l'achevé d'imprimer correspond à l'année 1486 (n. st.). L'exemplaire que nous avons vu, de cette édition fort rare du livre de Guy de Roye, se trouve à la Bibliothèque de la ville d'Auxerre. Il y en a un aussi à la Bibliothèque nationale.

Le 20 mai 1486 paraissait le *Livre des Sainctz Anges.*

Au verso du premier feuillet, dont la première page est blanche, comme dans le *Doctrinal de Sapience,* on voit une grande planche représentant le Christ dans sa gloire, au milieu des anges, bénissant le monde :



Viennent ensuite le prologue et le texte. Le livre est imprimé avec les caractères à l'A majuscule évasé.

La première page de texte débute par la gravure du *Concert des Anges.*

Cette planche, dans laquelle on voit les instruments de musique en usage au xve siècle, parmi lesquels figurent le violon et le luth, est remarquable :



Le premier traictie de ce liure parle de la nature & haultesse des saincts anges & contient six chapitres.

n Ature angelique est tāt haulte merueilleuse & excellēte
tres & exaulcee ordonnee & glorifiee par nostre seigneur
dieu quelle passe tout nostre entendement selon lestat ou

b

Les têtes des personnages sont bien proportionnées et les figures expressives sans exagération, les plis des vêtements bien agencés. L'ange qui tient le violon, au milieu du premier plan, a l'air sérieux et réfléchi du musicien attentif aux modulations délicates de l'instrument sonore sur lequel il fait

glisser son archet. Son compagnon de gauche, qui pince du luth, a une figure ouverte et calme respirant la sérénité; celui de droite, qui touche le triangle, est tout yeux et tout oreilles aux vibrations dont il suit le mouvement et le diapason. Des anges placés derrière, au second plan, accompagnent les exécutants avec le hautbois et le tambourin. Leurs figures sont plus rondes et leurs joues paraissent un peu enflées par l'effort qu'ils font pour souffler dans leurs instruments. Les ombres sont indiquées par des hachures bien disposées et largement taillées.



Le *quart traictié*, vers le milieu du volume, est illustré, au commencement, d'un bois qui figure la *Chute des Anges*. Les mauvais anges, sur l'ordre de Dieu siégeant sur son trône en justicier, sont précipités du Ciel et, dans leur chute à travers l'espace, transformés en démons.

Nous donnons ci-dessous le fac-similé de la dernière page de ce livre avec l'achevé d'imprimer daté du 20 mai 1486 :

L nest hõme mortel qui des anges puisse dire leur haultesse
i valleur ne excellẽce selon ce que dit damascenus en ses sen
tences .Acheue doncques est le liure des anges selon ma ig
norance composé des dictz des sainctz docteurs & sainctz peres dessus
alleguez. Ne reste si non a faire graces a dieu tout puissant. En
le offrant a moult honnourable & sage cheualier messire pierre dartes
maistre dostel de tres hault & puissant prince iehan par la grace de dieu
roy darragon regnãt lan que cõptõs mil trois cens quatre vingz &
douze. Suppliant a vostre bonte quil vous plaise a prendre cestuy pe
tit seruice de ma simplesse a la reuerẽce de mõseigneur sainct michiel
& des sainctz anges aux quelz scay que aues especialle deuotion. Et
vous plaise que sil y a riens prouffitable ne digne de louenge que tout
soit attribue a celluy qui est fontaine de tous biens & de qui deuallent
tous biens cest de nostre seigneur dieu . Et se deffaulte y a soit attri
buee a ma ignorance laquelle nest souffisante a traicter ne determiner
ne aussi escrire tant haulte tant grande & tant speculatiue matiere cõ
me est des sainctz anges. Toutesfoys tout ce qui est escript ie le soub
mes tousiours a la corection de nostre mere saincte esglise laquelle
dieu veuille exaulcer & adresser tousiours par sa misericorde et a vous
et a nous si face et a tout vostre hostel. En especial par les merites de
monseigneur sainct michiel et des sainctz anges ausquelz vous recõ
mande ainsi chieremẽt cõme ie puis. Et en tout soit auec vous ihesu-
crist tousiours par sa clemence. Amen.

Cy finist le liure des sainctz anges. Imprime a lyon par mai-
stre guillaume le roy .le.xx.iour du moys de may. Lan de grace Mil
.cccc.lxxxvi.

En regard de cette page reparaît la grande planche du Christ, entouré des anges, que l'on voit au commencement du volume et dont le fac-similé est reproduit ci-dessus à la page 68. On y reconnaît le faire des artistes lyonnais de l'École bourguignonne.

Les divers groupes de personnages du *Doctrinal de Sapience* et du *Livre des Sainctz Anges* n'ont pas la raideur de dessin ni la lourde facture des artistes allemands qui travaillaient pour le compte des imprimeurs de leur nation établis à Lyon.

On abandonne les grosses têtes sur de petits corps de l'école dite «de Souabe». Les physionomies des personnages dénotent ici, à n'en pas douter, l'œuvre d'un artiste français.

Le 20 janvier de la même année avait paru le *Fier-à-Bras*, roman de chevalerie, in-folio, avec figures sur bois, imprimé avec des caractères de gothique batârde d'un œil un peu plus petit, différents de ceux que nous avons vus chez Guillaume Le Roy. Voici la dernière page avec l'achevé d'imprimer :

c Omme iay dit au commencement de loeuure presente les escriptures et fais aulcuns ont este reduis en escript pour en estre memoire affin que ceulx qui ont bien faict nous soyent exemple en les ensuiuant et ceulx qui ont mal fait quilz soyent cause de rigler nostre vie pour venir au port de salut. car le cōmun entendemēt est plus cōtēt a retenir paraboles et exemples pour la ymaginacion localle que a simple auctorite laqlle se retient par entendemēt. Et aussi semblablemēt les hystoires parlans de nostre seigneur ihesucrist de ses miracles et de ses subiectz vertueulx chūn les doibt voluntiers escouter et retenir. Et ainsi est que a la postulacion et requeste du deuāt nōme venerable hōme messire henry bolomier chanoine de lausanne ay este insite de luy translater et reduire en prose francoyse a matiere deuāt desduire tāt cōme il touche le premier et le tiers liure ie les ay pris et extrais dūg liure q se dit mirouer hystorial pour la plus grāt partie. et le secōd liure iay tāt seullemēt reduit dūg rōmāt anciē en francoys et sans aultre information q de celluy liure ie lay reduit en prose substanciallement sans faillir par ordonāce des chapitres et parties du liure selō la matiere en celluy cōtenue. Et se aulcūemēt en tout cestuy liure iay mespris ou parle aultrement q bō lāgaige substancieulx plein de bon ētēdemēt a tous facteurs et clers ien demāde correction et amendement et des faultes pardon. Car se la plume a malescript le cueur ne pensoit que biē dire. et aussi mon sens et entendemēt qui est bien petit ne porte pas de desduire telle matiere sās errer. Toutesfois qentendra bien la lectre et cōprendra bien mon intencion il ne trouuera que bien et moyen pour venir a saluacion. A la quelle puissent finablement paruenir tous ceulx qui voluntiers le liront orront ou feront lire.

Cy finist Fierabras imprime a lyon par maistre guillaume le roy le. xx. iour de ianuier. M. CCCC. lxxxvi.

Le *Fier-à-Bras*, un des romans populaires les plus en vogue au xv[e] siècle, fut imprimé pour la première fois à Genève dès 1478. Guillaume Le Roy en publia trois éditions à des intervalles différents. Celle de janvier 1486 (1487 n. st.) est la seule qui soit datée; les deux autres portent la même mention finale : *Cy finist Fierabras imprimé à Lyon par Maistre Guillaume Le Roy,*

avec le jour et le mois d'achèvement, suivis de la formule *Deo gracias,* mais sans indication d'année. Nous donnons ci-dessous le fac-similé d'une des pages illustrées de l'édition du 16 novembre :



deffenſeur de ſaicte eſgliſe Apres cecy le patriarche ſē vint a cō
ſtantinople vers lempereur conſtantin et ſon filz leo et amena a
uec luy iehan de naples preſtre ⁊ vng aultre qui ſe diſoyt dauid
archipreſtre leſquelz lempereur conſtantin enuoya incontinent
a charles et auec ces deux il ordonna pour y aller deux aultres q̇
eſtoyent ebrieux. lung auoit nom yſaac et lautre ſamuel . et leur
donna vne lectre eſcripte de ſa propre main pour porter a char
les ⁊ auoit eſcript ledit conſtantin en lune des parties de ladicte
lectre ainſi Une nuyct me fut aduis que ie veoye deuant mon
lit vne ieune femme moult belle qui ſe tenoit droicte et tout bel
lement me toucha et a doulces parolles me va dire Cōſtantin
quāt tu as ſceu laffaire des payēs qui tiennēt la terre ſaincte par
grāt affectiō tu aſ prie dieu pour auoir aide vecy q̄ tu feraſ pour
chaſſes q̄ tu puiſſes auoir auec toy charles le grant roy des gal
liēs q̄ eſt ꝓtecteur d̄ ſaicte criſtiēte ⁊ deffenſeur d̄ ſaicte eſgliſe. ⁊
puis me mōſtra ceſte dame vng cheualier arme d̄ tout ſō corps
⁊ deſperons ⁊ auoir ſon eſcu rouge ⁊ ſainte ſon eſpee q̇ auoit la
māche cōme de purpre ⁊ tenoit vne lāce moult grāde ⁊ le fer q̇

Bien que cette édition ne soit pas datée, elle doit avoir précédé celle de janvier 1486 (v. st.); elle est imprimée avec les caractères du *Livre des Eneydes* et a dû suivre la troisième édition de Genève, de 1483.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Les illustrations rappellent encore la rudesse des premiers bois lyonnais et nous font conjecturer que cette édition à grosses lettres et à figures naïves a pu paraître en 1484, année à laquelle on n'a pas encore attribué de livres signés de Le Roy. L'édition, du *cinquiesme jour de juillet,* a, en guise de titre, la gravure du *Fier-à-Bras* à cheval, armé de toutes pièces :



Brunet, qui l'a vue et décrite avec soin (*Manuel du Libraire,* t. II, col. 1250), la croit un peu moins ancienne que les deux autres éditions, qui se composent de 116 feuillets, tandis que celle-ci n'en aurait que 108.

Ces trois éditions successives du *Fier-à-Bras* sont des livres qui ont disparu de nos bibliothèques françaises. L'édition de janvier 1487 (v. st.) est conservée à la Bibliothèque impériale de Vienne; celle du 5 juillet est passée en Angleterre, dans la collection de M. Alfred H. Huth; celle du 16 novembre est maintenant à Bruxelles, chez M. le baron de Wittert.

Sextum.

recipiat aduenientes. Licet enim quandoqȝ p̄meua salua quandoqȝ fiant indicia. In hac finali particula huius totius libri de disciplina scolarium circa proxime dicta quoddam subiungit notabile quo magistros quoslibet commonet vt quecunqȝ tum in moribus tum quoqȝ administratione doctrinarum gesserint hec saltem eo ordine atqȝ manerie gerāt vt sicuti media p̄mis p̄ualeant sic quoqȝ vltima medijs primisqȝ antecellant. quod tamen plerunqȝ alio ordine geritur. quamuis enim primeua indicia idest signa fiant quandoqȝ idest sepius salua subaudi ꝛ laudabilia tamen vltima suppl.

cientibus. Licet eni primeua quādoqȝ salua fiant indicia vltima vero alterius saporis inquinamēta permanebunt ꝛc.

ple indicia permanebunt plerunqȝ inquinamenta idest turpia et scelerata alterius saporis idest maneriei q̄ȝ prima. Notandum sicuti parum prodest bene agere si mens labilis existat: cum ex nullis actibus generetur habitus nisi boni operis perseuerantia coexistat: sic quoqȝ parum immo nihil proficit qui a bonis incipit medio recpet finemqȝ horrore confundit. vnde in prouerbijs sapientum bene dictum est. Nil prodest bene facere si cesses. Nam turpe est bona opera cepta deserere atqȝ in mala declinare. Incepto ergo bono proposito perseuerandum est iugiter. Ille autem perseuerat qui bona cepta continuat. ille quoqȝ continuat qui summo creationis fine singula claudit. Qui deus gloriosus est in secula cuncta benedictus Amen.

Consiliabar item gnatorum soluere carmen.
Obliqua facie surdus ab arce vehor.
Non pudeat struxisse dolos ex aggere sato
Rumi feros sonitus dum mouet ampla seges.
Aderat interdum rabies contermina ponto
Dum loquor ex quarto capite confer opus.
Vos precor o iuuenes quibus est celebranda iuuentus
Suggerat innocuos nunc mea lira modos:

Finit Boetius de disciplina scolariuȝ cum commento. Anno. M. CCCClxxxvii.

Guillaume Le Roy a imprimé, sans les signer, deux éditions de Boëce : *De Consolatione Philosophiæ,* suivies du *De Disciplina Scolarium;* l'une est datée de 1485; l'autre, dont nous donnons ci-dessus un fac-similé, est de 1487.

Le Roy a imprimé, avec les mêmes caractères, le 26 mai 1487, le *Liber de doctrina dicendi et tacendi*, d'Albertano de Brescia, qu'il a signé :

Incipit liber de doctrina dicendi et tacendi.

i N inicio medio et fine mei tractatus
assit gratia sanctispiritus. Quoniam in
dicendo multi errant:nec est aliquis qui
linguam suam domare possit ad plenuz
beato Jacobo testante qui dixit natura
bestiarum serpentum ac volucrum et ceterorum aialium
domatur et a natura humana domata sunt.linguaz au
tem suam nemo domare potest. Ideo ego Alber
tanus breuem doctrinam super dicendo atqz tacendo
vno versiculo cõprehensam tibi filio meo Raymundo
tradere curaui.versiculus hic est.Quis.quid.cui dicas
cur.quomodo.quando requiras. Uerum quia ver
ba in hoc versiculo comprehensa sunt generalia:et ge-
neralitas parit obscuritatez.Ideo illa pro modulo mee
scientie licet non ad plenuz dilucidare proposui. Tu
igitur fili carissime cũ loqui desideras a te ipso incipe-
re debes:ad exemplum galli qui anteq̃ cãtet cum alis
ter se percutit. In principio itaqz dicti tui anteq̃ spi-
ritus ad os tuum verba producat te ipsum:et omia ver
ba in hoc versiculo posita requiras id est inquiras te
ipsum et a teipso non solum semel sed iterum queras.

De hac syllaba quis.

urani: quia vita litteratorum potius in dicendo q̃ in
faciendo consistit. Seneca hoc testante q ait. Stul
tum est et minime conueniens litterato viro occupa-
tio excercendi lacertos et dilatendi virtutem. Si autẽ
super facienda volueris habere doctrinã detrahe de
hoc versiculo. Quis quid.istud verbũ dicas.Et loco
illius ponas hoc verbuz facias.vt dicatur.Quis.qd.
cui facias.cur.quomodo.quãdo requiras.Et ita fe-
re omnia q̃ dicta sunt supra et multa alia potuerũt ad
hoc verbũ facias vtiliter adoptari. His deniqz au-
ditis te circa predicta excercitatione intentissima et vt
sua te exerceas. Nam excercitatio ingenium et natu
rã semper vincit. Et vsus oim magistrorum precepta
superat. Et sic poteris doctrinam dicendi/ tacendi et
faciendi in promptu habere. Deum insuper exoro q
mihi donauit tibi predicta narrare. Ut ad eterna gau
dia nos faciat peruenire. Amen.

Explicit liber de doctrina dicendi et tacẽdi ab Al
bertano causidico briciensi editus. Impressusqz Lu
gduni per magistrũ guillermum regis. Anno domini
millesimo quatcentesimo octuagesimo septimo. Die
vovicesimasexta mẽsis maij.

Le dernier livre que Le Roy ait signé et daté, les *Epistolæ ornatissimæ* ou Manuel de style épistolaire, par Charles Manneken (*Carolus Virulus*), pédagogue au collège du Lys à Louvain, fut achevé d'imprimer le 1er juillet 1488 :

Expliciunt epistole ornatissime maxio artificio ad vtili-
tatem iuuenum studiosoruz cõposite. Impresseqz lugd.
per magrm guill'm regis. Die pma mensis iulij. Anno
dñi millesimo CCCC.octuagesimo octauo.

Liber alloquitur studiosum lectorem.

Chartarum numero noli estimare libellum.
  Sum pelago maior vtilitate liber.
Aptus sum pueris:aptus iuuenilibus annis.
  Ex paruis agris quantus aceruus erit:
Si docte ad doctos optabis scribere amicos.
  Materiam:stilum:cunctaqz docta dabo.
Ergo age:quid dubitas paruo ere euadere doctus.
  Nil melius docto nonimus esse viro.

Après la table, qui termine le volume, on lit un huitain engageant les jeunes gens à acheter le livre qui les rendra savants à bon compte.

Nous arrivons maintenant aux livres non datés de Guillaume Le Roy, et nous allons les classer par séries, d'après les types employés.

Cy cōmāce Boece de conſolation en francois.iouxte et
au plus pꝛes du latin pour cōſoler les entēdemēs de ceulx
qui pꝛēnēt ſoulas et plaiſir au latin ⁊ au roman qui fut trāſ
late par maiſtre Jehan de meun a la requeſte d̄ treſexcellēt
xp̄ien iadis Roy de france Philippe le quart.



La royale maieſte noble pꝛince par la gra
ce de dieu roy de frāce Philippe le quart
Je iehan de meun qui iadis ou romā de
a la roſe puis que ialouſie eut mis en pꝛiſon
bel acueil enſeignay la maniere de pꝛēdre
le chaſtel et de la roſe cueillir et tranſlatay
de latin en francois le liure de uegece de la cheuallerie ⁊ le

En première ligne, nous citerons la traduction de la *Consolation de la Philosophie* de Boëce, par Jean de Meung, l'un des auteurs du *Roman de la Rose.*

Cette édition précieuse n'a pas d'autre titre que l'intitulé en cinq lignes

du haut de la première page. Au-dessous, une gravure sur bois représente le traducteur offrant son livre au roi.

L'épître dédicatoire vient immédiatement après. Le volume se compose de 68 feuillets à longues lignes, au nombre de 32 par page, et se termine au recto du dernier par ce libellé : *Cy finist le souverain livre Boëce de Consolacion selon la translacion de très excellent orateur Jehan de Meun.*

Il n'y a aucune indication d'année, de lieu d'impression, ni d'imprimeur, mais les caractères sont exactement les mêmes que ceux du *Livre des Eneydes,* daté de fin septembre 1483 et signé de Guillaume Le Roy.

Le Boëce doit être de la même année. Il serait même fort possible qu'il eût précédé cet autre livre, car le caractère paraît fraîchement fondu; on n'y trouve pas encore le très gros caractère gothique dont le même imprimeur s'est servi pour l'intitulé de début et l'achevé d'imprimer du *Livre des Eneydes.* Le bibliographe anglais Maittaire a cité un exemplaire de cette même édition de Boëce, auquel était joint *Le Livre des Eneydes, compilé par Virgile.* N'ayant point vu de titre sur feuillet séparé, il en avait conclu que ledit livre faisait suite au Boëce; les deux ouvrages ne formaient à ses yeux qu'une seule et même impression[1]. Cette circonstance fortuite de deux livres ayant une commune origine et ainsi juxtaposés à l'époque de leur publication a pu donner quelque créance à sa conjecture.

Le Roy a imprimé avec les mêmes types *Ponthus et la belle Sidoyne,* roman de chevalerie des plus rares, illustré de figures sur bois, dont il existe un exemplaire à Chantilly, dans la bibliothèque du Musée Condé. C'est un petit in-folio de 31 lignes par page, qui se termine par cette suscription : *Cy finist le livre et l'histoire du noble roy Ponthus, fils du roy de Galice et de la belle Sidoyne, fille du roy de Bretaigne. Imprimé à Lyon, par Maistre Guillaume Le Roy.*

Le volume n'a point de date; les bibliographes la fixent vers 1480, mais elle ne peut être antérieure à 1483.

Outre des livres français, Guillaume Le Roy a imprimé, avec les mêmes caractères, des livres latins qu'il n'a pas signés.

Nous citerons, entre autres, le *Tractatus de horis dicendis,* d'*Arnaldus de Palatio,* petit in-folio à deux colonnes de 35 lignes, sans date, dont il y a des exemplaires à la Bibliothèque de Besançon et à la Bibliothèque nationale.

[1] *Annales typographici,* tome Ier, p. 441; ouvrage cité.

On trouve encore ces mêmes types, employés simultanément avec ceux du *Manipulus Curatorum* de 1483, dans des livres d'enseignement scolaire de l'époque. Le *Grecismus* d'Ébrard de Béthune en montre un spécimen :

Cum tibi contingat ſtudio cognoſcere multa.
Fac diſcas multa vita neſcire doceri

Cum tibi cōtingat ꝛc. (.q.d. noli ſupbire ſi tu ſcias aliquid immovelis ſcientiam tu am amplificare ſp adiſcēdo et alios inſtruēdo vñ ſupra Excerce ſtudiū ꝛc dicit ergo (Cū tibi cōtigat id eſt acciderit cognoſcere multa .i. res multas (ſtudio ideſt per ſtudi um (fac diſcas ꝛc.) noli ſupbire inde ſed te pro neſciēte reputa (vita id eſt caue neſci re doceri (non ꝓhibēdo aliis audita id ē res auditas. vnde verſus Nemo ſit oblitus cum fuerit multa peritus Quin plus adiſcat nec diſcere queſo fatiſcat

Les *Glosulæ Cathonis* offrent un exemple des mêmes caractères :

Miraris verbis nudis me ſcribere verſus
Hec breuitas ſenſus fecit coniungere binos
Finitur⁹ auctor op⁹ ſuū excuſat ſe ꝓ logꝫ adeo breuiter dicēs ñ h̄ feciſſe ex negligētia ꝫ ex ſenſus breuitate. vñ dicit Miraris v̄bis interrogatiue poteſt legi q̄ſi diceret non debes mirari me ñ āpli⁹ vł ꝓlixius tractaſſe hoc eni feci ꝓpter ſēſ⁹ mei breuitatē q꞉ ñ ſum magnus poeta vł ꝓpter prauitatē ſenſ⁹ mei me nudis .i. apertis vł nō ſentētioſis et ita euitat arrogātiā et ſequitur (hec breuitas ſenſus) ſcꝫ vt breuiter doceret (nu dis .i. aptis v̄bis fecit cōiūgere binos q꞉ bini et bini cōiūcti ſūt ſeriatim. ad oſtēdēdum quid agēdū quid fugiēdū qd tenēdū quidue imitādū ſit filio ⁊ nobis quos ſub ꝑſona filii iſtruere intēdebat. vñ v̄ſus Nullus miretur ſi carnē nudā habeꝫ an ēs paupertina coniungit carmina bina. Expliciūt gloſule cathonis et declinatur explicit ex pliciunt. non plus inuenitur et eſt verbum defectiuum.

Citons encore le *Vocabularius breviloquus* ou Dictionnaire de la langue latine, par Jean Reuchlin, gros in-folio à deux colonnes, dont le texte est imprimé entièrement avec le plus petit de ces deux types, tandis que le commencement des sections alphabétiques est composé avec un très gros caractère qui ressemble aux types d'Erhard Ratdolt d'Augsbourg et dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I K
L M N O P Q R S T V X
a b c d e f g h i j k l m n o p q r ſ s t u
v x y z ł ñ ff fl ſſ ſt

L'édition du *Vocabularius,* dont nous reproduisons ci-après la première et la dernière page, est restée inconnue des bibliographes.

Cet ouvrage avait paru pour la première fois à Bâle, en 1480 et 1481. Il fut ensuite imprimé à Lyon, en 1482, par Pierre Hongre.



Aa domine deus ec ce neſcio loqui quia
puer ego ſum. Hierenııe primo. Licet iſtud
verbum ꝑpheticũ ab ipſo ꝑpheta alio fine ſit
enarratum. tamẽ nõ abſqꝫ methaphora quadã
noſtro propoſito pro aliquali elucidatione ap
plicari poteſt vt ſic quilibet puer inſcius exi-
ſtens prouerbia et vocabula benevſitata vix i
telligens licite poteſt dicere. Ecce neſcio loq
id eſt nõ poſſum mẽtis cõceptũ exprimere qd
tñ maxime oportunũ et neceſſariuꝫ eſt curam
animarũ gerentibus et quí gregulũ cõmiſſum
paſtu vite id eſt ſacra ſcriptura que ſcriptis cõ
prehenditur paſcere debent et exemplis.
Preſupponitur nãqꝫ in qualibet ſciẽtia iuxta
dictũ phi primo poſteriorũ ſcire quid nomis
eſt principiũ doctrine Etiam dicit remigius.
Niſi nomen rei ſcieris cognitio rerum perit
Sed ꝗuis diuina pagina litteraliter intelle-
cta vt aı̃t apl's. ij. Cor. iij. occidat: tamẽ adole
ſcenti neceſſarium eſt vt ipſe prius tam littera
liter ꝗ ſpiritualiter intelligat Namqꝫ vinũ d
torculari eıj̃cere quomõ quis poterit ſi race-
mos in eo cõprimere primitus non agnouit.
Verum cum dictiones rare et verba inſolita
intellectũ ſepiꝰ ꝑuertere ſolent et quẽadmodũ
fructex ſeu arbuſtũ laborioſum impedit arãtẽ
ita ipſa ignorãtia rararũ dictionũ et vocabu-
lorum lectoris aı̃m ꝑcedere non ſinit ad pfec-
tum. Hec aı̃aduertendo ob neceſſitatem pau-
perum quid nois igorantium rara et ı̃cõſueta
vocabula ſicut alıj̃s abſtracta ſunt. pro poſſe
in vnũ fideliter colligam. ſup ordine cõpetenti
ad inueniendum quodlibet lucidiori modo ꝗ
potero ordinando. Licet vero Jſidorus
Pap. Britor alanꝰ. alıj̃qꝫ ꝗplurimi magiſtri
ſatis de his tractauerũt aquibus etiam h opꝰ
receptũ eſt. attamen ob cauſã prefatã hoc opꝰ
preſens aggrediar. Quorũdã nanqꝫ volumı̃a
ita ſũt ꝓlixa et magno ꝓcio comparãda vt te-
nuis noſtraruꝫ rerũ facultas ea nõ ſufficit com
parare Quorundam quoqꝫ ita ſunt acurtata
et ſparſim et inordinate conſcripta vt paucus
in eis fructus carpi põt. niſi valde diligẽter re
quiratur ꝙ oı̃a reformata et emẽdata. etiam a
quocunqꝫ vt ſic fierẽt ſummopere eſt affectã
dum Jdcirco preſentẽ laboreꝫ aggrediẽs vnı̃
uerſis ſupplico cũ Goffredo ı̃ nouella poetria
ſic dicente. Quathenus nemo moleſtus mihi
exiſtens ſtimulis me pungat inuidie. Si qua
tanꝗ inſcius et ignarus aduxero pacientiam
in me habe. Tu enim lima charitatis fraterne
corrige. Et ſi in aliquibus deuiauero non mi-
hi ex toto ſed a quibus recipio imputetur.
Unde Poſcoqꝫ doctores iuuenes ſimul et
ſeniores: Ut queuis dicta liment hic non be
ne ſcripta. Quod minus eſt ſupple. quod
plus abrade Quod hirtũ come quod obſcu-
rum declara. Quod vicioſuꝫ emẽda. A curis
iſtis ſint omnia ſana. Et in principio cuiuſli-
bet operis inuocandus eſt pater omnium re-
rum. ſ. deus quo pretermiſſo nullum rite fun
datur exordiuꝫ vt dicit Boetius in. iij. de cõ-
ſolatione philoſophie. Unde quidam abſqꝫ
deo facta ſua q diſponere curat. Huius amor
vere non multo tempore durat. Dicitur er-
go in ſpeculo grãmatice. Te precor omnipo-
tens vt me tua gratia gratum. Ad finẽ ducat
nauigantẽ per mare latum. Hic ſcribendaruꝫ
doctrinaꝝ variarũ vt poſſint clero ꝗ ſcribo va
lere nouello. Ut aũt iſtud quod a lectore in li
bro iſto queritur facilius inueniatur poſui vo
cabula ſcdm ordinem alphabeti. Et eſt ordo
alphabeti nõ ſolũ in ꝓmis et ſecundis litterꝭ
vocabulorum hic poſitorum ſed etiam in ter-
tıj̃s et quartis et ceteris litteris ſequentibus
vſqꝫ ad finem eoꝝ Uerbi gratia. Aaron ſtat
a

L'édition, imprimée avec les caractères de Guillaume Le Roy, est sans date. Elle a dû paraître vers la même époque que les deux livres latins que nous

venons de citer, de 1486 à 1488. Le seul exemplaire que nous connaissions se trouve dans la bibliothèque de M. Christian, le distingué directeur de l'Imprimerie nationale. L'achevé d'imprimer en quatre lignes, reproduit ci-dessous, est suivi de la formule *Laus Deo* :

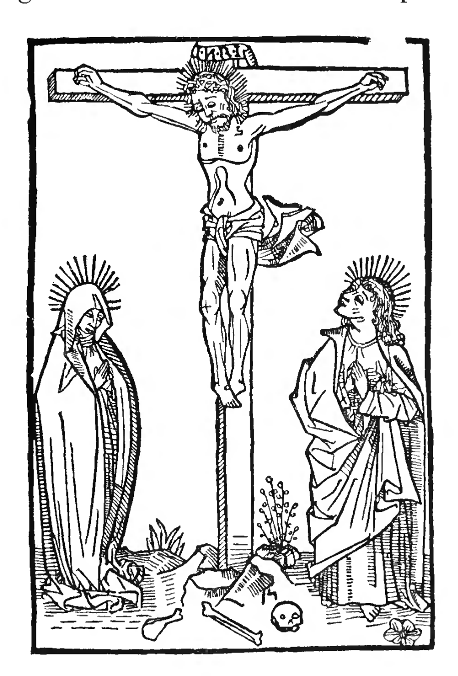
Finit vocabularius breuiloquus tripli-
ci alphabeto diuersis ex autoribus necnon
corpore vtriusqꝫ iuris collectus ad latinum
sermonem capessendum vtilissimus.

Laus deo.

Guillaume Le Roy a imprimé avec les mêmes caractères quelques livres français, tels que *Les Mistères de la saincte Messe* :

**Les misteres de
la saincte messe.**

Au verso de ce titre, on voit une gravure sur bois représentant le Christ en croix, avec la Vierge et saint Jean debout de chaque côté et priant :



Les *Mistères de la saincte Messe* ne sont mentionnés par aucun bibliographe. C'est un livret de 12 feuillets (dont le dernier est blanc), de format petit

in-quarto à 33 lignes par page, qui se termine par des récits légendaires et des histoires de miracles. Le texte finit au recto du dixième feuillet par la formule *Deo gratias :*

tous troys leurs vies en obedience auecques les moynes
et finerent sainctement leurs vies en nostre seigneur.
Doncques pouons nous bien scauoir certainement que
il fait bon ouyr messe quant par la messe de lhermite se
saulverent tant de gens. et que vne abbaye en fut faicte
et accomplye.

Cy finit le mistere de la saincte messe.
Deo gratias.

Au recto du onzième feuillet, une gravure placée sans texte au milieu de la page représente l'*Annonciation :*



Aue maria doulce dame.
Prenez mon corps sauluez mon ame
et la metres en telle voye
que lennemy ne la desuoye
et priez le roy glorieulx
quu la mette en ces sainctz cieulx.

Jhesus soit en mon chief et en mon entendement
Jhesus soit a mes yeulx et en mon regardemēt
Jhesus soit en ma bouche et a mon parlement
Jhesus soit a mon cueur et a mon pensement
Jhesus soit en mon ame et a mon trespassement.

Jhesus maria.

Au verso du même feuillet, on lit une prière en vers à la Vierge et une autre à Jésus.

La gravure, signée des initiales I. D., est une pièce des plus remarquables : « Un vif sentiment de l'art anime ce petit tableau qui offre plus d'un trait propre aux dessinateurs des Pays-Bas : les plis des vêtements,

l'expression des visages, la chevelure de l'ange. » Telle est l'appréciation de M. Rondot, que nous partageons sans réserve.

Le maître I. D., comme on est convenu de l'appeler, était un dessinateur et un graveur fort habile. M. Rondot croit pouvoir l'identifier avec Jean Dalle ou de Dalles, maître cartier, « natif de Brèce, près Bourg », qui figure plusieurs fois comme tel dans les rôles d'archives de la ville de Lyon [1].

L'artiste qui signait I. D. a exécuté, pour Jean Trechsel, une planche qui représente Robert Caraccioli de Licio prêchant devant le pape, des cardinaux et des évêques. Cette illustration se trouve en tête du *Quadragesimale aureum de peccatis*, imprimé le 9 février 1488 (v. st.).

Le bois de l'*Annonciation* est de la même époque, peut-être même de 1490 ou 1491, car le caractère d'impression paraît fatigué.

Le même I. D. a gravé les planches d'un *Ars moriendi*, petit in-quarto de même style et de même facture. Cet artiste a un procédé qu'on voit rarement employé à Lyon. Il a eu recours, en divers endroits, à l'emploi d'une sorte de semis de traits courts et menus qui ont, d'après M. Rondot, une analogie lointaine avec ces fonds éraillés ou rayés qu'on voit sur des estampes du xve siècle.

On connaît encore, du même, une grande planche de la *Lapidation de saint Étienne*, qui figure dans un missel imprimé à Toulouse en 1490, dont le docteur Desbarreaux-Bernard a donné un fac-similé à la fin de son *Catalogue des Incunables* de Toulouse (pl. 22).

Enfin on nous a signalé une *Crucifixion* du maître I. D., qui se trouve dans un livre imprimé en Espagne. Cela ne nous surprend point, car la plupart des imprimeurs qui se fixèrent au delà des Pyrénées au xve et même au xvie siècle, tiraient leur matériel de Lyon.

[1] On a découvert dernièrement, dans le carton d'une vieille couverture de livre, plusieurs feuillets d'épreuves de cartes à jouer gravées sur bois, tirées en bistre au frotton et signées en toutes lettres Jehan de Dalles. Ces précieux documents iconographiques sont entrés au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. — Jean de Dalles travaillait avec son neveu et un ouvrier du nom de Pierre Le Pelletier. Voici divers renseignements d'archives que nous avons recueillis sur lui : 1477. Establie en cas d'effroi. « Dixainerie extraordinaire qui suivra sous le nom de Anthoine Buyatier. » Dixainier : *Jehan de Dales*, cartier. — 1485. « Charteau des douze deniers mys sus en ceste ville de Lyon . . . pour la poursuicte des foyres en lad. ville de Lion. » Fol. 13 v°; *Jehan Dalle*, cartier, xx^{s}. « Vient pour les xii^{d}. iiii l^{t}. » — 1492. Visite d'armes. « Establie depuis la cave d'Aynay jusques Nostre Dame de Confort, comprins Saint Michel. » Cahier de format allongé, fol. 2 r°, 7e nom. « *Jehan de Dale*, cartier, natif de Brèce, près Bourg. Commandé salade, gandelès et voge. » — 1498. Establie en cas d'effroi, 3e pennonage, 8e dixaine, fol. xxxii r°. Dixainier : *Jehan de Dalles*, cartier. 12e nom : « le nepveu dudict de Dalles »; 6e nom : « Pierre le Pelletier chez ledict de Dalles ».

Revenons à Le Roy et à ses impressions non datées.

Une édition de *Pierre de Provence et la belle Maguelonne,* dont nous reproduisons ci-dessous la première page, a été imprimée par lui avec les mêmes types que le *Doctrinal de Sapience* et le *Livre des Saintz Anges :*

a Vnom de nostre seigneur Jhesuchrist Cy commen
ce listoyre du vaillant cheualier pierre filz du con
te de prouence et de la belle maguelonne fille du
roy de naples ordonnee en cestuy languaige a lon-
neur de dieu de la vierge marie & de monseigneur
sainct pierre de maguelonne duquel lesditz pierre et mague-
lonne ont este premiers fondateurs Et fut mis en cestuy lan
guaige lan mil. CCCC.liii. en la maniere qui sensuyt

a Pres lascencion de nostre seigneur Jhesucrist
quant la saincte foy catholique commenca de regner
es parties de gaule qui meintenant est appellee fran
ce et au pays de prouence. de langnedoc. et de guienne Il y auoit
lors en prouence vng noble conte nomme messire Jehan de cerise
et auoit a femme la fille du conte aluaro dalbara Et le conte
et la contesse nauoyent sinon vng filz cheualier qui se nommoit
pierre lequel estoyt tant excellant en armez et en toutes cho-
ses que merueilles. et sembloit plus chose diuine que humaine.
Cellluy cheualier estoit doulx et amiable et ayme. non pas
seulement des nobles mais de toutes gens de son pays et lou-
oyent dieu de ce quil leur auoit donne si noble seigneur. et le pere et
la mere nauoyent aultre plaisance que en leur filz pierre qui
estoit tant vaillant tant bel et tant saige.

Comment vng Jour les nobles barons et cheualiers du
pais par le commandement du conte firent vng tournoyement.

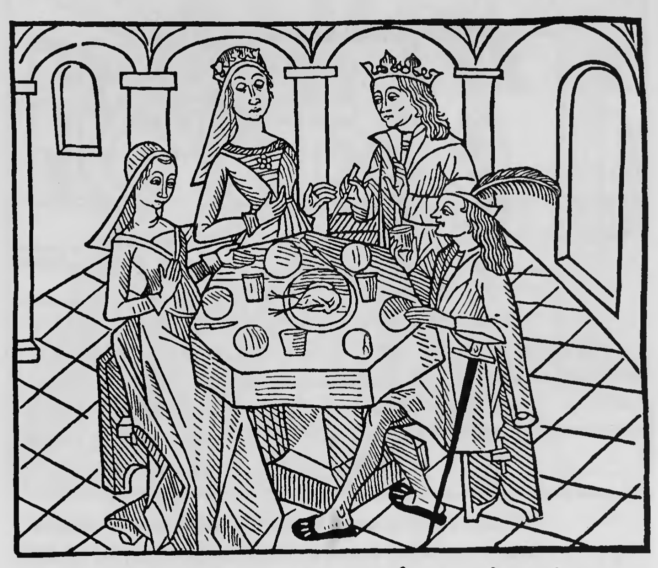
l Es barons et cheualiers du pais firent vng
tournoyment duquel ledit pierre eut le pris Non
obstant que Il y eust plusieurs vaillans & nobles
cheualiers de diuerses contrees. lesquelz le conte
festoya pour lamour de son filz. et disoyent que au monde nauoit
le pareil de pierre Et parloyent en la court du conte les vngz
auecques les aultres de plusieurs choses chascun en son endroit
et par especial vng de ceulx conta lexcellente et la grande beaul
te de maguelonne la fille du roy de naples et pour lamour de l-
le y vont pour faire Joustes beaucop de bons cheualiers.

e T vng Jour vng cheualier dit a pierre. vous deus-
siez cercher le monde et vous monstrer et assayer vo
stre corps et sans faulte si vous mencroyes vous

a ii

Guillaume Le Roy avait déjà donné une édition du texte de ce roman avant 1483. (Voir p. 43.) Celle-ci est illustrée de figures sur bois.

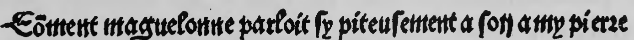
Les illustrations qui décorent le volume sont plus soignées que les figures, encore grossières, du *Fier-à-Bras,* et dénotent une amélioration sensible dans le dessin et particulièrement dans les tailles; les ombres, plus nettement accusées, donnent le relief voulu aux sujets :



e Tvng Jour pour luy faire honneur le roy le alla cõ-
uier a disner auecques luy en son palais dequoy pi
erre fut moult Joyeulx. car Jl nauoit pas bien ẽcores
deu maguelonne a son gre et plaisir. Et le roy et la royne estãs
a table pour monstrer plus grant signe damour a pierre le fi-
rent asseoir deuant leur fille maguelonne. Auquel disner fu-
rent bien seruis destranges viandes. Mais du tout ne chaloit
a pierre. car de tout son cueur Jl regardoyt la singuliere beaulte
de maguelonne qui estoyt assise a table deuant luy et y repassoit
ses yeulx et son cueur dont Jl estoyt ardant et enflambe tant
que cestoyt merueilles et disoyt en soymesmes que au monde
ne pourroyt estre vne aussy belle dame que maguelonne si doul
ce si gracieuse ne qui soyt de sy belle contenance et que bien heu
reux seroyt lmme qui seroyt en sa grace. mais Jl le reputoyt
a luy du tout estre Jmpossible. Maguelonne refregnant son
couraige et sa contenãce: aulcun essoys regardoyt pierre moult
doulcement: et ne pensoyt pas moins de pierre quil faisoit delle.
Et alors quant Jlz eurent trestous disne on se print a faire

L'une de ces gravures représente Pierre et Maguelonne dînant chez le roi et la reine, qui se tiennent au bout de la table. Les deux amoureux sont

assis en face l'un de l'autre. Dans la page illustrée reproduite ci-dessous, on les voit se faisant leurs confidences :


Cõment maguelonne parloit sy piteusement a son amy pierre



e T quant pierre ouyt si piteusement parler maguelonne a peu q̃ le cueur ne luy faillit. et disoit en ceste maniere. Ha maguelõne ma chere amie ne ploures plus et ne vous donnes melancolie car Jay delibere de ne partir Jamais de ce pais que naye veu la fin de nostre adventure et aymeroye plustost mourir que de vous laisser et si voules venir avecques moy ne vous doubtez. car en toute honnestete vous emmeneray et garderay les Juremens que aultreffoys vous ayes faitz. Et lors quant maguelonne entendit la bonne voulente de pierre fust bien Joyeuse et dist. Mon gentil seigneur et amy puis quil est ainsy comme vous dictes Je conseille que nous nous en allons de brief et le plus secretement que nous pourrons pour deux raisons. La premiere car Jay grant doubte que vous soyes ennuye dattẽdre tant longuemẽt et ay paour q̃ en la fin nen soyes desplaisant et vous en Jres et me laisseres. Laultre sy est que mon pere me veult marier et scay bien quil me feroit plus tost mourir que Jamays me fist consentir a

c ii

« Pour ce livre, dit M. Rondot, Guillaume Le Roy a eu à son service un tailleur certainement français, plus maître de son outil[1]. »

[1] Rondot (N.). *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle*, p. 30-41; ouvrage cité.

L'édition de Guillaume Le Roy est signée de cet imprimeur, mais elle ne porte pas de date. Elle a dû paraître vers les années 1486 ou 1487.

Nous donnons ci-dessous le fac-similé de l'achevé d'imprimer, suivi d'une gravure sur bois représentant la belle Maguelonne et Pierre de Provence :

Cy finist le liure et listoyre de pierre filz du comte de pro-
uence et de la belle maguelōne fille du roy de naples. Jmprime
a lyon par maistre Guillaume le roy.



Un exemplaire de ce livre est conservé à la Bibliothèque nationale. Mathieu Husz l'a réimprimé à Lyon en se servant des mêmes planches d'illustration; les bois ont des brisures dans les filets et les tailles, fournissant ainsi les preuves matérielles d'un tirage postérieur.

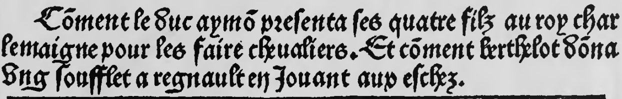
Guillaume Le Roy a imprimé le roman populaire des *Quatre Filz Aymon*, dont il y a plusieurs éditions lyonnaises.

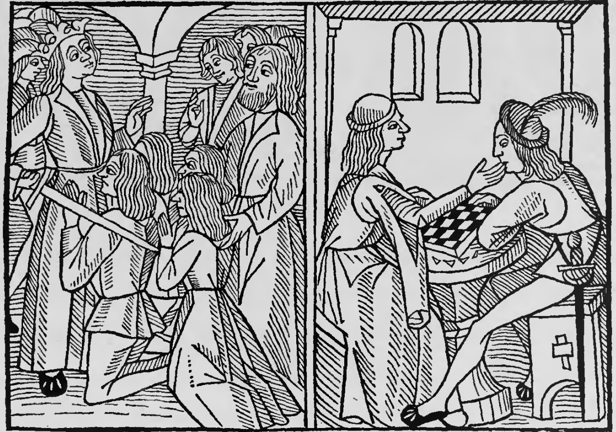
On en connaît une, in-folio, qui paraît être la plus ancienne. Imprimée en gros caractères de gothique bâtarde du type calligraphique de l'École bourguignonne, elle est illustrée de figures sur bois aux tailles un peu épaisses, mais de grande allure. On y remarque de belles lettres ornées avec masques et visages d'un style très original. Cette édition précieuse, qui a passé à la

vente du duc de La Vallière et dont il y a des exemplaires à la Bibliothèque nationale et au Musée Britannique, est décrite dans le *Manuel du Libraire*, de Brunet (t. IV, col. 999). On l'a attribuée à Guillaume Le Roy. Les caractères sont les mêmes que ceux de l'*Abusé en Court*, du *Doctrinal de Pierre Michault*, de la *Défense de Rhodes contre les Turcs*, de Mary Dupuis, et des *Statuta Lugdunensia*. Ce dernier livre contient des lettres ornées de même style.

Ces types, d'une grande beauté de lignes, ont effectivement la plus parfaite analogie avec d'autres caractères de bâtarde plus petits, dont on verra des spécimens aux pages suivantes; mais, comme le nom de Le Roy ne figure pas sur l'édition ci-dessus visée des *Quatre Filz Aymon*, ni sur aucun des livres exécutés avec les mêmes types, nous classerons ces impressions parmi les productions d'un atelier anonyme lyonnais, de 1484 à 1488.

La seule édition des *Quatre Filz Aymon* que l'on puisse attribuer à Guillaume Le Roy est un in-folio imprimé avec le caractère à la majuscule A, évasée par le haut, du *Livre des Saintz Anges* :


Cõment le duc aymõ presenta ses quatre filz au roy char lemaigne pour les faire cheualiers. Et cõment bertholot dõna vng soufflet a regnault en iouant aux eschez.



L'exemplaire de la Bibliothèque nationale, le seul que nous connaissions, est incomplet des derniers feuillets, de sorte que nous ne savons pas si l'achevé d'imprimer était signé et daté. La page de commencement de l'ouvrage

[1] Il est classé dans la Réserve, sous la cote Y^2, 465, et relié en vélin vert.

est mutilée, de sorte que nous n'avons pu reproduire que la moitié de l'illustration de début, qui est divisée en quatre compartiments, comme dans l'édition précédente.

L'histoire des *Quatre Filz Aymon* a été traduite en plusieurs langues et imprimée au xv[e] siècle dans les Pays-Bas, en Allemagne et en Angleterre. Cette vogue se justifiait, car c'est l'expression la plus naïve de l'époque, le livre populaire par excellence. Les nombreuses éditions lyonnaises de ce roman de chevalerie ne sont pas toutes parvenues jusqu'à nous.

Outre ce genre de romans, Guillaume Le Roy a imprimé, avec les mêmes caractères, d'autres livres français, qui ne sont ni signés ni datés. Citons notamment la première édition de la farce de *Maistre Pierre Pathelin :*

Maistre pierre commence

Saincte marie guillemette
Pour quelque paine que ie mette
a cabasser na ramasser
nous ne pouons rien amasser
or vis ie que iauocassoye

Guillemette

Par nostre dame ie y pensoye
dont on chante en aduocassaige
mais on ne vous tient pas si saige
des quatre pars comme on souloit
Je vis que chascun vous vouloit
auoir. pour gangner sa querelle
maintenant chascun vous appelle
par tout aduocat dessoubz lorme

Pathelin

Encor ne le dis ie pas pour me
vanter. mais na au territoire
ou nous tenons nostre auditoire
homme plus saige fors le maire

Guillemette

Aussy a il leu le grimaire
et aprins a clerc longue piece

Pathelin

A qui veez vous que ne despesche

a ii

Guillemette

Par mi le col soyent pendus
Telz gens qui sont si empeschables
alez vous en de par les dyables
puis que de par dieu ne peult estre

Le drappier

Par celluy dieu qui me fist naistre
iauray mon drap ains que ie fine
ou mes neuf frans

Pathelin

Et mon orine
vous dit elle point que ie mrure
helas pour dieu quoy quil demeure
que ie ne passe point le pas

Guillemette

Alez vous en et nesse pas
mal fait de ly tuer la teste

Le drappier

Dame dieu en ait male feste
six aulnes de drap maintenant.
dittes esse chose aduenant
par vostre foy que ie les perde

Pathelin

Se peussiez esclarcir ma merde
maistre iehan elle est si tres dure
que ie ne scay comment ie dure

C'est un livre dont il ne subsiste plus qu'un seul exemplaire connu, et encore est-il incomplet.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le texte de cette comédie est ici infiniment meilleur et plus correct que dans les autres éditions anciennes du xv[e] et du xvi[e] siècle.

Des pièces populaires de poésie, comme le *Testament de Taste Vin, roy des Pions,* sont sorties des mêmes presses :

Senſuyt le teſtament de taſte
vin roy des pions

Ce livret, dont il existe un exemplaire à la Bibliothèque nationale, n'est pas daté et ne porte pas le nom de Le Roy. La pièce, composée en 1488, a dû paraître peu de temps après, à la même époque que le *Patheliu.* Nous en reproduisons ci-dessous la première et la dernière page :

V nom du pot ou nom du verre
o Ou nom de la groſſe boteille
A qui comme bien pouez croire
Jay mainteſſois tire laureille
Jay vne rage nompareille
Quant mourir me fault maintenant
Et mon confeſſeur me conſeille
De mettre a fin mon teſtament

Je taſte vin roy des pions
Sain dengin malade de corps
Tenant des tribulacions
Qui ſont au monde a diſcors
A dieu qui eſt miſericors
Commande mon ame a venir querre
Sitoſt quelle partira hors
Mais mon corps reſtera en terre

Jordonne et veulx ma ſepulture
Au pres de tauerne la belle
Et quon mette en groſſe eſcripture
Affin que de moy ſoit nouuelle
Lon mette toute ma querelle
En lettre plus rouge que guigne
Et quon plante ſur ma ceruelle
Vng ſep de la meilleure vigne

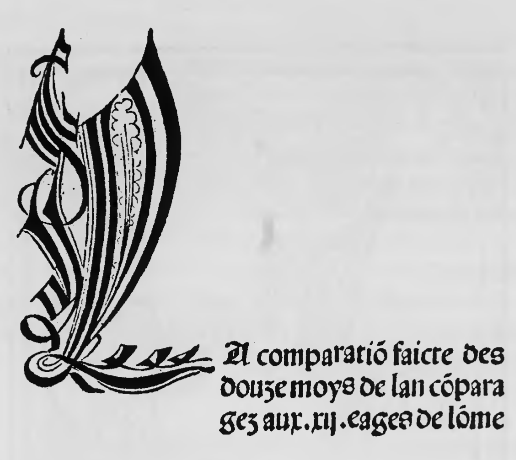
Vous qui vendengiez ſans coutel
Prenez de cecy la coppie
Et priez dieu pour le vignel
Affin que nous crocquons la pie
Ce teſtament ie vous affie
Eſt fait dung treſbon champion
Et fut paſſe a leſtudie
Par deſſoubz maiſtre Jehan pion

Cy finiſt le teſtament de taſte
vin roy des pions

Nous avons vu, à la Bibliothèque de Toulouse, une édition de *La Confession générale de frère Olivier Maillart,* petit in-quarto de 12 feuillets à 27 lignes par page, imprimée avec les mêmes caractères que le *Testament de Taste Vin.*

Le titre, en deux lignes, débute par une grande lettre L gravée sur bois, en boucles imitées de la calligraphie, avec palme au milieu. Cette initiale fleuronnée paraît pour la première fois sur les titres des livres de Guillaume Le Roy, et nous la verrons par la suite figurer en tête de ses éditions. Elle est imitée d'une lettre dont Pierre Levet, imprimeur à Paris, se servait dès 1486. (Voir fac-similés, t. I[er], p. 417 et 434.) L'impression de la *Confession générale* doit être postérieure à celle du *Testament de Taste Vin,* qui n'a pas cette initiale ornée.

La même lettre L se retrouve sur le titre de *La comparation faicte des douze moys de l'an comparagez aux* XII *eages de l'omme,* pièce en vers, de 10 feuillets petit in-quarto, non citée par les bibliographes, mais qui figure au catalogue Rothschild, sous le n° 531.



Bien que cette impression ne soit pas signée de Guillaume Le Roy, on peut néanmoins affirmer qu'elle est sortie de ses presses, car, outre la lettre initiale qui est particulière à cet imprimeur, on reconnaît, dans les lignes du titre, le caractère qu'il a inauguré en 1483, immédiatement après la mort de Buyer, dans le *Livre des Eneydes* et le *Boece de consolation en françois.*

Vers l'année 1486 ou 1487, apparaît un autre type de bâtarde d'un œil plus petit. A l'exception de la lettre A, ouverte par le haut, qui est remplacée par une autre fermée et dont le sommet est recouvert d'un trait de plume allongé dont l'extrémité va en s'infléchissant à gauche, la forme des autres lettres capitales ou majuscules est la même, à part de très légères différences de détail. Ce sont, en somme, des types de même famille. Dans

les lettres de bas de casse, on remarque un *d* bouclé en forme de *delta* grec et une lettre *h* avec une queue dépassant la ligne :

A B C D E F G H I J L M N O P

Q R S T V abcdđefghiklmnnnopqr

sſtuvpyz be bo de do ff he ll pe ſſ ſſ ſt de do

ā đ ē ī l ō o p̄ q̄ q̄ ū

A l'exception du *Fier-à-Bras* du 20 janvier 1486 (1487 n. st.), les autres livres signés ou non signés, qui sont venus à notre connaissance, sont tous sans date et imprimés avec ces mêmes caractères.



Parmi ces livres, on remarque le *Chapellet de vertus* ou *Romant de prudence*, que nous avons vu au Musée Condé à Chantilly. La première page est blanche; au verso, on voit la gravure ci-dessus de l'ange inspirant l'auteur.

Le second feuillet contient la table des rubriques, précédée du sommaire suivant : *Cy sensuivent les rebriches de ce présent livre intitulé le Chapellet de vertus.* Un préambule en 81 vers occupe le troisième feuillet. Le quatrième commence par un intitulé en cinq lignes :

Cy commence vng petit liure intitule chapellet de vertus
auquel est traictie de leffect de plusieurs vertus et des vicescō
traires a ycelles En allegant a propos les dits moraulx de
plusieurs saintz et de aulcūs philosophes. Et plusieurs epē-
ples contenues es hystoires anciennes.

c Ommēt par la souueraine sapience et
haulte puissāce de dieu toutes choses soy
ent crees raisonnablemēt toutes choses si
doyuēt tendre a la siēne beneuree fin. Et
pour ce que les esperiz des creatures hu-
maines sont raisonnablemēt crees par
luy et a sa semblāce. est chose necessaire q̄
soyent adornees de vertus. par lesquelles ilz puissent peruenir
a la fin pourlaquelle ilz sont faitz. Et car prudence est mere
et conduiresse de toutes vertus sans laquelle uulle des aultres
ne peut estre biēgouuernee est chose moult conuenable et neces-
saire aux esperis des creatures estre adournes de prudence.
Salomon en fait mention en ses prouerbes disant.
Si intrauerit sapiencia cor tuū et sciētia anime tue pla-
cuerit. cōsilium custodiet te et prudētia ꝓuabit te. ꝓuer. ii. capi.
De la vertu de prudence. i.

p Rudence discretion et sagesse sōt de trois manieres
selon que dit tullius . La p̄miere est memoire cest
dauoir recordance et souuenance des choses passees.
La secōde est de congnoistre ce quon a affaire le bien dauec
le mal. et la verite de mēsonge. La tierce est ꝓuidence. cest adire
pourueoir pour le tēps aduenir ad ce q̄st necessaire et dont on
a besoing. Et ses deux vertus sōt formees par deux aultres
manieres de vertus. cōme sont conseil et diligēce. Aristote dit
que conseil est vraye inquisition qui procede dūe chose a aultre
Diligence est auoir solicitude de ce quō a afaire. Et se peuent
comparoir ses deux vertus a la fourmis laq̄lle est vne beste q̄
a grant solicitude et diligēce de amasser en este ce dōc elle doit vi

Nous reproduisons ici la première page du texte proprement dit, en tête duquel on lit cet intitulé de début.

Le livre finit au recto du dernier feuillet, par un achevé d'imprimer en deux lignes : *Cy finit le romant de prudence imprimé à Lyon par M. G. Le Roy :*

Cy finit le romant de prudence
Jmprime a lyon par.m.g.le roy

Au verso de ce même feuillet, on remarque une autre gravure sur bois qui nous a paru représenter l'auteur en robe fourrée, se promenant, appuyé sur un long bâton autour duquel se déroule une banderole :



On revoit cette planche dans la *Danse des Aveugles,* imprimée par Le Roy, mais, lors de la dispersion de son matériel, elle passe, ainsi que la précédente, dans l'atelier de Pierre Maréchal et Barnabé Chaussard.

Brunet, dans son *Manuel du Libraire* (t. Ier, col. 1796), cite ce livre, qu'il qualifie d'« édition belle et fort rare », mais il fait erreur en la faisant remonter vers 1480; cette supposition est matériellement impossible, car Le Roy n'a employé de nouvelles fontes qu'à partir de 1483, et son petit caractère de bâtarde n'a guère paru qu'au commencement de 1487.

Un autre livre signé de Guillaume Le Roy, également sans date, est la *Mélusine,* de Jean d'Arras, imprimé avec les mêmes caractères et dans le même format petit in-folio. Nous en reproduisons ci-dessous la dernière page avec l'achevé d'imprimer :

et avoit eu plusieurs enfans cõment ce peut faire ne peut scavoir
humaine creature.car telz poingz et autres plusieurs a dieu rete
nuz en ses secretz et en mõstre les exẽples es lieux et es personnes
ou il luy plaist. Et plus sera la personne grossiere et plus enuis le
croira et plus sera de lle dengin et de science naturelle plustost au
ra affection que ce soit chose creable combien que les choses secre
tes de dieu ne peut aucun bonnement scavoir.

Ombien que saint pol dit es espitres aux rommains que
c toutes choses sõt sceues par humaine creature dire sãs
les secretes choses que dieu a reservees en sa congnoissã-
ce sans autre. Car la nature aux humains est a entendre plusi-
eurs hõmes sagans qui sont par universes contrees Par ceulx
sont sceues toutes les choses par leur declaractiõ de la parfaite cõ
gnoissance non mie par ung tantseulenent mais par plusieurs
et ainsi est de nostre histoire. car elle est forte a croire en plusieurs
lieux sceues et non pas par ung seul et de ceulx qui lõt deslie dõt
ainsi que une persõne qui naura yssu de sa regiõ ou pays ne pour
roit ou ne vouldroit croire maintes choses qui sont moins de cent
lieues pres de luy et luy sera grãt estrangete et dira quil ne ce pour
roit faire.et celluy destournera ce quil naura pas veu es lieux et
diverses contrees pays et nacions.et lira les anciens livres et les
entendra et congnoistra et le vif et le vray des choses samblans in
creables. Or de ce ne vous vueil ie plus faire mencion. Je vous
supplie humblement a tous que se iay dit chose en ceste histoire
que vous soit ennoyeuse ou desplaisante que võ⁹ me le vueillez
pardõner et tenit pour excuse.car se on fait le mieulx quon peut et
scet.on le doit prendre en gre. Car en aucuns cas bonne voulen
te doit estre reputee pour le fait. Et icy se taist iehan darras de li
stoire de lusignen. Et vueille dieu donner aux trespassez sa gloy
re et aux vivans force et victoire quilz la peussent bien maintenir

Cy finist listoire de melusine imprimee a lyon par maistre
guillaume le roy imprimeur.

Cette édition est de la plus grande rareté. Nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire dans les bibliothèques françaises. Il se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal sous la cote B. L., n° 13489, relié à la suite de l'histoire chevaleresque de *Bertrand du Guesclin.* Il en existe un autre en Angleterre, à Oxford, à la Bibliothèque Bodléienne.

La *Mélusine* est ornée de figures sur bois qui avaient déjà servi pour une édition, également sans date, signée de Gaspard Ortuin et Pierre Schenck, imprimeurs associés, à Lyon.

Voici un échantillon de l'illustration de la *Mélusine* :



¶ Coment au disner ilz furent moult hõnourablement ſeruiz

Apres le ſeruice diuin ilz ſe repoſerẽt et fut le diſner en vng mõlt grãt pauillõ q eſtoit mõlt riche et de noble atour tout en my la praerie et furẽt ſeruiz de tant de meſtz ſi grandement et de ſi bons vins eſtranges et autres et ipocras ſi largement que chaſcun ſeſbahiſſoit

d iii

Une édition du *Roman de la Rose,* sans date, est exécutée avec les mêmes types. Elle n'est pas signée et contient une série de figures sur bois qui,

à l'exception d'une seule, la *Tour de jalousie,* passèrent successivement à Paris, chez Jean Du Pré, Le Petit Laurens et Nicolas Des Prez.

Cy cõmance le rõmant de la roſe
Ou tout lart damours eſt encloſe
Maintes gens dient que
en ſonges
Ne ſont que fables et
menſonges
Mais on peult telz
ſonges ſongier
Qui ne ſont mie menſongier
Ains ſont apres bien apparant
Si en puis bien trouuer garant
Ung acteur denomme macrobes
Qui ne tient pas ſonges a lobes
Aincois eſcript la viſion.
Qui aduint au roy cipion
Quicunques cuide ne qui die
Que ce ſoit vne muſardie
De croire que ſonge aduienne
Et qui vouldra pour fol men tienne
Car endroit moy ay ie fiance
Que ſonge ſoit ſignifiance
Des biens aux gens et des ennuyz
Que les pluſieurs ſongẽt par nuytz
Moult de choſes couuertement
Que on voit puis appertement
Au quinzieſme an de mõ eage
Ou poit q̃ amours prẽt peage
Des ieunes gens couchie meſtoye
Vne nuyt comme ie ſouloye
Et me dormoye moult forment
Si vey vng ſonge en mon dormãt
Qui moult fut bel a aduiſer
Comme vous orres deuiſer
Car en aduiſant moult me pleuſt
Mais en ſonge oncques riẽs neuſt
Qui aduenu du tout ne ſoyt
Comme liſtoire le recoit
Or vueil ce ſonge rimoyer
Pour voz cueurs plus fort eſgayer
Amours le me prie et commande
Et ſe nulz ou nulle demande
Comment ie vueil que ce rõmans

Le même matériel d'illustration a été employé dans une autre édition du *Roman de la Rose,* également sans date, imprimée avec les caractères de Jean



Syber. Une certaine connexité existait entre les deux ateliers, patronnés l'un et l'autre par les Buyer : nous avons remarqué qu'un gros caractère gothique de 16 points, à forme arrondie, employé pour les intitulés ou les titres, est le même chez Le Roy que chez Syber, et que les bois de l'édition des *Propriétés des Choses,* signée de Jean Syber, copiés sur ceux de Mathieu Husz, sont utilisés ensuite par Guillaume Le Roy.

La bordure de fleurs et d'oiseaux, gravée sur bois, dans laquelle on voit une tête de hibou, que l'on trouve à la première page du *Roman de la Rose,* reste à Lyon après la dispersion du matériel de Guillaume Le Roy. Des parties coupées reparaissent chez Jean de la Fontaine en 1490 et chez d'autres imprimeurs lyonnais. Cette bordure avait paru aussi dans l'édition in-folio des *Quatre Filz Aymon,* sans date, mentionnée plus haut (voir p. 88), imprimée avec les caractères du *Doctrinal de Sapience* et du *Livre des saints Anges.*

Le titre du *Roman de la Rose,* sorti des presses de Guillaume Le Roy, est disposé en une seule ligne qui commence par une grande lettre L, fleuronnée et bouclée, rappelant la calligraphie. C'est l'initiale imitée de la lettre parisienne de Pierre Levet, déjà signalée (voir p. 91), et dont la copie venait de paraître dans la *Confession d'Olivier Maillard.*



Cette initiale reparaît dans la *Pratique de se bien confesser,* d'Antoine Faren[1], dans la *Comparation faicte des douze moys de l'an* (voir p. 91) et dans d'autres livres. Elle servira à reconnaître des impressions non signées de Guillaume Le Roy, qui, seul, à notre connaissance, l'a employée. Le *Roman de la Rose,*

[1] Cette édition est au British Museum, à Londres. (Voir PROCTOR, *Index,* n° 8511; ouvrage cité.)

de ce typographe, ne peut avoir été imprimé en 1485, comme on le croit généralement. Nous en fixerons plus probablement la date vers 1487 ou 1488, en nous basant sur ce fait que l'initiale en question n'est pas antérieure à 1486, époque à laquelle cet L majuscule avait paru à Paris.

Il existe trois éditions, sans date et sans nom d'imprimeur, du *Roman de la Rose* attribuées aux presses lyonnaises du xve siècle. On les confond en général avec l'édition ci-dessus de Le Roy.

La plus ancienne, d'après nous, est une édition in-folio, de 177 feuillets non chiffrés, plus un feuillet blanc au commencement, à deux colonnes de 34 lignes par page pleine. Elle est imprimée avec un caractère gothique moyen d'environ 11 points, dont toutes les lettres, que nous avons examinées une à une, ont la même forme (avec la différence qu'elles sont plus petites) que celles employées par Pierre Schenck, à Vienne en Dauphiné, et qui reparaissent à Lyon dans la *Mélusine* imprimée par Schenck en société avec Gaspard Ortuin. Les figures sur bois de cette édition du *Roman de la Rose* sont d'un dessin archaïque, avec les costumes et les coiffures à hauts bonnets que l'on voit dans l'*Exposicion des Ystoires du Vieil et du Nouveau Testament,* traduites par Julien Macho, et dans une des illustrations du *Livre des Eneydes* de 1483, représentant l'arrivée d'Énée avec ses compagnons devant la ville du roi Latinus. (Voir p. 53.) Ces bois, qui diffèrent entièrement de ceux que Le Roy a utilisés pour son édition, n'ont pas reparu ailleurs, que nous sachions. Quant aux caractères, on les retrouve dans une traduction en vers français de *Boëce,* que nous avons vue à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque de la ville d'Amiens. Le *Boëce* est de même format, disposé de la même façon, à deux colonnes de 34 lignes par page; la justification typographique est identique. Ces deux livres, le *Roman de la Rose* et le *Boëce,* sont évidemment sortis de la même presse.

Un autre exemplaire du *Boëce,* de la Bibliothèque de Dresde, est daté à la main par un premier possesseur qui l'a «intitulé et mis en rubriques en l'an mil quatre cens octante et ung».

Le *Roman de la Rose* n'est peut-être pas aussi ancien que le *Boëce.* Il a pu paraître après, et en en reportant la date vers 1484, nous ne nous écartons guère de la réalité. Reste à déterminer le lieu de l'impression, que nous n'avons pas à discuter quant à présent; n'établissons, pour le moment, que la priorité de cette édition sur les deux autres.

Celle qui parut ensuite est un petit in-folio à deux colonnes, de 152 feuillets, dont le premier est blanc; on y compte 40 et 41 lignes par page pleine. C'est l'édition qui a été annoncée faussement comme imprimée à *Paris, chez Vdalric Gering, 1479,* d'après l'exemplaire de la Bibliothèque du Palais des Arts, à Lyon, provenant d'Adamoli. (Voir Brunet, *Manuel du Libraire,* t. III, col. 871.) Elle est sortie des presses de Jean Syber. Les caractères, que nous avons identifiés, sont ceux des *Propriétés des Choses,* livre signé de cet imprimeur lyonnais. Les figures sur bois sont exactement les mêmes que celles de l'édition de Guillaume Le Roy, avec cette différence, toutefois, qu'on remarque, dans les planches de cette dernière, des éraillures et des cassures qui dénotent certainement un tirage postérieur.

La *Danse des Aveugles,* poème de Pierre Michault, est imprimée à Lyon, comme il est dit à la fin, mais elle n'est pas signée.

Cy commence la dance des aueugles

Lacteur

Taint au cueur par vng
a courroux terrestre
Ou point secret dune nuyt
nette et clere
Pensoye seul que tout conuiẽt terrestre
Ce que a eu ou aura en terre estre
Et rediger en sa prime matiere
Si fus long temps en ce pense austere
Mais en la fin sommeil tant me pressa
Que mon penser en dormir se dressa
Dormant ainsi et de corps alite
Comme il aduient souuẽt apres grãt veille
Se reposoit la sensualite
Car le corps fut las et debilite
Par trop veiller q̃ mais hommes trauaille
Senti lesperit qui iamais ne sommeille
Estre ententif a faire veille et guet
Et se tenir pour le corps en aguet

Entendement

a ii

Pource que tout ce petit mistere
Apres ton resueil escripras
Et ton liure intituleras
Par les deues raisons et reigles
Cy deuant la dance aux aueugles

Lacteur

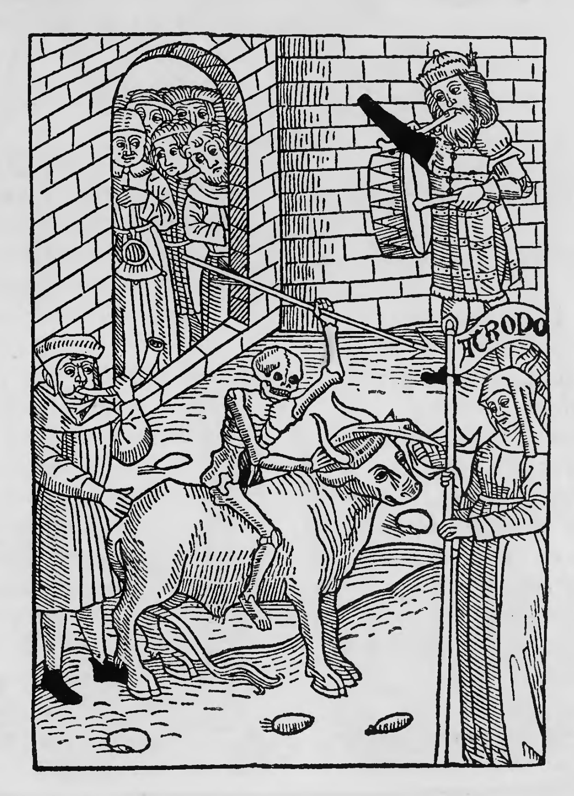
Quant ieuz bien tout entẽdu et ouy
Fraieur me prist mõlt merueilleuse et grãde
Entendement fut lors esuanoy
De qui conseil ieuz a mon het ouy
Et me sueillay comment partãt desclandre
Mais pour luy faire en ce cas vne offrande
Ma plume pris pour massõner ceste euure
Ou ma follie euidamment descueuure
Pierre ne peut humeur de basme rendre
Ne dure teste ataindre a bien hault stille
Pource soubmectz le sẽs quõ peut cy prẽdre
A tous lisans a qui plaira lentendre
Quilz excusent mon sens tres inhabille
Les prians se riens a a reprendre
Que doulcement le me vueillent aprendre
Et remonstrer sen seray plus habille

Cy finist la danse des aueugles
imprimee a lyon.

On reconnaîtra facilement, dans les deux pages reproduites ci-dessus en fac-similé, les caractères de petite bâtarde à forme anguleuse du *Fier-à-Bras*

daté du 20 janvier 1486 (v. st.) et signé de Le Roy (voir fac-similé, p. 72) et non ceux du *Doctrinal de Sapience* de 1485 (v. st.), comme l'a dit Brunet par inadvertance, erreur répétée par tous les bibliographes.

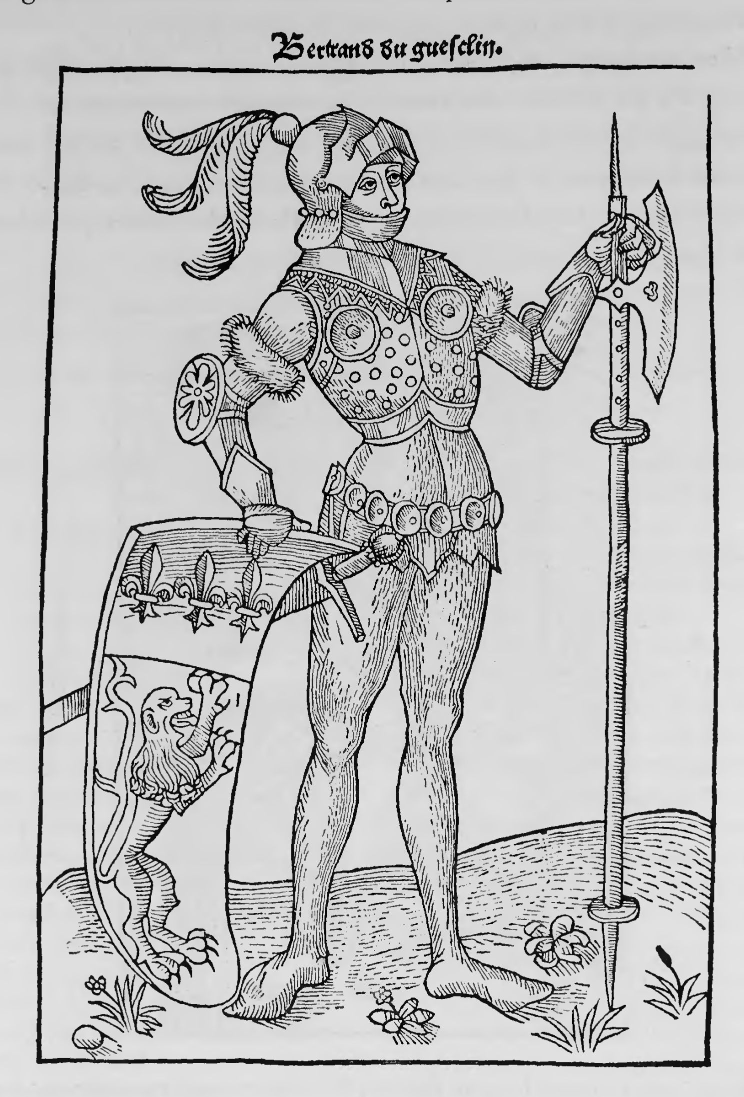
La *Danse des Aveugles* est illustrée de figures sur bois. La première page est blanche et n'a pas de titre. Au verso de ce premier feuillet, on voit la figure du personnage en robe fourrée, appuyé sur un long bâton autour duquel se déroule une banderole et que l'on remarque à la fin du *Chapellet de vertus* ou *Romant de prudence*. (Voir fac-similé, p. 94.) Parmi les autres planches de la *Danse des Aveugles*, on trouve celle de la *Marche de la Mort* :



La Mort, armée d'une longue flèche, est représentée montée sur un bœuf. Son passage est annoncé à son de trompe et de tambourin, tandis qu'Atropos porte la bannière. A travers l'ouverture d'une arcade, la foule regarde avec une curiosité mêlée d'effroi.

Les planches de la *Danse des Aveugles* passèrent ensuite dans l'atelier de Jacques Herenberck et Michelet Topié, imprimeurs allemands, qui s'établirent

à Lyon en 1488; elles reparurent dans une édition non datée de ce poème et sans figures, avec les caractères de ces imprimeurs, en 1492[1].



Guillaume Le Roy a imprimé l'histoire de *Bertrand du Guesclin*. Au commencement et à la fin, on voit la figure en pied du preux chevalier.

[1] Une édition non citée de la *Danse des Aveugles*, avec figures copiées sur celles de Le Roy, a été faite à Bréhan-Loudéac, où l'imprimerie pénétra, sous le patronage des Rohan, dès 1485. Elle est exécutée avec les caractères des livres signés par Robin Fouquet et Jean Crès, proto-typographes bretons.

Cette planche fait voir quels progrès avaient été faits à Lyon, depuis 1483, après la publication des *Eneydes,* et, depuis 1485, dans la *Destruction de Troye.*

larceuesque de toulette. et au mil
lieu du siege le roy henry fist mec
tre la royne sa femme qui du cha
stel blanc darragõ lauoit fait a
mener. Lõguemēt dura le siege
deuãt toulette et tãt a destroit les
tit le roy hēri q̃ par famine mou
rurēt en la cite pl⁹ de.xxx.m.hõ
mes tãt xpiēs sarrazis q̃ iuifz
ne de pierre ne pouoient auoir se
cours ais affoiblissoiēt de iour
en iour et leurs cheuaulx mēgo
xent. Mais cy endroit laisse du
siege de toulette a parler ou bien
saura retourner quãt tēps et lieu
sera et viēt a parler de messire. B
q̃ es prisons du prince est detenu
ne de le mectre a ranson ne vou
loit le price tenir parolles.

Commēt le prince de galles
tint conseil a bourdeaulx pour
deliurer bertrand.



Il bourdeaulx tint lõ
e guement le prince. B.
en ses prisons dont a
sa cheualerie moult desplaut et
a messire. B. ennuyoit pour sa
prouesse et au prince nē osoit par
sonne parler. Ung iour aduit q̃
bien grant court tint le prince de
dens bourdeaulx la furent le cõ
te darmignac le sire dalebret et
les seigneurs de gascoigne le sire
de clisson messire iehã chandos
I

La gravure ci-dessus, du prince de Galles tenant conseil à Bordeaux, avait déjà servi pour représenter le conseil des Grecs devant Troye.

Une autre planche, de même style, représente un combat entre deux armées. On remarque la lettre G placée sur l'étendard de l'armée en déroute, dont le chef est frappé d'une flèche. Est-ce l'initiale du peintre Guillaume, fils ou neveu de l'imprimeur, que les rôles d'impôt indiquent comme habitant

la même maison[1]? Est-ce celle de Guillaume Gormy, « tailleur de moles, graveur de moles de cartes, graveur en tailles de bois » de 1480 à 1493[2]?



D Du siege se partirent le roy henry messire bertrand le begue de villennes messire olivier de manny et plusieurs aultres frãcoys. et le siege laisserent garny devant toulette ou estoyent les sarrazis de grenade descenduz. Et en ar roy se mectoyent pour chrestiẽs combatre car bien scauoyent leur venue. tantost messire Bertrand qui la premiere bataille conduisoit les veit de eulx approuchier adõc crierẽt frãcoys nostre dame guesclin. Et la se combatirent sarrazins de grãt pouoir mais en la fin furent desconfiz. Et sur le champ furent occiz. vii. m. sarrazins et pl⁹ de ceulx qui de la bataille se peurent retraire rentrerent en leurs nauires a lentree sentrepressoiẽt tellemẽt que en la mer en cheyt plusieurs. Et les aultres atout leurs nauires retournerẽt en leur pais et cõtree de grenade Sur sarrazins gaigna messire bertrand tentes et pauillons et plusieurs grans richesses qui par son ordonnance furent desparties a la cheualerie puis retournerent en leur siege de toullette. en actendant nouuelles de lost de pietre qui tant cheuaucha q̃ pres du chastel de monueil arriua Et au roy henry manda la

Ce G est également la première lettre du pays de Grenade, dont les combattants furent défaits par Du Guesclin.

[1] Guillaume Le Roy, appelé souvent « Maistre Guillaume le paintre » ou « Maistre Guillaume Le Flamant », remplace l'imprimeur comme contribuable. Il n'est nommé qu'à partir de 1493, et paraît avoir vécu jusqu'en 1528. (Voir N. RONDOT, *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle*, p. 151; ouvrage cité.)

[2] Voir RONDOT, même ouvrage, p. 129.

L'initiale G peut aussi s'appliquer à Jean Gaignères, peintre, imagier et graveur, qui, d'après M. Rondot[1], aurait travaillé à Lyon de 1485 à 1491.

Le même sujet a été représenté dans une autre édition de la *Destruction de Troye,* publiée un an après par Mathieu Husz, imprimeur lyonnais. On voit aussi une lettre dans l'étendard, mais c'est un P, cette fois, et cette initiale se rapporte à Palamède, nom du chef blessé mortellement.

Les illustrations du *Bertrand Du Guesclin* ne sont pas toutes de la même main. A l'exception du portrait en pied du héros de cette histoire de chevalerie, qui est un bois nouveau, les autres figures avaient déjà été employées par Le Roy. Il les utilisait, comme on le fait de nos jours pour des clichés, en les adaptant à des textes divers. Il y avait des planches faites d'avance pour les batailles, les tournois, les chevauchées, les entrées dans les villes, etc. Notre imprimeur, à mesure qu'il avançait dans son exercice, économisait ainsi des frais de gravure en tirant parti de ses anciens bois; mais son illustration devenait disparate. On n'y regardait pas de si près, on n'avait d'autre but que d'intéresser à la lecture et de captiver par l'image un public peu exigeant.

La planche de l'entrée d'Énée dans la ville du bon roi Latinus, qui avait paru d'abord dans le roman des *Eneydes* (voir fac-similé, p. 53), repasse dans le *Du Guesclin,* ainsi que d'autres figures tirées de divers livres du même imprimeur, qui présentent un contraste frappant, dans leur mode d'exécution primitive, avec celles, plus récentes, d'un art déjà perfectionné. Le passage d'un livre à un autre de planches qui subissent certaines détériorations à la suite de tirages répétés, est un signe certain qui peut servir à fixer, dans une certaine mesure, la chronologie d'impressions non datées.

Le *Du Guesclin* se termine par cette suscription :

Cy finist le liure des fais
de messire Bertrand du gues
clin chevalier jadis connesta
ble de france et seigneur de son
gueuille.

Il n'y a aucun nom d'imprimeur et le volume ne porte pas de date. La plupart des bibliographes lui assignent approximativement celle de 1480.

[1] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle,* p. 129; ouvrage cité.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Brunet, plus judicieux, s'exprime en ces termes : « Les caractères paraissent appartenir à l'imprimerie de Lyon du xve siècle, après 1480 ».

La planche qui représente un prince tenant conseil sur son trône figure avec son cadre intact dans la *Destruction de Troye* de 1485, tandis que le filet du haut, dans le coin à droite, et le filet du côté gauche, vers le bas, présentent très visiblement des solutions de continuité dans le *Du Guesclin*. (Voir fac-similé, p. 103.) Il en est de même pour la planche de la rencontre ou du combat entre deux armées. Dans le *Du Guesclin*, le filet du bas est un peu ébréché à droite, et plus loin, à gauche, il a été coupé pour faire la place nécessaire à une lettre U majuscule, crénée par le haut, c'est-à-dire faisant encoche et dépassant l'alignement. (Voir fac-similé, p. 104.)

L'impression du *Du Guesclin* doit être reportée après le *Fier-à-Bras* de 1487 (n. st.), c'est-à-dire vers 1488 ou 1489.

Parmi les livres en français qui sont imprimés avec les mêmes caractères de petite bâtarde, M. Proctor cite une édition in-folio des *Faits de Jason*, par Raoul Le Fèvre, et le *Livre de Bonnes Meurs*, de frère Jacques Le Grand, qui se trouvent au Musée Britannique[1]. Nous connaissons, pour l'avoir vue à la Bibliothèque nationale, une édition petit in-quarto du *Prestre Jehan* :



Le titre est encadré avec une grande lettre P, ornée et historiée, d'une conception originale, au milieu de laquelle on voit trois chevaliers ou

[1] *Index to early printea books*, n°s 8515 et 8516; ouvrage cité.

voyageurs qui s'arrêtent devant les murs d'une ville ou d'un château fort, au pied d'une montagne.

Le texte commence au recto du deuxième feuillet par une lettre ornée qui est terminée par le haut en bec d'oiseau, et que l'on retrouve, identiquement la même, avec d'autres du même style, dans une édition des *Statuta Lugdunensia,* sans nom d'imprimeur. Ces lettres fantastiques sont inspirées de celles que Mathieu Husz et Jean Schabeler avaient employées pour la première fois dans une traduction française de Boccace, imprimée par eux à Lyon en 1483. (Voir fac-similés, p. 256-259.)

Prestre Jehan Par la grace
de dieu Roy tout puyssant sur
tous les roys chrestiens. Mā
dons salut a lempereur de rom
me. Et au Roy de france noz
amys. Nous vo' faisons sca
uoir de nous et de nostre estat et
du gouuernemēt de nostre ter-
re. Cestassauoir de noz gens et de noz manie
res de bestes. Et pour ce que vous dictes
que noz grecz ou gens gregoises ne saccordēt a
adorer dieu cōme vous faictes en vostre terre.
Nous vous faisons scauoir que nous ado-
rons et croyons le pere. le filz. et le saint espe-
rit. qui sont troys personnes en vne deite et
vng vray dieu seulemēt. et vous certifions et
mādons par noz lettres seellees de nostre seel
de lestat et maniere de nostre terre et de noz gēs
Et se riens voulez que faire puyssons mādez
le nous. car nous le ferons de tresbon cueur.
Et si vous voulez venir par deca en nostre ter
re pour le bien que nous auons ouy dire de vo'
nous vous ferons seigneur apres nous. et vo'
donerons grant terre et seignourie et habita-
tions. Item sachez que nous auons la plus
a ij

La lettre du *Prestre Jehan,* qui n'est autre que le Négus d'Abyssinie, se termine ainsi : « Et prions au roy de France qu'il nous salue tous les féaux chrestiens de delà la mer et qu'il nous envoye aucun vaillant chevalier qui soit de la bonne génération de France. En priant nostre Seigneur qu'il vous doint persévérer en la grâce du Saint Esperit. Amen. Donné en nostre saint palaix, l'an de nostre nativité cinq cens et sept. »

Ces lignes sont suivies de la formule suivante : *Cy finist Prestre Jehan*, sans indication de lieu ni de nom d'imprimeur.

Il est temps de nous résumer en commençant la classification des différents types dont s'est servi Guillaume Le Roy à diverses époques de sa carrière d'imprimeur.

De 1473, date de son arrivée à Lyon dans la maison de Barthélemy Buyer, jusqu'en 1482, il a employé une sorte de lettre gothique carrée, dite «lettre de forme», qu'il a quelque peu modifiée à deux ou trois reprises, au fur et à mesure que de nouvelles fontes lui devenaient nécessaires pour ses travaux. (Voir alphabets, p. 29, 36, 40 et 50.)

En 1477, dans la maison de Buyer, il a fait usage temporairement d'un autre caractère gothique tout à fait différent, qui venait du dehors. (Voir alphabet, p. 10.) Ce type ressemble beaucoup à un caractère employé à Venise, par Vindelin de Spire, en 1472, et à Cologne, par Jean Koelhoff de Lubeck, en 1474. A ces observations, nous ajouterons qu'on retrouve encore cette fonte en 1475 à Parme, chez Étienne Coral, imprimeur d'origine lyonnaise; mais, chez tous ces typographes, la lettre capitale M diffère de celle de Le Roy, qui a une forme particulière et servira de point de repère pour distinguer les produits de ces diverses presses.

En 1483, lorsqu'il travaille seul pour son compte, il adopte un troisième type gothique dans le genre des lettres de missels, mais avec des formes un peu plus arrondies. Ce caractère est de trois grandeurs différentes. Le plus gros est employé pour les titres et les intitulés de chapitres (voir alphabet, p. 79); le corps au-dessous sert à établir les textes des in-folio (voir alphabet, p. 55), tandis qu'un autre moins gros est utilisé pour les commentaires ou pour les in-quarto. (Voir alphabet, p. 57.)

En 1485, Guillaume Le Roy inaugure une grosse bâtarde gothique à formes anguleuses, qui se distingue par une lettre majuscule A, évasée par le haut, avec un trait recourbé en forme de crochet. Il se sert spécialement de ce caractère pour l'impression de livres français. (Voir alphabet, p. 61.)

En janvier 1487 (n. st.) apparaît la petite bâtarde avec laquelle Le Roy imprime le *Fier-à-Bras*, le *Roman de la Rose*, le *Bertrand Du Guesclin* et autres livres en français. (Voir alphabet, p. 92.)

Tels sont les types que l'on peut attribuer, d'une façon certaine, à Guillaume Le Roy, et qui se trouvent sur des livres signés de lui à ces dates.

Il y a encore d'autres caractères lyonnais à forme anguleuse et contournée, qui ressemblent beaucoup à ceux que nous venons d'énumérer et qui ont été copiés par d'autres imprimeurs sur ceux de Guillaume Le Roy.

Le plus gros type de 1483 se retrouve presque identique dans les titres et les intitulés de chapitres de l'imprimeur Jean Syber, l'un des protégés de Buyer; un type plus petit de même famille, semblable à celui de Le Roy, paraît chez le même; mais, après un examen attentif, on y reconnaît quelques différences, notamment dans la capitale M.

Le type de 1485, avec la capitale A évasée par le haut, a été copié en 1487 par Nicolas Philippe et Jean Du Pré, alors associés. Les majuscules B, C, E, G, H, N, O, P, Q, T et V, qui présentent des différences suivant les fontes, permettent de les distinguer; quant aux lettres du bas de casse, elles sont, sinon semblables, du moins très difficiles à différencier.

Le type de petite bâtarde de 1487 a été employé par Gaspard Ortuin, imprimeur lyonnais. Il est malaisé d'en percevoir les différences dans le texte, tant les légères nuances, consistant dans les queues plus ou moins allongées de certaines lettres crénées, notamment le *g* minuscule, sont peu visibles; mais, par contre, les majuscules, qui ne sont point les mêmes que dans les fontes similaires, sont facilement reconnaissables.

Les bibliographes, trompés par la ressemblance apparente de certains caractères qu'ils n'ont pas examinés avec une attention suffisante, et qui ne sont en réalité que des dérivés partiels ou des imitations, ont attribué à Guillaume Le Roy un certain nombre d'autres impressions qui sont bien d'origine lyonnaise, mais que, faute de preuves, on est obligé de rejeter. Afin d'éviter toute équivoque ou confusion, nous n'avons admis, pour plus de clarté dans cette classification, que les types trouvés sur des livres signés de cet imprimeur, dont nous avons décomposé les lettres pour en reconstituer les alphabets qui serviront de clef ou de pièces d'identification.

Ce principe posé, on devra écarter toute une série de volumes imprimés à partir de 1481, avec un type gothique à formes arrondies, attribué jusqu'à présent à Le Roy, sous le prétexte spécieux qu'un de ces volumes, le *Livre de Mandeville,* porte à la fin la mention qu'il a été imprimé à la requête de Barthélemy Buyer.

Or, ce caractère n'a figuré sur aucun livre signé de ce dernier. Il venait de Nuremberg et se trouvait, dès l'année précédente, chez Martin Husz,

imprimeur allemand établi à Lyon, qui les a employés dans un ouvrage de droit du jurisconsulte *Odofredus*, signé par cet imprimeur. M. Félix Desvernay, bibliothécaire de la ville de Lyon, qui s'occupe depuis longtemps de recherches sur la typographie lyonnaise du xve siècle, a déjà reconnu que les caractères avec lesquels le *Mandeville* de février 1480 (v. st.) et d'autres livres français sont imprimés, appartenaient à l'atelier de Martin Husz et non à celui de Le Roy. Barthélemy Buyer aurait donc fait travailler pour son compte Martin Husz et a pu le patronner pendant un certain temps, comme il l'avait fait pour Guillaume Le Roy et d'autres.

Une autre série assez nombreuse de livres français de divers formats, tous sans date, en tête desquels figure le *Champion des Dames*, de Martin Franc, a été attribuée à Guillaume Le Roy. Les lettres capitales sont à peu près les mêmes que celles que l'on trouve dans *Le roi Ponthus et la belle Sidoyne*, impression signée de Gaspard Ortuin; le caractère courant du texte est un type de grosse bâtarde, bien fondu, un peu compact, mais très net. Nous n'en avons trouvé l'équivalent dans aucun des livres signés de Le Roy.

Une troisième catégorie de livres français, imprimés en 1488 et 1489, se rapproche davantage des productions de Guillaume Le Roy, avec lesquelles ils peuvent être très facilement confondus. Les caractères courants de bas de casse sont effectivement semblables aux types de 1485 de la *Destruction de Troye*, du *Livre des saints Anges*, du *Pierre de Provence*, du *Doctrinal de Sapience* et autres livres, mais les capitales sont toutes différentes. On n'y voit plus l'A ouvert par le haut et retombant à gauche en forme de crochet; il est remplacé par un autre A fermé et recouvert au sommet par un trait transversal s'infléchissant à gauche et relevé légèrement à droite. La capitale D est beaucoup plus basse que les autres; l'L a la forme d'un T droit avec lequel elle peut être confondue; l'M, dont le jambage de droite se termine en forme de tenaille ou de ligne courbe dépassant la ligne, est plus large que dans le type analogue de Le Roy, duquel il se différencie encore par un léger renflement au milieu. Ces majuscules appartiennent à Pierre Bouttellier, imprimeur à peu près inconnu dont nous avons trouvé trace à partir de 1485. Elles ont été employées ensuite par Jean de La Fontaine, originaire de Normandie, qui a commencé à travailler à Lyon vers 1488. On les retrouve dans le roman de *Clamades*, petit in-quarto signé par ce dernier à la date du 12 novembre 1488. Elles passent ensuite à Grenoble, chez Étienne Foret, en 1491.

Il existe un quatrième groupe de livres imprimés avec un gros caractère de bâtarde gothique bien formé, qui rappelle l'écriture des beaux manuscrits de chevalerie exécutés pour les ducs de Bourgogne. Aucun d'eux n'est signé ni daté. Ils sont, pour la plupart, ornés de figures sur bois d'un dessin ferme et hardi, ou décorés de grandes initiales d'une ornementation fantaisiste et des plus originales. Les *Statuta Synodalia* de l'église de Lyon et une édition in-folio du roman des *Quatre Fils Aymon* présentent des spécimens remarquables de ces grandes lettres qui sont l'œuvre d'un peintre décorateur. L'une d'elles, un P formé du corps d'un animal fantastique dont la tête se termine en bec d'oiseau, se retrouve dans l'opuscule du *Prestre Jehan,* sorti des presses de Guillaume Le Roy. (Voir fac-similé, p. 107.) Une autre, différente de celles qui figurent dans les *Statuta* et dans les *Quatre Fils Aymon,* mais de même style, se voit au commencement du texte des *Paschalia* de 1485. (Voir p. 58.)

La coupe et la forme des caractères, à quelques exceptions près et sauf la différence de corps, se rapprochent de la petite bâtarde du *Fier-à-Bras* de 1487.

Malgré ces indices, nous ne sommes pas suffisamment autorisé à attribuer ces livres à Guillaume Le Roy, par la raison que les illustrations de l'édition des *Quatre Fils Aymon,* que nous venons de citer, sont des bois différents de ceux d'une autre édition du même livre imprimée par Le Roy. L'imprimeur eût certainement utilisé les planches de son matériel en les faisant repasser dans l'une ou l'autre édition, au lieu d'en faire graver de nouvelles. En conséquence, nous préférons nous tenir sur une prudente réserve, et nous avons rangé les *Statuta Lugdunensia,* ainsi que les autres livres imprimés avec les mêmes caractères, parmi les productions d'un atelier anonyme.

Si l'on admettait sans contrôle toutes les attributions hasardées et le plus souvent erronées que, dans les catalogues et les bibliographies, l'on a faites à Guillaume Le Roy d'éditions qu'il n'a pas signées, on ferait de cet imprimeur le véritable Hercule de la typographie française, à l'exemple d'Ulrich Zell, le proto-typographe de Cologne, qu'on a surchargé outre mesure d'une quantité innombrable de livres reconnus, depuis, être l'œuvre de cinq ou six imprimeurs qui se sont servis de caractères à peu près analogues. Aujourd'hui que les études paléo-typographiques sont en grand progrès dans tous les pays, on est arrivé à établir des classifications plus exactes, fondées sur une science rigoureuse d'observation. C'est la méthode que nous avons suivie pour dissiper les obscurités et les incertitudes, afin de pouvoir établir sur des bases solides

la succession des travaux de Guillaume Le Roy, le proto-typographe lyonnais, en la personne duquel nous saluons le premier vulgarisateur de notre vieille littérature française.

Il est à remarquer, en effet, que presque toutes les impressions de Le Roy sont des livres en français, et l'on peut dire avec assurance que ceux en latin sont l'exception. Tandis qu'à Paris on s'attardait aux livres de théologie et de scolastique, Lyon sortait de l'ornière et, prenant les devants sur la capitale, mettait en lumière les romans de l'époque féodale, les récits merveilleux, les histoires légendaires, les tirades de nos vieux poètes, nos contes populaires pleins de gauloiserie; en un mot, tout ce qui constituait la littérature nationale de la France à cette époque.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir indiqué tous les livres sortis des presses de Guillaume Le Roy, mais simplement énuméré ceux portant une date et une signature et qui sont passés sous nos yeux. Quant aux autres, nous n'avons signalé que les principaux parmi ceux déjà connus; parmi ceux qui ne l'étaient que peu ou point, plusieurs sont restitués à son actif, mais il en reste encore d'autres à découvrir.

Le dernier livre signé de Guillaume Le Roy est daté du 10 juillet 1488.

On peut supposer qu'il en a imprimé d'autres postérieurement à cette date, peut-être jusqu'en 1492. Le Roy figure encore sur les rôles municipaux des *Nommées* de 1493 comme « imprimeur de livres, inquilin (locataire) de la maison de Messire Philibert Crivella, en la rue tirant de Saint Anthoine à Notre Dame de Confort »; mais il ne devait plus exercer à cette époque, car il n'est pas taxé, et on lit, à la suite de la formule, « extimé pour ses meubles et pratiques » la mention *Nichil,* signifiant qu'il n'y avait plus rien à réclamer[1].

[1] Arch. de la ville de Lyon, registre CC 10, fol. 68 r°. — Quelques mois auparavant, notre imprimeur avait été déchargé de l'impôt par les conseillers de la Ville. (Le bulletin d'exemption a été conservé dans le registre CC 324 des Archives de la ville de Lyon. Il est ainsi libellé : *Compère Barthélemy, mectez en errerages GUILLAUME LE ROY, imprimeur, car ainsi en a esté ordonné le XXVIe jour de mars m. iiii^c iiii^xx et XII. MATHIEU.*) Il est remplacé dans la même maison par « Guillaume Roy le Flamant, peintre », un proche parent, fils ou neveu, qui est taxé, pour ses « meubles et pratiques », à 11 livres tournois. (Archives de la ville de Lyon, registre CC 9, fol. 60 v°.)

CHAPITRE XLV

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE NICOLAS PHILIPPE, DE BENSSHEIM, ET MARC REINHART, DE STRASBOURG

(1477-1488)

Leurs premiers travaux. — Ils impriment pour Barthélemy Buyer. — La *Destruction de Troye en prose*. — Les *Fables d'Ésope* illustrées. — La *Légende dorée* illustrée. — Les *Fais de Jason*. — Le *Mirouer de la vie humaine* illustré. — Marc Reinhart quitte Lyon. — Nicolas Philippe continue la direction de l'atelier. — Il renouvelle le matériel. — Son association avec Jean du Pré. — Ses derniers travaux. — Sa mort.

Nicolas Philippe, dit *Pistoris*, originaire de Benssheim près de Darmstadt, et Marc Reinhart, de Strasbourg, sont les deuxièmes imprimeurs de Lyon.

Le premier livre qu'ils ont signé de leurs deux noms, comme associés, est la «Pratique nouvelle du Droit» (*Practica nova Juris*), du jurisconsulte Jean-Pierre Ferrari, de Pavie, imprimé sur l'ordre de l'auteur (*eo ipso autore jubente*). L'ouvrage forme un gros volume in-folio à deux colonnes; il est daté de l'année 1477.

Le libellé final est assez remarquable pour que nous en rapportions les passages essentiels, que nous traduirons littéralement au plus près du latin :

> L'an du Seigneur M. CCCC. lxxvii, à Lyon, très belle ville de France (*Lugduno Francie urbe prestantissima*), qui a toujours été florissante dès son origine, sous la domination de Louis, très illustre et très chrétien roi de France, aimé de tout le monde, cet ouvrage, appelé *Pratique nouvelle du Droit*, a été exécuté sur l'ordre de l'auteur lui-même (*eo ipso autore jubente*), Jean Pierre Ferrari, docteur célèbre en chacun droit. . . et imprimé, comme on peut le voir, avec un très beau caractère (*optima velim videas littera impressum est*), par des hommes renommés par leur habileté et des plus capables dans leur art (*a celeberrimis viris ingenioque capacissimis*), Nicolas Philippe, de Benssheim, et Marc Reinhart, de Strasbourg, qui ont parfait ce labeur et l'ont mené à bonne fin (*feliciter hec consummata finem attigerunt*).

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nous reproduisons ci-dessous le fac-similé de l'original latin qui contient cette curieuse déclaration :

Sub Anno domini. M. cccc. lxxvii. Lugduno.
Francie vrbe p̄stantissima que sui ab exordio.
fundi. viguit sub domino Ludouico Illustrissi
mo. Regeq; Francoꝝ Cristianissimo. a cunctis
precolēdo opus illud exactum est. q̄d Practica
noua iuris inq̄. eo ipso autore iubente. Johāne
petri de Ferrariis. doctore eximio vtriusq; iuris
scripta docent. expertissimo. qui hoc cōpilatum
est. poterit nūcupari. Sūmaq; cū diligencia p-
sepe lectitando perperā preposterēq; relegēdo.
a fidedignis correctū. Viris a celeberrimis. in-
genioq; capacissimis Nicolao Philippi de ben
sheim. Marco Reinhart de Argentina. optima
velim videas littera Impressū est Feliciter hec
cōsumata finē attigerunt. De quo laus in ter-
minis qui est sine termino. Amen.

Ces typographes n'étaient guère modestes en se vantant de leur supériorité; mais, en leur qualité d'étrangers et de nouveaux venus, et aussi par esprit de concurrence, ils avaient sans doute jugé nécessaire de se recommander ainsi auprès du public lyonnais.

Cette réclame leur réussit, car elle leur amena une commande de Barthélemy Buyer, qui leur fit imprimer pour son compte le *Livre appellé Guidon de la practicque en cyrurgie,* par Guy de Chauliac, qu'ils achevèrent «à sa requeste», le 28 mars 1478 (voir p. 10-18), sans y mettre leur nom.

Il est probable que leurs relations avec Buyer ne s'en tinrent pas là et qu'ils imprimèrent d'autres livres pour le compte de ce dernier.

Le second livre portant le nom de ces typographes fut achevé d'imprimer le 29 avril 1478; c'était encore un ouvrage de droit, de format grand in-folio; un traité sur les fiefs (*Opus novum ac perutile de feudis*), par Jacques Alvarotto de Padoue, imprimé d'après les deux éditions de Venise parues l'année précédente. Cette fois, les associés se qualifient tout simplement d'honnêtes gens et disent que l'ouvrage a été aussi bien imprimé qu'il a été corrigé, depuis le commencement jusqu'à la fin (*quam exornatissime tamque emendate impressum atque finitum*), par Nicolas Philippe et Marc Reinhart (*per Nicolaum Philippi ac Marcum Reinhart virosque honestos*).

En 1479, ils imprimèrent le recueil des Sermons sur le carême (*Opus quadragesimale*), de Robert de Licio, in-folio, en trois parties.

On connaît d'eux un livre français, *La Destruction de Troye en prose*, petit in-folio, sans date, que nous avons vu à la bibliothèque de la ville d'Angers et dont voici la première page de texte :

Le livre tracte dont procederent ceulx qui edifierent Troye la grant quāt en genologie· ꝑ quelz gens elle fut destruicte · et loccasion pour quoy· de la ꝑsecutiō aussi ꝺ ceulx qui la destruirent· et de ceulx qui se partirēt pour la destruction·

Apres ce que Thebes fut Destruicte bien cincq cens ⁊ quarante ans droitement devant ce q̄ Rōme fust fondee ne commancee nasquit vne tresgrant bataille fort perilleuse entre ceulx de crete ⁊ ceulx dathenes ·la ot moult de gens mors par mer et par terre·Que vous yroie de ceste chose devisant les noms des princes qui ceste guerre meurent· quantes nefz ceulx de crete y misdrent pour euiter ceulx dathenes. ne quās engins· ne quās agais ilz firent pour destruire ceste cite car ꝺ ce ne racōpte mie toute lystoire·Long temps se cōbatirēt mais moult en eurent ceulx de crete le milleur· et si prindrent des plus haulx hōmes dathenes·⁊ saues voꝰ quilz fasoiēt des ieunes bachelliers quilz prenoiēt ilz les envoiēt en leur contree a leur moustre qui avoit nō minortorus qui estoit moittie hōme ⁊ moittie torel lequel estoit plus cruel que nulle beste· A icellui diable ceulx ꝺ la cite livroiēt leurs ꝑsōniers a devourer·Et aux aultres crevoient les yeulx. et les aultres rotisoiēt· Et autel falsoiēt ceulx dathenes a ceulx quilz prenoient des leurs·Ainsi destruisoient les vngs les aultres · car ilz navoient en eulx ne pitie ne misericorde·Adoncques ainsi se combatirent ensemble ⁊ par celle bataille receurent moult de gēs mors· Mais au deviser ne vueil pas demourer ains men passeray briefment·car il le convient faire pour abregier la matiere

Du roy de egypte qui tout le mōde volut gouvrener

En ce temps avoit vng roy en egypte de moult grant seigneurie qui avoit nō Besonays ⁊ estoit moult riche davoir·⁊ plain doultrecuidance· Et ce pourpēca en luy mesmes ⁊ dist que par bataille et par force vouldroit submettre a sa seigneurie et a son royaume toutes les gēs ⁊ les pucelles de midi iusques a septentrion ⁊ en mer et en terre·⁊ des aultres asses qui en occident ⁊ en oriēt habitoiēt ou iamais tant cōme il vivroit ne leur fauldroit bataille·Quant il ot ce pense ⁊ dit il manda ses grans osts et les mist et

Les caractères sont ceux du *Guidon de la practicque en cyrurgie,* par Guy de Chauliac (voir p. 11 et suiv.), imprimé «à la requeste» de Barthélemy Buyer, le 28 mars 1478. Le texte est précédé d'un prologue composé avec les gros caractères employés pour le colophon du premier ouvrage aux noms de Nicolas Philippe et Marc Reinhart, reproduit ci-contre.

Ce prologue, qui occupe les quatre premiers feuillets, se termine, au recto du quatrième, par le mot *Amen;* il est suivi de la table des chapitres ou «rubriches» également en gros caractères. Le texte proprement dit commence au treizième feuillet et finit au recto du dernier par ces mots : *Explicit la destruction de Troye en prose.* Les pages en gros caractères ont 29 lignes, et celles en plus petits caractères 38 seulement.

Il n'y a ni chiffres ni réclames. Les cahiers n'ont point de signatures, sauf la partie comprenant le prologue et la table, qui doit avoir été imprimée en dernier; il est encore d'usage, aujourd'hui, de ne composer le titre et la préface d'un livre qu'après avoir terminé le corps de l'ouvrage. Comme les signatures dans les livres imprimés n'ont commencé à être en usage à Lyon qu'à partir de 1477, cette particularité nous porte à croire que la *Destruction de Troye en prose* est une des premières impressions de Philippe et Reinhart, qu'elle a précédé le *Guidon de la practicque en cyrurgie,* et que nous avons peut-être là un de ces nombreux textes en langue vulgaire (*quamplures codices lingua vulgari*) que Barthélemy Buyer a livrés à la presse (*impressioni fidissime subjecit*), selon le témoignage de Jean Syber. (Voir p. 24-25.)

Le 15 avril 1480, nos imprimeurs achèvent le *Repertorium utriusque juris,* de Pierre dal Monte, évêque de Brescia :

¶ Reptoriū vtriusq3 iuris Re-
uerēdi pr̄is dñi Petri ep̄i Bris-
sensis iuxta exēplare quōdam
Bononie imp̄ssum sed ad p̄ns
vigilia ac diligētia melioribus
correptu3· p Nicolaū philippi
de Bensʒheim 7 Marcum rein-
hardi de argētina socios i hac
forma effigiatū finit feliciter·
Anno dñi ·M· cccc· lxxx· die ve-
ro·xv·mensis Aprilis·

L'exemplaire de la bibliothèque de Grenoble est décoré d'une miniature représentant l'empereur Justinien, assis sur son trône et conférant avec deux moines, ses conseillers, pour la rédaction de ses *Institutes* du Droit.

Le *Repertorium utriusque juris* forme trois majestueux tomes grand in-folio : le premier de 210, le deuxième de 218 et le troisième de 238 feuillets.

REPERTORIUM UTRIUSQUE JURIS PETRI EPISCOPI BRISSENSIS

IMPRIMÉ EN 1480 PAR NICOLAS PHILIPPE ET MARC REINHART

Première page avec miniature au commencement.

(Bibliothèque de Grenoble.)

Ce prologue, [illegible] se termine, au recto du quatrième, par [illegible] table des chapitres ou «rubriches» égalem[illegible] proprement dit commence au treizième feuille[illegible] par ces mots : *Explicit la destruction de Troye [illegible]* [illegible]res ont 29 lignes, et celles en plus petits [illegible]

Il n'y [illegible] point de signatures, sauf la [illegible] qui doit avoir été imprimée en [illegible] composer le titre et la préface [illegible]age. Comme les signatures [illegible] usage à Lyon qu'à partir [illegible] la *Destruction de Troye* en [illegible] et Reinhart, qui [illegible] nous avons peut-être la [illegible] *codices lingua vulgari* [illegible] *subjecit*), selon le [illegible]

[illegible] *utriusque juris*, [illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
correptu3 · p[illegible]
de Densʒheim [illegible]
baroi de argẽti[illegible]
forma effigiatũ [illegible]
Anno dñi · M · ccc[illegible]
to · xv · mensis Ap[illegible]

[illegible]exemplaire de la bibliothèque de [illegible] d'une miniature [illegible]entant l'empereur Justinien, [illegible] conférant avec deux [illegible] conseillers, pour la réda[illegible] du Droit.

[illegible] *utriusque juris* forme [illegible] grand in-folio : [illegible], le deuxième de [illegible]8 [illegible] de 238 feuillets.



Inter multa

Inter multa preclara atq̃ salutaria infirmitatis nr̃e remedia siue diuino mũere nobis collata siue humano studio et labore inuenta· nihil pfecto virtute est vtilius/ nihil melius/ nihil ad bene/ beateq̃ viuẽduz accomodatius· Hec nãq̃ componit mores/ vitam ordinat/ omniũ artium moralium est quedam quasi norma ⁊ regula/ que vitiis ⁊ peccatis obnoxios atq̃ p deuia errãtes ad rectum salutis iter veluti dux et auriga de vitiis redire cõpellit· que quãti a nobis estimãda sit haud facile dici põt· Ea siquidem vt auctor est Cicero neq̃ naufragio/ neq̃ incendio amittit/ neq̃ rer̃ aut tempor̃ pturbatõne mutatur/ ea pditi qui sunt soli sunt diuites soli sapiẽtes soli res fructuosas possident ac sempiternas/ solũ suis rebus contẽti nulla re egent/ nihil appetũt alienum/ nihil requirũt· qm̃ virtutes habẽtes nihil sibi deesse arbitratur· Hec hoĩem ab erroribus reuocat· hec cunctis gratum atq̃ laudabilem facit· Nihil eniz est hac ipa virtute amabilius nihil q̃d magis alliciat ad diligẽdum pperantius/ quom pter pbitatem eos etiaz quos nunq̃ vidimus diligamus· Huius pterea solius stabilis ẽ ⁊ firma possessio in quã neq̃ fortune vis neq̃ hostium impetus vlla rõne põt irruere· Philosophi vox illa plurimũ laudat qui cum ab hostibus capta pr̃ia vrbe egrederet interrogaretq̃ a quodam cur rer̃ suar̃ custodiam neglexisset· sola virtutis sue possessione securus pclare simul vereq̃ sapienter respondit omnia mea mecum porto· hec hoĩes patria parentibus genere forma diuitiis ceterisq̃ rer̃ externar̃ adminiculis exutos atq̃ nudatos solo splendore suo extollit atq̃ illustrat decorosq̃ ⁊ admirabiles reddit ac pcipua quadam laude et gloria magnis demũ honoribus ⁊ amplissimis dignitatibus dignissimos facit· Inest eniz virtuti dignitas quedã pticularis ac ppria quã ptmus in eos quibus fuerit adiũcta trãsfundit

Si mariũ septies consulem creatum accepim⁹ non generis claritate nõ auidis opibus sz sua virtute atq̃ pstantia/ quã tum sepe alias cũ in Jugurtam regem et in theotonicor̃ ⁊ cymbror̃ terrorem ostendit· Si romanos consules recte quisq̃ rogasset· Quid secuti Ciceronẽ consulem in Catiline furores fecissent nõ psapie vetustatem non facultatum magnitudinem sed virtutem sapiẽtiam multar̃ rer̃ notitiam laudare respondissent· Virtutem igit̃ ipam siue celeste quoddaz munus siue humanũ inuẽtum dicere voluerimus q̃ ad vitam bene honeste ac sapienter ducendam· erroresq̃ p multos ac morbos pcauẽdos alliciat p necessarium esse fateri nos oportet q̃d pfecto efficitur vt quãto ceteris animãtibus est homo pstantior· tanto qui eã amplectitur ceteris hoĩbus dignitate auctoritate et merito ãncellat· Quia vero vt pclare a Platone dictum est non solum nobis ipis nati sumus sed ortus nr̃i ptem patria ptem parẽtes ac amici vendicãt· Sitq̃ pterea insitus nobis cõionis ⁊ societatis appetitus nõ soluz tam virtute sed pluribus nobis opus fuit· que cũ actus nr̃os quo ad nos primum· deinde quo ad alios recte ordinarent· nos non tãtum nr̃e sed aliene quoq̃ salutis ⁊ quietis auidos effecer̃t· Est em̃ homo si sapiẽter aĩaduertere voluerimus dei atq̃ hoĩm causa cãtus· Et idcirco summũ illuz atq̃ optimũ rer̃ omniũ opificem ac honor̃ largitorem deũ· tota primũ debet mente diligere colere ac venerari/ eius causa omnia facere· virtutemq̃ idcirco amplecti vt in eum actus suos omnesq̃ eius cogitatõnes cõuertat que omẽs iustissime iudicat oĩmq̃ oper̃ suor̃ mercedem ac retributõnem expectat· debet demũ nõ soluz sua sed ⁊ alior̃ cõmoda querere cõesq̃ vtilitates in medium afferre suisq̃ anteponere· dãdo quoq̃ ⁊ accipiẽdo cum pmior̃ atq̃ beneficiorũ spe· tum penar̃ metu multis demũ honestis ac virtuosis actibus deuincere inter se hoĩm cet⁹ et societates· Dedit em̃ nobis deus hunc pietatis effectum vt homo hoĩem natura diligat· foueatq̃ contra omnia picula ⁊ pstat ⁊ accipiat consilium ⁊ auxilium· Hinc consilia ⁊ cõuent⁹



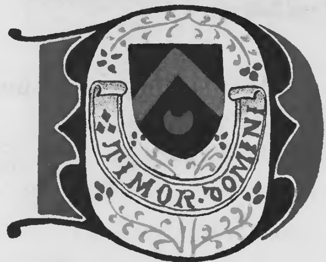


Les pages intermédiaires sont blanches

Le 29 juillet, parut le *De Proprietatibus rerum,* de Barthélemy l'Anglais. Nous donnons ci-dessous le fac-similé de la première page, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale :

Prohemiū

¶ Incipit prohemium de proprietatib9 rerum fratris Bartholomei anglici de ordine fratrum minoꝝ.



Um proprieta-tes rerum sequātur substantias: scđm distinctionē ⁊ ordinē substantiarum erit ordo ⁊ distinctio ꝓprietatū de quibus adiutorio diuino est presens opusculū cōpilatū vtile mihi ⁊ forsitan aliis: qui naturas rerū ⁊ proprietates p sanctoꝝ libros necnō et philosophoꝝ dispersas non cognouerūt: ad intelligēda enigmata scripturarū que sub symbolis et figuris proprietatū rerum naturaliū et artificialiū a spiritusancto sunt tradite et velate. quēadmodum ostendit beatus dionysius i angelica hierarchia circa principiū dicens. Non est nobis aliter possibile lucere diuinū radium: nisi varietate sacrorū velaminū anagogice circumuelatū. quoniā neq possibile est nostro animo ad immaterialem celestium hierarchiarum ascendere cōtemplationem: nisi ea que scđm ipsum est materiali manuductione vtatur ⁊c (quasi diceret) nō pōt animus noster ad inuisibilium contemplationē ascendere: nisi per visibiliū considerationē dirigatur. Inuisibilia enim dei per ea que facta sunt intellecta cognoscūtur vt dicit aplus. et ideo theologia prouide sacris ⁊ poeticis informationibus vsa est vt ex rerū visibilium similitudinibus allegorice locutiones et mistica intellectus transsumptiones formentur: et sic carnalibus et visibilibus spūalia et inuisibilia coaptentur. ¶ Huius rei gratia presens effi.cio opusculum ad edificationē domus dñi: qui est deus gloriosus ⁊ sublimis ⁊ bñdictus in secula seculoꝝ. In quo agitur de quibusdam proprietatibus rerum naturalium quarū alia est incorporea: alia corporea. Et primo de ꝓprietatibus substantie incorporee scđm sui differentias quarum alia est corpi vnibilis: vt anima rationalis sensibilis ⁊ vegetabilis. alia non vnibilis corpori. vt angelus. Et angeloꝝ: alii sunt boni: alii mali. In bonis vero angelis ordo est scđm trinaꝫ multiplicationē trinitatis. vnde a beato dionysio distinguūtur tres ierarchie celestes: quaꝝ quelibet triū ordinū ꝯtinet dispositōes. Decē ⁊ nouē itaq sunt de q̄bus in hoc opusculo adiuuante deo p ordinem est agendum. et hoc tam in communi q̄ȝ in speciali. ¶ Primo igitur agitur de deo ⁊ nominibus diuinis que dicūtur de deo vel quo ad essentiā: vel personam/siue quo ad effectū/siue appropriationē. ¶ Secundo de ꝓprietatibus angelorum tam bonoꝝ q̄ȝ malorum in generali ⁊ in speciali. ¶ Tertio de ꝓprietatibus anime rationalis: quo ad nature sue simplicitatē: et quo ad viriū suarum diuersitatem: et de eius vnione et opatione in corpe prout confert ei formam et perfectionē. ¶ Quarto de ꝓprietatibus substantie corporee/ scꝫ de elementis et elementaribus qualitatibus ex quibus componitur omne corpus. et de quatuor humoribus ex quibus componūtur corpora tam hominū q̄ȝ brutoꝝ. ¶ Quinto de hominis corpore/ et de singulis eius partibus de quibus sacra scriptura facit mētionē. ¶ Sexto de etatibus ¶ Septimo de infirmitatibus et venenis. ¶ Octauo de mundo et corporibus celestibus. ¶ Nono de tempe et partibus temporis. ¶ Decimo de materia et forma et earū ꝓprietatibus et elementis. ¶ Vndecimo de aere et passionibus ei9 ¶ Duodecimo de auibus in generali et

a 2

La grande lettre peinte du commencement entoure les armoiries du premier possesseur du livre : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en pointe d'un croissant d'or; autour de l'écu, sur une banderole, est inscrite la devise *Timor Domini.*

L'achevé d'imprimer, daté du 29 juillet 1480, est signé des deux associés; seulement, Nicolas n'y est plus appelé *Philippe* ou *Philippi*, comme précédemment, mais *Pistoris*. Nous expliquerons plus loin ce changement de nom patronymique s'appliquant à la même personne.

Explicit tractatus de proprietatibus re-
rum editus a fratre Bartholomeo an-
glico ordinis fratrũ minorum. Impres-
sus per Nicolauz pistoris de Bensheym
et Marcum reinhardi de Argentina so-
cios. Sub anno dñi Millesimoquadrin-
gẽtesimooctogesimo. die vero Julij. xxix

Le 25 août de la même année, Philippe et Reinhart impriment une édition petit in-quarto du *Manipulus Curatorum*, de Guy de Montrocher.

Epistola

Incipit feliciter doctissi-
mi ac famosissimi viri do-
mini Guidonis de mõte ro-
therij liber qui manipulus
curatoruz vulgariter appel-
latur. In quo pernecessaria
officia eorum quibus cura ani-
marum commissa est secundũ
septez sacramentorum ordinẽ
breuiter pertractantur.

Auctoris epistola.

Reuerendo in
xpo pr̃i ac do-
mino Raimũ-
do diuina pro
uidentia san-
cte valentie ecclesie epo suorũ
deuotoruz minimus Guido
de monte rotherij cum deuo
ta ⁊ humili recõmendatio-
ne se totũ suis obsequijs nũ
cupatum. Fons sapiẽtie dei
verbuz dispositione mirabi-
li cũcta ordinãs ⁊ disponẽs
militantem ecclesiam ordi-
nauit ⁊ disposuit ad instar
ecclesie triumphantis. quod
figratiue fuit ostensuz legis
latori: qñ fuit sibi preceptum
edificare tabernaculum in
deserto iuxta exẽplar qd fu-
erat sibi in monte premonstra
tum. Tabernaculum enim
in huius mũdi deserto con-
structum est militans eccle-
sia ad instar superne hieru-
salem ordinata. Cuius qui-
dem militantis ecclesie fun
damenta in montibus san-
ctis propheta rememorans per
mõtes prelatos superiores
apostolis succedentes insi-
nuat quemadmodum spiri-
tus supreme hierarchie. medi
os inferiores videlicet pre-
latos illuminant/perficiũt/
et purgant: vt sicut medij a
superioribus illuminati san
ctis perfecti virtutibus ⁊ er
roribus expurgati. inferio-
res seculares scilicz ⁊ laicos
simili modo illuminent perfi
ciant/⁊ purgent: quod face-
re nequeunt nisi fuerint di
uina gratia ⁊ doctrina im-
buti. Hec ergo attendens ⁊
vigili meditatione perpen
sans sequens opusculum de
instructione neophitorum cu-
ratorum cõposui: rudi qui-
dem stilo: sed vtili. ñ curãs
de verborum ornatu sed de
animarum commodo ⁊ pro
fectu. Quod quidem opuscu
lum ad vos qui estis sacro-
sancte ecclie lumiare preclarum

Potest dici q cenauit ratõ
ne veteris testamenti quia
fini erat tempis quod erat
ante legem ⁊ sub lege cõmu
nicauit quia icipiebat gra-
tie tempus. Alia ratõ ẽ cau
sa necessitatis ⁊ sic ifirmis
põt ministrari. Et ido quia
deus siue xpus erat moritu
rus pro redemptõe nostra: ido
communicauit cum discipu
lis. Septimo q sit deuotus
Octauo q nõ habeat cõsciẽ-
tiam siue timorem alicuius
peccati mortalis. Nono q
non sit notatus crimine sub
audi notorio nisi forte sit e-
mendatus. Decimo q sit mũ
datus mente ⁊ corpe. Vn-
decuno q habeat puram et
rectam intentõnem

Hic nota q̃ casus sint reser
uati epis vel eorum vicarijs
in spũalibus. Unde versus
Qui facit incestum deflorãs
aut homicida. Sacrilegus
patrum percussor vel sodomi
ta. Transgressor voti periu
rus sortilegusq3. Et menti-
ta fides faciẽs incendia pro
lis. Oppressor blasphemus
hereticus ois adulter. Pon
tificem super his semper de
uotus adibis.

Explicit libellus paruus
qui Manipulus curatoruz
appellatur. Impressus per
Nicolaum pistoris de bens-
heim: ⁊ Marcum reinhar-
di de argentina socios. Sub
anno domini Millesimoq
dringentesimooctuagesimo.
Die vero. xxv. mensis augu
sti.

La première et la dernière page sont reproduites ci-dessus, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine.

Ce livre est imprimé avec les petits caractères des livres de droit de cet atelier, intitulés : *Practica nova juris Johannis Petri de Ferrariis; Opus perutile de feudis Jacobi de Alvarottis; Repertorium utriusque juris Petri episcopi Brissensis,* qui sont différents de ceux de la *Destruction de Troye en prose* et du *Guidon de la practicque en cyrurgie.* Nous en présentons ci-dessous l'alphabet :

A B C D E F G H I K L M N O
P Q R S T V W X Y
a b c d e f g h i j l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y z
ꝑ ꝓ ff ſſ ſt ct ꝙ ā bꝰ ꝯ cꝰ dꝰ đ ē ⁊ g̃ h̃ h̃i
iꝰ ꝉ m̃ mꝰ ñ õ ꝑ ꝓ p̃ p̄ q̄ ꝗ q̃ ꝗ̃ r̄ ꝝ ſꝰ ſ̃ ꝙ̃ t̃ z̄ tꝰ
ũ uꝰ ꝟ . ! ? / = ( )

Ce type de 10 points a été employé par les associés plus fréquemment que tout autre et particulièrement que le gros caractère, dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V Y
a b c d e f g h i l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z
ā bꝰ cꝰ dꝰ đ ē ⁊ ĩ iꝰ lꝰ m̃ mꝰ ñ nꝰ õ oꝰ p̃ ꝑ ꝓ q̄ ꝗ q̃ ꝗ̃ ꝙ r̃ ſũ

Le 26 août 1480, le lendemain du jour où paraissait le *Manipulus Curatorum,* ils publiaient une édition, avec figures sur bois, des *Fables d'Ésope :*

Cy finissent les subtilles fables de esope translatees
de latin en francois par reuerend docteur en theologie
frere iulien des augustins de lyon auecques les fables
Dauiā et d'Alfonse et aussi aulcūes ioyeuses fables de
Poge florentin imprimees a lyon par Nicolas philli-
pi de bensheym ⁊ Marc reinhardi de strasbourc lan mil
quatrecens et octante le.xxvi. iour daust.

Ce livre, de format petit in-folio, est imprimé avec le gros caractère de 14 points dont nous venons de donner ci-dessus l'alphabet, qui avait servi précédemment pour les intitulés, tables et sommaires de chapitres et pour les achevés d'imprimer. Il n'avait pas encore été employé, que nous sachions, pour l'impression en entier d'un volume.

La traduction était de frère Julien Macho, docteur en théologie, de l'ordre des Augustins, au couvent de Lyon, qui avait déjà traduit en langue vulgaire la *Bible*, le *Nouveau Testament*, le *Miroir de la vie humaine* et autres livres édités par Barthélemy Buyer. Les *Fables d'Ésope* sont suivies de celles d'Avian et d'Alphonse, auxquelles sont jointes « aulcunes joyeulses fables » de Poge. L'*Histoire de la matrone d'Éphèse* se trouve dans ce volume, où elle a pour titre : *Fable du Chevalier et de la Femme veuve*.



L'En ne doit poit croire en tout esperit ainsi que racõte ceste fable dune vielle qui disoit a son enfant pource quil plouroit. Vrayemẽt se tu pleures encore ie te feray mẽger au loup. Et le loup q̃ ouyst celle vielle demoura deuãt la porte attendant a mẽger lenfant de la vielle. Et pource que le loup auoit la tant demoure quil mouroit de fain il sen retourna au boys. Et la loue luy demanda Pourquoy ne mas tu apporte a mẽger. Et le loup luy respondist. Pource que la vielle ma trompe laquelle mauoit promis de bailler son enfant a mengere t ne le ma point baille. Et pourtãt en la femme lon ne se doit point trop fier et celluy est bien fol qui en femme trop se fie et pource ne ty fie que biẽ apoit et tu feras que saige.

La traduction de Julien Macho est le second livre à figures, avec date certaine, sorti des presses lyonnaises. Les premiers livres en français ont été imprimés à Lyon, qui avait aussi précédé Paris pour les ouvrages illustrés.

Dès 1478, Martin Husz avait imprimé à Lyon le *Miroir de la Rédemption*, avec des gravures sur bois qu'il avait fait venir de Bâle.

Quelques mois auparavant, Philippe et Reinhart avaient eu recours à la gravure sur bois pour figurer des instruments de chirurgie dans l'ouvrage de Guy de Chauliac qu'ils imprimaient pour Barthélemy Buyer. (Voir p. 12-16.) Ce n'était pas encore la décoration proprement dite du livre.

On voit ici deux pages illustrées de l'édition d'Ésope[1] : *La fable de la Vielle et du Loup* et celle du *Chien et du Larron*.



q

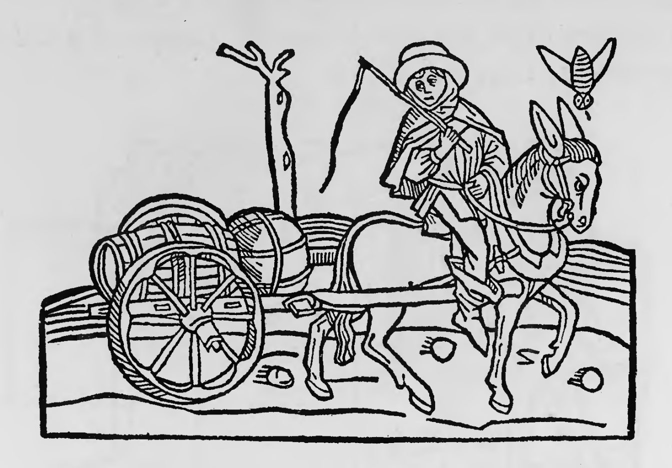
Vant len dōne aulcune choſe len doit regardet a la fin pourquoy elle eſt donnee dont eſope en racōte vne telle fable dung larron qui la nuyct vint en la maiſon dung bon homme pour le rober et le chien luy iappa et le larrō luy gecta vng pain et le chiē luy diſt. Tu ne me gectes pas pour bien ce pain mais affin que ie me taiſe affin que tu puiſſes rober mon mai-ſtre. et pource il neſt pas bō pour vng morſeau de pain que ie perde ma vie et pource ſe tu ne tē va ie eſueilleray mon maiſre et toute la famille. Et adōcques le chien cō-menca a iapper et le larron de ſen fouyr. Car pour rece-uoir dons pluſieurs ſont deceupz et en ont ꝑdues leurs teſtes pourquoy fait bon regarder la fin pourquoy len donne affin que nul par dons ne ſoit trahy ne par dons ne face trayſon a ſon ſeigneur et maiſtre.

[1] Le seul exemplaire connu est à la bibliothèque de Tours; il est incomplet. Les mêmes bois ont reparu en 1484 dans une autre édition imprimée à Lyon par Mathieu Husz et Jean Schabeler. On n'en connaît également qu'un exemplaire incomplet, conservé à la Bibliothèque nationale.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Les illustrations de l'*Ésope*, qui paraissent faites à Lyon, sont copiées sur celles d'une édition allemande et d'une édition latine, publiées à Strasbourg vers la même époque. Ces dernières compositions sont elles-mêmes empruntées à une première édition d'Augsbourg[1].

La·xvi·fable de la mouche et de la mulle·



Il y a, dans l'*Ésope* de Philippe et Reinhart, des bois vivement dessinés qui méritent quelque attention. Le trait y est arrêté et bien ressenti; il y a de la justesse dans le mouvement.

La·xx·fable de larõdelle et des aultres oyseaulx et du li



[1] Voir MUTHER, *Die deustche Bücher Illustration* (1460-1530); Munich, 1884, 2 vol. in-4°.

La *fable de l'Âne et du petit Chien* est typique. Les personnages sont d'une bonne facture, et l'on n'en trouvera guère ailleurs d'un jet aussi naturel :

La·xvii· fable de lasne et du petit chien·



Le 13 novembre 1480, Philippe et Reinhart achèvent un livre in-folio, le *Breviarium domini Jo. Fabri super Codice permultum utile in utriusque juris facultate.* Dans cet ouvrage, Nicolas Philippe n'est appelé que *Pistoris,* traduction de «meunier», qui correspond, en allemand, à *Müller,* son nom patronymique. *Nicolaus Philippi* signifie donc «Nicolas, fils de Philippe Müller».

On ne cite pas d'impression au nom de ces deux typographes pour l'année 1481 ; mais on connaît des livres non datés exécutés avec leurs caractères, qui peuvent combler cette lacune ou se répartir sur les trois années précédentes de leur exercice. Ce sont, pour la plupart, des in-folios de théologie : le *Sophologium,* à leur nom ; les Sermons pour tous états, de Guibert de Tournai (*Fratris Gilliberti Tornacensis Sermones ad status diversos pertinentes*), et la Légende dorée (*Legenda aurea*), de Voragine. Ces deux derniers n'ont pas de nom d'imprimeur. D'après M. Proctor, la *Legenda aurea* serait antérieure au 16 avril 1478, suivant une date inscrite sur l'exemplaire du Musée Britannique. Ils ont imprimé aussi une *Légende dorée* en français, sans date, signée de leurs noms, dont la Bibliothèque nationale possède un exemplaire, comprenant les additions relatives aux vies des *Saintz nouveaulx,* qui avaient paru pour la première fois chez Barthélemy Buyer en 1477. (Voir p. 6.)

La *Légende dorée* est un volume in-folio à deux colonnes, de 45 lignes par page, qui ne comporte pas d'autre titre que cet intitulé de départ en trois lignes : « Cy commence la Légende dorée. Et traicte premièrement de l'Advent Nostre Seigneur.» Ce libellé de début est suivi de la signature *Ai*, à la quatrième ligne. Le texte commence au-dessous par une grande initiale L, peinte en or et en couleurs dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale.

Les intitulés des chapitres sont imprimés avec les gros caractères de l'*Ésope* de 1480. Le texte est composé avec le petit caractère de la *Destruction de Troye en prose* et du *Guy de Chauliac*, imprimé en 1478 pour le compte de Barthélemy Buyer. (Voir p. 11 et suiv.)

Dans la fonte employée pour l'impression de la *Légende dorée*, on remarque l'adjonction, dans les lettres de bas de casse, d'une lettre *s* longue n'existant pas auparavant et employée concurremment avec l'ancienne; la lettre *h* a été changée et remplacée par une lettre à queue ou crénée. Ces petites modifications ou améliorations, apportées quelquefois dans le matériel d'un imprimeur et dont nous avons plus d'un exemple à Lyon, notamment chez Guillaume Le Roy et chez Mathieu Husz, sont des indices permettant d'établir, dans une certaine mesure, l'ordre chronologique d'impressions non datées. C'est ainsi que, d'après cette théorie, la *Légende dorée* doit être placée après le *Guy de Chauliac*. Voici l'alphabet des types employés par Philippe et Reinhart dans la *Légende dorée* :

ABCCDEEFGHILMNOPQRSTV
abcdefghiklmnopqrꝛsſſtuvxyz
ā c̄ ꝯ d̄ ē ꝛ ī i⁹ l' l⁹ m̄ m⁹ n̄ n⁹ ō p̄ ꝑ q̄ q̄ ꝗ ꝗ ꝝ ꝺ ū
ct ff ꝑ ſſ ſt . ″ /

Les illustrations, dont on trouvera ci-après des spécimens, ont un caractère tout particulier. Le dessin est incorrect, et la plupart du temps exagéré; la perspective fait absolument défaut, mais les physionomies des personnages ne manquent pas d'expression; sur ces figures diverses on voit poindre la bonhomie, comme dans la *Circoncision*, ou la malice et la cruauté, comme dans le *Martyre de sainte Christine*, le *Supplice du pape Calixte* et le *Massacre des Innocents*, représentés de la façon la plus naïve.

LA LÉGENDE DORÉE

IMPRIMÉE À LYON PAR PHILIPPE ET REINHART

¶Cy commence la legende doree·Et traicte premieremēt de laduent noſtre ſeigneur·

¶A i

Laduēt de
noſtre ſei-
gneur eſt
fait p̄ qua
tres ſep-
maynes a
ſignifier q̄
ilz ſont q̄-
tre adue-
nemez·En
chayr· en
mort· ē pē
ſee ⁊ au iugemēt Et la derniere ſepma
ine eſt a paine finie/pource q̄ la gloi-
re des ſainctz qui leur ſera donnee
au dernier dimenche ne faulra ia-
mays·Et pource le premier reſpons
du premier dimenche de laduent a
compter le gloria patri contient qua
tre vers pour ſignifier les deuāſdiz
quatre aduenemens· Et iaſoyt ce q̄
ilz ſoyent quatre aduenemens/tou-
teſſoys legliſe ne fait mention fors
de deux·Ceſt aſcauoir en chair·⁊ au
iugement/ſicomme il eſt en loffice
de celluy temps · Et pource eſſe que
la ieuſne de laduēt eſt partie d̄ ioye
et partie de pleur·Car pour laduene
ment en chair/la ieuſne eſt dicte de
ioye· ¶Et pour la rayſon de la ve-
nue au iugement/la ieuſne eſt dicte
de pleur·Et pour ceſte choſe demou
ſtrer / legliſe chant aulcun chant de
ioye ſignifiant laduent de miſericor
de et dexultacion·Et chant le chant
de pleur pour laduenement d̄ la ter
rible iuſtice B ¶Et en laduenemēt
en char peuuent eſtre veues troys
choſes Ceſt aſcauoir la conuenable
te du veñir · et la neceſſite de la ve-
nue·et le prouffit·La conuenablete
du veñir eſt entendue premierement
de la partie de lomme qui fuſt pre-
mierement vaincu en la nature par
la deffaulte de cognoiſſance diuine·
Car adōcquez il cheut maluaiſes er
reurs dydolatrie·Et pource fut il cō
traint de dire· ¶Sire enlumine les
yeulx ⁊c̄·Et puis ap̄s vint la loy cō
mandant en laquelle il fuſt vaincu
de non pouoir/comme il eut par a-
uant crie ·il neſt nul qui commande
et ſi a qui acompliſſe· La eſt ſeulle-
ment enſeigne/mays il neſt pas de-
liure du peche ne ayde a bien faire
par aulcune grace Et pource fut il
contraint de dire/il ya bien qui cō-
mande/mays il nya perſonne qui a
cōplyſſe· Et adoncq̄s le filz de dieu
vint conuenablement quāt homme
euſt eſte vaincu dignorance et de im
puiſſance· Car ſil fuſt venu auāt par
aduenture que hōme euſt diſt que il
euſt eu ſalut p̄ ſes merites · Et pour
ce ne fut il pas agreable a la medi-
cine · ¶Secondement elle eſt enten
due par la partie du temps Car il
vint en la plante du tēps/dont lap-
poſtre dit aulx galatiens ou quatri-
eſme chapitre · La eſt venue plante
de tempes · Et ſaīt auguſtin dit que
moult de gens dient · pour quoy ne
vint iheſucriſt auant/ pource que la
plante du temps neſtoit pas venue
par latemprance de celluy par qui
les temps ſont fais · et la plante du
temps fuſt venue· il vint celluy qui
nous deliura du temps·Et nous de
liures du temps nous ſumes a ve-
nir a celle pardurablete/ou il nya
nul temps ·¶Tiercement elle eſt en
tendue de la partie de la plaie/⁊ de
la maladie vniuerſelle · pource que
quant la maladie eſtoyt vniuerſelle

a

Première page.

LA LÉGENDE DORÉE

IMPRIMÉE À LYON PAR PHILIPPE ET REINHART

lia ſeella la bouche·Et quāt il remō
ta il trouua deux enchanteurs qui
lauoyent ſuyui pour veor la fin et eſ⸗
toyent ainſi cōme mors de lordure
du dragon et il les amena treſtous
ſains auecques luy ⁊ tantoſt ilz ſe cō
uertirent a grāt multitude ꝺ peuple
ſans nombre· Ainſi fut le peuple de
liure de double mort· ceſt aſcauoir ꝺ
adourer les dyables/⁊ du venin du
dragon· Et en laſain quāt le benoyt
ſilueſtre approucha ſa mort/il admō
neſta le clergie quilz euſſent charite
en eulx/et gouuernaſſent diligamēt
leurs egliſes et gardaſſent leurs aſ⸗
ſembleez des morſures des loups·
Et lors ſen dormit beneurement en
noſtre ſeigneur enuiron lan ꝺ noſtre
ſeigneur troys cens et vingt·

De lacircōciſion noſtre ſeigneur
·xiii· A



q Uatre choſes ſont hōno⸗
rables et ſolēnel/le iour
de la circonciſion noſtre
ſeigneur · Le premier eſt
les octaues ꝺ la natiuite· Le ſecond
la impoſicion du nouueaul nom por
tant ſalut· Le tiers leffuſion du ſang
Le quart le ſigne de la circonciſion·
La premiere choſe ſi eſt loctaue ꝺ la
natiuite/car ſe les octaues des aul⸗
trez ſaintz ſont ſolemnellez tant pluſ
fort les octaues du ſaint des ſaints
noſtre ſeigneur doyuent eſtre ſolem⸗
nelles Mays il neſt pas aduis q̄
ſa natiuite doie auoir octauez· car el
le ne tendoit q̄ a la mort· Et la mort
des ſaintz ont octanes pourquoy a⸗
doncq̄s naiſſent ilz a celle natiuite q̄
tend a vie pardurable/ſiq̄ il reſſour⸗
dent apres en leurs glorieux corps·
Et par ceſte raiſon eſt il aduis que
la natiuite de la benoicte vierge ma
rie· et de ſaint iehan baptiſte ne doy
uent point auoir octaues ne la reſu⸗
rection/Car elle eſtoyt ia faicte en
corps · Mays il eſt aſcauoir que ce
ſont octanes de ſuppliement/ſicom⸗
me loctaue ꝺ la natiuite ꝺ dieu en la
quelle nous ſupplions ce qui a eſte
moins fait en ſa feſte · Ceſt aſcauoir
loffice de lenfantement dont on ſou
loit iadis chanter a la meſſe pour lō
neur de la benoicte vierge marie·
Uultum tuum ⁊c̄ · Et ſont octaues
donneur/ſicomme de paſques et de
pēthecouſte· Et ſi ſont octaues de de
uocion/ſicomme de la benoicte vier
ge marie/et de ſainct iehan baptiſte
Et en chaſcun ſaint peut eſtre fait oc
taue ꝺ figuracion/ſicōme le huytieſ⸗
me des ſaintz qui ſignifient loctaue
de la reſurrection · B La ſecon
de choſe eſt limpoſicion du nouuel
nom portāt ſalut· Et huy luy fut miſ
le nouuel nom que la bouche ꝺ dieu

La Circoncision.

LA LÉGENDE DORÉE

IMPRIMÉE À LYON PAR PHILIPPE ET REINHART

odeur en cõversaciõ· z luy le de devoci
on en sa pẽsee· z la benediction de gra·
ce· car elle desservit par ses merites la
gloire pardurable·
Legende de sainte christine A
C hristine fut nee de tresno
bles parens en tyre dita·
lie· et la mist son pere en
vne tour avecques douze
chãberieres· z avoit avecques elle les
dieux, dor et dargẽt· Et pource q̃ elle
estoyt tresbelle/, elle estoyt requise de
plusieurs a femme et ses parens ne la
vouloyẽt octroyer/ mais vouloyent
q̃ elle demourast a honorer les dieux
mais elle qui estoit introduite du sait
esperit doubtoit les sacrifices des y·
doles et mussoit lẽcẽs de quoy lon sa
crifioit en vne fenestre· et quãt son pe
re vit vne foiz la/ sea chãberieres lui
dirent La fille qui est nostre dame
ne veult sacrifier aux dieux et dit que
elle est crestienne· Et le pere la blãdis



soit et provoquoyt pour attraire aux
sacrifices· Au q̃l elle dist· Ne me ap·
pelle point ta fille/ mais fille de celui
a qui sacrifice de louẽge appartient·
car ie offre sacrifice au dieu du ciel· et
non pas aux dieux mortelz· Et le pe·
re lui dist· ma fille ne offre pas sacrifice
a vng dieu tãt seullemẽt/ q̃ les autres
ne se courrocẽt a toy· et elle dist· Tu
as sainemẽt parle qui es non savant
ce verite· car ie offre sacrifice au pere
au filz et au saint esperit Et le pere
luy dist· Se tu adores trois dieux/
pourquoy ne adores tu les autres!
Auquel elle dist· Ces trois sont vne
seulle deite· Et lors le pere sen partit·
et christine froissa tous les dieux et
donna lor et largent aux povres· et
lors le pere retourna pour adorer les
ydoles/ mais il ne les trouva pas· et
luy dirẽt les chamberieres que sa fil
le en avoyt fait· Et lors la comman·
da a despouiller et batre de douze hõ
mes tant quilz fussent lassez· Lors
dist christine a son pere· Cest abho·
minable chose a toy et sans honneur
et sans bien devant dieu/ que ceulx q̃
me batent deffaillent· requiers a tes
dieux que ilz leur donnent vertu· Et
lors cõmãda/ que elle fust enchainee
et mise en prison· Et quant la mere de
la vierge entẽdit ceste chose/ elle des·
rõpit ses vestemẽs z courut a la char
tre et se laissa cheoir a ses piez et luy
dist· Fille christine la lumiere de mes
yeulx ayes pitie ð moy· et elle luy dist
Pourquoy me appelles tu ta fille ne
sces tu bien que iay le nom ð mon di
eu· Et quant elle ny peut riens faire/
elle sen retourna a son mari et luy dist
ce quelle avoit respõdu· Et lors le pe·
re commanda que elle fust menee de·
vant lui en iugemẽt· z luy dist· Sacri
fie aux dieux/ ou se ce nõ/ tu seras tour
mentee de moult de tourmens· et ne

Le Martyre de sainte Christine.

LA LÉGENDE DORÉE

IMPRIMÉE À LYON PAR PHILIPPE ET REINHART



C Alixte pape fut martir en
lan de nostre seigneur deux
cens vint et deux de soubz
alixaudre empereur. Et par
les oeuures dicelluy empereur la plus
apparente partye de la cite de romme
fut arse dembrasemẽt diuin. Et la fe-
nestre maĩ de lydole de iupiter fut tou
te fondue. Et lors les prestres des y-
doles alerent alempereur alixandre
et luy requirent que les dieux qui es-
toyent courrouces fussent apaises ꝑ
sacrifices. Et sicõme ilz sacriffioyent
vng ieudi matĩ que lair estoit tout se-
rein/quatre des ꝑ̄stres des ydoles fu
rent occis diuinement du coup de la
fouldre. et lautel de iupiter fut ars. et
le souleil ne leur donnoit point de lu-
miere/si que tout le peuple de romme
sen fuyt hors des murs de rõme. Et
quãt palmachien cõsulte sceut q̃ calix
te auec ses clercz se mussoyt oultre le
fleuue du tibre/si requist q̃ les crestiẽs
par qui se mal estoit auenu fussent to⁹
mis hors pour nectoier la ville. et qu
ant il eut receu pouoir de ce faire/il se
hasta tãtost daler la auec ses cheua-
liers et ilz furẽt tantost aueugles. Et
lors palmachien fut espouante. et de-
nũca ceste chose a alixandre. Et lors
lẽpereur cõmãda que le mecredi tout
le peuple sassemblast ⁊ sacrifiast a mer
cure si que ilz eussent respõse d luy sur
ces choses. Et sicomme ilz sacrifioiẽt
vne des vierges du temple nommee
iuliẽne fut rauie du dyable ⁊ cria le di
eu de calixte est vray ⁊ vif dieu qui est
courouce et indigne de noz polucions
Et quãt palmachien louyt yl sen ala
oultre le tybre en la cite de rauenne a
saint calixte et se fist baptiser de luy/
luy et sa femme et sa mesgnie toute. et
quãt lempereur ouyt ce/il le fist appel
ler deuãt luy et le liura a simpliciẽ se-
nateur pour lamonester de belles pa
rolles pource quil estoit prouffitable
pour le cõmun. Et palmachiẽ persene-
roit en ieunes et en oraisons. Et lors
vit a luy vng cheualier q̊ luy promist
que se il guerissoit sa femme qui estoit
paralitique/q̃l croyroit en dieu tan-
tost. Et quãt il eut ore/la femme se le
ua toute saine et sen courut a palma-
chien disant. Baptises moy ou nõ d
ihesucrist qui a tenu ma main ⁊ me le
ua. Et lors vit calixte et la baptisa el-
le et sõ mari et simpliciẽ et moult dau
tres. Et quant lẽpereur ouyt ce/il en
uoya decoller to⁹ les baptisez et fist
viure calixte sincq iours en la chartre
sans boire et sans mẽger. et lors il vit
ap̃s ce quil estoit plus cõforte ⁊ plus
lie/si commãda quil fust chascun iour
batu. et ap̃s ce il luy fist lier vne grãt
pierre au col et le fist trebuchier d ha
ult ꝑ my vne fenestre en ũg puiz. et a
sterĩẽ sõ p̃stre tira le corps d luy hors
du puiz ⁊ lẽsenelit au cimitere calipod
R 4

Le pape Calixte précipité dans le Tibre.

LA LÉGENDE DORÉE

IMPRIMÉE À LYON PAR PHILIPPE ET REINHART

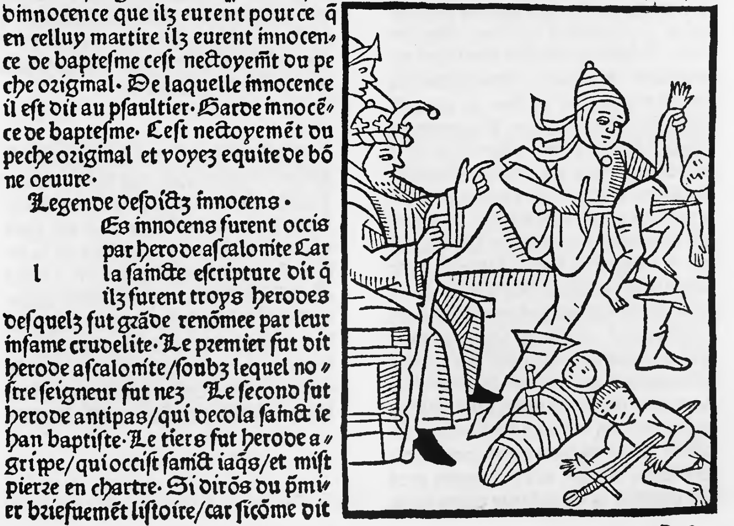
me que il fiſt revenir· Il beut le ve-
nin moꝛtel et eſchappa du perit/et ceulx qui eſtoyent moꝛs il reſoꝛma en vie Ce dit yſidore·

Linterp̃tacioˉ du nom des innoceˉs ·x· A

l Es innocens ſont ditz in-
noceˉs pour trois raiſons Ceſt par raiſon d vie/par raiſon de paine/⁊ par ray-
ſon dinnocence Par raiſon de vie pource que ilz eureˉt vie non nuiſant ilz ne nuyrent oncques a nulli ne a dieu par inobedience/ne au pꝛou-
chain par deſloyaulte/ne a eulx par conchieure de peche·Et pource eſt il dit au pſaultier· les innocens et les dꝛoicturiers ſe ioindꝛent a moy/les innocens en leur vie/et les dꝛoictu-
riers en la foy· Par raiſon de paine car ilz ſouffrireˉt moꝛt innocentemeˉt et atoꝛt/dont dauid dit· Ilz eſpen-
dirent le ſang innocent· Par raiſon dinnocence que ilz eurent pour ce q̃ en celluy martire ilz eurent innocen-
ce de bapteſme ceſt nectoyemˉt du pe-
che oꝛiginal· De laquelle innoceˉce il eſt dit au pſaultier· Garde innoceˉ-
ce de bapteſme· Ceſt nectoyemeˉt du peche oꝛiginal et voyez equite de boˉ-
ne oeuure·

Legende deſdictz innocens·

l Es innocens furent occis par herode aſcalonite Car la ſaincte eſcripture dit q̃ ilz furent troys herodes deſquelz fut graˉde renoˉmee par leur infame crudelite·Le pꝛemier fut dit herode aſcalonite/ſoubz lequel no-
ſtre ſeigneur fut nez Le ſecond fut herode antipas/qui decola ſainct ie-
han baptiſte·Le tiers fut herode a-
grippe/qui occiſt ſainct iaq̃s/et miſt pierꝛe en chartre· Si diroˉs du p̃mi-
er bꝛiefuemeˉt liſtoire/car ſicoˉme dit lyſtoire ſcolaſtique antipater eſpou-
ſa a feˉme la mere au roy darabe/de laquelle il eut vng filz/quilz appella herode/qui apꝛes ce fut dit aſcaloni-
te·Et ceſtuy pꝛiˉt le royaulme de iu-
dee de ceſar auguſte/et fut adoncq̃s p̃mierement oſtee la ceptre de iuda· Et ceſtuy eut ſix filz·antipater·alixaˉ-
dꝛe/ariſtobole/archelaus/herode aˉ-
tipas/et philippe·Alixaˉdꝛe ⁊ ariſto-
bole fureˉt duˉe mere nez en iudee/et les envoya a roˉme pour eſtre enſei-
guez es ars liberaulx·Et ap̃s ilz re-
vindꝛeˉt de leſtude/⁊ alixaˉdꝛe eſtoyt treſagu oꝛateur ⁊ coˉteˉdoyeˉt ia avec q̃s leur p̃e d la ſucceſſioˉ du roiaulme Et le p̃e en fut courꝛouce/⁊ vouloyt mectre aˉtipater devaˉt les aultres Et ſicoˉme ilz tractoyeˉt pour la moꝛt de leur p̃e/le p̃e les getta hoꝛs pour ce-
ſte choſe· Et ſeˉ alereˉt plaidꝛe a ceſar de liniure q̃ leur p̃e leur faiſoit·Et en treteˉt les roys vindꝛeˉt en iheruſaleˉ



d 2

Le Massacre des Innocents.

LA LÉGENDE DORÉE

IMPRIMÉE À LYON PAR PHILIPPE ET REINHART

cellup qui lauoit magnifestee et le va
mauldire et ses bestes. et tātost auec
son parc fut conuerti en vne statue de
marbre. Et la iournee en apres son pe
re va ou preuost marcien /et luy va
anoncier toutes les choses qui estoy
ent aduenues de sa fille. lequel va cō
mande de la mener deuāt soy et la va
interroguer de lonneur des dieux et d
leur sacrifices pour les adourer. laql
le chose elle refusa. et pourtant quil la
trouua immuable en la foy/il cōmā-
da que toute nue elle fust batue de ver
ges. Et ainsi que on la batoit/elle rē
doit graces a dieu en pseaulmes en di
sant que les ydoles estoyent insensi-
bles et indoctiles et adonc il commā-
da/quelle fust pendue par les piez et
de mailletz luy casser la teste iusqs a
ce que par le nefz et les yeulx le sang
couloit en terre de la quelle chose va
rendre graces a dieu. Et lendemain le
tirant veant ses playes estre gueries
commāda quelle fust pendue ou che-
uallet. et cōmanda que ses costez on
la tourmētast de lampes ardentes ou
tenailles. La quelle va regarder ou
ciel en adourāt et va dire au preuost
qui la faisoit tormenter. Regarde mi
serable q cestuy feu ne me dōne poīt
de doleur/mais me donne refrigere/
plaisance et ioye. Et adōc le preuost
rempli de raige commanda en tenail
les ardantes luy aracher les mamel
les. et en apres la mener toute nue par
toute celle prouince. La quelle va es-
leuer les yeulx ou ciel en priant dieu
deuotement en disant. seigneur dieu
qui coures les cieulx des nuez/vueil
les enuoyer ton saint ange pour cou-
urir mon corps nu affin quil ne soyt
point veu des mauuais infideles. Et
tātost lange de dieu la va couurir du
ne estoille blāche. et va cōsigner tout
son corps. et la va restitue toute saine
tellement que en elle napparut nulle
playe. Et ainsi que les ministres la
portoyēt par vne rue/la vont amener
deuant le preuost. Le quel va regar-
der que tout son corps estoit gueri et
que sa face estoit resplēdissant/rempli
de grant fureur si fut tout esbay. z cō
māda d luy coper la teste. laquelle en
grant ioye adoroit le filz d dieu en di
sant. Seigneur dieu ie te prie que tu
nayes point memoire des peches di-
ceux qui deuotement celebrerōt mō
martire. Et ainsi comme elle disoit a-
men/la voix de dieu fut faite subite-
ment sur elle en disant. Uien ma tres-
doulce amye/vien reposer es litz de
ton pere qui est es cieulx. car ce q tu
as postule et/demande croy certaine-
ment quil test donne. Et ainsi quelle
monta la montaigne/son propre pere
de ses propres mais luy va copper la
teste. Et ainsi quil descēdoit de la mō
taigne/le feu subitemēt tōba du ciel
et le va consumer et bruler/tellemēt q
nulle poudre de luy ne demoura. et ce
ste passion souffrit ceste vierge deuāt
les nones de decembre.

Cy finist la vie des saictz dicte le
gende doree et aussi des saintz nouue
aulx diligemment. Extraicte et trans-
latee de latin en frācois au plus pres
du latin et selon le vray sens de la le-
ctre. Comme il peust apparoir a ceulx
qui diligemment regarderont et en-
tenderōt le latin. Imprimee par nico
las philippe et marc reynaud a lyon
sur le rosne a lonneur de dieu et de la
vierge marie z des ditz saincts et a luti
lite des deuotz crestiens. AMEN

Dernière page avec achevé d'imprimer.

Philippe et Reinhart ont encore imprimé, avec les gros caractères de l'*Ésope*, les *Fais de Jason*, roman de chevalerie composé par Raoul Le Fèvre. Le volume, dont il y a des exemplaires à la Bibliothèque nationale et, à Londres, au Musée Britannique, est précédé d'un feuillet blanc et commence, sans aucun titre ni intitulé, à la page suivante par la dédicace de l'auteur à Philippe, duc de Bourgogne et de Brabant.

LA gallee de mon en
gin flotant na pas
long tẽps en la par
fõdeur des mers de pluseurs
anciennes hystoires ainsi cõ
me ie vouloie mener mon es
perit en port de repos · sou-
dainnemẽt sapparut ẽpres
de moy vne nef conduitte p
vng homme seul · Cest hom
me gaigna legieremẽt mon
regard et me donna tiltre de
penser et desbahissement ·
pour ce que ie vis sa face tri
ste et desolee · Dont frappe
de compassion en son ẽnuy
au plus tost quil conceut q̃
ie le regardoye de grant de-
sir il se mist en son estant et
me dist · Homme de rude en-
gin que tesmerueille tu ãcre
ta gallee ycy et pren ta plu-
me pour mettre par escript
mes fais · Le roy Jupiter de
Crete fu mõ tayon et fist Ca
cus lun de ses filz roy de mi
rundoine · Cest cacus engen
dra mon pere Eson · Je suis
Jason celluy qui le veaurre
dor cõquist en colcos et qui
iournellemẽt labeure en dou

leur ẽtaciee en tristesse pour
le deshonneur dont aulcũs
frappent ma gloire moy im
posans non auoir tenu ma
promesse ẽuers Medee · Se
donc tu as leu la verite si te
prie que tu faces vng liure
ou ceulx qui ma gloire quie-
rẽt flaistrir puissent cognoi
stre leur indiscret iugement
Et a ce faire tay esleu affin
que ton escripture presentes
au pere des escripuais · Cest
a Philippe pere et ameur d
vertus en son temps duc de
Bourgoingne et de Bray-
bant etc̃ · Lequel tout son vi
uant a este moult affecte et
enclin de oyr et veoir lire les
anciennes hystoires ou ra-
conter les faiz des preux ia-
dis flourissans en vertus en
vaillance et prudence pour
son singulier passe temps ·
A ces parolles la nef et Ja-
son sesuanuyrẽt et ie demou
ray illec pensif · Mais en fin
en desirãt honneur esclarir
et les vertus declarer dicelluy
Jason · ie ancray ma gallee
et mis par escript ses fais ·
a 2

Cet ouvrage ne porte pas le nom des imprimeurs et n'a point d'indication de lieu d'impression ni de date. Il ne contient pas de figures et présente cette particularité, que les initiales en tête des chapitres, au lieu d'être tracées

au pinceau, sont gravées sur bois en plein, pour être imprimées en noir, ou sont ajourées au simple trait.

Le 20 août 1482, les mêmes imprimeurs achevèrent le *Mirouer de la vie humaine*, de Rodriguez de Zamora, traduit par l'infatigable Julien Macho.

Lonneur de dieu de la glorieuſe vierge marie
a — et de toute la court celeſtialle de paradis ⁊ a la
vtilite d toute la vnion des catholiqs criſtiens
Icy commãce le lyure intitule le myrouer de la
vie humaine et droytemẽt ainſi eſt nomme. Car toꝰ ceulx
et celles que dedans liront porront veoir de leur eſtat vie
et art la proſperite et aduerſite et auſſi de grans et vtiles
enſeignemens pour loyallement et iuſtement viure. Et
fuſt compile par vng noble docteur et eueſque nõme Ro
douaque de la nation deſpagne. Et le fiſt ledit prelat a lõ-
neur du lieutenant en terre de noſtre ſaulueur iheſucriſt.
Paule pape ſecond ⁊ comme deſus eſt dit le preſent liure
eſt intitule le mirouer d la vie humaine. Car ainſi comme
au mirouer material vng chaſcũ voit ſoy meſme ⁊ leſ aul
tres choſes laides ⁊ belles ⁊ ce q̇ eſt honi ſale ou honeſte
ainſi en ce mirouer cler ⁊ net porra tant lecleſiaſtique cõ
me le mondain noblle ou de quelque cõdiſſion quil ſoyt
veoir les choſes doulces et ameres droites ou tortues et
auſſi ce qui eſt en ſoy et en ſa vie fortunee Et pareillemẽt
verras aux aultres mortelz les choſes que ſont de louer ⁊
denſuyure et que ce doit reprendre et corrigier. Et comme
diſt celaſius pape Il ſont deus eſtas par leſquelz tout le
mõde eſt regi et gouuerne Ceſt aſcauoir le temporel et leſ
pirituel. Et pour tant que en general ſon ces deux eſtas
Lacteur d ce preſent liure a volu comprendre ſon oeuure
en deux traictiers. Au premier tracte de leſtat de toute la
temporalite ⁊ des ars ſeculiers en dõnant forme de viure
en cõmencant au plus hault eſtat des mõdains ceſt aſca
uoir aux empereurs et roys auecq̃s les aultres princes
inferieurs et finablemẽt deſcendant iuſque aux bergierſ
Et ainſi porra vng chaſcun veoir la diuerſite de la vie deſ
hõmes mortelz et la vanite des ars et de la ocupatiõ mõ
a 2

Ce livre contient un certain nombre de figures sur bois intéressantes à étudier pour l'histoire des métiers et des professions qui y sont représentés, comme on pourra s'en rendre compte par les spécimens ci-après :

LE MIROUER DE LA VIE HUMAINE

IMPRIMÉ À LYON PAR NICOLAS PHILIPPE ET MARC REINHART

ET ACHEVÉ LE 20 AOÛT 1482

Le·xix·chappitre tracte des notaires et tabellions et
des loenges vtilles 7 neccessites de leur art·



L'office des notaires et tabellions.



Nl ne doubte q̃ les ars liberaulx ne soyent grã-
n demẽt vtilles 7 neccessaires po9 instruire les ien
nes iuuẽceaulx·Et tu ne ignoire pas ces choses
Car en ton enfance tu y as este introduict 7 as cogneu cõ
ment sont sept ars liberaulx qui generallemẽt sont mes-

Les sept Arts libéraux.

LE MIROUER DE LA VIE HUMAINE

IMPRIMÉ À LYON PAR NICOLAS PHILIPPE ET MARC REINHART

Le·xv·chappitre est de la dignite prerogatiue 7 office du chantre de lonneur 7 reuerence qui luy est deue et des choses q̃ a lay appartiennent Et apres de plusieurs char ges calamites deffaulx 7 perilz desdictz chantres·



L'office du chantre.



e Ntre les ars mechaniq̃s medecine est plus forte et plus noble pour tant fut elle donnee comme celle qui est grandement neccessaire a la vie hu· maine·elle fut cree de dieu 7 donna cõmãdement q̃ lon la hõnorast·Car po² elle les maladies des corps sont curees

L'art du médecin et du chirurgien.

LE MIROUER DE LA VIE HUMAINE

IMPRIMÉ À LYON PAR NICOLAS PHILIPPE ET MARC REINHART

Le.xxxiii chapitre tracte de lart de marchāder vēdre ⁊ acheter q̄ est art mechaniq̄ ⁊ est cest art cōtenu soubz na- uigacion Et finablemēt demōstre celuy art la neccessite la vtilite sō infelicite ⁊ fraudes ⁊ baratz q̄ se fōt en celuy art



L'art du négoce.



E secōd art mechanique sapelle art fabrile des-
l soubz lequel sont conten⁹ cherpentiers menusi- ers tailleurs de pierres orfeures. ⁊ generalemēt tout tant q̄ est fabricque en bois en pierres ⁊ en metaulx ⁊ tous ces ars sont neccessaires et vtilles Car par lesdictz

L'art fabrile.

LE MIROUER DE LA VIE HUMAINE

IMPRIMÉ À LYON PAR NICOLAS PHILIPPE ET MARC REINHART

Le·xl·chappitre leq̄l faict mencion ꝺ la tierce ꝛ quarte science mechanique Cest a scauoir arismetique et geome- trie de leur loenge ꝛ vtilite Et la fin de leurs dommaiges labeurs ꝛ perilz·



L'art d'arithmétique et de géométrie.



filleures et tixeries sont comprinses soyt en laine en fil ou en soye ꝛ aultres semblables· Et aussi est la necessite et vtille ꝺ ses ars si vtille et si entendãte que si on ne vou- loit aller tout nud elle est trouuee pour ne deffaillir a cou urir le pouure corps humain et le garder contre le froyt

L'art textile.

Les bergers sont compris dans les métiers mécaniques, et l'«art des pasteurs» ou de l'élevage et de la garde des troupeaux est ci-dessous représenté parmi les occupations agricoles.

Le·xxx·chappitre est de lart des pasteurs de son vtili et dommaiges et labeurs·



Les bois d'illustration de cette édition lyonnaise, dont la traduction française n'est pas la même que celle imprimée pour Buyer en 1477, venaient d'Allemagne. Ils avaient été employés précédemment à Augsbourg dans deux éditions, dont l'une est datée de 1479. Après avoir passé à Lyon en 1482, les mêmes planches ont figuré dans une traduction espagnole du même ouvrage, imprimée à Saragosse en 1491, par Jean Hurus, Hutz ou Husz, de Constance, que nous avons quelque raison de croire parent ou allié des Husz, de Botwar, imprimeurs établis à Lyon.

L'achevé d'imprimer de cette édition, que Brunet déclare être plus précieuse que celle de 1477 «à cause des gravures qui y sont jointes», se lit après la table :

Icy est finye vne briefue table selõ lordre de a b c vtile
z prouffitable pour trouuer facillement les matieres cõ-
tenues en ce present liure· Imprime par Nicolas phillip
pi et Marc reinhardi de strasbourc lan mil quatrecens z
octante z deux le·xx·iour daust·

Le bibliographe Debure (*Bibliographie instructive*, n° 1583), parlant de cette édition sans nom de ville, l'a annoncée comme imprimée à Paris.

IMPRIMERIE NATIONALE.

L'éditeur de *La Croix du Maine* la cite, au contraire, comme imprimée à Strasbourg, mais il est hors de doute qu'elle est sortie des presses de Lyon où Nicolas Philippe et Marc Reinhart étaient établis dès 1477.

Philippe et Reinhart ont opéré, pour leur gros caractère, la même modification que pour le type de la *Légende dorée*. Il ont introduit, dans la fonte avec laquelle le *Mirouer de la vie humaine* est imprimé, une *s* longue et ils ont substitué à l'*h* du bas de casse, que les compositeurs confondaient facilement avec un *b*, une même lettre à queue plus facile à reconnaître. Ce changement, qui se voit déjà dans l'*Ésope* de 1480, n'existe pas dans la *Destruction de Troye en prose*. Le *Mirouer de la vie humaine* est un de ces livres rarissimes qui ne se trouvent plus que dans les anciennes collections de bibliothèques publiques. L'exemplaire que nous avons eu entre les mains appartient à la Bibliothèque Mazarine. Il y en a un autre à la Bibliothèque nationale. Ce sont les deux seuls que l'on connaisse jusqu'à présent.

La même année (1482), Philippe et Reinhart publiaient une Bible latine in-folio, dont voici l'achevé d'imprimer :

Fontibus ex grecis hebreorum q̄ libris.
Emendata satis et decorata simul.
Biblia sum p̄n̄s superos ego testor ꝛ astra.
Est impressa nec in orbe mihi similis.
Singula queq̄ loca cū ꝯcordantibꝯ extant.
Orthographia simul ꝙ bene pressa manet.

Per Marcum Reinhardi de argentina.
Ac Nicolaū phillippi de benßheym sotios
Sub auno Dn̄i. M. CCCCLXXXII..

Le volume est exécuté avec un caractère gothique de 9 points, qui n'avait pas encore paru dans l'atelier. Nous en reproduisons ci-dessous l'alphabet :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V X Y
a b c d e f g h i j k l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y ʒ
ā bꝰ c̄ ē ꝛ h̄ iꝰ l̄ m̄ mꝰ n̄ nꝰ ō ꝑ ꝓ q̄ r̄ ꝗ ꝝ s̄ t̄ tꝰ ū uꝰ ꝥ ꝙ
ff fi ſſ ſt .: ꝫ

Les deux associés ont imprimé encore d'autres livres qu'ils n'ont pas signés. Nous ne les connaissons pas tous. M. Proctor attribue aux mêmes imprimeurs un *Psalterium* de format in-octavo et une édition in-quarto de l'*Historia Trojana*, de Darès de Phrygie, imprimée avec le type du *Guy de Chauliac* et de la

Destruction de Troye en prose. Ces deux impressions sont à Londres, dans les collections du Musée Britannique[1].

Nous avons vu une édition latine, à deux colonnes, du *Belial* ou procès de Lucifer, prince des Démons, contre Jésus-Christ, notre Sauveur, qui présente la même justification typographique que la *Destruction de Troye en prose;* le texte en est exécuté avec les mêmes caractères.

unia puidencia pape vi·eiusdem ro-
mane ecclesie veri sponsi que omniũ
fideliũ mater est ⁊ erranciũ mgr̃a nec
non ⁊ aliorum melius me sciendũ et
maximo venerabil' domini mei do-
mini angeli de castellione · Octõni
archiepi padue vtriusq; iuris docto
ris metuendi mgr̃i mei submitto·qz
nihil aliud sencio in p̃dictis nisi qd
sentit docet et predicat ipsa mater·
Hanc solam apud legentes oppresso
labore mercedẽ expectans vt apud
misericordissimum iudicem pro pec-
catis deuotas oraciones effundant ·
Amen·

Datũ aduerse ppe neapolim die
penultima mensis octobris sexte in
dicionis·Anno dñi·M·CCC·lxxxii
Pontificatus sanctissimi in cristo
patris ⁊ domini vrbani ⁊ sacro san
cte ac vniuersalis ecclesie pape sexti·
Anno vltimo etatis mee Anno·xxx
iii· Que etas in hoĩe semp peccatrix
habet ⁊ peccatorũ·licet deus peccãti in
eadẽ etate ⁊ penitenti libencius par-
cat·dicẽte ppheta delicta iuuẽtutis
mee ⁊ ignorãcias ne memineris do-
mine·Peccata vero senectutis sunt
pessima qm̃ in hys gaudẽt demoni
a ⁊ peccatorẽ sequunt crudeliter dicẽ
te propheta ne proicias me in tpe se
nectutis mee qm̃ inimici mei·i·dya-
boli qui custodiunt aĩam ꝯsiliũ fece-
runt in vnũ dicentes deus dereliq̃t eũ
⁊ nõ est qui eripit eũ ! tñ orans dixit
in p̃sencia dauid·Ne elongeris a me
vsq; in sene ctã ⁊ senium ne derelin-
quas me·Propterea tã iuuenes q̃
senes meditent in hoc opusculo quo
niã plene dicent misericordiã dei pec
catoribus·Et opusculũ istud inter eos
dem nominet·peccatorum ꝯsolacio·
quia cum egeritis dicatis deo·multi
plicasti magnificenciã tuã ⁊ ꝯuersus
consolatus es me ad vitã eternã per
hennem· Amen ·

Processus luciferi principis demo-
niorum necnon tocius infernalis cõ
gregationis quorum procurator be-
lial.Contra ihesum creatorẽ redẽpto
rem ac saluatorem nr̃m·Cuius procu-
tor moyses de spolio aĩarum que in
lymbo erant cum descendit ad infer-
na etc̃·Corã iudice Salomone felici
ter finit.

In cuius libri siue forma extremi iu-
diciy perpulchre colligitur in consola-
cionem peccatorum·

Explicit consolacio peccatorum·

Cette édition, sans chiffres ni signatures, doit être antérieure à 1478. Elle peut être mise au rang des premières impressions de Philippe et Reinhart, comme la *Legenda aurea,* qui présente les mêmes particularités.

[1] *Index to early printed books,* nos 8521 et 8526; ouvrage cité.

La lettre E capitale est différente dans la page que nous donnons en fac-similé; mais la même lettre E du *Guy de Chauliac* et de la *Destruction de Troye en prose* se retrouve dans le *Bélial.* Il en est de même dans la *Legenda aurea,* et il y a lieu de croire que, par la suite, cette dernière lettre a remplacé définitivement la première, jugée défectueuse.

Philippe et Reinhart réimprimèrent, en un volume in-folio à deux colonnes, le *De Proprietatibus rerum,* de Barthélemy l'Anglais, dont ils avaient donné une première édition en 1480. (Voir fac-similés, p. 117-118.) Le volume, terminé le 10 décembre 1482, ne porte pas de nom d'imprimeur :

Explicit tractatus de pprietatibus rerū
editus a fratre Bartholomeo anglico or-
dinis fratrum minorum. Impressus sub
anno domini Millesimoquadringentesi-
mooctuagesimosecundo. die vero decem-
bri.x.

Finis.

Laus deo.

Ainsi qu'on peut s'en assurer, il est imprimé avec les caractères de la Bible latine datée de la même année et signée des noms de Philippe et Reinhart.

Cette Bible est le dernier livre dans lequel on les voit figurer comme associés. Ils se séparèrent ensuite. Marc Reinhart retourna dans son pays et rejoignit Jean Reinhart, dit *Gruninger,* imprimeur à Strasbourg, que M. Proctor croit être le frère de Marc, qui s'établit, en 1491, à Kircheim (*Klein Troyga*) en Alsace, où, entre autres livres, il imprima, avec des caractères lyonnais, des heures illustrées copiées sur les premières heures parisiennes de Du Pré[1].

Philippe reste à Lyon, où il continue son métier.

En 1483, il imprime le *Promptuarium exemplorum,* de Jean Herolt, en un volume in-quarto à deux colonnes.

Finit opus perutile simplicibus curanz
animarum gerentibus. Per venerabilem et
devotum Johannem herolt sancti. Domini
ci sectatorem professuz. de tempore et de san-
ctis cum promptuario exemplorum atq3 ta-
bulis suis collectum. Discipulus nuncupa-
tū. Impressum Anno a christi natali Octua
gesimo tertio. supra millesimuz quaterq3 cen
tesimum.

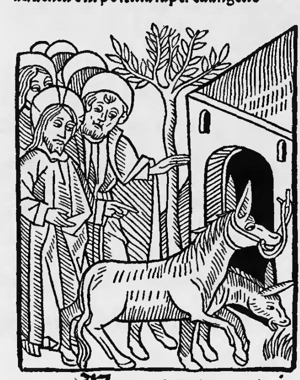
Laus deo

[1] Pour plus de détails, consulter M. PROCTOR, *Marcus Reinhart und Johann Grüninger,* dans les *Transactions of the Bibliographical Society* (vol. V, part. I); London, 1899 (p. 143-160). Voir aussi SPIRGATIS; *Kircheim im Elsass eine bisher unbekannte Druckstätte des 15 Jahrhunderts;* Leipzig, s. d.

Son nom ne figure pas à la fin du volume, mais, à la fin du chapitre des Miracles de la Vierge, avant la table, on trouve sa marque formée d'un cercle coupé en trois (*tres in uno*), symbole de la Trinité, que surmonte une croix avec un monogramme dans le compartiment du bas; ce monogramme est composé des lettres N et M, initiales de son véritable nom de famille, Nicolas Müller.

Incipit postilla super euangelia. Et pri-
mo dominicalia secundum sensum litteralē
Juxta concordantias euangelistarum.

Dominica prima in
aduentu dñi postilla super euangelio



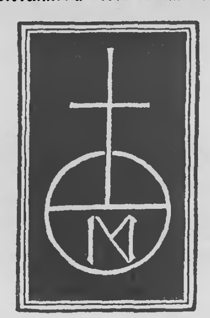
Cum appropin
quasset Jesus hierosolimis. Ma
thei.xxi. Mar.xj. Luce.xix. Joh.
xij. Historia huiꝰ euāgelij facta est
anno xp̄i.xxxiij.xiij. Kal. April.dñica.luna
x. Inditione.vi. Ante initiū hodierni euan
gelij habetur Johannis.xij. Quod ante sex
dies pasce.i.sabbato ante diē palmaꝝ xpus
venit bethaniaꝫ quod erat castelluꝫ marthe
ꝛ marie magdalene distans a hierusalem ꝑ
duo parua miliaria q̄ faciūt vnū dimidium
miliare apud nos vbi fecerūt xp̄o cenā ꝛ mar
tha ministrabat Lazarus vero erat vnus ex
discūbentibus. Maria magdalena aperuit
pixidē de alabastro vnguēti nardispicati pre
ciosi ꝛ vnxit caput ꝛ pedes dñi cōuenerūt au
tē bethaniā multi nō tm̄ ꝓpter iesum sed vt
lazarū viderēt resuscitatū. Cogitauerūt autē
ꝑncipes sacerdotū vt ꝛ lazarū interficerēt qꝛ
multi ꝓpter illū abibāt ex iudeis ꝛ credebāt
in iesum. Sequēti vero die.s.in die palmaꝝ
mane facto xp̄s de bethania recessit vt veni
ret iherusalē. [Cuꝫ aūt appropinquasset hie
rosolimis et venisset betphage] Lyra. q̄ erat
villa parua in descēsu mōtis oliueti versus
hierusalem et erat sacerdotū. qꝛ licet sacerdo
tes nō haberēt hereditates ad colendū ha-
bebāt tm̄ domos ad aīalia nutriēda. [ad mō
tem oliueti] q̄ distat a hierusalē mille passus
q̄ faciūt vnū miliare id est iter sabbati habēs
vt ptꝫ Actu.i. [tūc misit duos de discipulis
suis] qui fuerūt petrus et philippꝰ vt dicūt
ambro. et Criso. et etiā hilarius dicit [ite in
castellū].i.ad hierusaleꝫ q̄ erat scita ad radi-
ces alteriꝰ mōtis scꝫ syō [qd̄ est cōtra vos]
i. vobis ex opposito. Hic etiā dicitur ꝙ dñs
noster iesus xp̄us preuidebat cōtradictōeꝫ
futurā in hierusaleꝫ cōtra apostolos qꝛ post
ascēsionē xp̄i iudei ꝑsequebantur apostolos
et flagellabāt eos omēs simul et prohibue-
runt ne amplius predicarent populo in hoc
nomine Respondit petrus. Oportet deo plꝰ
obedire ꝙ hoibus Actu.v. vnde i psalmo.
liiij. iniquitatē et contradittionē vidi in ciui
tate [ꝛ statim inuenietis asinā alligatā ꝛ pul
lū cū ea] ad litterā dr̄ ꝙ in hierusalē erat asi-
na cōmunis deputata cōmunibus vsibus
pauperū qui nō poterāt habere iumenta et
erat ante domū cuiusdā ligata vel in cōmu
ni loco vt qui ea indigebat die qua habebat
eā ei pabulū dabat. Pullꝰ aūt eiꝰ nutrieba
tur ad eosdē vsus et hoc secūdum Hiero. et
Raba. [soluite et adducite mihi et si q̄s vo-
bis aliq̄d dixerit].s. impedire volens [dici
te quia dñs his opus habet et confestim].i.
sine cōtradictione] dimittēt eos] vnde Cri
so. virtus xp̄i apparuit coraꝫ eo id est custo-
des illoꝝ animaliuꝫ ad dandū ignotis [hoc
totū factum est vt impleret q̄d dictū est ꝑ ꝓ
phetaꝫ dicentē] zacha.ix. [dicite filie syon]
Ly. hoc est ciuitati hierusaleꝫ q̄ dicebatur fi
lia syon qꝛ in monte syō erat fortaliciū ciuita
tis ꝛ protegebāt ciuitas ab illa ꝑte sicut filia
a matre [ecce rex tuus].i.xp̄s [venit tibi mā
suetus sedēs sup asinaꝫ ꝛ pullū filiū suū sub
iugalis] ꝑmo ei sedit super pulluꝫ qꝛ tūc non
erat domitꝰ qꝛ nōdū fuerat applicatꝰ hūanis
vsibus vt dr̄ Mar.xi. et Luc.xix. Jō sedit
postea sup asinā hoc autē factū est in figura
qꝛ ꝑ pullū significāt ppl's gētilis q̄ nō fuerat
subiectꝰ iugo legis ꝑ asinā vero ppl's iudai
cꝰ q̄ laborauerat sub lege. Ad hoc aūt venie
a iij

Cette marque, qu'il adopta à partir de ce moment, se voit aussi à la fin des *Postilles* de Guillaume, évêque de Paris, qu'il imprima sans date avec les mêmes caractères, dans le format in-quarto.

Le volume est illustré d'un grand nombre de petites gravures sur bois intercalées dans les colonnes, comme dans la page ci-dessus.

La marque aux initiales de Nicolas Müller, dit *Philippi* ou Philippe, est placée après l'achevé d'imprimer et tirée en rouge.

Postilla epistolarū ꝛ euangelioꝝ dñicali
um et solennitatū de sanctis finit feliciter.



Les anciennes fontes, qui étaient sans doute restées la propriété de Reinhart, furent dispersées. Une partie des types qui avaient servi pour l'impression du *Ferrari* et autres livres de droit passa à Strasbourg, dans l'atelier de Grüninger. M. Proctor en a relevé la trace dans la *Rhetorica* de Pontius, imprimée par ce dernier en 1486[1].

Les caractères de la Bible de 1482 ressemblent, sauf quelques lettres capitales, à un type employé à Bâle, dès 1478, par Johann Amerbach, et ensuite par Max Kolligker et Johann Meister en 1484[2].

Aussitôt après le départ de Marc, son associé, Nicolas, resté maître des presses, renouvela ses caractères. Il se servit, pour les impressions que nous venons de citer et pour d'autres encore, de deux sortes de gothiques. L'une, pour les textes, est un type de 9 points dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H J K L M N O P
Q R S T U X Y

a b c d ꝺ e f g h i j l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y z

ff fl ſſ ſt ꝯ   ā b⁹ ꝯ ꝗ ꝺ̄ ē e⁹ ꝛ g̃ h̄ ı i⁹ l⁹ ł m̄ m⁹

n⁹ ō p̄ ꝓ ꝑ ṗ q̇ ꝗ̄ q̄ p⁹ ꝝ ꝛ̄ r̄ t⁹ ꝗ t̄ ċ ū x̄ ꝛc̄ ꝯ̄ . /

L'autre est un caractère beaucoup plus gros, qui était réservé pour les titres courants et les intitulés de chapitres. Ce type, dont nous donnons ci-contre

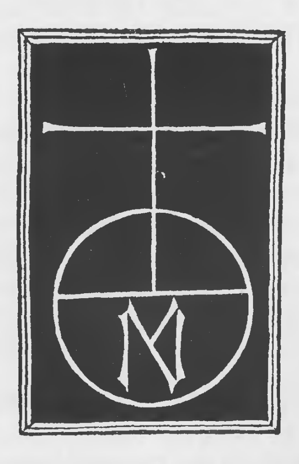
[1] *Index to early printed books*, n° 445; ouvrage cité. — [2] Voir fac-similé dans Burger (K.), *Monumenta Germaniæ et Italiæ typographica;* Berlin, Reichsdrukerei, 1893; gr. in-fol. (pl. 57).

l'alphabet, passa ensuite dans l'atelier de Jean Trechsel, qui lui succéda en épousant sa veuve :

A B C D E F G H I L M N O P
P Q R S T V X
a b c d d e f g h i l m n o p q r ꝛ s ſ t u
v x y z ā b' d' d' ē e' τ h' ī i' l' m'
n' ō p̄ p r̄ t̄ t' ū ſſ ſt ;

Les bibliographes citent, à la date de 1485, une édition in-folio de la *Légende dorée,* imprimée à Lyon par *Nicolas Philippe Alemant;* elle se trouvait, au XVIII[e] siècle, dans la bibliothèque de Guyon de Sardière (n° 1477 du catalogue imprimé), et elle a disparu depuis [1].

La même année, maître Nicolas imprime les *Sermones discipuli de tempore,* de Jean Hérolt. On voit, à la fin, la marque aux initiales N. M., d'un plus grand module, tirée en rouge. Il réimprime le même livre en 1487.



En 1486, Nicolas Philippe s'associe avec Jean Du Pré et, le 15 janvier 1487 (1486 v. st.), au matin, ils achèvent ensemble les *Vies des anciens Pères hermites,*

[1] Voir *Bibliographie lyonnaise du XV[e] siècle,* par Antoine Péricaud l'aîné; Lyon, L. Perrin, 1851-1859; in-8°, p. 72, n° 319; et Brunet, *Manuel du Libraire,* t. V, p. 1369.

de saint Jérôme, volume grand in-folio illustré de figures sur bois et imprimé avec une nouvelle sorte de caractères imités de la grosse bâtarde de Guillaume Le Roy.

Le colophon, rédigé en vieux vers français, est assez curieux pour que nous le transcrivions ici en entier :

Cy fine le livre nommé
Des saintz Pères jadis d'Égypte
Et d'autres lieux bien renommé
Mésopotamie, Thébayde
Qui en leur temps vie très élite
Solitaire et dévocieuse
Ont mené et très bénéditte
Pour acquérir vie glorieuse.

Jadis translaté de latin
En françoys l'an mil quatre cens
Quatre vingz et six de matin,
De jour, de nuyt par gens de sens
Prins sur les livres qu'en son temps
Saint Jerosme docteur d'église
De grec en latin, je l'entens,
A translatez et sans reprise.

Imprimé et fait à Lyon
L'an dessusdit et de janvier
Le quinziesme sans fiction
Nul ne veuille ce dénier
NICOLAS PHELIP sans obvier
Et JEHAN DUPRÉ par bon accord
Les livres ont voulu imprimer
Sans avoir entreulx nul discord.

Prince de puissance très haulte,
S'il vous plaist, donnez leur ce don
Que de ce que trouverez faulte
Leur vueillez ottroyer pardon.

On trouvera ci-contre un fac-similé de la première page du prologue par lequel débute le texte de l'ouvrage.

Prologue du translateur.

Ensuit la tresdevote: tresllouable et recō/
mendable vie des anciens saintz peres her/
mites: nouuellemēt trāslatee de latin en frā
cois: et diligēmēt corrigee en la cite de Lyon
Lan de nr̄e seigneur mil.cccc.iiii. vintz et six.
Sur ce que en ont escript. et aussi translate
de grec en latin monseigneur saint Jerosme
tresdeuot et aprouue docteur deglise et autres
solitaires religieux apres luy. Et premiere
ment ensuit

Le prologue du translateur.

Pource q̄ chascun iour entre lin
finie multitude des mortelz len
voit peu diceulx vertueusement
viure Et au cōtraire plusieurs
en grant nōbre voluptueusement et telle/
ment quellement passer leur tēps Ce consi
derant iay tenu et repute: cōme encores tiēs
et repute bien eureux entre les autres ceulx
qui de nostre souuerain dieu et seigneur Je/
sucrist plasmateur et cōducteur de toutes cho
ses ont peu obtenir ceste singuliere grace q̄lz
puissēt veritablemēt dire: eulx auoir vertueu
semēt vescu. Et ce ie voy estre aduenu a au/
cuns de nostre tēps lesquelz par leur souue/
rain emelliflue et doulce eloquence no⁹ ont
administre salutaire doctrine au moyen des
excellens liures latins: et autres quilz ont
escriptz et translatez a nostre vtilite et prou
fit dont en ce faisant ilz ont merite et deserui
destre grandemēt louez et recōmandez. La/
quelle chose ie croy ne leur auoir pas este fort
dificile a faire. veu la sublimite et haultesse
de leurs aguz entendemens et la fructueuse
instruction quilz ont eue es lettres grecq̄s
et latines. A layde desquelles ilz ont acq̄s
la souueraine maniere de bien persuader et di
re: mais ie qui en aucune science ne suis suf/
fisammēt instruict et q̄ aussi nay en moy au/
cun cōmencemēt deloquence me treuue tout
effraye doubtant estre redargue de trop har/
die presumption dauoir si indiscretement en
treprins la trāslacion de ceste presente euure.
Neantmoins reduisant a memoire le puer
be du poete: disant que fortune aide aux har
diz: ay en moymesmes iugie estre chose licite
et raisonnable: de tēpter et essayer se a lutili/
te et prouffit publiq̄ ie pourroye aucūe euure
faire. par laq̄lle se ie nay vertueusemēt vescu
aumoins ie puisse dire nauoir pas du tout
passe mon tēps inutilemēt Et soubz ceste cō
sideraciō aussi q̄ ie veoie biē peu de gēs eulx
appliquer a mener vie solitaire: ay ose entre/
prendre trāslater de latī en frācois: la tresde/
uote et solitaire vie des āciēs saītz peres her
mites iadiz demourans: tāt es grans desers
degypte. de thebayde. et mesopotamye q̄ au/
tres lieux: sur ce q̄ en ont escript mōseigneur
saint Jerosme tresauctorise docteur de saincte
eglise et aucuns autres reuerendz peres ap̄s
luy. Et cōbien q̄ ie ne sçoire pas q̄ cest euure
doye estre agreable aux lisās pour raison du
beau et aorne langage. car il nen ya poīt Ne
antmoins ie croy q̄ plusieurs q̇ verront les
grandes penitences et merueilleuses auste/
ritez de vie: esq̄lles tout leur tēps ont perseue
re lesditz saītz peres ēsemble: les beaux exē
ples salutaires qui y sont contenuz ēploye/
ront voulentiers vne partie de leur tēps a le
lire ou oyr lire En oultre pource q̄ ie ne doub
te pas q̄ plusieurs q̇ verront ce liure pourrōt
veritablemēt iugier et dire q̄ ie nauray pas
bien elegāmēt ne directement besongnie en
ceste presente trāslacion. Je leur supplye q̄lz
ne prengnēt poīt garde aux deffaultes et in/
epcions q̇lz y trouuerōt. Mais cōsiderēt ce q̄
mō petit et debile engin a peu porter en ce fai/
sant. Car mon regard ou affection na pas
este de me y ēployer pour en reporter aucun tē
porel prouffit ou louēge: mais seulemēt affī
de faire chose ou lon puisse q̄lque vtilite prē/
dre: se aucūe chose vtille y peut estre trouuee:
Ou q̄ ceulx q̇ saurōt mieulx faire: le doyent

IMPRIMERIE NATIONALE.

Les figures sortent de l'ordinaire. Le dessin et la gravure en sont soignés, comme on en jugera par les spécimens reproduits ci-après :

Sẽsuyt la vie saint Abrahã hermite. Et cõmẽce en latĩ Fratres mei Cupio et cetera. chapitre. li.



Comme saint pachomien fut batu du dyable. Et se cõmence en latin Alia quoqz et cetera. chappitre. lxix



Du monastere que saint Pachomiẽ fist faire pour sa seur. ou chappitre commencant Comperit igitur .lxxix.

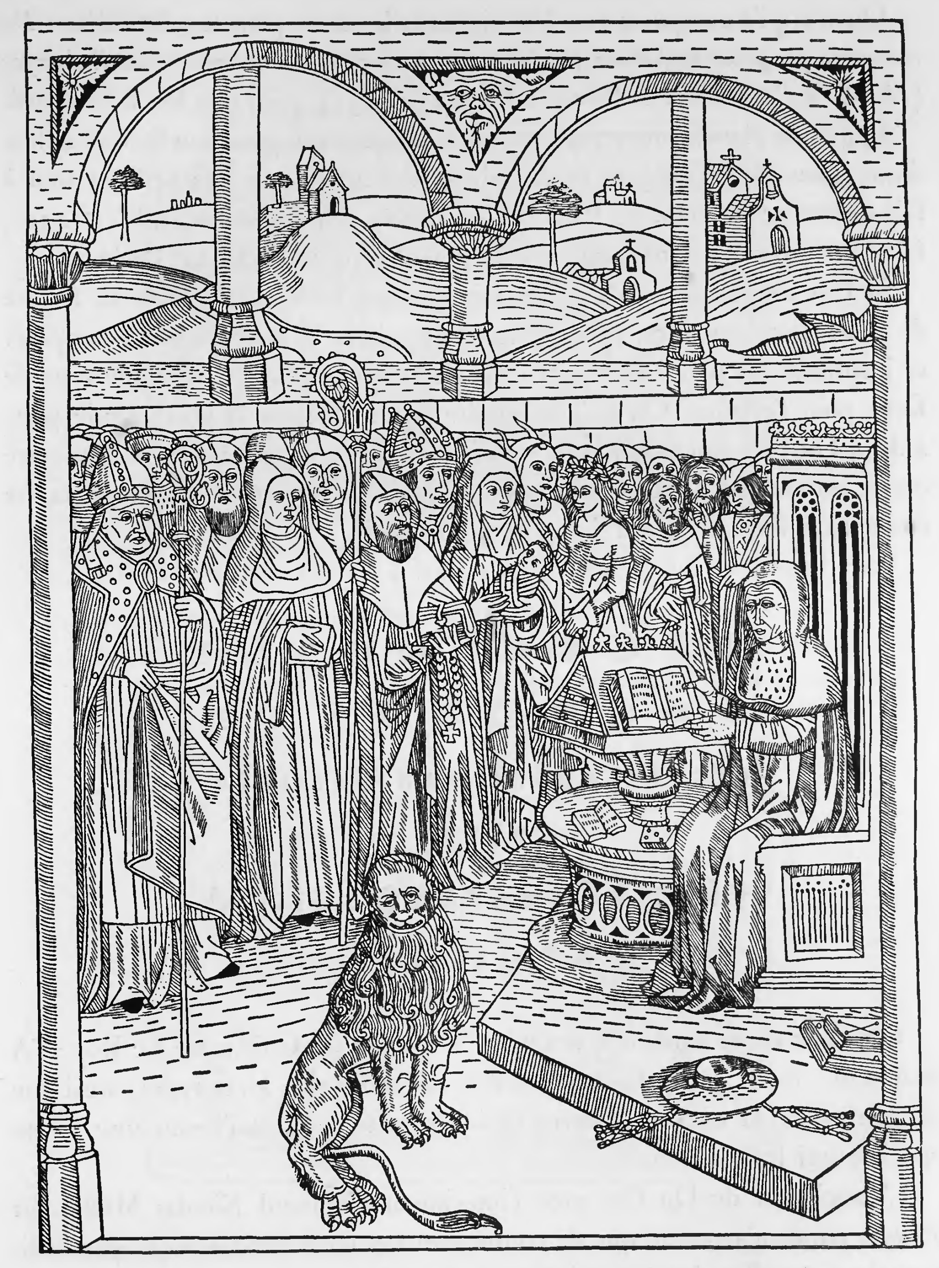


De la mort saint pachomyen ou chappitre commencant. Certus itaqz pachomyus Chappitre. C. et. iiii.



La traduction française des *Vies des Pères* avait été imprimée le 8 juin, à Paris, par Jean Du Pré. Son homonyme de Lyon s'était hâté d'en publier une édition en se servant du même texte et en s'inspirant des mêmes gravures.

VIES DES SAINTZ PÈRES HERMITES



Saint Jérôme expliquant son livre.

L'artiste lyonnais n'est pas resté inférieur à son modèle qu'il a imité sans le copier servilement.

On n'a qu'à comparer avec les originaux les deux planches intitulées : *Du monastère que saint Pachomien fist faire pour sa seur* et *De la mort saint Pachomyen* (*Histoire de l'Imprimerie en France,* t. I[er], p. 232, 233), pour être fixé à cet égard.

La grande planche qui représente saint Jérôme expliquant son livre au milieu d'une assemblée d'évêques et de saints personnages est très belle et tout à fait différente de celle de Paris. (Voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. I[er], p. 230.) C'est un morceau remarquable de la gravure lyonnaise au XV[e] siècle.

Si l'on songe qu'on n'a guère mis que six mois pour graver et fondre de nouveaux caractères, dessiner les illustrations, graver les bois, composer et imprimer un pareil livre, on conviendra que c'était un véritable tour de force pour l'époque. On doit en rendre honneur, pour la plus grande part, à Jean Du Pré, qui faisait ainsi ses débuts à Lyon et qui a prouvé, par cette œuvre comme par d'autres faites ensuite, qu'il était un artiste et un typographe éminent, à l'instar de son homonyme de Paris.

Voici l'alphabet du caractère qui a servi à l'impression de ce livre :

A B C D E F G H I L L

M N O P Q R S T V X

a b c d d e f g g h i k l m m n o p q r ꝛ ſ s t u

v d p y z

ff ſb ce do ſo ſſ pp pe po ſſ ſt ſe ſo . ā ē ī iꝰ mꝰ

õ oꝰ p̄ ꝑ q̄ ꝗ r̄ ū : /

C'est une copie améliorée des nouveaux types de Guillaume Le Roy : l'A majuscule, évasé par le haut, est tout à fait semblable à ces types, ainsi que les lettres L, M et S et d'autres capitales; mais le C et l'E ont une forme spéciale qui les différencie.

L'association de Du Pré avec l'imprimeur allemand Nicolas Müller dit *Philippe* paraît n'avoir été que de courte durée et n'est constatée que par l'édition des *Saintz Pères hermites,* qui n'est pas la seule imprimée avec ces caractères.

Nous avons vu, à la bibliothèque d'Amiens, dans la collection d'ouvrages sur la Terre Sainte, léguée par le comte de l'Escalopier, une édition du voyage de Jean de Mandeville (*Johannes de Montevilla*), imprimée avec ces mêmes types, en tête de laquelle on remarque le portrait en pied de l'auteur :



C'est un petit in-folio à longues lignes, au nombre de 35 pour les pages pleines. La gravure est placée au verso du premier feuillet, dont la première

page est restée blanche. Le texte commence au deuxième feuillet, au-dessous d'un intitulé en cinq lignes :

Ce liure est appelle mandeuille et fut fait et compose par messire
iehan de mandeuille cheualier natif dangleterre de la ville de saint a
lain Et parle de la terre de promission cestassauoir de iherusalem et
de plusieurs aultres isles de mer et des diuerses et estranges choses
qui sont esdictes isles

Comme il soit ainsi que la terre doultre mer cestassa
uoir la terre sainte la terre de promission entre toutes
les aultres terres soit la plus digne et la plus ex-
cellente et souueraine de toutes les aultres Et soit
benoite sãctifiee et sacree du precieux corps et du precieux sang de no
stre saulueur ihesucrist. Car il a voulu soy obumbrer en ycelle terre
et en la vierge marie prendre nourriture et sur la terre marcher et lẽ
uironner de ses piedz Et y a voulu faire moult de miracles et p̃scher
et enseigner la foy de nous crestiens comme a ses enfans La voulut
il maintes mocqueries souffrir et porter pour nous Et de celle terre
singulierement voulut il estre appelle roy luy qui estoit sire du ciel et
de la terre de la mer et de toutes les choses contenues en ycelles Et
luy mesmes sappella seigneur dicelle terre en disant : Rex sum iudeo
rum Car lors estoit celle terre proprement des iuifz et lauoit esleue
pour luy entre toutes les aultres comme la meilleur la plus vertu-
euse et la plus digne du monde Et aussi comme dit le philozophe
Virtus in medio rerum consistit Et en icelle terre voulut le roy ce-
leste souffrir mort et passion pour lamour de nous et nous rachater
et deliurer des peines denfer et de la mort horrible et perpetuelle q̃ nous
estoit appareillee pour le peche de nostre premier pere adam et pour
noz pechez aussi car le bon ihesus nauoit desserui nul mal : car oncq̃s
mal ne pensa ne ne fist et bien voulut le roy de gloire en ce lieu plus q̃
en nul aultre souffrir car qui veult aucune chose publier si que chescũ
le sache il le fault publier en my la ville si que la chose soit sceue et es
pandue par la ville en toutes pars Ainsi le createur du monde vou
lut mort souffrir en iherusalem qui est au millieu du monde affin que
la chose fust sceue et publiee en toutes pars du monde et comment il
auoit cherement comparee la creature humaine cestassauoir homme
et femme quil auoit formez a sa semblance et comment il nous a ra
chatez cherement pour la grande amour quil auoit a nous sans ce q̃
a ii

Ce livre est sans date et sans nom d'imprimeur.

Nous connaissons encore une édition petit in-quarto des *Dictz et auctoritez des saiges philosophes*, pièce attribuée à Pierre Gringoire et qui passe pour la

plus ancienne production de ce poète. Elle est indiquée par Brunet (*Manuel du Libraire*, t. II, col. 1755) comme ayant figuré sous le n° 1166 de la vente Libri, faite à Londres en 1859. L'exemplaire, que nous avons identifié depuis, se trouve actuellement au Musée Britannique.

Mentionnons deux autres ouvrages imprimés avec ces caractères. Ce sont : *La Passion de Nostre Seigneur Jhesucrist*, petit in-folio avec figures sur bois, et le *Livre intitulé Éternelle Consolation*, de même format.

La *Passion* est datée du 16 août 1490; on voit, dans *L'Éternelle Consolation*, des initiales ornées de feuillages qu'on ne trouve pas dans les livres précédents, mais qui avaient paru dans le *Recueil des Hystoires Troyennes*, imprimé à Lyon, par Michelet Topié et Jacques Herenberck, le 10 octobre 1490.

Nicolas Philippe étant mort en 1488, comme on le verra plus loin, on ne peut lui attribuer ces deux dernières impressions.

En conséquence, nous les mettrons plutôt à l'actif de Jean Du Pré, son associé et vraisemblablement copropriétaire des nouveaux types, qui s'était déjà séparé de lui et travaillait de son côté à cette époque. Du Pré avait pu emprunter les lettres ornées de ses confrères Topié et Herenberck pour *L'Éternelle Consolation*.

Les derniers livres sortis des presses de Nicolas Philippe sont les *Sermones dormi secure*, de Richard de Maidstone, deux volumes in-quarto, datés du 20 août 1488, avec cette mention : *Impressi Lugduni per Nycolaum Philippi Alemanum*, suivie de sa grande marque tirée en rouge, et une édition in-quarto des *Decreta Basiliensia nec non Bituricensia*, également signée de son nom, avec sa marque, et datée du 6 septembre 1488.

Nicolas Philippe a imprimé d'autres livres sans date dont nous n'avons pas fait état, entre autres une édition in-quarto des *Vitas Patrum* de saint Jérôme, qui a peut-être précédé la traduction française du même ouvrage, imprimée en société avec Jean Du Pré. La plupart de ces impressions ne sont pas signées de Philippe et ne portent que la marque au monogramme N. M., qu'on ne trouve pas dans le recueil des *Marques typographiques*, de Silvestre. Cette marque est restée longtemps inexpliquée, en raison de l'initiale N qui la compose et que l'on avait cru d'abord pouvoir attribuer à l'imprimeur Neumeister, qui exerçait à Lyon vers la même époque. Il est certain maintenant qu'elle appartient à Nicolas Müller, et que les deux initiales désignent son prénom et son nom de famille.

Notre ami, M. R. Proctor, du Musée Britannique, dont le savoir égale la modestie, nous a le premier mis sur la voie en nous révélant le nom patronymique de l'imprimeur appelé, à Lyon, *Philippe* ou *Philippi*.

M. Spirgatis, notre confrère de Leipzig, auquel nous nous sommes adressé ensuite pour connaître l'interprétation allemande exacte du surnom de *Pistoris* que Philippe s'était donné dans quelques-unes de ses impressions, a dissipé les doutes que nous pouvions avoir en nous confirmant l'exactitude du renseignement fourni par M. Proctor. C'est grâce à leur concours que nous avons pu résoudre cette énigme.

Nous reproduisons ci-dessous la dernière page de la *Pragmatica Sanctio* :

Datū bituris septima die mē sis iulij. Anno dñi millesimoq̄ dringētesimotricesimooctauo ꝛ regni nr̄i decimosexto. Per regez in suo magno cōsilio: in quo dñs delphinus viēnensis dommi dux borbonij: carolus d andegauia: comes cenomanie: petrus filiꝰ ducis britānie necnō comites de marchia et vindocinio ꝛ de tācaruilla. p̄lati pceresq3 ac alij viri ecc̄liastici ꝛ seculares q̄plurimi erant.

haberet ꝙ lr̄is principis nō crederet nisi sigillatis. qꝛ cōsuetudo in istis attēdit. c. cuz dilectus. de cōsue. doc. in. c. ij. de fi. instru. Spe. in ti. de pro. §. videndū. Bituris. ar. ꝙ sufficiat generalis inscriptio ciuitatis vel loci in instrumento. de quo no. s̄. ti. i. i data Anno. supple a resurrectiōe dñi iuxta morem francie. Tricesimooctauo. ꝛ ita hec pragmatica facta fuit bituris post dissolutionē ɔcilij basilieñ. ꝛ eius trāslatione ferrarie p Euge. iiij. durante tñ adhuc ipso cōcilio basilieñ. Delphinꝰ. qui fuit postea rex Ludo. scz xi. pr̄ Caroli. viij. nūc regnātis. Dux. de ducibus fit mētio. in l. ij. i fi. C. de off. pre. p̄fe. aff. l. nemo. ij. de asses. in. l. raptores. de epis. ꝛ cle. in. l. si qñ de appel. x. col. consti. feu. do. lo. c. i. d feu. mar. ꝛ quis di. dux mar. in. c. fundamēta. §. vt ergo. de elec. in. vi. ꝛ maior est episcopus ꝙ dux. Spec. ti. de rescrip. p̄di. §. rōe autem cause. imo ꝙ rex vel imperator ratione ordinis episcopalis. c. solite. cum ibi no. de maio. ꝛ obedi. Comes. ar. ex or. littere ꝙ dux est maior comite. ad idem q̄s di. dux mar. colla. x. i. c. fundamēta. de elec. in. vi. in. c. clericis. de imuni. eccle. eo. li. in hoc tamen standuz est consuetudini patrie no. Hosti. de pe. ꝛ remis. §. cui cōfitenduz. ver. cui marchio. Ducis. olim dicebatur comes britannie. in. c. ex tenore. de fo. cōpetē. in. c. accedens. vt lit. nō contes. ꝛ antea rex. in. c. hec quippe. iij. q. vi. Britānie. minoris q̄ est de ꝓuincia archiepiscopi turoneñ. c. hec q̄ppe. iij. q. vi. Fuit tam̄ cōtrouersia in concilio Basilieñ. quando archiepiscopus tholomēsis dicebat se esse metropolitanum. Sed britānia maior insula est que dicitur anglia. xxv. q. ij. i galliaruz. vbi gio. ꝛ abūdat diuitijs. lvi. dis. si gens. Et fuit illi natiom olim cōcessum vt contraherent in quarto ḡdu. xxxv. q. iij. qd scripsi. Hec deo duce scripserim: scholastici vos exorando bene dicta approbate: imꝑfecta supplete ꝛ errata corrigite. paratꝰ em̄ sū ab āmculo edoceri. xxiiij. q. iij. si habes.

Finiūt decreta Basiliensia necnō Bituricesia que pragmatica sanctio intitulant. glosata p magistrū Cosmā guymier vtriusq3 iuris licentiatū. Impssaq3 Lugd. partiū francie amenissima vrbe: p Nicolaū philippi alemanū: artis impssorie magistrū. Anno dñi. Mcccclxxviij. die vo sexta septēbris feliciter sunt cōsummata.

Après l'énoncé final de l'ouvrage, on lit ces lignes : *Impressaque Lugduni partium Francie amenissima urbe per Nicolaum Philippi Alemanum artis impressorie magistrum*, qui se traduisent ainsi : *Imprimé à Lyon, ville très agréable faisant partie de la France, par Nicolas Philippe, allemand, maître en l'art d'impression.*

Le volume est imprimé avec deux corps différents de caractères. Le plus gros, dont voici l'alphabet, est employé pour le texte :

A B C D E F G H I L M N O P
Q R S T U abcdefghijlmnop
qrꝛsſtuvxyz ãbb⁹ꝯdẽꝛg̃ĩi⁹l̃m̃m⁹ñn⁹
õo⁹p̃ꝑꝓꝑq̃ꝗq̄ꝙꝙꝗr̃r⁹ꝝꝭſ⁹t̃tꝷt⁹ũvd⁹
ff fl ſl ſſ ſt

Le plus petit, celui du commentaire qui entoure les pages, reconnaissable à la majuscule M, dont le jambage de gauche est dentelé, servait, dès 1482, à Pierre Hongre ou *le Hongrois*, et était passé ensuite chez Sixte Glockengieser, autre imprimeur lyonnais. En voici l'alphabet :

A B C C D E F G H I L M N O P Q
R S T U X
a b c d d e f g h i j k l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y z
ff fl ſſ ſl ſt ꝙ ã b⁹ ꝯ ꝯ̃ ꝗ ç d ẽ ꝛ gl g̃ h̃ h i i⁹ l̃ m̃ m⁹ ñ
n⁹ õ p̃ ꝑ p̃ ꝓ ꝑ ꝗ q̃ ꝙ r̃ ꝛ̃ ꝝ ꝭ ꝭ t̃ t̃ ꝷ ũ v ℂ . : ⁝ ⸗

Une fonte de ce caractère se trouvait chez Jean Du Pré lorsqu'il s'établit seul à son compte. Ce type est employé dans l'édition des *Postillæ,* datée du 30 novembre 1487, ainsi que dans celle du 15 avril 1488, toutes deux signées de l'ancien associé de Philippe.

La *Pragmatica Sanctio* porte le nom de maître Nicolas et est ornée de sa marque placée au dernier feuillet; mais il mourut avant de l'avoir terminée.

Jean Trechsel, un de ses ouvriers, continua ses travaux et dirigea pendant quelque temps l'imprimerie pour le compte des héritiers[1]. Entre temps, il

[1] M. Rondot est formel à cet égard : « Nicolas Philippe est mort dans les premiers mois de 1488. L'impression de la *Pragmatica Sanctio* faite sous le nom de Philippe a été achevée en septembre 1488. » L'imprimeur avait alors cessé de vivre. Dans un charteau de 1489, les impôts de Philippe avaient été mis à la charge de ses héritiers. Ceux-ci paraissent avoir continué l'exploitation de l'imprimerie avec Jean Trechsel, car on lit dans un charteau de 1490 : « Les hoirs Nicolas Philippe, impresseurs de livres, et Me Jehan Trechsel. » (*Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle,* p. 144; ouvrage cité.)

s'était marié avec la veuve de son ancien patron[1], et reprit plus tard l'atelier, qu'il exploita alors sous son nom et rendit célèbre par la suite, grâce au concours que lui prêta le savant Josse Bade, engagé comme correcteur dans son imprimerie.

Nous n'avons trouvé, dans les archives de Lyon, aucune mention de Marc Reinhart, le premier associé de Nicolas Müller, dit *Philippe* ou *Phelip,* comme on l'appelait à Lyon. Quant à ce dernier, il ne figure pas dans les rôles avant 1485. Il est inscrit pour une taxe de LX s. dans le *Chartreau des douze deniers mys sus en ceste ville de Lyon en l'année mil quatre cens quatre vingtz et cinq pour la poursuicte des foyres de lad. ville de Lion*[2]. Nous voyons ensuite son nom sur une liste d'*Establie en cas d'effroy,* seconde dizaine extraordinaire, sous le pennon de Humbert Taillemond. Il est le huitième dans le rang sous cette dénomination : *Nicolas Philippe, impresseur de livres*[3].

[1] Dans un rôle de tailles à percevoir en 1488, on trouve cette mention concernant la veuve de Nicolas Philippe : « *Cy sont ceulx qui resteront à paier à Alardin Varinier de la taille des six deniers à la part devers l'Empire*. . . La relaicée NICOLAS PHILIPPE et son mary, impresseur de livres, III l. t^{z}. » Cette taxe de trois livres tournois est biffée, et on a mis à la suite « XXX s. t^{z}. », somme à laquelle elle fut réduite. (Archives de Lyon, CC 105, fol. 294 r°.)

[2] « NICOLAS PHILIPPE, imprimeur, XV s. — Vient pour les XII d. lx s. » (Archives de Lyon, CC 212, fol. 11 r°.)

[3] Archives de Lyon, EE, Ch. IV, 198^{d}, 112, fol. 17 v°.

CHAPITRE XLVI

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE MARTIN HUSZ

(1478-1482)

Les débuts de Martin Husz en société avec Jean Syber. — Il imprime ensuite, seul, de grands répertoires de droit. — Martin Husz travaille pour Barthélemy Buyer et imprime des livres en français. — Le *Mirouer de la Rédemption*, premier livre illustré publié en France dès 1478. — Le *Procès de Belial* illustré. — Mathieu Husz succède à Martin.

Martin Husz, originaire de Botwar, près Marbach, en Wurtemberg, a commencé à imprimer à Lyon en société avec Jean Syber. Son premier livre est un ouvrage de médecine contenant divers traités de Jean Mesué, traduits de l'arabe en latin par des docteurs de l'Université de Pavie.

Telos operis beben Mesue·
Impressi per mgros· Martinum
husz et Johannem siber Extra-
cti ab originali· correcto necnō
emēdato p egregios ac expertos
medicine doctores Almevniuer
sitatis papiens· Magrm Johā
nem theobaldi· mgrm Marchū
de papia rc· Anno domini·
M·CCCC·LXXVIII· die vero
XXXI·mens marcii In lugduno

Le volume sortait des presses le 31 mars 1478. Les types venaient de Bâle. Ils paraissent semblables aux caractères des premiers livres imprimés à Toulouse en 1476, à tel point que nous avions cru, de prime abord, pouvoir attribuer les impressions anonymes de cette ville à Martin Husz. Nous supposions que cet imprimeur, après avoir débuté dans la capitale du Languedoc, était venu, deux ans après, s'établir définitivement à Lyon. Le docteur Desbarreaux-Bernard et Mlle Pellechet avaient aussi remarqué cette similitude de types.

Après un examen minutieux, nous avons découvert que la lettre C majuscule n'était pas la même dans la fonte de Lyon que dans celle de Toulouse. Dans cette dernière, elle a la forme de la lettre romaine, tandis qu'à Lyon, tout en conservant cette forme, elle a de haut en bas, dans l'intérieur, une petite barre qui n'existe pas à Toulouse. Il y a encore d'autres légères différences dans les signes de ponctuation.

¶ Incipit liber de cõsolaciõe me
dicinarũ simpliciũ solutiuarz
Johannis beben mesue ·

In nomine dei
misericordis
cuius nutu ser
mo recipit grã=
ciam et doctri
na perfectõez
pncipiũ ver=
boꝝ Johãnis
filij mesue filij hamech filij hely fi
lij abdela regis damasci· verbum
cecidit inter inquirẽtes scire quid
est quoniã rememorati sunt qꝫ de
rectificatione medicinaꝝ simplici
um solutiuarũ multi sapiẽtes scp
serũt in dispersiõe tñ nec qsqꝫ eo=
rũ plenã tradicõez ex hac intenci
one edidit sed p diuersa capla de
diuersis rememorati sunt dispsam
doctrinã hãc dimittẽtes qdã ve=
ro ex dilectissimis nostris qbus ex
caritate tenemur nos depcati sũt
vt opus vnũ ex hac disphone col=
lectũ in vnã pceptoꝝ aggregaci
onẽ trãsferamus quoꝝ iustas ex=
audiẽtes pces h op9 aggredimur
cũ auxilio a bonitate dei q̃ sit bene
dict9 .ffac g̃ pie de9 pceptoꝝ no=
rũ aggregacõez felicẽ de thesau
ris largitatis tue omnia felicitans
Ponam9 aũt opus nrm sectões du
as · In pma scienciã vniuersalẽ de
rectificacõe medicinaꝝ cũ odicio
nibus ꝛ mois suis· In scda pticu=
lares sermones in vna quaqꝫ me=
dicinaꝝ de esse ꝛ posse et rectifica
cõe scribam9 ꝛ in h terminabim9

¶ Distinctõ caploꝝ pmi libri·

Quatuor intẽcõnũ aggre=
gabim9 sermonẽ in h pmo
nostro libro·
¶ Prima intẽcõ poit ꝯdiciones in
electõe ꝛ posse medicinaꝝ solutõ
nem facientium·
¶ Secunda ponit condiciones in
emẽdacõe maliciarum in ipsis.
¶ Tercia ponit ꝯdicões i emẽda
cõe maliciaꝝ redũdãciũ ab ipsis in
corpore in hora solucionis.
¶ Quarta poit ꝯdicões i emẽdacõ
ne nocumentoꝝ derelictorum post
purgacionem·
Prima itẽcõ duo capla ꝯtinet
Capl'm pmũ ẽ de electõe me
dicinaꝝ q̃ fit p ꝯphẽsionẽ iudici
orũ eaꝝ scdm esse pprium·
¶ Capitulũ scdm ẽ de electõe me=
dicinarũ q̃ fit p ꝯprehẽsionẽ iudi
ciorũ earũ scdm posse ipsarum·
Secũda intencio continet du=
as summas·
¶ Prima summa ẽ de rectificatiõe
mediciaꝝ cũ societate alteri9 me=
dicine ꝛ ꝯtinet quatuor capla·
¶ Capitulũ pmũ ẽ de rectificatõe
medicinarũ cum eo quod opponi=
tur eis proprietate sua·
¶ Capitulum secundum est de re=
ctificacione earũ cum eo quod op
ponitur eis complexione sua·
¶ Capitulum tercium est de recti
ficacione earum cum eo quod op=
ponitur eis effectu suo·
¶ Capitulum quartum est de pro=
porcione rerum sibi inuicem associ=
andarum·

La première page du texte de Mesué, reproduite ci-dessus en fac-similé, présente plusieurs spécimens de cette lettre C avec barre longitudinale, particulière à la fonte de Martin Husz et Jean Syber. On la voit aussi dans le *Pandettarum opus*, ci-contre.

Zodiaca .i. animalis
Zoi .i. vita
Zbode .i. ciperi
Zoobod idem quod supra
Zomon .i. ius val salsamentum
Zorumbet .i. zedoaria
Zurumbet .i. zedoaria cuius herba est similis cipero sed maior et minus odorifera
Zuozur .i. poligonia
Zucrocaria .i. flos agni casti
Zuccozaria idem qd supra
Zucchare quid est .i. l. zuccare
Zuzem .i. vitrum
Zufe .i. ysopus
Zuges .i. vitrum
Zufeigebus .i. iuiube
Zumana .i. viride vt erugo eris
Zuffore .i. planta habens folia similia rute et est suffe
Zurus .i. paluirum
Zulbe .i. cicercula
Zuleluge hoc fit de farina aqua et melle simul commixtis et in oleo frixis
Zuleuie idem quod supra
Zundebedustez .i. castoreum
Zuffefese .i. iuiube
Zufoara .i. leuisticum
Zukermen .i. corizza
Zubel .i. butirum crudum
Zufenferad .i. radix mandragore
Zuferia .i. alacha
Zugi .i. acumen lance et ponitur pro sagitta habente acumen
Zuffarizef .i. iuiube

CAP. CCCCCCCXX.

Zucarum. SERA. libro aggre. ca. zucarum anct. Galieni. Prima ei9 virtus est que siccat secūda que abstergit et resoluit et dixit de m ge. sa. q̄ ingreditur in medicinis que apperiunt opilatōnes et abstergunt et mundificant vias et ē longinquum a nocumēto stomaci et ab eo4 facit sitim sicut mel et efficitur per expressionez cānarum et sucus ea4 coagulatus vocatur zuccarum Et idem auct. dyas. est similiter zuccarum species que est ex speciebus mellis et vocaē mel canne Et est illud zucarum qd est ita pingue qd non induratur sed remanet liquidum ad modum mellis Et cum plus moratur durescit cuius substancia cohagulata sup cannas in yndia et arabia. Et cum plus moratur durescit. cuius substancia indurata similatur substancie salis et frāgitur sub dentibus sicut sal et vocatur sal yndū Et quādo resoluitur et bibitur soluit ventrem et est bonum stomaco confert dolori vesice et renum et abstergit obscuritatem visus. Idē auct. Aben mesuay est ca. in principio secundi gradus humidum in medio primi Et tale zucaruz sic cohagulatum sup cannā est qd affertur ab egem sm frustra similia frustris salis Et est etiam zucarum tabarzed .i. de regione illa in qua fit zucarum album purum et bene coctum qd non mollificatur sicut sal aimem. Est similiter zucarum alusar sm Auicenam libro secundo ca. de zucaro zucarum alusar et est ros cadens sub alasā et sūt sicut frustra salis Et in ipō est pōticitas et amaritudo cum abstersione et resolutōne. Acuit visū et confert renibus et vesice. Et est alun zucarum amaruz qd colligitur in plāta bauser. Paulus cap. de zucaro Zucarum est ca. et humidum in primo gradu virtutem habet nutriendi et ifrigidandi et relaxandi contra dolorem oculo4 distempetur zucarum cum lacte mulieris et distilletur in oculo probatum est. Et idem sera. penidie sunt ca. et hu. in primo gradu. molliuut ventrem et sunt grossiores zucaro Auic. libro secundo cap. de zucaro Zucaruz est vehementioris lenificationis et sedat inflacōnem et cū oleo amigdalino conuenit colice

SEQUITUR DE Q

Car .i. virga pastoris
Qdos est ordeum romanū et est ordeum cui non estc ortex
Qdro idem quod supra
Q dis quid est lege litteram condes

Explicit singulare pandectarum opus. extractū ab originali necnon emendatum per expertum ac eximium artium et medicine doctorem. Magistrum iohannem theobaldi Ebroicum. cuiusqz fideles impressores fuere. Magister martinus husz. et Jo. siber. Anno Incarnati verbi. millesimo CCCC. lxxviij. Aplis luce xxvij. In lugduno. Et Anno regni ludouici decimi franco4 regis xvij.

Ce livre, appelé les *Pandectes de la Médecine* parce qu'il contient tout ce qui a rapport à la médecine, par analogie aux *Pandectes* de Justinien sur la science du droit, a pour auteur Matteo Sylvatico (*Liber Pandectarum Matthæi Silvatici*), médecin florentin. L'édition de Husz et Syber, qui parut un mois après leur premier livre, le 28 avril suivant, forme un beau volume de très grand format in-folio, comme les gros répertoires de droit sortant des presses lyonnaises de Philippe et Reinhart.

Comme pour l'ouvrage précédent de Mesué, le texte avait été revu et corrigé sur l'original par Jean Thibaud, d'Évreux, maître ès arts et docteur en médecine (*per expertum ac eximium artium et medicine doctorem magistrum Johannem Theobaldi Ebroicum*), habitant Lyon. Martin Husz et Jean Syber y sont qualifiés d'imprimeurs corrects (*fideles impressores*).

Le nom de Jean Syber comme associé de Martin Husz ne paraît que dans le *Mesue* et le *Matheus Silvaticus*. Ils travaillent ensuite séparément. M. Natalis Rondot conjecture avec raison qu'ils étaient établis dès 1477. L'année commençant alors à Pâques ou à l'Incarnation, et ces fêtes tombant le 22 et le 25 mars en 1478, il est évident qu'ils n'auraient pu terminer en dix jours au plus la composition et le tirage d'un in-folio comme le *Mesue,* et produire, un mois après, un *labeur* d'imprimerie aussi considérable que le *Silvaticus,* travaux qui ont certainement demandé plusieurs mois de préparation.

Le 26 août de la même année, Martin Husz achevait un grand in-folio à deux colonnes : *Le Mirouer de la Rédemption de l'umain lignage,* traduit du latin en français par Julien Macho, de l'ordre des Augustins, à Lyon.

C'est le premier livre illustré qui ait été imprimé en France. Les planches gravées sur bois et les caractères venaient de Bâle. Husz les tenait de l'imprimeur Bernard Richel, qui avait publié en 1476 une édition allemande du même ouvrage (*Spiegel Menschlicher behältnisse*). Il lui avait acheté ou loué les bois et les caractères, comme cela se pratiquait alors couramment dans les grands centres typographiques [1].

L'édition française renferme 256 planches; 21 de moins que dans le premier tirage fait à Bâle.

[1] Voici ce que dit M. Rondot : « Nous tenons du Dr Sieber, de Bâle, que Martin Husz avait d'étroites relations avec Bernard Richel, imprimeur à Bâle, et qu'il lui avait loué ou acheté le matériel (caractères et bois) avec lequel celui-ci avait imprimé la version allemande du *Speculum* (*Spiegel Menschlicher behältnisse*). » (*Graveurs sur bois et imprimeurs à Lyon au XVe siècle,* p. 152; ouvrage cité.)

Le *Mirouer de la Rédemption* est imprimé avec des caractères de 16 points, plus gros que le type des deux livres précédents signés de Martin Husz et de Jean Syber.

Ce sont des lettres de même famille ayant toutes le même style, notamment la capitale C, avec la barre longitudinale, que nous avons signalée et qui distingue les impressions lyonnaises de celles de Toulouse.

A B C D E F G H J L M N O
P Q R S T V Y Z
a b c d e f g h h i j k l m n o p q r z ſ
s t u v x y z q̄ q̃ r̄ r9 ū ꝛc̄ . ꝫ
ff ct ſt ſſ ā ꝯ d̄ ē ꝛ ī l9 m̄ ō o9 p̄ ꝑ ꝓ

On n'a qu'à comparer cet alphabet avec le suivant, dont les caractères ont servi à l'impression du *Mesue,* pour retrouver les mêmes lettres qui ne diffèrent, sauf le D et l'F, que par leurs dimensions.

A B C D E F G H J I L M N O P Q
R R S T V X Y Z a a b c d e e f g h i i j.
k l l m n o p q r z ſ s t u v x y z / be bo ct de do
ff he ho ij qz ſt pp pe po ſſ ſſ ꝫ ā b̄ ē ꝯ d̄ ē ē ꝛ ꝛ

Nous reproduisons ci-après quelques pages du *Mirouer de la Rédemption.* On remarquera, parmi ces illustrations, celles représentant la *Vie de l'Enfant prodigue,* qui se distinguent par leur naïveté[1].

[1] Le *Mirouer de la Rédemption* est moins une traduction du *Speculum vitæ humanæ* qu'une compilation : il se compose des quarante-deux premiers chapitres du *Speculum* latin, des quinze signes qui précéderont le Jugement dernier, des prédictions relatives à l'antéchrist, des épîtres et évangiles des dimanches et fêtes de l'année, et d'histoires tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Cy commence le mirouer de la redemption de lumam lignage trāslate de latin en francoys selon lintenc iō de la samte escripture. Et premierement comment lucifer par son orgueil fut iette de la hautesse du ciel au parfond denfer ·au xiiij·c·de ysaye et au xij·c· de lapocalipse



Au non de dieu et de la saint te trinite commence le mirouer de la redemption humame au quel est premierement demonstre commēt lucifer par sō orgueil fut iette de la hautesse du ciel au parfond deufer car il dist en son cueur· Je mōteray au ciel dessus les estoylles de dieu et exauceray mon siege· Je me asserray en la mōtaigne du testament es cotes de acquillon· Je mōteray dessus la hautesse des nuees et seray egal et samblable aut tres hault dieu· Pour quoy dieu nostre createur le deietta de la hautesse de paradis au parfond denfer auec les anges qui a luy estoyent adherens et accordans· Pour la reparacion de la qlle ruine dieū nostre createur par son ineffable prouidence crea nature humaine cōme cy apres est demonstre

Comment adam et eue furent crees au ij·et au·iiij·c·de genesis



Dieu forma adam en vng chāp appelle damascenus hors de paradis du quel il fut porte en paradis et inspira dieu en sa face esperit de vie et eut lomme ame viuant Et apres ce il dist· Il nest mie bon que lōme soit seul faisons luy aide samblable a lui Et adoncques dieu nostre seigneur donna a adam volunte de dormir· Et quant adam fut endormi nostre createur prīt vne de ses costes et ēplist la place de la coste de char et de la coste quil print il forma eue· Et dieu ne la forma pas de la teste de lomme pour ce que elle ne doibt pas dominer ne maistrier lomme· Et aussi il ne la forma pas des piedz de lomme car lomme ne la doibt pas auoir vile ne despriser mais il la forma de la coste de lomme car elle fut mise en son ayde et en sa compaignie·

plaisant aux mondains mais les plaisances ꝛ delectacions mondaines mainēt lōme a eternelle dāpnation Cōbien que les richesses ne sont pas tousiours cause de la dampnaciō des hōmes car richesse est bōne a celluy qui en vse bien ꝛ iustemēt mais lamour desordōne que les hōmes ont aux richesses est cause de les mener a perdicion et a dampnacion eternelle

¶ Comment adā laboura la terre au .iij. et au .iiij. chapitre de genesis



Quant adam et eue furēt iettes hors de paradis terrestre par ce quilz auoiēt tresspasse le cōmandement de dieu ilz furent moult dolens car leur createur estoit courouce cōtre eulz et ne attēdoient nul confort Et les bestes et les creatures sus les quelles dieu leur auoit dōne seignourie ne les cōgnoissoiēt pl9 car ilz les virēt vestus Et quant la seignourie leur fut donnee ilz estoiēt nudz lors fist adā vng tabernacle de brāches darbres pour luy ꝛ sa fēme garder contre lardeur du soleil et aussi pour eulx garātir cōtre les bestes sauuages et commenca a labourer la terre. Et quant adā et eue eurēt este vng temps ensamble adā cōgneut eue cōme nature lui enseigna et engēdra vng beau filz Et porta eue lenfant autāt de tēps q̄ nostre seigneur lui establist et sen deliura et dist Jay hōme en possession de par dieu Et lappellerēt adaz et eue cayn Et son pere et sa mere neurēt de quoy le couurir fors que derbes et de feulles mais il se print a la mamelle de sa mere cōme nature lui amōnestoit ꝛ en print sa soubstenāce Et apres cōgneut adā eue sa fēme et engēdra vng aultre filz le quel ilz appellerēt abel moult aymerēt adā et eue leurs enfās et les nourrirēt le mieulx quilz peurent iusques a ce quilz furēt grans

Comment cayn occist abel son frere



Quant cayn et abel furēt grās ꝛ hors denfāce cayn laboura la terre et abel fut pasteur et garda les brebis Et quant les brebis auoient angneaux abel prenoit vng des pl9 beaulx et le sacrefioit a dieu nostre

a iiij

Au chapitre precedēt auōs veu cō nēt ihesucrist fut offert au tēple maintenāt deuons veoir comment il sen fuyt en egipte Quant herodes le queroit pour le faire occire lāge sapparut a ioseph et luy dist quil print marie et son enfant. et quilz sen alassent en egipte. et ainsi il le fist. Et quant ilz vindrent en egipte toutes les ydoles des egiptiēs trebucherent ⁊ furent rompues.

Commēt ceulx degipte firent limage dune vierge tenant vng enfant et ladouroient.



Le prophete iheremie fut mene en captiuite en egipte. et luy y estāt fut congneu des egiptiēs quil estoit saint homme et prophete par quoy ilz luy iterroguerent ⁊ demanderent se en leur terre naviendroit point de miracle. Au quieux il respondist ⁊ dit Quant une vierge enfantera vng enfant toutes les ydoles degipte trebucherōt ⁊ cherront bas. Adonc ceulx degipte pēsans qūe celluy enfant seroit plus puissant que leurs dieux. eurent cōseil comme ilz lonnoureroient. Adonc ilz firent faire limage dune vierge qui tenoit vng enfāt entre ses bras la quelle ilz adourerēt cōme dieu. Apres ilz furent īterrogues du roy ptolomeus pour quoy ilz faisoient celluy hōneur a celle ymage. Adonc ilz luy respondirent quilz attendoient la prophecie estre vraie que vne vierge enfanteroit. Adonc quāt ihesucrist vint en egipte tous les ydolles trebucherent. Pour laquelle chose ilz cōgneurent que la prophecie estoit acomplie et que la vierge auoit eu enfant.

Cōment lenfant moyses rompist la couronne de pharaon roy degipte.



Au temps que les enfant disrael estoient en captiuite et seruitude en egipte le roy degipte ayant nom pharaon luy fut prophetise ⁊ aux egiptiens que du peuple disrael deuoit naistre vng enfant lequel deliueroit tout le peuple disrael de la captiuite en la

Comment le filz prodigue demande leri tage a son pere au xv.c.saint luc.



Comment il despent ses biens luxurieusement



Cōment il prent conge ⁊ mōte a cheual



Comment il garde les pourceaux.



PREMIER LIVRE ILLUSTRÉ IMPRIMÉ EN FRANCE (27 AOÛT 1478)

Cōmēt il retourna a sō pere il le receupt



Commēt le pere eut grant ioie de la venue de son filz.



se pourpensse de soy accuser ou deffendre cest le tiers. Quintement les croix doyb uent estre paintes dedens ce temple cest assauoir quil doibt auoir les aspretes de penitance et ces aspretes doibuent estre oin-tes et auoyr lumiere de feu car plȝ ne sont pas a souffrir tant seullement en pacience mais a bonne volente et par vnction et de ce dist saint bernard Qui demeure en crainte yl porte la croyx de ihesucrist paciamment. Celluy qui prouffite en esperance la porte volentyers mays celluy quy est parfaict en charyte lembrace ardanment Et moult de gens si voyent nos croix quy ne voient pas nos ointures. Et celluy qui aura ces choses en soi sera temple de dieu a lonneur de dieu. Et sera plainement dy-gne que dieu habyte en luy par grace sy que puysse habyter en dieu par gloyre er qui vit et rengne par tous les siecles La quelle chose celluy nour vueille don es siecles. A M E N

Cy finist le liure du mirouer de la re-dempcion de lumain lygnage transla te de latin en francoys selon lintenci on de la saincte escripture veu et cor rige et trāslate par reuerēd docteur en theologye frere iulyen des a u-gustins de lyon. selon le sens de la lre comme yl pourra apareystre a ceulx qui dilygenment mectront paine a le lyre et bien entendre. Et a este impri me. Lan de lincarnacion nre se gneur courrant. Mille. cccc. lxxviij. le. xxvj. iour daoust.

L'achevé d'imprimer reproduit ci-contre est ainsi libellé : *Cy finist le livre du Mirouer de la Rédempcion de l'umain lygnage, translaté de latin en françoys selon l'intencion de la saincte Escripture, veu et corrigé et translaté par révérend docteur en théologye frère Julyen, des Augustins de Lyon, selon le sens de la lettre, comme yl pourra apareystre à ceulx qui dilygenment mectront paine à le lyre et bien entendre. Et a esté imprimé l'an de l'Incarnacion Notre Seigneur courrant mille cccc lxxviij, le xxvj jour d'aoust.*

Cet ouvrage synthétisait les croyances religieuses de l'époque et s'adressait aux masses; il eut un très grand succès de vente. Un an après, presque jour pour jour (le 27 août 1479), il en paraissait une seconde édition accompagnée des mêmes planches gravées sur bois, qui restèrent à Lyon dans l'atelier de Martin, continué par Mathieu Husz, et repassèrent dans les diverses réimpressions qui en furent faites successivement au cours du xv[e] siècle[1].

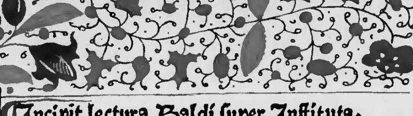
**Cy finist le liure du mirouer de la redēp
cion de lumain lignage translate de latin
en francoys selon lintencion de la saincte
escripture veu ⁊ corrige ⁊ trāslate par re
uerēd doctur en theologye frere iulyen
des augustins ð lyon.selon le sens de la
lr̄e comme yl porra apareystre a ceulx q̄
diligenmen mectront paine a le lyre et
bien entendre et a este imprime lan de lin
carnation nostre seigneur courāt.Mille.
cccc.lxxix.le.xxviii.iour daoust.**

Martin Husz a encore imprimé, en 1478, un volume grand in-folio à deux colonnes intitulé *Lectura Baldi super Instituta.* Son nom figure seul à la fin de l'ouvrage, qui a été corrigé avec très grand soin, diligemment imprimé par lui et heureusement terminé (*maximis laboribus correcta, diligenterque impressa per me Martinum Hus de Botwar, feliciter finit*). Cette édition était une copie de celle que Jean Koelhoff, de Lubeck, avait imprimée à Cologne l'année précédente (1477), et dont il avait répété la formule finale[2].

On en trouvera ci-après la première page, avec sa riche bordure enluminée d'après l'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine, et la dernière page avec son achevé d'imprimer est reproduite en regard.

[1] Une partie des bois originaux qui avaient été détériorés ou perdus ont été ensuite regravés à Lyon. (Voir RONDOT, *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xv[e] siècle,* p. 142 ; ouvrage cité.)

[2] Voir HAIN, *Repertorium bibliographicum,* n[os] 2271 et 2272; ouvrage cité.



Incipit lectura Baldi super Instituta.



Quoniam
Post inuen=
tionem sapi
entie supue
nit grē plenī
tudo. vt suc
cessiuis na=
ture benefi=
ciis ingeniū
predocetur.
nō est miruz
si omne arti
ficium p cō=
tinuum exercicium suscipit incrementum. vt. l. lega
tis. §. ornatricib9. ff. de le. iii. Hinc est ꝙ et ille mo
narcha iuris Azo in prin. summe. C. supplicat et in
quietat iuniores singula perspicatius contemplari
Nos ergo ciuili sapiētie rei sacratissime precioqz
nūmario nullatenus comparāde. vt. l. ii. §. i. ff. de
vari. cog. Intēdentes. ꝙ glorioso et eleganti vo=
cabulo vestita est scientia ciuilis que tam ratione
possessoris eiusdem et precipue iudicum. cū om̄e ra
rum carum et appetibile magis sit censendum. vt
di. xciii. c. legim9. circa fi. que respectu eius effec=
tus qui tante mirabilitatis existit ꝙ ea pretermis
sa humane societatis nullū est vinculum. sic nec ci=
uitatis consistit vocabulū. cū ciuitas dicta sit ho=
minum multitudo collecta. qđ iure viuendū absqz
eo fieri possibile quis non videt. Et residet siquiđ
sapiētia sicut viuifica nobilitas. Dominatrix no=
bilitat. magistratū exhibet. honoresqz multiplicat
et profert et ꝟtutes profitet' eiusdem sapientie
professores per orbem terrarum triumphales effi
cit principari. et imperiali aula confidentibus na=
tiones. actores et reos ordine dn̄abili iudicantes.
per hanc em̄ vniuersi reges regnant. iusticia con=
seruatur in terris. Ipsaqz principe et magistra.
cuncta ratione gubernantur. ac diriguntur adeo
ꝙ lz princeps eam posse soluere dinoscat'. Attam̄
ei se alligatum fore profitetur. vt. C. de legi. dig=
gna vox. Et vt breuiter concludam dici potest qđ
scribitur in canone supuacuis impendiis laborat
qui solem facibus illustrare conatur. Effectus em̄
sapientie ciuilis superuacuuz est oraculo vocis ex
primere qz frustra est demonstrare quod notoriuz
est. vt. l. i. ad fi. ff. de dote preg. ¶ Quis ergo nisi
demencia captus ad ipsi9 capescendaz doctrinam
totis virib9 non anhelat. Hoc igitur dyadema to
to conamine affectemus ꝙ principia hrē noscitur.
et radices videlicet hunc librum institutionū. sup
quibus regulare ipsius sapientie constituitur fun
damentum. et eis mediantibus ad legum sublimi=
tatem ascenditur. Vt ergo ad ipsi9 noticiam per=
ueniamus. vt expedit a fundamento eius. vz hoc
libro. regularis ordo sumere iubet iniciū. ne si for
te a legum sublimitatibus inchoem9. contingat nos
sine pennis volare in altum. mitentes corui vitupe
rabil' in profundum. cum gradatim sit faciendus
ascensus. vt. l. vt gradatim in prin. ff. de mu. et ho.
et inordinata lectio exitum nō habeat. vt in autn̄.
de here. et fal. §. inordinatuz. coll'. i. de quo ordine
plenissime dicam de vulga. sub. in glo. magna. verū
qz scriptum est. si cecus ceco lucernā claritatis mi=
nistrare conetur. neuter ex hoc magis suam illu=
minat cecitatem. sed ambo in foueā cadunt. vt. Lu
ce. vi. et. i. q. i. §. ex his. qz sumus cecitatis caligine
obumbrati. Et ipse dn̄s noster Ihesus Christus ē
lux in tenebris lucens. Io. i. c. qz etiam ordo pre=
posterus est prius humana presidia petere. vt ill'
deficientibus diuini fauoris suffragia implorētur
vt de conse. di. i. c. omnis xp̄ianus. in fi. Et Io. an.
in prin. vi. li. quia etiam ab inuocatione prefati do=
mini nostri. princeps dn̄s noster Iustinianus sump
sit inicium vt patet in hoc libro et no. i. glo. i. Codi
cis. omnis actio eius nostra est instructio vt. xii. q.
i. expedit. et qđ bon9 pater facit. deuot9 filius imi
tatur vt. lvi. di. dominus noster. Idcirco ab ipsi9
domini nostri ihesu christi inuocatione sumam9 ex
ordiū flexis genib9 saltē cordis. qđ facer̄ tenemur
quando memoriā facim9 eius nominis extra de im
mu. ec. c. decet. li. vi. ad euz humiles preces suppli
citer porrigamus vt non ponderatis humanis de
meritis sed sui sola clemencia in nos splēdoris gra
cias infundat scie. eloquētie et cecitatis supplēdo
defectum augēdo ingenii modulum et memorie vt
possim9 scripturas huius legis regeramie dubiorū
nodos dissoluere et obscura dilucidare. extra đ re
li. et vene. san. li. vi. c. i. Efficiatqz per suaz sanctā
passionez vt fugatis erroribus vniuersis. non di=
uertamus a semita veritatis sed semper aduerta
tamus consilia saniora. ii. q. i. c. quoniam. ¶ Inuo
catione sic simpliciter facta incipiā. In noie domi
ni nostri ihesu xp̄i. Amen. In prima glo. Ex hac
glo. colligitur ꝙ si contrahentes non sunt xp̄iani.
si tn̄ compillator ipsius instrumenti sit christianus
potest in ipsius exordio nomen domini nr̄i ihesu
xp̄i inuocare. vt scribūt doc. in Rubrica. ff. de no.
op. nū. ¶ Deinde queritur extra glo. quare dicat'
impator. gl in Rubrica in ꝓhemio. ff. ve. Rn̄det qđ
dr̄ ab imperādo ꝙ inducit do. Ja. bu. ad. q. Statu
to cauetur qđ libro mercatoris. credatur q̄daz est
descriptus in matricula mercatoruz. tn̄ mercātias
non exercet nunquid credatur libro suo. determi
nat ipse ar. dicte. l. ꝙ non quia mercator dr̄ a mer=
cādo. i. q̄ actualiter mercat'. sicut scholaris dicit' a
scholis qz scholas visitat. In. glo. que incipit. quia
fuit. prima so. est bona ſm Ja. bu. cuz Iustinianus
de quo loquitur ca. habeo librū. xvi. di. fuit tpe q̄n
te sinodus et Iustinian9 de quo loq̄tur tex. hic fu
it tpe sexte sinod9 vt patet ea. disti. c. vi. vel dici
tur alio modo extra glo. ꝙ dictum nomen fuit ipo
situz ad placitum qz ꝓpria noia ad beneplacitū im
ponūtur licet appellatiua ab aliqua ꝓprietate ipo
ni soleant vt. l. si quis in fundi vocabulo. ff. de le. i.
In gl. due negatōes. contra hanc glo. opponit' de

q.et dicit q annus dñi in se.ccclxv.dies habet vt in.l.cum herede.in.§.stichum.ff.de sta.liber.aut er go intelligemus de anno naturali q̄ constat ex dic tis dieb9.et accusacio ꝓcedit sine dubio.quia a die cōmissi maleficii vsqꝫ ad diē poꝛrecte accusacionis non curzit annus.et de isto videtur intellexisse ac cusatoꝛ. ¶Quidā est annus artificialis et iste m= choatur bono modo de mense ianuarii coiter.et de isto non intellexit accusatoꝛ ne videatur impossibi= le deduxisse in accusacione sua.d.Bar.dicit q iste libellus non pōt sustineri.nam sicut supꝛa dictum ē annus accusacionis refertur ad annuꝫ quē subscrip sit notarius in pꝛin.libꝛi.sed in pꝛincipio libri sub= scripsit notarius annuꝫ qui inchoaba tur vnifoꝛmi= ter videlicet in mense Januarii.ergo ad illuꝫ faci enda est relacio sed relacione facta ad illum ipos= sibile est deductum in accusacionē.ergo ipsa non ꝓ cedit vt superius est expꝛessuꝫ.quod scripsit Bar. in.l.libelloꝛum etc̄.

¶Publicorum. Judicioꝛum publicoꝛum.qu e daꝫ sunt capitalia.quedā non capitalia. ¶Capitalia discernunt' per quatuoꝛ.vel quia per ea vita adimi tur vel aque vel igni interdicitur.vel per q̄ quis ꝺ poꝛtatur vel in metalluꝫ damnatur.¶Cetera vero nō capitalia dicuntur quia infamie et pecuniarii dam ni penā inferunt.h.d.

¶Publica. ¶Crimen lese maiestatis est publicum et in duobus casibus moꝛte non extinguitur.sed de functi memoꝛia dānatur h.d

¶L ex iulia.Ex lege iul'.de adulteriis in omnib9 suis capitibus est delictuꝫ publicum.cuius pena ali ter honestioꝛes.al'r humilioꝛes puniuntur.

¶Item lex cor.Hominē telo.i.cum quocūqꝫ qꝺ manu mittitur occidens.vel ipsum cā occidendi cū telo persequens.lex coꝛnel'.de siccariis punit.q̄ le= ge similiter castigatur veneficus vel arte magica hominē occidens vel mala medicamenta publice vē dens ¶Mirantur aliqui de pꝛactica que fit circa homicidia cum hic tex. dicat q pariter punitur de siccariis ambulans cuꝫ telo causa occidendi et occi dens quō est dictuꝫ q lex municipalis puniat homi cidas pena capitali.cuꝫ ea pena non punitur inse quens causa occidendi. Spe.in ti.de accu.§.i.§.q̄d si pꝛimo.dicit q.l.cauetur qꝺ consuetudine non ha betur.hoc quod h c iste.§.dicit quod est ridiculosuꝫ dicere. Sed iaco de are.dicebat q insequēs aliquē cuꝫ telo non debet puniri de homicidio.quia in ma leficiis cōsideratur euentus.vt.l.aut facta.§.euē tus.ff.de penis.licet.l.coꝛnelia.de siccariis. punia tur telo insequens aliquē causa occidend. Statu = tum vero cuꝫ dicit non occidēs non puniatur in tm̄ considerat effectuꝫ et euentuꝫ.do.Bar.in.l.i.ff. ꝺ siccariis.dicit q leges municipales loquuntur per

verba que actum perfectuꝫ denotant vt si quis oc ciderit vel homicidiuꝫ cōmiserit.naꝫ non verificā tur in vulnerante vel insequente causa occidendi. sicut est videre in.l.acquilia.que occidentem pꝛimo capite punit vt supꝛa ad.l.acqui.§.i.sed si vulne= raret animo occidendi.non puniretur ex illo capite vt eodeꝫ titulo.

¶Alia deinde.Lex pompeia ꝺ parꝛacidiis qua cauetur vt homicidiuꝫ inter certas coniunctas per sonas cōmissuꝫ singulari pena plectatur est publici iudicii.et delictuꝫ cōmittens in se. plus punitur q̄ꝫ cōmittens in aliū h.d.

¶Item lex cor.Publici iudicii crimē.l.coꝛ.de falsa. censetur.q̄ qui testamētuꝫ vel aliud publicuꝫ instrumentū falsuꝫ.cum scripserit signauerit. re = citauerit vl' subiecerit.vel signū adulterinū dolose sculpserit.si seruus est vltimo supplicio damnabitur liber homo depoꝛtabitur h.d.

¶Item lex iulia.Vim committens cum armis al'r q̄ꝫ virginē rapiendo depoꝛtabitur.si sine armis publicata tercia parte bonoꝛuꝫ pena mulctabitur. si per vim sanctimonialē vel virgineꝫ rapiens.seu eideꝫ pꝛestās opeꝫ.pena capitis puniatur.que ꝺlic ta leg.iulia.de vi publica.punienda iudicantur h. dicit.

¶L ex iulia.Publicā sacrā vel religiosaꝫ rē fur= to subtrahens.et talibus vel ministeriuꝫ seu opem pꝛestans.l.iulia peculatus. que publici est iudicii. capite punietur.Aliter vero delictum cōmittēs de poꝛtabitur hoc dicit.

¶Est et inter.L. flauia de plagiariis que quan doqꝫ penaꝫ capitis quandoqꝫ leuioꝛē irꝛogat. Itē l.iulia.de ambitu de annona et de residuis que in diuersis casibus locuꝫ habēt et diuersas penas al'r inquā q̄ꝫ moꝛtis inferūt et delicta ex eis punibilia publice vindicātur.hoc dicit. vsqꝫ ad finem tituli et eciā libri. ¶Bal.leg.doc.etc̄

¶Deo gracias.

¶Lectura Bal.vtriusqꝫ iuris iterpꝛetis subtilis simi circa quatuoꝛ libꝛos. Institucionum Justinia ni imperatoꝛis diuissimi.breuis quidem et rara. sed subtilis et vtilis.multarum singularium questionū ac dubioꝛum quotidie pꝛacticantibus occurꝛenciuꝫ soluciones perstringens.ad tociusqꝫ ciuilis sciencie intelligenciam plurimum conducens. maximis la = boꝛibus coꝛrecta diligenterqꝫ impꝛessa per me mar tinum hus de botvuar.Feliciter finit.

¶Anno dñi.Mcccclxxviii.

Le recueil des leçons de Balde sur les *Institutes* de Justinien est imprimé avec de nouvelles sortes de caractères.

Le plus gros, dont nous donnons ci-dessous l'alphabet, a été employé pour les premiers mots de références aux questions de droit. La majuscule B, qui n'a pas passé, manque ici.

ACDEFGHJLMNOPQRSTV

abcdefghilmnopqrsstuvx

C'est encore une fonte d'origine bâloise. On n'a qu'à comparer les lettres capitales A, C, E, G, L, M, N, O, P, R, S et V avec celles des alphabets reproduits plus haut (p. 159) pour retrouver la même forme de lettres, sauf la différence de corps. Le D, l'F, le G, le J, le Q, ainsi que d'autres lettres, se retrouvent encore semblables ou avec de légères variantes chez Martin Flach[1] et Michel Wenssler, typographes exerçant à Bâle.

M. Henry Harrisse, bibliographe des plus entendus, a fait récemment une étude spéciale sur les premiers incunables bâlois et leurs dérivés. On trouvera, dans cette savante monographie, les divers alphabets procédant d'une même famille de types employés tant à Bâle qu'ailleurs. Nous ne saurions mieux faire que d'y renvoyer le lecteur[2].

Voici l'alphabet du caractère qui a servi à imprimer le texte du volume intitulé *Lectura Baldi super Instituta :*

ABCCDEFGHJLMNOPQRSTVZ

abcdefghilmnopqrꝛsſtuvxyz

āb⁹c̄ꝺd⁹ēh⁹ĩi⁹lʼm̄m⁹n̄n⁹ōp̄ꝑꝓq̄q̃q̄q̊ꝗ

r̄ꝭt⁹ūꝰ ℞ ffſſſt ∘ = §

Les majuscules ou capitales de ce petit caractère sont un diminutif de celles du *Mesue*. Elles ont la même forme, sauf la lettre B, qui est un peu plus

[1] Il ne faut pas confondre Martin Flach, de Bâle, avec Martin Flach, de Strasbourg, comme l'ont fait Hain et d'autres bibliographes. Notre Martin Flach, qui était bourgeois et conseiller de ville, a imprimé à Bâle à partir de 1474. (Voir PROCTOR, *Index*.) Son homonyme, typographe à Strasbourg, était natif de Kutolsheim en Alsace et n'a commencé à imprimer qu'en 1477.

[2] *Les premiers incunables bâlois* et leurs dérivés : Toulouse, Lyon, Vienne-en-Dauphiné, Spire, Eltwil, etc., 1471-1484; essai de synthèse typographique par H. HARRISSE; Paris, 1902; in-8°.

large à sa base avec un léger renflement dans le bas; le D, qui a une double barre horizontale, et le Z, traversé par une barre de soutien, sur le côté droit. Il y a deux C, l'un avec barre, l'autre sans barre, comme à Toulouse.

Le bibliographe Panzer[1] cite un autre livre de droit, in-folio : *Lectura domini Angeli de Perusio super secundo usque ad nonum librum Codicis,* qu'il donne comme imprimé par Martin Husz avec les mêmes caractères (*charactere eodem gothico quo Martin Hus impressit 1478*). Cette impression sans date a pu précéder ou suivre de près celle du *Baldus* indiqué ci-dessus.

Le 12 des calendes d'avril (21 mars 1480[2]), Martin Husz achève les Commentaires du jurisconsulte Odofredi de Bénévent, sur le Code de l'empereur Justinien :

**Anno natiuitatis xpri millesimo
quadringentesimo octuagesimo ad
kalendas .xij. aprilis: ad laudez eter
ni sūmiqz patris numinuz omnipo
tentis dei: ac nobilissime studiosissi
meqz iermis militie cohortis utilita
tem: hanc domini Odofredi uiri ita
lici iuris ciuilis ac pontificij famatis
simi professoris super iustiniano Co
dice lecturā insignem: q̄ se exerceant
tironibus necessariā: militātibus uti
lem. ueteranis iucundam Martinus
husz uir diuini ingenij artis sue pe
ritissimus: acri cura ac diligentia im
pressam ac emendatam ut ulteriori
lima nō egeat: ex Lugduno urbe no
bilissima omnibz habendaz edidit.**

Dans le livre qu'il a signé et daté, l'imprimeur Martin, à l'exemple de Philippe et Reinhart, porte aux nues ses travaux typographiques en se proclamant un homme animé d'un génie divin (*Martinus Husz vir divini ingenii*), d'une habileté consommée dans son art (*artis sue peritissimus*). Il a imprimé, dit-il, avec un soin minutieux et la plus grande diligence (*acri cura ac diligentia*) cette œuvre du célèbre professeur italien Odofredi, corrigée de telle façon qu'elle n'a besoin d'aucune autre revision. Martin l'a mise au jour, à la

[1] *Annales typographici,* t. Ier, p. 559, n° 265; ouvrage cité.

[2] Nous n'avons pas changé cette date de 1480, qui paraît avoir été supputée à partir du 25 décembre, jour de Noël (*anno Nativitatis Christi*), et non depuis Pâques, selon le comput français.

IMPRIMERIE NATIONALE.

portée de tous, dans la très noble ville de Lyon (*impressam ac emendatam ut ulteriori lima non egeat, ex Lugduno urbe nobilissima omnibus habendaz edidit*).

Le fait est qu'on ne peut qu'admirer ces deux énormes volumes grand in-folio, à deux colonnes, en texte d'environ 9 points, de 66 à 68 lignes par page, dont la composition et le tirage ont dû demander un temps considérable et qui justifient l'activité et l'habileté du typographe.

¶ Sacratissimaꝝ legũ famosissimi
interpretis dni Odofredi iuris utri
usqꝫ ꝓfessoris eximij: uberrima su
per Justiniano codice lectura: cupi
deqꝫ legum iuuentuti miruꝫ super
modũ et utilis et necessaria: felicissi
me incipit.

¶ In nomine dni nri ihesu xpi Co
dicis Justiniani sacratissimi princi
pis perpetui augusti: repetite prele
ctionis incipit constitutio de nouo
codice faciendo.

D o R segnori h est
multiplex Rica
sed primo pmit
tam verã et cõ
munem Ricam
ꝛ postea subiciã
alias rubricas.
tñ cois rubrica
et vera est hec
In nomine dñi
nostri ihu xpi.
codicis dñi iu/
stiniani sacratis
simi principis ppetui impatoris augusti repetite pre
lectionis incipit cõstitutio prima de nouo codice cõ
ponendo missa ad senatum. ¶ Et nõ quatuor prin
cipaliter in hac Rica. Primo nota ꝙ impator inci/
pit in noie dñi. Secũdo ponitur nomen auctoris h'
libri. Tercio ipsius libri nomen ponitur. Quarto po
nitur cui mittitur hec ꝯstitutio dum dicit ad senatũ

Voici le fac-similé de la première colonne du texte de ce livre, qui commence à peu près à mi-page, le haut ayant été laissé en blanc pour peindre une gouache ou une miniature.

L'*Odofredus* est imprimé avec des caractères gothiques de forme arrondie, différents des types bâlois. Le petit caractère du texte est copié sur celui du Saint-Augustin imprimé par Nicolas Jenson à Venise, en 1475. Il ressemble aussi, sauf la lettre capitale F, aux types employés à Paris, dans l'atelier de

Saint-Christophe, par Pasquier et Jean Bonhomme, à partir de 1479 (voir t. I[er], p. 197), et, en 1480, par Guillaume Le Fèvre. (Voir t. I[er], p. 208.)

Voici l'alphabet de ce caractère, qui reparaîtra en 1481 dans d'autres livres de Martin Husz et que nous retrouverons ensuite chez Mathieu Husz, son successeur :

A B C D E F G H J K L M N O P Q R S T U Y

a b c d e f g h i j k h l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z   ff fi ff ſſ ſt

ā b ꝯ c̄ d̄ ē ⁊ g̃ ī iꝯ l̕ m̄ mꝯ n̄ nꝯ ō p̄ ꝑ ꝓ q̄ q̃ q̄ ꝗ ꝙ ꝙ̄ r̄ ꝝ ꝭ t̄

t̄ tꝯ ū ẍ ℞   . : ∶ / §

Le caractère le plus gros est employé pour les sommaires des chapitres, les titres courants et le colophon de l'*Odofredus*. Une fonte, de même œil, à approches plus serrées, avait servi à imprimer la seconde édition du *Mirouer de la Rédemption*, du 22 août 1479, sans nom d'imprimeur, et dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H J L M N O P Q R

S T U

a b c d e f g h i j k l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y z

ff fi fl ſſ ſt ſb   ã ꝯ d̄ ē ⁊ i l̕ m̄ ō p̄ ꝑ ꝓ q̄ q̇

q̃ ꝝ ꝭ ū   . : / ⸗ ∶

Ces nouveaux types venaient de Nuremberg. Ils avaient été employés, pour la première fois, par André Frissner, de Wunsidel, correcteur d'imprimerie (*imprimendorum librorum corrector vel emendator*), associé avec le typographe Jean Sensenschmidt, qui s'en était servi pour l'impression de la *Glossa magistralis in librum Hymnorum David,* par Pierre Lombard, achevée d'imprimer à Nuremberg le 12 février 1478 (1479 n. st.). André Frissner n'est plus nommé après cette date, et Jean Sensenschmidt quitte Nuremberg pour s'établir à Bamberg en association avec Heinrich Petzensteiner. On peut donc croire qu'une partie du matériel de Nuremberg passa à Lyon chez Martin Husz, qui s'en servit pour la réimpression du *Mirouer de la Rédemption,* les intitulés de l'*Odofredus,* et d'autres livres.

A partir de ce moment, Martin Husz abandonne ses premières fontes bâloises. Barthélemy Buyer, qui, jusqu'en 1480, avait fait imprimer ses livres avec les gros caractères gothiques de forme carrée de Guillaume Le Roy, les délaisse, et paraît avoir adopté dès lors, pour les livres français, ce type gothique arrondi plus agréable à l'œil :

Cy cōmãce vng petit liure ititule des vertus.Ou quel
eſt tractie de lefect des vertus et des vices contraires
a icelles.en allegant a propoz les dictz des ſains. Et des
philoſophes ⁊ autres ſaiges auec pluſieurs exemples cōte
nuz es hyſtoires anciennes.

Prologue.

COmme par la ſouueraine ſapience et haul
te puiſſance de dieu toutes choſes ſoient
crees raiſonablement:toutes choſes doy
uent tendre a la ſienne bien heuree fin.Et
pource que les eſperiz des creatures ſont raſonnablement
creez par luy a ſa ſemblance Et eſt choſe neceſſaire quilz ſo
ient aournes des vertus par leſquelles puiſſent paruenir
a la fin pour la quelle ſont faictz. Car prudence eſt mere ⁊
cōduireſſe de toutes aultres vertus ſans laq̃lle nulles des
autres ne pourroiēt eſtre biē gouuernees.Et eſt moult cho
ſe conuenable et neceſſaire aux eſperitz des creatures eſtre
aournes de prudence. Salomon en fait mencion en ſes
prouerbes diſant.Si intrauerit ſapiencia cor tuum et ſcien
cia anime tue placuerit:cōſilium cuſtodiet te et prudencia
ſeruabit te:prouerbiorum ſecundo capitulo.

De la vertu de prudence.

PRudence diſcretion et ſaigeſſe eſt de trois ma-
nieres ſelon que dit tulius. La premiere eſt me-
moire.Ceſt dauoir recordance et ſouuenance deſ
choſes paſſees. La ſecōde eſt de cognoiſtre ce q̃
lon.a afaire le bien dauec le mal. et la verite de menſonge.
La tierce eſt prouidence.Ceſt aſcauoir pour le temps adue
nir de ce quon a affaire. Et ces trois vertus ſont formees
par deux aultres manieres de vertus. comme eſt cōſeil et
diligence.Ariſtote dit que conſeil eſt certaine inquiſicion q̃
a.J.

Le *Livre des Vertus et des Vices,* petit in-folio sans lieu ni date, dont nous reproduisons ici la première page, est imprimé avec les nouveaux caractères fondus sur le même corps que ceux des intitulés de chapitres de l'*Odofredus*

signé de Martin Husz. Les signatures du bas des cahiers présentent cette particularité qu'au lieu d'être en chiffres ordinaires elles sont numérotées en gros chiffres romains, comme dans le foliotage des titres courants de plusieurs des livres sortis des presses de Martin et Mathieu Husz.

Le 8 février 1480 (1481 n. st.) paraissait une édition du *Livre de Mandeville*, imprimée, comme il est dit en terminant, *à Lyon sur le Rosne, à la requeste de maistre Bartholomieu Buyer, bourgoys dudict Lyon.* (Voir fac-similé, p. 21.)

Le *Mandeville* ne porte pas de nom d'imprimeur. On l'attribue généralement à Guillaume Le Roy, parce qu'on sait que ce dernier avait été le typographe attitré de Buyer; mais cette attribution est sujette à controverse, car il est avéré qu'un seul imprimeur ne suffisait pas aux entreprises de librairie de Buyer, qui patronna aussi Jean Syber, l'ancien associé de Martin Husz. (Voir p. 23-25.)

M. Félix Desvernay, bibliothécaire de la ville de Lyon, qui s'est occupé de la question et que nous avons consulté à ce sujet, est d'avis qu'il est plus logique de porter cette impression à l'actif de Husz, qui était en possession de ces mêmes caractères, tandis qu'on ne connaît aucun livre au nom de Le Roy dans lequel ils aient figuré, soit avant, soit après que ce dernier eût quitté la maison de Buyer.

La formule finale du *Mandeville* porte qu'il a été imprimé *à la requeste de maistre Bartholomieu Buyer,* ce qui indique tout simplement que ce dernier a fait les frais de l'édition; mais cela n'implique pas qu'il ait eu recours à la collaboration de Le Roy comme imprimeur. D'autre part, M. Rondot déclare que les rapports suivis de Buyer avec Le Roy n'ont duré que de 1473 à 1479 et qu'ils ont cessé complètement à partir de 1481.

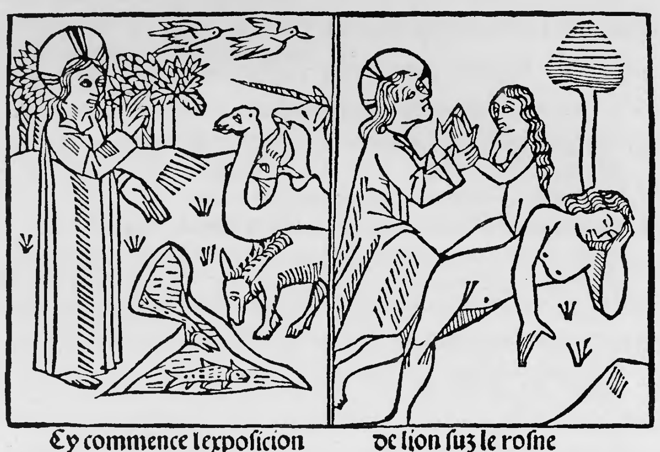
M. Desvernay a eu jadis entre les mains une *Histoire de la Passion de Jésus,* illustrée de figures sur bois et imprimée avec les caractères du *Mandeville* en question. Nous avons pu retrouver la trace de ce volume passé en Angleterre dans une collection particulière. Il sera question de ce livre, en raison de ses illustrations, dans le chapitre consacré plus loin à Jean Du Pré.

On connaît toute une série d'ouvrages en français imprimés avec les mêmes caractères que le *Mandeville,* notamment le *Procès de Belial à l'encontre de Jhesus,* daté de novembre 1481, volume rempli de figures sur bois. Ces planches, comme celles du *Mirouer,* restèrent chez les Husz qui les exploitèrent par la suite en réimprimant plusieurs fois le *Procès de Bélial.*

Ces livres viennent combler une lacune dans les productions de l'imprimeur Martin Husz.

A l'exception de trois ouvrages, certainement imprimés en 1481, les autres n'ont pas de date.

Parmi ces derniers, mentionnons en première ligne *L'Exposicion et la vraye declaracion de la Bible tant du viel que du nouvel Testament,* avec figures sur bois, dont voici la première page de texte :



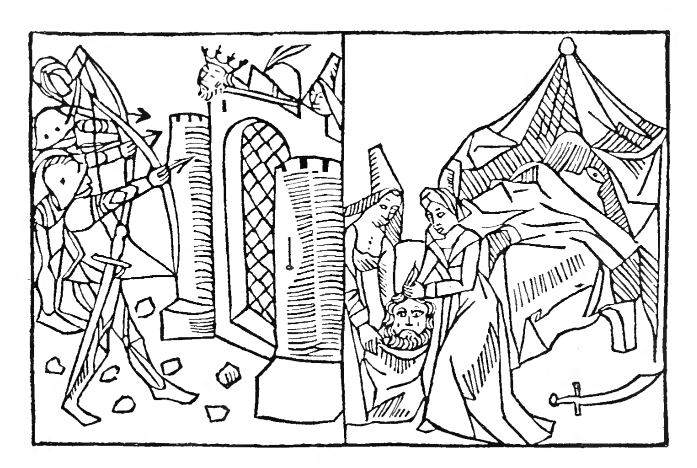
Cy commence lexposicion
et la vraye declaracion de la
bible tāt du viel q̄ du nouuel
testament principalement sus
toutes les ystoires pricipales
dudit viel et nouuel testamēt
Nouuellement faicte par vng
tres excellent clerc lequel par
sa science fut pape Et apres la
translacion a este veu leu et
corret de poent en poent par
venerable docteur maistre iu
lien de lordre des augustins
de lion sus le rosne

In principio cre
auit deus celū
et terram dixit
q̄ deus fiat lux
et facta est lux
Au cōmēcemēt dieu crea
le ciel ⁊ la tre et dit dieu Lui
ere soit faite et lumiere fut
fajcte moralite La creaci
on de la lumiere emporte la
creaciō des āges Car ilz ont
lumiere dentēdemēt a ij

La planche du commencement représente le Paradis terrestre en deux compartiments. Dans le premier, Dieu crée les quadrupèdes, les poissons et les oiseaux. Dans le second, il crée la femme qu'il tire de la côte de l'homme pendant son sommeil.

Parmi les autres illustrations, nous reproduisons la planche, également en deux compartiments, qui représente le siège de Béthulie avec Judith, en

costume du xve siècle, venant de trancher la tête d'Holopherne pendant son sommeil :



Cet ouvrage, qu'il ne faut pas confondre avec les premiers livres de la *Bible en franchois,* imprimés auparavant par Guillaume Le Roy (voir p. 34-35), n'est qu'un commentaire des principales histoires de la Bible, comme l'indiquent ces lignes de la fin : *Cy finist ce present livre qui est dit La vraye exposicion et declaracion de la Bible, tant du vieil que du nouvel Testament, selon de Lira et aultres docteurs qui ont print payne à declarer le tieuste de la Bible. Lequel livre, avant qu'il aye esté mis à l'impression, a esté veu et corrigé par vénérable docteur maistre Julien Macho, religieulx de l'ordre sain Augustin, de Lyon sus le Rosne :*

Cy finist ce present liure
quiest dit La vraye exposició
et declaracion de la bible tant
du vieil que du nouuel testa
ment selon delira et aultres
docteurs qui ont print pay
ne a declarer le tieuste de la bi
ble Lequel liure auant quil
aye este mis a limpression A
este veu ⁊ corrige par venera
ble docteur Maistre iulié ma
cho religieulx de lordre sain
augustin de lyon sus le rosne

Il existe deux éditions ou, à proprement parler, deux tirages de ce livre, qui ne consisteraient, paraît-il, que dans quelques légers changements faits

au commencement. (Voir Pellechet, *Catalogue général des Incunables des bibliothèques publiques de France,* n°s 2355 et 2356.)

Cette rédaction française de la Bible a été suivie d'une traduction du Psautier, imprimé avec les mêmes caractères et la même justification typographique. L'exemplaire que nous avons vu chez M. J. Baudrier, à Lyon, est relié avec la Bible. C'est un petit in-folio de 78 feuillets (y compris 4 feuillets blancs), qui débute au milieu de la première colonne de texte par cet intitulé : *Cy commance le Psaultier translaté de latin en françoys.* Au-dessus, une gravure sur bois représente le roi David.



Cy commance les paraboles
salomon lequel fut filz dauid
roy de iherusalem

Les paraboles sa
lomon filz dauid
roy de iherusalé
A sauoir sapience
et discipline a entédre parabol
les de prudence Est a receuoir
enseignement de doctrine et iu
stice et iugemét en loyaulte et
droicture Que sens soit dōne
aux petiz Cest a dire aux hum
bles et que science soit donnee
aux ieusnes et lentendement a
tous ceulx qui en ont neccessite

Le saige se peut fayre
plus saige par ouyr
Et celuy qui entét bié
en saura mieulx gouuerner soy
et aultres ⁊ apceura paraboles
et interpretacions et les figures
et les paraboles des saiges et
la crainte de nostre seigneur
Cest commancement de sapien
ce Les folz desprisent sapience
et doctrine

Mon filz oy la sapience
de ton pere ⁊ ne delais
se mie la loy de ta me
re que grace soit adioustee et
mise sur tō cheif et fremail dor
a ton coul Mon filz se les
pecheurs talentent ne les croy
mie Cest a dire se ilz te loent
ne les croy mye car il te de
coyuent Se ilz diét vienten
auecques nous mectons aguetz
pour occire le sang Reprou
uons las contre la iustice pour
le prandre englotissons le com
me fer tout vif et tout entier ⁊
comme descendent en la fosse
Nous trouuerons toutes
a i

Un livre bien moins connu est *Le Livre de l'Esclesiastique,* qui commence de même façon, par la figure du *Roi Salomon sur son trône, rendant la justice.*

Le bibliographe allemand Hain (*Repertorium bibliographicum*, n° 6686) et Brunet (*Manuel du Libraire*, t. II, col. 1054) le citent, mais n'en connaissent pas le lieu d'impression. Péricaud (*Bibliographie lyonnaise du xve siècle*, 1re partie, p. 67, n° 297), qui, d'après eux, mentionne le même livre, a supposé avec raison que ce pouvait être un produit des presses de Lyon. « Si cette traduction, dit-il, est, comme nous le présumons, de Pierre Farget ou de Julien Macho, elle appartient sans doute à la presse lyonnaise. » Il ne s'était pas trompé.

Et pource mon cueur eſt eſioy
en icelle et mon pere chemina
droictement des ma ieuneſſe
ie lay cerchee et ay encline mõ
oꝛeille et lay receue et ay trou
uee grande ſapience en moy
et grandement ay pꝛoffite en y
celle Et a celuy qui ma donnee
ſapience ie lui donneray gloire
Car iay pꝛis conſeil de moy go
uerner par ſapiẽce pour auoir
bien que ie ne ſoye confondu
Car mon ame a eſte alliee en y
celle pour a complir ſa volen
te ſuis cõferme Et ay eſtãdues
mes mains en hault et en ſapi
ence a pleure mon ame et a en
lumine mes ignoꝛanſces Jay
dirige mõ ame a ycelle et lay
trouuee a ma congnoyſſance
Pourquoy mon ventre a eſte
trouble a la cerchent poꝛ̃quoy
iay poſſideray bõne poſſeſſiõ
Car dieu a donne le loyer de
ma langue et en ycelle ie loerai
Pourquoy vous aultres ſãs
doctrine appꝛoucher vous de
moy et venez en la maiſon de
diſcipline Pourquoy retar
der vous tant et pourquoy
dictes vous en ſes chouſes q̃
vous ames ont grand ſoif iay
ouuert ma bouche et ay parle
a vous Pourquoy achaptez
ſapience ſans argent et vous
ſommectes a elle et recepuez
diſcipline car tantouſt vous la
trouuerez Car regarde de voz
yeulx que iay vng peu labouꝛe
et ay trouue grand repos en y
celle Pourquoy recepuez diſci
pline en grand nombꝛe dargẽt
et aurez poſſeſſion de treſgrãd
treſoꝛ en icelle Et ſe eſiouyſſe
voſtre ame en ſes dõs et faicte
leuure de ſapience et aurez le
loier dycelle

Cy finiſt le liure de leſcleſi
aſtique en francoys et ſambla
blement le pſaultier les para
boles ſalomon le liure de ſapi
ence et le liure de eccleſiaſtes
leſquelx ont eſte nouuellement
tranſlate ſus la bible au plus
pꝛes du latin lan mil CCCC
quatꝛe vingz et vng

Le seul exemplaire connu appartient au *Museum Meermanno Westrenianum*, collection léguée par le baron Westreenen de Tielandt.

Grâce à l'obligeance de M. Bywanck, directeur de la Bibliothèque royale de la Haye, nous avons pu examiner cette édition dont nous reproduisons la première et la dernière page.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le *Livre de l'Esclesiastique* (sic) *en francoys* est daté de 1481.

C'est un petit in-folio à deux colonnes avec figurines sur bois, composé de 88 feuillets dont le dernier est blanc. Les pages, parfois de hauteurs inégales, ont 28, 29 ou 30 lignes, comme dans l'*Exposition de la Bible.* Les petites gravures sur bois placées dans les colonnes paraissent être de même facture que la figure du commencement du *Caton en françois,* sorti des mêmes presses. (Voir fac-similé, p. 180.) Le filigrane est la roue dentée avec manivelle, marque spéciale aux papiers lyonnais.

Le *Miroer de Mort,* petit poème d'Olivier de La Marche, avec figure sur bois d'un mort dans son linceul, porté en terre par des religieux, est encore imprimé avec les mêmes caractères.

Cy commence vng excellent et tres
prouffitable liure pour toute creatu
re humaine apelle le miroer de mort



Ie fus indigne seruiteur
Au tēps de ma p̄miere ieunesse
De loutrespasse de valeur
La ioye de mon pouure cueur
Ma parassouuie maistresse
Mais la mort par sa grand rudesse
Enuyeuse de nostre bien
Print son corps et laissa le myen a i

Mirons nous au grand iugement
Mirons nous en la passion
Mirons enfer et dampnement
Mirons lamort et son tourment
Mirons nostre inclinacion
Mirons le monde et sa facon
Mirons nostrt fragilite
Mirons nous pour estre saulues

Prions dieu qui nous pardonne
Prions qui nous donne sa grace
Prions qui ne nous habandonne
Prions que sa gloire nous donne
Prions que nous voyons sa face
Prions que noz pechez efface
Prions qui nous vueille garder
Et noz deffaultes pardonner
Amen

Cy finist le mirouer de mort
Aglace obscure ⁊ tenebreuse
La ou on voit chose doubteuse
Et matiere de desconfort

C'est un livret fort rare, dont le seul exemplaire connu, décrit par le libraire De Bure dans le Catalogue du duc de La Vallière (n° 2861), est conservé à la Bibliothèque nationale.

Une autre impression encore moins connue est l'opuscule suivant, de 22 feuillets non chiffrés, en vers français de dix syllabes :

Cy apres sensuiuent les ioyes et douleurs que la glozyeuse vierge marie eut de son benoist filz ihesus En matiere contéplatiue ou est en substance continuee la passion de ihūs crist auec aultres matieres Lesquelles sót en meditant deuotes et pour le salut de lame fructueses

Magnifique excellente memoyre
Tresodorant aspyc consolatoire
Regret de honneur goust sans suspiction
Eternite voulente dadiutoire
Seulle bonte perpetuel memoyre
Dieu tout puissant sans terminacion
Honneur et loz et iubilacion
Te rendz en téps sás fin qui tousiours dure
Pour lesperit quen ton adoption
As guerdonne en humaine nature

En ce liure de bien simple facture
Et grossement sans sentence obscure
Jay prins propos cóseillant mon bon ange
De tractoyer selon saincte escripture
De marie sans peche vierge pure
Premierement de honneur et louenge
Quelle eut en dieu qui iamais ne se change
Et puis apres parleray des douleurs
Interpretees aultremét que larchange Aii

Durant le temps de ma vie mortelle
A moy prouuer pacient peleryn
Pour paruenir a ioye eternelle
A iointes mains doulce vie rge pucelle
Je te requiers pour lamour maternelle
Que ihesucrist ton benoist filz a eu
Que mon oeuure a toute sa parcelle
Telle quelle est te soit plaisant et belle
Car ie ne suis pour voir este esmeu
Pour mesdire sy non pour estre veu
Que volentiers se iauoye science
Diroye de toy ou bien qui est congneu
Aulcunement non pas a souffisance

Supplies tous liseurs plains de eloquence
Et qui auez sens reduyt a plaisance
Et en tel art pratique et vs mys
Mon langaige sans point doultrecuidance
Tel que ie lay iay fait lexperience
Pour le plaisir qua cecy ma commis
Comme iay dit mes seigneurs et amys
Bien me plaira qui le comp rendra mieulx
Les mieulx disans ne me sont ennemys
Car cest raison et tout cecy scet dieux

Cy finissent les ioyes et doleurs de la gloir-euse vierge marie nouellemét imprimees

Ce livret, qui figurait au catalogue du duc de La Vallière (n° 2918), est aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Cy finist le liure que maistre aldebrandin fist a la reqste du roy de fráce pour la conservacion de la sante du corps humain

Nous attribuons aux mêmes presses l'ouvrage d'Aldobrandino, dit *Dino*, célèbre médecin de Florence, qui vivait aux XIIIe et XIVe siècles; volume in-folio gothique, de 78 feuillets non chiffrés, à deux colonnes de 33 lignes,

dont le seul exemplaire complet est à la bibliothèque d'Amiens. Celui de la Bibliothèque nationale, décrit par Brunet (*Manuel du Libraire*, t. Ier, col. 154), ne commence qu'au second cahier par une vignette sur bois.

Signalons encore une édition petit in-folio à deux colonnes du *Caton en françois*, sans date, conservée à la Bibliothèque nationale.



Cum aiāduertere
quā pluriōſ hoīēſ
errare grauiter ī
via morum Suc
currēdū ⁊ cōſulen
dū opiniōī eorū fore extimaui
Mariē vt glōſe viuerēt ⁊ hōrē
cōtigerēt Nūc te filii cariſſime
docebo quo pacto mores tui
aī componas Igitur mea p̄
cepta ita legito vt intelligas le
gē enī ⁊ nō ītellgere negligē eſt

Quāt ie pēſay ⁊ cōſideray
en mon courayge q̄ pluſieurs
gens erroient griſement en la
voye de bonnes meurs et de
bōnes doctrines Ceſt aſſauoir
pource q̄lz ne vſoyēt en nulle
maniere de iuſtice ne de raiſou
de tant eſtoient plus deſordō
nes et obſtines en leur iniquite
et mauluaiſtie pour laquelle
choſe ie deliberay et penſay
moult ſouuent comment ie y
pourroye remedier corriger ſe
courir et donner bon conſejl a
leur faulx et deſordonnee opi
nion et iniuſtice pource que
pluſieurſ tenoient et ſemoient
pluſieurs erreurs et diuerſes ⁊
du tout contraires a iuſtice bō
ne equite ⁊ raiſon Pourquoy
ie deliberay en mon cueur de
ſubuenir et corriger les erreurſ
et faulſes opinions Car chaſ
cun de droit eſcript doit corri
ger ſa propre erreur et lerreur
de ſon prouchain et de ſon fre
re creſtien affin q̄ chaſcun puiſt
viure glorieuſement ceſt adire
vertueuſement et quil puiſt p
uenir a lonneur et louange de
dieu et du monde Pource q̄
ceulx qui viuent vertueuſemēt
a i

Le *Procès de Belial à l'encontre de Jhesus*, traduit du latin par frère Jacques Farget, religieux de l'ordre des Augustins, est un roman juridique des plus bizarres, qui contient de fort curieuses illustrations.

L'auteur, Jacques Palladino, archevêque de Florence, plus connu sous le nom de *Jacques de Ancharano* ou *de Theramo*, imagine tout d'abord que Jésus, le rédempteur du genre humain, étant descendu aux Enfers pour délivrer les

âmes en peine, après avoir chargé de chaînes Lucifer et mis en fuite les démons, n'est, d'après l'avis du Conseil infernal convoqué pour la circonstance, qu'un perturbateur qui a usurpé leurs droits et contre lequel il faut porter plainte par-devant la Cour céleste. Bélial est nommé, en conséquence, ambassadeur et fondé de pouvoirs de l'Enfer, pour obtenir justice et réparation du préjudice causé.



Au commencement du livre, on voit Jésus, tenant l'étendard de la chrétienté, qui écoute les récriminations et les griefs que son adversaire au pied fourchu énumère de point en point sur ses doigts.

N'ayant pu s'entendre avec Jésus, Bélial porte plainte contre lui.

La requête de Bélial est admise, et il obtient la permission de citer son adversaire. Salomon est nommé pour juger le différend. Le procès commence avec toutes les formes juridiques de l'époque.



Jésus, ne pouvant personnellement « comparoir, car il estoit occupé à plus grandes choses », constitue Moïse comme procureur :

Cōment fut constitue le ꝑcureur de ihesus.



i 'hesus cōsiderāt que il estoit cite: ⁊ que ꝑsonnelle
mēt ne pouuoit comparoir: car il estoit occupe a
plus grandes choses. cest assauoir pour enuoyer
b .ii.

Premiers moyens de défense : Moïse demande que la preuve par témoins soit admise. Le juge y consent. Les témoins sont introduits, et Salomon, par

un anachronisme assez bizarre, leur fait prêter serment sur l'Évangile de dire la vérité, rien que la vérité.

Bélial récuse les témoins les uns après les autres. C'est d'abord Abraham, qui a eu des liaisons avec Agar pendant la vie de Sara, son épouse; Isaac, qui s'est parjuré; Jacob, qui s'est prêté à dépouiller Ésaü de son droit d'aînesse; David, qui a été le meurtrier d'Urie et a commis un adultère avec Bethsabée; Hippocrate, qui a tué son neveu; Aristote, qui a volé les écrits de Platon; Virgile, qui s'est laissé exposer à la risée publique par une femme. De tous les témoins, Jean-Baptiste est le seul contre lequel Bélial ne peut fournir aucun motif de récusation.

On plaide la cause; Bélial perd et interjette appel de la sentence à Dieu, qui nomme comme juge souverain et en dernier ressort le patriarche Joseph. Le procès reste indécis. Pour en sortir, David propose de choisir des arbitres qui décideront en prononçant une sentence définitive. L'empereur Auguste et le prophète Jérémie sont nommés pour Bélial, partie plaignante. Aristote et le prophète Isaïe sont nommés pour Jésus-Christ, défendeur.

La forme de la sentence des arbitres.

El nom de dieu tout puissant de la glorieuse vier-
o ge marie z de toute la court celestiale de paradis
amé. Nous octouien ysaie aristote z bieremye ar
bitres entre moyse ,pcureur d ihucrist dune part:

Après enquête dans toutes les formes de droit et les plaidoiries entendues de part et d'autre, les arbitres prononcent leur sentence. C'est cette scène que reproduit naïvement la gravure ci-dessus.

Les deux parties, chacune de son côté, interprètent la sentence des arbitres comme ayant été rendue en sa faveur; cependant c'est Jésus qui a réellement gagné le procès.

Après avoir donné ses instructions à ses disciples sur la terre, où il était descendu pour cette affaire, Jésus remonte au ciel.

De la diſtinction du regne du ſainct eſperit.



Du peche dauarice et des pugnitions dicelluy.



Voici des spécimens d'autres gravures qu'on voit au milieu du volume : *De la distinction du règne du Sainct Esperit,* et *Du péché d'avarice et des pugnitions d'icelluy.* Le coupable est poursuivi et lapidé.

Dans la série des sept Péchés capitaux, le *péché de luxure et comment ses acteurs ont esté pugniz* est figuré par la gravure ci-dessous. Le texte qui suit en définit les diverses espèces :

Du peche de luxure et cōment ſes acteurs ont eſte pugniʒ.



t Iercemēt nous fault veoir de lort peche de luxure et des grādes pugnitions faictes par la iuſtice de dieu. Et premierement de vne eſpece laqlle ſappelle ſtuprum: que vault autant a dire cōme illicite defloration de vierge. et la pugnition en fut donnee iadiʒ au regne de dieu le pere a vng prince qui ſappelloit cichen filʒ d amor: leql rauit la pucelle dyna fille d lya. pour quoy il fut tue villainement auecques tous les filʒ maſles de celle terre: et ſa cite fut depopulee. vt geneſis. xxxiiii.

Item ya vne autre eſpece qui ſappelle fornication. qui eſt participer auecques vne femme qui neſt poit lyee du ſacremēt de mariage. z par ce peche ſampſon le fort fut deceu.

Le volume se termine par les lignes suivantes, qui indiquent le contenu de l'ouvrage et en résument le côté moral : *Cy finit le livre nommé la Consolacion des povres pécheurs, nouvellement translaté de latin en francoys par vénérable et discrète personne Frère Pierre Ferget, docteur en théologie de l'ordre des Augustins. Auquel livre est contenu ung procès esmeu par une manière de contemplacion entre Moyse, procureur de Jhesucrist, d'une part, et Belial, procureur d'Enfer, de l'autre part. Au quel livre pourront les féaulx crestiens contempler la faulce et détestable voulenté du diable, et contempler la grande doulceur et miséricorde de nostre rédempteur et saulveur Jhesucrist. En priant à tous ceulx qui se présent livre liront que si aucune chose au livre y treuvent, moins que bien qu'ilz aient doulcement à corriger et que nous aions à prier les ungs pour*

IMPRIMERIE NATIONALE.

les autres tellement que nous puissons parvenir à la gloire pardurabla. Amen. L'an de grace mil. cccc. lxxxj et au viij jour de novembre a asté finé ce présent livre :

Cy finit le liure nomme la consolacion des pouures pecheurs nouellement trenslate de latin en francoys par venerable z discrete psonne. Frere pierre ferget docteur en theologie de lordre des augustins. Auquel liure est cōtenu vng proces esmeu p vne maniere de cōteplacion.entre moy le procureur de ihūcrist dune part.et belial procureur déser de lautre part.Au quel liure pourront les feaulx crestiēs cō templer la faulce et detestable voulēte du diable. et cōtem pler la grāde doulceur et misericorde de nostre redempteur et saulueur ihūcrist. En priant a tous ceulx qui se present li ure lirōt que si aucune chose au liure y treuuēt.mois q̄ bien quilz aiēt doulcemēt a corriger.z que nous aions a prier les vngs pour les autres tellement que nous puissons pũenir a la gloire pardurabla.Amen. Lan de grace mil. CCCC. lxxxj.Et au viii.iour de nouēbre a aste fine ce present liure

De même que le *Miroir de la Rédemption*, le *Bélial* traduit en français par Pierre Ferget a été réimprimé à Lyon avec les mêmes planches d'illustration en 1482 (v. st.), en 1484 (v. st.), en 1487, en 1490 et en 1493.

L'édition du 22 mars 1484 (1485 n. st.), et non du 20 mars comme l'ont dit plusieurs bibliographes, qui se trouvait dans la partie aujourd'hui dispersée de la collection Coste, est signalée comme étant imprimée avec les mêmes caractères et les mêmes figures que l'édition de 1481.

C'est une erreur qu'il importe de rectifier. Les bois sont bien les mêmes, mais le texte est exécuté avec un autre caractère dont on apercevra les différences en le comparant avec le fac-similé suivant :

Cy finist le liure nomme la consolation des pouures pecheurs nouuellement transflate de latin en francoys par venerable et discrete personne Frere pierre ferget docteur en theologie de lordre des augustins delyon·Et a este imprime a Lyon sur le rosne par hōnorable maystre maistre Mathis hus3.Lan de grace.Mil. CCCC. lxxxiiii.Et le xxii.iour de mars a este finy ce p̄sent liure

Ce livre est d'une rareté extraordinaire. A part l'exemplaire Coste, qui était incomplet et a disparu, nous ne connaissons que celui de la Bibliothèque de Genève, lequel est aussi défectueux.

L'Arbre des Batailles est le dernier livre avec date certaine connu pour avoir été exécuté par Martin Husz avec ses nouveaux types nurembergeois.

A La ſaicte courõne de france en laquelle auiour
duy par lordenance de dieu regne charles cin-
quieſme de ce nom treſbien ayme ⁊ par tout le
mõde redoubte. Soit donner loz et gloire ſur
toutes ſeigneuries terriennes. Treſhault prince ie ſuis nom-
me par mon droit nom hõnore bonnor prieur de ſalon doc
teur en decret ſouuant ay eu en voulente de faire aulcun li-
ure. Premieremẽt a lõneur d dieu ⁊ d ſa benoiſte mere ⁊ de
la voſtre haulte ſeigneurie. Mais les raiſons pourquoy iay
entreprins de ceſtuy liure faire ſont aſſes bonnes ad mõ ad
uis. Premierement car leſtat de ſaincte egliſe eſt en telle tri-
bulacion que ſe dieu ny mect remede et voſtre ſeigneurie. la
quelle eſt acouſtumee de acheuer et mectre. affin les chieres
auentures de la foy creſtiẽne. Je ny voy voye ne chemin cõ
ment nous ſoit bõne et briefue accordance. La deuxieime rai
ſon ſi eſt. que voyes toute creſtiente ſi greuee des guerres de
haynes et de larrecins et diſcencions que a grãd peine peut
on nommer vng petit de pays ſoit vne cõte ou vne duchie
qui bien ſoit en paix. La tierce raiſon ſi eſt. que la terre de
prouuance dont ie ſuis nez et nourry eſt de preſent tellemẽt
a tournee par le remuement de nouuelle ſeigneurie et pour
les diuerſes oppinions q̃ ſont entre les nobles et les ↄmunes
q̃ a grãd peine peut hõme ſaige ouyr les maulx que les gẽs
du pays pour celluy debat ſeuffrent. La quarte raiſon eſt q̃
pluſieurs choſes de grans clercs nouueaulx qui bien penſoy
ent entendre les prophecies anciennes. adaiſerent les maulx
preſens. et dient que vng de la haulte lignee de frãce doit eſ
tre celluy par qui les remedes ſeront dõneſ au ſiecle trauail
lane et mis en grande peſtilẽce. dont ces raiſons mont effor
ce de faire aulcune choſe nouuelle. affin que voſtre ieuneſſe
ſoit informee de pluſieurs entendemens de la ſaiucte eſcrip-
ture et daultre part affin que voſtre voulente ſoit plus adõ
nee de faire ſecours a la ſaĩcte foy de iheſucriſt. ⁊ faire que
les ꝓphecies q̃ ſentẽdẽt de voſtre digne pſonne es eſcripeu-
a.j.

Buyer avait publié précédemment une édition de cet ouvrage, imprimée avec les caractères de forme carrée employés par Guillaume Le Roy[1]. (Voir fac-similés, p. 44-45.)

[1] Nous avions conjecturé que cette première édition de *L'Arbre des Batailles* était de 1480 environ. Nous ne nous étions point trompé. Le baron Vernazza, bibliographe piémontais, a découvert, dans les comptes du trésorier général de Savoie, pour l'an 1480, un article où l'on porte à la décharge de ce trésorier la somme de trois florins *parvi ponderis* par lui payée à Jean Guillodi, pour

Cette édition, imprimée à longues lignes, au nombre de 35 et 36 sur les pages entières, se termine par l'achevé d'imprimer placé au verso du dernier feuillet :

Car il ſen peut enſuyuir moult de perilz et eſt vne treſſaige
vertu a luy d ſoy informer des beſongnes auāt q̄ les croire
Item auſſi quāt il ſera daulcūs requis a faire eſcripre en ſō
propre nom pour eulx au pape ou aux cardinaulx ou a aul
cū prince ou ſeigneur.il doit biē regarder et aduiſer de quel
eſtat et cōdicion eſt la pſonne qui luy requiert a faire eſcrip
re pour luy.⁊ ſil eſt hōme ſouffiſant a obtenir ce quil req̄ert
Et ſe il requiert choſe qui ſoit iuſte et raiſonnable car aultre
ment il ne doit point faire eſcripre en ſon nom ne ſoubz ſon
ſeel.et ſe ainſi le faiſoit il en ſeroit de tous les aultres pīces
⁊ ſeigneurs mieulx priſe et hōnore et repute plus diſcret.Itē
meſmes doit auoir en luy meſure par aultre maniere. Ceſt
aſcauoir quil ne ſe doit paſ mōſtrer trop ſouuēt ne trop pu
blicquemēt a ſon peuple.car vne pſonne ſouuent veue neſt
pas ſi deſiree a veoir comme qui ne la verroit que trois ou
quatre fois lan et pour ceſte raiſon le ſoubdan de babiloy/
ne ne ſe mōſtre a ſon peuple que trois fois en lan ſi non quil
cheuauche pour aller en la guerre moult daultres belles et
notables choſes appartenans a tous bons roys et princes
pourroie encores dire et aſſes trouuer.Mais encores ſuis ie
ſi laiſſe de eſcripre pour le preſent que ie ne pēſe plus riēs eſ
cripre en ce liure. Toutesfois le temps viendra ſe dieu me
donne eſpace de viure que ie eſcripray aulcunes choſes ſur
les cōtenances de toutes perſonnes que ſoyent eccleſiaſtic/
ques ou ſeculiers hōmes ou fēmes doyuent auoir au plus
pres que ie pourray de la ſaicte eſcripture ⁊ du droit eſcript
ſelon les dignites de leur office.Et ie prie humblement et de
uotement a noſtre ſeigneur que par ſa saincte grace vous
doint en telle maniere gouuerner voſtre royaulme ⁊ la ſaic
te couronne quil vous a commiſe que apres la fin il vous
meine et conduiſe en la ſaincte gloire de paradis qui iamais
ne fauldra. A M E N

Cy la fin de ce preſent liure intitule labre des batailles im
prime a lyō. Lan mil.cccc.lxxxi.et le.xxiiij.iour de decēbre.

la vente faite au duc de Savoie, Philibert Ier, de deux livres faits en impression, l'un intitulé *Jason* et l'autre *L'Arbre des Batailles*. « *Causa vendicionis duorum librorum* AD EXTAMPAM *factorum, videlicet unius dicti* JASON *et alterius dicti :* ARBRE DES BATTALIES (sic). » (Voir *Lettres lyonnaises*, par M. C. B. D. L. [BRÉGHOT DU LUT]; Lyon, J.-M. Barret, 1826; in-8°, p. 21-22.) L'édition du roman de *Jason*, ici mentionnée, doit être celle dont on a donné un fac-similé (p. 131), et qui est imprimée avec les gros caractères de Nicolas Philippe et Marc Reinhart, à Lyon.

Nous connaissons un livret petit in-quarto, de quatre feuillets seulement, dont le premier est entièrement blanc, qui a été imprimé avec les mêmes caractères. C'est une messe particulière pour implorer l'assistance divine contre l'armée du Grand Turc (*Missa pro fide contra Turcum et exercitus ejus*), qui avait envahi la Hongrie, assiégeait Rhodes et menaçait la chrétienté.

Cette impression, inconnue des bibliographes, est une pièce de circonstance dont la date se circonscrit entre les années 1480 et 1482. On y voit des initiales gravées sur bois et creusées à jour pour être remplies et rehaussées par de la couleur, comme dans le *Livre de Clamades*, les *Quinze Joyes de Mariage* et le roman de *Paris et la belle Vienne*, imprimés par Guillaume Le Roy. (Voir p. 41-42.)

Miſſa pro fide contra tur
cum et exercituz eius.

Introitus.

O Mnia que feciſti nobis domine in ve
ro iudicio feciſti. quia peccauimus ti
bi et mandatis tuis nō obediuimus
ſed da gloriam nomini tuo. et fac no
nobiſcum ſecundum multitudinem miſericordie
tue. ps. Beati immaculati in via qui am
bulant in lege domini. Gloria patri et filio
et ſpiritui ſancto. Sicut erat ꝛc.

Oratio.

O Mnipotens ſempiterne deus in cuius
manu ſunt omniuz poteſtates ⁊ oīm
iura regnorum. Reſpice in auxilium
chriſtianorum vt gentes paganoruz
que in ſua feritate confidunt dextere tue poten-
tia conterantur. Per dominum noſtrum
Lectio libri machabeorum

tibus ſeruiant. per dominum noſtrum.
Reſponſorium ſequens in proceſſionibus
cum verſiculo dicitur.

A Peri oculos tuos domine et vide af
flictionem noſtram. Circundederunt
nos gentes ad puniendūz nos. Sed
tu domine extende brachium tuum
et libera animas noſtras.
Verſus
Affline opprimentes nos ⁊ contumeliam fa
cientes in ſuperbiā et cuſtodi partem tuam
Sed tu Verſus
Exurgat deus et diſſipentur inimici eius
℟ Et fugiant qui oderunt eum a facie
eius Oremus

O Mnipotens ſempiterne deus in cuius
manu ſunt omniuz poteſtates ⁊ oīm
iura regnorum. Reſpice in auxilium
chriſtianorum vt gentes paganoruz
que in ſua feritate confidunt dextere tue poten-
tia conterantur. Per dominum noſtrum

Le seul exemplaire qui subsiste peut-être de ce document de liturgie spéciale est conservé actuellement à la Bibliothèque nationale.

Husz a imprimé pour son propre compte, avec le petit caractère du texte de l'*Odofredus*, une édition du *Rationale divinorum officiorum*, de Durand, évêque de Mende, petit in-folio de 272 feuillets, y compris 2 feuillets blancs, disposé sur deux colonnes de 50 lignes par page. Le volume est daté de Lyon, le

14 août 1481, et signé de Martin Husz. Nous en reproduisons ci-dessous une partie de la dernière page avec son achevé d'imprimer :

¶ Conclusio huius operis. Rubrica.

Nemo in hoc
opere diuina officia sufficienter
existimet exposita. ne forte op9
extollendo humanũ: diuinũ im
prouide extenuet sacramentum. In diuinis
nãqz officiis presertim misse tot z tanta sunt
inuoluta misteria. vt nemo nisi p vnctionem
edoctus ea sufficiat explicare. Quis enĩ nouit
ordinem celi: et ponit rationes eius in terra.
Scrutator quippe maiestatis opprimetur a
gloria. Ego vero non preualens lippientib9
oculis solem in tota conspicere, tanti misterij
maiestatem, quasi per speculum in enigmate,
mihi visus sum intueri: nec penetrans ad in
teriora cenaculi: sed pre foribus assidens in
vestibulo, egi diligenter vt potui: nõ sufficiẽ
ter vt volui. lxix. di. si officia. in prin. cum in
humanis inuentionibus nil sit ex omni pte
perfectum. vij. q. j. nihil. nempe ppter innu/
meras atqz ineuitabiles negociorũ aposto

fructuose collegi et hanc doctrinam interno
fluentem nectare velut fauuz mellis in diui
nis officiis speculari volentibus diuino suf/
fultus presidio propinaui. hanc solum apud
homines ex ingenti ppesso labore mercedẽ
expectans. vt apud misericordissimuz iudi/
cem pro peccatis meis deuotas orationes ef
fundant.

¶ Finit Rationale diuinorum officioꝝ im
pressum Lugdunũ per Martinum husz de
botvuar Anno dñi millesimo quadringen/
tesimooctuagesimoprimo. die vero decima/
quarta mensis Augusti.

Nous attribuons à Martin Husz une édition du *Catho moralizatus*, avec le commentaire de Philippe de Bergame, dont voici la dernière page de texte, composée d'une seule colonne de 18 lignes :

Si quid ergo in hoc presenti opusculo
dictum est quod placeat ille solus lau
des accipiat qui mutorum aperit ora
linguasqz balbucientium facit desertas
nam ab ipso est omne verum a quan/
tumcunqz maximo peccatore imo etiã
a pagano platum ideoqz nullum ve/
rum est ab aliquo contemnenduz nec
quis dixerit attendamus sed quid di/
xerit obseruemus. nam vt hugo testa
tur. Scientie principium est humilitas
ad quam tria spectare videntur vt nul
lam scripturam vilem teneas vt a ne/
mine discere erubescas et cum scientiã
adeptus fueris alios non contemnas.
Ipsi igitur vt est dictum qui singula/
riter beatus est honor sit et gloria in
secula seculorum Amen.

¶ Explicit catho mora/
lizatus Deo gratias.

C'est un gros volume in-folio de 376 feuillets à deux colonnes de 47 et 48 lignes, avec de petites figures sur bois.

On y reconnaîtra avec nous sans difficulté les deux caractères de l'*Odofredus* de 1480. L'un est celui du texte, qui a servi à l'impression du *Durantus*

ci-dessus; l'autre est le gros caractère venant de Nuremberg, employé pour les commencements de chapitre et l'*Explicit* reproduit ci-contre.

On trouve ci-dessous un fac-similé de la première page du texte de l'ouvrage, en tête duquel on voit une petite gravure sur bois qui représente l'apôtre saint Paul prêchant. D'autres petites figures de même style se trouvent aux feuillets 45, 46 et 185.



Omne qd̃cunqз
facitis in ver-
bo aut opere omnia
in nomine dñi nostri
ihesu xp̃i facite.gra-
tias agentes deo.ad
colł.iij.xxvj.q.v.nõ
liceat. Doctor egregi9 aug9.volens di
uini auxilij necessitatẽ in humanis acti-
bus declarare loquit̃ sub hac forma di
cens.Qui sine saluatore salutẽ vult ha
bere et sine vera obedientia existimat se
prudentẽ fieri posse nõ sanus sed eger
est.nõ prudens sed stult9 in egritudine
assidua laborabit.et ĩ cecitate noxia stul
tus et demens ꝑmanebit.hec legunt̃ in
canone.qui sine saluatore ꝛc.xxvj.q.ij.
Et ideo paul9 apostol9 diuin9 ecclesie
ꝑdicator.xvj.q.j.predicator..sancto ple
nus flamine.xxij.q.ij.beat9 doctor gen
tium.xxxvij.di.turbat. et vas electiõis
colloq.xxj.di. quãuis.et.c.sacro sancta.
xxxij.q.v. Si paulus quẽlibet instruit
operantem.vt primo nois diuini implo-
ret deuote suffragiũ quod se speret pos
se obtinere gratia ipsius liberari in ver
bis ipsius assumptis dicens.Omne qđ
facitis in verbo aut ope ꝛc.In quibus
verbis series ꝑsentis tabule et ei9 con
summatiõ designat̃.Primo ad dei auxi
lium implorandũ operator quilibet info
matur. Scđo vt ad opus intentũ hu-
iusmodi inuocatione ꝑmissa cum fidu-
cia accedat. Tercio vt opis ꝯsummati
ipsi deo gratia debita referatur. Per
primũ mens humana ad supna dirigit̃
Per scđm opus laborãtis in inferiora
disponitur. Per terciũ impensi bene-
ficij gratia deo rependit̃. Primũ tangi
tur cum dicit̃. Omne quodcunqз faci
tis in verbo aut ope omnia in nomine
dñi nostri ihesu xp̃i ꝛc. Scđm cum ad
ditur facite.Terciũ cum subiungit̃ gra
tias agentes deo ¶ Circa primũ est
sciendũ ꝙ deus est omniũ rerum prin
cipium.vt in decre.firmiter.de summa
trini.Vñ de seipso dicit. Ego sum prin
cipium. apoc.j.et.iij.c.et Job.viij.facit
de conse.di.iiij.si quis autẽ.iuxta finem
Est em̃ generaliter omniũ operum fun
damẽtum.prima ad corinth.iij.j.q.j.cũ
paul9.de pe.di.ij.firmũ.et ĩ decre.vlt.
de ꝑsbi.non bap. In ipso viuimus mo
uemur et sum9.actuũ.xvij.xxvj.q.vij.
nõ obseruetis.in fine.Ad ipm ergo est
confugiendũ qui curare pot anime pas
siones. de conse.di.ij. Omnis xp̃ianus
qui etiã linguas balbucientiũ facit di-
sertas.liij.q.iij.nisi. Ipsum igit̃ in ꝑsen
tis tabule formatiõe et ꝑsecutione meũ
inuoco adiutorẽ.xxvj.q.v. non licet.vt
sit principiũ caput et etiã efficax funda
mentũ dicens cũ psalmista. Deus in ad
iutorium meũ intende. psal.lix.vij.q.j.
hinc etiã. ¶ Circa scđm descendẽdo
videlicз ad ꝑsentis tabule formationẽ.
¶ Terciũ vero in fine huius opis
exequẽs et relinquẽs vbi gratie deo in
finite reddentur. ¶ Pro ꝑsentis igit̃
tabule speculi regiminis speculari cupi
entibus instructiõe et informatione est
breuiter sciendũ ꝙ ꝑsens opusculũ in du
as ptes principales cõstat esse diuisum.
vicз.i ꝓhemialẽ et tractatũ.Prohemia
lis igit ps in q̃tuor diuidit̃ ptes vicз in
ꝓhemialẽ primã.in ꝓhemialẽ scđam in
ꝓhemialẽ terciã et ĩ ꝓhemialẽ quartã.
Prima ibi ad diuisionẽ.in qua quidem
A ij.

Cette édition, dont l'imprimeur n'avait pas encore été identifié, est soigneusement décrite par Aug. Castan, dans son excellent *Catalogue des Incunables de Besançon* (n° 317), d'après un exemplaire incomplet de cette bibliothèque :

« Le corps supérieur des caractères de cette édition est, dit-il, le même que celui dont a usé Guillaume Le Roy pour imprimer, sous les auspices de Barthélemy Buyer, *La vraye exposition de la Bible* (Thierry-Poux, pl. xix). Tout indique d'ailleurs, dans cette édition, un produit de la typographie lyonnaise. » Cette observation est exacte, sauf que le regretté Castan n'ayant point vu l'*Odofredus*, dans lequel on trouve ces deux caractères, avait partagé l'opinion commune, qui attribuait à Guillaume Le Roy tous les livres imprimés au nom de Buyer, et n'avait pu se rendre compte que, d'après notre nouvelle théorie, il y avait lieu de les répartir entre quatre ateliers : Guillaume Le Roy, Nicolas Philippe et Marc Reinhart, Martin Husz et Jean Syber, que Barthélemy Buyer a successivement patronnés.

La Bibliothèque Sainte-Geneviève possède un exemplaire complet de cette édition peu connue du *Catho moralizatus*.

Mathieu Husz continua les travaux de Martin. C'était un proche parent, originaire du même lieu, de Botwar.

Le premier livre imprimé par Mathieu parut le 12 mai 1482.

Nous n'avons pas trouvé Martin Husz inscrit dans les rôles d'imposition de la ville de Lyon. Mention est faite de lui dans les actes capitulaires. Il sollicite du chapitre de la primatiale de Lyon la faveur d'imprimer le Missel de cette église. L'autorisation lui fut accordée le 16 janvier 1479 (n. st.), à condition de se conformer à la copie que le Chapitre devait lui livrer[1]. Mais il ne profita pas de cette concession. On ne se pressa pas de lui livrer le manuscrit à imprimer. Le Missel de Lyon ne parut que huit ans après, et fut exécuté par Jean Neumeister, sur l'ordre du cardinal Charles de Bourbon.

[1] Voici le texte de ce document : *Licencia imprimendi Missalia.* « Qua die prefati domini capitulantes licenciam concesserunt magistro Martino impressori presenti ad humiliter fieri postulanti imprimendi Missalia ad usum ecclesie Lugdunensis secundum exemplar ex parte capituli tradendum. » (Archives du Rhône. Actes capitulaires, vol. XXVI, 1477-1480, fol. 169 r°.)

CHAPITRE XLVII

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE JEAN SYBER

(1478-1500)

Association de Jean Syber et de Martin Husz. — Syber se sépare de Husz et travaille pour Barthélemy Buyer. — Son premier livre imprimé avec des fontes vénitiennes. — La *Vie de Monseigneur sainct Albain, roy de Hongrie.* — Le *Roman de la Rose,* illustré. — Le *Propriétaire des choses en françoys,* illustré. — Les trois marques de Syber. — Grands livres latins de droit imprimés par Syber. — L'*Ars moriendi,* illustré. — Il imprime pour Jacques Buyer. — Fin de sa carrière.

Jean Syber, Cyber ou Siber, — ce nom est écrit de trois manières, — a commencé à imprimer en 1478. Il était alors associé avec Martin Husz. Leurs noms figurent conjointement, en mars et avril de cette même année, pour l'impression des œuvres du médecin arabe Mesué et de l'*Opus Pandectarum medicinæ,* de Matteo Silvatico[1]. (Voir fac-similés, p. 155-157.)

Les associés se séparent et Syber travaille seul, commandité par Barthélemy Buyer, pour le compte duquel il imprime huit énormes volumes in-folio des commentaires de Barthole sur le droit romain, achevés en juillet 1482.

La part prise par Buyer dans cette importante publication est indiquée à la fin de l'ouvrage, et le rôle qu'il a joué pendant plusieurs années (*per multos annos*) à Lyon, en subventionnant les imprimeurs, est nettement défini. Nous renvoyons le lecteur à ce document publié plus haut. (Voir p. 23-24.)

Guillaume Le Roy n'est pas le seul qui ait été patronné par Buyer. Philippe et Reinhart ont imprimé le *Guy de Chauliac* de 1478 au nom de Buyer.

[1] Matteo Silvatico professait la médecine à Salerne. Son *Opus Pandectarum Medicinæ* fut écrit en 1317. Mantoue, Milan, Naples se disputent la gloire de l'avoir vu naître. Argelati l'a cru Milanais parce qu'il a trouvé à Milan un *Silvaticus* docteur ès arts et médecine en 1367, vivant encore en 1388.

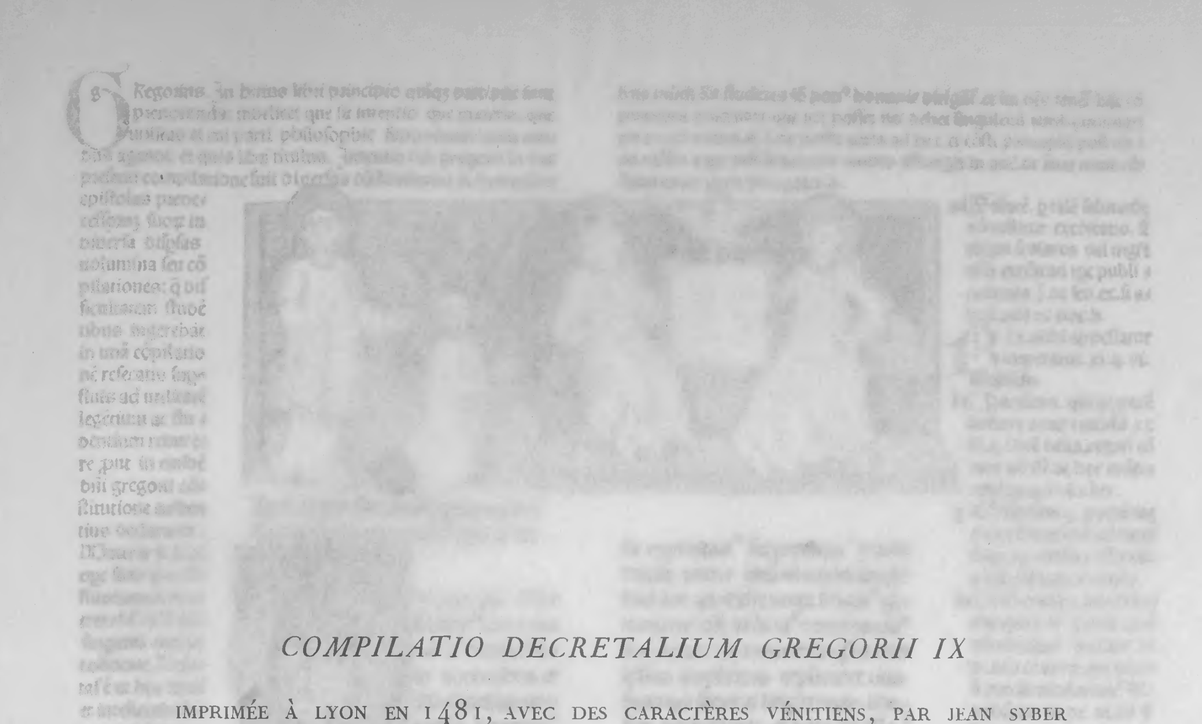
Martin Husz a imprimé pour ce dernier des livres en français attribués jusqu'ici, sans preuves, à Le Roy.

D'un autre côté, Syber fut chargé d'imprimer les œuvres de Barthole. Les premiers volumes sont seuls signés du nom de Syber. Ce n'est qu'à la fin de l'œuvre que paraît Buyer, comme Mécène de l'entreprise.

Dès l'année qui précéda l'impression du Barthole, Jean Syber, Allemand, avait terminé l'impression du nouveau recueil de *Décrétales* du pape Grégoire IX, en un volume grand in-folio :

Nona decretalium compilatio Gregorii.ix.impressa littera venetiana.per Johannem syber almanum Anno salutis dominice. M.cccc.lxxxi. pridie nonas novẽbris. Sixto quarto pontifice maximo.

Nous reproduisons ci-dessus une partie de la dernière page de l'achevé d'imprimer, daté de la veille des Nones de novembre 1481.



COMPILATIO DECRETALIUM GREGORII IX

IMPRIMÉE À LYON EN 1481, AVEC DES CARACTÈRES VÉNITIENS, PAR JEAN SYBER

Page de texte avec miniature en tête.

(Bibliothèque d'Auxerre.)



Les pages intermédiaires sont blanches

In nomine sancte trinitatis: amē
Compilatio decretaliū grego. ix.

Gregorius[a] Eps seruus[b] seruorum dei. Dilectis filiis doctoribus et scholaribus uniuersis bononie[c] cōmorātibus salutē et apostolicam benedictionē

Rex[e] pacificus[f] pia miseratione disposuit[g] sibi subditos[h] fore pudicos[i] pacificos[k] et modestos[l]: sed effrenata cupiditas[m] sui prodiga[n] pacis emula mater litiū materia iurgiorum tot quotidie noua litigia[o] generat: ut nisi iusticia[p] conatus eius sua uirtute repzimeret: et q̄stiones ipsius implicitas explicaret: ius humani federis litigatorum abusus extingueret: et dato libello[q] repudii concordia extra mūdi terminos exularet ¶ Ideoq3 lex ꝓponitur[r]: ut appetitus noxius sub iuris regula limitetur: per quam genus humanuz ut honeste[s] uiuat alterū[a] non ledat: ius[b] suum unicuiq3 tri

a Gregorius. In huius libri principio quinq3 precipue sunt prenotanda: uidelicet que sit intentio que materia: que utilitas et cui parti philosophie supponatur: quis modus agendi: et quis libri titulus. Intentio dñi gregorii in hac presenti compilatione fuit diuersas cōstitutiones et decretales epistolas predecessorū suoꝝ in diuersa dispsas uolumina seu cōpilationes: q̄ difficultatem studētibus ingerebāt in unā cōpilationē resecatis supfluis ad utilitatē legētium ac studentium reducere ꝓut in eiusdē dñi gregorii cōstitutione euidentius declaratur. Materia in hoc opere sunt ipe cōstitutiones et decretales eplē sub singulis titulis collocate. Utilitas ē ut his lectis et intellectis sciamus discernere iter equum et iniquū: et unicuiq3 reddere qd suuz est: et in hoc iusticia consistit. ut isti. d insti. ꝛ iure. in prin. et. xii. q. ii. cum deuotissimaz. Supponit ethice. i. morali scientie sicut et alii libri iuris unde etiā dicit imperator: legibus nr̄is mores intendimus corrigere. C. de secu n. nup. l. i. Modus agendi talis est. diuidit eni opus suuz in quinq3 partes. In prima parte tractat de summa trinitate et fide catholica. de constitutionibus: de rescriptis: de iudicibus et eorū officiis. In secunda parte tractat de iudiciis et cooperantibus ad iudicia. In tercia parte tractatur de uita et honestate clericorum et reb⁹ eoꝝ et ecclesiarū. In quarta de sponsalib3 et matrimoniis: et impedimētis eorum. In quinta de accusationib3 et criminibus et penis eorū. Et sic termiat tractatū suū ipm diuidēs i quinq3 ptes ad similitudinē quinq3 sensuū corpis quos quilibet qui iudicat habere d3 aliter nō est idoneus iudex. sic enim omnis copula coniugalis restricta est usq3 ad quartum gradum ad similitudinem quatuor humorū corpis humani. ut j. de ꝯsā. et affi. ñ d3 dicēs gregori⁹ eps seruus seruoꝝ dei ꝛc̄

b ¶ Seru⁹. sic etiā iperator appellat se seruū. C. de offi. p̄. p̄to. africe. l. i. circa pri. quia qui maior ē uestrū fiat sicut minister. uel seru⁹ d2 q2 sicut p seruū acquiri r̄ dño: insti. per quas pso. nobis acqui. circa pri. ita etiā p dñm papā cuilibet ecclesie pōt acquiri. j de censi. cū instātia. in pticula que decisa est de pri. j. ut lite pc. eccia. sic et p impatorē acquiritur hoīb3. in auē. cōstitutio. que de dignitati. liberat a patria potestate. §. illud quoq3: col. vi. et noctes ducit insōnes: ut subiecti sub oi quiete cōsistāt. i auc̄. ut iudices sine quoquo suffra. in pri. col. ii. et dicit ipator uoluntarios labores appetimus ut quietē aliis pparemus. in auc̄. ut diuine iussiones subscriptionem habeāt gloriosi questoris. in pri. col. viij. et. j. de resti. spo. c. frequens.

c ¶ Bononie cōmorantib3. et ita nō in castris quoniā si in castris studeāt beneficia ex priuilegio sibi cōcessa occasiōe studii habere nō debēt. j. de cle. nō res. tue fraternitati. Preterea ex quo dic̄ bononie nō uidet̄ q aliis mittātur alibi studētib⁹ et sic nō tenētur recipere hāc cōpilatiōz: q2 littere pape nō extēdunt̄ ad alios q̄ ad eos quibus mittūtur uel qui ptinēt̄ in eis. ar. j. d offi. dele. p. et. g. c. gregorii. ꝛ. c. cū oli3. S3 nō ē ita. oēs ei tenēt̄ ad obseruationē hui⁹ cōpilationis. sed ꝓpter studiu3 qd est bononie cōmunius et generalius p̄cipue in utroq3 iure: et ibi quasi d oibus mūdi sūt studētes iō poti⁹ bononie dirigūt̄. et ita oēs tenēt̄ hāc cōpilationē obseruare que nec posset nec deber singuloꝝ auribz intimari xvi. di. qd dicitis. et. j. de postu. prela. ad hec. et cōsti. principis post duos mēses a tpe publicationis omnes astringit. in auc̄. ut facte noue cōstitutiones circa prici. col. v. b.

d ¶ Salutē. p talē salutatōz nō tollitur excōicatio. si aliqui scolares uel mgr̄i esset excōicati tpe publicationis. j. de sen. ex. si aliqñ. ubi de hoc. b.

e Rex. alibi appellatur imperator. xi. q. iii. iulianus.

f ¶ Pacificus. qui ut pacē doceret uenit i mūdū. xxiii. q. i. nisi bella. regnū mīeius nō est de hoc mūdo eadē ca. q. iii. §. i. her.

g ¶ Disposuit. p ꝓuidētiaz et p̄destinationē nō necessitate: q2 uasis ire ꝛc̄. xxiii. q. iiii. nabugodonosor.

h ¶ Subditos. i. p̄destinatos: qui si eē peccāt corā dño dicūtur peccare: de pe. di. i. et uenit. qui etiam si peccāt nihilomin⁹ saluabūtur: de pe. di. iiii. § sic itaq3.

i ¶ Pudicos. i. castos. sic et iperātor subditos suos castitatem seruare hortatur. unde d2 castitas sola que cū fiducia possibilis est deo animas prātare. i auc̄. de lenonibus. §. facimus. col. iii. que suaderi pōt impari uero nō pōt. xxxii. q. i. integritas. unde debem⁹ esse pudici: q2 impudicus oculus impudici cordis est nuncius. xxxii. q. v. nec solo.

k ¶ Pacificos. i. pacem custodiētes. uñ eē d2 hri pacifici quoniam filii dei uocabuntur. xxx. q. i. noli.

l ¶ Modestos. i. ipatos q2 quilib3 debet habere in se tēperātiā ut sciat seruare miam et rigorem uel simul utrūq3. xlv. di. disciplinā. her.

m ¶ Cupiditas que est radix omniū malorū. xlvii. di. bonorū. in auc̄. ut iudices sin quoquo suffragio: §. cogitatio. col. ii. et hoc idē innuit̄ d pē. di. ii. §. quia radix omniū. post illum. §. ex p̄missis. her.

n ¶ Prodiga. q2 non solū rerū sed etiā fame quis ꝓdigus est. j. de accu. c. p̄latoꝝ excessus. et talis crudelis est q2 famē suā negligit. xii. q. i. nolo. et uere quia omnis etas ab adolescentia prona est ad malum. xii. q. i. omnis etas. et omis creatura sub uicio est. de peniten. di. ii. §. caritas. ad fi. et humana natura quodāmō labitur ad delicta. in auc̄. de mōachis. § si quis igit̄. col. i. et ꝓcliuus est hoim cursus ad uoluptatez: et natura ē imitatrix uicioꝝ. xx. q. iii. ꝓcliu⁹. unde claudian⁹: ꝓcliuior usus in peiora datur. sed uidetur cōtraria littera ista: q2 primo dixit cupiditas: q2 qui ē cupidus nō est ꝓdigus. sic intellige cupiditas refertur quātū ad retētionē tpaliū ꝓdiga q̄tū ad euacuatiōz uirtutū q2 unū expellit aliud. xxxii. q i. cum renunciatur. b.

o ¶ Litigia. hoc iō dicit q2 humana natura ꝓna est ad dissentiendū. j. d cōces. p̄bē. q2 diuersitatē. ff. ad tre. q2 poterat. ꝛ de cō. di. iiii. sic i sacramētis. et. ff. de arbi. itē si un⁹. §. ult. et nouas deꝓperat edere formas. C. de ue. iur. enu. l. ii. §. sed quia diuine. et natura introductū est: ut plura sint negocia q̄ uocabula. ff. de p̄scrip. uer. naturalis unde dicit impator q natura nouitates quotidie nititur inuenire. ut in auc̄. qui. mo. na. effi. le. ꝛ sui. §. si quis uero. col. vi. et iō nouis morbis noua cōuenit antidota p̄pari. j. de iura caluni. ceterū. et uaria expimēta. morboꝝ uaria nos cogunt remedia inuenire. l. di. ut cōstitueretur. et qd medicamēta morbis exhibēt: hoc iura negociis: in auc̄. hec constitutio que innouat cōstitutiōz. in princi. col. viii. et que de nouo emergunt nouo auxilio indigent. ff. de interro. actio. de etate. §. ex causa. et. ff. ut in pos. leg. l. i. §. plane. e. ff de uē. inspi. l. i. in prin. et. j. de offi. dele. insinuāte. et. j. de. excep. pastoralis.

p ¶ Justitia. que ab aliis uirtutibus augeri et ad maius apparere desiderat. auc̄. de referendariis. §. propterea. col. ii.

q ¶ Libello repudii. quē oli marit⁹ dabat uxori. j. d diuor. gaudem⁹. b.



Les pages intermédiaires sont blanches

La première page de ce majestueux volume du plus grand format est reproduite ci-contre, d'après l'exemplaire de la bibliothèque d'Auxerre, avec la miniature et la riche bordure dont elle est décorée.

Ce volume, ainsi que l'*Opus Digesti novi,* dont nous avons donné plus haut un fac-similé (voir p. 25), et les commentaires de Barthole sur les autres parties du droit romain, sont imprimés avec deux sortes de caractères. Le plus gros type a été employé pour les textes. En voici l'alphabet :

ABCDEFGHIKLMNOPPQR

STUX abcdefghilmnopqrꝛsſtuxyz

ābb⁹ꝯdēꝛīi⁹ꝉl⁹m̄m⁹n̄n⁹ōp̄ꝑꝓq̄ꝗꝗ̄

qꝫꝛ̄ſ̄ēt⁹ū .:= ffſſſt

On y remarquera deux P majuscules différents. Le second, qui ne nous paraît pas appartenir à cet alphabet, doit être une capitale de même corps, provenant d'une autre police. Nous l'avons relevée dans l'*Opus Digesti novi* de 1482.

Le plus petit caractère est reconnaissable à la forme des capitales M et U. Bien que nous en ayons déjà donné l'alphabet à la page 23, au chapitre de Barthélemy Buyer, nous le reproduisons ici de nouveau :

ABCDEFGHILMNOPQRSTU

abcdefghiklmnopqrꝛsſtuvxyz

āēꝯꝯ̄dēꝛīſn̄n⁹ōōp̄ꝑꝓp̄q̄ꝗꝗꝛ̄ſ̄ēt̄t⁹

ūꝰ ff ſſ ſt .:; §.§.

Ces deux sortes de caractères étaient des types de Venise (*littera Venetiana*), comme le déclare formellement Jean Syber à la fin des *Decretalia* de 1481. Cette édition n'est point citée par les bibliographes; ils n'en mentionnent qu'une autre sans date du même ouvrage, non signée de Syber, mais portant à la fin sa grande marque que l'on verra plus loin.

Pour être en mesure de mener les grands travaux qu'il allait entreprendre, Syber, au lieu de s'adresser aux fondeurs de Bâle, comme il l'avait fait lors

de son association avec Husz, s'entendit avec ceux de Venise qui le pourvurent largement du matériel nécessaire.

Les caractères vénitiens commençaient à être à la mode. Ils étaient réputés les meilleurs de tous, comme étant les plus agréables à lire. *Littera.. Veneciana que cunctis excellentior habetur et in legendo plus delectabilis*, disait-on au xv[e] siècle [1].

Syber réservait plus spécialement ses petits caractères pour les commentaires entourant les textes des grands livres de droit. Il a encore employé ces types pour d'autres livres, comme la grammaire de Gerson (*Grammatica Jarsonis*) que nous avons vue à la bibliothèque de Troyes.

CUm uagos iuuenum fore discursus et damnosa temporũ interualla meditarer attentus: igneis caritatis aculeis excitabar: ac multiplicatis precibus cõpulsus sum uarios uerborum modulos supplicanti pandere plene: ut his habitis hylarescat anim9 et exultet: placidis grammatice floribus seriose collectis. Dicam igitur ego Johannes Jarsonis de re ipsa annuente christo stilo triplici procedens. In primis quid sit vnũquodqz uerbũ.ei quottuplex. cuiusqz nature singula sint ostendere conabor.

¶ Diffinitio uerbi .i. ostenditur quid sit

¶ Verbum est pars orationis declinabilis significans p modum fluxus uel fieri dicibilis de alio.

¶ Diuisio uerbi id est quottuplex

¶ Verbum duplex
Personale quod habet tres psonas tam in singulari numero q̃ plurali . ut amo amas amat. amamus amatis amant.
Impersonale qd non habet aliquã psonam ut legitur uidetur. tedet penitet.

¶ Personale uerbũ est quintuplex
Actiuũ. ut uideo doceo.
Passiuũ. ut uideor doceor.
Neutrũ. ut bibo comedo.
Commune ut largior ueneror.
Deponẽs. ut piscor uenor. a 2

scentibus. Insinuabatqz tempus reducẽdi capellas ad domũ scz dũ hesperus .i. venus incipit radiare. et hoc ẽ p9 solis occasũ. De punctis siquidez atqz virgulis diuersimode q̃ plures scripserunt. Et nimirum quoniam quot capita tot sensus. Ecclesia vero romana omnes distinctiones pronunciat puncto plano et paucis vtitur punctis. Nec virgulam vllam scribit nisi in fine conclusionis clausule. Alii dixerunt aliter. Quicquid dicat consuetudo magis approbata seruanda est. Verumtamen dũ psalmos aut alia deo iubilantes in ecclesiis canimus vbi punctum cum virgula sursum ducta interuenit accentuz proferim9 accutum. Sed mediocrem vbi punctum planum est. Sed grauem. dum punctum cum virgula deorsum ducta intercurrit. Et sic est finis huius opusculi grãmatice facultatis. Quod sit ad laudem omnipotentis dei patris et filii et spiritussancti. Cui sic honor virtus gloria et Imperium in secula seculorũ Amen.

Explicit

Cette impression n'est ni signée ni datée. Elle est évidemment sortie des presses de Syber et a dû paraître vers 1482 ou 1483.

[1] Cette définition des caractères vénitiens est extraite d'un placard-annonce des Frères de la Vie Commune de Rostock, découvert par M. Adolf Hofmeister dans la couverture d'un livre. Ce document est l'objet d'un article du D[r] K. Bürger, dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen* de 1886, p. 35. La pièce a été reproduite en fac-similé par M. Proctor dans les publications de la *Fac simile Type Society*, année 1902; dernière planche cotée E *a*.

Nous attribuons à Jean Syber l'impression de la *Vie de Monseigneur sainct Albain, roy de Hongrie et martir,* petit in-quarto de 30 feuillets, dont nous reproduisons le titre :

Ceſt la vie de monſeigneur ſainct albain.
roy de hongrie et martir.

C'est le plus ancien exemple lyonnais d'un titre figurant, en tête d'un livre, sur un feuillet séparé. Les livres imprimés avant cette date commencent tous comme les manuscrits : au haut de la première page, ou par un feuillet entièrement blanc. Plus tard on voit, au verso de la première page blanche, une grande gravure sur bois faisant face au texte.

Nous reproduisons ci-dessous un fac-similé de la première et de la dernière page de ce livre, qui porte la date du 18 avril 1483 :

Cy cõmenſce la vie de monſeigneur ſainct albain roy de hongrie et martir.

a

Lonneur et a la gloire de dieu tout pu iſſant qui ſe mõſtre merueilleux en ſes faiz comme teſmoingne dauid en ſon pſaultier. Je me ſuys volu parforcer d tranſlater de latin en rõmant la fructu euſe vie de monſeigneur ſainct albain glorieux martir de noſtre ſeigneur pour la conſolation de ceulx qui nen tendēt pas le latin. En liſāt celle ſaincte hyſtoire. Noꝰ y pourrons entēdre moult clerement que trop eſt grāt peril a la perſonne de obeir a ſes propres cõcupiſcēces et males inclinatiõs ſās y reſiſter. Apres nous y pour rons noter comment grandement plait a dieu la bonne penitence que font les pecheurs pour la ſatiſfation de leurs peches. Et en oultre verrõs que ceſt moult grāt peril et treſhorrible abhominatiõ de retourner aux pe ches des quieulz lon a fait la penitence. Et finablemēt nous y verrons par exemple de monſeigneur ſainct al bain que ceſt vng moult grant bien de garder la grace que on receure par penitēce ſanſ retourner aux vilains peches. Doncques ie ſupplie a tous qui lirõt ou qui orront lire ceſte tranlation quilz ſe veullent parforcier de y prēdre bon exēplere a tenir ſaluatiõ en ꝯſiderāt la

a ij.

acroiſtre ſon hõneur et ſa gloire laues fait venir a voꝰ par martire. Si vous requiers que par voſtre gra ce, et miſericorde enſēble p les merites et prieres de luy vons nous faites auoir vraye cõtriction de cueur par laquelle nous puiſſions faire entiere confeſſion de bou che Et conſequentement acomplir ſi bonne et ſi per faite penitence que nous puiſſions obteuir la remiſſiõ de noz pechiez pour vous veoir auec luy en gloire par durable. Amen.

Cy finit la vie du glorieux martir mõſeigneur ſainct albain roy de de hongrie. tranſlate na gueres de latin en frāſcoys. Imprime a lyon ſur le rone. Le xviij. iour dauril. Lan de grace. Mcccclxxxiij.

Cette édition est «excessivement rare», dit Brunet. Le seul exemplaire que l'on en connaisse, vendu d'abord 5 livres chez Le Tellier de Courtanvaux au XVIII[e] siècle, était passé en Angleterre. Il a paru à la vente de Robert Lang,

faite à Londres en 1828[1], et on en avait perdu la trace. Il a été retrouvé depuis et ramené en France par M. Édouard Rahir, le savant rédacteur du catalogue Dutuit, qui l'a gracieusement mis à notre disposition.

D'après le catalogue de Lang, Barthélemy Buyer serait l'imprimeur de la *Vie de Monseigneur sainct Albain*. Cette assertion hasardée a été répétée par des bibliographes qui, n'ayant pas vu le livre, ne possédaient pas les éléments d'identification nécessaires.

Vérification faite, les caractères, que nous avons examinés lettre par lettre, sont ceux du texte de la *Nova Decretalium compilatio* de 1481 et du *Digestum novum* de 1482. En conséquence, la *Vie de Monseigneur sainct Albain* doit être retranchée de la liste des impressions attribuées à Buyer pour être mise à l'actif de Syber, alors seul détenteur à Lyon de ces types appelés vénitiens.

Cette impression n'est pas le seul livre en français qui soit sorti des presses de Syber. Citons d'abord une édition ancienne du *Roman de la Rose*, qui n'avait pas encore été identifiée et que des bibliographes ont annoncée mal à propos comme ayant été imprimée par Uldaric (*sic*) Gering en 1479, d'après la suscription manuscrite relativement moderne. C'est un petit in-folio à deux colonnes de 152 feuillets, dont le premier est blanc. On y compte de 40 à 42 lignes par page pleine.

Voici l'alphabet du caractère employé pour cette impression :

ABCDEFGHILMNOPQKSTVYZ
abcdefghiklmnopqrꝛsſtuvxyz
āꝯđẽꝛll⁹ōo⁹p̄ꝑq̄ūu⁹ꝟ
ſſſiſſſſſt

On y reconnaîtra facilement les mêmes lettres que dans le premier alphabet de Syber, que nous avons présenté plus haut. (Voir p. 195.) Les majuscules sont identiques; le K, d'un usage peu fréquent, remplace la lettre R qui est presque semblable et avec laquelle on pouvait facilement le confondre. Dans

[1] *Catalogue of the valuable library* of the late Robert Lang Esq. of Portland Place, containing a most singular collection of rare and curious works in the French language both printed and manuscript; London, Evans, 1828; in-8° (n° 161). Selon Brunet (*Manuel du Libraire*, t. V, col. 188), ce volume aurait atteint, à cette époque, le prix de 40 livres sterling, c'est-à-dire 1,000 francs. Ce renseignement est inexact. Le catalogue avec les prix officiels d'adjudication, que nous avons consulté, porte qu'il n'a été vendu que 2 livres 4 shillings, soit 55 francs.

la série du bas de casse, on perçoit les légères modifications suivantes : les lettres longues *f* et *s* sont refaites à la manière française, allongées en pointe par le pied. Pareil changement avait été opéré par Philippe et Reinhart pour leurs premiers caractères. (Voir p. 119.)

Nous reproduisons ci-après la page de conclusion avec sa figure sur bois :

Mais ie ny entray pas demis
peſoit moy q̃ plus ny entroye
Mais aultre choſe ny pouuoye
Mais pour riẽs nulle ne laiſſaſſe
Qui le bourdon tout ny paſſaſſe
Oultre le paſſay ſans demeure
Mais leſcharpe dehors demeure
Ou les martelletz rebellans
Qui dehors furẽt pẽdellans
Et ſi mẽ mis en grant deſtroit
Tant trouuay le paſſaige eſtroit
Car largemẽt ne fut ce pas
Que ie treſpaſſaſſe le pas
Et ſi biẽ leſtre du pas ſce
Nul ny auoit oncques paſſe
Car ie y paſſay tout le premier
Nencores neſtoit couſtumier
Le lieu de receuoir paſſage
Ne ſcay cil fiſt puis auantaige
Autãt aux aultres comme a moy
Mais bñ vous dy q̃ tant laymay
Que ie ne le peuz oncq̃s croyre
Non pas ſe ce fuſt choſe voyre
Car nul de legier choſe amee
Ne meſcroit tãt ſoit diffamee Nõ
Ne ſi ne le croy pas encors
Mais ie ſcay bñ aumoins q̃ lors
Neſtoit ne fraye ne batu
Et pource my ſuis embatu
Que daultre entree ny a point
Pour le bouton cueillir a point
Si ſcauez comme my contins
Quãt a mon gre le bouton tins
Le fait orrez ⁊ la maniere
pource q̃ beſoing vous quiere
Quant la doulce ſaiſon viẽdra
Seigneurs galans quil conuiẽdra
Que voꝰ aillez cueillir les roſes
Et les ouuertes ⁊ les cloſes
Que ſi ſaigement y aillez
Que vous au cueillir ne faillez

Faites comme morrez retraire
Se mieulx nẽ ſcauez a chief traire
Car ſe vous plꝰ legierement
Ou mieulx ou plus ſubtillement
pouez le paſſaige paſſer
Sans voꝰ deſtraindre ne laſſer
Si le paſſez a voſtre guiſe
Quant vous aurez la moye apriſe
Tant auez aumoins dauantaige
Que ie vous apris mon vſaige
Sans riẽs prẽdre de voſtre auoir
Si mẽ deuez bon gre ſcauoir
Quant ie fus illec empeſchie
Tant ſuis du roſier approchie
Qua mon vouloir peuz la main tẽdre
Au rainſeaulx pour le bouton prẽdre
Bel acueil moult fort me prioit
Que nul oultraige fait ny ait
Et ie luy mis bñ en couuent
pource quil men prioit ſouuẽt
Que ia nulle riẽs ny feroye
Fors ſa volente ⁊ la moye

La concluſion du romant
Eſt q̃ vous voyez cy lamant
Qui prẽt la roſe a ſon plaiſir
En qui eſtoit tout ſon deſir



Trois éditions du *Roman de la Rose* ont paru successivement à Lyon, au xv[e] siècle, avant celles de Paris. Celle-ci est la deuxième. (Voir p. 100.)

Elle a été imprimée après 1483, date à laquelle le caractère employé dans la *Vie de Monseigneur sainct Albain* n'avait pas encore subi la modification des lettres longues à la française, et a dû paraître vers 1485 ou 1486, avant l'édition de Guillaume Le Roy, qui s'est servi ensuite du même matériel d'illustration, comme nous en avons fourni la preuve. (Voir p. 100.)

Syber a imprimé un autre livre en français intitulé *Le Propriétaire en françois,* qu'il a signé sans le dater. C'est un beau volume in-folio de 252 feuillets à deux colonnes de 55 lignes par page, avec figures sur bois, dont il y a des exemplaires à la Bibliothèque nationale, à celles de Sainte-Geneviève et de l'Arsenal à Paris, ainsi que dans quelques bibliothèques de province.

CEstuy liure des proprietez des choses
fut translate de latin en francois lá de
grace. M.CCC.lxxii.par le commã
dement de tres puissant et noble prince Char
les le quint de son nom regnant en ce temps en
france pasiblement.et le translata son petit et
humble chapellain frere iehan corbichõ de lor
dre sainc augustin/maistre en theologie de la
grace et promocion du dit prince et seigneur tres
excellẽt.et a este reuisite par venerable et discre
te personne frere pierre ferget docteur en theo
logie du couuent des augustins de lion.et impri
me audit lieu de lion par hõnorable hõme mai
stre Jehan cyber maistre ẽ lart de impression

Dans ce colophon, l'imprimeur est appelé «honorable homme maistre Jehan Cyber maistre en l'art de impression».

L'ouvrage commence par le *Prologue du translateur,* en tête duquel on voit une grande figure sur bois représentant le moine Jean Corbichon qui remet humblement au roi de France, Charles V, assis sur son trône, le livre des *Propriétés des choses,* qu'il a traduit du latin de Barthélemy, à la requête du roi.

La gravure à larges tailles de cette planche a l'aspect archaïque des premières illustrations des romans de chevalerie imprimés par Guillaume Le Roy.

L'ouvrage de Barthélemy l'Anglais, composé originairement en latin, est une sorte d'encyclopédie divisée en 19 livres, traitant de Dieu, des anges, des démons, de l'âme, de l'anatomie du corps humain, de la médecine, de l'histoire naturelle des animaux, des poissons, de la physique terrestre, des minéraux, de la botanique sous le rapport des vertus des plantes, de l'économie domestique et rurale, etc.

Cy commence vng treſexcellent liure nomme le proprietaire des choſes tranſlate de latin en frã coys a la requeſte de treſcreſtien et treſpuiſſaut roy charles quint ꝺ ce nom adonc regnant en france paiſiblemẽt/lequel traicte moult amplement de pluſieurs notables matieres comme on pourra apꝑ-ceuoir par les prologues qui ſenſuyuent



Le prologue du tranſlateur.

A Treſhault ⁊ treſpuiſſant prince charles par la di-uine pouruoyãce de dieu roy de frãce paiſible ſei-gneurie ſoit donnee ꝺ cel lui ꝑ qui les roys regnẽt Et de par le tranſlateur de ce liure q̃ poᷣ cauſe ꝺſa petiteſſe nõmer ne ſe do yt ſoit offert et preſente honneur reuerence/ ſubiection et obeiſſance en tous ſes comman-demens ſans contredit. Selon la verite des di uines et humaines eſcriptures entre toutes les diuines et humaines perfections que cueur ro yal doibt deſirer le deſir de ſapiẽce doibt par rayſon tenir le premier lieu. La cauſe ſi eſt/car nobleſſe de cueur royal doit ſouuerainement et premirement deſirer a bien honnourablement et iuſtement regner et gouuerner ſes ſubiectz/⁊ ce ne peult il faire ſãs ſapiẽce. pourquoy il ſen ſuyt que deuãt toutes choſes apres dieu il do-yt aymer et deſirer ſapience. Et pourtant diſo yt ſalomon aux roys et aux princes ou liure de ſapience. Vous qui eſtes deſſus les peuples ⁊ ꝯtenez leſ naciõſ aymez ⁊ ꝺſirez ſapiẽce ⁊ iuſti ce/a celle fin q̃ voꝰ et voz hoirs regnez ꝑpetuel-lemẽt. ce deſir doybuẽt auoir et auoyẽt les nob les roys ⁊ puiſſans q̃ ou tẽpſ anciẽ ont vaillam mẽt gouuerne le mõde en diuerſ lieux ⁊ ẽ diuer ſes regionſ leſquelz ont des leᷣ enfãce laboure ꝑ eſtude ẽ diuerſes ſciẽceſ/poᷣ acq̃rir la ꝑfectiõ de ſapience/ſi cõme fiſt tholomee roy degipte

ii

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le titre de *Propriétaire* fut donné à cette compilation, extraite en grande partie du *Speculum naturale*, de Vincent de Beauvais, parce qu'il y est particulièrement traité des propriétés des plantes et des animaux et, en général, de la plupart des corps. Cet ouvrage donne une juste idée de la science au XIVe siècle. Un grand nombre d'auteurs anciens, grecs, latins et arabes sont cités; mais c'est Pline surtout qui sert de guide au moine anglais.



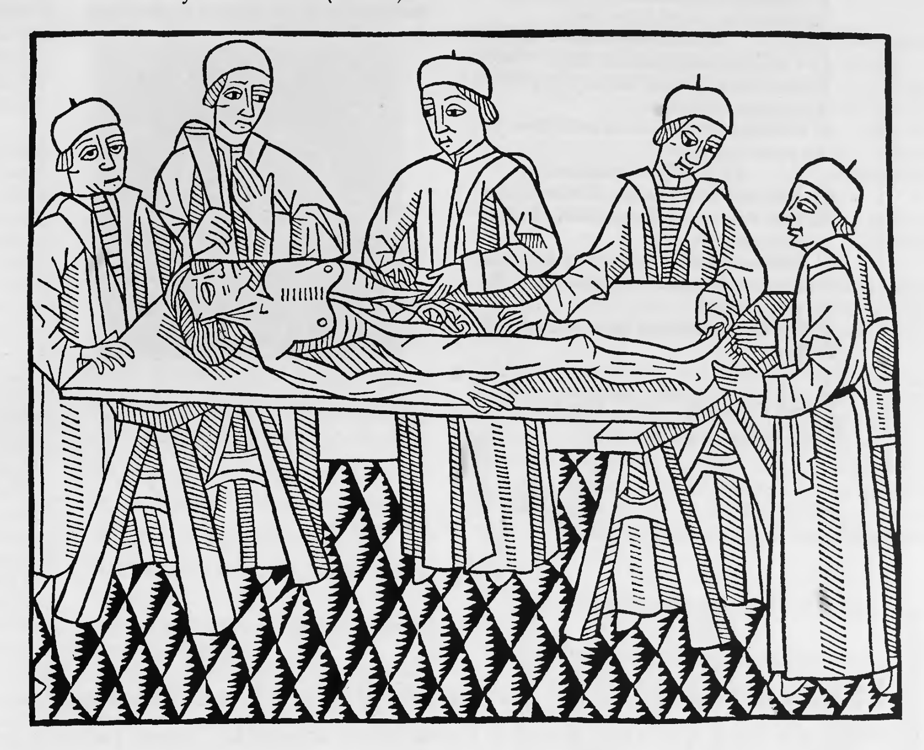
La traduction par Jean Corbichon, chapelain de Charles V, faite par le commandement du roi en 1372, revue par Pierre Farget, docteur en théologie, de l'ordre de Saint-Augustin, grand pourvoyeur de copie des imprimeurs de Lyon, avait été imprimée une première fois par Mathieu Husz le 12 novembre 1482. Elle fut réimprimée, par le même, le 12 octobre 1485.

Guillaume Le Roy en préparait une édition qui parut le 26 janvier 1486 (1485 v. st.).

Husz n'avait pu prêter ni céder à Le Roy les planches d'illustration de ce livre qu'il avait encore sous presse, peut-être aussi parce qu'il avait formé le projet, qu'il réalisa depuis, d'en faire encore d'autres éditions.

Le Roy fit graver d'autres planches, copiées sur les premières (voir p. 63), qu'il prêta à Syber et qui figurent dans la présente édition. De son côté, Syber remettait à Le Roy les bois du *Roman de la Rose.*

On voit ici des illustrations du *Propriétaire des choses :* les *Quatre âges de l'homme* et la *Leçon d'anatomie*[1]. Cette édition n'a pu être imprimée qu'après celle de Le Roy en 1486 (n. st.).



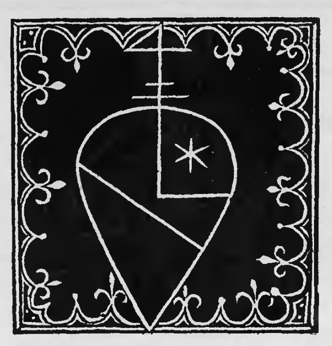
Elle a paru probablement vers 1487 ou 1488, en concurrence avec une autre donnée par Mathieu Husz, le 7 avril 1487 (1488 n. st.). Nous avons remarqué que la fonte du caractère vénitien de Syber avait subi non seulement la modification des lettres longues, mais l'*h* avait été remplacé par une lettre à queue, pour le distinguer du *b* avec lequel on le confondait facilement. Il y a, en outre, l'adjonction d'une petite barre employée comme signe de ponctuation de la virgule.

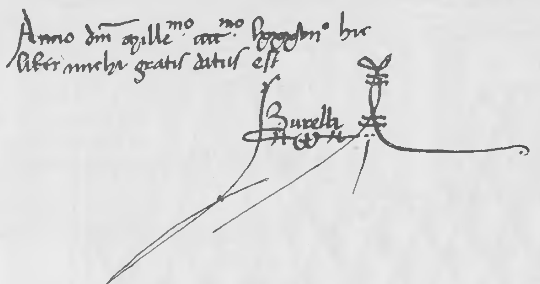
[1] On connaît plusieurs exemplaires de ce livre qui ont été enluminés à l'époque même. — Il y avait alors à Lyon plusieurs enlumineurs ou *illumineurs de livres*. Deux d'entre eux, Guillaume Choard et Georges Jarsaillon, figurent dans les rôles d'impôts du quartier où Syber tenait son atelier.

Syber a imprimé une édition du *De Vita Christi*, de Ludolphe, chartreux, grand in-folio de 250 feuillets à deux colonnes de 95 lignes. Nous en possédons un exemplaire à la fin duquel on lit la date manuscrite de 1487 :

De virginibus:
Simile est regnum celorũ decem virginibus Mathei.xxv.parte.ij.c.xviii.
Simile est regnum celorum thesauro abscõdito. Mathei.xiii.pte.i.capi.lxviii.
De cõmemoratione b. virginis.
Extollens vocem quedam mulier de turba dixit ad ihesuz. Beatus venter qui te portavit Lu.xi.parte.i.ca.lxxv.
Stabat iuxta crucem ihesu mater eius. Jo.xix.parte.ii.capi.lxiii.
In officiis defunctorum.
Dixit martha ad ihesum. domine si fuisses hic frater meus non fuisset mortuus. Johã.xi. parte.ii.capi.xvii.
Omne quod dat mihi pater ad me veniet. et eum qui venit ad me non eiiciam foras. Jo.vi.parte.i.ca.lxx.
Ego sum panis vivus qui de celo descendi ibidem.

Divinũ devotissimũq; vite xpi op⁹:scdm euangeliũ seriem: per devotum religiosissimum q; ordinis carthusiensiũ patrem Ludolphũ de saxonia argẽtine ꝓfessum: ad dei laudem et totius religiõis xpiane utilitatẽ cõpilatũ: finit.





Le volume avait été donné par Jacques Buyer à Laurent Bureau, prédicateur du roi, qui était venu à Lyon cette année-là, pour prêcher le Carême, ainsi que l'atteste la note autographe de Bureau, signée de Buyer :

Syber n'a pas signé cette impression, mais on y voit sa marque, que l'on pourra comparer avec une autre plus grande à son nom, reproduite ci-contre.

Apoca.

directe contra deū.

m ¶ Et omnis qui amat ꝛ fa.men.ille amat qui delectaꝛ menda-
cia ꝓferendo:sed hypocrita facit mendaciū.nam hypocrisis est
mendaciū in facto n ¶ Ego ie.mi.ange.meū testi.vo.hec.s.
punitionē maloꝝ et premiationē bonorum.

o ¶ In eccle.q̄ sūt
per orbez vniuer
suz.tertio in supe
rioribus:vt dictū
est frequenter de
xp̄i excellentia. et
quantū ad hᵒ sub
ditur in eius per-
sona.

p ¶ Ego suz radix
ꝛ genus dauid.i.
ꝺ radice yesse: sic
dauid est de gene
re eius quantum
ad humanitatez
ſm ꝙ videꝛ esa.
xi. Egredieꝛ vir-
ga de radice yes-
se ꝛ flos de radi-
ce ei⁹ ascendet ꝛc̄.
qui flos est crist⁹
ſm sensum lr̄alez
sicut diffusius fu
it ibi dictum.

q ¶ Stella splen.
ꝛ matu. quantuz
ad diuinitatez il
lustrās oēz hoiez
venientē in hunc
mundum. Joh.i.

Ego[p] suz genus et radix dauid
stella[q] splendida ꝛ matutina.
Et[r] spūs ꝛ sponsa dicunt veni[s]
Et[s] qui audit dicat[t] veni. Et[u] q
sitit veniat[x]: et[y] qui vult accipi-
at aquaz vite gratis[z] Cōtestor[a]
enim omni audienti verba pro-
phetie libri huius. Si quis[b] ap
posuerit ad hec: apponet deus
super illuz plagas scriptas in li-
bro isto: ꝛ si quis diminuerit de
verbis libri ꝓphetie huius au-
feret deus partem eius de libro
vite: ꝛ de ciuitate sctā: ꝛ de his
que scripta sunt in libro isto Di
cit[c] qui testimoniū perhibz isto-
rum. Etiaz[d]. Venio cito amē.
Veni[e] domie iesu. Gratia[f] do
mini nostri iesu cristi cum omni
bus nobis: Amen.

¶ Liber apocalipsis finit.

r ¶ Et spūs ꝛ spon.di.veni nota hec est vera littera: ꝛ sic habēt li
bri correcti.dicit aūt spiritussanctus xp̄o.

s ¶ Veni.s.ad iudiciū ad iustos premiandū: qd̄ dupliciter potest
intelligi.vno modo: qꝛ facit iustos hoc dicere: qui premiari desi-
derant a cristo iudice eo modo loquendi quo dicitꝛ Ro.viij. Spi
ritus postulat pro nobis gemitib⁹ inenarrabilibus.i. postula-
re facit ſm omnes expositores catholicos. Alio modo: quia si-
cut filius missus fuit in mundū a patre ꝛ spū sancto. sicut in ꝑso-
na eius dicitꝛ Esa.xlviij. Misit me deus ꝛ spiritus eius.sicut ibi
dem plenius fuit ostensum: sic in aduentu ad iudiciū mitteꝛ a pa
tre ꝛ spiritusancto. Et sponsa.i.ecclesia militās que desiderat cō
iungi ecclesie triūphanti qd̄ fiet in iudicio finali.

s ¶ Et qui audit.a spūsancto per inspirationē ꝛ ab ecc̄lia per p̄-
dicationē. t ¶ Dicat veni.desiderando scd̄m aduentuz xp̄i
vn̄ Lu.xxi.dicit saluator loquēs de eius aduētu ad iudiciū. His
aūt fieri incipientibus respicite ꝛ leuate capita vestra.i. exhilara
te corda: put exponit Gre.q̄ꝛ appropinquat redēptio vestra.

v ¶ Et qui sitit.desiderando glīam. x ¶ Veni.per gratiam.
y ¶ Et qui vult accipiat aquam vite.i.glīam que est vita anime.
z ¶ Gratis.nam hic habeꝛ per cristi meritū in baptismo: dū tn̄ non po-
natur obstaculum.

a ¶ Contes. Hec est vltima pars in qua ponitꝛ p̄dictoꝝ confirmatio: qꝛ
nihil ibi contineꝛ superfluū aut diminutū.ideo subditur.

b ¶ Si quis appo.ad hec.s.discrepantia a veritate euangelij: sicut ebi-
on ꝛ cherinthus heretici q̄ tp̄e illo addebāt aliq̄ discrepantia a verita-
te euangelij: ꝛ aliq̄ diminuebāt de eius veritate: dicentes xp̄m ante ma
riā non fuisse: per hoc tn̄ non excluditur quin possint aliq̄ dici licite: que
faciunt ad declarationē sacre scripture: ꝛ sic fecerunt doctores sancti.

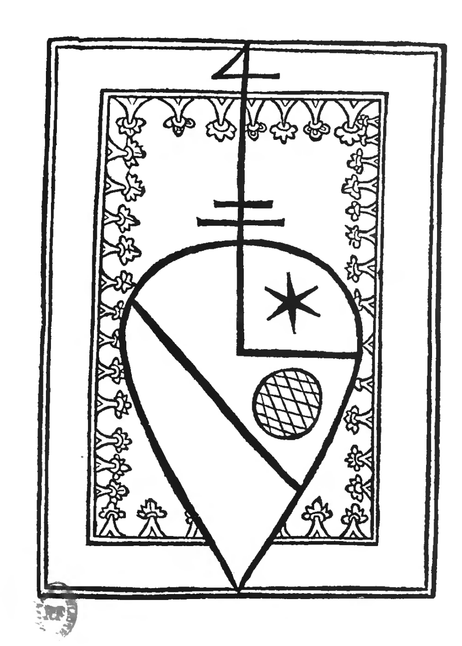
c ¶ Dicit qui testimoniū phibet istoꝝ.s.cristus.

d ¶ Etiā.venio cito.ad iudiciū cuilibet in morte.nā qualis vnusquisq̄
inueniꝛ in morte: talis presentabitur in iudicio. generaliter aūt veniet
omnib⁹ ad iudiciū in generali resurrectione.

e ¶ Veni dn̄e iesu.hoc dicit iohannes conformando se spūsancto ꝛ ec-
clesie.ideo subditur eius oratio ꝓ omnibus fidelibus: cū dicitur.

f ¶ Gratia dn̄i nostri iesu cristi cum omnibus vobis. Amen.

¶ Diuinū opus biblie: totius legis xp̄iane fundamentū oibusq̄ cristi
fidelib⁹ meo iudicio q̄ꝫ iucundū ac gratissimū: vna cū postillis excellen
tissimi sanctissime theologie professoris magistri Nicolai de lyra ordi-
nis sancti Francisci: Necnon additionib⁹ dn̄i Pauli Burgensis ep̄i
ac replicis eximij viri diuinis flosculis Laureati magistri Mathie do
rinck p̄fati ordinis minoꝝ: Ad vtilitatē ꝛ voluptatē ꝓficere volentiuz
ac oipotenꝫ dei ꝛ intemerate eius matris v̄ginis Marie gloriā et ho
norē p Johem Syber sūma cū diligētia impressum feliciter Finit.



La grande marque de Syber, que l'on vient de voir, se trouve à la fin d'une Bible latine, avec les Postilles de Nicolas de Lyre et autres commentateurs, en quatre énormes volumes grand in-folio, dont il existe un exemplaire complet à la Bibliothèque Mazarine. A la fin du tome I[er], on en voit une autre tout à fait semblable, sauf la dimension, à celle du *De Vita Christi* :

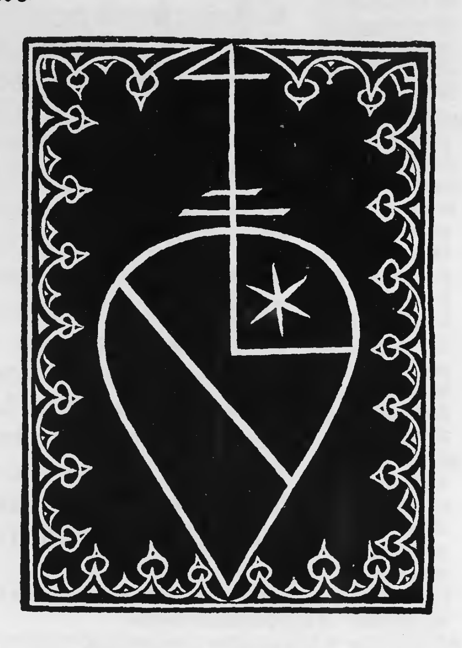
Liber

nes et patet.
e Et nunc flecto. hic consequenter petit misericordiam: primo reuerēter. d.
e Et nunc flecto genua cordis mei. quia genua corporis flectere non poterat impeditus compedibus ferri: secundo instanter petit: ibi.
f Peto rogans te domine ꝛc. petitōes suā plies ꝛ mltipliciter replicādo. tertio confidenter presumēs de diuina misericordia: ibi.
g Quia indignū saluabis me secundū misericordiam tuam. ꝛ promittēs emendari: ibi. Et laudabo te semper. et sic terminat orationem dicens
b Quoniam te laudat omnis virtus celorum. i. omnes ordines angelorum. ꝛ tibi est gloria in secula seculorum amen.

Explicit oratio regis manasses

indignum saluabis me s₃ magnā misericordiam tuam: ꝛ laudabo te semper omnibus diebus vite mee: quoniam[b] te laudat omnis virtus celoruꝫ: ꝛ tibi est gloria in secula seculorum amen.

Explicit oratio Manasses regis iuda.



Le texte de cette Bible est imprimé avec un gros caractère identique, sauf la majuscule F et la lettre *v* du bas de casse, à un des types de Guillaume Le Roy (voir page 55) :

A B C D E F G H I L M N O P Q R

R S T V Z

a b c d d e f g h i j l m n o p q r ſ s t u x y z

ā b̄ d̄ ē e⁹ ꝛ i⁹ n̄ n⁹ ō p̄ ꝑ q° q̄ q̄ g r̄ t̄ ū v̄ ꝯ ꝛ

ff ſſ ſt . : ⸗

Nous attribuons à Syber une édition in-folio des *Casus longi*, d'Hélie Regnier, datée du 14 août 1488, sans lieu d'impression et sans nom de typographe, dont voici la première page de texte en fac-similé :

¶ Incipiunt casus longi super sextum decretaliuz compilati in alma uniuersitate pictauensi.

b Bonifacius octauus cõditor huius cõpilatõis tractaturus de iure: cõsiderauit qꝫ vbi nõ est fundamẽtuz: desuper edificari non potest. vt in.c. veniens. de presbitero non bap. in an. Idcirco pro sui operis fundamento pmisit rubricam de sum. tri. et fide catho. Quo fundamento pmisso incedit ad iura ꝯdenda. Et qz ius est duplex scꝫ ius scriptũ ⁊ ius non scriptũ. vt insti. de iure na. gen et ciui. §. cõstat. Et qz ius scriptũ est dignius iure nõ scripto: ideo pmittit de iure scripto. puta de cõstitutiõibus. ⁊ postea de iure non scripto: scꝫ de ꝯsuetudine. Unde pro intellectu huius querit quid sit cõstitutio. Secũdo queritur vnde dicatur cõstitutio. Pro solutione prime qõnis est sciendũ qꝫ ꝯstitutio in iure accipit dupliciter. vno modo large. alio modo stricte. Quando cõstitutio accipit stricte: prout differt ab alijs ptibus iuris stricti: nichil aliud est nisi id qd statuit ⁊ ordinat priceps animo cõdendi legem. insti. de iure na. gen. ⁊ ciui. §. qd principi placuit. Est ergo cõstitutio stricte sumpta put differt a lege: plebiscito: senatuscõsulto: ⁊ alijs partibus iuris scripti. Illud qd facit priceps animo cõdendi legem ⁊ vt subditi vtãtur: tam in scholis qꝫ in iudicijs. In scholis scꝫ doctores legẽdo. in iudicijs iudices ordinãdo ⁊ aduocati allegãdo. Alio modo accipitur cõstitutio large pro oibus ptibus iuris scripti: siue sit lex siue plebiscitũ siue senatuscõsultũ principis placituz edicta pretoꝝ. responsa prudẽtũ: etiã siue sit ius cõe siue pticulare: vt sunt statuta epi ⁊ vniuersitatis vel collegiũ vel alterius corporis approbati. Ad secũdã qõem respondetur qꝫ cõstitutio dicitur a cõ qꝫ est simul ⁊ statuo statuis quasi simul statutio vel dicit cõis statutio. qz lex debet esse cõis ⁊ generalis oib⁹ et non debet edi in fauorem illius vel istius. c. erit autẽ lex. iiij. di. ⁊. c. om̃es. e. ti. in an. vbi dicitur qꝫ statutũ factũ ab aliquibus canonicis alicuius ecclesie de cõsensu epi nõ valet quãdo nõ oib⁹ canonicis est cõe.

Licet. Noua constitutio principis tollit primã cõtrariã qꝫuis id nõ exprimat. Speciales cõsuetudines ⁊ statuta rõnabilia non tollit nisi id exprimat. h. d. Casus in hoc. c. possꝫ poni pluribus modis: sed ponamus hoc modo. Cauetur in. c. cuz in cunctis. de elec. in an. qꝫ obtinẽs ecclesiam prochialẽ debꝫ pmoueri ad sacerdotiũ infra annũ: qd si nõ fecerit dicit ille textus qꝫ potest priuari sua ecclesia. sed tamen requiritur sententia priuatõis ita qꝫ per lapsum anni non est priuatus ipso iure: nec per lapsuz anni dicitur ecclesia vacare. ⁊ in. c. licet canon ⁊ in. c. cõmissaz. infra de elec. dicit qꝫ obtinẽs ecclesiaz prochialẽ debet pmoueri ad sacerdotiũ infra annũ. ⁊ si non fuerit pmotus ipo facto vacat ecclesia: ita qꝫ sine sentẽtia priuationis poterit epus illaz ecclesiaz cõferre. sic iste due ꝯstitutões sunt cõtrarie. qz vna dicit qꝫ priuat ipo facto: alia dicit qꝫ nõ priuat ipo facto sed per sententiam. Et in dictis. c. licet canon. ⁊. c. cõmissaz non fit expssa mentio de c. cum in cunctis. qz in illis. c. licet canon. ⁊. c. cõmissam. non dicitur qꝫ ecclesia vacet ipso facto non obstante. c. cũ in cunctis. querit qd istoꝝ. c. debent obseruare iudices in iudicijs. Rñdet ro. pon. qꝫ. c. licet canõ. qd est posteri⁹ licet in eo non fiat expressa mentio de. c. cum in cunctis qz papa cõdendo posteriorẽ cõstitutionem cõtrariã prime: videt primã reuocare: ex eo qꝫ papa sciebat illã cõtrariã cõstitutionẽ saltem psumit illã scire cuz princeps habeat oia iura in scrinio pectoris. Sed qd sanctissime pater: ponamus retento eodem themate qꝫ papa fecit aliquã cõstitutões nouam que non est contraria aliquib⁹ constitutiõibus generalib⁹: sed pticularib⁹ aliquoꝝ locoꝝ pticulariũ puta alicuius eccl'ie vel corporis. qz forte in tali ecclesia est cõsuetudo pticularis sup aliquo iure qd nõ fuerat dispositũ p ius cõe: papa fecit aliquã constitutõez contrariã illi statuto: ⁊ fecit illam cõstitutõez simpliciter non derogando illi statuto pticulari: qz non dixit papa qꝫ vlt vti tali ꝯstitutõe

a ¶

Cette édition est indiquée sommairement dans le *Repertorium bibliographicum*, de Hain, sous le numéro 13813, d'après Panzer, qui l'attribue faussement aux presses d'Henri de Haarlem et Jean Walbeeck, imprimeurs associés à

Bologne. Le livre n'a pas été imprimé en Italie, mais à Lyon, comme l'indique le filigrane « à la roue dentée » qu'on distingue dans la pâte du papier. Les caractères du texte sont semblables à ceux qui sont employés pour les commentaires de la grande Bible latine en quatre volumes, mentionnée ci-dessus et dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V Y

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v x y z

ā b⁹ d̄ ē e⁹ 7 i⁹ l' m̄ m⁹ ñ ō p p̄ p q̄ q̄ q̄ r̄ r ť ť ū x̄ p

ff ſſ ſt . : /

Nous avons observé que, dans les *Casus longi*, la lettre *h* du bas de casse, tout en conservant la même forme, avait été retouchée. On a ajouté au bas une petite queue en forme de crochet, pour la distinguer plus facilement du *b* lors d'une seconde fonte du caractère, qui est le même partout ailleurs. Dans une troisième fonte, faite quelques années plus tard et qui servit à imprimer, aux frais de Jacques Buyer, en 1498, l'œuvre d'Henri Bouhic sur les *Décrétales*, Jean Syber fit encore subir d'autres modifications à ces types qu'il qualifie de renommés (*famosi caracteres*).

Les commentaires d'Hélie Regnier[1] sur les *Décrétales* et les *Clémentines* se terminent par un achevé d'imprimer en gros caractères :

¶ Expliciti sunt casus clemētinarū
a domino helia Regnier elimatissi-
me collecti. Anno domi. M.cccc.
lxxxviij. die quarta mensis augusti.

Un peu plus bas, on lit la formule chère aux imprimeurs lyonnais :

¶ Laus deo.

Ces mêmes caractères se retrouvent dans les titres courants au haut des pages du *De Vita Christi*, de Ludolphe, cité plus haut.

[1] Hélie Regnier était un célèbre professeur de droit à l'Université de Poitiers. Son ouvrage a été achevé d'imprimer pour la première fois à Poitiers, le 7 des calendes de juillet (25 juin) 1483. (Voir A. CLAUDIN, *Origines et débuts de l'imprimerie à Poitiers*, p. 22-24; ouvrage cité.)

L'édition des *Casus longi*, imprimée avec les caractères de Syber, forme un volume in-folio, à deux colonnes, de 158 feuillets, dont le dernier est blanc. Les pages pleines ont 47 ou 48 lignes.

Nous mettrons à l'actif de Syber l'édition illustrée de l'*Ars moriendi*, sur laquelle M. Proctor vient d'appeler l'attention dans la revue bibliographique *The Library* (2ᵉ série, t. III, octobre 1902, p. 339-348).

Nous connaissions cette édition pour l'avoir vue, il y a une douzaine d'années, dans le recueil in-quarto coté A 2120, à la bibliothèque d'Auxerre. Vérification faite, c'est la même que celle qui a passé, au XVIIIᵉ siècle, à la vente du duc de La Vallière (nº 592 du catalogue de 1783), et dont le bel exemplaire, relié en maroquin rouge, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (Réserve, D, 6230 *bis*).

Temptacio diaboli de vana gloria.

Quarto diabolus temptat hominem infirmū per sui ipsius con
placentiam que est superbia spūalis per quā deuotis ⁊ religi
osis atq; perfectis magis est infestus. Cum enī hominem ad deui=
andum a fide aut in desperationem aut ad inpacientiam non potest i
ducere. Tunc aggreditur eum per sui ipsius conplacentiam. Tales
in eum iaculans cogitationes. O ꝙ̄ firmus es in fide: ꝙ̄ fortis in
spe ⁊ ꝙ̄ constanter paciens in tua infirmitate. O ꝙ̄ multa bona o=
peratus es maxime gloriari debes: quia nō es sicut ceteri qui infi=
nita mala perpetrarunt. ⁊ tamen solo gemitu ad celestia regna per=
uenerūt. Igitur regnum celorum tibi iure negari nō potest. quia le
gitime certasti. Accipe ergo coronam tibi paratam ⁊ sedem excel=
lentiorem pre ceteris optinebis. Per ista ⁊ similia diabolus instan
tissimus laborat hominem inducere ad spūales superbiam sine ad
sui ipsius conplacentiam. Pro quo notādum ꝙ ista superbia mul=
tum est vitanda. Primo quia per eam homo efficitur similis diabo
lo. Nam per solam superbiam de angelo factus est diabolus. Se=
cūdo quia per ipsam homo videtur cōmittere blasphemiam. Per
hoc ꝙ bonum quod a deo habet a se presumit habere. Tercio quia
tanta posset esse sua complacentia ꝙ per hanc dampnaretur. Unē
gregorius. Reminiscendo quis boni quod gessit dum se apud se eri=
git apud auctorem humilitatis cadit. et augustinus. Homo si se iu
stificauerit ⁊ de iusticia sua presumpserit cadit ⁊c.

Mˡˡᵉ Pellechet, qui a vu aussi cette édition de l'*Ars moriendi*, l'attribue (dubitativement, il est vrai) aux presses de Jean Du Pré, de Lyon. Les types sont ceux des Commentaires de l'*Opus Biblie cum Postillis Nic. de Lyra* (voir p. 205) et de la seconde fonte des *Casus longi* de 1488.

Il y a identité parfaite; les capitales P, M et U sont caractéristiques, ainsi que le double trait, oblique de gauche à droite, que l'on remarque à la fin des lignes pour diviser les mots; même espacement entre les lignes; tout concorde. Ci-après, on verra des spécimens des gravures du livre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Cette édition contient neuf estampes gravées sur bois; mais la première, avec le Christ en croix placé au chevet du moribond, et au bas de laquelle on lit la devise *Quid faciam,* est reproduite trois fois dans le courant de l'ouvrage. On la voit d'abord au recto du deuxième feuillet, avant la préface; on la retrouve au recto du douzième feuillet, pour faire face au texte *Bona inspiracio Angeli contra avariciam,* et elle est ensuite répétée au verso du treizième feuillet, avant l'épilogue.





Le titre *Ars moriendi* est en gros caractères, analogues à ceux des titres courants du *Ludolphus : De Vita Christi,* à la marque de Syber. Le tout, texte et planches, forme 14 feuillets petit in-quarto, non chiffrés et sans signatures. Le caractère paraît usé, dans l'original. Quelques lettres sont mal venues ou cassées, comme la majuscule T que l'on trouve à la cinquième et à la sixième ligne du texte ci-dessus reproduit. (Voir p. 209.)

L'impression est donc postérieure à 1488, date des *Casus longi*, d'Hélie Regnier, mais elle ne peut avoir été exécutée vers 1480, comme l'indique le catalogue La Vallière. Hain décrit notre édition, sous le numéro *1832 de son *Repertorium Bibliographicum*, et en indique deux autres (n[os] *1833 et *1834), qu'il dit imprimées avec les mêmes caractères (*Typi sunt precedentis ed.*) et être vraisemblablement sorties du même atelier que la nôtre (*Fig. sunt precedentis ed.; typi vero majores. Hæ tres edd. prodierunt verisimiliter ex eadem officina*).





Nous avons comparé attentivement les exemplaires de ces trois éditions, qui sont à la Bibliothèque royale de Munich, et nous déclarons qu'il y a erreur manifeste de la part du bibliographe allemand. Les caractères des numéros *1833 et *1834 ne ressemblent en aucune façon à ceux de notre édition, et les bois, au nombre de 14, sont tous différents. Ces deux dernières éditions ont été exécutées en Allemagne.

La nôtre a certainement été faite à Lyon, comme le suppose Brunet. Dans l'exemplaire de Munich, les filigranes sont « la petite main qui bénit » et « la roue dentée », marques essentiellement lyonnaises, surtout la dernière. Il faut donc rejeter l'opinion de M. Eugène Dutuit qui, dans son *Manuel de l'amateur d'estampes* (t. Ier, p. 53), l'a classée dans le groupe des éditions imprimées en Allemagne. D'après lui, ce serait une reproduction de l'édition xylographique B, à laquelle il manquerait les figures 2 et 11.





Nos planches avaient d'abord paru dans *L'Art de bien mourir,* imprimé à Lyon en français, vers 1485, par Pierre Pincerne dit *Bouttellier.* Elles passèrent chez Syber, puis chez Pierre Mareschal, imprimeur lyonnais, qui donna, vers 1515, une édition de même format, en 20 feuillets, avec un texte quelque peu remanié, sous le titre suivant : *Tractatus succinctus ac valde utilis de arte et scientia perfecte vivendi benequę moriendi, variis historiis ac orationibus illustratus.*

Une des planches primitives ne figure pas dans cette réimpression de la bibliothèque du baron James de Rothschild (n° 76 du catalogue).

Les livres imprimés par Syber sont généralement des volumes de droit civil ou canonique du plus grand format in-folio. La plupart de ces éditions sont sans date et ne portent que sa grande marque, qui est de deux sortes et quelquefois tirée en rouge, à la fin des volumes.

Dans le nombre, nous citerons les *Decretalia* de Grégoire IX, avec le commentaire de Jean André, dont l'impression est antérieure à septembre 1489[1].

On connaît aussi de Syber une édition, également sans date, du *Catholicon*, ou grand dictionnaire de Jean Balbi, de Gênes. M. Proctor attribue encore à notre imprimeur plusieurs autres livres sans date qui se trouvent au Musée Britannique, à Londres, et à la Bibliothèque Bodléienne, à Oxford[2].

En 1498, Jean Syber imprime l'*Opus preclarissimum Distinctionum*, d'Henri Bouhic, professeur en chacun droit (civil et canonique), sur les cinq livres des *Décrétales*, dont nous reproduisons ci-dessous le titre, imprimé en rouge et disposé en six lignes d'un gros caractère de 20 points environ :

Opus preclariſſimum diſtinctionum
henrici bouhic utriuſqȝ iuris pro
feſſoris ſuper quīqȝ libris de
cretaliū nouiter impreſ/
ſuȝ accuratiſſimeqȝ
correctum.

L'ouvrage, divisé en cinq tomes qui correspondent aux cinq livres des *Décrétales*, forme, lorsque ces parties sont réunies, un gros volume de dimensions colossales pour l'époque. Syber aimait à faire grand. C'est dans ce grand format qu'il avait imprimé, dès 1481, les *Décrétales* de Grégoire IX, les huit volumes des œuvres du jurisconsulte Barthole, pour Barthélemy Buyer, en 1482, ensuite la Bible, avec les Postilles de Nicolas de Lyre, en quatre volumes, et la plupart de ses répertoires de droit canon. Ces gros livres n'étaient guère maniables et ne pouvaient être lus ou consultés que placés sur des pupitres, comme les livres de chœur des églises.

[1] La date de septembre 1489 est inscrite d'une écriture du temps, sur le feuillet de garde d'un exemplaire que nous avons vu. — [2] *Index to early printed books*, n[os] 8540-8554; ouvrage cité.

Pour tirer de pareils labeurs sur le papier fort et résistant qu'on leur connaît, il fallait un trempage spécial, avec des presses fortes et puissantes. Les coups de barreau répétés de ces gros instruments ébranlaient la maison dans laquelle Syber avait établi son atelier. Aussi payait-il un loyer annuel de 60 livres tournois, avec redevance « d'ung livre d'impression de chascun livre qu'il faict . . . actendu le mal que lesd. impresseurs ils font ».

Le propriétaire, qui tolérait tout le tapage des grandes presses de Syber et les dégâts que les ouvriers imprimeurs pouvaient faire à l'immeuble, n'était autre que maître Jean Thibaud, d'Évreux, docteur en médecine, le même qui avait revu et édité les textes du *Mesue* et du *Matthæus Silvaticus*, imprimés en 1478, dans sa propre maison, par Martin Husz et Jean Syber, alors associés[1] (voir fac-similés, p. 155 et 157), suivant en cela le noble exemple donné par Barthélemy Buyer qui avait abrité sous son toit l'atelier de Guillaume Le Roy, premier imprimeur lyonnais.

Les fontes de Syber s'usaient peu à peu, comme nous en avons la preuve par les caractères déjà fatigués de l'*Ars moriendi* (voir p. 209), et ne pouvaient plus servir que pour de petits travaux. Une troisième fonte, dont voici l'alphabet, est employée pour le texte courant du *Bouhic :*

A B C C D E F G H I K L M N O P Q R S

T V Y   a b c d ꝺ e f g h i j k l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z   ff ſſ ſt

ā b' c' ꝯ ꝯ̄ ď ē ꝛ ī i' j̄ ŀ l' m' m̄ n̄ n' ō p̄ ꝑ ꝓ q̄ q̄ q̇ ꝗ̄ ꝗ ꝙ r̄ ꝝ s̄ ꝭ t̄ ŧ t' ū

ꝵ ƀ ȷ   ¶ . : ⁊ §

Ce sont des types de même famille, dont quelques lettres ont été retouchées ou changées. Dans le bas de casse, on voit l'*h* à queue de la seconde

[1] « Maistre Jehan Thibaud, docteur en médecine, tient une grande maison haulte, moyenne et basse, assise en la dite rue du costé du soleil couchant, traversant à l'autre rue tirant à Saint-Pol joignant la maison dudit Messire Pierre Noir devers la bize et la maison Pierre Poculot, notaire, devers le vent et par derrière la maison de Messieurs du Chappitre de Saint-Pol et la dite maison Messire Pierre Noyr. — Jehan Sybert, impresseur de livres, tient partie de ladite maison à louage qui en baille pour an lx l. t. et ung livre qu'il faict. — Maistre Hervé Besine, correcteur de livres, tient partie de lad. maison à louage, qui en baille par an x l. t. (suivent les noms de deux autres locataires). La partie que tient ledit maistre Jehan Thibaud peult valoir ayant regard à ce que dessus xxx l. t. — Ainsi le tout, actendu le mal q. lesd. impresseurs ils font, peult valoir cent l. t. par an. » (Archives de Lyon. *Nommées* de 1493, CC 4, fol. 30 v°.) L'immeuble était ainsi dépréciée.

fonte. Parmi les capitales, on trouve un second C de forme ronde; les lettres M et U sont changées.

Le titre et les premiers mots des *Distinctiones*, ainsi que les rubriques de la table des matières, sont composés avec un gros caractère vénitien d'environ 20 points. Voici l'alphabet que nous avons relevé :

A B C D E F G H J L M
N O P Q R S S T U X
abcdefghilmnopqrsſtuxz
ā bꝰ đ ē ꝛ ī iꝰ ñ ō ꝙ ꝗ ꝝ ū
ff ſſ ſt

La lettre capitale Y, qui n'était pas employée en Italie, manque totalement et est remplacée, dans la table alphabétique, par une autre lettre beaucoup plus petite de fonte lyonnaise, qui produit un effet disgracieux.

Le répertoire de *Bouhic* est disposé à deux colonnes de 73 lignes par page pleine. Nous donnons ici le fac-similé de l'achevé d'imprimer :

¶ Exactum hoc opus diſtinctionũ preſtantiſſimi vtriuſq;
iuris interptis accutiſſimi dñi henrici bouhic ſuper quinq;
decretaliũ libris famoſis caracteribus impreſſum atq; caſti
gatũ q̃tũ humane fragilitati poſſibile eſt ꝑ preſtantiſſimuz
ac celeberrimũ vtriuſq; iuris monarcham dñm franciſcum
Joſſerãdi: inſignis collegij ſancti iuſti lugdun̄. obediẽtiariũ
famoſiſſime atq; antiquiſſime vrbis primicialis lugdun̄. offi
cialẽ: adeo vt nihil falſum nihil diſſonũ nihilq; qd additio-
ne indigeat cõperiatur: idq; arte impreſſoria lugdun̄. per ma
giſtrũ Johannẽ ſiberti atq; inpenſis mgr̄i Jacobi bueri im
preſſuz anno labente incarnate deitatis. M. cccc.xcviij.
¶ Unde dñi mei repertoriũ iſtud legentes vnũ non omitto
nec vos latere dz: cũ quinq; libri ſiue ꝑtes in diſtinctionibꝰ
iſtis conſiſtant ꝛ quelibet ꝑs ſuũ habeat numeꝝ de ꝑ ſe ꝛ ab
alijs ꝑtibus diſcretũ cauere debetis in remiſſiõe ad folia: an
ſit in primo ſecũdo vel altero illoꝝ quinq; libroꝝ cũ indiffe-
renter allegentur libro expreſſe non nominato.

Il y est dit que cet ouvrage a été revu et corrigé avec le plus grand soin autant qu'il a été humainement possible (*quantum humane fragilitati possibile, est*), par maître François Josserand, obédiencier de Saint-Just et official de l'église primatiale de Lyon. Nous apprenons, en outre, que le volume a été imprimé avec des caractères renommés (*famosis caracteribus*), à Lyon, par l'art

d'impression (*arte impressoria Lugduni*) de maître Jean Sibert (*per magistrum Johannem Siberti*), et ce aux frais et dépens de maître Jacques Buyer (*atque impensis magistri Jacobi Bueri impressum*) dans le courant de l'an de l'Incarnation 1498 (*anno labente incarnate deitatis* M.CCCC.XCVIIJ).

Jean Syber demeurait de l'autre côté de la Saône, grande rue de Bourgneuf, dans la partie comprise « depuis la porte de Bourgneuf tirant à Saint Christoffle »[1]. Il y avait, dans la même maison, un correcteur d'imprimerie du nom de Hervé Besine, qui est aussi qualifié d'« impresseur de livres »[2]. C'était, selon toute probabilité, un des collaborateurs de Jean Syber.

Syber a travaillé de son métier de typographe jusqu'en 1504 environ. Le médecin Jean Thibaud, un de ses protecteurs, était mort, et Jacques Buyer, nommé à de hautes fonctions municipales, s'était désintéressé de l'imprimerie. Tombé dès lors dans un état de gêne vers la fin de sa carrière, remise lui fut faite de la taxe en raison de sa misère. On lit, dans le charteau de 1503, cette phrase significative : « Mess. l'ont quicté, parce qu'il y avoit pitiez. »

[1] « JEHAN SYBERT, impresseur de livres », est taxé à la somme de XXXII l. VI d. en 1485, dans le charteau, « pour la poursuyte des foyres ». (Archives de Lyon, CC 214, fol. 16 r°.) — Dans la collecte de novembre 1487, « JEAN SIBERT, impresseur de livres », est inscrit pour XXII s. VI d. t. (Archives de Lyon, CC 215, fol. 14 r°; fol. 142 du nouveau numérotage.)

[2] « Messieurs les chamarriers et chapitre de Saint Pol tiennent une maison haulte, moyenne et basse en lad. rue du costé devers le vent, joignant au jardin de la Pomme devers soleil couchant et la maison Jehan Thibaud médecin devers soleil levant. Maistre HERVÉ BEZINE, impresseur de livres, tient à louage lad. maison qui en baille par an XXI l. XV s. » (Archives de Lyon, CC 4, fol. 29 v°.) — Si l'on admet que Bezine ait été le collaborateur de Jean Syber, il serait fort possible que la maison qui touchait à l'atelier de ce dernier ait été une annexe de son imprimerie ou un dépôt pour la vente des livres qu'il imprimait, car maître Hervé Bezine est ensuite plus souvent qualifié de marchand de livres. (Voir BAUDRIER, *Bibliographie lyonnaise*, t. Ier, p. 45.)

CHAPITRE XLVIII

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE PERRIN LE MASSON, BONIFACE JEHAN ET JEAN DE VILLEVIEILLE

(1479-1500)

Premier livre imprimé par Perrin Le Masson, seul, en 1479. — Son association avec Boniface Jehan et Jean de Villevieille. — La marque des trois typographes associés. — Les produits de l'atelier commun.

Perrin Le Masson, originaire de Lorraine (*Perrinus Lathomus de Lothoringia*), a imprimé à Lyon, en 1479, une Bible latine de format in-folio.

Ce volume est exécuté avec une fonte de petite gothique compacte d'une forme toute particulière, dont nous donnons ci-dessous l'alphabet avec la série de chiffres arabes qui s'y rencontrent :

A A B C D E F G H I L M N O P Q R S T U V X Z

a b c d e f g h i k l m n o p q r z s ſ t u x y z ff ſſ ſt . : - ?

ā b⁹ ç ɔ ɔ̄ ꝺ ē ⁊ ī ꝁ m̄ m⁹ n̄ n⁹ ō ō̄ p̄ ꝑ ꝓ q̄ ꝗ ꝙ ꝙ̄ q̄ ꝗ r̄ ꝝ ꝁ ẗ t⁹ ū u⁹

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0

Ce caractère est une copie de types italiens successivement employés à Vicence et à Mantoue, en 1473; à Gênes, en 1474; à Venise, en 1475; à Rome, en 1478, et ailleurs. La majuscule M est caractéristique. D'après M. Proctor (*Index to early printed books*, p. 616), le même caractère se retrouverait en grande partie, sauf quelques capitales mêlées qui diffèrent, dans les premiers livres imprimés à Vienne, en Autriche[1].

[1] Voir fac-similés de ces livres dans ANTON MAYER; *Wiens Buchdrucker-Geschichte*, 1482-1882; Wien, 1883; in-4°, p. 11-17.

Nous reproduisons ci-dessous, en fac-similé, la dernière page de cette impression. Au bas, on lit le colophon avec le nom de l'imprimeur et la date :

Scribe:qꝛ hec uerba fidelissima sūt ⁊ uera. Et di
xit mihi. Factū ē. Ego sū alphs ⁊ o: initiū ⁊ finis.
Ego sitiēti dabo de fonte aque uiue gratis. Qui
uicerit possidebit hec. Et ero illi deus: ⁊ ille erit
mihi fili9. Timidis aūt ⁊ icredul' ⁊ execratis ⁊ ho
micidis ⁊ fornicatorib9 ⁊ ueneficis ⁊ idolatris ⁊
oib9 mēdacib9: ps illoꝝ erit i stagno ardēti igne
⁊ sulphure qđ ē mors scđa. Et uenit un9 de septē
angelis hñtibus phialas plenas septē plagis no-
u.ssimis: ⁊ locutus ē mecū dicens. Ueni ⁊ oñdaꝫ
tibi sponsam uxorem agni. Et sustulit me i spū
montē magnū ⁊ altum: ⁊ oñdit mihi ciuitatē sā
ctā hierusalem descēdentēꝫ de celo: hñtē clarita
tem dei. Et lumen eius simile lapidi precioso
tanq̄ lapidi iaspidis: sicut crystallum. Et hēbāt
muꝝ magnū ⁊ altū habētem portas duodecim:
⁊ in portis āgelos duodecī: ⁊ noīa iscripta q̄ sunt
noīa duodecī tribuū filioꝝ israhel. Ab oriēte por
te tres: ⁊ ab aquilone porte tres: ⁊ ab austro porte
tres: ⁊ ab occasu porte tres. Et murus ciuitatis
hñs fundamēta duodecim: ⁊ i ipsis duodecī no-
mia duodecī aplorum ⁊ agni. Et q loquebat̄ me
cū hēbat mensurā arundineā aureā ut mētirētur
ciuitatē ⁊ portas ei9 ⁊ muꝝ. Et ciuitas i q̄dro po
sita ē: ⁊ longitudo ei9 tanta ē quanta ⁊ latitudo.
Et mensus ē ciuitatē de arundie aurea per stadia
duodecī milia: ⁊ longitudo ⁊ altitudo ⁊ latitudo
eius eq̄lia sūt. Et mēsus ē muros ei9 centūq̄dra-
gintaquattuō cubitoꝝ mēsura hoīs q̄ ē angl'i. Et
erat structura muri ei9 ex lapide iaspide: ipā ue
ro ciuitas auꝝ mundū: sil'e uitro mūdo: ⁊ fūda-
menta muri ciuitatis oī lapide p̄cioso ornata. Et
fūdamētū primū iaspis: scđm sapphyr9: tertium
chalcedonius: quartū smaragdus: quītū sardoix:
sextū sardi9: septimū chrysolytus: octauū beryl-
lus: nonū thopasius: decimū chrisopassus: undeci
mū hyacinthus: duodecimū amethistus. Et duo
decī porte: duodecī margarite sūt sup singl'as. Et
singule porte erāt ex singulis margaritis: ⁊ pla
tea ciuitatis auꝝ mundū tanq̄ uitrū plucidum:
Et tēplū nō uidi i ea. Dn̄s. n. de9 oīps tēplū illi9
ē ⁊ agn9. Et ciuitas nō eget sole neꝫ luna: ut lu-
ceāt i ea. Nā claritas dei illūiabit eā: ⁊ lucerna
ei9 ē agn9. Et ābulabūt gētes i lumie ei9: ⁊ rges
t're afferēt gl'iam suā ⁊ honorē i illā. Et porte ei9
n̄ claudētur p diē. Nox. n. nō erit illic. Et afferēt
gl'iam ⁊ honorē gentiū in illā. Nō intrabit in ea
aliqđ coīnquinatū aut abhominationē faciens ⁊
mendacium: nisi q scripti sūt in libro uite agni.
Et oñdit mihi fluuiū aque uite XXII
splendidū tanq̄ crystallū p̄cedemē de
sede dei ⁊ agni. In medio platee eius:
⁊ ex utraqꝫ parte fluminis lignū uite afferēs fru
ctus duodecī p mēses singulos reddēs fructū suū
⁊ folia ligni ad sanitatē gentiū. Et oē maledictū
n̄ erit āplius: sꝫ sedes dei ⁊ agni i illa erūt: ⁊ fui
eius fuiēt illi. Et uidebūt faciē ei9. Et nomē ei9
i frontib9 eoꝝ. Et nox ultra nō erit: ⁊ nō egebūt
lumie lucerne neqꝫ lumie solis: qm̄ dn̄s de9 illūi
nabit illos: ⁊ regnabūt i sec'la sc'loꝝ. Et dixit mi
hi. Hec uerba fidelissima sūt ⁊ uera. Et dn̄s deus
spirituū p̄phetaꝝ misit angelū suū: oñdere fuis
suis q̄ portet fieri cito. Et ecce uenio uelocit̄. Be
atus q custodit uerba p̄phetie libri hui9. Et ego
ioānes q audiui ⁊ uidi hec. Et postq̄ audissē ⁊ ui
disse: cecidi ut adorarē an̄ pedes angeli qui mihi
hec oñdebat. Et dixit mihi. Uide ne feceris. Con
fu9. n. tu9 sū ⁊ fratrū tuoꝝ p̄phāꝝ ⁊ eoꝝ q fuāt
uerba p̄phetie libri hui9. Deum adora. Et dixit
mihi. Ne signaueris uerba p̄phetie libri h9. Tē-
pus. n. p̄pe ē. Qui nocet noceat adhuc: ⁊ qi sordi
bus ē: sordescat adhuc. Et q iust9 iustificet̄ adhuc
⁊ scūs scīficet̄ adhuc. Ecce uēio cito: ⁊ merces me
a mecū ē: reddere unicuiqꝫ ſꝫ opa sua. Ego sū al
pha ⁊ o: prim9 ⁊ nouissim9: principiū ⁊ finis. Be
ati q lauāt stolas suas i sanguie agni ut sit ptās
eoꝝ i ligno uite: ⁊ p portas itrent ciuitatē. Foris
canes ⁊ uenefici ⁊ ipudici ⁊ homicide ⁊ idolis ful
entes: ⁊ oīs q amat ⁊ facit mendaciū. Ego iesus
misi angelū meum testificari uobis hec i eccl'iis.
Ego sū gen9 ⁊ radix dauid: stella splēdida ⁊ ma
tutia. Et spirit9 ⁊ spōsa dīt ueni. Et q audit di
cat ueni. Et q sitit ueniat: ⁊ q uult accipiat aquā
uite gratis. Contestor. n. oī audiēti uerba p̄phīe
libri hui9. Si quis apposuerit ad hec appōet de
us sup illū plagas scriptas i libro isto: ⁊ si qs dimi
nuerit de uerbis libri prophetie hui9: auferet de
us ptē ei9 de libro uite: ⁊ de ciuitate scā: ⁊ đ his
q̄ scripta sūt i libro isto. Dicit q testioniū phibet
istoꝝ. Etiā. Uēio cito: amē. Uēi dn̄e iesu. Gratia
dn̄i nr̄i iesu xp̄i cū oib9 uobis. Amen.

Explicit Biblia impressa Lugduni. per
perrinum lathomi de lothoringia
.M.CCCCLXXIX.

Le nom de Le Masson disparaît ensuite, pour ne reparaître sur des livres imprimés que quatorze ou quinze ans plus tard. Dans un aussi long intervalle a-t-il exécuté avec les mêmes caractères des impressions qu'il n'aurait pas signées? Nous n'en avons pas encore rencontré au cours de nos recherches.

On retrouve Perrin Le Masson avec des associés en 1493, et il y a tout lieu de croire, bien que l'on n'en ait pas encore de preuves certaines, qu'il a imprimé ou fait imprimer par l'un d'eux, Boniface Jehan dit *Bonnet,* des livres qui ne sont ni signés ni datés, et que l'on repêchera tôt ou tard dans l'océan des impressions anonymes sorties des presses lyonnaises.

Un indice, insignifiant en apparence et qui pourrait passer inaperçu, peut laisser supposer que d'autres livres, que nous ne connaissons pas, sont sortis des presses de Perrin Le Masson après la Bible de 1479.

Dans l'alphabet des caractères de cette Bible, que nous avons présenté (p. 217), on remarquera qu'il y a deux lettres U capitales. La seconde, celle qui a dans le milieu une double barre transversale, est un peu plus haute d'alignement. C'est une lettre qui appartient à une autre police de caractères et que l'on retrouvera en 1494 dans le *Rationale divinorum officiorum,* édition signée par Le Masson et ses nouveaux associés. (Voir p. 227.) Il est donc probable qu'en 1479 Perrin Le Masson avait dans son atelier tout ou partie de cette autre fonte dont il s'est servi ensuite.

Floreti.

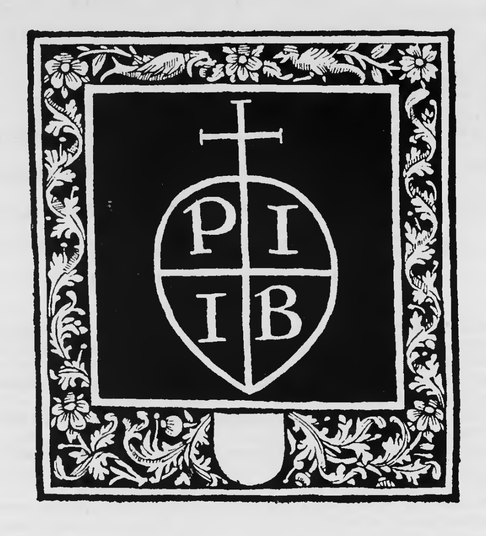
nis:vt carbenis et penis eternis erepti:post presentis vite cursum ascendere possimus sursum:et ibi deum videre:velut felices perpetuo illic stare. Quod nobis prestare dignetur ille a quo cuncta procedunt. Qui viuit et regnat per seculorum secula amen. ¶ Nota quod celum secundū philosophū secundo celi et mundi est corpus primum natura simplicissimum:incorruptibile:solidum:subtilissimum quātitate maximum:qualitate lucidum:dyaphaneitate spericum:materia purissimum:figura perspicuum:locū supremum creaturarum in se contentiuum. Et diuiditur in decem celos:vt visum est. ¶ Construe[Celi sunt deni]id est decem[referendi].i.declarandi[corde fideli. Luna stat in primo celo:que]pro et[mercurius in secundo:ac]pro et[venus stat in terno].i.in tertio celo[sol vult lucescere].i. lucere[quarto]celo [mars]ille planeta[nitet].i.splendet[in quinto:sed iuriter nitet sexto ordine.saturnus situatur].i.ponitur[septimo].i.in septimo celo[alto.reuelo tibi stellas esse in octauo.que]pro et[crystallinum celum serenum]id est clarum[luce stat super istos. Paradisus fulget in olympo].i.in celo[empireo sic dicto: summo].i.altissimo[in quo]empireo[cuncta bona sunt incerta sine defectu. deitas trina].i. triplex in personis:videlicet[regnat hic].i.in illo celo[digna super omnia mater regina virgo benigna astat].i. presens est sibi.[Agmina nona].i.nouē sunt[inde].i.postea[triplici ierarchia]choros:videlicet[distinctio summa].i.suprema[dat cherubin seraphin:que]pro et[thronos].i. illos ordines[dominas seu ordo dominationum.princeps].i.ordo principatuum[atque]pro et[potestas simul] sunt supple[in medio].i. media ierarchia[virtutes archangeli:atque]pro et[angeli sistunt].i.stant post priores ierarchias et ordines[homines grati deo,sunt associati his]ordinibus[iuxta].i.secundū[promerita data sibi in p̄senti vita]homines inquā[laudantes cetum].i.societatem[respiciētes semper dominum. diues honoratus tutus liber satiatus:clarus:agilis:subtilis:non sit passibilis] talis saluatus supple['cernit: que],pro et[amat deum:et fruitur sanctis:et tenet ipsum deum.gaudet sic.psallit].i.cantat:et[laudat]deum: et[que scit sine fine.O q̄]. i.quantū[sunt ditati beati in sede celi. Sunt honorati semper.sunt glorificati summe. Ergo poscamus celica].i.celestia[et teneamus cor sursum rebus mundanis:que]pro et[vanis spretis: vt deus faciat nos scandere sursum protectos a penis:atque]pro et]carbenis post cursum mundi: ac],pro et[videamus semper ibi eum:velut].i.sicut nos[optamus]ille[Qui]scilicet deus[dat cuncta bona det nobis hec dona pia]Amen.

Auctores octo opusculorum cum commentarijs diligentissime emendati:videlicet: Catbonis: Theodoli: Faceti: Cartule alias de contemptu mundi: Thobiadis: Parabolarum Alani: Fabularū Esopi:necnō Floreti finiunt feliciter. Impressi Lugduni. Anno domini. M.cccc.lxxxxiij.die.xxviij. Augusti.

Le 28 août 1493, paraît une édition in-quarto des *Auctores octo,* dont nous reproduisons ci-dessus, en fac-similé, la dernière page.

L'achevé d'imprimer ne porte pas le nom de Perrin Le Masson, mais on voit sur le titre une marque qui contient ses initiales avec celles de ses associés, ainsi que nous l'expliquons plus loin.

Auctoꝛes octo opuſculoꝛum cū cōmē-
tarijs diligētiſſime emēdati: videlicet
Cathonis
Theodoli
Faceti
Cartule: alias de contemptu mundi
Thobiadis
Parabolarum alani
Fabularum eſopi
Floꝛeti.



Cette édition des *Auctores octo* est un livre peu connu et d'une grande rareté. Jusque dans ces derniers temps, on n'en connaissait qu'un seul exemplaire, celui de la bibliothèque de Nantes, qui est décrit par Mlle Pellechet dans le *Catalogue des Incunables des Bibliothèques publiques de France* (n° 1431). Un deuxième vient d'être signalé à la bibliothèque de la Sorbonne, d'après le *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque de l'Université de Paris,* rédigé par M. Émile Chatelain (n° 142, p. 17).

Une édition de Térence, avec le commentaire de Guy Jouveneau, datée des calendes de janvier 1493 (1er janvier 1494 n. st.), est signée du nom de Pierre Le Masson, opérant avec ses associés à Lyon (*per egregium virum dominum Petrum Lathomi consociosque ejus*).

Le prénom de *Perrin* était, à Lyon, un diminutif de celui de *Pierre.*

Nous verrons, par la suite, Le Masson reprendre son premier prénom de *Perrin*, sous lequel il est le plus souvent désigné sur les autres livres qu'il a signés avec la même qualification distinctive de *vir egregius*.

mutio mutis. τ tūc ē sensus mutito.i.celato taceas occultes.secretū teneas illō qd factū ē. Nā interdū
mutire vt vult. Do. significat tacere nihil facere nec dicere vbū et mutos dicimus. Interdū mutire vt fe
stus inquit significat loqui. Ennius. palā mutire hoī plebeio piaculū ē. Ba. Placet mihi hoc qd factū
ē nō fieri notū.s.oibus itidē.i.silr vt.i.sicut ī alijs comedijs fieri solz vbi.i.in quib⁹ comedijs oēs rescisēut
i.p⁹ factū sciūt oia q̄ facta sunt. Hic.i.ī hac comedia vl ī hac re hi quos par fuerat.i.decuerat rescīscere.i.
venire in cognitōnē facti sciūt qd
actū sit.sed illi quos non eē equū
scire qd factū sit neqꝫ rescīscēt.i
nō cognoscent ex alio neqꝫ scient
p ꝓpriā opinionē imo etiā.i.sed
etiā dabo.i.dicā vel suggerā at
qꝫ suppeditabo. q.i.quō vel vñ
credas hoc factū.facilius occul-
tari.i.celari. Myrrhina dixit ita
phidippo tuo socero se habuisse
fidē.i.veritatē vel ꝓbationē an
adhuc receptarē te meo iureiurā
do.i.meo sacramēto: et ꝓpterea
qꝫ sciuit veritatē dixit te esse pur
gatū.i.excusatum sibi.i.apud se.
Pā. Optime est.i.optime res se
hꝫ et spero hāc rem eē euenturā
nobis ex snia.i.ad votū. Par. O
heres.s.pā.ne.i.vtrū lꝫ.i.ꝑmittit
conditur mihi me parmenonem
scire hodie ex te.i.a te.quid boni
i.qd bonū sit qd feci: aut qd istō
est qd vos agitis.i.loquimini vel
tractati. Pā. nō lꝫ tibi scire. Par.
tñ suspicor.i.coniecto aliquātulū
qd sit. Deinde subdit vba cogitā
tis apud se.egon.i. virū ego feci
sup. hunc pam.reducem ab orco
in lucē vt prius dictū est quo pa
cto.i.quō hec feci. Pā. o parme-
no tu nescis q̄tū hodie ꝓfueris
mihi et nescis ex q̄ta erūna.i.mi
seria extraxeris.i.eduxeris eripu-
eris me. Par. Immo vero.i.sed
certe scio q̄tū ꝓfuerim tibi nec
i.τ nō feci hec.i.tibi nō ꝓfui ipru
dēs.i.incōderat⁹ p̄ iprudētiā cū non cogitarē tibi ꝓdesse. Pā. ego satis scio istud vꝫ te fecisse ꝯsulto.vt
mihi ꝓdesses. Par. an. qcq̄.i. aliquid p̄tereat temere.i.incōsulte pmenonē.i.me.i.an pmeno aliquid te
mere ignoret. Nam hec res preterit me significat me hāc rē ignorare. An ergo parmeno aliquid igno-
rat qd vsus sit id est vtile sit vel opus sit id est facere. ablt̄ūs participij pro īfinitiuo: vt Salustius. Ma
ture facto opus est: facto pro facere. Pā. O Parmeno sequere me intro in domū. Par. Sequor te. De-
inde ad spectatores dicit equidē hodie feci imprudēs.i.nō suspicās me id facere plus boni q̄ vnq̄ fe-
cerim ante hunc diē sciēs.i.consulto cogitato dedita opera seu de industria. Ualete discedite cū sanita
te et plaudite.i.gratulamini poete et actorib⁹. Ego Calliopius partiū poete defensor recensui id ē dili
genter recognoui hanc comediam et cēsure mee iudicium adhibui illi.

Placet nō fieri hoc itidē vt ī comedijs: oia oēs vbi re
sciscūt. Hic q̄s par fuerat resciscere sciūt. Quos aūt nō
ē equū scire neqꝫ resciscēt: neqꝫ sciēt. Bac. Immo ēt q̄
hoc occultari posse facilius credas dabo. Myrrhina
ita phidippo dixit iureiurādo meo se fidē habuisse: et
ꝓpterea te sibi purgatū. Pā. Optīe ē speroqꝫ hāc rē
euētura nobis ex snia. P. here lꝫ ne me scire ex te hodie
qd sit: qd feci boni: aut qd istuc est qd vos agitis? Pā.
Nō licet. Par. Tñ suspicor: egō hūc ab orco mortuum
quo pacto? Pā. Nescis pmeno quātum hodie ꝓfueris
mihi: τ ex quāta erūna me extraxeris. Par. Immo ve-
ro scio: neqꝫ hoc iprudēs feci. Pā ego istuc scio. Par.
An temere quicq̄ pmenonē preterat: qd facto vsus
sit? Pā. Sequere me itro pmeno. Par. Sequor. Eq-
dē plus hodie boni feci iprudēs: q̄ sciēs ante hūc diē
vnq̄. Ualete τ plaudite. Calliopius recensui.

Guidonis Iuuenalis in Terentianas comedias familiarissima interpreta
tio Per Egregium virum dñm Petrum lathomi cōsociosqꝫ eius Lugduni
kalendas Januarias accuratissime impressa. Anno salutis. M.cccc.xciij.

Au-dessous du titre, on voit la marque de l'association reproduite ci-contre.

Le 29 mars 1493 (1494 n. st.), les mêmes imprimeurs associés exécutent une édition grand in-folio des Institutes de l'Empereur Justinien avec sommaires (*Institutionum opus cum summariis*), qui est un chef-d'œuvre typographique par l'harmonieuse disposition de ses lignes, avec le commentaire en petits caractères entourant le texte.

In nomine domini nostri iesu xpi. Ex hoc nota q xpianus fuit: alias non posset imperare. i. imperij iurisditionem exercere: vt in aut. iusiu. quod prestatur. in prin. ibi. Et comunicator ecclesie. coll. ij. vbi dicitur: q quilibet administrator debet iurare se esse comunicatorem sancte catholice ecclesie. sic τ alias incipit: vt. C. de of. pre. preto. afri. l. in noie domini: τ in aut. de armis. in prin. coll. vi. Ex hoc enim sequitur bonum initium: melius medium: τ optimus finis: vt in aut. quomodo opteat episco. in prin. coll. i.

b ¶ Impator cesar. a Cesare Augusto qui regnabat tempore natiuitatis xpi. Unde illud. Exijt edictum a Cesare Augusto vt describeretur vniuersus orbis. i. vt quilibz estimaret bona sua. τ exinde quilibz impator dictus est Cesar. vel dic cesar: qr fuit cesus de ventre matris sue. Luce. ij. c.

c ¶ Flauius. qr talis erat coloris. Nam erat rubeus.

d ¶ Justinianus. qr fuit filius iustini: vt j. de do. §. est τ aliud: τ. j. quibus non est per. fa. te. §. pe. sed in decre. di. xvi. c. habeo librum. dicitur q fuit filius Constantini. Sed forte ibi loquitur de alio Justiniano q hic. Uel dic q fuit filius Constantini successione post ipsum in regno. vel dr a iusticia quaz semper coluit: τ subditis iniuxit colendā: vt in C. de summa trinitate τ fide catholica. l. i.

¶ Ista rubrica diuiditur in quattuor partes. Primo ponitur inuocatio diuini nois: p quaz deus veneratur: ibi. In nomine dni. Secudo ponitur descriptio impialis culminis proprij τ appellatini tanq causa efficiēs: ibi. Impator cesar. Tertio ponit cui presens liber dirigit. ibi. Cupide leguz iuuentuti. Quarto ponitur quedam rubrica pticularis ad nigrum proxime sequens: ibi. Incipit prohemium. Angelus are. Non continuatur ista rubri. qr continuatio debet fieri ad proximam. l. ij. ff. de statu. ho. Unde cum sit principiuz nihil ante se habere pot ad qd cotinuetur. §. discipuli. i. phemio digestorum: τ. l. primis. de vbo. sig. Xpoforus porcus.

In nomine domini nostri Jesu christi[a]. Imperator Cesar[b]: flauius[c]: iustinianus[d]: alemanicus[e]: goticus: francus: germanicus[f]: atticus: alanicus: vandalicus: africanus: pius[g] felix[h]: inclitus[i]: victor[k]: ac triumphator[l]: semper augustus[m]: cupide[n] legum iuuentuti incipit[o] prohemiuz.

¶ Diuiditur in tres ptes pncipales totuz hoc phemiū vsq ad finē. licet Jo. placen. diuidat in quinq. Nā primo ponit in qbus dz versari ipator. Secundo ponit qualiter iustinianus illud adipleuit. Tertio nos ad studiū exhortatur osidendo fruct q sequunt ex assiduo studio. Scda ibi in. §. Quorum. Tertia ibi. Sūma itaq. Itez pria diuidit in duas ptes: qr prio poit dictū. scdo ponit tres casus. Scda ibi. Ut vtrūq. Et hoc intendit. p sustentatione τ gubernatione reipublice duo sunt necessaria: videlz leges τ arma. h. d. vsq ad. § Quorum.

e ¶ Alemanicus. hoc nomen τ omnia sequentia nomina sunt ab euētu sibi imposita: vtputa quia vicit africos: τ sic de alijs: vt in aut. de here. τ fal. in prin. coll. i.

f ¶ Germanicus. hec sunt nomina puinciarum quas deuicit.

g ¶ Pius. a pio Anthonino: vt in aut. vt lib. de cetero. coll. vi. §. siquis autez. alias est. §. sancimus.

h ¶ Ac felix. a virtute animi. vel felix. i. psp: qr ita sibi ad votū succedebat

i ¶ Inclitus. a gestis magnificis. Accursius florentinus.

k ¶ Uictor. in fugando hostes. Accur.

l ¶ Triūphator. post victoriā. gloriosus eiz erat in magnifica gesta sua.

m ¶ Semper augustus. quia huius debet esse propositi quilibet imperator vt augeat: licet hoc semper non faciat. sic in diffinitione matrimonij: vt. j. de pa. po. in prin. licet interdum diuidatur: vt. C. de repu. l. cōsensu. sic in diffinitione iusticie: vt. j. de iusti. τ iure. i. prin. scdm Jo.

n ¶ Cupide. s. mittit suam gratiam τ hunc librum.

o ¶ Incipit. more recte scribentium premittit phemium: in quo reddit lectorem attentum: docilem: τ beniuolum. Attentum cum dicit. Summis vigilijs. Naz per hoc q ipse vigilauit: reddit nos attentos vt vigilare debeamus. nam ius ciuile vigilantibus scriptum est: vt. ff. que in frau. credi. l. pupillus. in fi. τ ibi. summa prouidentia: vt. j. pri. §. Docilem cum dicit. Et cum sacratissimas consti. antea conf. τc. vt. j. e. §. omnes. Docilem enim facit qui summam rei breuiter comprehendit. nam per hoc q ipse abbreuiauit: poterunt amodo facilius edoceri. Beniuolum. s. bone voluntatis ad adiscendum: vbi dicit. Et que in prioribus etiam tpibus. τ ibi. Sūma itaq ope: vt. j. e. §. cunq: τ. §. summa itaq τc.

Imperatoriam maiestatem. i. impatorem qui est in maiestate: vt. C. de lega. τ con. l. digna. Similis est loquendi ornatus. j. quibus mo. ius pa. po. sol. §. filius. ibi. Imperatoriaz celsitudinem. Et nota q anphorisat respondendo ad tacitam questionē hanc: scilicet quare imperator non facit quod suum est: scilicet armis intendere: cuz milites magis arma scire q iura oporteat: vt. C. de iure deli. l. scimus. Ad quod respondet. Imperatoriā maiestatem τc.

q ¶ Decoratā. queritur quare quod erat armorum attribuit legibus: et econtra. Respōdet vt ostenderet alterum alterius auxilio semper egē: vt. C. de no. co. confir. in pri. Uel dic pprie poit. nā arma sunt ad decorē: leges sūt ad armāduz. Unde dr. Nobilitāt nāq τc. vt. C. de aduo. diuer. iu. l. aduocati. Uel ideo posuit vt euitetur malus sonus verborū scilicet cacephaton. i. turpis sonus.

r ¶ Oportet. i. oportunū est.

s ¶ Armatam. s. ad hanc vtilitatem que sequitur. Accur.

t ¶ Et bellorum. τ sic quo ad vsum armorum.

u ¶ Et pacis. sic quo ad vsum legis.

x ¶ Gubernari. alterum cum legibus. s. tempore pacis: alterū armis. s. tempore belli.

y ¶ Et pnceps. s. imperator.

z ¶ In hostilib. qui sunt hostes dicitur. ff. de cap. τ post li. re. l. hostes.

a ¶ Per legitimos tramites. id est leges: que sunt via gradiendi sicut tramites eundi. secundum Jo. bene dico calumniātes puniri per leges. naz in criminibus siue ordinarijs siue extraordiarijs ad militudinem supplicij punit calumniator: vt. C. d accusa. l. fi. τ. ff. ad turp. l. i. τ in priuatis τ i extraordinarijs criminibus oms calūniosi pro qualitate admissi plectūtur. Itē in ciuilibus modo pecuniaria pēa: mō sacramento calūnie: modo nota ifamie: vt. j. de pe. te. li. per totum: τ. j. de ac. §. siquis agens: τ. C. de plus pe. l. vnica: τ de iudi. properandū §. τ siquidez. vbi punitur contumax in expensis. Uel dic q septem genera penaruz vocat legitimos tramites: vt. ff. de pe. l. vlti. in fi. τ. l. vij. τ. viij. Uel dic q magistratus vocat tramites per quos iura redduntur. nam parum valent iura i ciuitate: nisi essent qui executioni mandarent: vt. ff. de ori. iur. l. ij. §. post origines. Qui puniuntur in criminalibus: puniuntur τ in ciuilibus τ expensis τ in viatico: vt. ff. de iudi. eum quem. que vltima verior est. Accur.

Imperatoriam maiestatem[p] non solum armis decoratam[q]: sz etiā legibus oportet[r] esse armatā[s]: vt vtrūqz tempus τ bellorum[t] τ pacis[u] recte possit gubernari[x]: τ princeps[y] romanus victor existat: non solum in hostilibus[z] prelijs: sed etiam per legitimos[a] tramites calūniantium[b] iniquitates expellat: τ fiat tā iuris religiosissimus[c]: q victis hostibus triumphator magnificus.

¶ Diuiditur in duas ptes. Prio dicit q impator pfecte se habuit circa arma τ circa leges. Scdo hoc suū dictū pbat ab effectu. scda ibi. Et bellicos. Itē scda subdiuidit. nā prio exēplificat qliter se habuit circa arma. Scdo circa iura. Secunda ibi. Omnes vero populi. Et hoc sit loco summe vsq ad. §. Cūq hoc. Aretinus.

¶ Quorum vtramqz[d] viam cuz summis[e] vigilijs[f] summaqz prouidētia[g] annuēte[h] deo perficimus. ¶ Et bellicos[i] quidem sudores nostros bar-

b ¶ Calumniantium. calumniator est qui falsa crimina scienter intendit. ff. ad turpil. l. i. in pri. τ facit ad hoc. ff. de his qui no. infa athletas. §. calumniator. Quid autem sit preuaricator τ tergiuersator: dicitur in predictis legibus.

c ¶ Religiosissimus. nota quem fieri religiosum per leges. nam ipse sunt sacre: vt. C. de leg. τ con. l. leges. Item nota hic quattuor pportionalia. s. arma: vsus armorum: victoria: triūphus. Itē leges: vsus legū: calūnie pulsio: τ iuris religio.

d ¶ Utramq. si ista debent esse in principe: tu Justiniane quid fecisti. Rn. quorum vtramq.

e ¶ Summis. i. cuz summo labore.

f ¶ Uigilijs. quo ad leges. nam ius ciuile vigilantibus τ non dormientibus scriptum est: vt. ff. que in frau. cre. pupillus. in fi. Accursius.

g ¶ Prouidentia. s. quo ad arma. Et nota tres hominis status: memoria preteritorum: scientia presentium: prouidentia futurorum.

h ¶ Annuente deo. deo gratias refert: cuius triumphum meruit obtinere: vt. C. de of. pre. preto. afri. l. i. in prin.

i ¶ Et bellicos. quod coniunct in dixerat dicendo. Utramq viam τc. nunc diui-

Liber

cerit: vl' signū adulterinū fecerit: sculpserit: expresserit: sciens dolo malo: eiusq; legis pena in seruos vltimū supplicium[a] est: quod etiā in lege de siccarijs et veneficis seruatur: in liberis vero deportatio[b].

¶ Vim cōmittēs cū armis al'r q̄ virginē rapiēdo deportabit: si sine armis tertie ptis bonoꝝ publicatōe dānabitur. Sed p vi virginē vel monialem rapiens vel pstās opē capite punitur.

¶ Item[c] lex iulia de vi publica seu priuata aduersus eos exorit q̄ vi vel armatā vel sine armis cōmiserit. sed siquidē armata vis arguat: deportatio ei ex lege iulia de vi publica irrogatur. Si vero sine armis: in tertiā partē bonoꝝ suorū publicatio iponitur. si[d] autē per vim rapt⁹ virginis ꝛ vidue vl' sanctimonialis vel alie fuerit perpetrati: tūc et peccatores ꝛ hi q̄ opē flagitio dederūt capite puniunt: scōm nostre cōstitutionis[e] diffinitionē: ex qua hoc apertius possibile est scire.

¶ Publicā sacrā vel religiosā rē furto subtrahens ꝛ talib⁹ opē prestans lege iulia peculat⁹ que publica ē capite punit. aliter aūt ex ea delictum cōmittens deportabitur. b. d. Areti.

¶ Lex iulia peculatus eos pūit qui publicā[f] pecuniā vel rē sacrā[g] vel religiosā[h] furati[i] fuerit. sz siqdē ipsi iudices tpe admistratōis publicas pecunias subtraxerit capitali animaduersione puniunt: et nō solū hi: sed etiā q̄ ministeriū[k] eis ad hoc exhibuerit: vel q̄ subtractas ab eis scientes susceperint[l]. alij vero q̄ in hāc legē inciderit pene d'portatōis[m] subijcient.

¶ Lex fauiana de plagiarijs q̄ qñq; penā capitis qñq; leuiorē irrogat. Itē lex iulia repetundaꝝ de ānona ꝛ de residuis q̄ i diuersis capl'is loquuntur: ꝛ diuersas penas p̄ter q̄ mortis inferunt: ꝛ ex eoꝝ delictis publica cria indicant. b. d. eū. §. Sunt p̄terea. vsq; ad finē sm Angelū Aretinū supmū doctorē: quē ego Hieronymus Clarius minim⁹ vtriusq; iuris doctor sū potissimū secutus in hac additione diuisionū singuloꝝ tituloꝝ istitutionū: ꝛ i sūmarijs suis locis additis p iuuenib⁹ in h' appatu glosarū ac.

¶ Est et inter publica iudicia lex fauia de plagiarijs[n] q̄ interdū capitis penā ex sacris constitutionibus irrogat: intdū[o] leuiorē. ¶ Sūt p̄terea publica iudicia: lex iulia d' ābitu: lex iulia[p] r̄petūdaꝝ[q] lex iulia d' annona[r]: ꝛ lex iulia de residuis[s]: que de certis capitulis loquūtur: et anime quidē amissionem non irrogant: alijs autem pēis eos subijciunt[t]: qui precepta earum[u] neglexerint. Sed de publicis iudicijs hec ex posuimus: vt nobis possibile sit summo[x] digito et quasi per iudicem[y] ea tetigisse. Alioquin diligentior eorum scientia vobis ex latioribus digestorum seu pādectarū libris deo propitio aduentura est[z].

a ¶ Supplicium. qd' interpretat' mortē: vt. ff. de pe. l. vl.

b ¶ Deportatio. deportatio ē oīm bonorū publicatio. ꝛ sic nota q̄ ex codē cōmisso plus serui q̄ liberi puniūtur: vt hic ꝛ. ff. ad. l. corne. d' fal. l. i. §. pe. ꝛ. ff. si ex nox. causa aga. l. pe. ꝛ. ff. de pe. l. in seruoꝝ. imo et inter liberos magis puniūtur minores q̄ maiores: vt. ff. de incen. rui. nau. l. pedius.

c ¶ Itē lex iulia de vi publica. nota maioritate delicti maiorē penā iponi: vt hic ꝛ. C. ad. l. iul. de vi. l. i. ꝛ facit s. de interdic. §. q̄ aūt. Item hic dānat⁹ fit infamis: vt. ff. ad. l. iul. de vi pri. l. i. i. rñ.

d ¶ Si autē. dixit. s. qñ sine vi aliqs cōmiserit stuprū: vt. s. e. §. sed cadē. nūc qñ vi vel continua cū supiori pxi. §.

e ¶ Cōstitutionis. vt. C. d' rap. vir. l. i.

f ¶ Publicā. s. ciuitatis romāe nō alteri⁹: vt. ff. d' fur. l. ob pecuniā: ꝛ. ff. ad. l. iul. pe. l. iiij. §. penulti.

g ¶ Sacram. vt calices et thuribula que sacra sunt: vt. s. de re. di. §. nullius.

h ¶ Religiosam. vt ornamēta sepulchroꝝ.

i ¶ Furati sunt. vel etiā immiscuerūt: ita q̄ dānificauerunt rempublicā: vt. ff. ad. l. iul. pecu. l. i.

k ¶ Ministeriū. i. adiutorium.

l ¶ Susceperit. i. ad custodiendum.

m ¶ Deportatōis. deportātur enī. ꝛ nota q̄ qnquēnio durat hec actō: vt. ff. ad. l. iul. pecul. l. peculat⁹: itē ē ꝛ spālis i co q̄ contra hēdes incboetur vt. ff. ad. l. iul. pecu. l. fi.

n ¶ De plagiarijs. iō sic dicta: q2 orbato p̄re filio: vel dño seruo hec lex pimit orbātem: hz. n. locū qñ aliquis distrahit alienū seruū vel filium: ita q̄ pater vel dñs nō pōt rehabere: vt. ff. ad. l. fal. de pla. l. i. ꝛ. l. lege: ꝛ. l. eum: ꝛ. l. pe. §. fi. Itē tenetur q̄ liberū hominē de loco in locū transportat: vt C. ad. l. fal. de pla. l. quoniā. ꝛ hoc si dolo facit: nō aliter: vt. ff. ad. l. fal. de pla. l. legis fauiane. Item hac lege tenetur si quis s'uū i fuga constitutū vēdat: vt emptio statiz teneat: vt. C. ad. l. fal. d' pla. l. in fug. Ac.

o ¶ Interdū. s. maiorē aliquando minorē capitalē: cū capitalis alias sit minor alias maior. nā ingenuus nobilis in metallū: ignobilis gladio feritur: seru⁹ vel libertus bestijs subijcitur: vt. C. ad. l. fal. de pla. l. fi. ꝛ. ff. ad. l. fal. l. fi. in fi. Item q̄dā ciuilis pena olim iponebatur q̄ cessat hodie: vt. ff. e. l. fi.

p ¶ Iulia. que hz locū in quattuor casibus. Primo si quis dederit clam pecuniam vt aliquē sortiatur honorē: nō in ciuitate romana. nā ibi cessat hec lex: cū pnceps ibi eligat: vt. ff. ad. l. iul. de ambi. l. i. in princi. Ideo dixi clam: quia palā potest: vt ff. de pollici. l. i. §. i. ꝛ. ff. de offi. presi. l. barbarius. Scdō hz locū qñ quis stat in magistratu vltra annū: vt. C. ad. l. iul. de ambi. l. i. Tertio si qs ingreditur domū iudicis cognoscētis de cā criminali: vt. ff. ad. l. iul. de ambi. l. i. Itē in quarto siqs iudex nouum vectigal instituerit: ꝛ est pena centum aureorū: vt. ff. ad. l. iul. d' ambi. l. i. Sed in casu deportatur: quādo scz is idē officiū ē assecutus: vt. C. ad. l. iu. de ambi. l. i. sed fallit in assessore: vt. C. de asses. l. liceat. Itē in procōsule: vt. ff. de offi. procon. l. antepe. vel dic ibi sex fastibus. i. sex mensibus: q2 tm̄ durabat eius officium.

q ¶ Repetundarū. que habet locū quādo iudex p pecuniā facit aliqd vel omittit: vt. ff. ad. l. iulli. repe. l. i. ij. iiij. v. vi. et. vij. esculentum tamen potest accipere iure veteri: dūmodo nō nimis magnum: vt. ff. de offi. procon. solent. in fi. sed iure nouo non: nisi qñ deficeret salarium: vt in aucten. scrip. exempla ꝛc. in medio pme col. pena aūt huius legis est ciuilis in quadruplū: vt. C. ad. l. iul. l. i. crimīalis extra ordinē: vt. ff. ad. l. iul. repe. l. iul. §. hodie.

r ¶ De annona. hec lex locū hz quotiēs quis facit vt annona carior sit. ꝛ est pena i eo statuta. xx. aureoꝝ: vt. ff. ad. l. iul. de anno. l. ij.

s ¶ De residuis. et hec lex locū hz qñ aliquid superfuit ex aliqua administratione publica: ꝛ ipse in vsum suū cōuertit cui erat illa administratio cōmissa: vt. ff. ad. l. iul. pecu. l. n. ꝛ. iij. §. lege. pena aūt huius legis est in tertia parte quā accepit amplius q̄ dz: qd. p̄. sic dicit vt esset in quadruplū. Uel dic amplius tertia pte: q2 punitur in simplum ꝛ in tertia pte simpli: vt. ff. ad l. iul. pec. l. iiij. §. sz ꝛ qui pecuniā. in fin. maxime q2 pene restringēde sūt: vt. ff. de pe. l. interpretatione.

t ¶ Subijciūt. scz leges p̄dicte quattuor subijciunt. Ul' dic q̄ loquitur indiffinite: vt patet in inferioribus.

u ¶ Eaꝝ. s. legū. nā in contractibus ꝛ alijs que debent de iure sortiri effectū et nō sortiūtur iudicat lex non valere: vt. C. de leg. et con. l. non dubiū. Item in criminalibus varie constituuntur pene: quarū quedā sunt ordinarie: que. s. habēt certam penam aliqua lege iductā: vt patz per ins'tas rubricas ff. de publi. iudi. et i sequentibus. Alie sunt extraordinarie vt. ff. ad turp. l. in p̄uatis: ꝛ. ff. de extraord. crimi. l. i. et in sequentibus titulis vsq; ad ti. de pub. iud.

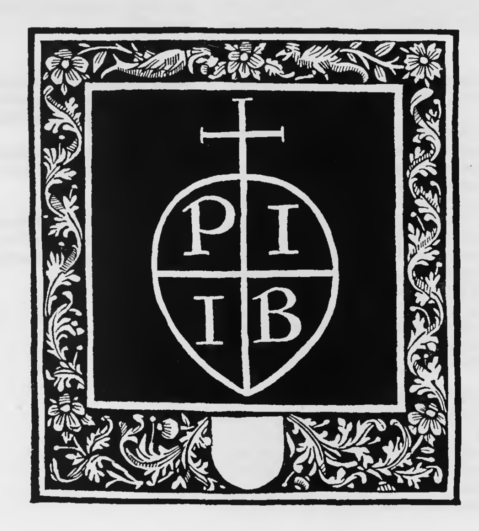
x ¶ Summo. i. longiori digito cū quis tāgere potest altius q̄ cū alijs: qui dicitur medicus: alias medius. Ac.

y ¶ Per iudicē. i. p aliū digitum qui dicitur index. Uel dic et melius q̄ hec dicta sunt vt sint index siue demonstratio aliorū dicēdoꝝ: sicut et sub gallina ouū dimittitur ad hoc vt ibi alia faciat oua. ꝛ idē i his qui aucupantur ad columbas.

z ¶ Aduentura est. vt. ff. de publi. iudi. per totū librum vsq; ad librū de appellationibus qui sequitur.

Institutionū opus cum summarijs cura summa atq; diligētia castigatum finit feliciter. Anno domini Millesimo quadringentesimononagesimotertio. xxix. die Marcij.

Rubrice institutionũ omnes per alphabetũ posite: et ad loca sua per ordinem remisse.



Liber

cerit: vl' signū adulterinū fecerit: scul
pserit: expresserit: sciens dolo malo:
eiusq; legis pena in seruos vltimum
supplicium[a] est: quod etiā in lege de
siccarijs et veneficijs seruatur: in li-
beris vero deportatio[b].

¶ Uim cōmittēs cū armis al'r q̄ virginē rapiēdo
deportabit: si sine armis tertie ptis bonorū
publicatōe dānabit. Sz per vim virginez vel
monialē rapiēs vel pstans opē capite punit.

¶ Itez[c] lex iulia de vi publica seu pri-
uata aduersus eos exorit q̄ viz vl' ar-
matā vel sine armis cōmiserit.: sz siq̄
dez armata vis arguat: deportatō ei
ex lege iulia de vi publica irrogatur.
Si vō sine armis: in tertiā partē bo-
norū suorū publicatio iponit. si[d] autē
per vim raptus virginis ⁊ vidue vel
sanctimonialis vel alie fuerint perpe
trati: tūc et peccatores et hi qui opē
flagitio dederunt capite puniuntur:
secundum nostre cōstitutionis[e] dif-
finitionem: ex qua hoc apertius pos
sibile est scire.

¶ Publicā sacrā vel religiosam rē furto subtra
hens ⁊ talibus opē pstans lege iulia peculat⁹
que publica est capite punit. al'r aūt ex ea de-
lictū cōmittens deportabitur. h. d. Aret.

¶ Lex iulia peculatus eos punit qui
publicaz[f] pecuniā vl' rē sacrā[g] vel reli
giosam[h] furati[i] fuerit. sz siq̄dē ipi iu-
dices tpe admistratōis publicas pe
cunias subtraxerit capitali animad
uersione puniunt: ⁊ nō solū hi: sz ēt q̄
misteriū[k] eis ad hoc exhibuerit: vel q̄
subtractas ab eis sciēter susceperū[l].
alij vō q̄ in hāc legē īciderit pene de
portationis[m] subijcientur.

¶ Lex fauiana de plagiarijs q̄ q̄nq; penā capi
tis q̄nq; leuiorē irrogat. Itē lex iulia repetun
darū de ānona ⁊ de residuis q̄ in diuers capl'is
loquunt: ⁊ diuersas penas pter q̄ mortis infe-
rūt: ⁊ eorū delictis publica cria iudicant h. d.
cū. § Sūt pterea. vsq; ad finē sm Ange. Are-
tinū supremū doctorē: quē ego Hieronymus
Clarius minim⁹ vtriusq; iuris doctor suz po-
tissimū secutus in hac additōne diuisionū sin-
gulorū titulorū instōnū: ⁊ in sūmarijs suis locis
additis pinuenib⁹ in h apparatu glosarū. Ac.

¶ Est et inter publica iudicia lex fa-
uiana de plagiarijs[n] q̄ interduz capi
tis penaz ex sacris constitutionibus
irrogat: īterdū[o] leuiorē. ¶ Sunt pte
rea pblica iudicia: lex iulia de ābitu:
lex iulia[p] repetundaruz[q]: lex iulia de
ānona[r]: ⁊ lex iulia de residuis[s]: q̄ de
certis capitulis loquut: ⁊ anime qui
dem amissionē non irrogāt: alijs au
tem penis eos subijciunt[t]: qui prece
pta earum[u] neglexerint. Sed de pu-
blicis iudicijs hec exposuimus: vt
nobis possibile sit summo[x] digito et
quasi per indicem[y] ea tetigisse. Alio-
quin diligentior eorum scientia vo-
bis ex latioribus digestorum seu pā-
dectarum libris deo propitio aduen
tura est[z].

a ¶ Supplicium. qd' interpretat mortē: vt. ff. de pe. l. vlt.
b ¶ Deportatio. deportatio est oium bonorū publicatio. ⁊ sic no. q ex eodē cōmisso
plus serui q̄ liberi puniunt: vt hic: ⁊. ff. ad. l. cor. de fal. l. i § pe. ⁊. ff. si ex nox. cā
aga. l. pe. ⁊. ff. de pe. l. in seruorū. imo ⁊ inter liberos magis puniunt minores q̄
maiores: vt. ff. de incen. rui. nau. l. pedius.
c ¶ Itē lex iulia de vi publica. nota maioritate delicti maiorē penā iponi: vt hic:
⁊. C. ad. l. iul. de vi. l. i. et facit
s̄. de interdic. §. q̄ aūt. Item
hic dānat⁹ fit infamis: vt. ff.
ad. l. iul. de vi pri. l. i. i. Rñso.
d ¶ Si aūt dixit. s̄ qn̄ sine vi
aliqs cōmiserit stuprū: vt s̄.
eo. §. sed eadē. nūc qn̄ vi. vel
cōtinua cū supiori px. §.
e ¶ Constitutōis. vt. C. de rap.
vir. l. i.
f ¶ Publicā. s. ciuitatis romāe:
nō alterius: vt. ff. de fur. l. ob
pecuniā: ⁊. ff. ad. l. iul. pe. l. iiij.
§. penul.
g ¶ Sacram. vt calices ⁊ thu
ribula que sacra sunt: vt. s̄. de
re. di. §. nullius.
h ¶ Religiosam. vt ornamēta
sepulchrorū.
i ¶ Furati sunt. vel etiaz imi-
scuerūt: ita q dānificauerūt
rempublicā: vt. ff. ad. l. iul. pe
cu. l. i.
k ¶ Ministeriū. i. adiutoriū.
l ¶ Susceperit. s. ad custodiē
dum.
m ¶ Deportatōis. deportant
eni. ⁊ nota q q̄nquennio du-
rat h actio: vt. ff. ad. l. iul. pe-
cul. l. peculat⁹. itē ē ⁊ spālis
in eo q ctra hēdes inchoet:
vt. ff. ad. l. iul. pecu. l. fi.
n ¶ De plagiarijs. s. io sic dicta:
q orbato pre filio: vel dño
seruo hec lex punit orbantē.
hz. n. locū qn̄ aliquis distra-
hit alienū seruū vel filiuz: ita
q pater vel dñs nō pt reha-
bere: vt. ff. ad. l. fal. de pla. l. f.
⁊. l. lege: ⁊. l. eum: ⁊. l. pe. § fi.
Itē tenet qui liberū hoiem
de loco in locū trāsportat: vt
C. ad. l. fal. de pla. l. quoniā. ⁊
hoc si dolo facit: nō aliter: vt. ff ad. l. fal. de pla. l. legis fauiane. Item hac lege te-
netur si quis seruū in fuga cstitutū vēdat: ita vt emptio stati teneat: vt. C. ad. l.
fal. de pla. l. in fuga. Accur.
o ¶ Interdū. s. maiorē aliquādo minorē capitalem: cum capitalis al's sit minor:
al's maior nā ingenuus nobilis in metallū: ignobilis gladio feritur: seruus vl' li
bertus bestijs subijcitur: vt. C. ad. l fal de pla. l. fi. ⁊. ff. ad. l. fal. l. fi. in fi. Item q̄-
dā ciuilis pena olim iponebat que cessat hodie: vt. ff. e. l. fi.
p ¶ Iulia. que hz locū in quattuor casibus. Primo si quis dederit clam pecuniā
vt aliquē sortiatur honorē: nō in ciuitate romana. nā ibi cessat h lex: cū pnceps
ibi eligat: vt. ff. ad. l. iul. de ambi. l. i. in princi. Ideo dixi clam: quia palam pōt: vt
ff. de pollici. l. i. §. i. ⁊. ff. de offi. presi. l. barbarius. Scdo hz locū qn̄ quis stat in
magistratu vltra annū: vt C. ad. l. iul. de ambi. l. i. Tertio si quis ingredit domū
iudicis cognoscētis de causa criminali: vt. ff. ad. l. iul. de ambi. l. i. Itē in quarto
si q̄s iudex nouū vectigal instituerit: ⁊ est pena centum aureorū: vt. ff. ad. l. iul. de
ambi. l. i. Sed in casu deportat: quādo. s. is idem officiuz est assecutus: vt. C. ad
l iul. de ambi. l. i. sed fallit in assessore: vt. C. de asses. l. liceat. Itez in pcon sule: vt
ff de offi. procon. l. antepe. vel dic ibi sex fascibus. i. sex mensibus: q tm̄ dura-
batur eius officium.
q ¶ Repetundarū que hz locū qn̄ iudex p pecuniam facit aliquid vel omittit: vt
ff. ad. l. iul. repe. l. ij. iiij. v. vi. ⁊. vij. esculentum tamen potest accipere iure vete-
ri: dūmodo nō nimis magnum: vt. ff. de offi. procō. solent. in fi. sed iure nouo nō:
nisi qn̄ deficeret salarium: vt in auctē. scrip. exempla ⁊c. in medio prime col. pe-
na aūt hui⁹ legis est ciuilis in quadrupluz: vt. C. ad. l. iul. repe. l. i. criminalis ex
tra ordinē: vt. ff. ad. l. iul. rep. l. iul. §. h hodie.
r ¶ De annona. hec lex locū hz quotiēs q̄s facit vt annona carior fit: ⁊ ē pena in
eo statuta. xx. aureorū: vt. ff. ad. l. iul. de anno. l. ij.
s ¶ De residuis. ⁊ hec lex locū hz qn̄ aliquid superfuit ex aliqua admi
nistratione publica: ⁊ ipse in vsum suū cōuertit cui erat illa administra
tio cōmissa: vt ff ad. l. iul pecu. l. ij. ⁊. iij §. lege. pena aūt huius legis ē
in tertia parte quā accepit amplius q̄ dz: qd' P. sic dicit vt esset in q̄-
druplū. Uel dic amplius tertia parte: q puniitur in simplū: ⁊ in tertia
pte simpli: vt. ff. ad
l. iul. pec. l. iiij. §. sz ⁊
qui pecuniā. in fin.
maxime q pene re
strigēde sunt: vt. ff.
de pe. l. interptatio
ne.
t ¶ Subijciunt. s. le-
ges pdicte quattu-
or subijciūt. Ul' dic
q loquitur indiffi-
nite: vt ptz in infe-
rioribus.
v ¶ Earū. s. legū. nā l
cōtractibus ⁊ alijs
que debent de iure
sortiri effectuz ⁊ nō
sortiunt iudicat lex
non valere: vt. C de
leg. ⁊ con. l. non du-
biuz. Itē in crimia
l. bus varie cstituū
tur pene: quarum
quedā sunt ordina
rie: que. s. habēt cer
tam penam aliqua
lege inductā: vt ptz
p multas rubricas
ff. de pub iudi. ⁊ in
sequentibus. Alie
sunt extraordiarie:
vt. ff. ad turp. l. in p-
na is: ⁊. ff. de extra
ord. crimi. l. i. ⁊ in se
quētibus titu. vsq;
ad ti. de pub iud.
x ¶ Summo. s. lōgio
ri digito cū q̄ q̄s tā
gere potest alri⁹ q̄
cū alijs: qui dicitur
medicus: al's medi
us. Accur:
y ¶ Per indicez. i. p
alium digitum qui dicitur index. Uel dic ⁊ melius q hec dicta sunt vt
sit index siue demonstratio aliorū dicendorū: sicut ⁊ sub gallina ouum
dimittitur ad hoc vt ibi alia faciat oua: ⁊ idem in his qui aucupantur
ad columbas.
z ¶ Aduentura est. vt. ff. de pub. iudi. per totū librum vsq; ad librum de
appellationibus qui sequitur.

Institutionū opus cum summarijs cura summa atq; dili
gētia castigatum finit feliciter. Anno domini Millesimo
quadringētesimo nonagesimo quarto. xxiiij. die Aprilis.

Le 24 avril 1494, moins d'un mois après, paraissait une autre édition du même livre, calquée page pour page et ligne pour ligne sur la précédente. On n'a qu'à comparer les fac-similés de la même page dans les deux éditions pour voir qu'elle est un peu moins longue dans le tirage du 24 avril (voir p. 225), et que certains mots ne sont pas divisés de la même manière, ou bien encore que les abréviations diffèrent entre elles.

Folium .I.

¶ Incipit ratõnale diuinorũ officiorꝝ editũ
per Reuerendissimũ in xp̃o patrẽ ⁊ dominuz:
dominũ Guilielmũ duranti:dei et apostolice
sedis gratia presulẽ Mimateñ. qui compo-
suit speculum iuris et patrum pontificale.



Uecũqz in
ecclesiasticis offi-
cijs:reb⁹ ac orna-
mentis ꝯsistũt di
uinis plena sunt si
gnis: atqz myste-
rijs; ac singl'a sũt
celesti dulcedie re
dundãtia. si tñ di-
ligentem habeãt inspectorez qui norit mel de
petra sugere:oleũqz de durissimo saxo. Quis
tamẽ nouit ordinem celi:et ratões ipsi⁹ ponet
in terra? Scrutator quippe maiestatis opp-
metur a gloria. Siquidez puteus altus est ⁊
in quo aquam hauriã nõ habeo: nisi porrigat
ille qui dat oĩbus affluenter: et nõ i properat:
vt inter medium montiũ transeuntẽ hauriam
aquã in gaudio de fontib⁹ saluatoris. Lz igi-
tur non oĩm que a maioribus tradita sunt ra-
tio reddi possit. ff. de legi. l. non omniuz. xxiij.
questi. iiij. nabuchodonosor. in princi. quia ta-
men quod in his ratione caret extirpandum
est. lxviij. distin. cor episcopi. xij. distin. omnia.
iccirco ego guilielm⁹ duranti sctẽ mimatẽsis
ecclesie sola dei patientia dictus ep̃s pulsans
pulsabo ad ostium si forte clauis dauid apire
dignetur: vt me introducat rex in cellam vina
riã in qua mihi supernũ demõstretur exẽplar:
quod Moysi fuit in monte mõstratuz. quate
nus de singulis que i ecclesiasticis officijs. re-
bus aut ornamentis cõsistunt. quid significẽt
et figurent eo valeam reuelãte clare ⁊ aperte
differere et rõnes ponere: qui linguas ĩfantiũ
facit disertas: cuius spirit⁹ vbi vult spirat: diui
dens singulis prout vult. extra renunt. nisi. ad
laudem et gloriam trinitatis. ¶ Sane hic sa
cramenta pro signis accipimus seu figuris: q̃
siquidem figure non sunt virtutes sed virtutũ
signa: quibus tanq̃ scripturis vtentes docen
tur. Signorꝝ autẽ alia sunt naturalia: alia po
sitiua: de quo ⁊ quid sit sacramentũ dicetur in
quarta parte sub septima particula canonis.
super verbo mysterium fidei. ¶ Sacerdotes
igitur et prelati ecclesie quibus datum est no
sce mysteria: put in Luca habetur: ⁊ sacramẽ
torꝝ portatores et dispẽsatores existunt. xliij.
di. dispensatio. sacramenta intelligere ⁊ virtu-
tibus que per illa significãtur fulgure debẽt:
vt ex eorum luce ceteri similiter illuminentur.
alioquin ceci sunt et duces cecorũ. extra de re-
nũci. nisi. Iuxta illud ꝓphelicum. Obscuren-
tur oculi eorum ne videant. xxxvij. di. §. itaqz:
Sed ꝓhdolor ip̃i hodie vt plurimũ de his q̃
vsu quottidiano ĩ ecclesiasticis cõtractant re-
bus et ꝓferunt officijs. quid significent ⁊ q̃re
instituta sint modicũ apprehendunt: adeo vt
impletum esse ad litteram illud ꝓphelicuz vi
deatur: ⁊ erit sicut populus: sic sacerdos. Isa.
xxiiij. Ferentes siquidem panes ꝓpositionis
ad mensaz domini atqz mysteria que neqz in-
telligunt neqz vident: tantũ inde nimirũ iusto
dei iudicio habituri: q̃tum ⁊ iumenta panes
ad vsum portantia aliorꝝ. De qua ignorantia
rationẽ reddituri sunt ĩ die vindicte et ire quã
do quidez cedri paradisi tremebũt. quid ergo
faciet virga deserti? eis eñi per ꝓphetaz dici
tur. Ipsi vero nõ cognouerũt vias meas qui-
bus iuraui in ira mea si introibunt in requiez
meam. ¶ Siquidem liberalium atqz quarũ-
libet artium ꝓfessores nude forte et incolera-
te ĩ illis plerũqz cõtenta satagunt causis ⁊ ra
tionibus vestire fulcire atqz colorare. Picto-
res quoqz ac quilibet mechanici seu opifices
in quibuslibet operuz suorum varietatib⁹ stu-
dent verisimiles rationes ⁊ causas reddere ⁊
in promptu habere. Sed et ƀz ipsas munda-
nas leges turpe est patritio ⁊ causas tractan-
ti ignorare ius in quo versatur. ff. de ori. iii. l.
ij. §. post hos. Uerum licet sacerdotibus sciẽ-
tia sit valde necessaria ad doctrinaz. extra de
here. cum ex iniuncto. xxxviij. distincti. sedule.
non est tamen simplicibus sacerdotibus etiã
a scolasticis detrahenduz. xxxviij. dist. q̃uis.
Iuxta illud Dijs non detrahes. vnde ƀm Au
gusti. non irridebunt si forte aduerterint ali-
quos antistites et ministros eccl'ie: vel cũ bar
barismis et soleocismis deum inuocare; vel
a iiij

Le jour même que nos imprimeurs terminaient cette réimpression, ils publiaient le *Rationale divinorum officiorum*, de Guillaume Durand.

Cette édition reproduisait un texte revu et corrigé par Boneto Locatelli, prêtre originaire de Bergame, établi imprimeur à Venise dès 1486, qui avait donné, le 7 avril 1491, une édition réputée excellente de cet ouvrage. Voici l'achevé d'imprimer de l'édition lyonnaise, où Perrin Le Masson est nommé avec ses deux compagnons ou associés, et qualifié d'homme distingué (*egregius vir*), comme à la fin du Térence :

¶ Finit rationale diuinorũ officiorum: quod antea mil
le locis deprauatum: obnixa elucubratiõe magistri Bone
ti de locatellis bergomẽsis correctum est: & Impressum per
egregium virum dñm Perrinum Lathomi: Bonifacium
Johãnis: et Johãnem de villa veteri: socios. Anno salutife-
re incarnationis. M.cccc.xciiij. Die.xxiiij. Aprilis.

Le colophon donne bien la date, mais ne mentionne pas le lieu de l'impression. Le bibliographe Panzer, croyant de bonne foi que Boneto Locatelli, dont il venait d'énumérer les impressions faites à Venise dans les pages précédentes de ses *Annales typographici*, avait été correcteur quelques mois après dans l'atelier de Perrin Le Masson et ses associés, a affirmé que ces derniers avaient exercé dans la cité des Doges. Il a ainsi rédigé d'une façon inexacte[1] ledit colophon, en y ajoutant de sa propre autorité, sans le placer entre parenthèses, comme il aurait dû le faire, le mot *Venetiis*, qui n'existe pas dans l'original, ainsi qu'on peut s'en assurer d'après le fac-similé reproduit ci-dessus. Cette fausse interprétation a été la source d'une erreur qui s'est propagée et a été répétée depuis par tous les bibliographes, sauf par M. Proctor, à l'esprit plus clairvoyant[2].

Panzer a commis une erreur plus grave encore en attribuant à Le Masson et à ses associés une impression qu'il indique comme se trouvant dans la bibliothèque de l'abbaye cistercienne de Lilienfeld, en Basse-Autriche, et dont il a créé de toutes pièces le libellé d'achèvement. Ce livre est ainsi décrit immédiatement après l'autre : *Avicenna de animalibus per magistrum Michaelem*

[1] ANNALES TYPOGRAPHICI *ab artis inventæ origine ad annum MD.*, t. III, p. 363, n° 1858; ouvr. cité.

[2] « The supposed press of Perrin Lathomi at Venezia appears to be entirely mythical. » (*Index to early printed books*, p. 613; ouvrage cité.) — Castellani, qui aurait dû s'assurer si Perrin Le Masson et ses associés s'étaient réellement établis à Venise, en faisant les recherches nécessaires dans les archives, a copié Panzer sans contrôle et les a mis au rang des imprimeurs vénitiens. (Voir *La Stampa in Venezia dalla sua origine alla morte di Aldo Manuzio seniore*, ragionamento storico di Carlo CASTELLANI, prefetto della Bibliotheca di San Marco, con appendice di documenti in parte inediti; F. Ongania editore, coi tipi dei successori M. Fontana. Venezia, 1889, in-8°, p. XLIII.)

Scotum de arabico in latinum translatus. Impressum per Perrinum Lathomi, Bonifacium Joannis et Joannem de Villa Veteri socios in urbe Veneta, 1494, in-fol.

Vérification faite, toute la phrase, à partir du mot *Impressum*, n'existe pas, la date non plus. Le livre n'est autre, ainsi que nous nous en sommes assuré, qu'une édition sans date, ni nom d'imprimeur, que Panzer a attribuée, nous ne savons pourquoi, à Venise, et qui est exactement décrite dans Hain (*Repertorium bibliographicum*, n° *2220) et par Mlle Pellechet (n° 1672). Il s'en trouve des exemplaires à la Bibliothèque Mazarine et ailleurs [1].

Le 23 août 1494, Perrin Le Masson, Boniface Jehan et Jean de Villevieille publiaient un Bréviaire romain, petit in-octavo, à deux colonnes, imprimé en rouge et noir, qu'ils signaient de leurs trois noms, mais sans indiquer à la fin la ville où il était imprimé : *Breviarium ad usum Romane ecclesie peroptime ordinatum ac diligenti cura castigatum finit feliciter. Impressum per egregium virum dominum Perrinum Lathomi, Bonifacium Johannis et Johannem de Villa Veteri socios, anno Salutis M CCCC XCIIIJ, die XXIIJ Augusti.*

Cette impression, qui nous est passée par les mains, n'est pas indiquée par les bibliographes.

Ce titre de *vir egregius*, avec le titre de *dominus* au lieu de *magister*, qu'on voit plutôt donné aux imprimeurs, nous fait supposer que Perrin Le Masson n'était pas homme de métier, qu'il était plutôt *vir commendabilis*, comme on a appelé Buyer, c'est-à-dire un personnage riche et influent, et qu'il n'était que commanditaire de l'imprimerie, à l'exemple des frères Buyer. Il ne figure pas dans les rôles d'impôt, tandis que *Bonnet l'imprimeur*, son associé, est seul en nom à partir de 1485. Nous n'avons pu remonter plus haut, les

[1] Le catalogue de la Bibliothèque du couvent de Lilienfeld est conservé à la Bibliothèque impériale de Vienne. Nous avons écrit au Directeur de cet établissement pour le prier de vouloir bien faire des recherches afin de retrouver le livre cité par Panzer ou tout au moins nous en donner détail d'après l'ancien catalogue. Il nous a été répondu par la lettre suivante :

Vienne, le 7 juin 1901.

« Monsieur,

« La Direction de la Bibliothèque de la Cour impériale et royale de Vienne a reçu votre aimable communication du 3 du mois courant et s'empresse de vous faire part que vous aviez parfaitement raison de douter de l'exactitude des indications de Panzer (III, 364). Il est vrai que C. Hanthaler, dans son catalogue très consciencieusement dressé (Ms. 12452), avait rangé l'édition en question parmi les incunables de l'an 1494 (p. 66 du ms.), mais en ajoutant : *Anni porro et loci atque typographi nullum omnino indicium. Prodiisse tamen hoc volumen e prelo Italico, et hoc, vel proximo quopiam anno, seu preeunte seu insequente tenor litterarum me dubitare vix sinit.* La description donnée par Hanthaler est, du reste, complètement d'accord avec celle de Hain, n° 2210. »

maîtres imprimeurs de Lyon n'étant pas taxés comme maîtres de métiers avant cette date.

Six semaines environ avant le *Breviarium Romanum*, la société que dirigeait Perrin Le Masson avait terminé l'impression d'un gros volume in-folio, à deux colonnes, le Dictionnaire ou *Catholicon*, de Jean Balbi, de Gênes, qui est daté du 4 juillet 1494 et à la fin duquel il est dit positivement, cette fois, que le livre a été imprimé à Lyon : *Impressum Lugduni, per egregium virum dominum Perrinum Lathomi, Bonifacium Johannis et Johannem de Villa Veteri socios, anno Salutis* M CCCC XCIIIJ.

De littera Z ante O

¶ Zios vel zius dicitur quidam mensis.s.maius.
¶ Zizania.hoc zizaniū nij.⁊ hec zizania zizanie seges vel herba ꝑ
uersa:scilicet lolium:ut dicunt. Et quandoqꝫ ponitur pro sorde om
nium segetum.

Z ante O

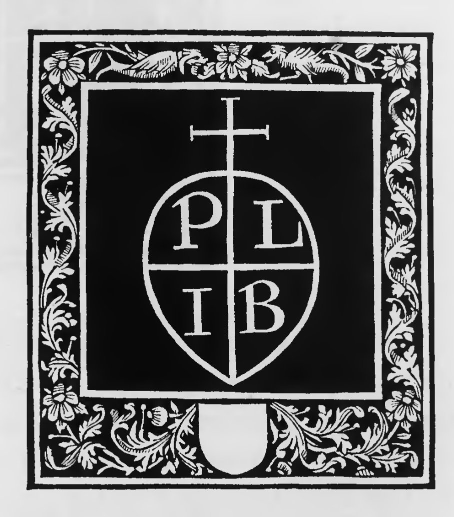
¶ Zodiacus ci.grece latine aīalia vel signa significat.vnde hic zo-
diacus ci.penul.cor.animalis circulus:vel signifer:quia in eo sunt
duodecim signa nominibus animalium nūcupata:quia sol intrans
illa signa ꝓprietates animaliuꝫ sortitur. Uel qr stelle signorum in
figuris animalium disposite sunt.vnde zodiaceus cea.ceū. Ista au
tem sunt nomīa duodecim signoꝝ zodiaci. Aries. Taurus. Gemi.
Cancer. Leo. Uirgo. Libra. Scorpio. Sagittarius. Capricorn⁹.
Aquarius. Pisces. Et dicitur sol intrare arietem quindecimo ka-
lendas aplis. Unde versus. Zodiacum signa:totum claudunt duo
dena.
¶ Zona ne.est cingulum ⁊ proprie latum.vnde ⁊ zona dicitur lata
portio terre calida uel frigida uel temperata ex ꝓpinquitate uel re
motione:uel nimia ꝓximitate solis. Unde zonarius ria.riuꝫ.ad zo
nas ꝑtinens:uel zonas faciens.⁊ ꝓdu.zo. Esopus. Arboreꝫ sonat
stipulus ⁊ vimine truncat.
¶ Zonella le.dimi.parua zona.
¶ Zonifragiū gij.i.fractio zone. Et componitur a zona ⁊ frango
uel fractio.
¶ Zonula le.dimi.parua zona.
¶ Zorobabel apud hebreos et tribus integris nominibus dicitur
esse compositum.zo iste.ro.magister.babel ꝓprie babyloniam so-
nat. Et efficitur nomē zorobabel.i.iste magister de babylone. In
babylone eñ ortus est:vbi princeps gentis iudee extitit.⁊ acuit vl
timam.
¶ Zoticus ca.cum.i.vitalis.⁊ cor.penul.
¶ Zomus ma.mum.i.viuax uel viuidus.

¶ Conclusio.



Immensas omnipoten
ti deo patri ⁊ filio ⁊ spirituisancto gra-
tiarum referimus actiones. Qui nostrū
catholicon ex multis ⁊ diuersis doctoꝝ
texturis elaboratum atqꝫ contextū. Li-
cet per multa annorum curricula in mil-
lesimo ducētesimo octuagesimosexto.
dñi nonis martij ad fineꝫ vsqꝫ perduxit
Pro quo hoc solum mihi admoduꝫ ne
cessarium a vobis humiliter deposco fratres ⁊ domini mei:inquan
tum peccatores fratres mei:inquantum domini iusti mei:quaten⁹
ꝓ me peccatore philocalo:tamē a deo preces porrigere velitis: vt
vestrarum precum interuentu omnium meoꝝ a deo percepta pec-
catorum venia. Ad terrā apostolicam:ad terram elysiaꝫ.i.extra le-
sionem positam:ad paradisi videlicet gaudia vna vobiscum valeā
peruenire:vbi regnat examussim dominus noster Iesus xp̄us dei fi-
lius benedictus:in cuius nomine flectitur omne genu:celestiuꝫ:ter
restrium:⁊ infernoꝝ. Cui est honor ⁊ gloria:⁊ magnitudo ⁊ magni
ficentia:virt⁹ ⁊ potestas:regnū ⁊ imperium in secula scłoꝝ. Amen.

¶ Catholicon fratris Johannis ianuensis ordinis predicatorum
summa cū diligētia castigatuꝫ finit feliciter. Impressum Lugduni
per egregium virum dñm Perrinum Lathomi. Bonifacium Jo
hannis.⁊ Johanneꝫ de villa veteri socios. Anno salutis. M.cccc.
xciiij. Die.iiij. Julij.

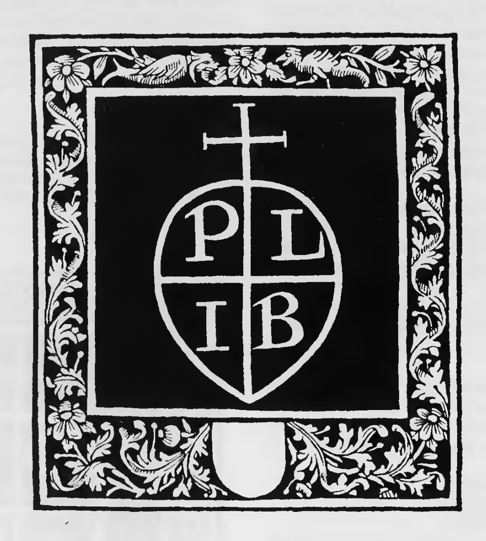


Après cette démonstration, il n'est plus possible d'admettre que Perrin Le Masson, Boniface Jehan et Jean de Villevieille aient monté un atelier

à Venise en 1494, en même temps qu'ils imprimaient avec les mêmes caractères dans la ville de Lyon. Tous les livres qui portent la marque de ces imprimeurs, que le lieu d'impression soit mentionné à la fin ou qu'il n'ait pas été indiqué, sont sortis de presse à Lyon, et non ailleurs. Telle est notre conclusion.

Le 4 février 1494 (1495 n. st.), nos imprimeurs rééditaient le recueil des *Auctores octo,* imprimé deux ans auparavant, le 27 août 1493.

Auctores octo opusculorū cū cōmētarijs diligētissime emēdati. videlicet
Cathonis
Theodoli
Faceti
Cartule: alias de contemptu mundi
Thobiadis
Parabolarum Alani
Fabularum Esopi
Floreti.



Comme dans l'édition précédente, le lieu d'impression et la date sont seuls indiqués; les imprimeurs ne sont pas nommés, mais on voit sur le titre la marque qui appartient à l'association. Elle est en tous points semblable à celle que nous avons reproduite à la page précédente, qui se trouve à la fin du *Catholicon,* livre signé de leurs trois noms.

Si l'on examine la marque qui se trouve en tête des *Auctores octo* de 1493, et que l'on voit également à la fin de l'*Institutionum opus* de la même année

(voir p. 220 et 224) en la comparant avec celle du *Catholicon* (voir p. 230) et des *Auctores octo* du 4 février 1494 (v. st.) reproduite ci-contre, on y remarquera une légère modification. Primitivement, les initiales P. I. et I. B. pouvaient s'interpréter de la sorte : P, par *Petrus, Perrinus* (Pierre ou Perrin); I, par *Ioannes* (Jean, de Villevieille); I et B, par *Ioannes Bonifacius* (Jehan Boniface). A partir des premiers mois de l'année 1494, la première lettre I est prolongée par un trait à sa base, qui forme ainsi un L. Les initiales P. L. signifient alors plus clairement PERRINUS LATHOMUS; la seconde lettre I s'applique indifféremment à IOHANNES (DE VILLA VETERI) ou à son autre compagnon, et B à BONIFACIUS[1]. La retouche faite à cette lettre indique ainsi une date postérieure à 1493 pour les livres non datés.

La deuxième édition des *Auctores octo,* dont nous reproduisons ci-dessous la dernière page, est imprimée avec les mêmes caractères que la première et porte l'indication de Lyon comme lieu d'impression :

Floreti.

nis:vt cathenis τ penis eternis erepti:post presentis vite cursum ascendere possimus sursu3: et ibi deū
videre:velut felices perpetuo illic stare. Quod nobis prestare dignetur ille a quo cūcta procedūt. Qui
viuit τ regnat per seculorum secula amen. ¶ Nota ꝙ celum ꝭm philosophu3 secūdo celi τ mūdi ē corp⁹
primū natura simplicissimū:incorruptibile:solidū:subtilissimū:quātitate maximū:qualitate lucidū:dya
phaneitate sphericu3:materia purissimū:figura perspicuūt:locū supremū creaturarū in se ꝯtentiuū. Et di
uiditur in decē celos:vt visum est. ¶ Cōstrue. [Celi sunt deni] .i. decem [referandi] .i. declarandi [corde fi
deli. Luna stat in primo celo:ꝗ] ꝑ τ [mercurius in secūdo:ac] ꝑ τ [venus stat ī terno] .i. in tertio celo [sol
vult lucescere] .i. lucere [quarto] celo [mars] ille planeta [nitet] .i. splēdet [in quinto : s3 iupiter nitet sexto
ordine. saturnus situatur] .i. ponitur [septimo] .i. in septimo celo [alto. reuelo tibi stellas eē in octauo: ꝗ]
ꝑ τ [crystallinū celū serenū] .i. clarū [luce, stat sup istos. Paradisus fulget in olympo] .i. in celo [empireo
sic dicto:summo] .i. altissimo [in quo] empireo [cūcta bōa sunt incerta sine defectu. deitas trina] .i. triplex
in personis:videlicet [regnat hic] .i. in illo celo [digna super oīa mater regina virgo benigna astat] .i. pre
sens est sibi. [Agmina nona] .i. nouē sunt [inde] .i. postea [triplici ierarchia] choros: videlicet [distictio sū-
ma] .i. supma [dat cherubin seraphin:ꝗ] ꝑ τ [thronos] .i. illos ordines [dominās seu ordo dominationū
princeps] .i. ordo principatuū [atq3] pro τ [potestas simul] sunt supple [in medio] .i. media ierarchia [vir-
tutes archangeli:atq3] ꝑ τ [angeli sistunt] .i. stant post priores ierarchias τ ordines [homines grati deo
sunt associati his] ordinibus [iurta] .i. secundū [promerita data sibi in ꝑsenti vita] homines in quā [lau-
dantes cetum] .i. societatem [respicientes semper dn̄m. diues honoratus tutus liber satiatus:clar⁹:agi-
lis:subtilis:nō fit passibilis] talis saluatus supple [cernit:ꝗ] ꝑ τ [amat deū:τ fruitur sanctis:τ tenet ip3
deū. gaudet sic. psallit] .i. cantat:τ [laudat] deū:τ [quiescit sine fine. O ꝗ̄] .i. quātū [sunt ditati beati in se-
de celi. Sunt honorati semper. sunt glorificati summe. Ergo poscamus celica] .i. celestia [et teneam⁹ cor
sursum rebus mundanis:ꝗ] pro et [vanis spretis: vt deus faciat nos scādere sursum protectos a penis
atq3] pro τ] cathenis post cursum mundi:ac] pro et [videamus semper ibi eum:velut] .i. sicut nos [opta-
mus] ille [Qui] scilicet deus [dat cuncta bona det nobis hec dona pia] Amen.

**Auctores octo opusculorum cum commentarijs diligentissime emendati: videli-
cet: Cathonis: Theodoli: Faceti: Cartule alias de contemptu mundi: Thobia-
dis: Parabolarum Alani: Fabularum Esopi : necnon Floreti finiunt feliciter.
Impressi Lugduni. Anno domini. M. cccc. lxxxxiiij. die. xvi. Februarij.**

[1] Cette marque a été longtemps une énigme. Silvestre l'a classée sous le n° 589 de son recueil parmi les inconnues. Péricaud avait cependant deviné en partie l'interprétation des initiales. « Les deux premières initiales, disait-il, sont probablement celles de *Petrus* (sic) *Lathomi,* et les deux autres celles de *Iodocus Badius.* » Kristeller (*Die Italienische Buchdrucker und Verlegerzeichen,* p. 91), induit en erreur par Panzer, a mis la même marque sous le n° 240 des marques des imprimeurs de Venise.

A partir de 1494, nos trois imprimeurs associés ont introduit dans leurs livres d'élégantes initiales ornées sur fond noir, grandes ou petites, gravées sur bois.

Les plus grandes, employées principalement dans le *Catholicon* de juillet 1494, sont d'un beau style et figurent des feuillages et des fleurs.

Les plus petites, dispersées dans les différents livres que nous venons de citer, sont ornées de sarments de vigne avec grappes de raisin, de branches et de fleurs de chardon, de marguerites, de coquelicots et autres fleurs des champs, qui s'enroulent autour de la lettre.

Nous reproduisons ci-après l'alphabet des grandes lettres ornées, que nous faisons suivre des diverses variétés des petites lettres et groupées par genre, autant que possible.

ALPHABET DES GRANDES LETTRES ORNÉES

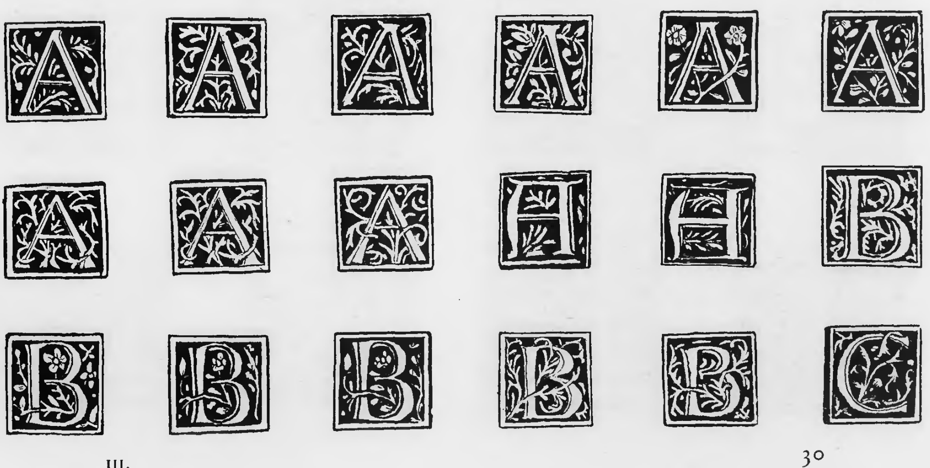
DE L'ATELIER DE LE MASSON ET SES ASSOCIÉS





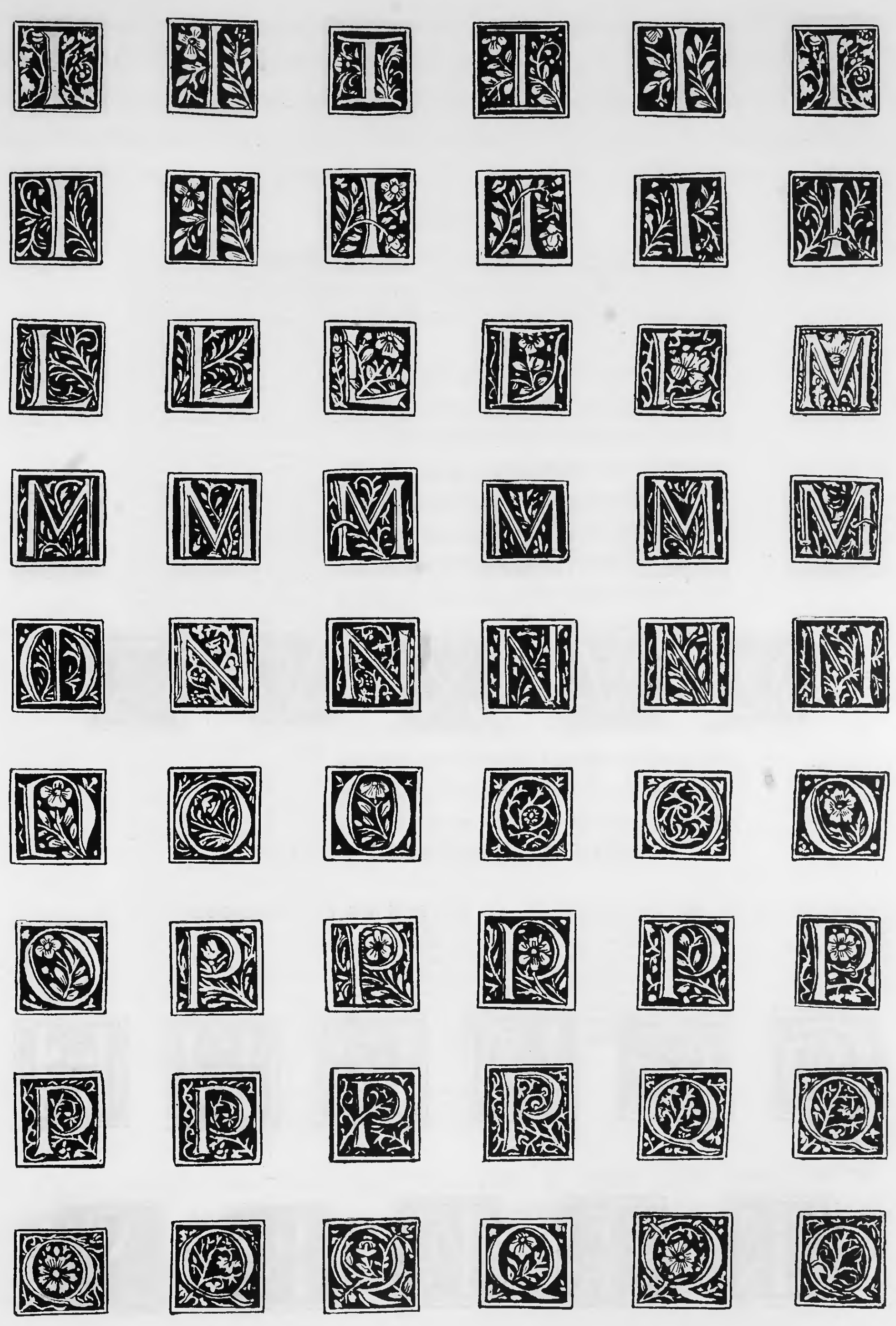
ALPHABETS DES PETITES LETTRES ORNÉES

DE L'ATELIER DE LE MASSON ET SES ASSOCIÉS

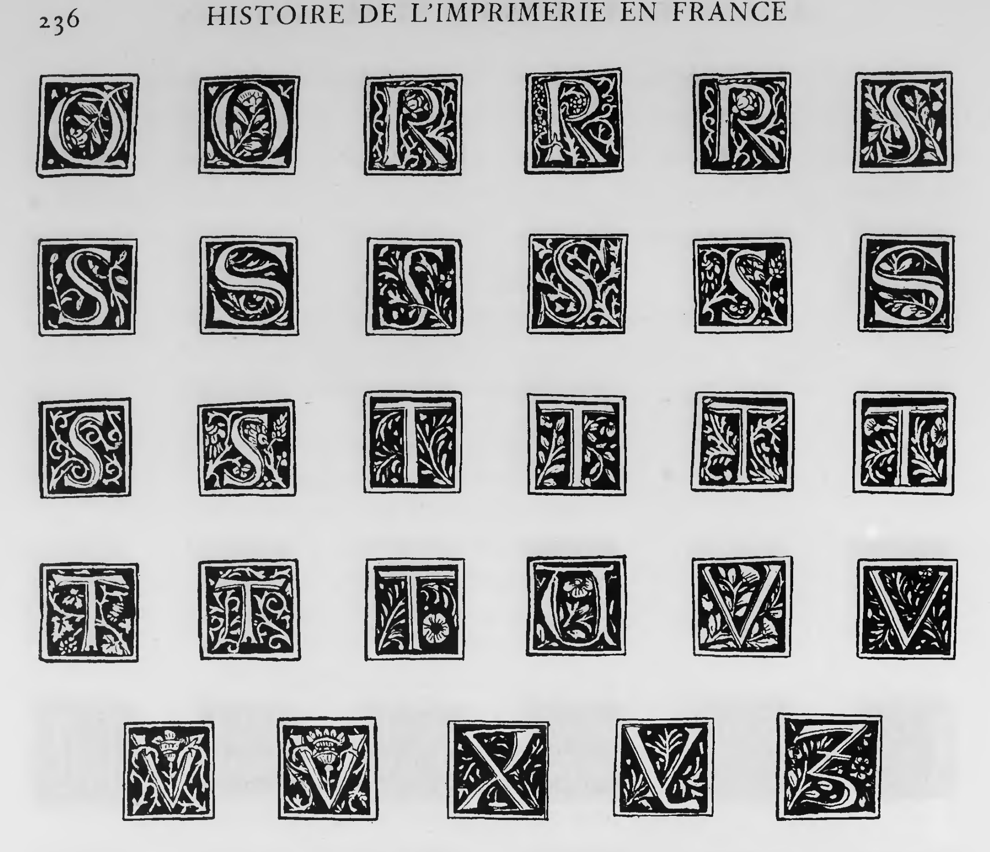


IMPRIMERIE NATIONALE.









LETTRES MOYENNES ORNÉES

DE L'ATELIER DE LE MASSON ET SES ASSOCIÉS



En 1495, le 27 novembre, Le Masson, Boniface Jehan et Jean de Villevieille terminent la réimpression des Comédies de Térence, accompagnées de l'explication familière à la portée des écoliers (*Guidonis Juvenalis in Terentianas Comedias familiarissima interpretatio*), qu'ils avaient éditées une première fois au commencement de l'année précédente.

Comedia.VI.

mutio mutis.⁊ tunc ē sensus mutito.i.celato taceas occultes.secretū teneas illō qō factū ē.Nā'iterdū mutire vt vult Dona.significat tacere nihil facere nec dicere vñ et mutos dicimus. Jnterdū mutire vt festus inquit significat loqui. Ennius·palā mutire hoī plebeio piaculū ē.Bac.Placꝫ mihi hº qō factuꝫ ē nō fieri notū.s. oībus itidē.i.silr vt.i.sicut ī alijs comedijs fieri solet vbi.i.ī qbꝰ comedijs omēs resciscūt.i.pꝰ factū sciñt oīa q̄ facta sūt.Hic.i.in hac comedia vľ ī hac re hi q̄s par fuerat.i.decuerat rescisceř i.venire ī cognitionē facti sciūt q̄d actū sit.sed illi quos non eē equū scire q̄d factū sit neqꝫ resciscēt.i. nō cognoscent ex alio neqꝫ scient ꝑ ꝓpriā opinionē imo etiaꝫ.i.sed etiā dabo.i.dicam vel suggerā atqꝫ suppeditabo.q̄.i.quō vel vnde credas hoc factū. facilius occultari.i.celari.Myrrhina dixit ita phidippo tuo socero se habuisse fidem.i.veritatē vel ꝓbationē an adhuc receptarē te meo iureiurādo.i. meo sacramēto: et ꝓpterea q: sciuit veritatē dixit te esse purgatuꝫ.i.excusatum sibi.i.apud se. Pā.Optime est.i. optime res se hꝫ et spero hāc rem eē eventuraꝫ nobis ex snia.i.ad votū.Par.O heres.s.pā.ne.i.verū lꝫ.i.ꝑmittiř conditur mihi me parmenonem scire hodie ex te.i. a te.quid boni i.qō bonū sit qō feci:aut q̄d istud est qō vos agitis.i. loquimini vľ tractatis.Pā.nō lꝫ tibi scire.Par. tñ suspicor.i.coniecto aliquātulū q̄d sit.Deinde subdit verba cogitātis apō se.egon.i. vtrū ego feci sup.hunc pam.reducem ab orco in lucē vt prius dictuꝫ est quo pacto.i.quō.hec feci.Pā.O parmeno tu nescis q̄tuꝫ hodie ꝓfueris mihi et nescis ex q̄ta erūna.i.miseria extraxeris.i.eduxeris eripueris me.Par. Jmmo vero.i.sed certe scio q̄tuꝫ ꝓfuerim tibi nec i.nō feci hec.i.tibi nō ꝓfui imprudēs.i.icōsideratꝰ ꝑ iprudētiā cū non cogitarē tibi ꝓdesse.Pā.ego satis scio istud vꝫ te fecisse ɔsulto.vt mihi ꝓdesses.Par.an.q̄cq̄.i.aliquid p̄tereat temere.i.incōsulte ꝑmenonē.i.me.i.an ꝑmeno aliquid temere ignoret.Nam hec res preterit me significat me hāc rē ignorare.An ergo parmeno aliquid ignorat qō vsus sit id est vtile sit vel opꝰ sit facto id ē facere.ablūs participij pro ifinitio:vt Salustiꝰ.Mature facto opus est:facto pro facere.Pā.O Parmeno sequere me intro in domū.Par.Sequor te. Deinde ad spectatores dicit equidē hodie feci imprudēs.i.nō suspicās me id facere plus boni q̄ vnq̄ fecerim ante hunc diē.s.sciēs.i.consulto cogitato dedita opera seu de industria. Valete discedite cū sanitate et plaudite.i.gratulamini poete et actoribus.Ego Calliopius partiū poete defensor recensui id est diligenter recognoui hanc comediam ⁊ cēsure mee iudicium adhibui illi.

Placet nō fieri hoc itidē vt ī comedijs:oīa oēs vbi resciscūt.Hic quos par fuerat resciscere sciūt.Quos aūt ñ ē equū scire neqꝫ resciscēt:neqꝫ sciēt.B.Jmmo ēt q̄ hoc occultari posse facilius credas dabo.Myrrhina ita phidippo dixit iureiurādo meo se fidē habuisse: et ꝓpterea te sibi purgatū.Pā.Optie ē speroqꝫ hāc reꝫ euētură nobis ex snia.P.here lꝫ ne me scir̄ ex te hodie q̄d sit:qō feci boni.aut q̄d istuc est qō vos agitis?Pā. Nō licet.Par.Tñ suspicor:egō hūc ab orto mortuum quo pacto?Pā.Nescio ꝑmeno quātum hodie ꝓfueris mihi: ⁊ ex quāta erūna me extraxeris.Par.Jmmo vero scio:neqꝫ hoc īprudēs feci.Pā.ego istuc scio.Par. An temere quicq̄ ꝑmenon ꝫ pretereat:qō facto vsus sit?Pā.Sequere me ītro ꝑmeno. Par.Sequor.Equidē plus hodie boni feci īprudēs:q̄ sciēs ante hūc diē vnq̄.Valete ⁊ plaudite. Calliopius recensui.

Guidonis Juuenalis in Terētianas comedias familiarissima interpretatio finit feliciter.Lugduni.Anno salutis.M.cccc.xcv.die.xxvij.Nouembris.

Cette réédition est faite, page pour page et ligne pour ligne, sur la précédente, sauf quelques légères différences dans la composition, pour les coupures et les abréviations de certains mots. Elle est imprimée avec les mêmes caractères, de deux grandeurs différentes, et ne porte pas de nom

d'imprimeur; mais, sur le titre, on voit la marque aux initiales P. L. I. B. qui appartient à l'association. Cette édition de Térence est suivie d'un texte latin de Salluste, imprimé avec des caractères identiques et qui fait partie du même volume dans l'exemplaire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Nous en reproduisons le titre avec son initiale sur fond noir :



Oc in volumine hec cõtinẽtur.
Pomponij Epistola ad Augustinũ Maphеum.
C. Crispij Salustij bellum catilinarium cũ cõmento Laurentij vallensis.
Portij Latronis Declamatio cõtra. L. catilinam
C. Crispij Salustij bellum iugurthinum
C. Crispij Salustij varie orationes ex libris eiusdem historiarum excerpte.
C. Crispij Salustij vita.

Il n'y a aucune indication de date ni de lieu d'impression à la fin du Salluste. Nous citerons encore un *Boetius, de Consolatione philosophiæ*, in-quarto sans date, non cité par les bibliographes, avec la marque des mêmes imprimeurs sur le titre, que nous avons vu à la bibliothèque de la ville de Beaune.

Telle est l'énumération des travaux typographiques que nous connaissons de cet atelier; mais l'activité de ceux qui le dirigeaient n'a pas dû se borner à ces quelques impressions produites de 1493 à 1495 et qui portent la marque et le nom des imprimeurs associés. En voici une autre qu'ils n'ont pas signée et que l'on peut leur attribuer. C'est un énorme in-folio, à deux colonnes, de 67 et 68 lignes par page, qui a pour titre en deux lignes de grosse gothique : *Catholicon Johannis Januensis*. Cette nouvelle édition du Dictionnaire de Jean Balbi, de Gênes, est imprimée avec des caractères identiques à ceux du *Rationale divinorum officiorum*, sorti de leurs presses le 24 avril 1494. On voit, au cahier J, la grande lettre ornée, avec figure d'épervier, placée en tête du *Rationale*, et l'on retrouve, à la fin, la grande initiale I à feuilles de pervenche des folios XXIII et XLVII du même livre, ainsi que d'autres initiales feuillagées sur fond noir, d'un module plus petit, qui

figurent dans le même ouvrage et autres livres signés. On lit, à la fin, que l'ouvrage de frère Jean de Gênes, de l'ordre des Prêcheurs, revu et corrigé avec le plus grand soin, a été achevé heureusement et imprimé à Lyon le 7 janvier 1496 (v. st.), date qui correspond à 1497 (n. st.).

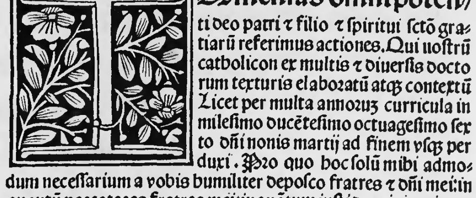
De littera Z Ante O

¶ Zios vel zius dicitur quidā mensis. s. maius.
¶ Zizania. hoc zizaniū nij. ⁊ hec zizania nie seges vel herba perversa: scilicet lolium: vt dicūt. Et quādoꝙ ponitur pro sorde omnium segetum.

Z ante O

¶ Zodiacus ci. grece latīe aīalia vel signa significat. vnde hic zodiacus ci. penul. cor. aīalis circulus: vel signifer: quia in eo sunt duodecim signa nominibus animaliuz nūcupata: quia sol intrās illa signa ꝓprietates animaliū sortitur. Uel qr stelle signorum in figuris animaliū disposite sunt. vnde zodiaceus cea. ceū. Ista autem sunt noīa duodecim signoꝝ zodiaci. Aries. Taurus. Gemini. Cancer. Leo. Uirgo. Libra. Scorpio. Sagittarius. Capricornus. Aquarius. Piscis. Et dicitur sol intrare arietem quindecimo kalendas aprilis. Unde versus. Zodiacum signa: totum claudunt duodena.
¶ Zona ne. est cingulum ⁊ ꝓprie latum. vnde ⁊ zona dicitur lata portio terre calida vel frigida vel tēperata ex ꝓpinq̄tate vel remotione: vel nimia ꝓximitate solis. Uñ zonarius ria. riū ad zonas ꝑtinēs: vel zonas faciens. ⁊ ꝓdu. zo. Esopus. Arborē zonat stipulus ⁊ vimine truncat.
¶ Zonella le. dimi. parua zona.
¶ Zonifragiū gij. i. fractio zone. ⁊ componitur a zona ⁊ frango vel fractio.
¶ Zonula le. dimi. parua zona.
¶ Zorobabel apud hebreos ex tribus integris noībus dī eē cōpositum. zo iste. ro. magister. babel ꝓprie babyloniam sonat. Et efficit nomen zorobabel. i. iste magister de babylone. In babylone eñ ortus est: vbi ꝑnceps gentis iudee extitit. ⁊ acuit vltimam
¶ Zoticus ca. cum. i. vitalis. ⁊ cor. penul.
¶ Zomus ma. mum. i. viuax vel viuidus.

¶ Conclusio.



Immensas omnipotenti deo patri ⁊ filio ⁊ spiritui sctō gratiarū referimus actiones. Qui nostrū catholicon ex multis ⁊ diuersis doctorum texturis elaboratū atꝙ contextū. Licet per multa annoruz curricula in milesimo ducētesimo octuagesimo sexto dñi nonis martij ad finem vsꝙ perduxi. Pro quo hoc solū mihi admodum necessarium a vobis humiliter deposco fratres ⁊ dñi mei: inquantū peccatores fratres mei: inquātum iusti domini mei: quatenus ꝓ me peccatore philocalo: tamē a deo preces porrigere velitis: vt vestrarū precum interuentu oim meorum a deo percepta peccatoru venia: ad terram apostolicam: ad terrā elysiam. i. extra lesionem positā: ad paradisi videlicet gaudia vna vobiscū valeam peruenire: vbi regnat examussim dominus noster iesus xp̄s dei filius benedictus: in cuius nomine flectitur omne genu: celestium terrestrium ⁊ infernoruz. Cui est honor ⁊ gloria: ⁊ magnitudo ⁊ magnificentia: virtus ⁊ potestas: regnum ⁊ imperium in secula seculorum. Amen.

¶ Catholicon fratris Johannis ianuensis ordinis predicatorum summa cum diligentia correctum ⁊ emendatum finit feliciter. Impressum Lugduni. Anno salutis. M. cccc. xcvi. Die. vij. Januarij. Laus deo.

L'association était probablement rompue à cette époque. C'est sans doute le motif auquel il faut attribuer l'absence de la marque indiquant la raison sociale de l'atelier. Quoi qu'il en soit, il est certain que Boniface Jehan continua à travailler seul, car il figure encore après cette date sur les rôles avec sa qualité d'imprimeur.

On découvrira certainement par la suite, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, d'autres livres sortis des mêmes presses. On aura une idée suffisante de leur rareté quand on saura que Péricaud, l'historien de l'Imprimerie lyonnaise, n'a pu citer que la *Biblia* de 1479 et la seconde édition des *Auctores octo* de février 1495 (n. st.), et qu'en raison de cette pénurie de documents il a pu admettre, d'après Panzer, l'existence chimérique de l'atelier de Venise, n'ayant pas en main les éléments d'une réfutation qu'il ne songeait même pas à soulever.

Les caractères dont Le Masson et ses associés se sont servis le plus couramment sont tout à fait différents de ceux de la *Biblia* de 1479.

Le plus gros est celui qui est employé pour les titres courants et les commencements de chapitres, comme on le voit principalement dans le *Rationale* et le *Catholicon*.

Pour les textes, ils utilisèrent d'abord le caractère de l'alphabet ci-après, qui ressemble beaucoup à une fonte dont du Pré s'est servi à Lyon, mais il y a des différences dans quelques lettres capitales :

A B C D E F G H I L M N O P P Q R S T U V

a b c d d e f g h i j l m n o p q r s t u v x y z

ā b' ꝯ ð ē ꝛ ō ꝑ p̄ ꝗ ꝙ ꝛ ꝑ t' ū

ff fi ſſ ſt ꝙ . : ;

Ce caractère se retrouve chez Nicolas Wolff qui l'employa pour le texte du *Juvenalis Satyræ,* imprimé le 18 novembre 1498 pour Étienne Gueynard. On le voit aussi chez Jacques Maillet, dans un *Ovidius* de 1497 et dans un *Boetius cum commento,* daté d'octobre 1499; puis dans d'autres ateliers. Il reparaît encore, au commencement du XVI[e] siècle, dans le *Destructorium Vitiorum* imprimé à Lyon par Claude Nourry, en 1509.

Les associés employèrent ensuite une seconde fonte dans laquelle ils modifièrent quelques détails dans les lettres capitales. Ce caractère est celui du *Rationale* de 1494 et des deux éditions du *Catholicon :*

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T U X Z

a b c d d e f g h i j l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y z

ā b' ꝯ ð ē ꝛ h' i' l' ł m' m̄ n' n̄ ō p̄ ꝑ ꝓ q̄ ꝙ q̊ ꝑ ƀ ƚ tꝫ ū ꝟ

ff ſſ ſt ꝙ . : ; § ¶

Pour les commentaires des ouvrages imprimés par la société Le Masson, on se servait d'un petit caractère de 8 points, dont voici l'alphabet tiré de l'*Institutionum Opus Justiniani :*

ABCLDEFGHIKMNOPQRSTUXR

abcddefghijklmnopqrꝛsſtuvxyz ffſſſt

āb'ꝛðēꝛhīi'ȷ̄l'm̄m'n̄n'ōꝑꝓꝑq̄ꝙꝙꝙ̄ꝑs̈

ꝛt'tūꝟ .:;;§¶

On ne doit pas perdre de vue que les imprimeurs lyonnais se sont copiés les uns les autres pour la forme de leurs caractères, et qu'il est par conséquent très difficile, parfois, de distinguer les différents produits de certains ateliers qui paraissent semblables à première vue.

Lyon a eu, avant Paris, des fondeurs de lettres qui ont fourni des fontes des mêmes types auxquels ils ne changeaient qu'une ou deux lettres capitales ou ajoutaient, sur commande, des signes spéciaux.

Celui qui venait à Lyon pour s'y établir trouvait ainsi un matériel tout prêt et ne perdait pas de longs mois à graver et à fondre lui-même ses caractères, comme l'avaient fait les premiers imprimeurs qui durent faire venir leurs fontes directement de Venise, de Rome, de Nuremberg, de Bâle et d'autres centres typographiques. Plusieurs d'entre eux, arrivant d'Allemagne, trouvaient chez leurs confrères du même pays, qui étaient maîtres du métier à Lyon, un accueil et des facilités qu'ils n'avaient pas ailleurs. Ils pouvaient avoir place dans un atelier et louer à leurs compatriotes un matériel pour un temps déterminé. Tel a été le cas pour Jean Fabri, qui s'est servi du matériel de Mathieu Husz, tout en déclarant à la fin de ses impressions qu'il était maître imprimeur.

D'autres typographes ont pu opérer avec un matériel d'emprunt, imprimer des livres pour leur compte, mais sans mettre leur nom; afin d'éviter d'être atteints par le fisc municipal, ou même pour échapper aux poursuites des créanciers de leur pays, car certains d'entre eux, obérés de dettes, entreprenaient les voyages, espérant se remettre ainsi à flot en tentant la fortune, et se mettaient à couvert sous le nom de l'atelier qui leur fournissait les instruments de travail.

Telle est la cause ignorée de plus d'un déplacement d'imprimeur allemand au xv[e] siècle, pour aller soit à Lyon, soit dans le midi de la France, à Toulouse, ou bien encore en Espagne.

Perrin Le Masson, avec ses compagnons, n'est pas inscrit sur les rôles des imposés. Nous avons trouvé, en 1477, au rôle d'*Establie en cas d'effroy*[1], dans la cinquième dizaine « tirant à Aynay », un *Pierre Le Masson* dont la profession n'est pas indiquée. C'est le sixième nom après un enlumineur (*Estienne, le luminour*).

[1] *Depuis le pont du Rosne tirant vers Sainete Heleyne jusques à la chayne du puys d'Aynay et à la garde de ladicte chayne dont sont chiefz Jehan Du Boys et Richard des Costes.* (Archives de Lyon, EE.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

Bien que la suscription du Térence de janvier 1493 (1494 n. st.)[1] nous fournisse la preuve que *Pierre Le Masson* est le même que *Perrin Le Masson*, l'imprimeur travaillant avec des associés, nous ne saurions affirmer qu'il y a identité de personne avec le *Pierre Le Masson* porté sur les rôles de la milice lyonnaise en 1477.

Boniface Jehan ou *Anjan*, dont le nom est travesti en celui de *Bonnet Fan-Jehan* par les scribes municipaux, est appelé aussi *Bonnet l'imprimeur*. Il était natif d'Aubinges, petit village aux environs de Bourges, en Berry, et il était taxé, dès 1485, pour l'impôt des foires[2].

[1] Nous ne connaissions le Térence de 1493 que d'après le *Repertorium bibliographicum* de Hain, où il est indiqué sous le n° 15425 par cette note sommaire : « TERENTIUS. — *Lugduni, per Petrum Latomi* (sic) *et socios*, 1493, f. » — Nous supposions qu'il y avait erreur de transcription dans la date et le prénom de l'imprimeur et qu'il fallait se référer à l'édition de 1495 que Hain ne citait pas. C'est M. Soulages, bibliophile d'Albi, qui, le premier, nous a révélé que l'édition de 1493 au nom de *Petrus Lathomi* était bien réelle. Il l'a découverte dans le catalogue de la bibliothèque Rochegude. Grâce à son concours et à celui de M. Ch. Portal, archiviste départemental, nous avons pu obtenir des photographies d'un livre qui nous a d'abord fort intrigué. D'après la description du rédacteur du catalogue de la collection Rochegude, ce livre figurait comme étant imprimé à Paris (*Guidonis Juvenalis natione Cenomani in Terentium expositio clarissima Parisii accuratissime impressa*); on voyait, sur le titre, la marque du libraire parisien Jean Petit, tirée en rouge, tandis qu'à la fin il était dit que l'édition sortait des presses de Pierre Le Masson et ses associés à Lyon. Il n'était guère possible de concilier ces deux versions, à moins de supposer que le titre était mensonger et qu'en réalité Pierre Le Masson avait imprimé ce Térence à Lyon, pour le compte de Jean Petit, l'éditeur parisien. Cette hypothèse nous semblait inadmissible, Jean Petit n'étant pas encore libraire en 1493, et le premier livre à son nom, ainsi que nous l'avons établi, ne datant que du 22 avril 1495 (voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. II, p. 533). La marque de ce libraire figurant en tête du Térence était sa troisième, dont il ne s'est servi qu'après 1498, ainsi que nous l'avons déterminé (voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. II, p. 538). — En examinant de plus près la photographie envoyée, nous avons reconnu, en tête de la première ligne du titre, une des lettres ornées fantaisistes d'André Bocard, imprimeur parisien, qui travaillait pour Jean Petit. Il avait précisément imprimé, en 1499, une édition de Térence de même format (voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. II, p. 146). La lettre G initiale de *Guidonis* est la quatorzième de l'alphabet d'André Bocard que nous avons reproduit (voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. II, p. 147). Tout s'est trouvé ainsi expliqué. Le titre de l'exemplaire de la bibliothèque Rochegude n'appartient donc pas à l'édition lyonnaise. La solution de cette énigme bibliographique est d'autant plus certaine que, depuis, nous avons découvert, à la bibliothèque royale de Copenhague, en Danemark, un autre exemplaire de cette même édition. Il est décrit exactement par M. Andressen Bölling, bibliothécaire, dans le catalogue des incunables de cet établissement (n° 2343). Le véritable titre est ainsi libellé en deux lignes : *Guidonis Juvenalis natione Cenomani in Terentium familiarissima interpretatio*, et au-dessous on voit la marque aux initiales P. L. et I. B. de nos trois imprimeurs associés.

[2] *Chartreau de douze deniers mys en ceste ville de Lyon en l'année mil quatre cens quatre vingtz et cinq pour la poursuite des foyres de lad. ville de Lion.* — « Depuis la maison d'Ambronay tirant au Puys Peloux. BONNET imprimeur x s. Vient pour les XII d. xl. s. t. » — (Archives de Lyon, CC 212, fol. 28 r°.)

La date de 1485 indique que les travaux de l'atelier de Boniface Jehan, soit qu'il ait commencé seul ou en collaboration avec Le Masson et Villevieille, peuvent remonter plus haut que ceux que nous connaissons; qu'il reste, par conséquent, à identifier d'autres impressions auxquelles on n'a pas prêté d'attention, qui ont dû précéder les *Auctores octo* du 28 août 1493, premier livre connu portant la marque collective des trois associés.

De 1489 à 1492, Bonnet, « imprimeur de livres », est taxé à 24 sous[1].

Dans les comptes de la taille pour l'entrée du Roi en 1490, Bonnet, « imprimeur de livres », est taxé à 32 sous[2]. Ailleurs il est appelé *Boniface Oujan,* et taxé à 20 sous[3]. En 1492, *Boniface Aujan, imprimeur,* est imposé pour 7 sols et 6 deniers[4].

Il n'y a pas de doute à avoir sur l'identité du nom de *Bonnet* avec celui de *Boniface.* Dans le compte de 1492, en regard du nom de *Bonnet,* on lit cette mention du receveur municipal : «*Alibi,* où son nom est *Boniface Jehan* sur feuilletz ci-après[5]». Plus loin, sur un relevé des contribuables portés par erreur deux fois dans le chartreau, on voit figurer «BONNET, *imprimeur,* à cause qu'il est en autre lieu BONIFACE AUJAN et c'est tout un; XVI solz[6]».

Dans le rôle de la visite d'armes de 1493, il est inscrit sous le nom plus reconnaissable de BONIFACE JEHAN, *impresseur, natif d'Aubiges* (*sic*)[7], et déclaré comme possesseur d'«ung voge et une espée». M. Rondot dit que Boniface était de Bergame[8], mais il a fait confusion avec Boneto Locatelli, le premier éditeur du *Rationale divinorum officiorum,* qui, effectivement, était originaire de cette ville d'Italie. (Voir p. 227.)

La maison occupée en 1493 par l'imprimerie «faisant le carré de la ruelle neufve tirant de Nostre-Dame de Confort à la rue de l'Ospital», appartenait à Jean Broaillé, tailleur. *Bonnet Faujehan* tenait l'immeuble à loyer pour la société. Il est dit, dans le registre des *Nommées,* que cette maison lui «est baillée par an xx livres tournois pour ce qu'il est imprimeur, mais elle ne pourroit valoir communément par an que xv livres tournois[9]». On louait à

[1] Archives de Lyon, CC 105 (Inventaire).

[2] *Ibid.,* CC 216, fol. 29 v°, et CC 219, fol. 26 r°.

[3] *Ibid.,* CC 219, fol. 31 v°.

[4] *Ibid.,* CC 220, fol. 130 v°.

[5] *Ibid.,* CC 220, fol. 227 r°.

[6] *Ibid.,* CC 220, fol. 125 r°.

[7] *Establie depuis la cave d'Aynay jusques Nostre-Dame de Confort, comprins Saint Michel.* — Archives de Lyon, série EE.

[8] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle,* p. 163; ouvrage cité.

[9] Archives de Lyon. Registre des *Nommées,* CC 6, fol. 181 r°.

des prix plus élevés aux imprimeurs, en raison des dégâts que pouvaient occasionner aux planchers et aux murs le poids lourd du matériel et le mouvement continu des presses. *Bonnet Fau-Jehan,* imprimeur, est taxé à v s. iij d. tournois, la même année, dans le chartreau du recensement, « depuis la place devant les Jacobins tirant par la ruelle du Temple et retournant jusques à la cave d'Esnay »[1].

Bonnet Faujehan figure avec la qualité d'imprimeur sur les rôles en 1495. Dans l'*Establie en cas d'effroy,* d'avril 1498, il est nommé *Bonnet l'imprimeur* et inscrit, comme tel, le huitième dans la septième dizaine «depuis le pont du Rosne, tirant par Sainctе Hélène jusques à la chayne du puys d'Esnay»[2].

Boniface Jehan est encore porté deux fois comme imprimeur sous le nom de *Bonnet Faujehan* et *Fault-Jehan* sur les rôles en 1499 et imposé à 26 sous 3 deniers[3]. Il est mort en 1507, et sa femme lui a survécu.

Nous n'avons aucun renseignement sur Jean de Villevieille, ainsi appelé, croyons-nous, de son lieu d'origine. Il y a deux localités du nom de Villevieille, l'une en Languedoc, près de Nîmes, l'autre en Provence, près de Castellane. Il y a aussi un village de Villevieux, près Lons-le-Saulnier, en Franche-Comté.

Pierre ou Perrin Le Masson, Boniface Jehan et Jean de Villevieille sont les premiers typographes d'origine française qui aient cherché à tenir tête aux imprimeurs étrangers, alors les maîtres de la place à Lyon.

Il est surprenant qu'on ne connaisse pas d'eux des textes français. Ils n'ont point produit de livres illustrés, que nous sachions.

[1] Archives de Lyon, Chartreau de 1493, fol. 23 v°.

[2] Archives de Lyon, série EE, fol. xv v°.

[3] *Ibid.,* CC 127, et CC 229 (Inventaire).

CHAPITRE XLIX

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE MATHIEU HUSZ

(1482-1500)

Premiers livres imprimés par Mathieu Hutz ou Husz. — Ses nouveaux caractères. — Le *Propriétaire des choses*, illustré. — Le *Fardelet des Temps*. — Association de Mathieu Husz avec Pierre Hongre. — Nouvelle association avec Jean Schabeler. — Livres illustrés qu'ils publient ensemble. — Les deux associés se séparent ensuite. — Autres impressions de Mathieu Husz. — Il s'associe avec Jacques Buyer pour la publication du *Grant Vita Christi*, illustré. — Mathieu Husz imprime seul des livres en français et des romans de chevalerie. — Principaux livres sortis de ses presses. — La *Danse Macabre des Hommes et des Femmes*, illustrée.

Mathieu ou Mathias Husz, « maistre en l'art de impression », succéda en 1482 à Martin Husz. Il était originaire de Botwar en Wurtemberg, comme ce dernier. Nous croyons qu'ils étaient frères ou cousins[1]. Mathieu débuta par une réimpression du *Mirouer de la Rédemption de l'umain lignage*, illustré avec des bois loués et achetés plus tard à Bernard Richel, imprimeur à Bâle, livre que nous avons fait connaître au chapitre de Martin Husz, qui en avait déjà publié deux éditions dès 1478 et 1479.

Cette troisième édition du *Mirouer de la Rédemption*, qui contient les mêmes planches que les éditions précédentes, est datée du 12 mai 1482. Elle ne porte pas de nom d'imprimeur, mais elle est exécutée avec des caractères gothiques nouveaux, différents de ceux employés par Martin Husz, quoique de même grosseur, et que l'on retrouve dans le *Propriétaire des choses*, livre signé

[1] Nous ne sommes pas exactement fixé sur son degré de parenté. C'était plus probablement son frère, car il ne pouvait être son fils ou son neveu, étant d'un certain âge. En 1486, quatre ans après, il est qualifié d'homme vénérable (*venerabilis vir*) à la fin d'une édition de la *Legenda aurea* (voir p. 275). Il était parent avec Paul Hurus ou Hutz de Constance, imprimeur à Sarragosse.

« par honorable homme maistre Mathieu Hutz, maistre en l'art de impression », dont l'édition fut achevée le 2 novembre 1482, et dans plusieurs autres livres portant son nom.

c Estuy livre des ꝓprietez des cho
ses fut trãslate d latin en frãcoys
lan de grace·mil·CCC·lxxii·ꝑ le
comandement de tres puissant et noble
price Charles le quint d son nom regnãt
en ce tẽps en frãce paisiblemẽt·Et le trãs
lata sõ petit ⁊ hũble chapelain frere iehan
corbichõ de lordre sait augustin, maistre
en theologie de la grace ⁊ promocion du
dit prince et seigneur tres excellent· Et a
este revisite par venerable ⁊ discrete per
sonne frere pierre ferget docteur en theo
logie du couvent des augustins de lyon·
Et imprime audit lieu de lyon par hõno
rable hõe maistre mathieu hutz maistre
stre en lart de impression le·xii·iour de no
vembre·Mil·CCCC·huytante et deux·

Nous donnons ici l'alphabet de ce premier type de Mathieu Husz, qui lui est particulier, et dont il se servit pendant la plus longue période de son exercice :

A B C D E F G H I L M N O P Q

R S T V X Y abcdefghiklmnop

qr2sstuvxyz / ff ff ss ss ss st ã ꝯ d ẽ e ⁊ p

õ o o ꝑ ꝓ ꝑ q̃ q q b i . , / ✠

Le *Propriétaire des choses* ou, à proprement parler, *Le Livre des Proprietez des choses,* était une encyclopédie populaire qui eut une grande vogue aux XIVe et XVe siècles; cet ouvrage de Barthélemy l'Anglais, moine franciscain, traduit par Jean Corbichon, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, fut revu et corrigé par frère Pierre Ferget, de Lyon, du même ordre. Les presses lyonnaises en ont donné plusieurs éditions, illustrées, au commencement de chaque livre, de figures sur bois naïves qui n'ont d'autre intérêt que de nous initier aux usages de la vie du XVe siècle.

Nous reproduisons ci-dessous celle du septième livre, « au quel est traicté des maladies et de leurs causes, douleurs et signes » :

Des maladies

Cy commence le ſeptieſme liure du proprietaire au quel eſt traicte des maladies et de leurs cauſes, douleurs, et ſignes. Et eſt le premier chapitre de la douleur du chief.



Dans cette figure, on voit, au premier plan, un médecin qui regarde à travers une fiole l'urine d'un malade alité. A droite, est représentée la boutique de l'herboriste ou de l'apothicaire qui, après avoir étalé au dehors les simples et autres produits salutaires pour la santé du corps humain et la guérison des maladies, attend la pratique derrière son comptoir.

Le neuvième livre « traicte du temps » et de ses divisions, du jour et de la nuit.

Autour du cercle qui figure la division des saisons sont groupées, dans de petits médaillons, les occupations des douze mois de l'année, à peu près comme on les trouvera plus tard dans les calendriers des premiers livres d'heures. Ce ne sont certainement pas là des œuvres d'art, mais bien de

l'imagerie populaire par excellence, comme il en fallait pour les acheteurs qui fréquentaient les foires de Lyon.

Cy commence le neufiesme liure du proprietaire lequel traicte du temps



Le dix-neuvième livre « traicte des couleurs, des oudeurs, des saveurs, des liqueurs, des œufs, de la différence des nombres, des mesures, des poix, des sons de musique et de leurs proprietez ». La gravure placée en tête de ce livre est partagée en quatre compartiments relatifs au sujet. Dans un compartiment, qui traite des œufs, on remarque une bourgeoise au marché, accompagnée de sa servante portant un panier de provisions; elle mire un œuf afin de s'assurer s'il est bien frais avant de faire son emplette au paysan qui

lui présente sa marchandise. C'est encore de la gravure grossière d'imagier, mais cette petite scène a son cachet de réalisme.

Cy commence le dixneufvesme liure du proprietaire lequel traicte des couleurs, des oudeurs, des saueurs, des liqueurs, des oeufz de la difference des nombres, des mesures, des poix, des sons, de musique, et de leurs proprietez.

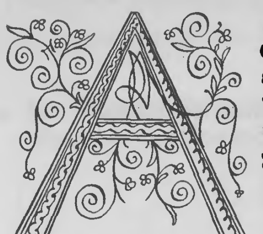


Le 21 janvier 1482 (1483 n. st.), Mathieu Husz réimprime le *Procez de Belial à l'encontre de Jhesus,* avec les mêmes illustrations que celles de l'édition de novembre 1481 donnée par Martin Husz, mais avec des caractères différents, qui sont ceux avec lesquels il venait d'imprimer le *Propriétaire des choses.*

Il publie la même année, et avec les mêmes types, une quatrième édition du *Mirouer de la Rédemption,* illustrée avec les mêmes bois que précédemment.

Une traduction française du *Fasciculus Temporum,* compilation du moine chartreux Rolewinck de Laer, sous le titre de *Fardelet des Temps,* sort encore des presses de Mathieu Husz en 1483. Ce livre illustré, dont nous reproduisons ci-après quelques pages, est sans nom d'imprimeur.

IMPRIMERIE NATIONALE.



Lonneur de dieu tout puiſſant ⁊ de la glorieuſe vierge marie
et de toute la court celeſtielle de ꝑadis et a la vtilite de to⁹ fe-
aux creſtiẽs ce p̃ſent liure intitule le petit fardelet des fais et
notãment eſt dit petit/nõ pas pourtant q̃ leouure ſoit petite
mais pourtãt q̃ grãdes et anciẽnes choſes ſont ſubtilement
ↄpriſes en petit volume a eſte trãſlate de latin en cõmun lan
guage a celle fin q̃ les hõmes vertuelx puiſſent en brief ſtille
reduire a memoyre les fais de nous anciens predeceſſeurſ/
et quilz puiſſent par leurs exemples vertueuſement viure et
ſainctement et que par les maulx quilz liront puiſſent euiter les domages et perilz
quilz ſuruiennent a male vie·Et pour cecy ia diz les ſains docteurs voyans q̃ pour en
tẽdre la ſaincte eſcripture ⁊ pour le regime de legliſe les hiſtoires eſtoiẽt neceſſaires leſ
ont mis au plus brief ſtille a eux poſſible cõe cleremẽt lon peult veoir au p̃ſent faciſcu
le auq̃l la maniere de ꝓceder eſt treſ facile)car elle eſt quaſi cõe vne paincture painte en
la muraille car facillemẽt elle ce p̃ſente a lentendemẽt de ceux q̃ diligemmẽt la veullent
regarder et lire/car premierement au meillieu du feuillie t ia y point des rondeaux auec
les noms des perſonnes deues pour vng chaſcun teps auec le nombre de leurs regnes
et lignes deſſus et deſoubz/et la ligne deſus miſe auec ſon nombre deſcend depuis adã
iuſques a iheſucriſt/ſignifiãt ſelon lordre des choſes deſuſdictes affin que ſoit veriſiee
tout ce que ſera eſcript contre le dit nombre ſoit tant au bas de la ligne cõme en hault
et que lon cognoiſſe ce qui a eſte fait enuiron tieux temps. La ſecõde ligne eſt deſus le
rondeau et monte depuis la natiuite de noſtre ſeigneur iheſucriſt en montant iuſques
a la creacion du monde affin que regardant vng ſeul nombre lon ſache en quel temps
cecy ou cela a eſte fait deuant la natiuite de iheſucriſt et ainſi lauons ordonne/car le nõ
bre du regne de iheſucriſt eſt plus ſolemne entre nous et pluſtouſt ſe quiert· Apres ihe
ſucriſt les deux lignes deſcendent enſemble iuſques a nous temps en croiſſant petit a
petit tellement que la ſuperieuze touſiours monſtre leage du monde et la inferieuze le/
age de iheſucriſt laquelle choſe clerement appert en ces lieux· Et pourtant que de pluſ
ieurs liures menſongiers ont menſongerement eſcript nous auons correct et reduyt
a la ligne de verite· Nous prions et requerons pour lonneur de noſtre ſaulueur iheſu
criſt celuy ou ceulx qui ce preſent traicte liront que de legier ne veullent corriger le nom
bre deſus mis ſenon que premierement ilz aient veu toute loeuure laquelle choſe nous
ne diſons pas pour nous excuſer que ne ſoions reprehenſibles ainx pour la grande di/
uerſite des docteurs leſquieulx diuerſement ont eſcript en ceſte matiere· En humble/
ment ſuppliant ceux qui ce p̃ſent traicte liront q̃ ce aulcune erreur ilz trouẽt leur plaiſe
de ꝑdonner au tranſlateur et au predeceſſeur q̃l enſuit et quilz leurs plaiſe de benigne
ment corriger·Car facillement on erre aux nombres et ſouuentefoys negligentement
ſont leſdis nõbres eſcrips et plus negligentement emandes cõme dit noſtre pere ſaint
auguſtin au·xv· liure de la cite de dieu a laq̃le cite nous veulle ↄduire le pere et le filz et
le ſaint eſperit Amen·

Qui ce p̃ſent liure lira conſidere le nombre qui eſt note es lectres qui ſenſuyuẽt ·i· vng
·v· cinq·x· dix·xx· vingt·xl· quarante··l· cinquante·lx· ſexante·xc· nonante·c· cent ·mais
·d· vault cinqcens et·dc· ſix ceus·m· mille· mais ſe le·c· precede·m· il en oſte cent et ainſi
pourra ↄgnoiſtre le nombre comme il appert en la table cy deſſoubz figuree·

i	ii	iii	iiii	v	vi	vii	viii	ix	
x	xx	xxx	xl	l	lx	lxx	lxxx	xc·	
c	cc	ccc	cccc	d	dc	dcc	dccc	dcccc	ou·cm
m	iim	iiim	iiiim	vm	vim	viim	viiim	ixm	

Saint iehan escript ou pays dasie en grec. Jn principio erat verbum zc.

Saint luc escript en grece z en grec Fuit in dieb' herodis regis iude zc.

Dit ihesucrist, Je suis la lumiere du mõde qui me suyt ne chemine point en tenebres. Jtem ie suis q̃ dõne tesmoignaige de moymesmes z ai si le pere baille tesmoignaige de moy. Je suis bon pasteur z cõgnoys mes brebis z elles me cognoissent, Je suys la voye, la verite, z la vie, nul ne vient a mon pere se nõ par moy, ie suis la vraye vigne zc.





Je vous iure par moymesmes que le ciel et la terre passeront mais mes polles ne passeront point. Qui croyra z sera baptize sera saulue, z celuy q̃ ne croyra sera cõdãpne Ce que ie vous dis ie ditz a tous veilles car vous ne scaues quãt le seigneur viendra. Le soleil z la lune ne donnerõt point leurs lumieres, z adoncques ilz verront le filz de lomme venir aux nuees du ciel

Pierre ie prie pour toy affin que ta foy ne deffaille et toy aulcũe foys conuerti conferme tes freres, Celuy entre vous qui est le gregneur soyt fait le ministre z mineur, ie suis au milieu de vous comme celuy qui ministre, Aduises que vous ne soyes seduis car moult de hões viendront en mon nom qui diront, Je suys ihesus supple, Ne ales doncques pas apres eulx, En vostre pacience vous possederes vo ames

Je vous enuoye cõme les brebis au milieu des loups, Soyes doncques prudens cõme serpens ne doubtes ceux qui occient le corps, car ilz ne peuent occir lame, ains doubtes celuy q̃ peult pdre lame z le corps en la gehenne eternelle, tout homme qui me confessera deuant les hommes ie le confessera deuant mon pere.

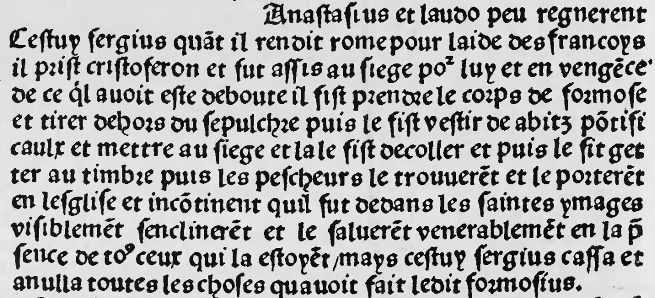
Saint marc escript en ytalie en grec. Jnicium euangeli ihũcristi. zc.

Saint mathieu escript en iudee et en ebreu. Liber generationis zc

La page précédente, *Jésus prêchant son Évangile* et les *Quatre Évangélistes*, présente une curieuse disposition typographique quadrangulaire.

Aulcunes merueilles aduindrẽt enuiron ce tẽps vne comete se ap
parut ⁊ vng enfant q̃ aloit a quatre pieds/ vng aultre ayãt deux
testes/⁊ tout vne nuyt fort clere lon vit descẽdre du ciel ꝯme lãces
de sang/vng enfant nasq̃t sans mains lequel par dessoubz estoyt
ꝯme vng poisson et sans yeulx/et aussi au fleuue nylus q̃ est en egi
pte sapparurẽt deux bestes q̃ auoyẽt forme humaine masle ⁊ fem
melle ⁊ estoyẽt dung terrible regard/Et quasi par vne iournee de
puis le matin iusques a midi le soleil sembla estre apetise de la tier
ce part lesquelles choses dessusdictes/signifioyẽt aulcũe grande
chose nouelle/les vngs cuident que cecy figurast la bestiale ⁊ mon
strueuse secte des sarrazins laquelle en bref tẽps corrõpit la tier
ce partie des crestiens ⁊ aduint cecy tãtost ap̃s la dicte vision.
Hermigildis filz du roy visegothorũ et des espagnolz fut conuerti
de la infidelite arrienne a la foy catholicque ⁊ puis fut par son pere martirize

h.i.



Lan de crist dcccc.xiiii.

Alors fut p̃sente vng mõ
stre q̃ auoit la teste cõe vng
chien ⁊ to⁹ les aultres mẽ
bres cõe vng hõe/ et peult
bien signifier lestat de ce
luy tẽps mõstrueux au q̃l
les hões estoyẽt sans chief
et quasi cõe chiẽs en abbai
ent courroiẽt ca et la



Anastasius et laudo peu regnerent
Cestuy sergius quãt il rendit rome pour laide des francoys
il prist cristoferon et fut assis au siege po² luy et en vengẽce
de ce q̃l auoit este deboute il fist prendre le corps de formose
et tirer dehors du sepulchre puis le fist vestir de abitz põtifi
caulx et mettre au siege et la le fist decoller et puis le fit get
ter au timbre puis les pescheurs le trouuerẽt et le porterẽt
en lesglise et incõtinent quil fut dedans les saintes ymages
visiblemẽt senclinerẽt et le saluerẽt venerablemẽt en la p̃
sence de to⁹ ceux qui la estoyẽt/mays cestuy sergius cassa et
anulla toutes les choses quauoit fait ledit formosius.
Odo fut hõme saint et p̃mier abbe de clugny lequel reforma la saue²
et deuocion monasticq̃ en plusieurs monasteres/il escript plusieurs
choses/il abbreuia le dyalogue de saint gregoire et le reduist en vng
volume cestuy fut pere de plusieurs moynes.
Elphredus roy de angletere fut moult vertuelx il employt huyt heu
res en oroysons a lyre et escripre/ huyt aux negoces du royaulme/ et
huyt a la substãtacion de son corps et trop bien dispensa les rentes
Estienne euesque du liege reluyst p̃ saintete ⁊ science il fist listoi
re de saint lambert et plusieurs aultres cõme de la trinite et de
linuencion saincte estienne.

D'autres fac-similés nous montrent l'apparition d'une comète, des monstruosités humaines et des costumes d'ordres religieux.

Le ſacre ordre de ſaint benoyſt vſe ſur ſon chef dũg amict au lieu de vo
ille/blanc/noir/de chamelot de laine ou de lin cõme ilz ont de couſtume
en diuers lieux/ceſtuy eſt monachorũ et patriarche de tous ceux q̃ recou-
rent a luy il donne regle aux ſenobites/⁊ forme aux anachorites ⁊ droicte
maniere de viure ſon vſage regulier eſt diffus partout le monde et ſi eſt
le miroer de diuin ſeruice p̃mierement ſeruit dieu deuotemẽt en ũg lieu
q̃ ſappelle mõcaſſin ou il ſe mõſtra rẽpli de vertus en ap̃s fuldenſes auec
vne grant faueur en almaigne ou fait et gouuerne moult d̃ cloiſtres ho
norablemẽt/deſſoubz luy ſont auſſi ceux de clugny ⁊ ceux de cãbrefil et
ceux de citeaux valouberny auec les celeſtins et ſilueſtrins ſoubz diuers
habitz ſont ceux de mõt oliuet ⁊ les freres humilies ſoubz celle meſme re
gle regnãt iuſtinẽſes auec burſeldẽſes inſques a leure preſente.
De rechef eſt faite perſecuciõ en affricque aux catholicques creſtiens
par les vãdales arriẽs et a aulcũs eueſques on coppoit les lãgues et ſi ne
laiſſoyẽt pas de louer dieu ⁊ de droictement parler.
Le corps de ſaint anthoine abbe eſt trouue et tranſlate en alexandrie.

.m.lxxxiiii.

Ceſtuy gregoire fut
hõe ſainct et po² garder iuſti
ce il ſouffrit grãdes paines.
p̃mieremẽt il ſappelloit ilde
brãdus prieur de clugny/Il
fut legat aux gales/et dure-
ment p̃ceda cõtre les ſymo-
niacles/il vainq̃t vng eueſq̃
de ſymonie miraculeuſemẽt
car il ne peult dire) ſpiritui
ſancto.puis fut fait pape et
celebra ũg ſene ⁊ ſemblable-
ment p̃ceda cõtre leſdis ſy-
moniacles ⁊ contre les pre-
ſtres maries en les oſtant
du diuin office car il ſep̃forca de tenir rigue² de iuſtice pourquoy pluſieurs ſe eſleuerẽt con
tre luy/et p̃mieremẽt cinthius filz du p̃uoſt le priſt le iour de la natiuite en celebrãt la p̃mier
meſſe et lempriſonna en vne tour/mais les romains rõpirẽt la ditte to² ⁊ deliurerẽt le pape
et dechaſſerẽt ledit cinthion de hors de la cite puis ap̃s il excõmunia lẽpereur pour ſes meſ
faiz leq̃l vint a luy et demoura pluſieurs iournees piedz nuz ſur la glace et a paine ne peult
impetrer abſoluciõ.mais ledit empereur ne perſeuera pas en hũble obedience mais celebra
vng conſeil en vurmacia cõtre le pape en voulant inſtituer vng aultre au lieu d̃ luy lequel il
fit eſlire par les eueſques et ainſi long temp ſciſme fut en legliſe et d̃ rechef il fut ẽpriſonne
au chaſteau ſaint ange par lempereur henri la tierce foys auec ſes cardinaulx mais il fut de
liure p̃ le roy dapulie.finablemẽt il mourut en apulie ou il fait pluſieurs miracles k.ii.

Lordre des chartreux cõmenca enuiron ce
tẽps p̃ bruno ſaint hõe de la nacion dalma
gne leq̃l bruno eſtoyt maiſtre ẽ theologie
auec ſix venerales hões ⁊ cõmẽca ledit or
dre ẽ leueſche de grenoble ceſtuy ordre cõe
dit ſait bernard ẽtre toutes les ordres eccle
ſiaſtiq̃s tiẽt le ſouuerain lieu/nõ pas p̃ rayſ
on q̃l ait eſte p̃mier ou pl⁹ p̃fait ains tient
le lieu de rigueur/pourquoy il appelle cle
re colõne de legliſe/maiſ pour ſa trop grã
de abſtinẽce peu de gẽs le peuẽt ſupporter
et affin q̃l ne apperiſſat il fut modere p̃ le-
gliſe ⁊ ſi na poit ledit ordre laiſſe ſõ p̃pos
mais p̃ la grace du ſaint eſpit il eſt p̃ſerue
iuſq̃s au iourduy

La découverte de l'imprimerie, « l'art divin », comme on l'appela au début, prend naturellement place parmi les événements mémorables du siècle, qui

sont consignés dans ce résumé historique. L'auteur professe une admiration sans égale pour cette merveilleuse invention et il s'exprime ainsi : « La impression des livres, qui est une science très subtille et ung art qui jamays n'avoyt esté veu, fut trouvé environ ce temps en la cité de Magonce. Ceste science est art des artz, science des sciences, laquelle, pour la célérité de son exercite, est ung trésor désiderable de sapience et de science. » Ce témoignage, d'un auteur qui a pu être bien renseigné par ses contemporains et qui indique Mayence comme berceau de la typographie vers 1457, est un document du plus grand intérêt et de haute valeur, qui concorde avec la déclaration que les premiers imprimeurs venus à Paris avaient faite en pleine Sorbonne à Guillaume Fichet, dès la fin de l'année 1470. (Voir t. Ier, p. 26.) Nous ne pouvons mieux faire que d'en reproduire en entier le texte original, dans sa vieille langue française, qui emprunte à la circonstance une saveur toute particulière. On voit en outre, dans ce fac-similé, la première application que nous connaissons de filets typographiques employés pour séparer les alinéas.

Les enfans en ce temps sen aloient en grandes cōpaignies a saint michel et eut on
grant paour que le mauluais esperit ne les agetast/mais tātost cessa cecy par lennuy du
grant chemin et de la famine quilz enduroiēt lan mil.cccclvii.et lan precedent fut grant
tremblemēt de terre a naples tellement quil perist.xl.mille hōmes/
Empereurs

La impression des liures qui est vne science tressubtille et vng art qui iamays nauoyt
este veu fut trouue enuiron ce temps en la cite de magōce/ceste sciēce est art des artz sci/
ence des sciences laquelle pour la celerite de son exercite est vng tresor desiderable de sa
pience ꝛ de science lequel les hommes desirent a obtenir par instinc de nature/lequel art
si est sorty de la ꝓfondite de tenebres ꝛ de obscurite et est venu en ce maling monde leq̄l
enrichist et enlumine car la vertu infinie des liures laq̄lle iadiz estoit a athenes et a pa
ris et aux aultres estudes a maintenāt estee manifestee aux pouures indigens estudians
escoliers ceste multitude est diuulguee ētre tous peuples langues ꝛ nacions tellemēt que
vrayemēt nous pouuōs regarder et dire ce q̄ est escript au p̄mier chapitre des prouerbes.
sapiēcia foris p̄dicat/cest a dire q̄ par la vertu d̄ ceste sciēce et de lart de limpressiō sapiēce
p̄schep dehors quāt en toutes places dōne sa voix ꝛ q̄ aux portes des cites ꝓfere ses parol
les et dit iusq̄s a quāt petit peuple ameras tu enfance ꝛc. et mesprisent les marguerites)
touteffois ē cecy nest pas blessee lopiniō du saige/q̄ achete les marguerites a luy p̄sentees

---

Le traducteur Pierre Ferget, du couvent des Augustins de Lyon, a conduit cette chronique jusqu'au règne de Louis XI, « lequel, par grâce divine et par miracle, tyra son royaulme de la main de ses anciens ennemys et le mist en une grande paix et union ». Le bon religieux rappelle en même temps la dévotion particulière du roi pour la Sainte Vierge, à l'intercession de laquelle il attribue ses succès : « Car singulièrement son espérance il avoyt mise en la glorieuse

Vierge Marie et prinse pour son advocate devant la Majesté divine ». On trouvera ci-dessous, tout au long, le texte de ce curieux achevé d'imprimer :

.xi.
Loys roy
de frãce.

Cestuy Loys roy trescrestien succeda au roy Charles trescrestiẽ lequel par grace diuine et par miracle tyra son royaulme de la main des ses anciẽs ennemys et le mist en vne grande paix et vnion. Et ledit Loys nempyra pas ledit royaulme mais moienãt la grace de dieu lacrust et multiplia ꝛ tousiours fut victorieux de ses ennemys et fault ceste victoire plus ascribir a sa saincte deuocion que a aultre vertu naturelle, Car singulieremẽt son esperance il auoyt mise en la glorieuse vierge marie et prinse pour son aduocate deuant la maieste diuine. Laquelle chose a estee manifestee par plusieurs graces et miracles du quel tres hault et magnificque roy et de ses vertueux anciens predecesseurs ie supersedit dimprimer en ce present traicte, veu que les cronicques en sont tant grãdes et diffuses q̃ carte ne pourroit souffire a escripre les grandes prouesses ꝛ vertus en ycelles inserees. Ne aultre chose po' le presẽt ie p̃sumys de dire senõ q̃ ce p̃sẽt liure ititule petit faitz ou fardlet des temps a este translate de latin en francoys par venerable et discrete ꝑsonne maistre Pierre farget docteur en saincte theologie de lordre des freres augustins et du couuent de lyon et imprime audit lyon Lan mil.CCCC.lxxxiii. Regnant ledit Loys paisiblement en france/Et lan de son regne.xxii.

Mathieu Husz s'associe avec Pierre Hongre pour la publication de la *Légende dorée en françois,* illustrée de figures sur bois, qu'ils impriment à Lyon, en 1483, avec un caractère spécial dont voici l'alphabet :

ABCDEFGHIJLlLMNOPQRSTU

abcdd∂efghiklmnopqrꝛsſtuvxyz

ãdẽꝛĩl'm̃m'ñn'õo'p̃ppq̃

.:// ffffffffſſſſ

Nous reviendrons sur ce livre et ses illustrations dans le chapitre spécial consacré à Pierre Hongre. En attendant, nous en reproduisons l'achevé d'imprimer au nom des deux imprimeurs :

Cy finist la vie des sainctz dicte legẽde doree et aussi des saintz noueaulx extraicte et trãslatee de latin en francois au pl' pres du latin selon le vray sens de la lectre comme il peut apparoir a ceulx qui diligemment regarderont et entenderont le latin. Imprimee a Lion par les maistres Mathieu hus et pierre hongre lan d grace mil quatre cens quatre vingz et trois.

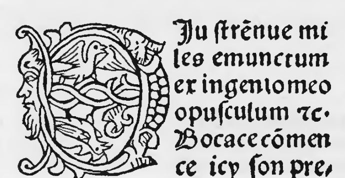
Explicit.

L'association de Mathieu Husz avec ce dernier fut de très courte durée et pour ainsi dire transitoire. Un nouvel associé, compatriote de Mathieu, Jean

Schabeler, dit *Batenschne* ou plutôt *Watenschnee*[1], homme actif et entreprenant, vient le remplacer.



Cy commence Jehan Bo
cace de certal ſon liure intitu
le de la ruyne des nobles hom
mes et femmes. Lequel con
tient enſemble. ix. liures parti
culiers cõme il apperra ou pro
ces de ce preſent volume. Et
premierement le proheme.



Du ſtrẽnue mi
les emunctum
ex ingenio meo
opuſculum ⁊c.
Bocace cõmen
ce icy ſon pre/
mier proheme qui eſt de la in/
titulatiõ de ſon liure et dit ain
ſi. O cheualier prens ceſte eu
ure empraincte de mon engin
en quoy ſont tractees les ma/
leureuſes fortunes et fins des
nobles hommes en eſpecial.
Ceſte euure a eſte longuement
deuers moy oyſiue. Car ie ne
me pouoye accorder a qui ie la
vouſiſſe premieremẽt enuoier
affin q̃l donnaſt aulcune beau
te a ſon nõ et q̃ par le ſecours
de ſes aydes elle veniſt en ap
pert par meilleures voyes que
a.ii

Husz et Schabeler impriment à frais communs, en cette même année 1483, le *Livre de la ruyne des nobles hommes et femmes, par Jehan Bocace de Certal.*

[1] Le surnom de *Watenschnee*, qui signifie littéralement « trotte en neige », lui fut donné parce qu'il se mettait en route par les plus mauvais temps. Watenschnee était associé avec Mathieu Husz, au moins pour la vente des livres imprimés, dès avant le 29 juillet 1483, ainsi qu'il appert d'un document tiré des archives judiciaires de Bâle, cité par le Dr Karl Stehlin (*Archiv für Geschichte der*

Cette impression, de format petit in-folio à deux colonnes, exécutée avec le caractère du *Fardelet des Temps*, est illustrée de figures sur bois.



Orſan erunt
qui dicāt iam
dictis exēpliſ
ſatiſ oſtenſum
eſſe q̄ ſint for
tune vires q̄
mortaliū rerum inſtabilitas.
&c. Icy commence Jehan
bocace ſon ſecond liure & met
vng petit prologue auquel il
dit ainſi. Aulcuns parauē
ture ſeront qui dirōt que par
les exēples deſſuſdis il eſt aſ-
ſez monſtre quelles ſont les
forces de fortune quelle eſt la
muablete des choſes mortelеſ
combien leſperance des bien
eureux de ce monde eſt deceu
able. et combien la gloire de
luy eſt vaine. Et pource ſera
ſuperflue ſeen oultre aucune
choſe eſt monſtree. Et ie con
feſſe certainemēt de mon bon
gre que non pas ſeulemēt de
tant dexemples cōme dictes
ſont. mais dung tout ſeul ſe
porroyēt mouuoir les nobles
courages et eſtre demenez en
droit chemin. Mais le labeur
neſt pas ſeulement prins po[ur]
telz hommes. Pluſieurs ſont
tellement apuyez aux choſes

Elles sont placées au commencement de chaque livre, et quelques-unes se répètent. Nous en présentons ici des spécimens.

Deutschen Buchhandels; Leipzig, 1888. In-8°, t. XI, p. 53, R 312), dont voici la traduction : « 1483. Mardi après la Saint Jacques, 29 juillet. — Walter de Hutenheim, commis-marchand de feu Monsieur Bernard Richel, l'imprimeur, a mis arrêt sur quelques livres de Mathias Husz et de Joh. Wattenschnee, imprimeurs de Lyon, dans la halle de Bâle, à cause d'une créance, et leur fait savoir qu'ils doivent dégager leurs livres jusqu'au prochain jour ouvrable après la Saint Martin ».

IMPRIMERIE NATIONALE.

On remarque dans ce livre, en tête des grandes divisions et des chapitres, des lettres ornées avec figures de mascarons ou de grotesques. Ce sont les premières du genre qui parurent à Lyon et qui remplacèrent les lettres sur fond noir ou ajourées qu'on avait vues auparavant.



Icy commence iehan bo
cace le tiers liure de la ruyne
des nobles hommes. Dont le
premier chapitre est vng pro
logue par maniere de amyra-
racion

Consueuere lō-
gum ac labori
osum iter agē-
tes nō soluz ali
quādo ɔsistere
sudores abster
gere corpꝰ lauare. Bocace cō
mence icy son tiers liure ou il
dit ainsi. Ceulx qui font long
chemin ⁊ labourieux ont acou
stume non pas seullement ar
rester aucunesfois, torcher les
sueurs, alleger les corps, pren-
dre le vēt souef, et par beuura
ges oster la soif. Mays ilz
ont aussy acoustume puis q̄lz
ont tourne le visaige derrie-
re de mesurer les espaces q̄lz
ont passees. Recorder les cha
steaulx, et racompter les fleu-
ues. Les valees. Les montay-
gnes, et les mers. Et quāt ilz
ostent ainsi du chemin ce quilz
ont passe, ilz ont accoustume
de suradiouster a eulx asses de
force au remanant du trauail

Nous reproduisons ci-contre l'alphabet des initiales qui se trouvent dans le *Boccace*. Les plus grandes sont employées au commencement des neuf livres de l'ouvrage; on n'en a que sept. Les lettres D, F et G, qui se trouvent dans le texte des fac-similés, ne sont pas répétées.

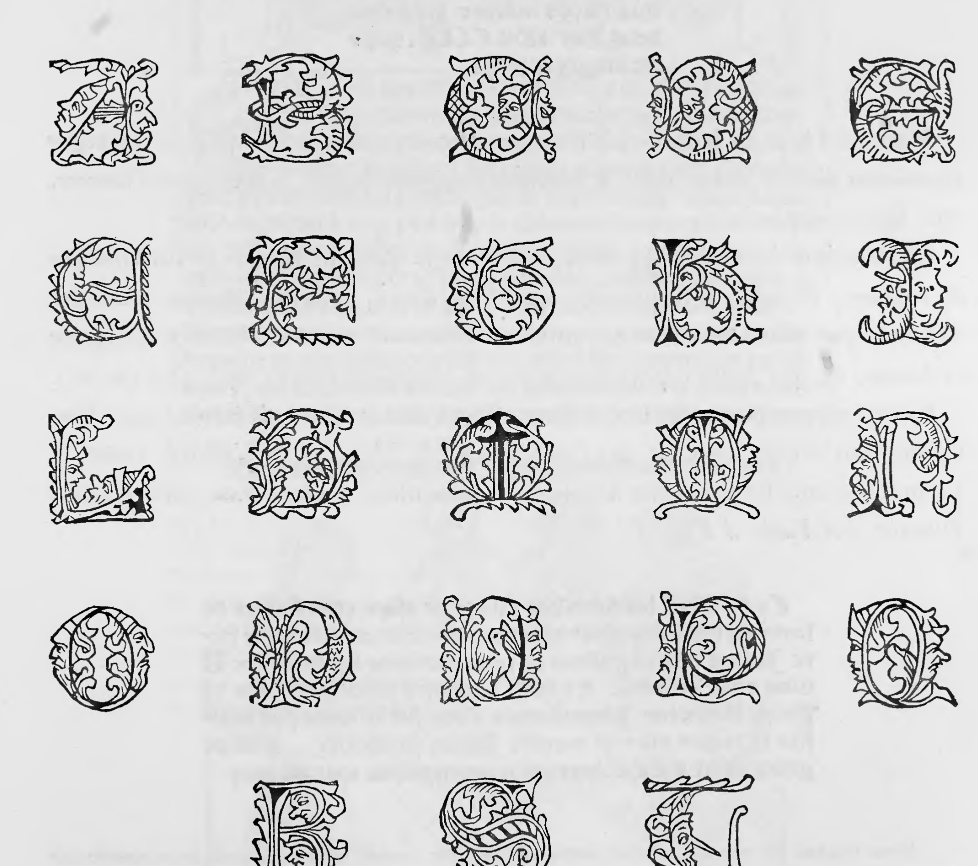
LETTRES GROTESQUES DE MATHIEU HUSZ ET JEAN SCHABELER

EMPLOYÉES DANS LE BOCCACE DE 1483






ALPHABET DES PETITES INITIALES



Cette traduction d'un des ouvrages de Boccace n'est pas celle de Laurent de Premierfait, imprimée la même année, à Paris, par Jean Du Pré. Le texte est le même que celui de l'édition imprimée à Bruges en 1476, traduction ou plutôt paraphrase que van Praet attribue à Pierre Favre, curé d'Aubervilliers, près de Saint-Denis.

Nous reproduisons ci-dessous l'achevé d'imprimer de l'édition lyonnaise :

A la gloire et louenge de
dieu et a linstruction de tous
a este cestuy oeuure de Jehan
bocace/du dechier des nobles
hommes et femmes /imprime
a lyon sur le Rosne/par hõno
rables maistres maistre Ma
this husz z maistre Jehã scha
beler Lan Mil.CCCC. qua-
tre vingtz et troys.

Mathieu Husz et Jean Schabeler ont encore publié, en 1483, le *Dialogue des créatures plein de joyeuses fables et profitables enseignemens pour la doctrine de l'homme*, avec figures sur bois[1].

La mention du mois n'accompagnant pas la date du *Boccace* ni du *Dialogue des créatures*, il serait fort possible que l'un d'eux, tout au moins, n'ait été terminé que dans les mois de janvier, février ou mars de l'année désignée ci-dessus, ce qui nous reporterait ainsi au commencement de 1484 (n. st.).

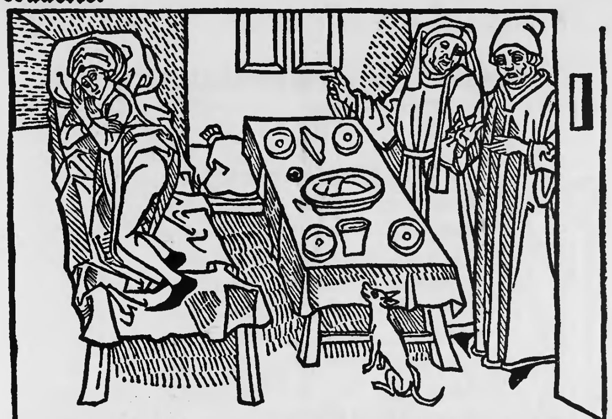
Cette supposition, de notre part, est d'autant plus probable, que l'on ne connaît aucun produit de l'association de Husz et Schabeler avant le 15 mai suivant. Ils achèvent d'imprimer ensemble, à cette date, une édition illustrée des *Fables d'Ésope*.

Cy finissent les subtilles fables de esope translatees de
latin en francoys. Par reuerend docteur en theologie fre-
re Julien des augustins de lyon auecques les fables de A
uian et de Alfonse. Et aussi aulcunes ioyeuses fables de
Poge florentin. Imprimees a Lyon sur le rosne par mai-
stre Mathis hucz et maistre Jehan schabeller. Lan de
grace Mil.CCCC.lxxxiiii.le.quinziesme iour de may

[1] Nous n'avons pu retrouver aucun exemplaire de cette édition dont l'existence est constatée par Brunet (*Manuel du Libraire*, t. II, col. 676), d'après le catalogue de Dufay, n° 519.

Voici quelques spécimens des illustrations des histoires de la *Vie d'Ésope* :

La .vi. hiſtoire comment xantus trouua ſa femme deſcouuerte.



Et ainſi que xantus auecq̃s ſes eſcoliers apꝑcuet ſa fẽme dormant ſus la couche les feſſes deſcouuertes ꝑ grant vergoigne ſa face tourna ⁊ dit a eſope. Paillart q̃ſt cecy/⁊ eſope lui dit. Monſeigneꝛ quant ie mis la viãde ſus la table. ie dis a ma dame q̃lle regardaſt vng peu que le chien ne la mengeaſt et elle me diſt/que ſes feſſes auoient des yeulx. et pource que ie trouue q̃lle dormoit ie lay deſcouuerte affin q̃ ſes feſſes y veiſſent mieulx. et lors xantꝰ lui dit/ha mauuais ſeruiteꝛ ſouuent tu mas dictes telles mẽſonges ne me peux tu fayre pis q̃ te mocquer de moy ⁊ de ma fẽme/toutesfois poꝛ lamoꝛ ꝺ ces ſeigneurs tu ne ſeras poĩt batu/mais le tẽps viẽdra q̃ie te feray morir ꝺ male mort. et apꝭs xãtꝰ dit a eſope

La .xi. hiſtoire comment eſope appareilla les langues.



Les figures sur bois qui illustrent ce volume sont les mêmes que celles de l'édition de cette traduction d'Ésope par Julien Macho, imprimée à Lyon, en 1480, par Marc Reinhart, de Strasbourg, et Nicolas Müller dit *Philippi*, de Bensheim. (Voir p. 120 à 123.)

Cy commence la preface du premier liure de eſope.



r Omule o filz de thibere de la cite dathicque ſalut. Eſope homme de grece ſubtil et ingenieux enſeigne en ſes fables q̃ les hommes doyuent garder affin quil demõſtraſt la vie ⁊ les couſtumes des hõmes/il induit les oyſeaulx les arbres et les beſtes parlans affin que les hommes cognoiſſẽt pourquoy les fables ont eſte trouuees eſquelles il a eſcript la malice des mauluais ⁊ largemẽt de improbes. Il enſeigne aux malades humilite pour vſer de parolles doulces et aultres diuers exemples icy apres declares. Leſquelles ie Romule ay tranſlate de grec en latin leſquelles ſe tu les litz te aguſeront ton entendement et te donneront cauſe de ioye.

La premiere fable ſi eſt du coq et de la pierre precieuſe.

Inſi que vng coq en la fange ſerchoyt ſa paſture trouua vne pierre p̃cieuſe laquelle trouuee luy dit. Ha belle pierre precieuſe tu es icy en la fange ſe celluy qui te deſire te euſt trouuee ioyeuſement il te euſt priſe et retournee en ton premier eſtat. mays en vain ie tay trouue. car ie ne q̃ faire de toy. ne auſſi ie ne te peuz bien faire ne toy a moy. Et ceſte fable eſope diſoyt

d iii

On y voit aussi plusieurs des lettres ornées à mascarons du *Boccace* de Husz et Schabeler, que nous venons de citer.

Nous reproduisons ci-après quelques-unes des illustrations tirées des *Fables d'Ésope,* ainsi que des *Contes de Poge,* qui terminent le volume.

Voici la gravure de la fable de la Montagne qui accouche d'une Souris :



La fable du Loup et de l'Agneau est une des plus remarquables du livre.

La.vi.fable eſt du loup et de laygnel.



LA naiſſance neſt point tãt cauſe de acquerir des
amys comme eſt la bonte. Dont eſope recite vne
telle fable dũg loup qui vit vng aignel entre les
chieures. Lequel vne chieure alleſtoyt. Et le loup
luy alla dire. Ceſte chieure neſt pas ta mere va la cerchier a
la mõtaigne car elle te nourrira plus dulcemẽt q̃ celle chie-
ure. et laignel luy dit. ceſte cy me nourit au lieu de ma mere

Voici encore l'illustration de la fable du Cheval, du Veneur et du Cerf :

La.ix.fable est du cheual du veneur et du cerf.



Enfin, la fable du Laboureur et de ses Enfants est d'un dessin très expressif.

La.xvii.fable est du laboureur et de ses enfans.



c Elluy qui labeure cõtinuellemẽt ne peut fallir qui naie des biens largement. Ainsi quil appert ꝑ ceste fable dung bon hõme laboureux qui toute sa vie auoit laboure ⁊ estoit riche. et quãt il voulut mourir il dit a ses enfans mes enfans ie men vois mourir et mon tresort iay laisse en ma vigne. Et apres que le bon hõme fut mort cuidãt que le tresort fust en la vigne ses enfaus ne faisoiẽt tous les iours que la fouyr. Et portoit plus de fruict que deuãt. Car qui bien trauaille et laboure il a tousiours du pain a mẽger. et celluy qui ne laboure poĩt meurt de fain.

Les *Fables* ou *Contes* de Poge, qui suivent, nous font voir que le moine Julien Macho ne dédaignait pas de mettre en bon français de son temps les subtilités amoureuses et les anecdotes gaillardes.



i Adis fut vng marchāt leq̄l ſe maria a vne ieune fē
me laq̄lle auoit encore ſa mere. Aduit que vne fois
voulut aller en marchādiſe lequel quāt il ſen alla il
bailla ſa fēme a garder a ſa mere. et p̲ le ꝯſētemēt d̄ ſa me
re elle fut en amoree d̄ vng ieuue filz lequel fornissoit a la
poitemēt ⁊ aīſi q̇l faiſoiēt toꝰ trois enſemble bōne chiere le
mari reuit de la foire et vit hurter a luys de la maiſon dōt
il furēt biē eſbahis. et adōcques la vieille dit. nayez paour
mais faictes ce q̄ ie voꝰ diray ⁊ ne voꝰ chaille. et alors elle
dit au ieune filz. tiēs ceſte eſpee et tē va a la porte et garde
biē que tu ne luy dies mot mais laiſſe moy faire. et ainſi q̄
le mari voulut entrer il regarda ceſtuy hōme dōt il eut pa
our. et la vieille luy dit mon filz tu ſoies le treſbiē venu nai
es poit d̄ paour de ceſtuy hōe icy. car trois hōes couroyēt
ap̄s luy poꝛ le tuer ⁊ dauēture il a trouue la porte ouuerte
vela poꝛquoy il eſt venu icy poꝛ ſoy ſauluer ⁊ il cuidoit q̄
tu fuſſes lūg deulx. et adōcq̄s le mari leur dit voꝰ aues bū
faict ⁊ ſi voꝰ en ſcay bō gre d̄ ce q̄ voꝰ laues ſaulue. et aiſy
ſen alla p̲ la ſubtilite de la marratre a laq̄lle ſi ne te fie ſi
feras que ſaige.
La. xi. fable eſt dune vieille maquerelle ⁊ dūe ieune fēme
Ng noble hōme iadis eſtoit q̇ auoit print vne cha.
v ſte fēme laq̄lle eſtoit fort moult belle a merueilles
lequel hōme voulut aller p̲ deuociō en pelerinaige
a rōme en laiſſant ſa femme en ſa maiſon. et poꝛ ce quil ſca

Le 6 juillet 1484 parut l'Abrégé des Décrétales, en latin, d'une grande utilité pour tous (*omnibus perutile*), imprimé à Lyon par des gens honorables

IMPRIMERIE NATIONALE.

(*per honorabiles viros*), c'est-à-dire Mathias Husz et Jean Battenschne, d'Allemagne (*videlicet Mathiam Husz et Johannem Battenschne de Alemania*).

Tabula optima super breuiario decretorum.

M·P·F·O·S·S

q

Uomam scđm philosophū septimo phisicorum. Uirtus est dispositio perfecti ad optimū. Attende diligenter quicūq3 acumine ingenij 7 vite sanctimonia ad optimū monarchā illum summū anhelas omnē virtutis plenitudinē. in sanctorum decretis omnem diuini saporis suauitatem omnéq3 facilem 7 amenā viam ductu spūssancti ad virtutis felicitatē 7 gloriā. Sed ante oia ne p anfractus aut per deuia erres. aut in prolixitate tedio afficiaris 7 fastidio.

Signa p numerū librum. incipiendo a pma carta prologi. Cuius pma dictio est paulus. Et nota tabulam p alphabetū. que te ad margines libri dirigit. Ubi q̄uis in pmo carte latere inueneris tui ppositū. lege tū ceteras margines illi⁹ carte. plerūq3 eni plures auctoritates ad idem ppositū in vna eadéq3 carta cōueniunt. Deinde nota distinctiones causas 7 questiones in supiori latere. melius tñ in marginibus dextris et sinistris libri. Rubrice vero p ¶ signate sunt. Capitula p ☞ nisi aliter in fine auctoritatis ostensa sint. Idéq3 est ordo in breuiario decretaliū. Lege itaq3 feliciter vt sine labore 7 dispendio et tpis diuturnitate in admirandum predicandumq3 7 venerandum virum euadas.

☞ Abel et caym. 32.36 48.61.106.
Abbas. i1.
Abusio potestatis. i8.40
Absolutio. 23.29.40.5i. 16.11.
Abiron. 25.
Abolitio. 21.
Abigail. 62.
Absalon. 13.
Abortum procurare. 62.
Achab. i5.26.69.98.io5
Accoliti. 6.
Accusator falsus. i4.
Accusator 7 iudex. 26.33.
Accusator deficiens. 26.21.33..34
Accusator sit irrepħēsibilis. 30.34.
Accusatio quomodo fiat. 28.30.
Accusati nō accusent anteq3 se purgent. 33.
Accusare qui non possunt. 33.
Adam et eua. 18.91.99. io5.ii4.
Adulatio. i4.10.
Adulterium. i6.21.9i.93.io9.
Aduersitas. 36.
Admonitio. 10.
Adultera in euangelio. 32.
Adultera dimittenda. 9i.93.
Adam nudus. io4.
Aerimantia. 82.
Affectus. i2.
Agni comestio. 11.
Agar. 10.92.
Alienatio ecclesiasticorum. 38 44.
Altaria vestiri nigro. 83.
Altari seruiens. i3.43.
Alexius. 81.
Alleluia. 109.
Ambitio. i2.i6 36 31.
Amatores mundi. i4.3i.
Ambrosij laus. i6.i1.2i.30.4i. 15
Amalechite vnde dicunt. 25.
Amici. 42. Amor dei. 51.
Amorrei. 13.
Amor coniugis. 92.
Antistes. 6.
Annania 7 saphira. 24 42.53.68
Anathematisari. 9.
Animal quare iubetur ppter scelus occidi. 44.
Anna samuelis. 24.56
Anathema quid sit. 39.18.
Anima immortalis. 41.
Aia q̄ peccauerit ipsa morietur. 18.
Ananias pauli. 1i
Antiochus. 13.
Annunciatio virginis. 86.
Anulus spōse q̄re i q̄rto digito. 89
Angeli. io2.
Animus. 3.
Apostolorum paupertas. 3.
Apocripha. 5.
Apostoli. io.i1. 4i 42.
Apostatare. i5.3i.50.5i.51.
Appellatio. 21.28.
Appensio. 30.
Apologia. 9.io.6i.62.88.92.
Apes. ii6.
Aque aspersio. ii.i2.ii4.
Aqua de petra. ii.
Archiepiscopus. 6.
Aaron. io.i5.91.io2.
Arrogantia. i3.
Arbor consanguinitatis. io8.
Archipresbyter. i6.
Archidiaconus. i6
Arbitrarij. 28.
Archa domini. 29.

Le livre commence par une table, en tête de laquelle on voit le portrait de l'auteur, Paul Attavanti de Florence, de l'ordre du Saint-Esprit, désigné par les initiales M. P. F. O. S. S. (*Magister Paulus Florentinus ordinis Sancti Spiritus*), qu'on remarque dans le soubassement du cadre.

Le dessin de cette gravure, d'origine italienne, a été copié à Lyon, d'après la première édition de Milan, de 1479; on en trouve une autre copie en 1486, à Memmingen, chez l'imprimeur Albert Künne, de Duderstadt.

De Consecratione — Di. V. CXVI

Monach' ☞ Carnē cuiq3 monacho nec gustādi
nec sumendi est ɔcessa licētia nō q creaꝛ
turā dei iudicem' indignā. sed q carnis
abstinentia vtilis z apta monachis extiꝛ
mef. seruato tn̄ moderamine pietatis er
ga egrotos. qđ si q̄s monachus violaue
rit z ɔ̄ sanctionē regule vsūq3 veterē veꝛ
sci carnibus p̄sumpserit: sex mensiū spaꝛ
cio retrusioni z pnia subiacebit.

Hiero. ad rusticū religioso rū vita ☞ Nunq̄ de manu vel oculis tuis liꝛ
ber psalterij discedat. dicaf ad verbum
orō sine intermissione. vigilet sensus. nec
vagis cogitatōib' patēs corp' pariterq3
anim' tendat ad dn̄m. iram vince patiēꝛ
tia. ama scientiā scp̄turaꝝ. z carnis vitia
nō amabis. nec vacet mens tua varijs p
turbationib'. q̄ si pectori insiderint dn̄aꝛ
bunf tui. z te deducent ad delictū maxiꝛ
mū. facito aliq̄d operis vt semp diabol'
iueniat te occupatū. Si apl'i hn̄tes pote
statē d' euāgelio viuere laborabāt mani
bus suis ne quēq̄ grauarēt: z alijs tribu
ebant refrigeria. quoꝝ p spūalib' debeꝛ
bant metere carnalia. cur tu i vsus tuos
successura non p̄pares. vel fiscellam texe
iunco. vl' canistrū lentis plecte viminib'
seraf humus. areole equo limite diuidāf
In quibus cū olerū iacta fuerint semi
na. vel plante p ordinē posite aque duꝛ
canf irrigue. Hic pulcherrimoꝝ versuū
Ortus spectator assistaf Ecce supercilio cliuosi
tramit̄ vndā. Elicit illa cadēs rauacū p
leuia murmur Saxa ciet. scatebrisq3 arē
tia tēperat arua. Inseranf fructuose arꝛ
bores vel gemmis vel surculis vt paruo
post tp̄e laboris tui dulcia poma decerꝛ
Apes pas. Apum fabricata aluearia. ad q̄s te
mittūt salomois pūerbia. monasterioꝝ
ordinē ac regiā disciplinā i paruis disce
Piscatio corpibus. Texanf z lina capiēdis pisciꝛ
bus. scribanf z libri vt z manus operur
cibos. et aīa saturef lectione. In deside
Ocium rijs aūt est ois ociosus. Egiptioꝝ mona
steria hn̄c morem tenēt: vt nullum absq3
opere z labore suscipiāt. nō tā ppter viꝛ
ctus nccāria q̄ ppt aīe salutē. ne vagēf
pniciosis cogitatōnib'. z ad instar forni
cātis israel oī transeūti diuaricet pedes

suos. z in sequentib' q̄d ergo. pibūt oēs
q̄ in vrbib' habitāt. Ecce illi fruunf suis
reb'. ministrant ecclesijs. adeunt bella. vn
guēta nō spernūt. z in oīu3 flore versanf
Ad qđ etiā ante respōdi. z nūc breuissi
me respōdeo me in presenti opusculo nō
de clicis disputare: s3 mōachū instituere

¶ Absq3 prelatis sui licētia canonicis nihil agere licet. Canonici

☞ In oibus igif quantū humana fra Obia
gilitas pmittit decernim' vt canonici cle
rici canonice viuant obseruātes diuine Religiosi
doctrinā scripture. documēta scōꝝ patrū
z nihil sine licentia epi sui vel mgr̄i eorū
incōposite gerere p̄sumāt. in vno quoq3
episcopatu simul manducēt z dormiant
vbi his facultaf id faciēdi suppetit. Qui
de rebus ecclesiasticis stipēdia accipiūt
i vno claustro maneāt. et singulis dieb'
mane prima hora ad lectionē veniant et
audiant q̄d eis imperef. ad mensam ve
ro similiter lectionē audiāt z obedientiā
scđm canones suis ministris faciant.

☞ Nullus presbyteroꝝ q̄n ad āniuerꝛ
sariū diem. xxx. vel. vij. vel tertiū alicuius
defuncti. aut quacūq3 vocatōne ad colle
ctā presbyteri ɔuenerint: se inebrietate
vllatenus presumat. nec precari in amoꝛ
re scōꝝ vel alicuius aīe bibere: vel alios
ad bibēdū cogere. vel se aliena p̄catiōe
ingurgitare. nec plāctus vel plausus et
risus incōditos z fabulas inanes ibi re
ferre aut cātare presumat. vl' turpia ioca
vel vrso vel tornatricibus ante se fieri pa
tianf. nec laruas demonū ante se fieri cō
sentian t. q2 hoc diabolicū est et a sacris
canonibus prohibitum. Larue

☞ Non oportet ministros altaris vel
quoslibet clericos spectaculis aliquibus
q̄ aut in nuptijs aut scenis exhibenf interꝛ Specta
esse. sed anteq̄ tremelici ingredianf surge cula
re eos de ɔuiuio z abire debere.

Finis.

Decretoꝝ breuiariū omnibus ɔutile
Lugduni impressum p honorabiles viꝛ
ros videl3 Mathiā Hus et Iohannē
Battenschne. de alemania. Anno dn̄i
M. CCCCLXXXIIII. die. vi. Iulij.

Le caractère avec lequel le volume est exécuté, sauf de légères modifications, est le même que celui dont Mathieu Husz et Pierre Hongre s'étaient

servis l'année précédente pour l'impression de la *Légende dorée.* Les lettres capitales sont identiques; il n'y a de changement que dans les lettres du corps : le *d* noué en forme de *delta* grec, employé dans la *Légende dorée* (voir alphabet, p. 255), est remplacé par deux autres lettres plus simples à dos droit ou incliné; l'*h,* avec une queue qui dépassait par le jambage d'avant, est représenté par une autre lettre sans queue, au niveau de la ligne; les *f* et les *s* longs à extrémités pointues, débordant par le bas comme dans l'écriture dite de *bâtarde,* sont représentés par des *f* et des *s* longs alignés par le bas et ne dépassant qu'en hauteur. Il est à supposer que Pierre Hongre, en se retirant de l'association, avait exigé ces changements.

Nous donnons ci-après l'alphabet du caractère employé par Mathieu Husz et Jean Schabeler dans le *Breviarium Decretorum,* avec la série des chiffres arabes et des signes particuliers que l'on y remarque :

A B C D E F G H I L M N O P Q
R S T V X Y Z 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0
a b c d ꝺ e f g h i j k l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y z
ff ſſ ſt ꝯ ā b' ƀ ꝯ ꝗ ꝯ̄ ꝺ̄ ē e' ꝛ g' ꝗ ī i' ł m̄ n̄ ō ꝑ ꝓ
p̄ ꝑ̄ q̇ ꝗ q̄ ꝗ̄ ꝙ r̄ ꝑ ꝗ ł ł ꝗ ū ꝯ . : ☞ ¶ ⁄

Jean Schabeler se retire ensuite de l'association. Le nom de Mathieu Husz paraît seul, le 26 octobre 1484, à la fin d'une seconde édition de la *Légende dorée,* illustrée de figures sur bois.

Cy finist la vie des saincts dicte Legende doree & aussi des saincts nouueaulx. extraicte et translatee de latin en francoys au plus pres du latin selon le vray sens de la lectre come il peut apparoir a ceulx qui diligemment regarderont & entenderont le latin. Imprimee a Lyon par maistre Mathieu hus. Lan de grace mil quatre cens quatre vingtz et quatre. Le.xxvi. iour doctobre.

Le 22 mars 1484 (1485 n. st.), Mathieu Husz réimprime, pour la troisième fois, le *Procès de Belial à l'encontre de Jhesus,* avec les illustrations de la première édition. (Voir fac-similés, p. 181 à 186.) Cet ouvrage, ainsi que le *Mirouer de la Rédemption,* d'un débit facile, se réimprimait au fur et à mesure de l'écoulement des exemplaires aux foires de Lyon.

Il en fut de même pour le *Propriétaire des choses,* dont Mathieu Husz donna une deuxième édition le 12 octobre 1485, et plus tard une troisième en 1491. D'autres imprimeurs lyonnais, Guillaume Le Roy et Jean Syber, lui firent concurrence pour ce dernier livre et publièrent dans l'intervalle d'autres éditions pour lesquelles ils copièrent les dessins de ses planches.

Le 23 juin 1485, veille de la Saint-Jean-Baptiste, il avait publié la traduction de *Valère Maxime,* par Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse, qu'il réimprima avec les mêmes bois et la même marque à la fin, mais avec des caractères différents, quatre ans après, jour pour jour. (Voir p. 282-283.)

Et a eſte imprime a lyon ſur le roſne par
diſcrete perſonne maiſtre Mathieu huſz
imprimeur de liures demourant en ladicte
ville de lyon Lan mil quatre cens quatre
vingtz ⁊ cinq la vigile de ſaint Jehan bap
tiſte.



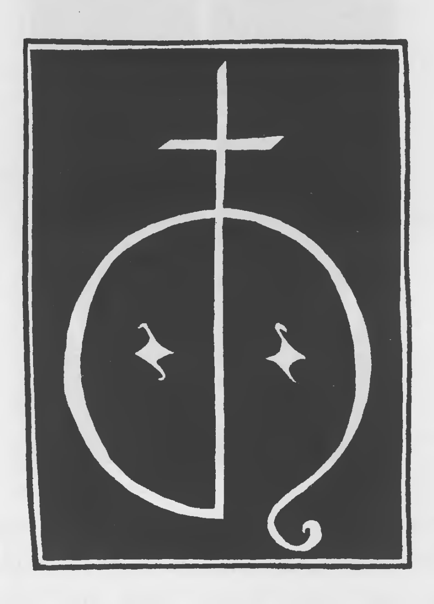
Le *Valère Maxime* est le premier livre sur lequel apparaît la marque de Mathieu Husz, qui est formée des lettres M et H en monogramme. La hampe de l'H, traversée par une barre, forme ainsi une croix. Cette marque est tantôt tirée en noir, tantôt en rouge.

On trouve la même marque, d'un module plus petit, en deux variétés, sur les volumes de format petit in-quarto. (Voir p. 280 et p. 286.)

Plus tard, vers 1491, Husz fit usage d'une marque plus artistique : un homme et une femme sauvages, couverts de peaux d'animaux, debout, à gauche et à droite d'un arbre feuillu, au tronc duquel est suspendue par une courroie une targe ou bouclier en forme d'écusson, au milieu duquel est placé le même monogramme. (Voir fac-similés, p. 290 et 311.)

Le 23 septembre 1485, Mathieu Husz publie un Missel romain in-folio à deux colonnes, très bien imprimé, avec des lettres de forme en rouge et noir.

Ordo libri missalis secundū
vsum romane ecclesie impres
sus Lugduni p venerabilem
virum Mathiam hus huius
artis peritissimū finit feliciter.
Anno dñi millesimo quadri
gentesimo octogesimo quito:
die .xxiij. mensis septembris.



Nicolas Müller, dit *Philippi* ou *Philippe*, est le premier imprimeur lyonnais qui ait fait usage d'une marque à partir de l'année 1483. (Voir p. 142.) Mathieu Husz a suivi son exemple en composant la sienne dans le même style.

L'achevé d'imprimer et la marque du Missel sont tirés en rouge. Les caractères dont Husz s'est servi pour cette impression sont semblables à ceux que l'on voit dans le *Missale secundum usum Romane ecclesie,* portant à la fin qu'il a été imprimé à Albi (*impressus Albie*). Ce livre est l'œuvre de Jean Neumeister, de Mayence, qui vint, d'Albi en Languedoc, s'établir à Lyon en 1483, et exécuta ensuite, avec les mêmes types prêtés dans l'intervalle à Husz, le magnifique Missel de Lyon, du cardinal Charles de Bourbon, qu'il a signé et daté de 1487. (Voir p. 361.)

Le.xviii.et derrenier chapitre du premier liure du pele-
rinaige fait mencion cõment apres ce que le pelerin se fut
desarme d toutes les armeures dessusdictes grace de dieu
luy amena vne moult belle chamberiere pour luy ayder a-
porter sesdits armeures.



Le pelerin

Insi comme en ce point estoye et diuisoye a moy
a mesmes ie vis reuenir grace de dieu qui a menoit
vne chambriere laquelle cõme il me sembla au cõ-
mencement quant ie la vis nauoit nulz yeulx/mais apres
ce quelle fut venue pres de moy et que ie la regarde et ad-
uisay ie cogneuz que son hasterel par derriere estoit son lu
minaire ⁊ par deuãt nauoit nulz yeulx qui se sembloit cho-
se merueilleuse ⁊ moult en feuz esbay et pensif. Et ainsi cõ
me ie y pensoye grace de dieu me dit en ce point

Grace de dieu

R cognois ie veritablement q̃ tu nes pas vaillant
o cheualier q̃ tes armeures as mises ius quãt tu de-

Il faut encore ajouter à la liste des impressions de Mathieu Husz, qui sont datées de 1485, le *Pèlerinage de vie humaine,* par Guillaume de Guilleville, traduit de rime en prose et illustré de figures sur bois.

L'achevé d'imprimer, reproduit ci-dessous, ne porte pas d'indication de mois ni de quantième. Comme il n'y a point de marque à la fin, il est probable que l'impression a eu lieu avant le mois de juin.

Cy finist le quart et derrenier liure du pelerinaige de
vie humaine Lequel a este imprime a lyon sur le Rosne
Par discrete personne maistre Mathis husz Lan de gra
ce mil quatre cens quatre vingtz et cinq

Le 5 janvier 1486 (1485 v. st.), Mathieu Husz termine l'impression de *La Destruction de Troye le Grant mise par personnaiges*.

Cy finist la destruction de troye le
grãt mise par psonnaiges Imprimee
a Lyon par maistre Mathieu husz
Et a este finee lan mil.CCCC qua
trevingz et cincq. Le. v. iour de iãuier

Les illustrations de ce volume sont supérieures à tout ce que Husz avait produit jusqu'alors. Le graveur lyonnais s'est évidemment inspiré des compositions faites pour la première édition qui avait paru à Paris en mai 1484, chez Jean Bonhomme (voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. Ier, p. 183-189), comme on en pourra juger par les spécimens qui suivent :

Adonc paris tue palamides dune fleche quil tire cõtre luy lors sont esbahis
les grecz car les troyans les chassent en les tuant iusques en leurs tentes lesqlz
sont contrains dentrer dedens et y ceulx ainsi retraictz paris vient a deiphebus
et dit



Husz s'est servi en grande partie des planches d'une édition faite quelques mois auparavant par Guillaume Le Roy. (Voir p. 59-62.)

Lors les troyans viendront sur eulx et les feront cheoir a terre
presque tous mors et puis dira paris a achilles



Achilles par ton grant oultraige
Tu nous a fait maint grant dōmaige
En vsurpant nostre riuaige
Et maintenāt nostre passaige
Sans en anoir occasion
Tu nous as par ton faulx langaige
Deceupz par tres villain couraige
Quant demandas en mariaige
Pollirenne au tresgent corsaige
Par ta dissimulacion
Jamais nauras saluacion
Car ainsi que par traison
Tu as occis contre raison
Hector troillus et menon
Aussi demourras pour truaige
Eriainais en nulle saison
Ne reutreras en la maison
De pelleus mais pour guerdon
Laisseras ta vie abandon
Jamais nauras aultre heritaige
Tu as este tant renōme
Quoncques hōme ne le fust mieu
Mais toy mesmes tes diffame
Enuers les hōmes et les dieux
Car certes il nest soubz les cieulx
Homme si traictre cōme toy
Et cest dōmaige si maist dieux
Dont vrayement ce poise moy
Se tu veulx iamais mot sonner
Dy nous tout ce que tu vouldras
Tandis quas loisir de parler
Car plus gaires tu ne lauras
Jamais dicy ne partiras
Car certes ta mort est iugee
Et pource tant que tu vouldras
Ouure maintenant ta pensee
Achilles
Paris paris ce poise moy
Quant si tost morir me cōuient
Jay si grant dueil que par ma foy

Il en a fait aussi graver d'autres. C'est ainsi que le grand bois représentant la *Destruction de Troye,* au verso du premier feuillet, est différent.

La gravure du prologue est une copie tournée dans l'autre sens. La deuxième gravure est différente. A partir de la *tierce journée,* les planches qui

IMPRIMERIE NATIONALE.

suivent sont celles de Le Roy, au milieu desquelles Husz fait repasser la figure d'un roi sur son trône, qu'il avait fait graver pour remplacer celle d'un prince tenant conseil, dont Le Roy ne s'était pas dessaisi et qui reparaît, quelque temps après, dans le *Du Guesclin* imprimé par ce dernier. (Voir fac-similé, p. 103.) La planche ci-dessous est aussi une composition nouvelle :



Que vous meuſſies en mariage
Et maintenant on me reprent
Quaues prins mort par mon ouurai
ge
Je mexcuſe cy deuant dieu
O ncques ne leus en ma penſee
Ne oncques ie ne fus en lieu
O u voſtre mort fuſt pourchaſſee
Je leuſſe plus toſt empeſchee
Ja dieu ne me face pardon
Soncques la pucelle medee
Ayma plus loyaulment iaſon
Je fuz pour voſtre amour marrie
Car iauoye ia mis mon cueur
Pour voſtre grant cheuallerie
A vous aymer ſans deſhonneur
Et vecy voſtre ſucceſſeur
Lequel me veult oſter la vie
Helas cheuallier de valeur
Je croy bien quil ne vous plaira mye
Las beauſſeigueurs cõment ſouffres
Moy qui ſuis innocente et pure
Porter le mal des treſpaſſez
Et ſouffrir pour eulx forfaiture

La mort certes nemeſt pas dure
Car iayme mieulx mourir que viure
Sans peche ou ſans quelque ordure
Si ſeray de tous maulx deliure
Car peut eſtre ſi ie viuoye
Je perdroye virginite
Et a aulcun me ſoubmettroye
Qui nauroit pas lauctorite
La nobleſſe et la dignite
Quauoit feu monſeigneur mon pere
Si veulx morir en chaſtete
Mieulx que viure en tel miſere
Si meſt aduis quil me vault mieulx
Morir en ma propre cite
Q ue de regarder de mes yeulx
Ce pays en aduerſite
Et ſeruir par grant villite
Ceulx qui ont mis a mort villaine
Mon lignaige et mon parente
Certes ce me ſeroit grant peine
Viegne donc la mort
Moy donner confort
Je me rens a elle
Se ie meurs a tort

Celle qui représente la *Mort d'Hector* est le bois de Guillaume Le Roy, avec la même brisure dans le filet du cadre. Le combat entre deux armées dans lequel Pâris tue Palamède d'un coup de flèche est d'une autre composition plus mouvementée. (Voir p. 272.) L'étendard porte l'initiale P, au lieu de la lettre G qu'on voit chez Le Roy. (Voir p. 104.)

Le 9 avril 1486, Mathieu Husz réimprime les *Subtilles Fables d'Ésope,* qu'il avait imprimées deux ans auparavant en société avec Jean Schabeler, et, le 20 juillet de la même année, il donne un texte latin de la *Légende dorée,* de Jacques de Voragine.

Legenda aurea ſiue flores ſancto
rum impreſſa Lugduni per venerabi-
lem virũ magiſtrum Mathiam huſz
Anno domini M.cccclxxxvi. Die ve
ro viceſimo menſis iulii finit feliciter

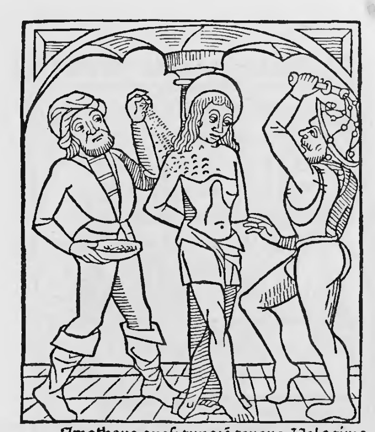
Le caractère employé pour le texte de ce volume est celui qui avait servi pour l'*Odofredus* et le *Rationale Duranti,* imprimés en 1481 par Martin Husz. (Voir p. 170-171 et 190.)

La *Legenda aurea* de 1486 contient un grand nombre de figures sur bois différentes de celles de l'édition française de 1483 et, pour la plupart, d'une meilleure facture.

Nous donnons ci-après des spécimens du texte et des gravures :



Nnocentes ab herode aſcalonita interfec
i ti ſũt. Tres eñ herodes ſacra ſcriptura cõ
memorat quos famoſos fecit coꝝ infamis
crudelitas. Primus dict⁹ eſt herodes aſcalonita
ſub quo dñs natus eſt: et a quo pueri occiſi ſunt.



Imotheus quaſi timorẽ tenens. Vel a timo
t re et theos qđ eſt deus quaſi timor dei. Cau
ſat aũt iſte timor in quolibet viro ſctõ ſicut
ait greḡ. cõſiderando vbi fuit. vbi erit. vbi eſt. vbi
nõ eſt. Ubi fuit qm̃ in pctõ. vbi erit in iudicio. vbi
eſt in miſeria. vbi non eſt in gloria.

LEGENDA AUREA

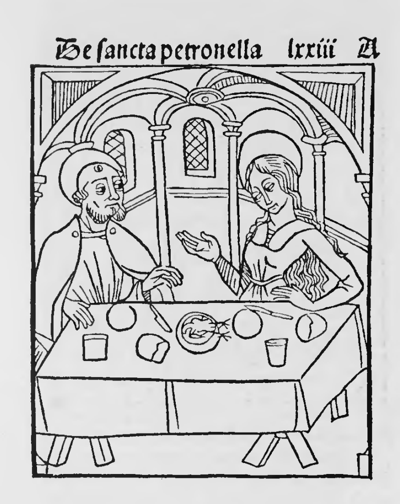
1486



Sainte Anastasie.



La Circoncision.



Sainte Pétronille.



Les quatre couronnés.

LEGENDA AUREA

1486

De ſancto ludouico rege franco-
rum. clxxxi. A



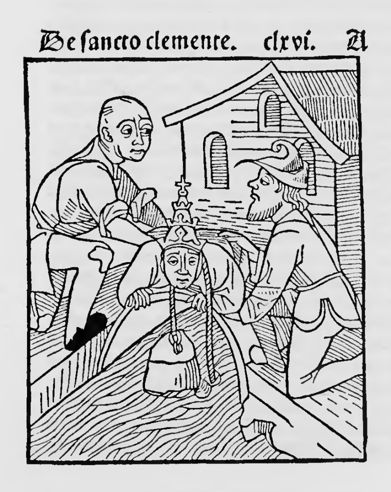
Saint Louis.

De ſancto Thoma de aquino.
clxxxii. A



Saint Thomas d'Aquin.

De ſancto clemente. clxvi. A



Saint Clément.

De ſancta genoueſa clxxxiiii A



Sainte Geneviève.

LEGENDA AUREA

1486

De sancto Apollinari

De sancta praxede. xci. A



Raxedis dicta quasi viridis a prasin qđ
p est viride inde praxedis quasi prasin vi-
rens qꝛ viruit z floruit flore virginitatis
Raxedis virgo fuit beate potẽtiane soror que
fuerũt sorores sancti donati z timothei q̃ ab apo-
stolis in fide eruditi sunt. Que cum ꝑsecutione se
uiente multoꝝ christianoꝝ corpora sepelissent. et
facultates suas pauperibus erogassent tandem in
pace quieuerũt. Circa annos dñi. clxv. sub marco
et anthonio secundo.

De sancto apollinari xcii. A

Pollinaris dicit̃ a pollens z ares qđ est
a virt⁹ quasi pollẽs virtutib⁹. Uel dicit̃ ab
apollo qđ interꝑ̃tatur mirabil' z naris ꝑ
quã intelligit̃ discretio: quasi mirabil' discretionis
vir. Uel ab a qđ est sine z polluo. z ares virt⁹ qua
si virtuosus sine pollutione vitioꝝ.

Pollinaris petri apl'i discipul⁹ fuit. z ab
a eo rauennã de roma missus ẽ. vbi vxore
tribuni ab eo sanata ipã z cũ viro z ei⁹ fa
milia baptizauit. Qđ quidẽ iudici nũciat̃ z ab eo
apollinaris ꝓtinus accersit̃. Ductusq; ad templũ
iouis vt ibi immolaret. cũ diceret sacerdotib⁹ ydo
loꝝ. aurũ z argentũ ydolis appẽsum meli⁹ paupi
bus dari q̃ ante demones sic appẽdi. ꝓtinus ca-
pitur: z fustib⁹ cesus seminiu⁹ relinq̃tur. Sed a di
scipulis collectus in domo cuiusdã vidue. vij. mẽ
sibus refouet̃. Inde aũt venit ad ciuitatẽ classen-
sem vt quendã nobilẽ mutũ ibidẽ curaret. Cũ aũt

Sainte Praxède.



domũ ingrederetur puella quedã immundũ spm̃
hñs exclamauit dicẽs. Recede hinc serue dei. nam
faciam te ligatis manib⁹ z pedibus de ciuitate ex
trahi. Quã apollinaris increpãs ꝓtinus demonẽ
exire coegit. Cũ igit̃ sup mutũ nomẽ dñi inuocas-
set: z curat⁹ fuisset. plus q̃ q̃ngenti hoĩes crediderunt. Pagani aũt eũ fustib⁹ cesum ꝓhibebant ne
ihesuz noĩaret. Ille vero in terra iacẽs clamabat.
Qm̃ ipse ver⁹ est deus. Tũc nudis pedib⁹ sup pru-
nas eũ stare fecerũt. Sed cũ adhuc xp̃m ꝯstãtissi-
me p̃dicaret extra vrbem eũ ꝓiecerũt B Eo
tꝑe dum rufus patricius rauenne filiam infirmã
hr̃et: z ad eam sanandã apollinarẽ vocasset. mox
vt domum ingressus est defuncta est. Cui rufus.
Utinam domũ meam nõ introisses. dij em̃ magni
irati sunt: z filiã meã sanare noluerũt. Tu v̇o q̇d
ei facere poteris? Cui apollinaris. Noli timere tm̃
michi iura q̃ si puella surrexerit eã creatorẽ suuz
sequi nequaq̃ ꝓhibeas. Qđ cũ fecisset. facta ora
tione puella surrexit. z nomẽ xp̃i ꝯfitẽs cũ m̃re et
magna multitudine baptisma suscepit. z virgo ꝑ
mansit. Qđ audiẽs cesar scripsit ad p̃fectũ p̃toriꝫ:
vt apollinarẽ aut sacrificare faceret. aut in exiliũ
mitteret. Prefect⁹ igitur eũ sacrificare nolentẽ fu
stibus cedi fecit. z in eculeo extensum torq̃ri man
dauit. Ubi dũ dñm ꝯstantissime p̃dicaret: aquam
feruentẽ in ei⁹ vulneribus recẽtib⁹ iactari iussit.
z sic graui pondere ferri vinctũ in exiliũ mittere
voluit. Uidẽtes aũt xp̃iani tantã impietatẽ accen
si animo in paganos irruunt. z plus q̃ ducentos

Saint Apollinaire.

LEGENDA AUREA

1486

De sancta Christina

viros ex ipsis occiderũt. Qđ videns prefectus ab
scondit se ⁊ apollinarẽ in artissimũ carcerẽ trusit.
deinde cathenatũ in nauim posuit. ⁊ cũ tribꝰ cleri
cis eum sequẽtibꝰ in exiliũ destinauit. Ubi solũ-
modo cũ duobus clericis ⁊ duobꝰ militibus peri-
culũ tẽpestatis euadẽs: ipsos milites baptizauit.
Deinde rauennã rediẽs a paganis capitur. ⁊ ad
templũ apollinis ducit. Cuiꝰ simulacrũ vidẽs ma
ledixit ⁊ subito corruit. Qđ vidẽtes põtifices ipm
thauro iudici p̄ntauerunt. Qui iudex cũ filiũ suũ
cecũ illumĩasset credidit. ⁊ ipm in annis quatuor in
suo p̄dio manere fecit. Post hoc cũ põtifices apđ
vespasianũ eũ accusassent: iussit vespasianꝰ vt q̇-
cũq3 dijs irrogaret iniuriã aut sacrificet. aut vrbe
priuet. Non eĩ iustũ est vt deos vindicemꝰ. s3 ipsi
de inimicis suis se vlcisci poterũt si irascãtur. Tũc
demostenes patriciꝰ eũ nolentẽ sacrificare cuidã
centurioni iam xp̄iano tradidit. Cuiꝰ rogatu p-
gens in vicũ leprosoꝝ. vt ibidẽ ꝓpter furorẽ gen
tiliũ latitaret. a paganis insecutꝰ ẽ. ⁊ vsq3 ad mor
tem diutissime cesus. Ubi. vij. dies supuiuẽs ⁊ di-
scipl'os admonẽs: spm̄ tradidit. ⁊ ibidẽ a xp̄ianis
honorifice sepultꝰ est sub vespasiano qui cepit cir
ca annos dñi. lxx. De hoc martire sic dicit am-
bro. in p̄fatione. Apollinaris dignissimus p̄sul a
principe apl'oꝝ petro rauennã mittit ihesu nomẽ
incredul' nũciare Qui dũ illic mira virtutũ signa
ꝯferret in xp̄o credẽtibꝰ. seuis verberũ flagell' se-
pe ꝯterit. ⁊ senile iam corpus ab impijs horrẽdis
cruciatibꝰ laniat. Sed ne de suis vexationibꝰ fi-
deles trepident. in virtute dñi nr̄i ihesu xp̄i signa
apl'ica p̄ficit. Post tormẽta puellã resuscitat mor-
tuã. visum ꝑspicuũ cecis reddit. ⁊ muto restaurat
loquelã. obsessa a demomo liberat. ꝯtagionẽ mũ-
dat leprosi. dissoluta morbo pestifero sanat mem-
bra. portentũ simulacri sil' cũ tẽplo deiecit. O di-
gnissimꝰ admiratiõe preconij pontifex: q̇ cũ ponti
ficis dignitate apl'icã ꝓmeruit accipe ptãtem. O
fortissimꝰ athleta xp̄i q̄ etatis iam frigescẽte calo
re ꝑstanter in penis ihesum christum mundi pre-
dicat redemptorem.

De sancta christina. xciii.

Christina quasi chrismate vncta. Habuit
eñ balsamũ boni odoris in ꝯuersatione
et oleum deuotionis in mente ⁊ benedi-
ctionis in ore.

Christina nobilissimis parẽtibꝰ orta in tiro
italie a p̄re suo in quadã turri cũ. xij. pe-
dissequis collocata ẽ. deos argẽteos ⁊ au
reos secũ h̄ñs. Et cũ pulcerrima ess3. ⁊ a mlt'is in



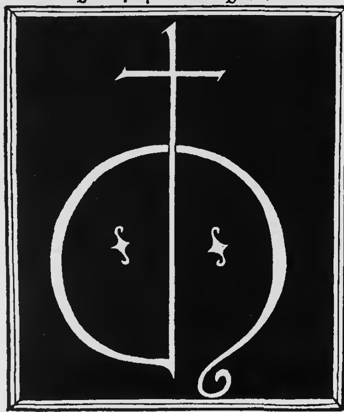
ꝯiugiũ peteretur. parẽtes eius nulli eam volebãt
ꝯcedere. volẽtes vt in deoꝝ cultura maneret. Ip
sa a sp̄ũsancto docta ydoloꝝ sacrificia abhorrebat
⁊ incensa dijs immolãda in fenestra abscõdebat.
Uenientí aũt p̄re eiꝰ pedisseque dixerũt. Filia tua
dña nr̄a dijs nr̄is ĩmolare ꝯtẽnit s3 xp̄ianã se esse
asserit. Pr̄ aũt ei blãdiẽs ad deoꝝ culturã eã ꝓuo
cabat. Cui illa. Noli me vocare filiã tuã s3 eiꝰ quẽ
sacrificiũ laudis dec3. Nõ eñ dijs mortalibꝰ s3 deo
celi sacrificiũ offero. Cui pr̄. Filia mea ne vni deo
tm̄ sacrificiũ offeras ne tibi alij irascãtur. Cui illa
Bñ locutꝰ es nesciẽs vitatẽ. Offero eñ sacrificiu3
p̄ri ⁊ filio ⁊ sp̄uisancto. Cui pr̄. Si tres deos ado-
ras cur etiam alios nõ adoras. Cui illa. Tres illi
vna deitas sunt. Post hoc christina p̄ris sui deos
ꝯfregit. ⁊ aurũ ⁊ argentũ paupibꝰ erogauit. Re-
diẽs pr̄ vt deos adoraret s3 ipsos nõ inueniẽs. et
ab ancillis q̇d de illis christina fecerit audiẽs: ira
tus eã iussit expoliari. ⁊ a. xij. viris cedi adeo vt
ip̄i ministri deficerẽt. Tũc christina p̄ri dixit. Sine
honore ⁊ pudore ⁊ abhominabilis deo q̇ me ce-
dunt deficiũt: pete ill' a dijs tuis virtutẽ si vales.
Tũc cathenatã ea3 in carcerẽ mitti iussit. Audiẽs
hoc mr̄: vestimẽta sua scidit. ⁊ ad carcerẽ pergẽs
filie pedibꝰ se ꝓstrauit dicẽs. Filia mea christina
lumẽ oculoꝝ meoꝝ miserere mei. Cui illa. Quid
me dicis filiã tuã. Nescis q2 nomen dei mei hẽo.
Cũq3 nil sibi p̄suadere poss3: ad virũ rediit. ⁊ q̇d
sibi r̄ñderit indicauit. Tũc pr̄ iussit eã ante tribu-
nal suũ duci. Cui dixit. Sacrifica dijs. sin aũt mul-

Le Martyre de sainte Christine.

A la fin du volume, après l'achevé d'imprimer, on trouve une pièce de vers intitulée *Modus legendi,* qui indique la façon de bien lire les légendes devant des religieux, et comment on doit prononcer les mots et les syllabes avec intonations de voix spéciales.

Modus legendi.

Qui bene vult legere fratribꝰ ſciat iſta tenere.
Sit ꝯſtans ne terreat hunc coꝛrectio queuis.
Aſt humilis ſit:vt audiat hūc qui coꝛrigit ipſum.
Non ſit feſtinus.reſpiret ſufficienter.
Non ſit clamoſus.tacitus vel.ſed moderatus.
Si queat audire frater vltimus hunc.ſatis extat
Sillaba que grauis eſt non tanto coꝛripiatur.
Quin queat agnoſci.nec longis equiparetur.
Aſpiret queqꝫ ſunt aſpiranda velut haut.
Accentum pꝛopꝛium teneat ſibi dictio queuis.
Que diſſillaba ſunt monaſillaba nō faciat.nec
Qd monos eſt duplicet. nec vnica dictio hiuers
Efficiatur.eo ꝙ ſignificata recidunt
Spiritus.accentus.diuerſificatio partis
Que diptonganda fuerint diptonget. et illa
Conſideret caute.male ſcribendi variatqꝫ
Uſus.vt eſt qm̄ q̈ ꝙ qꝫ tn̄ ſimul ⁊ qui
Ga go gu ſpiret.ge gi per latera giret
J cum vocali ſemper ſibi perſonat vt gi
Sic bene diſcernat iuſtus.guſtus niſi ſpernat
Littera queqꝫ ſonat ſemper.nec vlla liqueſcat
Quin queat audiri.tamen ſ ſimul v qꝫ notabis
Diſruptus languet. intinguens vnguit ⁊ vꝛguet
Sillaba ti ſit ci quacunqꝫ ſequente vocali
Ni pꝛeit ſ aut x aut differt aut venit h poſt
Au diſcernatur ne vel af vel of eſſe credatur
Non ſonet os ſicut vs.v groſſius f flat acute
Ecce bꝛeui metro deſcripta eſt foꝛma legendi
Raro coꝛrigitur qui per eam regitur.



Nous reproduisons ci-dessus ce morceau curieux, qui est suivi de la marque de Mathieu Husz, formée de son monogramme M H, terminé dans le haut par une croix. Cette marque est d'un module plus petit que précédemment.

En 1487, Mathieu Husz s'associe avec Jacques Buyer, frère de Barthélemy, et ils publient ensemble, en deux volumes grand in-folio avec figures sur bois, le *Grant Vita Christi,* de Ludolphe le Chartreux, traduit de latin en français par frère Guillaume Lemenand, religieux franciscain. Voici le fac-similé de l'achevé d'imprimer :

> **Cy finist le tresbel et proffitable liure
> des meditaciõs sur la vie de ihũcrist prins
> sur les quatre euangelistes. Et compouse
> par venerable pere Ludolphe religieur de
> lordre des chartreur. Et translate de latin
> en francoys par venerable/scientifique/et
> eloquente psonne frere Guillaume leme/
> nand/maistre en theologie/de lordre de
> mon seign^r sainct ffrancoys/a la requeste
> de trespuissant/tresexcellent/et tresmagni
> fique prince mon seigneur le duc de Bour
> bon/cõnestable de france. Imprime en la
> cite de Lyon sur le rosne/par maistres Ja
> ques buyer bachelier en chescun droyt ci/
> toyen. et Mathieu hus de la nacion dalle
> maigne impresseur/habitant dudict Lyon
> Lan mil/quatrecens/quatrevingz/et sept.
> Et le septiesme iour de iullet.**

Le colophon ci-dessus est accompagné de la marque de Mathieu Husz. Cette édition est de la plus grande rareté. On n'en connaît, jusqu'à présent, que deux exemplaires. Le seul qui soit complet faisait partie de la bibliothèque Yemeniz, de Lyon (n° 219 du catalogue), et a été acquis au prix de 1,855 francs, plus les frais, à la vente de ce dernier, par le duc d'Aumale. Il est conservé aujourd'hui dans les merveilleuses collections du musée Condé, à Chantilly. L'autre exemplaire, très mutilé et incomplet, est décrit dans le *Catalogue des incunables de la bibliothèque de Besançon,* rédigé par Auguste Castan (n° 656, p. 501-504).

Cet ouvrage est illustré de figures sur bois. Celle qui se trouve en tête du Prologue occupe presque toute la page. Elle représente le traducteur accompagné d'un frère de son ordre et offrant les deux volumes en question à Jean de Bourbon, connétable de France. (Voir fac-similé, p. 298.)

Une autre grande planche nous montre l'auteur écrivant son ouvrage. Une centaine d'autres gravures plus petites sont dispersées dans le texte.

Le 7 novembre, Husz publie le *Bélial* pour la quatrième fois, et, le 7 avril 1487 (1488 n. st.), il réimprime encore le *Propriétaire des choses.* La même

année, il donne une sixième édition du *Miroir de la Rédemption* « mys plus au vray ». En 1489, il réimprime le *Valère le Grant* de 1485. (Voir p. 270.)

Cy commence le liure de valere le grant translate de latin en francoys



L

A briefuete et fragilite de ceste
doloreuse vie temporelle/la cō
stance de la inconstance et va
riablete de fortune/la mutaci
on aussy de la voulente et de la
pēsee humaine. Sont les cau
ses po[r] quoy ie nay pas fait a
ce cōmencement le prologue de ce liure. Car ie pē
se bien auoir preueu ou auoir en voulente de celle
chose faire qui moult tost et ligierement pourroit
estre empeschee par aucunes causes deuant dictes
Toutesuoyes par maniere dung petit prohesme il
me fault faire aulcunes declaraciōs necessaires
pour lentendement de ce liure qui est moult fort a
bien entēdre/aumoins selon ce que semble a mon
petit entendement. Premierement doncques est
assauoir que en ce liure cy ainsy q̄ en tous aultres
liures et aultres choses naturelles et artificielles
ya quatre causes principalles. cestassauoir cause
materielle/cause formelle/cause finalle/et cause ef
ficiēte La cause materielle de ce liure est lez faitz et
les dis des roumais et des aultres gēs q̄ valeri[us]
appelle estranges et generalement vices et vert[us]
ou aultres de leurs circonstances. La cause for-
melle est double/car il y a forme de traicter/La
forme de traicter est le brief et le noble stile de la ma
niere de son parler. La forme du traictie est la di-
uision du liure en plusieurs liures et en plusieurs

a ij.

Voici le fac-similé de la page contenant l'achevé d'imprimer de *Valère le Grant :*

Liure ix.

Asses tost apres la bataille se fist entre les roys en laq̃lle alexandre fut vaincu et senfuyt a antio-che/en laquelle cite il print ou temple de iupiter le signe de victoire qui estoyt dor. pource quil nauoit de quoy payer les gaiges des cheualiers. Et puis sen tournoyt en disant/quil auoyt emprunte victoire de iupiter. Apres vng peu de iours il cõmãda a prendre le simulacre de iupiter q̃ estoyt dor aussy de poix infinit. mais il fut trouue en ce sacrileige. et par la multitude du peuple fut tourne en fuyte et chasse hors de tous les siens/et delaisse et prins de larrons qui lenuoyerẽt a grapus/lequel tantost le fist tuer. Des exemples dessusdis il appert asses q̃ ceulx qui par meurtre ont este esleues aux grans et nobles estas en sont deceus apres ygnominieusemẽt. Et en ce feray ie fin de ce liure

p Ar laide de dieu sans laq̃lle nulle chose nest droictement cõmencee ne prouffitablement cõtinuee ne menee a fin/est la translacion de valere le grant terminee. Laquelle cõmenca tresreuerend maistre/maistre symon de hesdin/maistre en theologie/religieulx des hospitaliers de saint iehan de iherusalem/qui poursuyuit iusques au. vij liure ou chapitre des stragenies et la laissa. Des la en auant iusques en la fin du liure Je nicolas de gonesse/maistre en ars et en theologie ay poursuyuy ladicte translacion au moins mal que iay peu/du cõmandemẽt et ordonnance de tresexcellent et puissant prince/monseigneur le duc de berry et dauuergne/cõte de poitou/de coulongne et dauuergne/a la requete de iaquemin courault son tresorier. Et ne doubte pas que mon stille de translater nest pas sy beau ne sy parfait cõme est celluy de deuãt. mais ie prie a ceulx qui liront quilz me pardonnent/car ie ne suys pas sy expert es histoires cõme il estoyt. Et fut finee lan mil quatre cens et vng/la vigile de monseigneur saint michel larchange.

¶ Et a este imprime a lyon sur le rosne par maistre Mathieu husz imprimeur de liures demourãt en la dicte ville de lyon. Lan mil quatre cens quatre vingtz et neuf la vigile de saint iehan baptiste.



Nous ne faisons pas état des nombreux livres latins imprimés par Mathieu Husz dans l'intervalle.

A partir de 1489, Husz a fait usage d'un petit caractère gothique de forme anguleuse, dont nous présentons ci-dessous l'alphabet :

A B C C D E F G H I R L M N O P Q

R S T V   C E H I X Z   ¶

a b c d e f g h i k l m m n n o p q r z s s t u d v y z   /

ff ff ff st   ā ↄ ē e² ꝯ ī ō o² o² ꝑ p̄ ꝓ q̄ q̄ ꝙ ē t² ꝯ   C . /

Pour les titres courants et les intitulés de chapitres, il emploie un caractère beaucoup plus fort (de 16 points), dont les capitales avaient déjà fait partie du matériel de Pierre Hongre et dont voici l'alphabet :

A B C C D D E E F G

H I I K L M N O P Q

R S T V W X Z

a a b c d e f g h i i l m n o p q r s s

t u d x y z   ā ē ū st

Le petit caractère de 11 points a été copié par Jean Du Pré, imprimeur lyonnais, pour sa fonte de 10 points dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O O P

Q Q R S T V

a b c d e f g h i k l m n o p q r z s s t u d v y z z

& & ff ff p p ff st   ā b² ē ī t² m² ō ꝑ ꝓ p² c² ꝙ ꝙ

q̄ q̄ q̄ t² t² ū ꝯ c² y² st²   . : ⁝ /

Les capitales C, E, F, H, O, P, R, S et V présentent des différences qui permettent de les distinguer des mêmes lettres de la fonte de Mathieu Husz.

Jean Fabri, imprimeur et libraire, qui a commencé à exercer à Lyon en 1490, s'est servi aussi de caractères semblables; mais, après vérification attentive, on peut affirmer que ce sont les fontes de Mathieu Husz qu'il avait à sa disposition.

Plusieurs livres, imprimés avec ces petits caractères, sont sortis de l'atelier de Mathieu Husz, entre autres le *Catholicon parvum* ou petit vocabulaire latin-français, de format in-quarto.

Le titre de cet ouvrage, en une ligne, est imprimé avec le gros caractère du *Valère le Grant.*

Catholicon paruum.

Le texte courant est composé avec le petit caractère de 11 points.

a La premiere lettre de a b c n
A pposition in gallico du.
Aaron propre nom dhomme m.
Ab prepositio.seruāte a lablatif.
Abactus ta.tum. chasse o
Abamita te la seur de laical f
Abauus aui. tiers ayeul f
Abbas tis. abbe m.
Abbatissa tisse abbesse f.
Abbatia tie abbaye f.
Abdyas propre nom dhōe m.
Abdenago est quidā puer seruiens.et est indeclinabile.
Abdicatiuus tiua.tiuū priue o.
Abdico cas caui.atū priuer a
Abdictus ta tū.muce ou oste o.
Abdo dis.didi.itum mucer ou
Abduco cis.xi.ctum /oster a.
separer ou absenter a.
Abel propre nom dhōme m.
Abeo is.iui.itū partir du lieu a
Abiectus ta.tū.dgete ou despite o
Abiectio onis.abiection despit cōme par desdain. f.
Abiens euntis departant o.
Abies abietis sapin f.
Abimelech est pprium nomen sacerdotis m
Abies ei.ē qdā pes metrificādi et dr̄ de abeo is.q cito abit f
Abigo gis egi actū iecter ou chasser a
Abicio cis eci ctū.loig iecter a
Abissus abissi abisme f.
Abiuratio onis. abiuration ou abnegation f.
Ablactatio nis.seuremt d lait f
Ablacto as.aui.atū. seuer a.
Ablucio onis. lauement
Ablatiuus ua.uū. ablatif o.
Abluo is.ui.utū. lauer a
Abnegatio onis. denegation denyement f.
Abnego gas.aui.atū.denyer a.
Abnepos tis. tiers nepueu m
Abnuo is.ui.utū. recuser a.
Aboleo les eui etū effacer a
Abolitio onis. effacement f.
Abominor aris atus sum auoir horreur ou despit d
Abomiatio onis.aboiation f
Abominium nij. idem n.
Abortior eris tus sum auorter c
Abortio tis ui itū auorter a
Abortiuus tiua tiuū ne:nō pas a temps auorton o
Abortiuum tiui auorton n
Abortus ta tū. auortement o
Abrahan del abran proprium nomen hominis m
Abrado dis si sum. raise fort a
Abrenuncio as.aui.atum. renoncer renyer :u
Abrogo gas aui atū destruire a
Absalon ē pprīu nomē hois Et dr̄ ab abba qd ē pr̄ et salon qd ē pax quasi pax pr̄is p ōciū m
a n

Ce livre a été achevé d'imprimer le 31 mars 1489 (1490 n. st.).

Voici le fac-similé de la fin du *Catholicon parvum*, avec l'achevé d'imprimer daté du dernier jour de mars 1489 :

Zona ne ceinture ou courroye
ou large porcion de terre f
Zonifragium gn briseure de cein
ture. n
Zorobabel ppriū nomen princi
pis babilonie m
Zoticus ca cū.id est.vitalis o
Zozimus ma mū viuable o

Zucara re. sucre vne espice
Zios velpius dicitur quidam
mensis.scz mayus m

Le present vocabulaire fut
acheue le dernier iour de mars
Lan.m cccclxxxix.par maistre
mathis husz citoyen de Lyon.

Au bas de cette page, on voit la marque de Husz, présentant une troisième variété de celles déjà reproduites en fac-similés au commencement du présent chapitre.



C'est avec les mêmes caractères que Mathieu Husz réimprima pour la quatrième fois, en 1492 (n. st.), la traduction du *Propriétaire des choses*, de Jean Corbichon, « revisitée par vénérable et discrète personne Père Pierre Ferget, docteur en théologie, du couvent de Lyon ».

Le titre débute par une belle lettre historiée d'un style calligraphique, représentant un chevalier armé de pied en cap qui terrasse un dragon et le transperce de sa lance.

Cette lettre ne provenait pas du matériel de Husz. Il la tenait de son confrère Jean Du Pré, de Lyon, qui s'était inspiré d'une lettre analogue de Pierre Le Rouge, placée en tête de *La Mer des Hystoires*, imprimée à Paris en 1488.

Du Pré s'en était servi pour la première fois pour le titre de l'édition lyonnaise de *La Mer des Hystoires*, qu'il avait achevée l'année précédente, le 23 août 1491, et Husz fait figurer cette grande majuscule historiée en tête du *Propriétaire des choses*.



Husz a fait resservir les planches de ses éditions précédentes de 1482, 1485 et 1487.

On y retrouve la Trinité, avec Dieu le Père assis sur son trône et portant la couronne impériale. Deux anges soutiennent une draperie formant une sorte de dais.

La page suivante donne le fac-similé du commencement du livre.

Le premier liure De dieu

Cy commence le premier liure du proprietaire auquel seullement est traictie de la saincte trinite et vnite di-uine auec ses noms et proprietes.



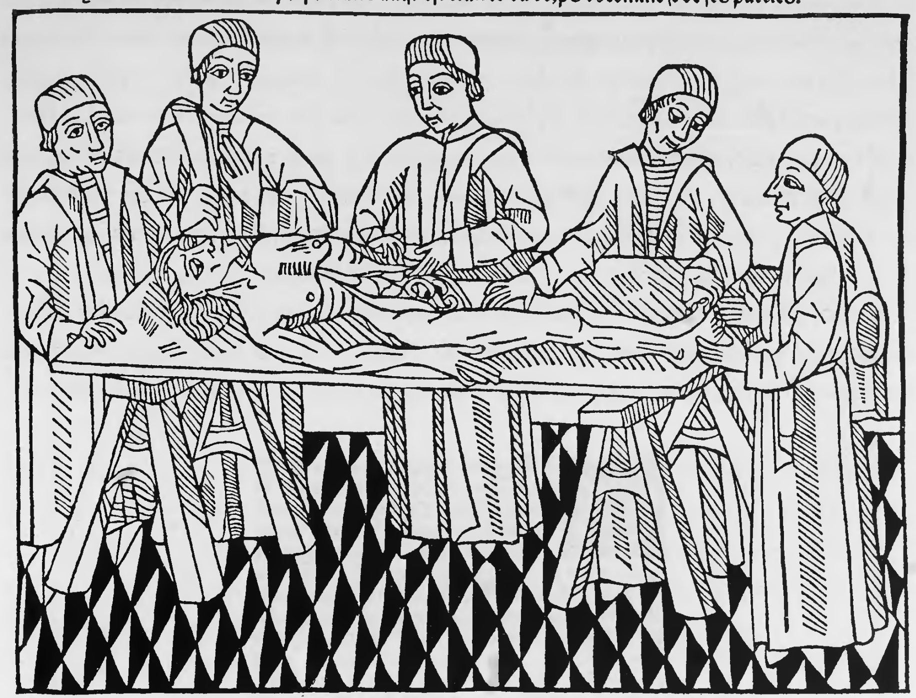
Le premier chapitre qui est de dieu

e

En couuoitãt aulcunes choses declairer des ꝓprietes et des natures des choses tant espirituelles que corporelles nous prendrõs nostre commencement a celluy qui est commencemẽt et fin de tous biens. Et au commencement requerrons layde du pere de lumiere du quel viẽt tout bien et tout don q̃ est parfait affin que luy qui enlumine tout hõme qui vient en cestuy mõde: qui de tenebres reuele les choses profondes ꝛ mucees: amaine a lumiere vueille mener a perfection ceste petite euure q̃ a sa louenge et au prouffit de ceulx qui le liront ay recueille ꝛ nõ sans labeur de diuers ditz des saintz docteurs et des philosophes. Il est donc ainsi que dit innocẽt vng seul vray dieu pardurable: sans mesure nõ muable tout puissãt: cest le pere. le filz: ꝛ le sainct esperit troys ꝑsonnes en vne essence: en vne substãce et en vne nature simple en toutes manieres. Le pere nest de nulluy. le filz est du pere tout seul. le saint esperit est du pere ꝛ du filz sans cõmencemẽt: ꝛ sans fin. Le pere est engendrãt. le filz est naissant. le saint esperit est procedãt ou yssant du pere ꝛ du filz. Ces troys personnes sont ensemble substantialles: ensemble ꝑdurables: egales lune a lautre. et chescune est toute puissante ꝛ vng cõmẽcemẽt de toutes choses: crea-

a i

Cy cõmence le.v.liure du proprietaire auql est traicte du corps de lomme et de ses parties.





IMPRIMERIE NATIONALE.

Les deux planches que l'on vient de voir, la *Leçon d'anatomie* et les *Quatre âges de l'homme,* ont été copiées avec une fidélité surprenante dans l'édition concurrente de Guillaume Le Roy, parue le 26 janvier 1485 (1486 n. st.), ainsi que dans celle de Jean Syber, qui contient les mêmes bois de Le Roy. A première vue, elles paraissent identiques, et il faut une attention soutenue pour s'apercevoir, en les comparant (voir fac-similés, p. 203) et en comptant les tailles, que des détails insignifiants, comme le dallage et certains traits des physionomies, ne sont pas absolument semblables.

Cette édition a été imprimée *par honnorable homme maistre Mathieu Husz, maistre en l'art de impression, le xve jour de mars, l'an mil cccc lxxxxi,* date qui correspond au 15 mars 1492, suivant notre manière actuelle de compter.



Estuy liure des ꝓprietes des choſes fut trãſlate de latin en frãcoys lan de grace Mil.CCCC.lxxii.par le cõmã demẽt de treſpuiſſant:et noble prince Charles le quint de ſon nom regnant en ce temps en france paiſiblement.Et le traſlata ſon petit et humble chapellain frere Jehan corbi-chon:de lordre ſainct Auguſtin:maiſtre en theolo-gie de la grace et promocio du dit prince ꝛ ſeigneur treſexcellent.Et a eſte reuiſite par venerable et diſ crete perſonne frere pierre ferget docteur en theolo gie du couuent des auguſtins de lyon.Et imprime audit lieu de lyon par honnorable homme maiſtre Mathieu huſz:maiſtre en lart de impreſſion le.xv. iour de mars.Lan Mil.CCCC.lxxxxi.



C'est par erreur que Péricaud, dans sa *Bibliographie lyonnaise du xve siècle,* lui donne le quantième du 6 mars. La date est bien le 15 mars, comme l'in-

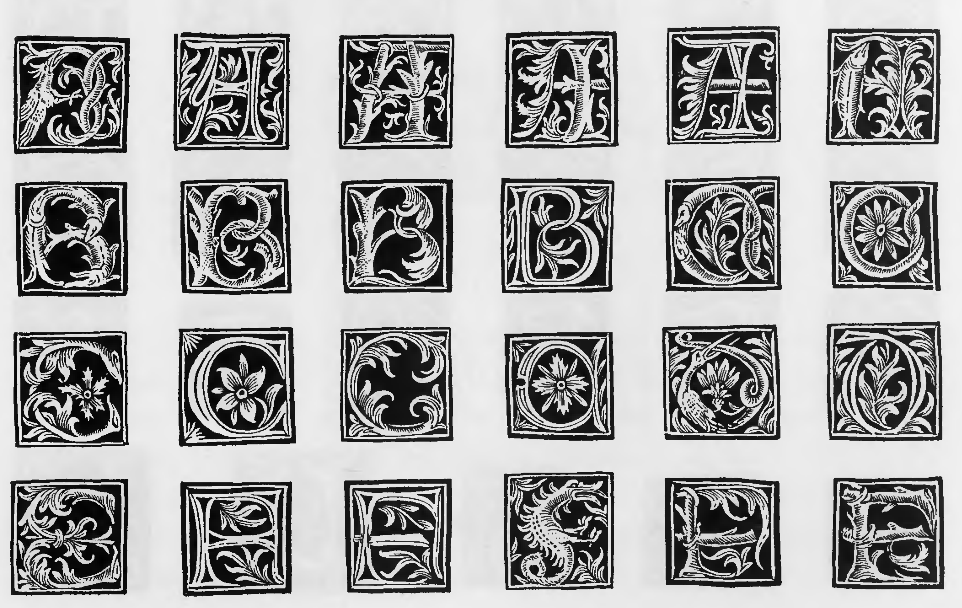
dique Brunet. L'exemplaire du Musée Britannique, cité par M. Proctor, est également de cette date. Il n'est pas admissible que deux éditions d'un volume in-folio aussi important se soient suivies à neuf jours de distance.

A la fin du volume, on voit une nouvelle marque de Mathieu Husz, copiée en partie sur la marque de Philippe Pigouchet, imprimeur à Paris. Cette marque avait déjà été employée, quelques mois auparavant, dans le *Liber Compoti cum commento,* du 17 août 1491, et dans les *Cautelæ juris,* ouvrage du jurisconsulte Cepola, achevé d'imprimer le 13 novembre 1491.

La nouvelle édition du *Propriétaire des choses* est remarquable par les lettres ornées que l'imprimeur y a introduites. Ces initiales, auxquelles nous donnons le nom de *lettres rustiques,* ont remplacé les lettres à mascarons du *Boccace* et de l'*Ésope.*

Formées de troncs et de branches d'arbres coupés, de feuillages, d'herbes, de plantes, de poissons, de serpents et d'oiseaux, elles présentent un caractère spécial d'originalité et sont inspirées de lettres de même style dont s'étaient servi Topié et Herenberck, imprimeurs allemands établis à Lyon en 1488 et 1490. Nous en reproduisons ci-après divers spécimens :

ALPHABET DES LETTRES RUSTIQUES DE MATHIEU HUSZ

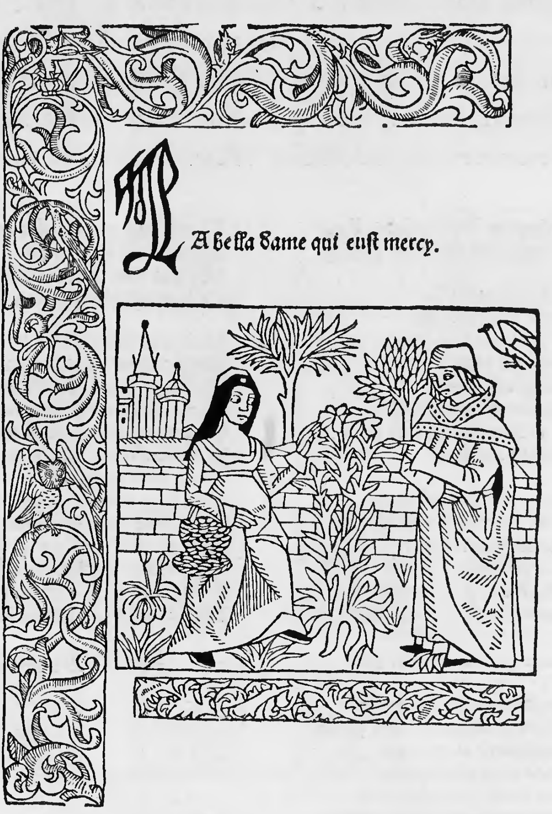




Une édition du 15 avril 1491 de la *Destruction de Troye,* exécutée avec les mêmes caractères que le *Valère le Grant* et le *Propriétaire des choses,* est citée par M. Proctor (*Index* n° 8565) comme étant au Musée Britannique.

Nous devons mentionner ici des impressions sans date, faites avec les mêmes types, et non encore identifiées par les bibliographes.

Citons d'abord une édition in-quarto du petit poème de la *Bella Dame qui eust mercy :*



La bordure à tête de hibou, dont les filets sont brisés en partie dans le haut, atteste des tirages antérieurs. Une bordure analogue se voit en tête de l'édition du *Roman de la Rose,* sortie des presses de Guillaume Le Roy. Une bordure identique, avec les mêmes brisures, se retrouve dans la *Vie de la glorieuse saincte Barbe,* imprimée à Lyon en 1488, par Jean de la Fontaine, qui a figuré aux ventes Yemeniz (n° 393) et Lignerolles (n° 2351) et est exécutée avec les caractères du roman de *Clamades.*

La planche du milieu, qui représente une femme avec un panier, cueillant les fleurs d'une plante qu'un docteur lui montre du doigt, avait fait partie précédemment du matériel de Pierre Schenck. Elle se trouve dans le *Tractié des eaues artificieles,* imprimé par ce dernier à Vienne en Dauphiné; elle est placée en tête du chapitre qui traite des propriétés du romarin.

Dès 1484, Schenck avait quitté Lyon, où il travaillait en société avec Gaspard Ortuin, pour aller s'établir à Vienne. (Voir p. 384.) Quant au texte de la pièce, il est exécuté avec les petits caractères dont Husz se servait alors, comme nous nous en sommes assuré en les comparant avec ceux des autres livres signés ci-dessus mentionnés, pages 286 et 290. En conséquence, nous attribuons cette impression à Mathieu Husz.

Cy cõmance la complainte dung
amoureux ⁊ la respõce de sa dãme.

Belle qui bon renon ⁊ los
Fait sages de tous appeller
Vers vo[us] vie[n]s pour dire a briefs mots
Ce que ie ne puis plus celler
Et ce monstre sa rude parler
Nest de gracieulx mots hante
Pour dieu ne vueillez regarder
Fors a la bonne voulente

Vueillez moy ouir humblement
Et par vous courtoisie entendre
Si malegeres grandement
Sãs q̃ voustre hõneur en soit maidre
Car ainsi maist dieux que mesprandre
Vers vous ne vueil ne ia nauiegne
Que vers celle face a reprandre
Dont il fault que tout bien viegne

Toutesfoys cherement vous prie
Ains que saches comment mest prins
Quant ma requeste aurez ouye
Ne me tenes pour mal aprins
Si tay trop hault fait entreprins.
Vueillez moy pardonner par mame
Ce fait amour qui ma esprins
Tout vient deluy sil ya blasme

La dame

Les grans los que vous me donnez
Si vous viennent de vonstre bien

an

Dont dame ne doit estre large.
Mais soies segret ⁊ priue
Si sera tout blasme eschiue
Ce sont les poins dont ie vous charge

Puis que nous sumes alyez
Ainsi comme vous me priez
Si faiz ie vous de tresbon cueur
Quen ma loyaute vous fiez
Et que iamais ne moblies
Je ne vouldroye a nul feur
Mais ainsi comme frere ⁊ seur
Tout vng mesmes vouloir ayons
Et ia pour riens que nous oyons
Que noustre amour ne se dessemble
Dun mesme vouloir nons soyons
Et souuant nous entreuoyons
Ainsi aurons bon temps emsemble

Explicit deo gracias

La pièce, que quelques critiques ont supposée être d'Alain Chartier, porte incorrectement pour titre : *La Bella dame qui eust mercy,* au lieu de : *La Belle dame qui eust mercy.*

Cette édition rarissime n'est pas citée par Brunet. Elle est décrite dans le *Bulletin du Bibliophile* (année 1874, p. 476), d'après l'exemplaire qui se trouvait dans le cabinet du comte de Lurde, passé depuis chez le baron de Ruble. Nous connaissons une édition de la *Dyete de Salut*, de Pierre de Luxembourg, qui est imprimée avec les mêmes types et la même initiale L.

Le livre de monseigneur saint Pierre
de lucemburg le quel il enuoya a une
de sienne seur pour la retraire des estatz
mōdains. ¶ Intitule La dyete de salut.



La dernière page n'a que six lignes de texte, suivies du mot AMEN, et se termine par une formule finale en trois lignes :

serlez plus en paix ⁊ vous seroit grande consolacion. car
le saint esperit est auec gens qui par charite se complai
gnent lun a lautre. Doncques ma treschere seur soyez hũ
ble aimable ⁊ debonnaire charitable pleine de foy ⁊ despe
rance ⁊ ainsi pourrez acquerir la gloire eternelle de para
dis. La q̃lle vous vueille dõner le pere filz ⁊ le sait esperit.
AMEN

¶ Cy finist le liuret monseigneur saint pierre
de Lucembourg le quel il enuoya a sa seur pour
la retraire ⁊ oster des estatz mondains.

Il en existe un exemplaire dans le recueil de la Bibliothèque Mazarine, coté 678, au *Catalogue des Incunables* de cette bibliothèque (p. 360).

Mathieu Husz a imprimé, avec ces types, d'autres pièces et des livres auxquels il n'a pas mis son nom. On n'aura qu'à se reporter à l'alphabet que nous avons donné (p. 284) et à observer les légères différences qui distinguent ces caractères similaires des types employés par Jean Du Pré (p. 284), pour les identifier d'une façon sûre et certaine.

Parmi les impressions faites par Husz avec ces petits caractères et qu'on doit lui attribuer, mentionnons une édition du *Livre des Connoilles,* avec gravures sur bois, qui a figuré à la vente de la bibliothèque du baron S. de La Roche La Carelle, en 1888, sous le numéro 415, petit in-quarto de 23 feuillets, à 36 lignes par page. Ce même exemplaire a repassé ensuite, en 1900, dans le 50e catalogue de la librairie Morgan (n° 38783), où l'on en trouvera le fac-similé. On ne connaît pas encore toutes les impressions françaises de Mathieu Husz, et nous sommes persuadé qu'il en reste encore plus d'une à découvrir ou à identifier.

Cette distinction des caractères se complique de ce qu'un troisième imprimeur-libraire lyonnais, Jean de Vingle, d'origine picarde, s'est servi de types analogues pour l'impression d'un *Guidon en françois,* de Guy de Chauliac, daté du 14 février 1498 (1499 n. st.), mais ses types se rapprochent plutôt de ceux de Jean Du Pré. Enfin Husz lui-même a quelque peu modifié ses caractères, dont le bas de casse a été diminué d'environ deux points dans une édition du *Liber Compoti cum commento,* datée du 17 août 1491 et dont nous présentons ci-dessous l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V

a b c d e f g h i j k k l m m n n o p q r r o s t u v x y z

ā b̄ c̄ ɔ ē e a ī i m̄ m n̄ n ō p̄ p p p p q̄ q q̄ q q̄ r̄ r t t ū v v

be bo de do ff ff po pp ff ft .: ⸗ = ¶

Le 16 novembre 1492, Mathieu Husz publie la *Cyrurgie de maistre Guillaume de Salicet dit « de Placentia »*, traduite du latin en français « par honnorable homme maistre Nicole Prevost, docteur en médicine ».

¶ Cy finist la cyrurgie de maistre Guille de salicet dit de placētia par luy cōmācee a bolōgne ⁊ acheuee ⁊ corrigee a verōne lā de lincarnatiō de nr̄e seigneur i z 7 6 le.xxve.iour de may.veue sur le latin p hōnorable hōme maistre Nicole preuost docteur en medicīe Et imprimee a lyō par maistre Mathieu husz īprimeur lā.1.4.9.z le.xvie.iour de nouembre

Les caractères du texte de ce volume, dont nous reproduisons ci-dessous la première page, sont différents de ceux des livres que nous venons de voir :

Cy commẽce la cyrurgie de maiſtre Guillaume de ſalicet dit de placentia.

Preface

On bon amy ie auoys propoſe de te faire vng liure
de cyrurgie. A celle fin doncques que la ſatiſfaction
correſponde a la petition de toy et des cõpaignons
m Saches q̄ la rectification de ceſt art ne ſe fait point
ſans vſage et operation: car la rectification de tout
art pẽdant de operation ne ſe peult faire ſi neſt par
ceſte voye et par ceſte maniere: et pourtant eſt il rayſonnable en
ceſte doctrine de proceder par les choſes qui me ont eſte manife-
ſtees par vſaige et operacion en long tẽps et courir le plus sou-
uent en mes ſermõs ꝑ exẽples des cas es q̇eulx de mes propres
mains iay laboure. ¶ Je diuiſeray doncq̄s ceſt oeuure en cinq
parties et en vne chaſcune partie ie propoſeray ꝓpres chapitres
acelle fin que ce q̄ lon demande ce puiſſe plus facillement trouuer
Mais dauant que ie procede au principal propoulx ie feray vng
chapitre on quel ie mettray la diffinition de cyrurgie: et determi-
neray des amonitions neceſſaires et vtiles operations des aſſi-
ſtens et des malades a ce que la fin de noſtre intention ſoyt meil-
leur et plus noble. Et affin que plus decẽment ie puiſſe acomplir
ceſte oeuure et ſatifaire ata petition auecques effect ie implore ⁊
inuoque la grace diuine inceſſamment.
Le premier traictie ſera des maladies qui viennẽt es parties ma
nifeſtes du corps de puys la teſte iuſques aulx pies q ꝓcedẽt de
cauſe intrinſeque.
Le ſecond traictie ſera de toutes les playes et contuſions qui ce
ſont en tous les menbres de puis la teſte iuſques aulx pies
Le tiers traictie ſera de algebra. ceſt a dire des reſtaurations con
uenantes enuiron les fractures et diſlocaions.
Le quart traictie ſera de lanothomie en general ⁊ des formes deſ
membres et de leurs figures ceſt aſcauoir quieulx ilz doibuent
demorer apres lincíſiou ou cauteriȝation.
Le cinquieſme traictie ſera des cauteres celon q̇lz ce peuuẽt faire
en my les mẽbres et des formes des inſtrumẽs et des medicines
neceſſaires a ceſt art et vtiles en vne chaſcune operation.

a ij

Ils sont employés, dès novembre 1491, dans le *Cepolla;* en voici l'alphabet :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R

ꝛ S T V X Y Z

a b c d d e f g h i j k l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y z . : ( )

mꝰ p̄ ṗ ꝑ ꝓ q̇ q̄ q̊ q̂ q̃ ꝗ ꝙ q̊ꝫ r̄ r] ꝛ̄ ꝛ́ t́ t̃ t] ū ꝟ ꝫ̄ g] :[ ] ¶

ff fl ſſ ſt ā b̄ bꝰ ꝯ ꝯ̄ c̄ d̄ ē ⁊ eꝰ gᵒ gꝰ h̄ h̄ ī iꝰ k lꝰ m̄ n̄ ō

Le 1er mars 1493 (1494 n. st.), Mathieu Husz réimprime le *Grant Vita Christi,* qu'il avait publié avec Jacques Buyer en 1487.

IMPRIMERIE NATIONALE.

La grande planche du prologue est la même dans les deux éditions. Elle nous montre le traducteur présentant son ouvrage au duc Jean de Bourbon, connétable de France.

¶ Sensuyt le prologue de frere Guillaume
lemenand de lordre des freres mineurs de lobseruance/Translateur de ce noble et vtile
liure nomme le vita christi.



Ihesus filz de dieu
le vif/et seconde
psonne en la trinite
par lequel/le pere
a cree toutes cho-
ses/iterrogue des
iuifz vne foys en-
tre les aultres/se il
estoyt le vray mes-
sias promys en la loy. Respõdit ce qui est
escript en leuangile saint iehan on cinquies
me chapitre/et dist. Les oeuures et opera-
cions que ie faiz testifient qui ie suys. En-
querez/demandes/et estudies les escrip-
tures. Comme se il disoyt. Le messias pro
mis en la loy doyt estre vertueux/ bening/
misericors a tous/pleyn de puissance a fai
re chose que nul prophette fit oncq̃s. Con
siderez ma vie/regardez ma faicon de vi-
ure/voyes les miracles q̃ ie faiz si merueil-
leux. que iamais nul de mes p̄decesseurs pro
phettes les fit. Estudies les escriptures.
ausquelles sont misez les condicions et p
prietez du grãt messias. et se voyes que en

a ii

L'ouvrage avait été « translaté de latin en françoys par vénérable, scientifique et éloquente personne frère Guillaume Lemenand, maistre en théologie, de l'ordre de Monseigneur Sainct Françoys, à la requeste de très puissant, très excellent et très magnifique prince Monseigneur le duc de Bourbon, connestable de France ».

C'est le même personnage qui s'était intéressé d'une manière si directe aux débuts de l'imprimerie à Paris et avait rendu une visite désormais célèbre aux typographes de la Sorbonne, au cours de laquelle il leur avait adressé des encouragements et laissé des marques de sa munificence. (Voir t. I[er], p. 46.) La gravure offre un certain intérêt historique. Ce n'est pas une de ces images banales de présentation, comme on en voit dans le *Valère le Grant* ou dans d'autres livres lyonnais, qui servaient indifféremment pour un ouvrage ou un autre; elle a été spécialement composée pour ce livre, et ne se retrouve dans aucun autre. Il est probable que nous avons là un portrait du connétable de Bourbon, ainsi que du traducteur. En outre, les physionomies toutes différentes des personnes de l'entourage du prince paraissent trop étudiées, pour qu'on n'ait pas cherché à faire tant soit peu ressemblants les personnages figurant dans cette scène. A l'époque où cette gravure fut faite, le siège archiépiscopal de Lyon était occupé par le cardinal Charles de Bourbon, frère du connétable.

Cette planche est un document précieux pour l'histoire de la gravure sur bois en France. On croit communément que les tailles croisées ont été employées pour la première fois dans la *Chronique de Nuremberg* en 1493; or cette planche, gravée en 1487, six ans auparavant, présente une application de ce procédé pour figurer les ombres.

Les autres illustrations, dispersées dans les colonnes du texte des deux volumes, varient entre 90 et 130 millimètres de hauteur. Ces gravures, au nombre de plus d'une centaine, se répètent souvent et sont au moins de deux styles; l'un des groupes appartient à la grosse imagerie allemande.

Un magnifique exemplaire, imprimé sur vélin et décoré de très belles miniatures aux armes du duc de Clèves, est conservé à la bibliothèque de l'Université d'Iéna. Il a été décrit tour à tour par Mylius[1] et par van Praet[2].

[1] Mylius (Joh. Christoph.). *Memorabilia Bibliothecæ academicæ Ienensis;* Ienæ et Wessenfelsæ, 1746; in-8° (p. 353-355).

[2] Van Praet, *Catalogue de livres imprimés sur vélin* des bibliothèques publiques et particulières (Paris, 1824; in-8°, t. I[er], n° 80, p. 43-44).

A la fin du deuxième volume, l'achevé d'imprimer est signé : « Maistre Mathieu Husz de la nacion d'Allemaigne impresseur, habitant dudict Lyon ».

**Cy finiſt le treſbel ⁊ pffitable liure des me-
ditacions ſur la vie de ihesucriſt prins ſur les
quatre euangeliſtes. Et compouſe par venera
ble pere Ludoulphe religieux de lordre des
chartreux. Et traſlate de latin en francoys par
venerable/ſcientifique/et eloquẽte pſonne fre
re Guillaume lemenand/maiſtre en theologie
de lordre de mon ſeigneur ſainct Frãcoys/ a la
requeſte de treſpuiſſant/treſexcellẽt/et treſma
gnifique prince mon ſeigneur le duc de Bour-
bon/cõneſtable de france. Imprime en la cite
de lyon ſur le roſne/par maiſtre Mathieu hus
de la nacion dallemaigne impreſſeur/habitant
dudict Lyon Lan mil/ quatrecẽs quatrevigtz
et treze. Et le premier iour de mars.**

Cette édition du *Grant Vita Christi* est exécutée avec un gros caractère gothique de deux sortes pour chacun des volumes. Voici celui du premier :

A B C D E F G H I L M N O P Q

R S T V Y

a b c d e f g h i k l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y z

ff ſſ ſt . ã ꝯ ð ẽ e² g² t t⁹ l⁹ n⁹ õ o² o⁹ ⁊ p̃ ꝑ ꝓ q̃ ñ /

Présentons ensuite l'alphabet des caractères du deuxième volume :

A B C D E F G H I K L M N O P

Q R S T V

a b c d e f g h i j l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y z

ff ſt . ã ꝯ e² ð ⁊ l⁹ m̃ n² õ o² o⁹ p̃ ꝑ ꝓ q̃ q̃ t t⁹ ꝟ /

Les caractères du premier volume ressemblent assez aux premiers types de Husz (voir alphabet, p. 246), mais les approches en sont plus serrées. Il y a, en outre, quelques légères différences dans les majuscules : le B a un double jambage de dos au lieu d'un seul; la lettre F est différente, et l'H, au lieu d'avoir sa tige de soutien dentelée, a une double tige sans dentelure.

Husz s'est servi de cette fonte en 1485-1486, dans la *Destruction de Troye* (voir fac-similés, p. 272 à 274), après s'être séparé de Schabeler.

Le caractère du dernier volume est un peu plus serré entre les lignes. La majuscule D n'a plus d'encoche dans le renflement du haut; l'F est différent et reprend sa forme primitive; l'H a une double barre transversale de gauche à droite dans le milieu; l'M, plus caractéristique, est différent et arrondi dans le bas après le second jambage; il renferme dans cette partie une double barre; dans l'N, un point au milieu remplace les deux barres; le P, plus petit, est vide au milieu, et l'U a les deux barres du milieu dans le sens opposé. Dans le bas de casse, l'*h*, avec un petit appendice se terminant par un crochet, est remplacé par la même lettre sans appendice.

Guillaume Lemenand est auteur d'un petit opuscule intitulé : *La confessiou et la sentence des usuriers*, qui est également sorti des presses de Mathieu Husz. (Voir *Catalogue des incunables de Besançon*, n° 634, p. 485.)

La même année (1494), Husz imprime une Bible avec cette initiale :



Cette édition à deux colonnes est exécutée avec les caractères qui avaient servi à l'impression de la Chirurgie de Guillaume de Salicet en 1492.

Apocalipsis

agni. Et sustulit me in spiritu in montē magnuz et altū: et ōndit mihi ciuitatē scām hierl'z descē dentē de celo hñtem claritatē dei. Et lumē eius simile lapidi precioso tāq̄ lapidi iaspidis: sicut
D cristallū. Et habebat murū magnū et altū hñtez portas duodecim: et in portis āgulos duodeciz et nomina inscripta que sunt nomina duodecim tribuū filioꝝ isrl'. Ab oriente porte tres et ab aq̄ lone porte tres: et ab austro porte tres: et ab occasu porte tres. et mur⁹ ciuitatis hñs fundamēta duodeci: ꝛ in ipis duodeci noīa duodeci apostoloꝝ ꝛ agni. et q̄ loq̄bat mecū habebat mensuram arundineā aureā vt metiret ciuitatē et por-
E tas ei⁹ et murū. Et ciuitas in q̄dro posita est et longitudo tanta est q̄ta et latitudo. et mēsus est ciuitatē de arūdine aurea ꝑ stadia duodecim milia et longitudo et altitudo et latitudo ei⁹ eq̄lia sunt. Et mensus est murus ei⁹ centuz q̄draginta q̄ttuor cubitoꝝ: mēsura hois q̄ est angeli. et erat structura muri ei⁹ ex lapide iaspide. ipa ꝟo ciuitas aurū mundū: siſe vitro mūdo: et fundamēta muri ciuitatis oī lapide precioso ornata. Et fun-
F damentū p̄mū iaspis. secundū saphyr⁹. tertium calcidone⁹. quartū smaragd⁹. q̄ntū sardonix. sextum sardi⁹. septimū crysolitus. octauū berillus. nonū topazi⁹. decimū chrysopassus. vndecimuz hyacinct⁹. duodecimū amethistus. Et duodeciz porte duodecim margarite sunt ꝑ singlas. et singule porte erāt ex singulis margaritis. et platea ciuitatis aurū mundū tanq̄ vitrū ꝑlucidu3. Et
G templū nō vidi i ea. Dñs em̄ de⁹ oipotēs tēpluz
Esaie. lx. d illi⁹ est et agn⁹. et ciuitas nō eget sole neq̄ luna vt luceāt in ea. Naz charitas dei illuminabit eā et lucerna ei⁹ est agn⁹. ꝛ ambulabunt gentes in lumine ei⁹ ꝛ reges terre afferēt gl'iaz suā ꝛ hono-
Esaie. lx. d rē in illā. Et porte ei⁹ nō claudent ꝑ diē. Nox em̄ nō erat illic. ꝛ afferēt gl'iam et honorē gentiū in illā. Non intrabit in eā aliquod coinquinatum aut abhominationem faciēs ꝛ mendaciū: nisi q̄ scripti sunt in libro vite agni.

C. S. Ondit fluui⁹ aq̄ viue in noua hierl'm in qua nō erit maledictū nec tenebre vlle ac ꝓhibet angeli adoratio: et prestat ap'ls de nō addēdo atq̄ nō minuēdo huic ꝓphetie. XXII

Et ōndit mihi fluuiū aque viue splendi-
e duz tanq̄ cristallū ꝓcedētez de sede dei — A
ꝛ agni. In medio platee ei⁹ ꝛ et vtraq̄ — Gen. v. d
parte fluminis lignū vite afferēs fruct⁹ duodeciz ꝑ mēses singl'os reddēs fructū suū. ꝛ folia ligni ad sanitatē gētiuz. Et oē maledictū nō erit amplius: sz sedes dei ꝛ agni i illa erūt: ꝛ ſui ei⁹ ſuiēt illi. Et videbūt faciē ei⁹ ꝛ nomē ei⁹ i frōtib⁹ eoꝝ. Et nox vltra nō erit ꝛ nō egebūt lumie lucerne — B
neq̄ luie solis. qm̄ dñs de⁹ illuminabit illos: ꝛ — Esaie. lx. d
regnabūt i scl'a scl'oꝝ. et dixit mihi. Hec ꝟba fide — ō xxi. b
lissima sunt ꝛ vera. Et dñs de⁹ spirituū ꝓphaꝝ misit angelū suū ōndere seruis suis q̄ opz fieri
cito. Et ecce venio velociter. Beat⁹ q̄ custodit — ō. i. a
verba ꝓphetie libri hui⁹. Et ego iohānes q̄ audiui ꝛ vidi hec. Et postq̄ audissez ꝛ vidissez cecidi vt adorarez ante pedes angeli qui mihi hec
ostēdebat. et dixit mihi. Vide ne feceris. Cōser- — ō. xix. b
uus eni tuus sum ꝛ fratrum tuoꝝ ꝓphetarū: ꝛ eoꝝ q̄ seruant verba ꝓphetie libri huius. Deuz
adora. Et dixit mihi. Ne signaueris ꝟba ꝓphe- — E
tie libri hui⁹. Tp̄s eniz ꝓpe est. Qui nocet noce- — ō. i. a
at adhuc. ꝛ q̄ in sordib⁹ est. sordescat adhuc. Et — i. Joh. iii. b
qui iust⁹ iustificet adhuc. ꝛ sctūs sanctificet adhuc. Ecce venio cito: ꝛ merces mea mecum est
reddere vnicuiq̄ ſm opa sua. Ego suz alpha ꝛ — Esa. xliiii. a
o. p̄mus ꝛ nouissim⁹. principiū ꝛ finis. Beati q̄ — ō. i. b. ꝛ. d
laudat stolas suas in sanguine agni. vt sit ptās eoꝝ in ligno vite. ꝛ ꝑ portas intrēt ciuitatē. Foris canes ꝛ venefici ꝛ impudici ꝛ homicide et idolis ſuientes. ꝛ ois q̄ amat ꝛ facit mēdaciuz.
Ego iesus misi āgelū meū testificari vobis h' in — D
ecclesijs. Et suz gen⁹ ꝛ radix Dauid. stella splē-
dida ꝛ matutina. Et spūs ꝛ spōsa dicunt veni.
Et q̄ audit dicat venit. Et q̄ sitit veniat. ꝛ q̄ vult — Esaie. lv.
accipiat aquā vite grat. Cōtestor eni oī audiēti ꝟba ꝓphetie libri hui⁹. Si q̄s apposuerit ad h': apponet de⁹ sup illū plagas scptas i libro isto ꝛ si q̄s diminuerit de ꝟbis libri ꝓphetie huius. auferet de⁹ partē eius de libro vite ꝛ. de ciuitate sctā ꝛ de his que scripta sunt in libro isto. Dicit q̄ testimonium ꝑhibet istoꝝ. Etiam venio cito. Amen. Veni dñe iesu. Gr̄a dñi nr̄i iesu christi cū omnibus vobis. Amen.

Immensas omnipotenti deo patri et filio et spirituiscto. Simulq̄ toti militie triumphanti gratiarū referim⁹ actiones. Cui⁹ iuuamine hoc sacrosanctū op⁹ in p̄sidiū sctē fidei catholice: sollicit⁹ emendatū: claris litteris impressum: feliciterq̄ consummatum. Impressum per magistrum Mathiam hus alemanum. Anno legisnoue. Millesimo quadringentesimo nonagesimo quarto.

L'achevé d'imprimer est rédigé dans un style solennel et emphatique dont voici le sens : « Que d'immenses actions de grâces soient rendues à Dieu le Père tout puissant, au Fils et au Saint-Esprit, ainsi qu'à toute la Cohorte céleste. Grâce à leur concours, cet ouvrage sacro-saint, pour le soutien de la sainte foi catholique, a été corrigé avec la plus grande sollicitude. . . et

achevé heureusement. Imprimé par maître Mathieu Hus, Allemand, l'an de la nouvelle loi mil quatre cent quatre-vingt-quatorze ».

a Au nom de noſtre ſeigneur iheſucriſt cy commence
liſtoyre du vaillant cheualier pierre filz du conte de
prouẽce et de la belle maguelonne fille du roy de na-
ples ordonne en ceſtuy langaige a lõneur de dieu de
la vierge marie et de mõſeigneur ſaint pierre de maguelõne du q̃l
leſditz pierre et maguelõne ont eſte p̃miers fondateurs. Et fut
mys en ceſtuy lãgaige lan mil. cccc. liii. en la maniere q̃ ſenſuyt.
a Apres laſcencion de noſtre ſeigneur iheſucriſt quant la
ſaincte foy catholique cõmẽca de regner es parties de
gaule qui maintenant eſt appellee france ⁊ au pays de
prouence de languedoc et de guyengne / il y auoit lors en prouen
ce vng noble conte nõme meſſire iehan de ceriſe ⁊ auoit a femme
la fille du conte aluaro dalbara. Et le cõte et la cõteſſe nauoyent
ſinon vng filz cheualier qui ſe nõmoit pierre leq̃l eſtoit tant excel
lant en armes et en toutes choſes que merueilles et ſẽbloit plus
choſe diuine que humaine / celluy cheualier eſtoit doulx et amya-
ble et bien ayme. Non pas ſeulement des nobles mais de toutes
gens de ſon pays et louoyent dieu de ce quil leur auoit donne ſy
noble ſeigneur et le pere et la mere nauoyẽt aultre plaiſance que
en leur filz pierre qui eſtoit tant vaillant tant bel et tant ſaige.
Cõment vng iour les nobles barõs et cheualiers du pays par
le commandement du conte firent vng tournoyement.



a ii

Husz a aussi imprimé des romans de chevalerie en français qui ne sont pas datés, entre autres l'*Istoire de Pierre de Provence et de la belle Maguelonne.*

Les figures sur bois dont ce livre est orné sont les mêmes que celles de l'édition imprimée à Lyon par Guillaume Le Roy.

Comment les princes retournerent courroussiez quilz ne sca-uoyent qui estoit le cheualier qui ainsy vaillāment sestoit porte.



Comment pierre vint a maguelonne par la porte du iardin.



D'après la comparaison de l'état des planches et des brisures des filets, l'édition de Husz est postérieure à celle de Le Roy.

Cy finiſt le liure et liſtoire de pierre filz du conte de prouence/
Et de la belle maguelonne fille du roy de naples. Imprime a
Lyon par maiſtre Mathieu huſz.



En tête du roman de *La Mélusine,* on voit cette lettre d'un style grotesque :



Une lettre analogue avait été employée par Denis Meslier, à Paris, et par Guillaume Mignart[1]. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. II, p. 115 et 325.)

Comment ce liure fut fait par le cõmandemẽt de Jehan
filz du roy de france duc de berry et dauuerigne.



A toutes oeuures cõmencer on doit tout premieremẽt appel
ler le nom du createur des creatures qui est vray maistre de
toutes choses faictes et a faire qui doyuẽt aulcunemẽt tẽdre
e a perfection de bien. Pource au cõmencemẽt de ceste histoire
presente cõbien que ie ne soye pas digne de le requerir ie sup
plie tresdeuotemẽt a sa haulte digne mageste q̃ ceste presente
histoire me aide a acheuer et parfaire a sa gloire et louange/ꝛ au plaisir de
mon treshault puissant et doubte seigneur Jehan filz du roy de france duc
de berry et dauuerigne. Laquelle histoire iay cõmence selon les vrayes cro
nicques que iay leues de luy et du cõte de salebri en engleterre et plusieurs
aultres liures q̃lz ont serche pour ce faire. Et pource q̃ sa noble seur marie
fille de iehan roy de frãce duchesse de bar auoit supplie a mondit seigneur
dauoir ladicte histoire. Lequel en faueur de ce a tant fait a son pouoir quil
a sceu au plus pres de la pure verite/et ma commande a faire le traicte de
listoire qui cy apres sensuyt. Et moy comme cueur diligent de mon pouure
sens et pouoir en ay fait veritablemẽt au plus pres que iay peu. Si prie de
uotemẽt a mon createur que mon seigneur le vueille prendre en gre/ꝛ aussi
tous ceulx qui lorront lire/et quilz me vueillẽt pardõner se iay dit aulcunes
choses qui ne soyent a leur bon gre. Et cõmencay ceste histoire presente a
mectre apres le mercredy deuant la sainct clement en yuer. mil troys cens
quatrevingz et sept. Et aussi supplie a tous ceulx qui la liront et orront lire
a ij

[1] La lettre de *La Mélusine* passe, en 1497, dans l'atelier de Jean de Vingle, à Lyon, qui l'emploie comme grande initiale de début pour la *Légende dorée*. Une vingtaine d'années après, en 1518, on la retrouve en Lorraine, à Saint-Nicolas-de-Port, près de Nancy, chez Pierre Jacobi, prêtre-imprimeur, où elle sert de frontispice au poème latin de la *Nancéide* de Pierre de Blaru : on voit là un curieux exemple de la migration du matériel d'illustration des anciens imprimeurs.

Le prologue est précédé d'une gravure sur bois dans laquelle on voit l'auteur écrivant son livre devant Jean, duc de Berry et d'Auvergne. Ce roman a été composé par Jean d'Arras, à qui le duc de Berry, fils du roi Jean, le commanda, en 1387, pour distraire sa sœur Marie, duchesse de Bar.

Le roman de la fée *Mélusine* est un des livres les plus précieux qui soient sortis des presses de Mathieu Husz. Il s'en trouve un exemplaire au Musée Condé, de Chantilly. Nous avons tout lieu de croire, comme nous l'expliquerons plus loin, que l'impression est un peu postérieure à celle de l'*Istoire de Pierre de Provence et la Belle Maguelonne.*

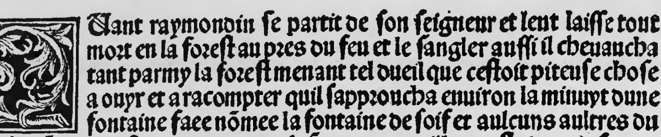
Les illustrations assez nombreuses, mais qui se répètent souvent, sont de différentes mains. Les unes, copiées sur celles de la première édition de Genève, 1478, appartiennent à l'édition sans date de *La Mélusine* imprimée à Lyon par Gaspard Ortuin et Pierre Schenck; d'autres bois proviennent du matériel de Guillaume Le Roy. Certaines de ces illustrations sont nouvelles, et ce sont de beaucoup les meilleures.



La planche reproduite ci-dessus représente Raymondin, fils du comte de Forez, partant pour la chasse avec son oncle, le comte de Poitou.

Ils forçaient un sanglier lorsque, entraîné par son ardeur, Raymondin lance son épieu et frappe non la bête, mais le comte qui se trouvait derrière; blessé à mort, il expire quelques instants après.

Désespéré de ce malheur et n'osant retourner à Poitiers, « menant tel dueil que c'estoit piteuse chose à ouyr et à racompter », Raymondin errait dans la forêt, au hasard et au gré de son cheval, lorsqu'il arriva, sans s'en apercevoir, « environ la minuyt », aux alentours de la fontaine merveilleuse.



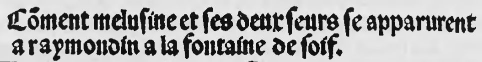
Quant raymondin ſe partit de ſon ſeigneur et lent laiſſe tout mort en la foreſt au pres du feu et le ſangler auſſi il cheuaucha tant parmy la foreſt menant tel dueil que ceſtoit piteuſe choſe a ouyr et a racompter quil ſapproucha enuiron la minuyt dune fontaine faee nõmee la fontaine de ſoif et aulcuns aultres du pais la nõment la faee pource que pluſieurs merueilles y eſtoient pluſieurs foys aduenues au temps paſſe/ꝛ eſtoyt la fontaine en fier ꝛ merueilleux lieu et y auoyt grant roche au deſſus de celle fontaine/et au long de celle fontai-ne auoit belle praerie pres de la haulte foreſt. Or eſt bien vray q̃ la lune luy-ſoit toute clere/et le cheual emportoit raymondin a ſon plaiſir ou il vouloyt aller/car aduis nauoit en luy daulcune choſe pour la grant deſplaiſance quil auoit en luy meſmes/et neautmoins quil dormoit/ſon cheual lemporta tant en celluy eſtat quil approucha la fontaine et pour lors ſur la fontaine auoyt troys dames qui la ſesbatoyent entre leſquelles en auoit vne qui auoit plus grant auctorite que les aultres/car elle eſtoit leur dame. Et de ceſte vous vueil parler ſelon que liſtoire racompte.

Comment raymondin vint a la fontaine ou il trouua meluſine acompaignee de deux dames:



« C'est en celluy estat qu'il approucha la fontaine, et pour lors sur la fontaine avoyt trois dames qui là s'esbatoyent, entre lesquelles en avoit une qui avoit plus grant auctorité que les aultres, car elle estoit leur dame. » C'était Mélusine accompagnée de ses deux sœurs.

Mélusine s'avance vers Raymondin, calme ses angoisses, lui promet sa protection pour le soustraire au malheureux sort qui l'attend, et lui fait jurer de l'épouser, aussitôt le danger écarté, sous certaines conditions dont il ne devra jamais se départir.


Cōment meluſine et ſes deux ſeurs ſe apparurent
a raymondin a la fontaine de ſoif.



Mélusine et une de ses sœurs sont coiffées de hauts bonnets. Cette planche est d'un tout autre style que celles que nous venons de voir; elle provient du matériel de l'édition précitée, imprimée à Lyon par Gaspard Ortuin et Pierre Schenck.

Le mariage de Raymondin avec Mélusine fut célébré quelque temps après en grande magnificence.

lïurerent le conte de poitiers et le conte de foretz aux dames. Et lors la contesse de poitiers/et les aultres grandes dames vindrẽt qui menerent lespouſee dedens/et laminiſtrerent et linſtruyrent en tout ce quelle deuoyt fayre combien quelle eſtoit aſſes pourueue de ce. Mais nõ obſtãt ce elle les mercioit moult humblement de ce quelles luy monſtroyẽt pour ſon bien et garder ſon honneur. Et quant elle fut couchee elles attẽdirent au tour du lict en diuiſant pluſieurs choſes/tant que raymondin veniſt qui eſtoit demoure auec le conte et ſon frere/et le remercioit de ce quil auoit le premier combatu. Par ma foy diſt le conte de poitiers beau couſin de foretz vous aues ouy pieca dire que aulcuneſſoys lamour des dames donne peine et trauail aux amoureux/et la mort aux cheuaulx. Monſeigneur diſt le conte de foretz raymõdin mon frere le ma huy mõſtre q̇ ceſt verite. Et raymõdin q̇ fut vng peu bõteux va reſpõdre en ceſte maniere. Beaux ſeigneurs frappes du plat et ne me dõnes ia tãt de los/car ie ne ſuys mye celluy q̇ vous penſes puys q̃ vous me cõgnoiſſes po^{2} celluy aux blãches armes ce ne ſuys ie pas/mais ie vouldroye biẽ q̃ dieu meuſt dõne la grace de faire ſi bien. Et a ces parolles vint vng cheualier q̃ les dames enuoyrẽt q̇ leur dit. Beaulx ſeigneurs ne rigoles pas trop fort/car ſachez biẽ q̃l a aultre choſe a pẽſer. Par ma foy dit le conte de poitiers/ie croy q̃ vo^{9} dictes vray. Et derechief va dire le cheualier. Meſſeigneurs amenez raymondin/car les dames le demandẽt/pource q̃ ſa partie eſt toute preſte. Et de ce cõmencerent tous a rire et dirẽt quil ne luy en failloit point de teſmoings/car ceſtoit choſe bien croyable.

Cõmẽt leueſque beneiſt le lict ou raymõdin ⁊ meluſine eſtoyẽt couchez.



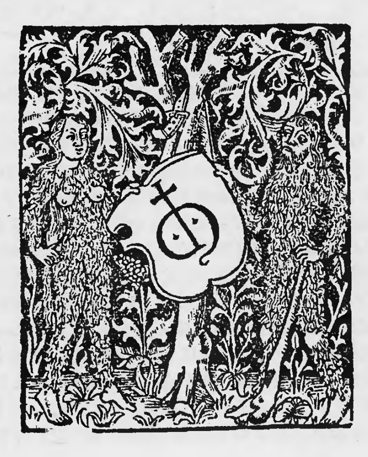
Il faut lire, dans le texte ci-dessus, comment la mariée fut mise au lit par les dames : « Et lors la contesse de Poitiers et les aultres grandes dames vindrent, qui menèrent l'espousée dedens et l'aministrèrent et l'instruyrent en tout ce qu'elle devoyt faire combien qu'elle estoit asses pourveue de ce. » Les dames envoyèrent un chevalier auprès de Raymondin resté en joyeuse

compagnie : « Beaulx seigneurs, dit-il, *ne rigolés pas trop fort,* car sachez bien qu'il a aultre chose à penser... Et derechief va dire le chevalier : Messeigneurs, amenez Raymondin, car les dames le demandent pour ce que sa partie est toute preste. Et de ce commencèrent tous à rire et dirent qu'il ne lui en failloit point de tesmoings, car c'estoit chose bien croyable. »



Ombien que sainct pol dist es espitres aux rõmains que toutes choses sont sceues par humaine creature voire sans les secretes choses que dieu a reseruees en sa congnoissance sans aultre. Car la nature aux humains est a entẽdre plusieurs hõmes vagans qui sont par vniuerses contrees. Par ceulx sont sceues toutes les choses par leur declaracion de la parfaicte congnoissance non mye par vng tant seulement/mais par plusieurs ꝛ ainsi est de nostre histoire/car elle est forte a croire en plusieurs lieux sceues et non pas par vng seul et de ceulx qui lont desiie dont ainsi que vne persõne qui naura yssu de sa region ou pays ne pourroit ou ne vouldroit croire maintes choses q̇ sont moins de cent lieues pres de luy et luy sera grant estrangete et dira ql ne ce pourroit faire/et celluy destournera ce quil naura pas veu es lieux et diuerses contrees pays et nacions/et lira les anciens liures et les entendra ꝛ congnoistra et le vif et le vray des choses semblaus increables. Or de ce ne vous vueil ie plus faire mencion. Je vous supplie humblement a tous que se ie ay dit chose en ceste histoire que vous soyt ennoyeuse ou desplaisante que vous me le vueilles pardõner ꝛ tenir pour excuse/car se on fait le mieulx quon peut et scet/on le doit prendre en gre. Car en aulcuns cas bonne voulente doit estre reputee po[2] le fait. Et icy se taist Jehan darras de listoire de lusignen. Et vueille dieu donner aux trespasses sa gloire et aux viuans force et victoire quilz la peussent bien maintenir.

Cy finist listoire de melusine imprimee a lyon par maistre Mathieu husz. imprimeur.



Le volume porte la marque de Husz. La cassure qui se voit dans le bas indique que l'impression est postérieure au *Propriétaire* de mars 1492 (n. st.).

Le caractère employé est celui du deuxième volume du *Grant Vita Christi*, dont nous n'avons pas trouvé trace d'usage avant 1494 (n. st). En conséquence, la *Mélusine* a dû être imprimée vers cette époque.

Voici maintenant une édition du recueil de contes connu sous le nom des *Évangiles des Quenouilles*, qui est imprimée avec les gros caractères de Mathieu Husz. Elle débute par ce titre en une ligne :

Le Liure des connoilles:

Le texte commence par un intitulé en deux lignes, suivi d'une gravure représentant une réunion de vieilles femmes :

Cy commence le traicte intitule les euangiles des
connoilles faictes a lonneur ⁊ exaulsemēt des dames



m Aintes gens sont auiourduy qui alleguent
et auctorisent leurs paroles et raysons par
les euangiles des connoilles qui gaires ne
scauent de quelle importance et auctorite el-
les sont ne qui en furent les saiges doctoresses et pre-
mieres inuenteresses: et encores qui pis est les aleguēt
plus par derrision et en mocquerie quilz ne font par af
fection quilz ayent a la grande substance quelles con-
tiennēt Et ce font ilz tousiours en lamoindrissement ⁊
reboutement des dames dont cest peche et grant hon-
te pour ceulx qui ainsi le font. Car ilz ygnorent la gran
de noblesse des dames et les grans biens qui de elles
procedent. Car pource que la premiere femme fut faic
te et cree en lieu hault et noble plain de net et pur ayr

Cette édition, dont nous avons vu un exemplaire, malheureusement incomplet, à la Bibliothèque nationale, est imprimée avec les caractères du

mystère de la *Troye la Grant,* par Jacques Millet, qui fut achevé le 6 janvier 1485 (1486 n. st.) et porte le nom de « Maistre Mathieu Husz ».

C'est la seconde fonte modifiée du caractère courant de Husz, qu'il n'a utilisée qu'après la rupture de son association avec Schabeler.

A cette occasion, rappellons que, lors de sa séparation avec Pierre Hongre, après l'impression de la *Légende dorée,* en 1484, Mathieu Husz avait déjà changé deux ou trois lettres dans les types de l'association, afin de différencier les impressions qu'il exécuta ensuite avec les mêmes caractères.

Une fonte de ce second état, si nous pouvons nous exprimer ainsi, du gros caractère de Mathieu Husz passa en Espagne.

bien dist. Et de faict lui prierent quelle voulsist entre
prendre ceste charge de lire la premiere pour ce lundy
a leure assignee et elles sans aulcune faulte y seroient:
et si prioyent aulcunes de leurs voisines vieilles et ieu
nes pour mieulx auctoriser leurs chapitres. Ceste char
ge prist moult voulentiers dame ysengrine et dist quel-
le en feroit son mieulx. En ce disant elle se tourna vers
moy et moult amoureusement me requist que son secre
tayre voulsisse estre et pareillement de toutes les aul-
tres: Et quelles me feroyent guerdonner par aulcunes
delles des ieunes et a mon choys duquel guerdon ie
les remercye et dont desia ie me tiens pour content.
Lordonnance de la premiere iournee et de la descri-
ption de dame ysengrine du glay et qui elle fut.



E lundi au soir entre sept et huyt heures apres
l souper sassemblerent lesdictes six dames en

Cette fonte, dans laquelle la lettre majuscule F a été changée par la même lettre de « premier état », a été employée dans les *Ordonanças Reales,*

IMPRIMERIE NATIONALE.

de Diaz de Montalvo, imprimées à Saragosse en 1490, par un typographe allemand du nom de Jean Hurus, Hutz ou Husz, de Constance[1], et, en 1491, on retrouve la même fonte, dans *Rodrigo, Espejo de la Vida humana,* chez Paul Hutz ou Husz, son successeur[2].

Revenons aux *Évangilles des Connoilles,* dont nous donnons ici la fin avec l'achevé d'imprimer :

Ous mes ſeygneurs et mes dames qui ceſt
t petit tractye lyres ou aues leu pꝛenes le en
paſſe temps doyſeuſe .Je vous pꝛye et na
yes regard a aucun des chapitres quant au
regard daulcune apparence de verite ne daulcune bon
ne introduction/ mais pꝛenes le tout eſtre dyt et eſcript
pour demonſtrer la fragilite de celles qui ainſi ſe deui'
ſent ſouuent quant enſemble ſe trouuent. Et encoꝛes
plus en ay ouy delles Mais il doyt ſouſfire quant a p̃
ſent pour ma part vng aultre viendꝛa qui les augmen'
tera.

Cy finiſſent les euangiles des cõnoilles leſquel'
les traictent de pluſieurs choſes ioyeuſes.

[1] *Hurus* nous paraît être le nom latinisé de Husz, qui ne peut se traduire autrement. Quant à celui de *Hutz,* qu'on trouve quelquefois dans les livres des deux imprimeurs Jean et Paul, c'est, selon nous, une corruption de leur vrai nom allemand, d'après une prononciation gutturale, tandis qu'à Lyon, où le parler était plus doux, on disait plus couramment *Husz.* Mathieu Husz est d'ailleurs appelé HUTZ dans le *Propriétaire des choses* du 12 novembre 1482, premier livre qui porte son nom. (Voir p. 247.) Nous avons lieu de croire que l'imprimeur de Lyon, qui joignait à son prénom de Mathieu celui de Huber, était en relations d'affaires avec Jean de Constance, et qu'il y avait entre eux quelque degré de parenté. Tous deux avaient habité Bâle, comme semble l'indiquer le document suivant des archives judiciaires de cette ville, publié par Stehlin (*Archiv für Geschichte des Deutschen Buchhandels,* Leipzig, 1888; in-8°, t. XI, r. 320) : — « 1483. *Donnerstag nach Assumtionis. August 21. — Auf Anrufen Niclausz Kesslersz des Truckers wird dem Matisz Huber zu Leon verkündet seine mit Arrest belegte Habe auszulösen. — Hansz von Costensz berichtet, er habe dem Huber die Verkündung vor Bartolomei zu Leon übergeben; derselbe habe geantwortet, man habe ihm das wider Gott, Ehre und Recht angethan, und wenngleich die von Basel ihm das Seine verkauften, so wolle er es doch nich verloren haben.* » — Traduction : « 1483. Jeudi, 11 août, après la fête de l'Assomption. — En raison d'une requête en appel de l'imprimeur Nicolas Kessler, il est signifié à Mathieu Huber, à Lyon, qu'il ait à dégager son bien, sur lequel il a été mis saisie-arrêt. Jean de Constance rapporte qu'il a donné avis de cette signification, remise par lui à Huber le lundi avant la Saint-Barthélemy, à Lyon. Celui-ci a répondu qu'on avait fait cela contre Dieu, honneur et droit. Si ceux de Bâle venaient à vendre ce qui est sien, il ne le considérerait pas néanmoins comme perdu. » — Paul *Hurus,* qui succéda à Jean Hurus, a continué ses relations avec Lyon, car nous le trouvons en possession du matériel d'illustration du *Miroir de la vie humaine,* imprimé dans cette ville en 1482. Léonard *Hutz* (1422-1505), imprimeur allemand à Valence, était vraisemblablement de la même famille. M. Serrano y Morales, dans son *Dicionario de Impressores Valencianos* (p. 223, note 1), en fait le frère de Mathieu.

[2] Voir fac-similés dans HAEBLER (K.), *Typographie ibérique du XVe siècle;* la Haye et Leipzig, 1901; in-4° (pl. 71-72).

Cette édition des *Évangilles des Connoilles* est, selon nous, antérieure à celle exécutée avec les types de petite bâtarde de Husz. (Voir p. 296.) L'impression paraît avoir été faite avec des caractères neufs ou ayant peu servi ; cet indice nous reporterait à 1486 ou 1487, époque à laquelle la deuxième fonte du gros caractère de Husz a commencé à être d'un usage courant.

En 1498, Mathieu Husz réimprime le *Fasciculus Temporum*, traduit en français par Pierre Ferget, dont il avait donné une première édition dès 1483, sous le titre de *Fardelet des Temps*. (Voir fac-similés, p. 250-255.) Dans la nouvelle édition, les événements sont conduits jusqu'au sacre du roi Louis XII à Reims, à son entrée à Paris et aux fêtes qui s'ensuivirent.

nostre dame de clery edyfiee par ledit feu roy loys son pere
¶ Toutes ces choses faictes dieu le tout puissant a eu pitie ⁊ cõpassion du royaulme de france desole ꝑ la mort du feu roy ⁊ les a cõsoles ⁊ remis en ioye ꝑ laduenemẽt ⁊ regne du bon duc dor leans.
¶ Ledit duc dorleans cõme vray heritier a este glorieusemẽt sacre en la maniere de ces prede= cesseurs en la grãde eglise de Rains/⁊ est nõme le trescrestien Roy Loys de france .xij. de ce nõ Apres lequel sacre triũphanmẽt ⁊ a grande gloyre fait/vint faire son entree ⁊ prẽdre possessiõ de sa principale cite cestassauoir de paris a laquelle entree si grãt triũphe y eust q̃ nest point hõ= me sur terre q̃ ay veu roy francoys en sy grãt triũphe entrer dedens paris
¶ En ladicte cite furẽt faitz grans fais de ioustes / auquelles si grãt multitude de peuple si trouuoit q̃ vne iournee ꝑ la multitude du peuple les eschaffaulx rompirent/⁊ furẽt la plusie[2]s gens piteusement de diuers cõditiõs tues/⁊ grãde multitude en leur mayson sen retourne/ rent blesses.

¶ Ce present liure a este translate de latin en francoys par venerable et discre=
te personne maistre Pierre farget docteur en sainte theologie de
lordre des augustins du couuẽt de lyon Lan. M.
CCCC.lxxxiij. Imprime a lyon ꝑ
maistre Mathie Hus
Lan. M. CCCC.
xcviij. habitãt
de ladicte
cite.

Ce volume est imprimé avec une bâtarde un peu plus petite que celle de 1489 (voir p. 282-284), la même que dans le *Liber Compoti cum commento* d'août 1491, se rapprochant du type de Jean du Pré, si ce n'est le même. La majuscule R est différente, la lettre E est changée et la lettre capitale H n'est pas coupée par le haut.

En 1497, Jean du Pré était à Avignon. Il avait quitté Lyon et, comme on ne connaît aucune impression de lui après cette date, il est à supposer qu'il aura cédé ce caractère à Mathieu Husz, qui l'aura quelque peu modifié, ou que ce dernier se sera pourvu de ce type chez le même fondeur, lequel aura simplement changé quelques lettres, suivant l'usage.

En 1499, Mathieu Husz imprime le *Pèlerin de la Vie humaine,* par messire Pierre Virgin, avec figures sur bois, dont nous donnons ci-dessous un spécimen de la fin avec l'achevé d'imprimer :

Le Vnziesme & derrenier chapitre de ce presēt liure cōmēt aprez ce q̄ misericorde eut me ne le pelerin en lēfermerie dessusdicte subitemēt suruīt la mort q̄ les Vielles dessusdictes auoit enuoiees/laquelle tenoit en sa main Vne faulx & Vng cerqueux/ & incōtinēt q̄ la fut arriuee luy mist lung de ses piez sur sa poictrine pour luy Voulloir faulcher & tollir la vie Et cōment ce pēdant grace de dieu arriua & luy ēseigne maites belles doctrines en ladmō nestant de soy p̄parer & disposer a icelle receuoir/en requerant a dieu mercy et misericorde de tous les maulx q̄ iamais il auoit fais/car pres estoit du guichet de la belle cite q̄ tant il auoit desiree si a luy ne tenoit. Et lors il se reueilla tout tressuant du songe q̄l auoit sō ge & ouyt sonner lorloge du conuent. Et incōtinent se mist a Vouloir mectre en escript le songe et la Vision q̄ en icelle nuyt luy estoyt aduenue cōme en ce present traicte Vous auez ouy.

Le pelerin

Adōcques misericorde atacha sa corde a mon lict & me emmena en lenfermerie/les dictes Vielles aussi y Vidrēt pie a pie dōt pas nestoye ioyeulx/mais la force nestoyt pas myenne/& si nen pouoye faire aultre chose Quant ie fuz en lenfermerie & Vne piece ie y euz ieu soubdainement & en sursault ie Veis Vne aultre Vielle en hault sur mon lict dont grandement fus esbahy. Tant meffroya icelle Vielle q̄ riens ne luy peutz demander/Mais en sa main tenoit Vne faulx & Vng cerqueux de boys et desia auoyt elle mis Vng de ses piez sur ma poictrine pour moy tollir la Vie. Haula hau dist lors grace de dieu qui de ce lieu nestoyt pas loing

Grace de dieu

Cy finit le liure intitule le pelerin de Vie humaine Par messire pierre Virgin diligentement Veu et corrige iouxte le stile de celluy q̄ la tourne de rime en prose Et a este Imprime a lyon Par discrete p̄sonne Maistre mathieu Husz. Lan Mil quatre cens quatre Vingtz & dixneuf.

Husz s'est servi, pour cette impression, d'un caractère gothique nouveau, exactement copié, sauf d'imperceptibles différences, sur les types parisiens de Pierre Le Dru et Étienne Jehannot. (Voir alphabet, t. II, p. 254.) C'est avec ces caractères qu'il a imprimé *La Danse macabre des Hommes et des Femmes hystoriée,* datée du 18 février 1499 (1500 n. st.).

On ne connaissait pas l'imprimeur de cette édition. L'alphabet ci-dessous, tiré du *Pèlerin de la Vie humaine,* permettra de l'identifier :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V

a b c d e f g h i l m n ŋ o p q r ꝛ ſ s t u v d x y z   ff ſſ ſt   . / ⸗

ā ꝯ ē eʳ ꝗ ī lꝰ d oʳ oꝰ pʳ ꝑ ꝑ̃ ꝓ q̄ q̇

Sur le titre de la *Danse macabre* on retrouve la grande initiale du *Propriétaire* de 1492 (voir p. 287), mais le comparse assis dans le coin à gauche, qui joue de la cornemuse, a été supprimé.



La grāt danse macabre des hōmes
et des fēmes hystoriee et augmen-
tee de beaulx dis en latin.
Le debat du corps et de lame.
La cōplainte de lame dampnee.
Exortation de bien viure et bien mourir.
La vie du mauuais antecrist.
Les quinze signes.
Le iugement.

LA GRANT DANSE MACABRE DES HOMMES HYSTORIÉE

18 février 1499 (1500 n. st.)

¶ Vado mori Videat quod currat quisqz superstes
Cursor habet mecum dicere/vado mori.

¶ Vado mori misero sententia dura beato
Grata mori sequitur viuere/Vado mori.



¶ Es probus/expira probitas/honestus/honestas. Si fueris/fortia morte cadunt.

¶ Le mort
¶ Legat vous estez arreste
Dehors ne prez ie vous affie
Tenez vous seur ꝛ apreste
Pour mourir ie Vous certifie
Que mort auiourdhuy vous deffie
Entendez y cest Vostre fait
En vie longue nul ne se fie
Le Vouloir de dieu sera fait.

¶ Le legat
¶ Du pape ie auoye la puissance
Se ne fust cest empeschement
Daler cōme legat en france
Mais faire me fault autrement
Car mourir voiz/quant ou cōment
Ne en quel lien/ie ne scay pas
Dieu est qui le scet seulement
Mort suit lhomme pas apres pas.

¶ Le mort
¶ Tresnoble duc renom auez
Dauoir fait par vostre proesse
Par tout ou vous estez trouuez
Beaulx faitz darmes/ꝛ de noblesse
Monstres cy Vostre hardiesse
Et danses pour gaigner le pris
Les humains/mort chasser ne cesse
Les grans souuent sont premier pris.

¶ Le duc
¶ De mort suis assailly tresfort
Et ne scay tour pour me deffendre
Je voy que la mort le plus fort
Comme le foible tend a prendre
Que doy ie faire il fault lattendre
Paciemment ꝛ de bon cueur
A dieu de ses biens grace rendre
Hault estat nest pas le plus seur.

LA GRANT DANSE MACABRE DES HOMMES HYSTORIÉE

18 février 1499 (150 on. st.)

¶ Vado mori senior iam finis temporis instat
Jamqz patet mortis ianua/vado mori.

¶ Vado mori pulcre visu/mors ipsa decori
Vel forme nescit parcere/vado mori.



¶ Bis duo sunt que cordetenus sub pectorem ipsi/Mors mea/iudicium/baratri nox/lux paradisi.

¶ Le mort
¶ Homme darmes plus riens ne reste
Alez sans faire resistence
Cy ne pouez faire conqueste.
¶ Vous aussi hōme dastinence
Chartreux/prenez en pacience
De plus viure napez memoire
Faictes vous valoir a la danse
Sur tout homme mort a victoire.

¶ Le chartreux
¶ Je suis au monde pieca mort
Parquoy de viure ay moins enuie
Jasoit que tout hōme craint mort
Puis que la chair est assouuye
Plaise a dieu que lame rauye
Soit es cieulx apres mon trespas
Cest tout neant de ceste vie
Tel est huy qui demain nest pas.

¶ Le mort
¶ Sergent qui portez ceste mace
Il semble que vous rebellez
Pourneant faictes vous la grimace
Se on vous greue si appellez
Vous estes de mort appellez
Qui luy rebelle il se decoit
Les plus fors sont tost rauallez
Il nest fort quaussi fort ne soit.

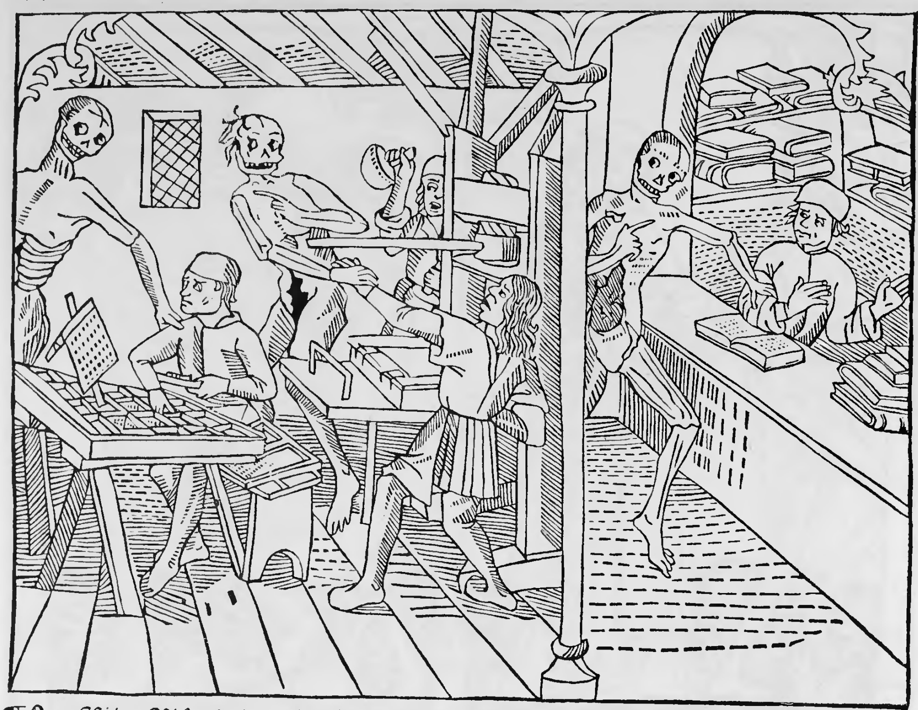
¶ Le sergent
¶ Moy qui suis royal officier
Comme mose la mort fraper
Je faisoye mon office hyer
Et elle me vient huy haper
Je ne scay quel part eschaper
Je suis prins deca ꝛ dela
Maulgre moy me laisse haper
Enuis meurt qui aprins ne la.

LA GRANT DANSE MACABRE DES HOMMES HYSTORIÉE

18 février 1499 (1500 n. st.)

¶ Mors reſecat/mors omne necat quod carne creatur
Magnificos premit ⁊ modicos/cunctis dominatur.

¶ Nobiliũ tenet imperiũ nulli reueretur
Tam ducibus q̃z principibꝰ cõmunis habetur.



¶ Nunc vbi ius/vbi lex/vbi vox/vbi flos iuuenilis/hic niſi pus/niſi fex/niſi terre precio vilis.

¶ Le mort
¶ Venez danſer vng tourdion
Imprimeurs ſus legierement
Venez toſt/pour concluſion
Mourir vous fault certainement
Faictes vng ſault habillement
Preſſes/⁊ capſes vous fault laiſſer
Reculer ny fault nullement
A louurage on congnoiſt louurier.

¶ Les imprimeurs
¶ Helas ou aurons nous recours
Puis que la mort nous eſpie
Imprime auons tous les cours
De la ſaincte theologie
Loix/decret/⁊ poeterie/
Par nrẽ art pluſieurs ſont grans clers
Releuee en eſt clergie
Les vouloirs des gens ſont diuers

¶ Le mort
¶ Sus auant vous ires apres
Maiſtre libraire marchez auant
Vous me regardez de bien pres
Laiſſez voz liures maintenant
Danſer vous fault/a quel galant
Mettez icy voſtre penſee
Comment vous reculez marchant
Cõmencement neſt pas fuſee

¶ Le libraire
¶ Me fault il maulgre moy danſer
Je croy que ouy/mort me preſſe
Et me contrainct de me auancer
Neſſe pas dure deſtreſſe
Mes liures il fault que ie laiſſe
Et ma boutique deſormais
Dont ie pers toute lyeſſe
Tel eſt blece qui nen peult mais.

b

Les bois des belles éditions de Paris ont été copiés avec beaucoup d'intelligence dans cette édition, qui est le plus beau livre sorti des presses de Mathieu Husz.

On reconnaîtra, dans la planche ci-contre du Chartreux et du Sergent, avec le fond noir du terrain semé de fleurs, la même scène que celle de l'édition de Gillet Couteau et Jean Ménard, imprimée le 18 juin 1492. (Voir fac-similé, *Histoire de l'Imprimerie en France,* t. II, p. 181.) La Mort semble plutôt conduire paisiblement le Chartreux que l'emmener de force; il se laisse aller, exempt de crainte, sans même quitter sa lecture, certainement persuadé qu'il quitte la Terre pour un monde meilleur. Il n'en est pas de même du Sergent, que la Mort saisit au collet. Le royal officier, richement vêtu, tenant sa masse de la main droite et l'épée de la main gauche, tente vainement de résister, la Mort lui rappelle que les plus forts doivent subir le sort commun.

Cette édition de Mathieu Husz contient, à la fin des figures de la *Danse macabre des Hommes,* une planche nouvelle fort intéressante que l'on ne rencontre que là.

Cette gravure, essentiellement lyonnaise, qui se trouve à la page précédente, représente un atelier de typographie au XVe siècle.

On y voit un mort saisissant la main de l'imprimeur et lui faisant du doigt le signe de venir avec lui; le compagnon du pressier, surpris, tient de chaque main les balles à encrer et semble vouloir s'en servir pour faire lâcher prise à l'intrus.

Un autre mort prend par l'épaule le compositeur assis devant sa casse posée sur deux tréteaux, le composteur à la main; la copie, dont l'artisan vient de rassembler les premières lettres, est fixée sur le *visorium,* planté devant lui au milieu de la casse; des galées de format in-folio, destinées à recevoir la composition, sont placées sur le banc, à la gauche de l'ouvrier typographe.

Un dialogue s'échange entre le mort et les imprimeurs; ils sont invités à «danser ung tourdion», et c'est en vain qu'ils arguent d'avoir imprimé des livres de théologie; il leur faut abandonner «presses et capses».

Ensuite c'est le tour du libraire qui tient boutique ouverte ou «ouvroir», comme on disait à cette époque, au rez-de-chaussée, à côté de l'atelier des imprimeurs, dont il vend les produits des presses.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Des piles de livres, de formats différents, sont rangées à plat, dans le fond du magasin, sur des planchettes. Un volume est ouvert au milieu du comptoir, afin que le passant puisse l'examiner devant le libraire. Le mort vient saisir ce dernier, l'interpelle et l'invite à le suivre. Le libraire déplore cette contrainte inattendue de la mort qui le presse, et il abandonne péniblement ses livres et sa boutique.

En regard de cette page documentaire, nous reproduisons l'intérieur d'une imprimerie parisienne, vingt-cinq ou trente ans après, d'après une miniature du Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale. (Manuscrits français, n° 1537.)

Cette superbe composition représente un atelier de typographie avec la presse de bois et ses accessoires.

Les deux compagnons imprimeurs sont à gauche, l'un tirant le barreau, l'autre tenant les balles. A droite, un compositeur lève la lettre; de chaque côté de lui, deux personnages examinent les feuilles in-quarto que les pressiers viennent de tirer.

Cette édition de *La Grant Danse macabre* est la plus complète de toutes celles qui ont été imprimées au XVe siècle.

C'est la seule qui réunisse en un même volume la *Danse des Hommes* et celle *des Femmes*.

La Grant Danse macabre des Hommes et des Femmes est un livre fort précieux que l'on ne trouve plus aujourd'hui dans aucune des bibliothèques publiques de France.

Le seul exemplaire qu'on en connaissait a successivement passé de la bibliothèque de Gaignat, au XVIIIe siècle, dans celle de Mac-Carthy et, en dernier lieu, a figuré à la vente Yemeniz, où il a été vendu 2,000 francs. Ce volume est actuellement en Angleterre et fait partie de la riche collection de M. Alfred Huth.

Depuis, il a été découvert un autre exemplaire de cette édition de la Danse macabre, mais incomplet; il se trouvait chez le comte de Lignerolles et les feuillets manquants ont été très habilement refaits, d'après l'exemplaire Huth.

C'est celui qui a passé à la vente Guyot de Villeneuve, où il a été acquis au prix de 8,000 francs, plus les frais, pour le prince d'Essling, bibliophile des plus distingués.

UN ATELIER FRANÇAIS D'IMPRIMERIE

AU COMMENCEMENT DU XVIᴱ SIECLE

D'APRÈS UNE MINIATURE DU CABINET DES MANUSCRITS

(Bibliothèque Nationale)

Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches

Après la *Danse des Hommes* vient la *Danse des Femmes*. Comme dans les éditions de Paris, elle est précédée du héraut nègre dit « le More » ou messager de la Mort, qui corne du haut d'une tour et convoque les femmes à la danse finale.

¶ Le more



¶ Toſt toſt venez femmes danſer
Apres les hommes incontinent
Et gardes vous bien de verſer
Vous y danſeres vraiement
Mon cornet corne bien ſouuent
Apres les petis ⁊ les grans
Deſpeches vous legierement
Apres la pluye vient le beau temps.

La planche ci-après de la *Danse macabre des Femmes*, intitulée : *Exortation de bien vivre et de bien mourir*, est un sujet nouveau qui ne se trouve pas dans les autres éditions. D'un côté, la femme riche fait parade de ses bagues et de ses bijoux, qu'elle tire d'un coffre. De l'autre, la Mort, coiffée d'un haut bonnet à la mode du temps, lui rappelle la fragilité des choses de ce monde et lui montre le cercueil qui l'attend.

LA GRANT DANSE MACABRE DES FEMMES HYSTORIÉE

18 février 1499 (1500 n. st.)

¶ Quid fetidius humano cadauere. Quid horibilius femina mortua/cuius gratiſſimus erat amplexus in vita/moleſtus erit etiam aſpectus in morte/quid ergo valent diuitie.



¶ Non eſt in multis virtus quibus eſſe videtur. Decipiunt factis lumina noſtra ſuis.

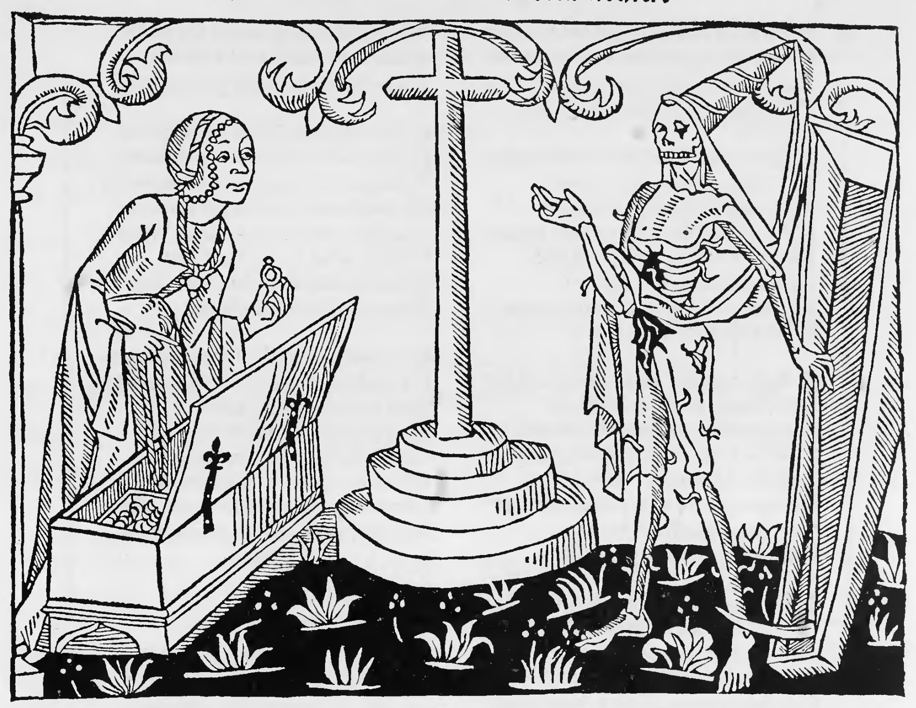
¶ Le mort
¶ Marchez auant religieuſe
De voz faitz conuient rendre compte
Se point nauez eſte piteuſe
Aux pouures ce vous ſera honte
En paradis point on ne monte
Fors par degrez de charite/
Entendez bien a voſtre compte
Tout ce quon fait y eſt compte.
¶ La religieuſe
¶ Jay fait par tout ce que iay peu
Aux pouures ſelon leur venue
Les malades penſez ⁊ repeu
Non ſi bien que ieſtoye tenue
Mais ſe faulte y eſt aduenue
Dieu me pardonne la defaille
Sa grace touſiours retenue
Il neſt ſi iuſte qui ne faille.

¶ Le mort
¶ Oyez/oyez/on vous fait ſcauoir
Tous/que ceſte vieille ſorciere
A fait mourir ⁊ deceuoir
Pluſieurs gens en mainte maniere/
Eſt condampnee comme meurtriere
A mourir/ne viuera plus gaire
Je la maine en ſon cymitiere
Ceſt belle choſe de bien faire.
¶ La ſorciere
¶ Mes bonnes gens ayez pitie
De moy/las pouure pechereſſe
Et me donnez par amitie
Don de patenoſtre ou de meſſe
Jay fait du mal en ma ieuneſſe
Dont icy achete la prune
Si priez dieu que mon ame adreſſe
Nul ne peult contre ſa fortune.

LA GRANT DANSE MACABRE DES FEMMES HYSTORIÉE

18 février 1499 (1500 n. st.)

Exoꝛtation de bien viure ⁊ de bien mourir.



¶ Qui a bien viure veult entendre
A mourir luy cõuient apꝛendꝛe
Car nul bien viure ne ſcaura
Qui a mourir apꝛins naura.

¶ Retiens ceſtui enſeignement
Penſe vne fois tantſeulement
Vng chaſcun iour que tu mourras
Par ainſi bien v:ure pourras.

¶ Apꝛens a viure moyennement
Ainſi viuras plus ſeurement
Car de tant plus hault monteras
Plus a la fin doulent ſera.

¶ Fuis oꝛgueil ⁊ auſſi auarice
Ayme dieu ⁊ garde iuſtice
De trop hault eſtat ne te chaille
Car le plus hault ne vault pas paille

¶ Leſtat du monde eſt variable
Ne cuide nul qui ſoit eſtable
Le temps ſe change en bien peu dheure
Tel rit au matin qui au ſoir pleure.

¶ Tant que tu ſeras en puiſſance
Chaſcun te fera reuerence
Mais ſi foꝛtune teſt contraire
Adonc verras chaſcun retraire.

¶ Nul ne tiendꝛa de toy plus conte
Et fuſſes filz de roy/ou conte
Chaſcun de toy ſeſlongnera
Et comme fol te laiſſera.

La *Danse macabre des Hommes et des Femmes* est terminée par *Le Débat du Corps et de l'Ame, La Complainte de l'Ame dampnée, L'Exortation de bien vivre et de bien mourir, La Vie du mauvais antéchrist, Les Quinze Signes* et *Le Jugement*.

Nous reproduisons ici la dernière page avec l'achevé d'imprimer portant la date du 18 février 1499 :

De iour en iour au iugement pensons
Et a la mort qui vient souldainement
Honnorons dieu iamais ne loffensons
Obeissons a son commandement.

¶ Le createur voult lhõme tant aymer
Quil luy a ia riche tresor donne
Ciel/⁊ soleil/estoille/terre/mer
Tout est po' lhõe/⁊ lhõe est po' dieu ne
Sera e celluy qui la fait ⁊ forme
Merciant dieu de sa largition
Ou autremẽt tout ce que iay nomme
Redondera a sa pugnition.

¶ Reste en apres quil cõuient mediter
A perfournir oeuures de charite
A son prochain bonnement prouffiter
Taut de ses biens que dexamplarite
Aymer les bons tenir fidelite
Corriger ceulx q̃ vont chemin oblique
Fuyr barat/soustenir verite
Zeler le bien de la chose publique.

¶ Ne prophandes lestat q̃ dieu no⁹ dõne
Et notãment en lestat de leglise
Vous nobles gens selon q̃ dieu ordõne
Gouuernez vo⁹ laissãt mauuaise guise
Bourgois/moynes/⁊ gẽs de marchãdise
Tenez raison viuez par ordonnance
Fuyez orgueil luxure/couuoitise
Car tout sera pese a la balance.

¶ Oysiuete a tout vice saccorde
Si la deuons fuyr diligemment
Et exercer pitie/misericorde
Faisant aulmosne ⁊ dõnant largemẽt
Car de cela tiendra son iugement
Dieu tout puissãt cõtre les couuoiteux
Et pugnira leur offence griefment
Remunerant les larges ⁊ piteux.

¶ Des poures gens ayons cõpassion
Et les aydons a leur necessite
Reconfortons par visitation
Les langoureux qui ont enfermete
Pas ne souffit auoir affinite
A ses prochains ou aymer ses amys
Mais fault auoir tant ferme charite
Quon doit aussi aymer ses ennemis.

¶ Pensons souuẽt a la celeste gloire
Precogitant a nostre mort prochaine
Le iugemẽt soit tousiours en memoire
Et noublions denfer le dur demaine
Qui biẽ y pense il fuyt oeuure vilaine
Comme iadis le sage lexprima
Disant a tous/o creature humaine
Memorare semper nouissima.

¶ Prions a dieu ql nous dõne la grace
De tousioursmais en vertu prouffiter
Fuyr peche repudier falace
Faire le bien ⁊ le mal euiter
Et tellement nuyt ⁊ iour resister
A lennemy qui nuist couuertement
Que nous puissions seurement assister
Auec les sainctz au iour du iugement.
Amen

¶ Cy finist la danse macabre des hõmes ⁊ des femes hysto-riee ⁊ augmentee de personna-ges ⁊ de beaulx dis en latin.
Le debat du corps ⁊ de lame.
La complainte de lame dãpnee
Exortation de bien viure ⁊ de bien mourir.
La vie du mauuais antecrist.
Les quinze signes.
Le iugement.

Imprime a lyon le .xviii. iour de feurier lan mil.cccc.xcix.

Mathieu Husz a imprimé encore beaucoup d'autres livres, tant en français qu'en latin, qui ne sont pas signés pour la plupart. Nous n'avons indiqué ici que les principaux parmi ceux qui portent son nom ou sa marque, nous attachant de préférence aux livres français.

Mathieu Husz tient une place considérable dans l'histoire de l'imprimerie lyonnaise au xv[e] siècle. C'est aussi celui qui a publié le plus d'ouvrages illustrés et déployé la plus grande activité. Il a dû s'adresser à plusieurs artistes pour produire vite, de sorte qu'on trouve, comme le fait observer M. Rondot, des inégalités et des genres différents dans la décoration de ses livres.

A l'exemple de Guillaume Le Roy, Husz a contribué, dans une large mesure, à la vulgarisation de nos vieux textes, fait d'autant plus méritoire qu'il était étranger, allemand d'origine.

Husz est désigné dans ses livres sous le prénom de *Mathieu*, *Mathias* ou *Mathis;* nous avons adopté de préférence celui de Mathieu.

Il s'appelait aussi *Huber* et était connu sous les prénoms de *Mathiss Huber* à Bâle, où il avait séjourné avant de venir se fixer à Lyon [1]. Mathieu Husz paraît dans les rôles d'impôt à partir de 1485 [2]. Il était propriétaire d'un

[1] Mathieu Husz avait, selon toute probabilité, appris son métier à Bâle, chez l'imprimeur Bernard Richel, avec lequel il était en relations d'affaires. A la mort de ce dernier, Walter de Utenheim, son commis, chargé de la liquidation, et Mathieu Husz sont en désaccord pour le règlement de leurs comptes réciproques. Le 29 juillet 1483, Walter fait saisir à Bâle, en raison de sa créance, des livres appartenant à Mathieu Husz et à Jean Watenschnee, alors son associé, que ceux-ci y avaient envoyés (voir p. 256-257, note 1). Le 25 octobre suivant, Walter et Mathieu se donnent rendez-vous à Lyon pour s'entendre, s'il y a lieu. Voici le texte de l'acte intervenu entre eux : « 1483. *Samstag vor Symonis, October 25. — Mathiss Huss von Bottwar der Truker und Walter von Hittenheim schliessen folgenden Vergleich : Sie sollen sich bis zur alten Vastnacht zu Leon zusammenfinden und mit einander abrechnen; werden sie nich einig, so sollen sie ihrem Streit vier Kofmannen vorlegen; konnen diese sie nicht vereinigen, so sollen, sie 14 Tage vor oder nach Mitvasten wieder hier vor Gericht erscheinen; inzwischnen soll keiner auf des andern Person oder Habe Arrest legen, sondern sie sollen einander Geleit halten. Mathiss Huss schwört, diesen Vergleich zu halten.* » — Traduction : « 1483. Samedi avant la Saint-Siméon, 25 octobre. — Matthis Huss, de Botwar, l'imprimeur, et Walter de Hittenheim passent entre eux cette convention. Ils se rencontreront le mardi gras vieux à Lyon et ils règleront leurs comptes. Au cas où ils ne tomberaient pas d'accord, ils porteront leur différend devant quatre marchands. Si ces marchands ne peuvent concilier les parties, ils devront comparaître dans la quinzaine avant ou après la Mi-Carême. Pendant ce temps ils ne devront pas mettre arrêt sur la personne ou les biens de la partie adverse et seront tenus de se donner mutuellement sauf-conduit. Matthis Huss jure d'observer fidèlement cet accord ». (*Archiv für Geschichte der Deutschen Buchandels*, t. XI, p. 55, n° 325; ouvrage cité.)

[2] « Depuis la porte de Chenevrier tirant en l'Erberie. — Mathieu Hus, imprimeur, xx s. Vient pour les xii deniers : iii livres. » (Archives de Lyon, CC 212, fol. 100 v°.)

immeuble, près de la Saône, dans la rue Lanterne[1]. Suivant les temps, Husz a été dans une position de fortune très variable. En 1485, il était taxé à 3 livres 20 sous tournois. « En 1488, dit M. Rondot, il a été imposé à 2 livres tournois, taux relativement élevé, puisque Guillaume Le Roy ne devait payer que 30 sous et Gaspard Hortuin que 15 sous tournois », fait qui prouve l'importance de sa production. Husz ne put s'acquitter et « fut gaigé de six bréviaires reliez pour ij livres viij sols qu'il devoit pour son impost ». Il avait épousé la fille d'André Daveyne, pêcheur ou « marchand poyssonnier », qui demeurait à côté de lui, dans la maison de Jean Pobel[2]; il est quelquefois inscrit, dit encore M. Rondot, sous la seule désignation de « le filliastre André Daveyne, *faiseur de livres* ». Dans les rôles de tailles de 1495 à 1499, il est souvent qualifié de « marchant allemant[3] ». Mathieu Husz paraît avoir travaillé jusqu'en 1507 environ.

[1] « Mathieu Us (*sic*), marchant allemant, imprimeur de livres, tient une maison haulte, moyenne et basse en ladite rue du costé devers la ruelle joignant à la maison dudit Pobel (marchant); devers la bize à la maison de Barthélemy Gonet, dit Meschanterie, serrurier devers le vent et peult valoir par an xi livres tournois. » (Archives de Lyon, CC 7, fol. 88 v°.)

[2] Archives de Lyon, CC 7, fol. 88 v°.

[3] Dans le rôle d'*establies en cas d'effroy* d'avril après Pâques 1498, « premier pennon de la part devers l'Empire », on trouve (fol. xxx r°) comme dizainier de la quatrième dizaine « Maistre Mathieu Husz, *imprimeur* ». Dans le rôle de la visite d'armes « de la rue du Bessal jusques à la porte Chenevrier et retournant par la rue de la Pescherie et Escorche-Bœuf jusques en l'Arbre-Sec », il est inscrit comme pourvu de salade, voge et gandelès. (Archives de Lyon, EE iv, fol. 3 r°.) — Mathieu Husz était couleuvrinier, c'est-à-dire canonnier de la milice lyonnaise. Très habile artilleur, et en considération des services qu'il avait rendus à la ville en cette qualité, les consuls lui firent remise, en 1504, de son impôt qu'il n'avait pu acquitter. « Messieurs ont ordonné le tenir en suspens por ceste foys, actendu les services qu'il a faict et peult faire à la ville touchant l'artillerie. » (Archives de Lyon, CC 240, fol. 185 r°.)

CHAPITRE L

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE PIERRE HONGRE

(1482-1500)

Les débuts de Pierre Hongre. — Son association avec Mathieu Husz. — Il quitte Lyon pour aller à Toulouse. — Son retour à Lyon. — Ses nouveaux travaux. — Nom d'un de ses correcteurs. — Le Missel de l'église et du diocèse de Lyon.

Pierre Hongre ou le Hongrois, dont on ne connaît pas le véritable nom de famille, a commencé à imprimer à Lyon en 1482. Le 21 novembre de cette année-là, il terminait une édition in-folio du *De Proprietatibus rerum,* de Barthélemy l'Anglais, dont nous reproduisons ci-dessous la fin :

Explicit tractatus de ppzietatibus rerum
editus a fratre bartholomeo anglico ozdinis
fratrum minozum . Impzessus per Petrum
vngarz. Sub anno domini. Millesimoqua
dringentesimooctuagesimosecundo. die vero
nouembzis.xxi.

Finis
Laus deo.

On connaît encore un autre volume signé de Pierre Hongre et imprimé à cette même date (1482), mais sans indication de mois ni de quantième. C'est une réimpression du *Vocabularius breviloquus* de Reuchlin, publié pour la première fois à Bâle, et dont l'imprimeur, Jean d'Amerbach, venait de faire paraître successivement deux éditions en 1480 et 1481.

Il est probable que le *Vocabularius breviloquus,* fort volume d'un texte compact à deux colonnes, sorti des presses de Pierre Hongre, a précédé de quelques mois le *Tractatus de proprietatibus rerum,* car il n'aurait guère eu

IMPRIMERIE NATIONALE.

le temps nécessaire, surtout pour un débutant, de composer et de tirer un aussi fort labeur avant la fin de l'année.

On trouve, en tête de cet ouvrage, au verso d'une première page blanche, un avis à l'acheteur, suivi de l'énonciation du contenu du volume :

Sunt qui sibi iam plurima cōparere volumina statuerūt. a quoꝝ profecto lectione se-
pius dictionum auertit ignorantia. fastiditqꝫ animus legentis. cum orationis vocabu
la minus intelligat. Itaqꝫ ne libri quandoqꝫ nobilissimi fastidio lectoris arca remus.
liber vocabularius. cui nomen est breuiloquo. Basilee acri studio electus. ꝛ emendata
nitidaqꝫ littera impressus est. vt facile possit quisqꝫ omnium autorum lector illuc tanꝗ
ad apollinez delphicum. id est ad quoddam interpretis oraculum recurrere. vbi ꝛ voca
bula tam theologie vniuerse ꝗ iuris vtriusqꝫ. ceterarumqꝫ facultatum non sine lucidis
expositionibus reperiat. Nec eius in orthographia obseruantiam tradiderim silentio.
Habet enim tot in se orthographie id est recte scribende rationis conatus atqꝫ studia.
vt nesciam si possit ipsius diligentia saltem aliqua pecunia pariter equiparari. Compe
riet studiosus lector iandudum latitantem dipthongorum artem. que debeat syllaba vł
per ae. vel per. oe. conscribi. quid per. i. vel per. y. quid aspiratione vel sine ea. Deniqꝫ
quo sit accentu quodqꝫ vocabulum enunciandum. Quod si cunctas velim etiam eru
ditiones vtilissimas hic exprimere. neqꝫ membrana sufficiet neqꝫ dies. Sane sciendum
ꝓ lectoris cuiusqꝫ in hunc librum introductione. ꝙ sunt quedam vel noue posita vł ab
breuiata. Nam cum. e. reppereris. tantuz valet quantum. ae. dipthongus. que pene ad
similitudinem. e. littere solent a nobis pronunciari. e. vero pro. oe. ponitur. que ꝛ ipsa
dipthongus instar. e. littera a pluribus profertur. Item que. ponitur pro quae. Et pre
pro prae. In quibus autem dictionibus huiusmodi debeant dipthongi collocari. vi-
debitur infra. tum in arte Guarini Veronensis litteratissimi viri. tum in exercitatione.
hoc est. in huius breuiloqui vocabularij assidua lectione. Ibi enim in practica inueni-
es. quod grammatici in speculatione precipiunt. Item vbi pe. cor. aspexeris penulti-
ma correpta scito valere. penulꝑ. pro. penultima producta. antepe. antepenultima. me.
cor. media correpta. me. pro. media producta. Item vbi. m. s. masculini generis. secun
de declinationis. vel masc. ge. masculini generis. Item. f. p. feminini generis. prime de
clinationis. Item neu. ge. neutri generis. Item. ꝯ. t. communis generis. tertie declina-
tionis. Item. ꝯ. p. communis generis. prime declinationis ꝛc. In verbis quoqꝫ. a. p.
actiui generis prime coniugationis. a. s. actiui generis. secunde coniugationis. neu. t.
neutri generis tertie coniugationis. a. q. actiui generis. quarte coniugationis. d. p. de-
ponentis generis. prime coniugationis. ꝛ sic de alijs.

In ꝑsenti libro continentur.
Item ars dipthongandi Guarini Veronensis.
Item compendiosus dialogus de arte punctandi.
Item tractatus vtilis de accentu.
Item Breuiloquus vocabularius.

L'achevé d'imprimer, en cinq lignes, est suivi de la formule finale *Laus Deo,* comme au *De Proprietatibus rerum :*

Finit vocabularius Breuiloquus. triplici
alphabeto diuersis ex autoribus necnō cor
pore vtriusqꝫ iuris collectus. ad latinū sermo
nē capessendū vtilissim9. Impꝛssus Lugd.
p mgīm Petꝝ vngarū. Anno dñi. 1482.

Laus deo.

L'année suivante, nous trouvons Pierre Hongre associé avec Mathieu Husz. Ils publient ensemble la traduction française de la *Légende dorée* de Voragine, augmentée des *Vies des Saintz nouveaulx* et illustrée de figures sur bois. On trouvera ci-après des spécimens de cette impression.

Une grande figure est placée en tête du volume, au verso de la première page, qui est blanche. C'est la *Résurrection des morts* appelés devant le Christ par la trompette des anges. A droite et à gauche, saint Jean et la Vierge sont agenouillés et intercèdent pour ceux qui vont être jugés.



Cette même planche est restée dans l'atelier de l'associé de Hongre, Mathieu Husz, et reparaît chez ce dernier dans l'édition latine du même livre qu'il imprima seul le 20 juillet 1486. (Voir p. 275.)

LA LÉGENDE DORÉE EN FRANÇOIS

De laduent

**¶ Ci cõmence la legen
de doree en francois.
Et traicte premieremẽt
de laduẽt de nostre sei
gneur.**

L
Aduent de nostre
seygneur est faict
p quatre sepmai-
nes a signifier q̃
ilz sont quatre ad
uenemẽs. en cha
ir. en mort. en pen
see. et au iugemẽt
et la derniere sep
maine est apaine
finie / pource que
la gloire des sa-
incts qui leur sera donne au dernier dimen
che ne fauldra iamais. Et pource le premi-
er respons du p̃mier dimenche de laduent
a conter le gloria patri contient quatre vers
pour signifier les deuansdictz quatre adue-
nemens. Et iacoyt ce que ilz soyent quatre
aduenemẽs / toutesfoys leglise ne faict men
cion fors de eulx. Cest assauoir en chair. et
au iugement / sicomme il est en loffice de cel
luy temps. Et pource est q̃ la ieusne de lad-
uent est partie de ioye et partie de pleur.
Car pour laduenement en chair / la ieusne
est dicte de ioye ⁊ pour la raisõ de la venue
au iugement la ieusne est dicte de pleur.
Et pour ceste chose demõstrer leglise chan
te aulcun chant de ioye signifiãt laduent de
misericorde et de exultacion. Et chante le
chant de pleur pour laduenement de la ter
rible iustice. Et en laduenement en chair
peuuent estre veues troys choses. Cest
assauoyr la conuenablete du venir. et la ne-
cessite de la venue. et le prouffit. La conue
nablete du venir est entendue premieremẽt
de la partie de lomme qui fut premieremẽt
vaincu en la nature par la deffaulte de cog
noyssance diuine. Car adoncques il cheut
en mauuaises erreurs dydolatri. Et pour-
ce fut il cõtraint de dire. Sire enlumine les
yeulx et cetera. Et puis apres vint la loy cõ-
mandant / en laquelle il fust vaincu de non
pouuoir / comme il eut par auãt. crye. Il nest
nul qui commande et si na que acomplisse.
La est seullemẽt enseigne / mais il nest pas
deliure du pechie ne aide a bien faire p aul
cune grace. Et pource fut il cõtraint de dire
il ya bien qui cõmande / mais il nya person-
ne qui acomplisse. Et adoncques le filz de
dieu vint cõuenablement quant hõme eust
este vaincu dignorance et de impuissance.
Car sil fut venu auãt par aduenture q̃ hom
me eust dist que il eust eu salut par ses meri
tes. Et pource ne fut il pas agreable a la
medecine. Secondement elle est entendue
par la partie du tẽps. Car il vint en la plan
te. du temps / dont lapostre dit aulx galati-
ens au quatriesme chapitre. La est venue
planie du tẽps.. Et sainct augustin dit que
moult de gens dient. Pourquoy ne vint
ihesucrist auant / Pource que la plante du
temps nestoyt pas venue p la trempance de
celluy par qui les tẽps sont faictz et la plan-
te fust venue. il vint celluy qui nous deliura
du temps. Et nous deliures iu de temps
nous sõmes a uenir ad celle pardurablete /
ou il ny a nul temps. Tiercement elle est en-
tendue de la partie de la playe / et du la ma
ladie vniuerselle. Pource que quant la ma
ladie estoyt vniuerselle et fust chose conue-
nable de y mectre medecine vniuerselle.
Dont sainct augustin dist que le grant mir-
re vint adonc le grand malade gisoit par tout
le monde. Quant leglise demõstre en sept
anthienes qui son chantees en laduent de-
uant la natiuite. et demonstre le multiplie-
ment de sa maladie / et a chascun il requiert
le remede du medecin. Et aduant laduent
du filz de dieu en chair estoiens ignorans
et aueugles et obliges aux peines pardu-
rables sergens au dyable lyes de la mau-
uayse coustũe en volopes en tenebres chas-
ses de nostre pais. Et pource auyons me-
stier de docteur. de redempteur. deliureur.
de soustrayeur. de enlumineur. ⁊ de sauueur

a 2

Première page de texte.

LA LÉGENDE DORÉE EN FRANÇOIS

De sainct mamertin.

aportees a paris affin qui les ouyt souuẽt. Et il desplent a sainct loup. et sicõme ilz furent hors de la cite ilz perdirent leur doulceur de leur son. et quant le roy ouyt ce/il cõmanda quil fussent restitues. et tantost quil furent a sept lieuez de la ville/ilz sonnerent leur son arriere. et sainct loup ala alencõtre et receut a grant hõneur ce quil auoit perdu dolent. Une nuict sicomme il ouroit il eust si grant soif par les mouuemẽt du diable. Et il demanda de leaue froide pour boyre. Et cogneut bien les trescheries de lennemy. ⁊ il tint le vaissel il mist son oreille dessꝰ et en clouyt illec le dyable dedens. et vrla toute nuict en criant. et au matin celluy qui lestoyt venu tempter par nuict sen ala par iour confus. Unefoys il visitoit les eglises de la cite et quant il reuenoit a lostel/il ouyt ses clers tensans pource quil vouloyent faire fornicaciou auec femmes. Et lors il entra en leglise et oura pour eulx/et tãtost tout esmouuemẽt de temptacion sen partit et vindrent deuãt luy et requirent pardon. Et en la parfin celluy ennobli par moult de vertus reposa en paix. Et florit lan de nostre seigneur six cẽs et dix.

Le interp̃tacion du nom sainct mamertin.

Mamertin est dit de mamma qui est adire mamelle. et de tina qui segnifie goute. car ainsi comme la goute qui chet en la mamelle est premieremẽt nature du sang et puis se conuertit en lit. tout ainsi fut il premier nourry en sang. cest adire eu peche et puis se conuertit en la mamelle de son cueur en la doulceur de dieu.

Legende du dit sainct mamertin.

Mamertin fut premieremẽt payen et sicomme il adouroit vne foys les ydoles il perdit vng oeil et luy secha vne main. et il cuida auoir courouce ses dieux et il sen aloit au temple pour adourer les ydoles/il encontra vng hõme religieulx nomme sauin qui luy demanda cõme celluy estoit aduenu. et il luy dist. iay courouce mes dieux et pource les voy ie adourer. si que y



ceulx courouces mon oste debonnairement le me rendent. Et il luy dist. Tu erres frere car tu cuides que ces diables soyent dieux Mais vatent a sainct germain euesque dãcerre. Se tu veulx croyre son conseil tu seras tantost sain. Et tantost print la voye et sen ala au sepulcre sainct amator euesque et de plusieurs aultres sainctz et se mit en la chambre qui estoyt sur la tombe sainct concordiã pour la pluye celle nuict. Et sicomme il se dormoit/il vit vne merueilleuse vision. car vug homme vint a luys de la chambre et appella sainct cõcordian. et dit quil alast a la feste que saict amator et sainct peregrin et aultres euesques faisoyent. Et celluy du tombeau respondit que il ne pouoit maintenant pour son hoste qui luy comuenoit garder pour les serpens qui la estoyẽt quil ne loccisset. Et celluy se leua et dit aux aultres ce quil auoit trouue ⁊ retourna arriere ⁊ dist Sainct concordian lieue toy et vien et amaine viuiã diacre et viuian soudiacre pour faire son office et alexandre gardera ton oste. et lors fut aduis a mamertin que sainct concordian le print par la main et le mena auecques luy. Et quãt il vint aux aultres/sainct amator luy dist. qui est cestuy qui est venu

D 2

La Légende de saint Mamertin.

LA LÉGENDE DORÉE EN FRANÇOIS

De sainct loup.

riere vit ceste chose/elle ploura pource quel
le nauoyt pas choses necessaires a lenseue
lir. Et celluy hōme enuoya vng messagier
par la cite que tous venissent a enseuelir la
femme estrange. Et lors les gens vindrent
et lenseuelirent honnorablemēt. Et en ce
mesme iour est la feste de saincte sabine qui
fut femme de sainct valentin cheualier qui
fut decollee soubz adrien empereur pource
quelle ne vouloit sacrifier aux ydoles.

¶ Linterpretacion du nom sainct loup eue
sque et confesseur.

Loup est aulcunefoys dit en mede
cine vne maladie qui rōge et vse la
cher. ⁊ loup est dit vne maniere de
poisson qui est en eaue ⁊ en terre et ne peult
estre noye par nulle force deaue. Et ainsi
peult on exposer cestuy sainct loup. car il vsa
et ronga sa propre cher par penitence. Ce/
stui fut comme le loup de leane et de la ter/
re. car il habita aux eaues des delis ⁊ des
richesses et des temptacions. Et ne peult
noyer entre ces eaues en nulle maniere.

¶ La legende dudit sainct loup.



Sainct loup fut ne a orleans. et fust
de la royalle lignee sicōme il resplē
dissoyt par moult de vertus il fut
arceuesque de sens et dōnoit tout aux pou/
res. Vng iour quil auoit tout donne si ad/
uint quil conuia plusieurs gens a disner. et
quant les ministres virent que ilz nauoyent
vin a moitye/il respōdist ie crois que celluy
qui passoyt les oyseaulx passera nostre cha
rite. Et tātost vng messagier vint qui dist q̄
cent muys de vin estoyēt descendus deuāt
la porte. Et sicomme tous ceulz de la court
mesdisoyēt de lung pource que il amoit vne
vierge qui estoit fille de son p̄decesseur. ⁊ la
moyt se disoyent trop de satrempeemēt. Et
lors yl print celle vierge ⁊ la besa deuāt to⁹
ceulx qui en mesdisoyent et dist. Il ne nuy/
sent nulle parolles estranges a lomme si sa
propre conscience ne le conchie. Et pource
quil sauoit bien quelle amoyt ihesucrist bō/
nement/il lamoit de trespure pensee. Sicō
me clotaire roy de france entra en bourgoi/
gne/il enuoya son senechal contre ceulx de
sens pour assigier la cite. Et lors saīct loup
entra en legliese sainct estienne et sonna la
cloche. Et quāt les ennemis louyrēt si grāt
paour les prins q̄ ilz ne cuidoyēt ia eschap/
per de la mort se ilz ne sen fuioyent. En la
parfin le royaulme de bourgoigue fut pris.
Et quāt il eut este prins/le roy enuoya vng
aultre seneschal a sens. et pource que sainct
loup ne luy auoyt dōne nulz dons il en eust
si grant despit quil le diffama si diuers le
roy que le roy lenuoya en exil. Et la resplen/
dit moult en doctrine et en miracles. et en/
tretāt ceulx de sens occirēt vng euesque qui
auoit prins le lieu de sainct loup et empetre
rent du roy quil retournast dexil. ⁊ quant le
roy vit ce fait/il fut mue par la voulente diui
ne quil se agenoulla deuant le sainct et luy
requist pardon et le restablist en son eglise a
moult de dōs. Vne foys quil reuint a paris
grande compaignie de prisonniers vindrēt
a luy alencontre les liens dont ilz estoyent
liez rōpus et les hus des prisons ouuers
Vng iour de dimenche quil celebroit messe
vne priere p̄cieuse cheut du ciel en son calis/
se et le roy la mist auecques ses aultres reli/
ques. Le roy clotaire ouyt que les cloches
de sainct estienne auoyēt merueilleuse doul
ceur en leur son/si enuoya dire que fussent

La Légende de saint Loup.

LA LÉGENDE DORÉE EN FRANÇOIS

De ſaint Claude

Ung enfant apres quil eut ouy la meruell
leuſe renōmee du treſſaint pere clauꝺ volut
aler a ſon monaſtere en pelerinaige le quel
a cauſe de la treſgrāt multitude du peuple
fut tue en la preſſe dicelluy. maiſ larceueſq̄
de tarentaiſt qui la eſtoit treſbenignement
et en plourant lembraſſa et deuāt le corpſ
de monſeigneur ſaint claude le preſenta a
genoulz luy priant que par ſes ſuffrages ⁊
merites dieu luy rendiſt la vie: Et apres ſa
priere le iuuenceau fut reſſuſcite et ſe leua ⁊
ala deuant vng chaſcun. Deux petiſ en
fans innocens et ſimples ſe eſbatoyent pu
erilement en la riue dung fleuue et lung di
ceulx tomba dedens: le quel en demenant
ſes mains parmy le fleuue reclamoit ſa me
re en diſant mere. mere. auquel voulant ay
der lautre luy tendit la main et adonc tom-
ba au fleuue auec le premier et ainſi par lī
petuoſite des vndes du fleuue ſoy tenans
par leurs mains furent deportes par lon-
gue eſpace dudit fleuue. Et apres les pa
rens querans leſdits enfans et nō les trou
uās aux lieux acouſtumes alerent toꝰ cour
roucez et eſbahys au long du fleuue en les
recommandant et vouant a monſeigneur
ſaint claude. Et apres bien loing les trou
uerent dedens ledit fleuue ⁊ les tiroyent ꝺ
hors deſquelz lung eſtoit demy mort ⁊ lau
tre ſans baſtement ꝺ venes. Et apres q̄lz
eurent gecte hors leaue quilz auoyēt beue
leſditz enfans retournerent en vie par les
merites du ſaint preſens pluſieurs gens.
Et pluſieurs aultres miracles a faitz ledit
glorieux ſaīt claude. Aultre miracle digne
ꝺ toute admiraciō fut fait lā mille trois cēſ
quatante ⁊ deux a lion. Une ſemme nōmee
eſtiennete de la cite de lion ſut paſſionnee
dune maladie fort grande ⁊ corroſiue telle
ment quelle perdit la maī ſeneſtre du tout
cōe qui la luy euſt couppee et tranchee tota
lement dūg glayue. La quelle eſtant long
tēps au monaſtere de ſaincte clare a la de
ſerte ou ſōt les dames religieuſes: la ou ſa
maladie croiſſoit de iour en iour tellemēt
quelle corrodoit deuouroit et mengoit le ꝺ
mourant du bras dont la main eſtoit ꝑdue
ouyt et entendit dire les grans miracles q̄
nr̄e ſeigneur dieu faiſoit ꝑ ſō ſeruiteur ſaīt
claude ala et ſe fit cō duire au lieu et mona
ſtere de ſaint ouen la ou ſon corps repoſe
et eſt de chaſcun reclame pour le preſent.
Et apres que elle eut eſte la aucuns iourſ
en grande deuocion continuellement priāt
et requerant au benoit ſaint claude de eſtre
exaulcee de ſa requeſte et ſupplicacion en
uers dieu par layde du benoit ſaint claude
Aduint que la pouure paciente demoura
longuement cōe paſmee et rauye le iour fe-
ſte de ſaint laurens deuant lautel la ou deſ
ſus repoſe le corps du benoit claude. Et
ainſi commēt elle fut vng peu reuenue et re
tournee de ſon rauiſſemēt ⁊ ne ſentoit qua
ſi rien de ſon mal: regarda ſa main par de-
uant perdue luy eſtre reſtituee. differen-
te de lautre main tantſeulement en blan-
cheur et nouuellete. Et ainſi quāt ledit mi
racle eut eſte diuulgue et ſceu par tout: vng
notable ſeigneur deglife nomme meſſire
bartholomy du bocaige licencie en loys et
en decret: vicaire et official de larceneſque
de lion fiſt venir deuant luy ladicte femme
a la louenge de dieu et du glorieux ſaint
confeſſeur claude. Et deuāt tout le peuple
monſtra la main que auoit recouuree ycelle
femme. la quelle puis diſt et teſmoigna a
uoir eſte long temps ſans main au bras ſe
neſtre. Et adoncques fut ſollennelle-
ment celebree et premierement inſtituee la
feſte annuelle du benoiſt confeſſeur ſaint
claude par tout le dioceſe de lyon en lon
neur et gloire de dieu tout puiſſant qui
vit ⁊ regne par tous les ſiecles des ſiecles

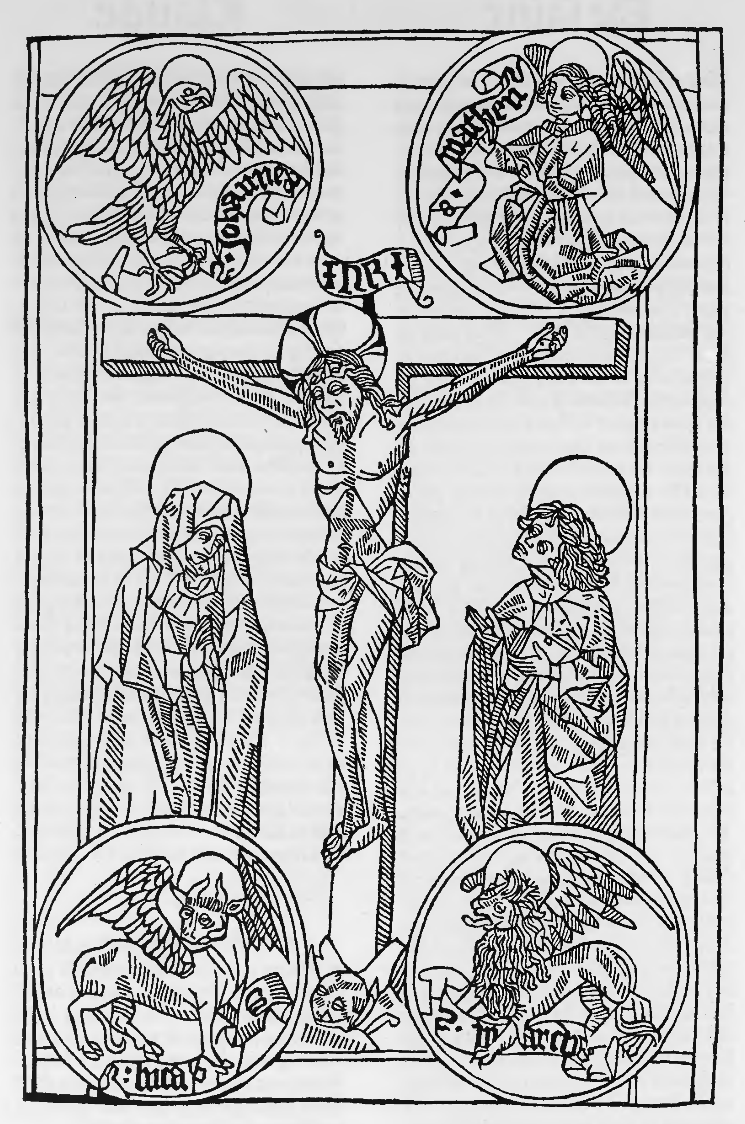
Amen.

Cy finiſt la vie des ſainctz dicte legē-
de doree et auſſi des ſaintz noueaulx extra
icte et trāſlatee de latin en francois au plꝰ
pres du latin ſelon le vray ſens de la lectre
comme il peut apparoir a ceulx qui diligem
ment regarderont et entenderont le latin.
Imprimee a Lion par les maiſtres Ma
thieu hus et pierre hongre lan ꝺ grace mil
quatre cens quatre vingz et trois.

Explicit.

Fin du texte avec l'achevé d'imprimer.

L'achevé d'imprimer, que nous avons reproduit au bas de la page précédente, porte que cette édition de la *Vie des Sainctz dicte Légende dorée* a été *imprimée à Lion par les maistres Mathieu Hus et Pierre Hongre, l'an de grâce mil quatre cens quatre-vingz et trois.*



Au verso de cette dernière page de texte, on voit la grande planche ci-dessus du Christ en croix, avec les attributs des quatre Évangélistes.

La *Légende dorée en françois* des « Maistres Mathieu Husz et Pierre Hongre » est un livre dont nous ne connaissons encore qu'un seul exemplaire, celui de la bibliothèque de Lyon, décrit par M[lle] Pellechet.

Leur association ne dura pas longtemps. Pierre Hongre imprimait seul le texte latin de la *Légende dorée*, qu'il termina le 20 janvier 1484 (1483 v. st.) et dont voici l'achevé d'imprimer :

Reuerendi fratris Jacobi de auoragine de le
gendis sanctorum opus perutile hic finem ha-
bet Lud͛.per magistrum Petrum vngarũ sũ
ma cum diligentia impressuz. Anno ab incar
natiõe domini Millesimoquadringẽtesimo-
octuagesimo tertio.vigesima die mẽsis Janu
rij.

Ce livre est composé avec le caractère appartenant en propre à Pierre Hongre, qu'il avait mis en œuvre à son début et dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H J K L M N O P Q R S T U X

a b c d ð e f g h i j k l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y z

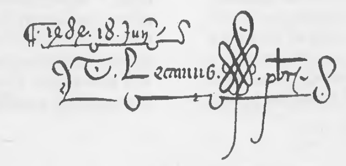
ff ſſ ſſ⁹ ſt   á b⁹ ꝯ ꝯ̄ c⁹ d ç d⁹ ð ē e⁹ ⁊ gl ǧ g⁹ ḡ h̄ ß h ī ȷ i⁹ ł l⁹ m̄ m⁹ n̄ n⁹

ō p̄ ꝑ ṗ p⁹ ꝓ p̄ q̄ q̇ ꝗ ꝗ̄ ꝙ ꝙ̇ r̄ r⁹ rl ꝛ ꝝ ſ⁹ s̄ ß ß ť t⁹ t ł ū u⁹ ꝟ x̄ x⁹

( ) / / . /   2 3 4 5

Nous avons tout lieu de mettre à l'actif de Pierre Hongre l'ouvrage d'*Augustinus de Ancona*, dont voici l'achevé d'imprimer :

Explicit tabula super sũma de ecclesiastica
potestate: Clarissimi sacre Theologie docto-
ris fratris Augustini de Ancona: sacri ordi/
nis fratrum heremitarum. Aurelij doctoris et
patris Augustini. in questiões centumduode
cim ⁊ articulos quadringentosseptuagintasex
distincta.



Cette impression n'est pas datée; toutefois l'exemplaire de la bibliothèque d'Auxerre porte la date du 18 juin 1484, qui a été tracée en rouge au pinceau

par un ancien possesseur. On n'y trouve pas le nom de Pierre Hongre, mais l'identité des caractères est absolue, ainsi que la disposition des pages.

Prologus epistolaris in summã de ecclesiastica potestate catholici doctoris fratris augustini de Ancona.

Reuerendissimo in xpo patri fratri Ambrosio de Cora Romano: sacraruz litterarũ egregio interpti: sacriqз ordinis fratrũ heremitarum beati Augl. priori gñali dignissimo. Su⁹ frater Paulus Zulmeus Bergomensis eiusdem ordinis ꝛ voti: sancte Marie de populo in vrbe: prior fidelẽ affectũ Augl. Anconitanum clarissimũ diuine legl interptem: sacri ordinis heremitarũ beati Augl. de ecclesiastica ptãte: velut omnium doctrinarũ plenũ armarium: paternitati tue colendissime: formis impssum ꝛ emendatũ offero. Is eq̃dez inter ceteros religionis nostre Augustiniane doctores in eo plurimũ enituit qm̃ eius doctrina veterũ doctorũ: sacriqз canonis testimonia ac cõciliorũ decreta ad plenũ complexa est. vt in pñti ope liq̃dissime ꝯstat: qd sanctissimo dño Johi xxij. potifici maximo. qui clemẽtinarũ auctor fuit opportuno tpe dedicauit. quã multa tunc in ecclesia de pontificis ptãte ꝯcertatio eẽt. Op⁹ igit hoc velut scripturarũ omniũ vt dixi plenuz armariũ. quam apud paucos nõ minus abscõditum q̃ reseruatũ magno pcio teneret: nõ sum passus vt tanti viri doctrina: miro studio collecta: silentio obrueret: quin potius i plurimorũ eruditionẽ salutẽqз pdiret. Quicq̃d. n. de põtificis ptãte dici catholice potuit ab eo disertũ ẽ. Stilus. n. eius pterea scolasticus dignissimus qз. Singula item p eũ deducta: plenã fidei: pceptorũ: morũ: ꝯsiliorũ: sacramentorũ: legũ: ordinum: statuũqз omniũ in dei ecclia tã triumphãte q̃ militante exñtiuz: redolentiã sapiũt. Plurima qз ex is adeo pegrina sunt ꝛ singularia vt a nemine doctorũ h ordine collecta tractataqз videant. ¶ Hic pterea doctor egregius vt alia ab h ope ab eo excellenter edita nõ omittã: nouum testm̃ a Mattheo euangelista exorsus: Pauli eplas omnes: actus aplorũ: canonicas etiã eplas cum Apocalipsi dignissime ꝯmẽtatus est. stilo lз diuerso. canonicas q̃dem eplas cum actibus aplorũ ꝛ Apocalipsi. qd a nemine scribentiũ attemptatũ vidi. ope aureo queãdmodũ ꝛ sanctus Thomas euãgelia: p doctorũ antiquorũ glosas ꝛ dicta: tã accurate: tanqз eleganter psecutus est: vt nihil dignius: nihil firmius: nihilue saluti deuotioniqз legentiũ accomodatũ magl efficere potuerit. Sed vltra doctorũ glosas vel dicta circumq̃qз collecta: questiones ꝛ ipe formauit qd a sancto Thoma in euãgelijs tactũ non ẽ. q̃s p singula capla lectionesqз vt expositor. interserens non nisi tm̃ p doctorũ antiquorũ sententias absoluit. ¶ Pauli eplas cum canonicl etiam eplis: stilo alio dignissime commentãdo exposuit. diuidẽdo. exponendo. declarãdo. inferẽdo. decidẽdo. vt cõis scribentiũ mos ẽ. De quarũ eplarũ commẽto: illud referam: qd reuerendus pr dñs Jacobus de Mucciarellis iurisutriusqз clarissimus doctor ꝛ camere aplice auditor: mihi interroganti rñdit. Quã. n. apud eũ hanc eplarũ Pauli expositionẽ vidissem: mirarerqз q̃to eã studio cõplecteret: sciscitat⁹ q̃ri eã faceret: Rñdit. Quãti omne id qd apud me theologũ habeo. Is si quidem doctor vt dicti sui rõnem explicẽ. quaz expost subintulit: ꝛ theologus: ꝛ canonista est. Et adeo planus inter tot tãtaqз difficilia q̃ dissenuit ẽ: vt a quocunqз etiã mediocriter doctor intelligi possit. Sic qз inter theologos ꝛ canonistas. theologus ipe ꝛ canonista vnã diuidatur dictorũ sententiarũqз amicitiã texuisse: vt q̃ canonista fueritis eo medio ꝛ theologus eẽ possit. Qd fateri habebũt: qui ꝛ volumẽ h aureũ de ecclesiastica ptãte legerint: sepiusqз mẽte reuoluerint. ¶ Magistrum deinde sniarũ accuratissime exposuit. In librũ priorũ Aristotelis: et in eius methaphisicã quã Aristotelis sapiam vocauit: cõmentaria edidit dignissima. ¶ De spũsancto theoremata quinq̃ginta ꝯ grecorũ errores p sedis aplice tutela: fideliũqз omniũ salute: ad veterl iubilei instar: optime declarauit ¶ De cantico spũali: vel. x. cordis. canticũ virginis gloriose triplr exponẽs: tractatũ pulcherrimum edidit. Supmissus ẽ de beate sp virginis laudibus: sacratissimaqз diuini vbi incarnatione: diffuse satl ornateqз disseruit. ¶ De introitu terre pmissionis: de potentijs aie. Item de gñe ꝛ spẽ: opuscula q̃dam miro ordine contexuit. ¶ Milleloquium veritatl Aurelij doctoris: seraphiciqз patrl Augl. ex amplissima scptu rarum silua collectũ: ipe pus incepit. Sed dormitione sancta puentus: complere non potuit Qd postea frater Bartholomeus vrbinas diui patris Augl. doctissimus heremita: vrbini p

a 2

Après 1484, ce type, reconnaissable à la majuscule M dentelée par devant, qui avait été très probablement gravé et fondu par Hongre luimême, passe entre les mains de Sixte Glockengieser, de Nordlingen, im-

primeur à Lyon. En 1487 et 1488, on retrouve ce caractère chez Jean Du Pré et chez Nicolas Müller, dit *Philippi*, autres imprimeurs lyonnais (voir fac-similés, p. 153), puis dans l'atelier de Jean Trechsel.

Le caractère de la *Légende dorée* est tout à fait différent. C'est un type qui est resté ensuite chez Martin Husz. Il reparaît, avec quelques modifications, en 1484, dans le *Breviarium Clementinarum*, de Paul de Florence, imprimé par Husz, en collaboration avec Batenschne ou Vatenschnee, d'Allemagne. (Voir fac-similés, p. 266-267, et alphabet, p. 268.) Deux lettres, un *d* bouclé et un *h* avec queue, qui avaient été introduites comme signes caractéristiques dans la fonte de Husz, disparaissent et, — particularité curieuse à noter, — ces mêmes lettres *d* et *h* supprimées reparaissent plus tard dans des impressions signées de Guillaume Le Roy, telles que le *Chapellet de Vertus* ou *Roman de Prudence*, dans l'*Histoire de Mélusine* et dans le *Fier-à-Bras*, daté du 20 janvier 1486 (v. st.). [Voir fac-similés, p. 92-95.]

Voici l'alphabet du caractère employé dans la *Légende dorée* de 1483 :

ABCDEFGHILlLMNOPQRSTV

abcdđefghiklmnopqrꝛsſtuvxyz

ãđẽꝛĩlꝰm̃mꝰñnꝰõoꝰp̃ꝑꝓq̃

.:// ff ſf ſſ ſſ ſſ ſt

Le nom de Pierre Hongre ne paraît plus sur des livres pendant un certain nombre d'années. Il a pu faire des impressions qu'il n'a pas signées; mais, si elles ne sont pas datées, il sera fort difficile, pour ne pas dire presque impossible, de les distinguer, même par l'identification des types, car le caractère dont il s'est servi dans ses premières impressions est passé ailleurs, ainsi que nous venons de le constater.

Pierre Hongre quitte Lyon à une époque que nous ne saurions déterminer exactement. Nous retrouvons sa trace en 1491 à Toulouse, où il était depuis quelque temps déjà, travaillant de son métier de graveur et fondeur de lettres pour Henri Mayer, imprimeur de cette ville. Il est témoin dans un acte notarié du 26 mai 1491, où il est qualifié comme ayant la Hongrie pour patrie (*patrie Ongarie*)[1]. Un autre acte du 16 février 1491 (1492 n. st.)

[1] Cet acte, qui se trouve aux archives notariales encore inexplorées de Toulouse, est cité pour la première fois par M. Macary, dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques;* année 1898, nos 1 et 2, p. 248.

le présente comme marchand de livres à Toulouse (*mercator librorum Tholosæ*). Il règle ses comptes avec Henri Mayer, qui reconnaît, par-devant notaire, lui devoir la somme de 34 livres tournois pour frais de réparation de caractères de leur métier commun d'imprimerie, et pour fin de compte arrêté entre eux à Toulouse (*ad causam reparationis certarum litterarum eorum officii impressure et ex accordio et finalis compoti inter ipsos in Tholosa facti*[1]).

Pierre Hongre revient à Lyon la même année. Dans le rôle de la visite d'armes de janvier 1492 (1493 n. st.), il occupe le cinquième rang sous le nom de «Pierre Ongre Allemant», et il est porté comme ayant «bâton, salade (armure de tête) et brigantine (vêtement de guerre)» dans l'«Establie de Jean Chappuis et Pierre Crestien, depuis le Puis Pelouz tirant par la Ferranderie jusques devant la cave d'Aynay[2]». Dans le registre des *Nommées* de 1493, on trouve inscrit : «Pierre Ongre, impresseur de livres, inquilin (c'est-à-dire locataire) de la maison Jehan Colin, changeur en la ruelle de l'Eaulme». Ses meubles et pratiques sont estimés ensemble à 120 livres tournois. Il a dû quitter Lyon peu de temps après, pour faire un voyage en Allemagne ou en Hongrie, car on lit en marge cette annotation du scribe municipal : *Recessit in patria sua*.

Pierre Hongre revient une seconde fois à Lyon et monte un nouvel atelier. Le 18 août 1496, il fait paraître en in-quarto le *Codex Justiniani*, et, le 21 novembre 1497, il publie, en petit format, les quatre livres des *Institutes* de Justinien avec sommaires, revus par Jean de Gradibus, docteur en droit civil et canonique. Dans l'achevé d'imprimer tiré en rouge, que nous reproduisons ci-contre, il se qualifie d'homme honorable et très habile, connaissant l'art de l'imprimerie dans toutes ses parties (*honorabilis vir magister Petrus*

[1] Autre acte découvert par M. Macary, dans le même recueil, p. 248, et dont voici le texte intégral, qui nous a été transmis par M. Macary :

Debitum magistri Petri Hongro mercatoris librorum Tholosæ.

Anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo primo et die decima sexta mensis febrearii, constitutus personaliter magister Henricus Mayer, mercator librorum Tholose, qui gratis recognovit debere magistro Petro Hongro mercatori librorum, Tholosæ habitatori, ibidem presenti, videlicet summam triginta quatuor librarum turonensium, computando pro qualibet libra viginti quatuor duplas turonenses, in qua summa sibi tenetur ad causam reparationis certarum litterarum eorum officii impressure, et ex accordo et finalis compoti inter ipsos in Tholosa facto, quam summam triginta quatuor librarum turonensium solvere promisit dictus debitor predicto creditori, ibidem presenti per totum mensem maii.

Testes : Henricus Cartini, mercator; Jacobus Senegra serviens; magister Johannes de Salafranca, notarius, Tholose habitatores. (Archives notariales de Toulouse; minutes du notaire Chavallon.)

[2] Archives de la ville de Lyon, série EE.

Ungarus... totius artis impressorie peritissimus). Il déclare en même temps que c'est maître Jean de Gradibus qui a corrigé les épreuves du présent ouvrage (*qui etiam exemplaria presentis operis correxit*).

Et finiti sunt quidē libri quattuor
institutionū inuictissimi imperatoris
dñi Justiniani sacratissimi principis:
additis summarijs excellētissimoꝝ do
ctoꝝ: quoꝝ noīa ipsis summarijs sub
iecta fuere. cōpositis atq; additis no-
uis vbi necessariū visum est fuisse per
egregiū virū magistrū Johānem de
gradibus in vtroq; iure Licēn. Qui
etiā exēplar presentis operis correxit.
Impressit antē honorabilis vir magi-
ster Petrus vngarus. In indita vrbe
Lugdunē. totius artis impressorie vir
peritissim⁹. Anno dñi. M. cccc. xcvij.
Mense nouembris. die vero. xxi.

Hongre a employé, pour l'impression de ce volume, un petit caractère d'environ 7 points, dont l'alphabet est ci-dessous représenté :

ABCDEFGHIJLMNOPQRSTUX

abcdefghijklmnopqrstuvxyz

ā b' ꝯ d ē ... ꝑ ꝓ ... .:;¶ ff ꝓ ſſ ſt

En 1498, il publie un petit bréviaire lyonnais précédé d'un formulaire pour l'administration des Sacrements, sous ce titre : *Liber valde requisitus ad ministrandum sacramenta cum aliquibus missis maxime necessariis.*

Inuitatoria dominicalia i

Sequitur deuotissima di-
uini officij ordinatio sacerdo-
talis ſm dispositionem egre
gie cathedralis ecclesie Lug-
dunēn. galliarum primatis.
Primo dicendo. In nomine
patris et filij et spiritus san-
cti. Amen. Pater noster.
Domine labia
mea aperies.
Et os meum
annunciabit
laudē tuam.
Deus in ad
iutoriū meū intēde. Domi-
ne ad adiuuādū me festina.
Gloria patri. Sicut erat in
pri. Alleluya. Et repōe. lrr.
donec in pascha loco de alla
dicit. Laus tibi dñe rex eter
ne glorie. Sequuntur quat-
tuor inuita. dñicalia cū suis
añ. Ad primū. Benedictus.
Et dicunt ꝑ ordinē alterna
tiue diebus dñicis. Nec vnq̄
duplicātur. Primū inuitato.
Preoccupem⁹ faciē dñi ⁊ in
psalmis iubilem⁹ei. ps. Ue
nite exul. Añ. Uisitauit nos
benedict⁹ dñs: sicut locutus
est per os sanctorū propheta
ruꝫ alleluya alla. ps. Bene
dictus. Secūdum inuitatū.
Quoniā deus magnus dñs
et rex magnus super omnes
deos. ps. Uenite. añ. Erexit
dñs nobis cornu alleluya: in
domo dauid pueri sui alla: si
cut locutus est alla alla ps
Benedictus. Tertiū inuita.
Dominū qui fecit nos veni
te adorem⁹ ps. Uenite. Añ.
Per viscera misericordie dei
nri visitauit nos oriēs ex al
to. ps Bñ⁹. Quartū inuit.
Adoremus deū quia ipse fe-
cit nos. ps. Uenite exul. añ.
Oriens ex alto redemit nos
deus israel alla. ps. Benedi
ctus. Tpe paschali inuitato.
Alleluya alla. ps. Uenite.
Et sic in festis. ix. lectionuꝫ.
Uenite exultem⁹ dño: iu-
bilem⁹ deo salutari no
stro: preoccupem⁹ facieꝫ eius
in cōfessione: ⁊ in psalmis iu
bilemus ei. Quoniam deus
magnus dñs: ⁊ rex magnus
sup omēs deos: qm̄ nō repel
let dñs plebē suā: quia i ma
nu eius sunt omēs fines ter
re: et altitudines mōtiū ipse
conspicit. Quoniā ipsius est
mare ⁊ ipse fecit illud: et ari-
daꝫ fundauerūt man⁹ eius:
venite adorem⁹ ⁊ procidam⁹
ante deum: ploremus corā dño
qui fecit nos: quia ipse est do
min⁹ deus noster: nos sūt po
pulus ei⁹ ⁊ oues pascue ei⁹.
Hodie si vocē eius audierit,
nolite obdurare corda vr̄a: si
cut in exacerbatiōe ſm dieꝫ
tētationis in deserto: vbi te-
a

ecxe

Fer. ij. in laud. añ. Eleuatio
ma. ps. Dña re. añ. Uado
parare. ps. Bñ⁹. Ad vē añ.
Nisi ego abi. ps. Mag. fe.
iij in laud. añ. Exaltare. ps.
Dñs re. añ. Spūs scruo. ps.
Bñ⁹. Ad vē añ. Nō turbet.
ps. Mag. fer. iiij. in lau. añ.
Sic veniet. ps. Dñs re. añ.
Rogabo. ps. B⁹. vē de oct.
ascē. dñi. fe. v. oct. eiusdē fe-
stū integu. pce. R. Ego ro,
orō. Adesto. fe. iiij. p⁹ oc. pē
the. festū scti bonifi. Uigilia
corpis xpi: ⁊ vigilia bti iohā.
bapti. festū xpi⁹ bti iohā. ba.
transfert ad feriā sertaꝫ. vē
de corpe xpi. fe. v. festū eiusdē
integu. Post vē pce. R. Pu
usq; te so:. oro Presta q s. o.
d. vt fami. ij pce. R. De ven
tre. oro. De q ospi. fe. vi. fe
stū nati. bti iohā. bap. integ.
Post vē. pces. R. Inter na.
mu. orō. D pa. s. d. oa cordi-
bus. Hymn⁹. Jesu saluator.
Sab. festū sctoꝝ iohannis ⁊
pauli. vesperas de corpe xpi.
pces. R. Homo quidam.
Dominica infra oct. cā-
ta totū de corpe xpi in
tegruꝫ. post vē pces. de sctō
hyreneo. Cōuent⁹ dꝫ iteꝝ vē
ad sctū hyreneū. Fe. ij. festū
eiusdē. ad missam oro de cor
pore xpi. Fer. iij. festū apłoꝝ
petri ⁊ pauli. Ad missaꝫ oro
de corpe xpi. Fe. iiij. festū cō
memoratiōis sctī pauli in re
grū. Ad missaꝫ oro de corpe
xpi. Post vē pce. R. Homo
quidā. fer. v. oct. corpis xpi.
Uespas de corpe xpi. proces.
R. Inter natos mu. añ. Jo
hannes est. ps Mag. oro.
Concede vt ve. fer. vi. tiena
octa. sancti Johannis bapti
ste integrum.

Si vnq̄ libri qui arte im
pressoria exarati fuere corre
ctione eguerūt: hic vn⁹ ex eis
fuit: vt facile clarere potest
exemplar presentiū breuiari
um ad vsum dioceb lugd. im
pressoꝝ inuentib⁹: ita vt mi
randum sit qua nam patien
tia hucusq; tolerari potue-
runt tam inemēdati ⁊ corru
pti libri. Nūc aūt correcta su
ere cum exacta diligētia per
venerabilem virū magistrū
Johānē de gradib⁹ in vtroq;
iure licēn. impssa sūt p ho-
norabilem virū magistrum
Petrū vngarū artis impres
sorie peritissimū: in inclita
vrbe Lugdunē. Anno dñi
millesimo. cccc. xcviij.

C'est un très petit in-octavo, ou plutôt un in-16, comme l'indique Péricaud, imprimé en rouge et noir en caractères gothiques très menus, dont nous avons reproduit ci-dessus deux pages.

Le caractère gothique avec lequel ce bréviaire est imprimé est un type minuscule de 5 points, le plus petit qui ait été gravé et fondu à Lyon, au xve siècle. Nous en donnons ci-dessous l'alphabet :

ABCDEFGHIJLMNOPQRSTUX

abcdefghijklmnopqrꝛsſtuvxyz

āb̄ꝫēꝛb̄iꝰꝛꝭm̄ꝰn̄ꝰōꝑꝓꝓꝰq̄ꝗꝛꝫꝭꝰ

ſſ ſl ſſſl .:,

On trouve dans ce bréviaire deux petites illustrations : l'une, dans le style lyonnais de la fin du xve siècle, est la Crucifixion; l'autre, qui représente saint Jean-Baptiste, paraît gravée sur métal en relief. A première vue, le dessin semble être plutôt du xvie siècle, et nous avions cru que c'était une planche ajoutée; mais, vérification faite, le feuillet tient bien à un cahier imprimé dont il fait partie intégrante, et le doute n'est pas possible. C'est une pièce remarquable qui tranche avec la raideur de l'art gothique et présente une souplesse de lignes qu'on n'avait pas encore vue à Lyon.





Dans l'achevé d'imprimer, Pierre Hongre insiste sur le soin qui a été apporté à la correction du livre et fait l'éloge du correcteur. Quelques imprimeurs lyonnais avaient pris à cœur de ne livrer que des éditions correctes et faisaient appel à des hommes éminents. C'est ainsi que l'on verra le savant Josse Bade, correcteur chez Jean Trechsel, et Jean de Gradibus surveiller les nouveaux travaux d'impression de Pierre le Hongre. Ce document est assez curieux pour que nous en donnions la traduction : « Si

jamais des livres qui ont été produits par l'art de l'imprimerie ont eu besoin de correction, celui-ci en est un, comme il est facile de s'en apercevoir, en comparant les exemplaires imprimés auparavant des bréviaires à l'usage de Lyon. Il est étonnant qu'on ait pu supporter jusqu'ici avec autant de patience des livres aussi incorrects et corrompus. Maintenant, ils ont été corrigés avec un soin rigoureux, par vénérable homme maître Jean de Gradibus, licencié en chacun droit, et ont été imprimés par honorable homme maître Pierre le Hongrois, très habile dans l'art d'impression, en la célèbre ville de Lyon, l'an du Seigneur mil quatre cent quatre-vingt-dix-huit. »

Le 16 avril 1500, Hongre achève l'impression d'un Missel de l'église de Lyon (*Missale ad usum Lugdunensem*), in-folio imprimé en rouge et noir avec grandes lettres initiales historiées. Il rappelle, à la fin de ce volume, qu'il a grande expérience de l'art typographique (*artis impressorie bene peritus*).

Missale pro ritu et usu eccle-
sie Lugduñ. Sub Reuerendissi
mo in christo patre et dño: dño
Andrea miseratione diuina tt.
sancti martini in mōtib⁹: sacro
sctē Romane eccłie presbytero:
Cardinali: Archiepo: et Comi-
te Lugduñ. Galliarũ primate.
Deniq₃ cum consilio ac licentia
venerabiliũ egregiorũq₃ virorũ
dominoꝝ: Vicarij et capituli ec
clesie prefate: per deputatos ab
eisdem cum magna diligentia
visitatũ: inspectum: ⁊ ordinatũ.
Cum omnibus nouis officijs:
cum prosis proprio loco positis
Insuper cum omnibus requisi
tis numero certo foliorũ anno-
tatis. Prefationib⁹ etiam vsui
iam dicte ecclesie proprijs adie-
ctis: atq₃ cum concordãtijs quo
rundã euangelioꝝ: que in ante-
actis missalib⁹ nunꝗ̄ cōperiun
tur: integraliter impressum per
magistrũ Petrum vngarũ im-
pressorie artis bene peritum fe-
liciter absolutũ. Anno incarna-
tionis dñi. M.ccccc. Die .xvj. mē
sis aprilis. Regnãte christianissi
mo rege nr̃o Ludouico. Anno
regni sui secũdo.

C'est un livre magnifique, qui fait le plus grand honneur à Pierre le Hongrois, et l'un des plus beaux produits des presses lyonnaises, qui peut rivaliser avec le missel de 1487 imprimé par Jean Neumeister.

Nous donnons ci-après des spécimens de l'impression, des gravures et des lettres historiées, qui sont très remarquables.

¶ In nomine sancte et indiuidue Trinitatis: patris et filij et spūs sancti Amē. Incipit missale scdm vsum diocesis Lugduñ.
¶ Dominica prima aduentus domini. Ad missam introitus.



Ad te leuaui animā meā deus meꝰ in te ꝯfido nō erubescā: neqȝ irrideant me inimici mei: etenim vniuersi qui te expectāt nō confundent. ps. Uias tuas dñe demōstra mihi: ꝛ semitas tuas edoce me. Gloria patri. Seculorum amen. Non dicitur Gloria in excelsis deo. Nec Ite missa est. vsqȝ ad primā missam de nocte in natiuitate domini. Oratio.
Excita quesumus dñe potētiam tuā et veni: vt ab imminētibus peccatorū nostrorū periculis: te merēamur protegente eripi: te liberante saluari. Qui viuis ꝛ regnas. Lectio epistole beati Pauli apostoli: ad Romanos. capitulo. xiij.
Fratres: Scientes quia hora est iā nos de somno surgere. Nunc enim propior est nostra salus: ꝙ cum credidimus. Nox precessit: dies autē appropinquauit. Abijciamꝰ ergo opera tenebrarum: ꝛ induamur arma lucis: sic vt ī die honeste ambulemus. Non in cōmessationibus ꝛ ebrietatibus: non in cubilibus et impudicitijs: non in contentione et emulatione: sed induimini dñm iesum christuȝ. ℟. Uniuersi qui te expectant non confundent dñe ℣. Uias tuas dñe notas fac mihi: ꝛ semitas tuas edoce me. Alleluia. ℣. Ostende nobis dñe misericordiā tuam: et salutare tuum da nobis. Alleluia. Prosa.
Precamur nostras deus animas et cōsciētias digne munda. Ut nūc nostra christus veniēs corda sibi inueniat parata. Amen.
Secundū Mattheum. cap. xxi.
In illo tpe: Cum appropinquasset iesus hierosolimis et venisset bethphage ad mōtē oliueti: tunc misit duos discipulos suos dicens eis. Ite in castellum quod contra vos est: et statim inuenietis asinam alligatā et pullum cum ea. Soluite ꝛ adducite mihi. Et si quis vobis aliquid dixerit: dicite qꝛ dñs his opus habet. Et cōfestim dimittet eos. Hoc autē factū est vt adimpleretur quod dictuȝ est per ꝓphetā dicētē. Dicite filie syon Ecce rex tuus venit tibi māsuetus: sedens super asinā et pullū



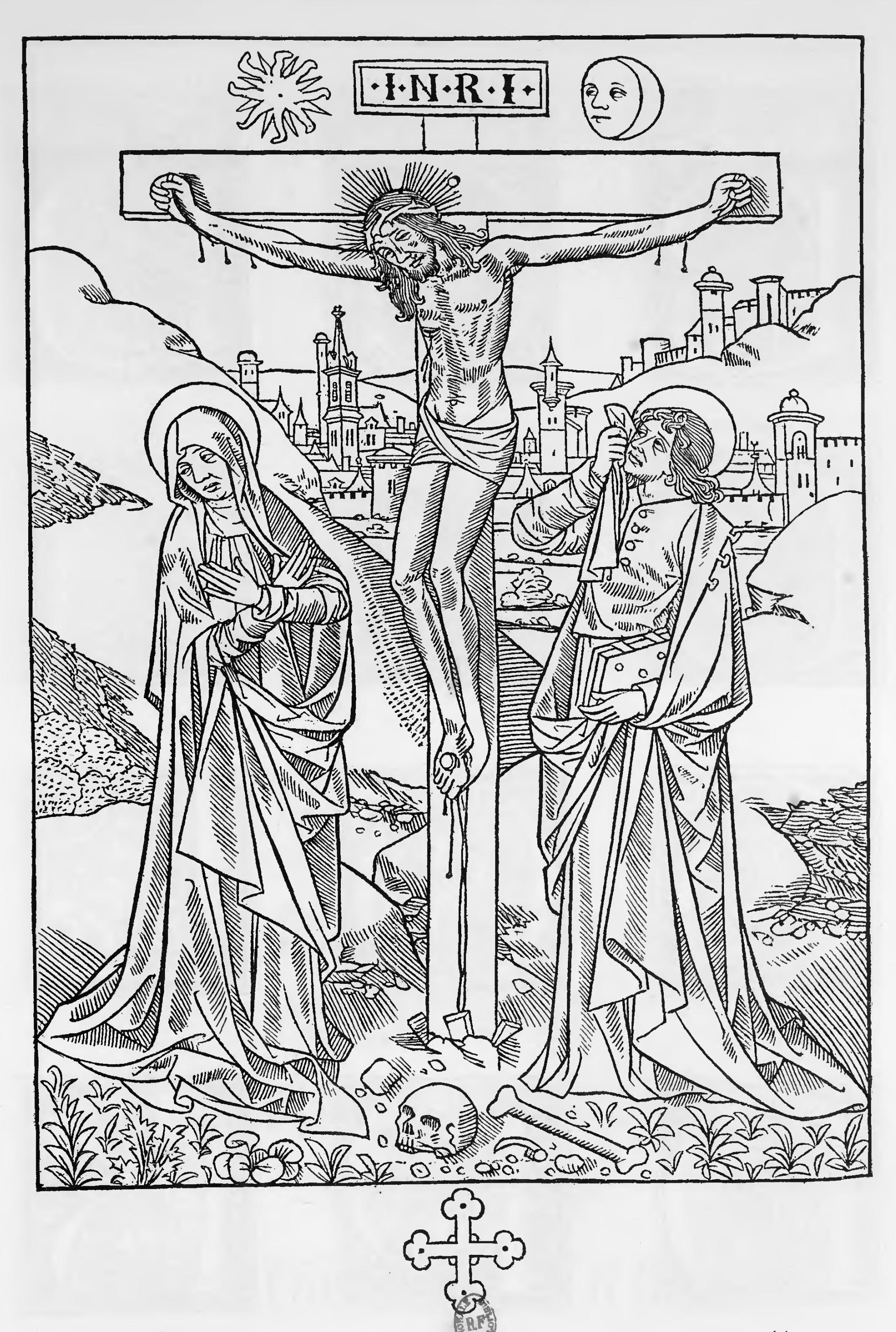
E igitur clemen-
tiſſime pater per
ieſum chriſtum fi-
lium tuū dominū
noſtrū ſupplices
rogamus ac peti-
mus: vti accepta habeas et bene-
dicas hec ✠ dona: hec ✠ mune-
ra: hec ſancta ✠ ſacrificia illibata.
In primis que tibi offerimus pro
eccleſia ſancta catholica: quā pa-
cificare: cuſtodire: adunare: et re-
gere digneris toto orbe terraruꝫ:
vnacum famulo tuo papa noſtro:
et antiſtite noſtro: et rege noſtro:
et om̄ibus orthodoxis atqꝫ catho-
lice et apoſtolice fidei cultoribus.

Le Canon de la Messe avec grande lettre historiée.

MISSEL DE LYON (1500)



MISSEL DE LYON (1500)



LETTRES HISTORIÉES DU MISSEL DE LYON





GROSSES LETTRES DU CANON DE LA MESSE

ACDEFHILMN

OPQSU

abcdefghijlmnopqrꝛ

sſtuvxyz⁊

ãẽꝛĩk̃m̃ñõꝑū ff ſſ ſt .:/

L'alphabet que nous venons de donner à la page précédente ne contient pas toutes les lettres capitales de ce très gros caractère de 28 points. Nous n'avons reproduit que celles qui ont été employées dans les quelques pages du Canon de la Messe. Les autres lettres de bas de casse du même corps sont représentées au complet.

Le texte du Missel est composé avec deux autres sortes de caractères. Voici l'alphabet du plus gros de ces types :

ABCDEFGHIKLMNOPQ
RSTUXY
abcdefghiijkklmnopqr ꝛsſtuvxyz ✠
āb⁹ꝯðēe⁹ꝛħīi⁹łm̄m⁹n̄n⁹ōp̄ꝑꝓq̄q̃ꝗr̄ꝝt̄t⁹ū
ffſſſt .:⁊ ¶

L'autre alphabet, d'un corps un peu plus petit, est parangonné avec le corps supérieur. (Voir fac-similé, p. 344.)

ABCDEFGHIJLMNOPQRSTU
abcdefghiijlmn̄opqrꝛsſtuvxyz
āb⁹ꝯēe⁹ꝛīi⁹łl⁹m̄m⁹n̄n⁹ōp̄
ꝑꝓq̄ꝗr̄r⁹ꝝt̄t⁹ūu⁹ ff flſſſt

Les belles initiales ornées du Missel imprimé par Pierre Hongre, que nous avons reproduites (p. 348-349), se retrouvent dans le Missel d'Uzès (*Missale Uceciense*) imprimé à Lyon par Jean Neumeister, de Mayence, et Michelet Topié, de Pymont, le 5 août 1495.

Les initiales du Missel de Lyon avaient peut-être été prêtées ou louées à ces imprimeurs pour la circonstance[1].

[1] Nous avons la preuve que Michel ou Michelet Topié, l'un des imprimeurs du Missel d'Uzès, qui avait acheté le matériel de son associé Neumeister, tombé quelques années après dans la misère et devenu simple ouvrier chez lui, louait volontiers à des confrères un matériel d'imprimerie. Un chercheur infatigable, bien connu par d'excellents travaux puisés aux sources mêmes, M. l'abbé Requin, d'Avignon, a découvert un acte notarié par lequel Michel Topié, imprimeur de livres demeurant à Lyon (*impressor librorum, Lugduni commorans*), loue pour deux ans, à partir du 1er août 1501, moyennant

Le Missel de l'église et du diocèse de Lyon a été achevé d'imprimer par Pierre Hongre le 16 avril 1500 (v. st.). La fête de Pâques tombant cette année-là le 19 avril, cette date doit être ramenée aux premiers jours de 1501 (n. st.).

Comme il est certain que Hongre n'a pu imprimer cet in-folio en trois jours et qu'il l'avait commencé plusieurs mois auparavant, nous avons compris ce volume, qui est le chef-d'œuvre de cet imprimeur, parmi les productions de l'année 1500.

Un exemplaire sur vélin du Missel sorti des presses de Pierre Hongre, ayant appartenu aux chanoines-comtes de Lyon, est conservé à la bibliothèque de cette ville. Il est décrit par Mlle Pellechet, dans le *Catalogue des incunables des bibliothèques de Lyon* (n° 424, p. 303). Mlle Pellechet fait observer qu'en le comparant avec un autre exemplaire sur papier qui fait partie de la même bibliothèque, ledit volume présente quelques variantes dans l'orthographe de certains mots et dans la coupure des lignes, entre autres au folio xcv, deuxième colonne.

Ce sont, selon nous, des corrections ou modifications qui ne constituent pas une nouvelle édition d'un livre. Nous connaissons plus d'un exemple de changements de ce genre qui ont été faits dans des impressions du xve siècle.

Le petit bréviaire de 1498, qui se trouvait dans la collection Coste et qui a été signalé par Péricaud[1], devrait se trouver à la bibliothèque de Lyon, où sa place était toute marquée, mais il n'y est pas entré et a été compris parmi les livres qui ont été vendus à Paris et dispersés. Le seul exemplaire que nous en connaissons se trouve actuellement dans la riche collection de M. J. Masson, à Amiens, qui a mis gracieusement à notre disposition ce précieux volume.

la somme de vingt-cinq francs, payables par moitié à la fin de chaque année, à Pierre Rohault, imprimeur, natif du diocèse d'Amiens (*Ambianensis diocesis*), habitant actuellement Avignon (*nunc habitatori Avenionis*), une presse à imprimer complète (*unam pressam sive torcular completam*), deux ramettes ou châssis de fer avec leurs vis (*duas ramas ferri cum vitibus*), des matrices de lettre bâtarde (*unam formam cum matricibus littere bastarde*), avec douze *histoires* de sainteté gravées sur cuivre (*cum duodecim historiis Suffragiorum in cupro*) et treize autres *histoires* gravées sur bois (*item tridecim historias in bosco*) pour imprimer des Matines (*pro Matutinis imprimendis*). Topié fournissait en même temps la matière pour fondre les lettres (*pro licteris conficiendis*), consistant en deux quintaux et quarante livres au poids d'Avignon. — Cet acte a été publié par M. N. Rondot dans son intéressante étude sur *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xve siècle* (p. 110-111), ouvrage souvent cité par nous.

[1] *Bibliographie lyonnaise du xve siècle*, 1re partie, n° 188, p. 42; ouvrage cité.

Le volume du 21 novembre 1497, que nous avons cité ci-dessus (p. 340), n'est pas le premier produit du nouvel atelier monté par maître Pierre Hongre à son retour de Toulouse. Nous en avons découvert un autre qui lui est antérieur de près d'une année.

C'est un *Codex Justiniani*, in-quarto de 980 pages, imprimé en rouge et noir, qui se trouve à la bibliothèque de Colmar (*Catalogue des Incunables*, n° 846) et dont nous venons de voir un autre exemplaire dans une collection particulière.

L'achevé d'imprimer, daté du 18 août 1496, reproduit textuellement l'éloge que les imprimeurs allemands, Nicolas Philippe et Jean Trechsel, faisaient de Lyon, la ville la plus agréable du pays de France : *Impressum Lugduni partium Franciæ amenissima urbe per Magistrum Petrum de Ungaria. Anno millesimo quadringentesimo nonagesimo sexto, mensis Augusti die vero decimo octavo.*

Pierre Hongre, malgré son habileté incontestable, ne s'était pas enrichi dans le métier. Au moment même où il travaillait à établir les formes de son beau Missel, il était dans une grande gêne et ne pouvait payer son impôt[1]. Par délibération consulaire du 15 juillet 1500, on lui en fit remise. Les motifs de cette exemption sont des plus honorables et pour la ville et pour celui qui en fut l'objet. Voici la teneur du texte de ce document : «Messieurs, ont quicté (c'est-à-dire tenu quitte) pour ceste foys Pierre Ongre, imprimeur, à cause qu'il est pauvre et qu'il a servy et sert la chose publique de tout le royaume, touchant son art de faire et composer les lettres d'imprimerie[2].»

Pierre le Hongrois vivait encore en 1510 et s'était associé avec Antoine Doulcet ou Doulzet, imprimeur-libraire et fondeur de lettres. Il demeurait alors rue Mercière.

[1] En 1500, Pierre Hongre, «imprimeur allemant», avait été taxé à 2 livres. Le receveur a mis cette annotation : «Quicté pour cette fois par billet.» — Archives de la ville de Lyon, CC 4.

[2] Archives de Lyon, BB 24, fol. 266 r°.

CHAPITRE LI

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE JEAN SCHABELER

(1483-1500)

Association de Jean Schabeler avec Mathieu Husz. — Les livres imprimés par Schabeler.
Son séjour à Lyon. — Renseignements sur lui — Fac-similé de sa signature.

Jean Schabeler ou Scabeler, dit *Batenschne* ou *Vatenschnee,* imprimeur et libraire, était originaire de Botwar, comme Martin et Mathieu Husz.

Il s'associe avec Mathieu Husz en 1483, après le départ de Pierre Hongre ou le Hongrois, et imprime avec Husz le livre de *Jean Bocace du déchier des nobles hommes et femmes,* avec figures sur bois et lettres historiées. (Voir fac-similés, p. 256-260.)

La même année, il imprime encore, avec Husz, le *Dialogue des créatures, plein de joyeuses fables et profitables enseignements,* livre illustré de figures sur bois.

Le 15 mai 1484, les deux associés publient *Les subtilles Fables de Ésope* avec *Les Fables de Avian et de Alphonse,* également accompagnées de figures sur bois. (Voir fac-similés, p. 260-265.)

Le 6 juillet 1484, il achève, avec Mathieu Husz, l'impression du *Decretorum Breviarium,* de Paul de Florence. (Voir fac-similés, p. 266-267.)

La séparation de Schabeler et de Husz a dû avoir lieu en août ou septembre 1484, car, le 26 octobre suivant, Mathieu Husz publiait, à son nom seul, une édition de la *Vie des Saintz dicte Légende dorée.* (Voir fac-similé, p. 268.)

Pendant les années qui suivirent, Schabeler figure plusieurs fois dans les chartreaux des archives municipales de Lyon; mais son nom est parfois tellement défiguré, qu'on a peine à le reconnaître. Il est appelé tour à tour : *Batassine, Batissenay, Bastitenit,* et désigné encore sous d'autres noms, dont MM. Rondot et Baudrier nous ont donné l'énumération.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Schabeler se trouva plusieurs fois dans la gêne. En 1488, il fut «gaigé d'un livre imprimé (intitulé *Summa de Cassia sup. Evangelist.*) pour XXVI sols VIII deniers tournois, qu'il devoit pour son impost». Il est désigné sous le nom de *Batinsne* ou *Vatinsne*, «libraire allemant». En 1490, il n'avait pu acquitter la taxe de 8 deniers par livre imposée pour l'entrée du Roi.

Dans la visite d'armes de janvier 1492 (1493 n. st.), il est inscrit le premier auprès de la cave d'Ainay, et on le retrouve dans un autre rôle d'*Establie* de la même année. Dans l'*Establie en cas d'effroy*, datée d'avril 1498 après Pâques, il est porté «le deuxième dans la cinquième dixainerie qui suivra soubz le VIIe pennonage que portera Glaude Tillemond», et désigné comme libraire.

Le surnom de *Vatinsne* ou plutôt *Wattenschnee*, qui signifie littéralement *Trotte en neige*, est un sobriquet qui lui fut donné, parce qu'il n'hésitait pas à se mettre en route par les plus mauvais temps, au milieu de la neige.

Tout en résidant à Lyon, il faisait de fréquents voyages pour placer ses livres et ceux des autres imprimeurs, principalement dans les foires.

Schabeler s'était fait immatriculer comme étudiant à l'Université de Bâle en 1473-1474, sous le rectorat de Christophe de Utenheim, mais il ne prit aucun grade. Voici le relevé de son inscription dans le livre du Recteur[1] : *Johannes Schabeller*[2] *de Botwar... solvit. VI sol.* Nous donnons ci-dessous le fac-similé de sa signature :

[1] *Matricula studiosorum Universitatis Basiliensis*, vol. I, fol. 42 v°.

[2] Pour plus de détails sur la personne de Schabeler, voir : A. CLAUDIN, *Origines de l'Imprimerie à Albi* (p. 70-71); *Une visite à l'Université de Bâle*, par un bibliophile lyonnais (H. BAUDRIER); Lyon, 1880, in-8° (p. 36-41), et RONDOT, *Les graveurs et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle* (p. 155-159).

CHAPITRE LII

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE JEAN NEUMEISTER

(1483-1500)

Les antécédents de Neumeister. — Son arrivée à Lyon. — Ses premiers travaux dans cette ville. — Le *Missel de Lyon*, commandé par le cardinal de Bourbon. — Le *Bréviaire de Vienne*, commandé par l'archevêque. — Neumeister travaille pour des libraires lyonnais. — Son association avec Michel Topié. — Ils impriment ensemble le *Missel d'Uzès*, commandé par l'évêque Nicolas Maugras. — Neumeister cède son matériel d'imprimerie et redevient simple ouvrier. — Son déclin et sa mort.

Jean Neumeister, clerc de Mayence (*clericus Maguntinus*), est venu d'Albi, en Languedoc, s'établir à Lyon.

Si l'on en croit la tradition, Neumeister aurait été l'élève et le compagnon de Gutenberg en 1463. Il serait allé ensuite chercher fortune en Italie, aurait exercé à Foligno en 1470 et serait retourné à Mayence, sa ville natale, en 1479. Il paraîtrait avoir été appelé en France par le cardinal d'Amboise, aurait exercé d'abord à Albi en 1481, et se serait ensuite fixé définitivement dans la ville de Lyon.

Nous avons développé cette thèse dans un mémoire qui a été couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il y a vingt-quatre ans[1].

Notre but était alors de revendiquer pour Albi l'honneur d'être comptée au nombre des villes de France qui avaient pratiqué l'art de Gutenberg dès le xve siècle. Nous avons prouvé victorieusement que les livres datés d'*Albia*, dont le lieu d'impression était incertain et que l'on plaçait soit en

[1] *Antiquités typographiques de la France; Origines de l'Imprimerie à Albi, en Languedoc; Les Pérégrinations de J. Neumeister,* compagnon de Gutenberg, en Allemagne, en Italie et en France, son établissement définitif à Lyon, d'après les monuments typographiques et des documents originaux inédits, avec notes, commentaires et éclaircissements, par A. Claudin; Paris, 1880, in-8°.

Italie, soit en Savoie ou même en Allemagne, devaient être restitués à Albi, de France. Quant à la légende qui faisait de Neumeister un compagnon et associé de Gutenberg en 1461, nous exprimions déjà des doutes à cet égard ; depuis, nous avons acquis la certitude qu'elle est fausse et qu'elle a été inventée par l'archiviste Bodman. On peut croire maintenant qu'il y a eu deux Neumeister, le père et le fils ou l'oncle et le neveu. Sans s'arrêter à d'autres détails qui trouveront leur place dans le chapitre de l'Imprimerie à Albi, on peut s'appuyer présentement sur des dates certaines et identifier notre Neumeister avec le typographe qui a imprimé, en novembre 1481, les *Meditationes* du cardinal Torquemada avec figures sur métal, datées d'Albi.

Neumeister, qui a exercé à Lyon sous le nom de Jean l'Allemand, de Mayence (*Johannes Alemanus de Maguntia*), est inscrit dans un rôle ou chartreau de 1483 cité par M. Rondot [1].

Le 3 mars 1483 (1484 n. st.), il achevait, avec les caractères des *Meditationes*, qu'il avait rapportés d'Albi, *Le Livre du procès faict et demené entre Belial, procureur d'Enfer, et Jhesus, filz de la Vierge Marie et redempteur de nature humaine, translaté de latin en commun langage*, par Pierre Ferget.

Cette édition, qui est restée inconnue des bibliographes, est de format petit in-folio. L'exemplaire qui nous a été communiqué fait partie de la riche collection de M. J. Masson, d'Amiens. Il est incomplet du titre et de trois feuillets dans l'intérieur. On n'en connaît pas d'autre actuellement. Pour être complet, le livre devrait se composer de 140 feuillets non chiffrés, à 38 lignes par page pleine. On peut voir ci-contre un fac-similé de la dernière page avec l'achevé d'imprimer.

Il n'y a pas de nom d'imprimeur, mais on y reconnaît les types d'Albi, dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T U

abcdefghijklmnopqꝛrsſtuvxyz

ã ẽ e⁹ ꝛ ꝭ õ o⁹ ꝑ q̃ t⁹ ꝛ̃ ff ſſ ſt

Ces caractères sont semblables à ceux que Martin Husz avait fait venir de Nuremberg. Une seule lettre, la capitale C, qui est ronde chez ce dernier

[1] « Maistre JEHAN ALEMANT, IIJ livres », Empire. — Archives de Lyon, CC 160.

(voir alphabet, p. 171), tandis qu'elle prend la forme aiguë à sa base chez Jean Neumeister, sert à distinguer les deux types.

L'identité absolue des caractères du *Belial* de 1483 (v. st.) avec ceux des *Meditationes* de 1481 et la certitude de la présence de Neumeister à Lyon à la date indiquée nous autorisent à lui attribuer cette impression.

sermõs et predications per signes et miracles. et firẽt ces oeuures
pour amour des champions de ihũs et pour acquerir gens con-
tre enfer. et les princes infernaulx. et batailleret contre yceulx prin
ces infernaulx par marueilleux signes et miracles et qui vouldra
scauoir des batailles z miracles et histoires des sains appostres
q̃l lie les actes et aussi les faitz de leurs successurs et il verra la glo
ire des batailles des. xij. princes contant de puis leur comman-
cement iusques a iulien appostat et comment en leur sang ilz sõt
paruenus iusques ala victoire du regne des romains z aussi dau
tres gens et comment ilz ont acquis le regne spirituel et de bea-
titude au quel ilz habiteront perpetuellement et meriteront yce-
luy moyenant la victoire de martire. dieu par sa saincte grace noz
doint en ce monde tellement meriter que auecques eulx nouz puis
sons eternellment regner. et le bien qui iamais ne fault perpetuel-
lement posseder. Per illum qui viuit et regnat trinus et vnus in
secula seculorum. A M E N

Cy finit le liure nomme la consolation des pouures pecheurs
nouellement trenslate de latin en francoys p venerable et discrete
personne. frere pierre ferget docteur en theologie de lordre des au
gustins. au quel liure est contenu vng proces esmeu par vne ma-
niere de contemplation. entre moyse procureur de ihesucrist du-
ne part. et belial procureur denfer de lautre part. Auquel liure
pourront les feaulx crestiens cõtempler la faulce et detestable vou
lente du dyable. et comtempler la grande doulceur et misericorde
de nostre redempteur et saulueur ihũcrist. En priant a toux ceulx q̀
se present liure liront que si aucune chose au liure y treuuent. moins
que bien quilz aient doulcement a courriger. et que nous aions a
prier les vngs pour les autres tellement que nous puissons per-
uenir a la gloire pdurable. Ameu. Lan de grace Mil. CCCC.
lxxxiij. Et au iiij. iour de mars a este fine ce present liure

Le volume de *Belial* est illustré d'un grand nombre de figures sur bois, comme dans les diverses éditions du même ouvrage publiées à Lyon.

Les bois de Neumeister sont des planches gravées à nouveau. Les sujets d'illustration sont exactement les mêmes. Ce sont, pour la plupart, des copies retournées des figures de la première édition française de ce livre, sortie des presses de Martin Husz à la date du 7 novembre 1481. (Voir p. 181-186.)

On n'a qu'à comparer les deux planches ci-dessous pour se rendre compte que c'est exactement le même dessin retourné. L'original de Husz a, en hauteur, 79 millimètres, et, en largeur, 115 millimètres, tandis que la copie de Neumeister, un peu agrandie, mesure 85 millimètres sur 119 de largeur.

De la diſtinction du regne du ſainct eſperit.



De la diſtinction du regne du ſainct eſperit.



Il en est de même pour la gravure suivante, *Comment les parties présentent leurs compromis,* qui est aussi légèrement plus grande dans chaque sens.

Ce n'est qu'en mettant ces bois l'un à côté de l'autre que l'on peut percevoir d'autres différences, principalement dans les tailles. Il devient évident que tout a été copié, sans en excepter les caractères qu'on croirait, à première vue, être les mêmes, sans une lettre D capitale, qui paraît un peu plus large chez Martin Husz que chez Neumeister.

Comment les parties pꝛeſentent leurs compꝛomis.



La gravure dont voici le fac-similé représente *La Salutation angélique.*



Elle est placée aux premières pages (folio *aiiij*) et se présente également dans le sens opposé, avec des différences de détail dans la partie ombrée.

Le long et curieux libellé final est copié, mot pour mot, sur l'édition première de Husz, sauf la date et le jour d'achèvement, qui sont changés. C'est, disons-le, une véritable contrefaçon, art dans lequel les imprimeurs lyonnais étaient passés maîtres.

En 1485, «maistre Jehan d'Alby, imprimeur», qui n'est autre que notre Neumeister, ainsi qualifié parce qu'il avait exercé l'art typographique à Albi en dernier lieu, est taxé à xv s. t. dans les rôles d'impôt de la ville, comme maître de son métier. Il est porté, en outre, pour vi livres dans la contribution «des douze deniers pour la poursuyte des foires»[1].

En 1487, maître Jean l'Allemand, de Mayence, imprimeur (*magister Joannes Alemanus de Maguntia impressor*), signe le Missel de l'Église de Lyon, qui est exécuté avec les mêmes caractères que le Missel selon le rite romain (*Missale secundum usum Romane ecclesie*), qu'il avait imprimé auparavant, sans y mettre son nom, à Albi, vers la même époque que les *Meditationes*.

Ces types, dont nous présentons ci-dessous l'alphabet, sont très beaux et rappellent ceux de la Bible de Gutenberg :

A B C C D E E F G H

H I J L M N O P Q R S S T V X

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s s t u v x y z

Le Missel de Lyon, qui avait été commandé à Neumeister par l'archevêque Charles de Bourbon, est un fort beau livre imprimé en deux couleurs, rouge et noire, qui témoigne de l'habileté technique du maître typographe. Des exemplaires furent tirés sur vélin et richement enluminés.

Nous reproduisons ci-contre la première page du texte de ce Missel, avec sa bordure miniaturée d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale.

[1] Archives de la ville de Lyon, CC 212, fol. 9, v°.

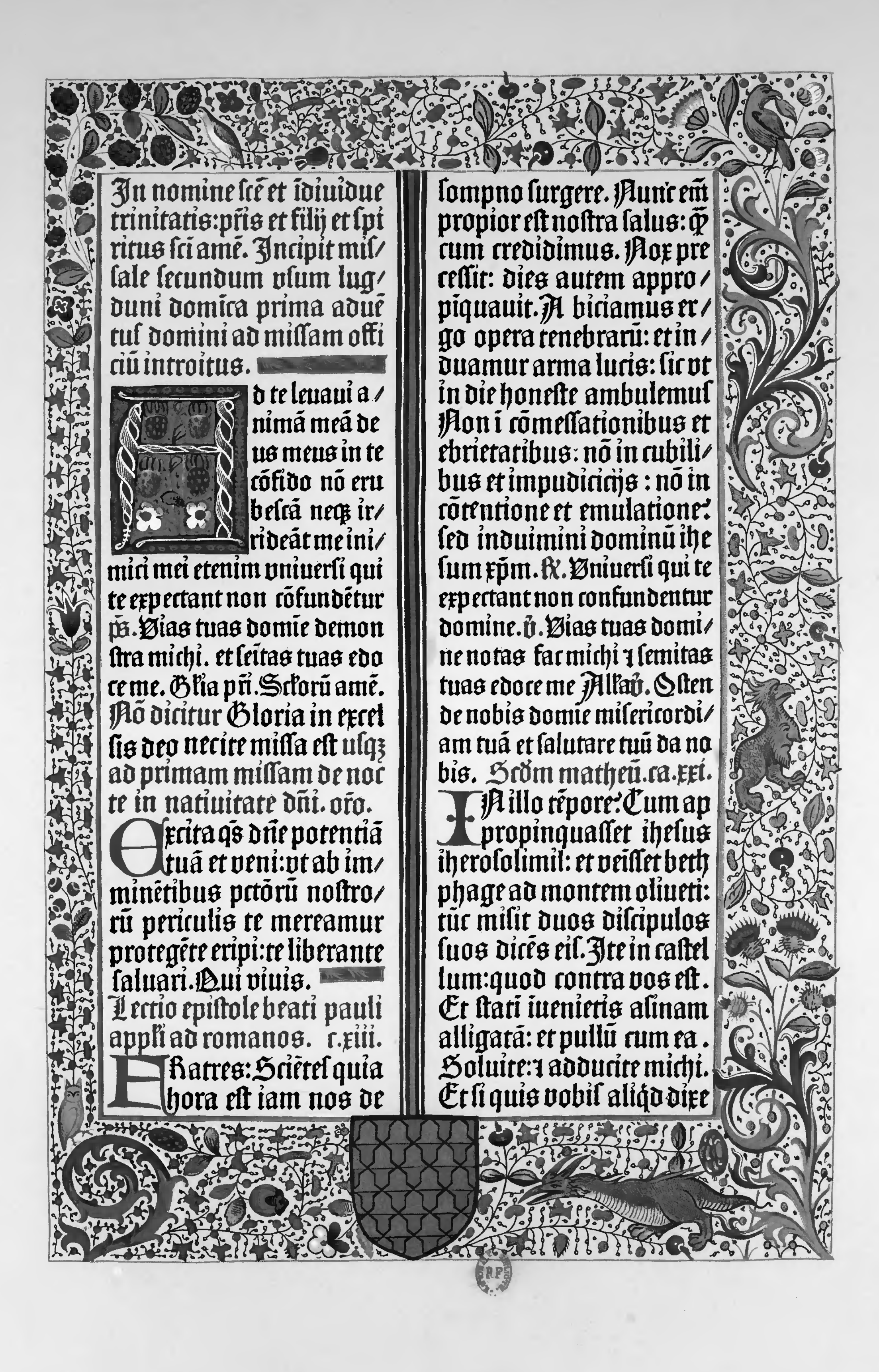
MISSALE SECUNDUM USUM LUGDUNI

IMPRIMÉ EN 1487 PAR JEAN NEUMEISTER

Première page de texte avec bordure miniaturée.

(Bibliothèque Nationale.)


Les pages intermédiaires sont blanches


In nomine scte et indiuidue
trinitatis: pris et filij et spi
ritus sci amē. Incipit mis/
sale secundum vsum lug/
duni domica prima adue
tus domini ad missam offi
ciū introitus.

Ad te leuaui a/
nimā meā de
us meus in te
cōfido nō eru
bescā neq ir/
rideāt me ini/
mici mei etenim vniuersi qui
te expectant non cōfundētur
ps. Vias tuas domie demon
stra michi. et seitas tuas edo
ce me. Glia pri. Sclorū amē.
Nō dicitur Gloria in excel
sis deo nec ite missa est vsqz
ad primam missam de noc
te in natiuitate dñi. oro.

Excita qs dñe potentiā
tuā et veni: vt ab im/
minētibus pctōrū nostro/
rū periculis te mereamur
protegēte eripi: te liberante
saluari. Qui viuis.

Lectio epistole beati pauli
apli ad romanos. c. xiii.

Fratres: Sciētes quia
hora est iam nos de
sompno surgere. Nunc em
propior est nostra salus: qp
cum credidimus. Nox pre
cessit: dies autem appro/
piquauit. Abiciamus er/
go opera tenebrarū: et in/
duamur arma lucis: sic vt
in die honeste ambulemus
Non i cōmessationibus et
ebrietatibus: nō in cubili/
bus et impudicicijs: nō in
cōtentione et emulatione:
sed induimini dominū ihe
sum xpm. R. Vniuersi qui te
expectant non confundentur
domine. V. Vias tuas domi/
ne notas fac michi: et semitas
tuas edoce me Allā. Osten
de nobis domie misericordi/
am tuā et salutare tuū da no
bis. Scdm matheū. ca. xxi.

In illo tēpore: Cum ap
propinquasset ihesus
iherosolimis: et venisset beth
phage ad montem oliueti:
tūc misit duos discipulos
suos dicēs eis. Ite in castel
lum: quod contra vos est.
Et stati iuenietis asinam
alligatā: et pullū cum ea.
Soluite: et adducite michi.
Et si quis vobis aliqd dixe



Les pages intermédiaires sont blanches

MISSALE LUGDUNENSE

DERNIÈRE PAGE AVEC L'ACHEVÉ D'IMPRIMER DATÉ DE 1487

Si ixuta finẽ: q̃ tetũ dicere
debes cõmẽorans flamen
eiusdẽ dic ꝓpe finẽ Expelles
sathanã: dicas in fine ꝑ ig-
nẽ. Notandũ ẽ ꝙ oĩs ora
tio dirigit ad patrẽ vl' ad fi
liũ: nll'a ad spm̃ sctm̃ Et hec
est ratio: q̃a spũsscũs est do
nũ et a dono nõ petit donũ
sed a largitore doni. Pe-
titur aũt a patre et filio: cuʒ
spũsscũs ꝓcedat ab vtroqʒ
Vnde ad patrẽ et filiũ diri
git orõ tanq̃ ad datoreʒ sʒ
nõ ad spm̃scm̃ tanq̃ ad do-
nũ Itẽ notandũ est ꝙ si nõ
dirigat ad patrẽ in qua nõ
fiat mentio de filio: tunc de
bet dici Per dñm vt in illa
oratioe Proctector inte spe
rantiũ. Si vero in orõne fi
at mentio de filio. tũc debet
dici Per eundẽ vt ĩ illa ora-
tione Deus q̃ de beate ma
rie v̾ginis vtero Si aũt di
rigat ad filiũ debʒ dici Qui
viuis vt ĩ illa orõne. Deus
qui v̾ginalẽ aulẽ Si vo ĩ fi
ne orõnis fiat mentio de fi-
lio tunc debet dici Qui tecũ
viuit vt in illa oratiõe De-
eus q̃ salutis eterne vel Cõ
scientias nostras Et sic de
alijs.
Sub Reuerẽdissiõ in cristo
prẽ ac illustri pricipe et dño
dño Carolo miseratõe diui
na tt' sci martini in mõtibꝰ
sacroscẽ Romãe eccl'e ꝑsbro
cardiali d' borboio nũcupa
to Archiepõ et conute lugd'
galliaꝶ primate. et epõ cla-
romõn. ãno sui põtificatus
xxx. de ipsiꝰ. Reuer̃. pr̃is ac
illustris pricipis licẽn ꝛ mã
dato: ac cũ cõsilio venerabi
liũ egregioꝶ viroꝶ dñoꝶ de
cani et capl'i eccl'ie lugd': Mis
sale sub ritu et vsu dc̃e eccl'e
lugd'. ꝑ deputatos ab eisdẽ
cũ maxia diligẽtia visitatũ
ĩspectũ ꝛ ꝑ dñm petꝶ Jaq̃ti
capell'm ꝑpetuũ ĩ eccl'ia scti
pauli lugd'. ordiatũ: cũ om
nibꝰ nouis officijs ĩtegral'r
lugd'. ĩpressũ ꝑ mgr̃m Jo.
alemanũ d' magontia ĩpres
sorẽ feliciter finit Sub ãno
incarnatõis dñice M. cccc.
lxxxvij Regnante xp̃ianissi
mo Rege nr̃o karolo Anno
regni sui quarto.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Voici ce qui est dit dans le colophon imprimé en rouge à la seconde colonne; nous traduisons le plus près possible du latin :

«Sous l'autorité de Révérendissime Père en Jésus-Christ et illustre prince, maître et seigneur Charles (*Sub Reverendissimo in Cristo patre ac illustrissimo principe et domino Carolo*), par la miséricorde divine du titre de Saint-Martin-des-Monts (*miseratione divina titulo Sancti Martini in Montibus*), prêtre de la sacro-sainte église romaine (*sacrosancte Romane ecclesie presbitero*), cardinal appelé de Bourbon (*cardinali de Borbonio nuncupato*), archevêque et comte de Lyon, primat des Gaules et évêque de Clermont (*archiepiscopo et comite Lugdunensi, Galliarum primate, episcopo Claromontensi*), l'an trentième de son pontificat, par la permission et le commandement du révérend père et illustre prince lui-même (*de ipsius reverendi patris ac illustris principis licentia et mandato*), comme aussi du conseil d'hommes vénérables et distingués personnages et maîtres, les doyens et le chapitre de Lyon (*ac cum consilio venerabilium egregiorum virorum dominorum decani et capituli ecclesie Lugdunensis*), le Missel sous le rite et l'usage de ladite église de Lyon (*Missale sub ritu et usu dicte ecclesie Lugdunensis*) a été examiné, vérifié, avec la plus grande diligence, par des députés du chapitre (*per deputatos ab eisdem cum maxima diligentia visitatum, inspectum*) et mis en ordre par Maître Pierre Jacquet, chapelain perpétuel en l'église Saint-Paul de Lyon (*per dominum Petrum Jaqueti capellanum perpetuum in ecclesia Sancti Pauli ordinatum*). Imprimé intégralement avec tous les nouveaux offices, à Lyon, par Maître Jean l'Allemand de Mayence, imprimeur (*cum omnibus novis officiis integraliter Lugduni impressum per Magistrum Jo. Alemanum de Magontia impressorem*), et terminé heureusement l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur M. CCCC. LXXXVIJ, le très chrétien roi Charles régnant, en la quatrième année de son règne (*Feliciter finitur, sub anno Incarnationis dominice M. CCCC. LXXXVIJ, regnante christianissimo rege Karolo, anno regni sui quarto*).»

L'exemplaire de la Bibliothèque nationale est décrit par van Praet, dans le *Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du Roi* (t. Ier, p. 147, n° 199). C'est un superbe livre qui provient de la bibliothèque du comte d'Albon, vendue à Lyon en 1788. Outre la bordure du commencement, van Praet signale d'une manière particulière deux grandes miniatures qui décorent le Canon de la Messe et que nous reproduisons ci-contre comme dans l'original, où elles sont placées en regard l'une de l'autre. La première représente le Père Éternel ou Dieu le Père sur son trône, bénissant le

MISSALE SECUNDUM USUM LUGDUNI

MPRIMÉ EN 1487 PAR JEAN NEUMEISTER

Dieu le Père bénissant le monde. — Miniature.

(Bibliothèque Nationale.)



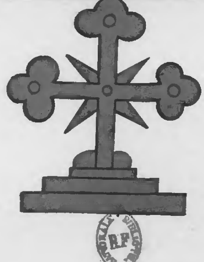
Les pages intermédiaires sont blanches

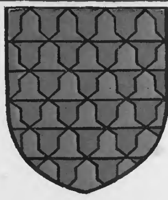
·S· MATHEVS·

·S·IOH ANNES

·S· LVCAS·

·S· MARCVS·







Les pages intermédiaires sont blanches

MISSALE SECUNDUM USUM LUGDUNI

IMPRIMÉ EN 1487 PAR JEAN NEUMEISTER

Dieu le Fils ou Jésus sur la croix. — Miniature.

(Bibliothèque Nationale.)



Les pages intermédiaires sont blanches


I·N·R·I·



Les pages intermédiaires sont blanches

monde et entouré de chérubins ailés; aux angles, les attributs des quatre évangélistes.

La seconde miniature nous montre Jésus ou Dieu le Fils crucifié, avec saint Jean et la Vierge au pied de la croix. Dans le fond, le paysage de Jérusalem en perspective.

Ces deux compositions sont évidemment l'œuvre de peintres miniaturistes lyonnais et offrent un beau spécimen de leur savoir-faire. Nous avons relevé, dans les archives de la ville de Lyon, les noms de plusieurs enlumineurs (*illumineurs*) et peintres, mais nous ne savons à qui attribuer ces deux morceaux qui sortent de l'ordinaire.

Les bordures et les miniatures en question portent, au bas, les armoiries vairées d'or et de sinople de l'ancien propriétaire du livre, qui l'a fait ainsi décorer. Ces armes, que van Praet n'avait pu déterminer, sont celles de Guichard de Rovedis de Pavie[1].

D'après des renseignements obligeamment fournis par M. Félix Desvernay, bibliothécaire de la ville de Lyon et qui complètent ceux que nous avions déjà donnés dans notre précédente étude sur Neumeister, Guichard de Rovedis était docteur en l'un et l'autre droit, infirmier de l'abbaye d'Ainay à Lyon, de l'ordre de Saint-Benoît, prieur de Chambost, de Bellegarde, dépendant d'Ainay et de Montrotier, dépendant à leur tour de Savigny.

Il avait fondé, en 1485, dans l'église d'Ainay, une chapelle consacrée à la Vierge et aujourd'hui placée sous le vocable de saint Michel. On y voyait ses armes, vairées d'or et de sinople, actuellement cachées par un buffet d'orgues. Il signait « G. DE PAVIE ».

Guichard avait fait présent à l'église de Montrotier, dont il était prieur commendataire, de ce beau Missel, avec cinq chasubles de soie à ses armes et un calice de vermeil. Copie de l'acte de cette donation passée par-devant

[1] La famille de Rovedis ou de Pavie, barons de Fourquevaux, était originaire de la ville de Pavie dont elle portait le nom. Les Rovedis s'établirent à Lyon au XVe siècle, puis en Languedoc. Ils étaient seigneurs de la Salle près de Quincieu en Lyonnais. Simon de Rovedis *alias de Papia*, père de Guichard, avait été médecin de Louis XI et de Charles VIII. Ce fut lui qui fit achever l'église des Cordeliers, dite maintenant de « Saint-Bonaventure », à Lyon. Les deux dernières travées et la façade furent construites à ses frais, comme il appert de deux inscriptions, l'une en français, l'autre en latin, placées, la première sur la façade, la seconde dans la chapelle de l'Annonciade (à présent dite de « Saint-François ») qu'il avait fondée, dotée et où il fut enterré. On voyait ses armes sur la façade de ladite église Saint-Bonaventure avant les dernières réparations qui y ont été faites.

notaire, en présence de témoins, est transcrite sur la dernière page blanche du volume. En voici le texte :

Venerabilis et religiosus vir dominus Guichardus de Pavye, decretorum doctor, prior sive commendatarius prioratus Montistroterii existentis in ecclesia sive capella Beate Marie que est infra castrum dicti Montistroterii, considerata utilitate dicte ecclesie Beate Marie Virginis et eciam ecclesie Sancti Martini dicti Montistroterii. Et alias quia sibi placet : ad honorem dictorum Sanctorum dat et donat nunc et de presenti donacione irrevocabili parochianis predictarum ecclesiarum, presente et acceptante Johanne Johannon luminario dictarum ecclesiarum videlicet quinque casulas sive *chasubles de soye* in quibus sunt arma dicti domini, unam casulam *de soye violette*, unum calicem argenteum auro deauratum in quo sunt arma dicti domini. Et hoc pro serviencie dictarum ecclesiarum quatuor Missalia quorum duo describuntur in palgameno, alia duo in papiro. Et unum *greale* eciam palgameni in quibus sunt arma dicti domini. Illaque realiter eadem luminario tradidit et expedivit in pace, retento tamen per dictum dominum quod ipso domino vivente possit se servire pro celebratione fienda ipso presente in dicta ecclesia de dicto calice. Precepitque michi subsignato quod faciam de dicta donatione ad opus dictorum parochianorum cartam sive litteram testimonialem. Quam feci hodie in ecclesia predicta septima mensis Maii anno domini millesimo quingentesimo decimo quinto, presentibus venerabili viro domino Guichardo de Thologniaco domino Arbigneaci et curato Montistroterii et domino Stephano de Montdesert presbitero curato de Rozier, testibus ut et me notario.

GRESUCANEUR.

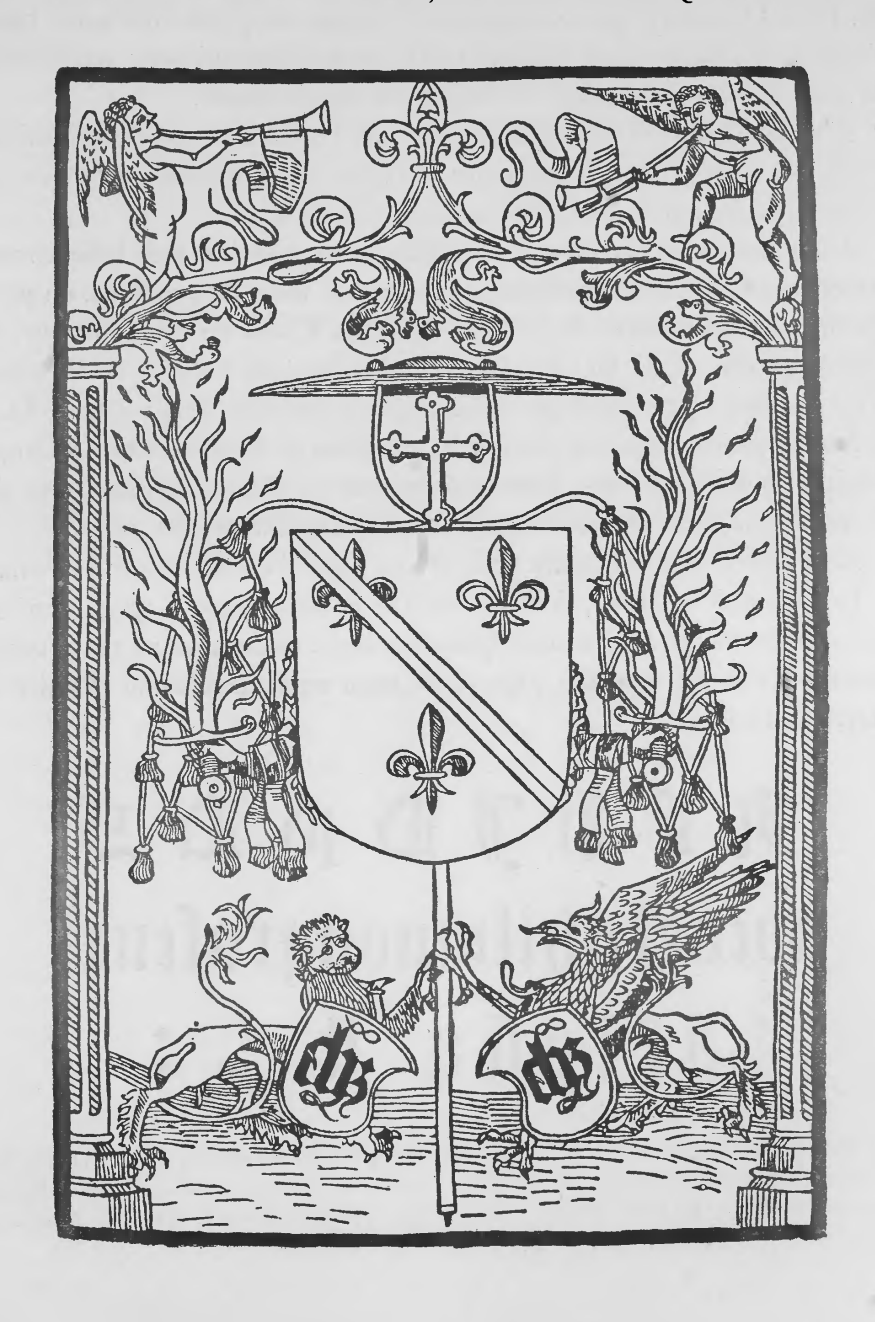
On remarque, à la fin de ce Missel, les armoiries du cardinal de Bourbon, tirées en rouge[1]. Cette planche, gravée sur bois dans le style gothique fleuri, est des plus remarquables. Elle fut exécutée d'après un dessin de Jean Perréal. Cet artiste a dessiné en 1486, dit M. Rondot, l'écu « aux armes et devise de Mons[r] le cardinal arcevesque faitz avec l'espée flambante pour ystoire »[2].

[1] Deux autres exemplaires tirés sur vélin, également enluminés, sont conservés à la bibliothèque de la ville de Lyon. L'un d'eux a appartenu à Jean du Peyrat, celui même qui, par sa prudence et son courage, empêcha la fameuse sédition excitée par le Consulat en 1529. — La bibliothèque de la ville de Montbrison en possède aussi un exemplaire sur vélin provenant du chapitre de Notre-Dame, auquel il aurait été donné, suivant la tradition, par Charles de Bourbon lui-même. (Voir A. CLAUDIN, *Origines de l'Imprimerie à Albi en Languedoc*, p. 76; ouvrage cité.)

[2] Archives de Lyon, CC 518. — *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XV[e] siècle*, p. 38; ouvrage cité. — Extrait du compte de Guillaume de Bled, trésorier et receveur des deniers communs de Lyon : « Item à Jehan de Paris, peintre, pour reste de ce que luy estoit deu pour avoir fait les deux escuz aux armes et devise de Mons[r] le cardinal arcevesque faitz avec l'espée flambante pour ystoire et joyeuseté à la venue et entrée de mondit sieur le cardinal arcevesque de ceste ville : III livres X sols tournois. » (*Communication de M. F. Desvernay.*)

MISSALE LUGDUNENSE

ARMOIRIES DE CHARLES DE BOURBON, CARDINAL ET ARCHEVÊQUE DE LYON



Jean Perréal, dit Jean de Paris, peintre du Roi, habitait alors Lyon et demeurait rue Mercière[1], dans la même rue que l'imprimeur Neumeister. Ce dernier avait son atelier dans la maison de Claude Gibolet. C'est là, dit M. Félix Desvernay, que Neumeister a imprimé son beau Missel de l'Église de Lyon. La maison a été démolie au XVI[e] siècle. Celle qui porte actuellement le n° 46 sur la rue Mercière s'élève sur son emplacement.

L'autre exemplaire du Missel sur vélin de l'église de Lyon donné, suivant l'acte que nous venons de rapporter, à l'église de Montrotier, se trouve aujourd'hui à la grande bibliothèque de la ville de Lyon.

L'ornementation du volume est différente et peut-être plus belle encore. Autour du Père Éternel voltigent, comme une nuée de papillons, de petits chérubins ailés, couleur de feu. La figure du Christ en croix manque. La grande gravure de la fin, aux armes de l'archevêque Charles de Bourbon, n'est pas dans l'exemplaire qui est celui que le donateur s'était réservé. Dans le bas de plusieurs feuillets, on voit les armoiries de Rovedis. On y remarque de riches bordures peintes, formées de queues de plumes de paon, avec des fleurs, des oiseaux, des colimaçons, des animaux fantastiques, etc.

Nous reproduisons ci-contre deux de ces pages d'art des peintres lyonnais.

Le Canon de la Messe, dont on verra la première page ci-après, contient autour, dans les banderoles l'inscription suivante : GVICHARDVS DE PAVYE DECRETORVM DOCTOR. Le type des pages du Canon rappelle celui du Psautier de Mayence de 1457 :

A E H J O P Q S

abcdefghilmnopqrsſtuxꝫ

ā ē ī p̄ ū ꝝ ſt . :

[1] Voici le document qui indique la demeure de cet artiste : « Jehan de Paris, peyntre, tient une plasse contenant deux piez du grand jardin... acquis nouvellement de Jacques Lodiau... en lad. rue devers le matin joignant à la maison dudit Du Peyrat, devers la bize et la maison de Jehan Huguetan, imprimeur, devers le vent. » — Archives de Lyon, CC 6, fol. 17 v°.



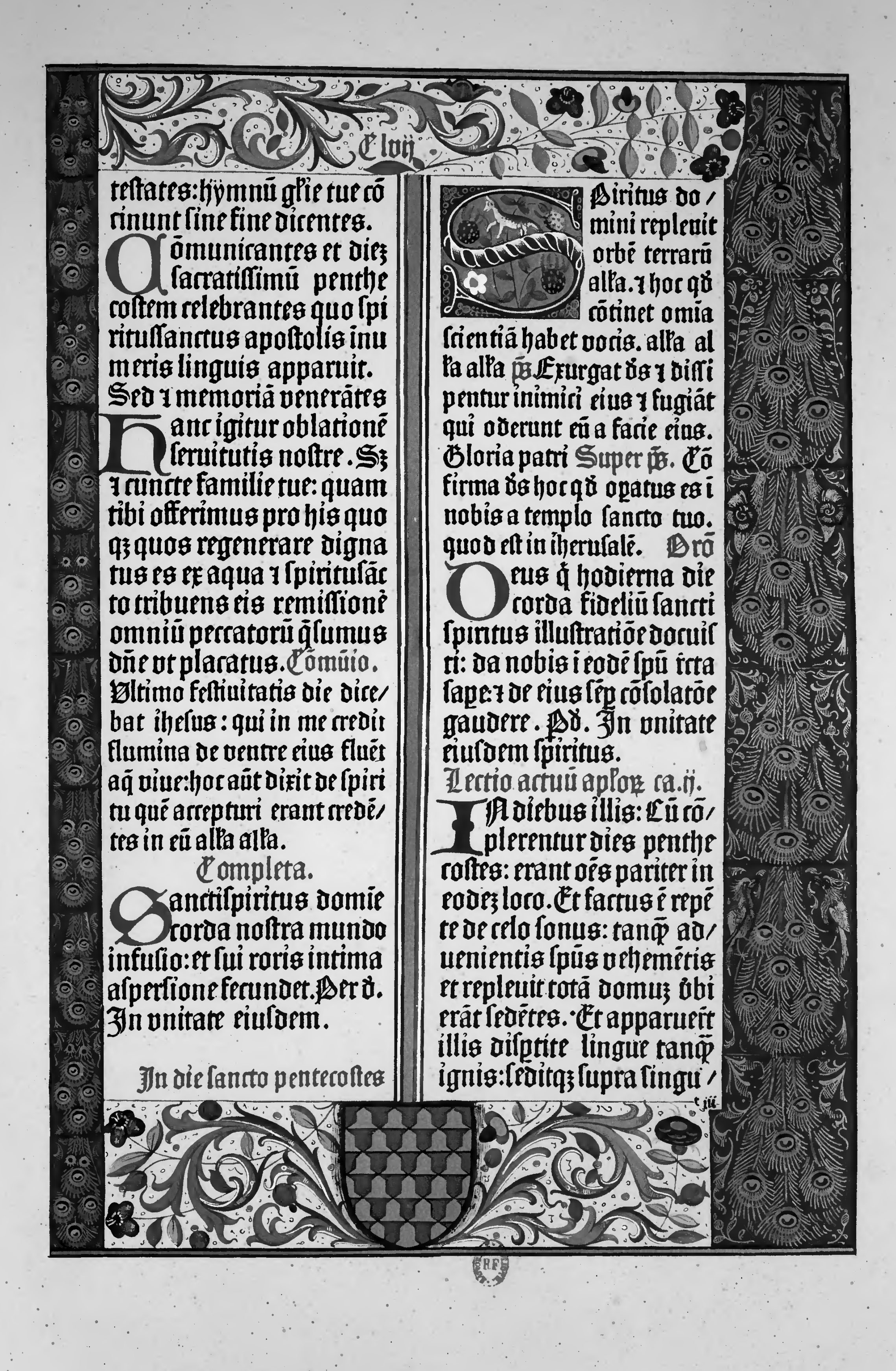
MISSALE SECUNDUM USUM LUGDUNI

IMPRIMÉ EN 1487 PAR JEAN NEUMEISTER

Page de texte avec lettre initiale et bordure miniaturées.

(Bibliothèque de Lyon.)


Les pages intermédiaires sont blanches



testates: hymnū gl'ie tue cō
cinunt sine fine dicentes.
Cōmunicantes et diez
sacratissimū penthe
costem celebrantes quo spi
ritussanctus apostolis inu
meris linguis apparuit.
Sed ꝛ memoriā venerātes
Hanc igitur oblationē
seruitutis nostre. Sz
ꝛ cuncte familie tue: quam
tibi offerimus pro his quo
qz quos regenerare digna
tus es ex aqua ꝛ spiritusāc
to tribuens eis remissionē
omniū peccatorū q̄sumus
dn̄e vt placatus. Cōmūio.
Vltimo festiuitatis die dice/
bat ihesus: qui in me credit
flumina de ventre eius fluēt
aq̄ viue: hoc aūt dixit de spiri
tu quē accepturi erant credē/
tes in eū alła alła.

Completa.

Sanctispiritus domie
corda nostra mundo
infusio: et sui roris intima
aspersione fecundet. Per d.
In vnitate eiusdem.

In die sancto penthecostes

Spiritus do/
mini repleuit
orbē terrarū
alła. ꝛ hoc qd
cōtinet omia
scientiā habet vocis. alła al
ła alła ps. Exurgat ds ꝛ dissi
pentur inimici eius ꝛ fugiāt
qui oderunt eū a facie eius.
Gloria patri Super ps. Cō
firma ds hoc qd opatus es i
nobis a templo sancto tuo.
quod est in iherusalē. Orō
Deus q̄ hodierna die
corda fideliū sancti
spiritus illustratiōe docuis
ti: da nobis i eodē spū recta
sape: ꝛ de eius sēp cōsolatōe
gaudere. Pd. In vnitate
eiusdem spiritus.
Lectio actuū aplorum ca. ij.
In diebus illis: Cū cō/
plerentur dies penthe
costes: erant oēs pariter in
eodez loco. Et factus ē repē
te de celo sonus: tanq̄ ad/
uenientis spūs vehemētis
et repleuit totā domuz vbi
erāt sedētes. Et apparuert
illis dispertite lingue tanq̄
ignis: seditqz supra singu/



Les pages intermédiaires sont blanches

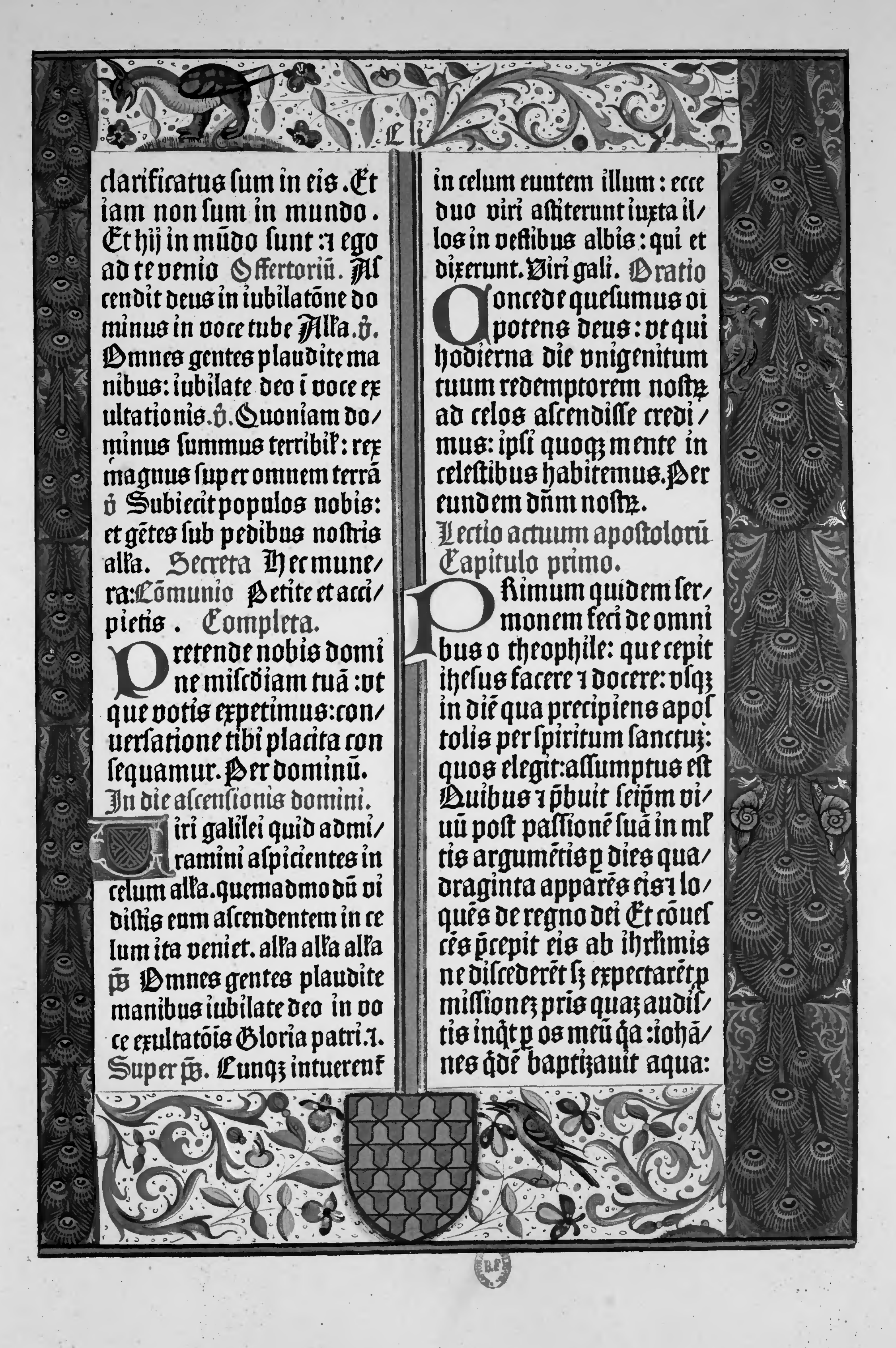
MISSALE SECUNDUM USUM LUGDUNI

IMPRIMÉ EN 1487 PAR JEAN NEUMEISTER

Autre page de texte avec bordure miniaturée.

(Bibliothèque de Lyon.)


Les pages intermédiaires sont blanches



clarificatus sum in eis. Et
iam non sum in mundo.
Et hij in mūdo sunt: ⁊ ego
ad te venio. Offertoriū. As
cendit deus in iubilatōne do
minus in voce tube Allła. ℣.
Omnes gentes plaudite ma
nibus: iubilate deo ī voce ex
ultationis. ℣. Quoniam do/
minus summus terribił: rex
magnus super omnem terrā
℣ Subiecit populos nobis:
et gētes sub pedibus nostris
allła. Secreta Hec mune/
ra: Cōmunio Petite et acci/
pietis. Completa.
Pretende nobis domi
ne misc̄diam tuā: vt
que votis expetimus: con/
uersatione tibi placita con
sequamur. Per dominū.
In die ascensionis domini.
Viri galilei quid admi/
ramini aspicientes in
celum allła. quemadmodū vi
distis eum ascendentem in ce
lum ita veniet. allła allła allła
ps̄ Omnes gentes plaudite
manibus iubilate deo in vo
ce exultatōis Gloria patri. ⁊.
Super ps̄. Cumq̄z intuerent
in celum euntem illum: ecce
duo viri astiterunt iuxta il/
los in vestibus albis: qui et
dixerunt. Viri gali. Oratio
Concede quesumus oī
potens deus: vt qui
hodierna die vnigenitum
tuum redemptorem nostꝝ
ad celos ascendisse credi/
mus: ipsi quoq̄z mente in
celestibus habitemus. Per
eundem dn̄m nostꝝ.
Lectio actuum apostolorū
Capitulo primo.
Primum quidem ser/
monem feci de omni
bus o theophile: que cepit
ihesus facere ⁊ docere: vsq̄z
in diē qua precipiens apos
tolis per spiritum sanctuz:
quos elegit: assumptus est
Quibus ⁊ p̄buit seipm̄ vi/
uū post passionē suā in mł
tis argumētis p dies qua/
draginta apparēs eis ⁊ lo/
quēs de regno dei Et cōuer
cēs p̄cepit eis ab ihrłmis
ne discederēt sz expectarēt p
missionez pris quaz audis/
tis inq̄t p os meū q̄a: iohā/
nes q̄dē baptizauit aqua:



Les pages intermédiaires sont blanches

Quelque temps après l'impression du Missel de Lyon, en 1489, Neumeister imprime un *Psalterium latinum cum hymnis,* de format in-quarto, qui se termine par cette suscription : *Exarata Lugduni per magistrum Joh. Neumestre de Moguntia Lugduni commorantem* [1].

Il a achevé, le 24 janvier 1489 (1490 n. st.), le Bréviaire de l'Église de Vienne en Dauphiné.

Ce labeur lui avait été commandé par Angelo Cato, de Bénévent, archevêque et comte de Vienne, qui revit lui-même le texte et en fit les frais (*Angelus Cato Beneventanus archiepiscopus et comes Vienne. . . sua impensa et suis laboribus imprimendum curavit*).

Adſit principio noſtro
ſpirit⁹ ſancti gracia. Ini-
tium breuiarij ſecundum
vſum ⁊ cõſuetudinẽ ſan-
cte eccleſie viẽnẽſis. Su-
mitur autẽ initiũ ab ad-
uentu domini: qui aduẽ-
tus celebratur vbicunq3
dies dñica euenerit inter
quinto kal'. decembris ⁊
tertio nonas eiuſdẽ men-
ſis. ita qđ quecunq3 illaꝝ
ſeptem litteraꝝ que inter
dictas kal'. ⁊ nonas iclu-
dũtur repreſentauerit do
minicã: dies illa eſt prin-
cipiũ aduẽt⁹. Sed etiã
in dñica proximiori feſto
beati andree vel kal'. de-
cembris ſiue ante ſiue re-
tro eſt ſemper initium ad
uentus. ⁊ ſi ipſum feſtum
cadit i dominica ibi etiã
eſt initiũ aduẽtus. No
tandũ ꝙ feria quarta pro
xima poſt feſtũ ſancte lu-
cie: cinerum: pẽthecoſtes
⁊ exultationis ſancte cru
cis ſemper quattuor tem-
pora celebrãt. Eſt etiã
notandũ ꝙ in aduẽtu nõ
dicitur Te deũ laudam⁹.

ad matutias. nec Gloria
i excelſis deo. nec Ite miſ
ſa eſt ad miſſam. niſi i fe-
ſtiuitatibus ſanctoꝝ no-
uem lectionũ. Et ſemper
fiat de aduentu dieb⁹ do
minicis licet ſanctus eue
nerit. Dieb⁹ vero feria
libus ſi feſtiuitas alicui⁹
ſancti euenerit ſiue fuerit
nouẽ lectiones ſiue tres:
fiat de illo et nõ de aduẽ-
tu. Et poſtꝙ inceperit ad
uentus non fit cõmemo-
ratio de cruce vſq3 ad o-
ctauã paſche vbi reperies
ãtiphonas. Sabbato
dñice prime aduẽtus Ad
veſpas: an. Benedictus de
us meus ps. Ipſum. Cum
ceteris pis. ⁊ ãtiphonis
ferialib⁹ eiuſdem diei. Et
orationes que ſequuntur
debẽt dici ad veſperas et
matutinas pertotum ad
uentũ niſi in diebus dñi
cis ⁊ quatuor temporum
⁊ in alijs dieb⁹ feſtis in
quib⁹ erit propria oratio
De officio vo cuiuſlibet
hore ⁊ pſalmis nocturnis
⁊ diurnis tam dñice ꝙ fe
A

An. Ego ſum reſurrectio ⁊ vi-
ta q credit in me etiã ſi mortu⁹
fuerit viuet et ois q viuit ⁊ cre-
dit in me non morieẽ ineternũ.
Hnc ſupradicte dicant ad
mag alternatim vna poſt
aliã Pater nr. Et ne. Pre
ces. Ne tradas beſtiis. ℟. Et
aias. v⁹. Nõ intres. ℟. Cr nõ
v. A portis iferi. ℟. Erue dñe
Requiẽ v. Et lux. p. Lauda
aia mea. Orõ. Preſta dñe
queſum⁹ ops deus: vt aie
faꝛ t ſiipra. Oratio.
Queſumus dñe vt fa-
niulis tuis quoꝝ o-
bitus diẽ cõmemoramus
ſanctoꝝ atq3 electoꝝ tuo-
rũ largiri digneris conſor
tiũ. et rorẽ mie tue pben-
de infunde. Alia o. õ.
Concede queſum⁹ ops
de⁹: aiabus famulo-
rũ tuoꝝ ſacerdotũ felicita
tis eterne conſortiũ: qb⁹
donaſti ſacri altaris tui cõ
ſequi miſteriũ. Alia orõ
Deus venie largitor. vt. s.
Animabus queſumus
dñe famuloꝝ famula
rumq3 tuarũ orõ proficiat
ſupplicantiũ: vt eas et a

peccatis oibus exuas: et
tue redẽptionis facias eſ-
ſe participes. Qui viuis ⁊
regnas cũ deo patre. in v-
nitate ſpũſſancti de⁹. per
omia ſecula ſcl'oꝝ. Amen.

Finis breuiarii ſecundũ
vſum ⁊ conſuetudinẽ ſctẽ
eccleſie viennẽ. Quẽ an-
gelus Cato beneuẽtanus
archiepũs ⁊ comes viẽne
primuſq3 galliarũ primas
pro reipublice viennenſiũ
et aiaꝝ cõmoditate et ſue
ſctẽ eccleſie honore: ſua i-
penſa: et ſuis ſũmis labo-
rib⁹: imprimendũ curauit
Impreſſum Lugduni per
magrm Johẽz meuniſter
de magũcia dictum Albi
Anno chriſti ieſu. M. cccc.
lxxxix. Die. xxiiii. ianuarii.
Et ãno. iiii. põtificat⁹ In-
nocẽtii octaui pontificis
maximi. Et ãno. v. Caroli
viii. chriſtianiſſimi regis
Lodouici xi. hoim regum
q3 ſapiẽtiſſimi regis filii.
Et ãno. vii. pſulatus An-
geli Catonis.

Le passage suivant : *Impressum per Johannem Meunister de Maguntia dictum Albi,* nous fournit la preuve que Jean Neumeister, dont le nom est écrit ici

[1] Ce livre, dont nous ignorions l'existence lors de nos premières recherches sur la vie et les travaux de Neumeister, a figuré à la vente Perkins (nº 731 du catalogue), faite à Hanworth Park, près de Londres, en 1873. D'après la description du catalogue, l'exemplaire, dans sa première reliure du xvᵉ siècle, était dans un état immaculé. Nous ne savons dans quelles mains il est actuellement.

Meunister[1] par corruption, est bien l'imprimeur d'Albi, originaire de Mayence, qui était venu exercer son art à Lyon et s'y fixer. La question d'identité de *Jean l'Allemand, de Mayence,* et de *Jean d'Albi* est donc tranchée[2].

Le Bréviaire de Vienne, qui est conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, est imprimé avec le caractère gothique suivant :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V Y Z

a b c d ꝺ e f g h i l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z j . : ⁊ ff ſſ ſt

ā aꝫ bꝰ ꝺ̃ ẽ eꝰ eꝫ ⁊ ⁊c̃ ĩ iꝰ lꝰ l̃ m̃ ñ nꝰ õ p̃ ꝑ ꝓ q̃ ꝗ̃ qꝫ rꝰ r̃ ꝛ̃ t̃ tꝰ ũ uꝰ uꝫ v̈

Le caractère des *Répons,* représenté ci-après, est beaucoup plus petit :

A B C D E F G H I L L M N O P Q R S T V

a b c d ꝺ e f g h i j k l m n o p q ꝛ r s ſ t u v x y z ꝫ v̈

ā bꝰ ẽ eꝰ ĩ iꝰ l̃ m̃ mꝰ ñ nꝰ õ p̃ ꝑ ꝓ ꝺ̃ q̃ ꝗ t̃ v̈

ff ſſ ſt . : ⁊

Le caractère du texte de ce bréviaire est identique à celui du *Fortalicium Fidei,* d'Alphonse de Spina, et autres livres imprimés de 1487 à 1492 avec la marque de Guillaume Balsarin. Or ce dernier est qualifié simplement de libraire dans le registre des *Nommées* de 1493[3]. La maison de Balsarin était mitoyenne de celle de Claude Gibolet, dans laquelle Neumeister avait son atelier. Il y a donc tout lieu de croire que Balsarin a fait imprimer par Neumeister, son voisin, les livres qui sont exécutés avec ces caractères et qu'il n'a fait qu'y apposer son monogramme comme marque de propriété.

[1] La forme *Meunister* se trouve dans trois livres imprimés par Neumeister *l'ancien,* dont nous avons retrouvé la trace à Florence, où il travailla à la presse et s'associa avec le papetier Francesco di Dino, en 1481 et 1482. — Voici les titres sommaires de ces livres qui avaient échappé à nos recherches : S. ANTONINO, arcivescovo di Firenze. Trattato del modo di confessare, *Impresso per Francesco di Dino Fiorentino adi x di luglio M. CCCC. LXXXI, appresso al Munistero di Fuligno, nella sipta di Firenze;* in-4°. – IL LIBRO de tutti chostumi, moneti, pese et usanze, *Per me Francesco di Dino di Jacopo Kartolaio Fiorentino, adi x di dicembre M. CCCC. LXXXI in Firenze, apresso al Munistero di Fuligno;* in-4°. – PULCI, Morgante maggiore; *Gittato in forma per me Francesco di Dino di Jacopo di Riga cartolai Fiorentino. Impresso nella sipta di Firenze adi septe di Febrnario, appresso al Munister di Fuligno nel anno M. CCCC. LXXXII;* in-fol. — Il n'y a pas de doute à avoir. Le *Meunister* ou Neumeister *l'ancien,* de Foligno, n'avait pas le don d'ubiquité et ne doit pas être confondu avec Neumeister *le jeune,* l'imprimeur d'Albi et de Lyon. Tous deux étaient Mayençais et copistes de manuscrits avant d'être imprimeurs.

[2] *Origines de l'Imprimerie à Albi en Languedoc;* ouvrage cité, voir p. 32-33.

[3] Archives de Lyon, CC 6, fol. 2, v°.

MISSALE SECUNDUM USUM LUGDUNI

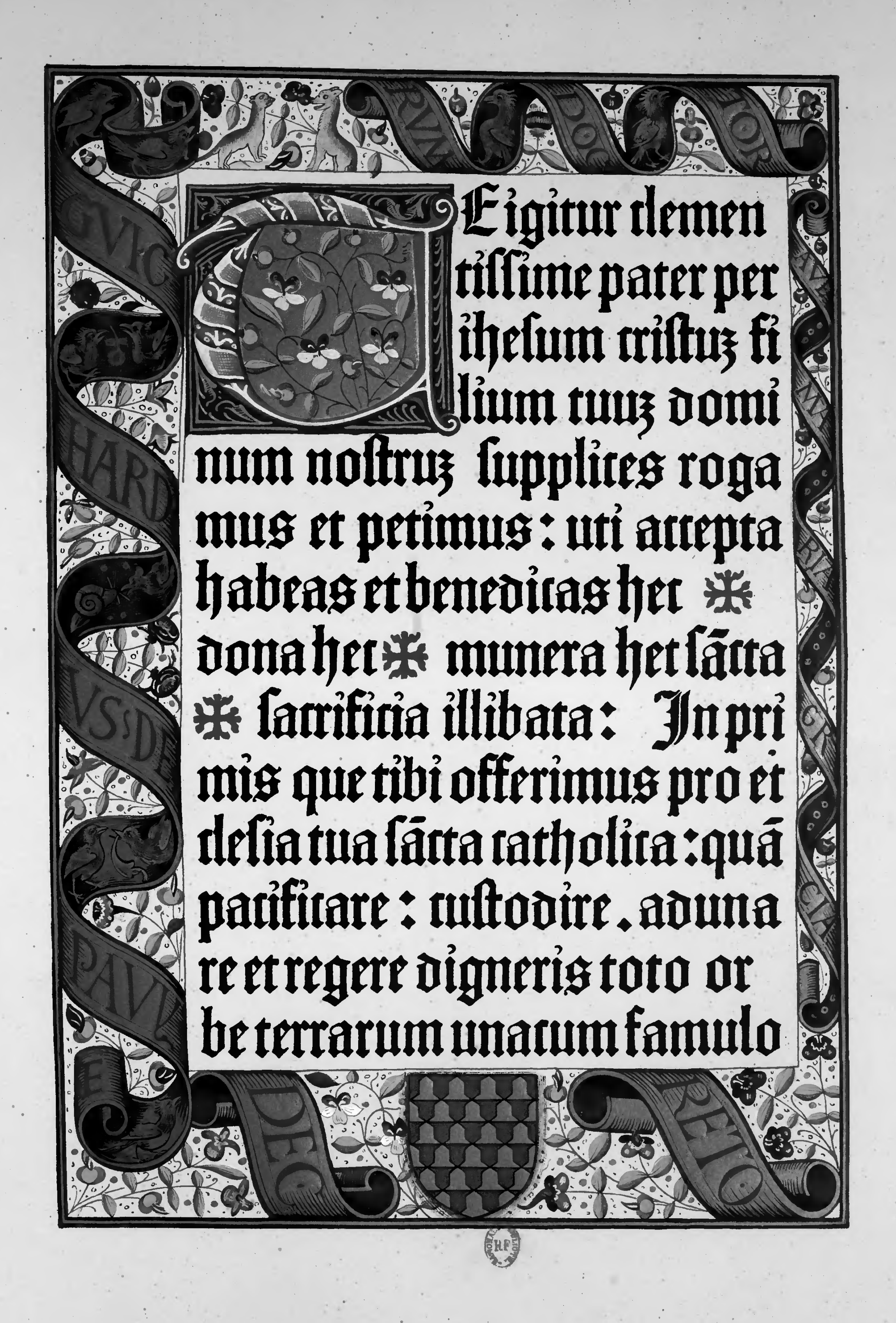
IMPRIMÉ EN 1487 PAR JEAN NEUMEISTER

Le Canon de la Messe avec bordure au nom de Guichard de Pavye.

(Bibliothèque de Lyon.)



Les pages intermédiaires sont blanches



Te igitur clemen
tissime pater per
ihesum cristuz fi
lium tuuz domi
num nostruz supplices roga
mus et petimus: uti accepta
habeas et benedicas hec ✠
dona hec ✠ munera hec sācta
✠ sacrificia illibata: In pri
mis que tibi offerimus pro ec
clesia tua sācta catholica: quā
pacificare: custodire. aduna
re et regere digneris toto or
be terrarum unacum famulo



Les pages intermédiaires sont blanches

Nous avons mis à l'actif de Balsarin une contrefaçon de l'édition des *Epistolares Formulæ* par Manneken (*Virulus*), imprimée par Pierre César à Paris, en 1478. (Voir *Histoire de l'Imprimerie en France,* t. Ier, p. 141-142.) Nous avions, en effet, reconnu dans ce livre les caractères du texte de la *Pragmatica Sanctio,* imprimée à Lyon, en 1488, avec la marque généralement attribuée à Balsarin. Nous sommes maintenant d'avis qu'il convient d'attribuer cette impression à Neumeister plutôt qu'à Balsarin, avec d'autant plus de raison qu'on n'y voit pas la marque de ce dernier. Les caractères sont ceux du *Belial,* imprimé à Lyon en 1484, et des *Meditationes* datées d'Albi (1481). Ils ne paraissent pas fatigués et datent probablement des premiers temps de l'établissement de Neumeister à Lyon.

En 1493, Neumeister avait quitté la rue Mercière et transféré son atelier dans une maison de la rue «tendant du four de Malconseil à l'Arbre-Sec» [1]. A partir de ce moment, les livres de Balsarin sont imprimés avec une autre sorte de caractères d'une forme tout à fait différente, et il faut peut-être en conclure qu'il devint alors réellement imprimeur, car, en 1502, nous le voyons s'intituler «Imprimeur du Roy».

En 1495, nous trouvons Neumeister avec Michel ou Michelet Topié. Ils impriment ensemble le Missel de l'église d'Uzès, sur l'ordre et aux frais de l'évêque Nicolas Maugras (*Malegrassi*).

Topié, qui avait été associé précédemment avec Jacques de Herenberck (1488 et années suivantes), avait exercé seul en 1492. En 1493, il était venu demeurer dans la même maison que Neumeister, ainsi que l'a constaté M. Rondot [2]. Il est donc probable qu'il a travaillé en collaboration avec Neumeister à partir de ce moment. On remarquera que, dans le colophon du Missel d'Uzès, Neumeister est seul qualifié du titre de maître (*magister*). Topié était compositeur d'imprimerie et «serviteur» de ce dernier [3].

[1] La maison qui appartenait à Antoine Julien, prêtre, et à Pierre, son frère, était entre celle de Pierre Canivet, dit Baudet, pelletier, et le tènement du monastère de Saint-Pierre-les-Nonnains. «Maistre Jehan d'Alby, imprimeur, tient à louage la plus grande partie de lad. maison qui en baille xx escus.» (Archives de Lyon, CC 7; fol. 49 v°.) — D'après une communication de M. Félix Desvernay, l'emplacement de ce second atelier de Neumeister serait aujourd'hui absorbé par le bâtiment du Palais Saint-Pierre, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 16.

[2] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xv*e *siècle,* p. 178, note 2; ouvrage cité.

[3] Un rôle de 1498 nous fait connaître exactement la profession de Topié : «Michellet Toupier, imprimeur compositeur... Ledit Michellet estoit serviteur maistre Jehan..., non mestre imprimeur». (Archives de Lyon, CC 225, fol. 147 r°.)

¶ Ad ſumme ſanctiſſimeqꝫ trinitatis laudem ⁊ gloriā ac diuini cultus augmentū. Incipit miſſale ſecundū ritum laudabilemqꝫ vſum ſancte vcetienſis eccleſie. Et primo.

¶ Dominica prima de aduentu domini ad miſſam officium.



D te leuaui animam meā. deus meus in te confido nō erubeſcaꝫ: neqꝫ irrideāt me inimici mei etenī vniuerſi qui te expectāt nō cōfundentur. ps. Vias tuas domine demōſtra mihi. ℟. Et ſemitas tuaſ edoce me. ℣. Gloria patri ⁊ filio ⁊ ſpirituiſācto. Sicut erat in principio ⁊ nūc ⁊ ſemp ⁊ in ſecula ſeculorum amē. Nō dicitur Glīa in ex: Oro.

Excita dn̄e potentiā tuam ⁊ veni: vt ab iminentibus peccatoꝝ noſtrorū periculis: te mereamur protegēte eripi: te liberante ſaluari. Qui viuis ⁊ regnas cū deo patre in vnitate ſpūſſancti deus. per oīa ſecula ſeculorum Amē. Lectio eplē beati pauli apl̄i Ad romanos. xiij:

Fratres: Scientes quia hora eſt iā nos de ſomno ſurgere. Nunc autē propior eſt noſtra ſalus quā cū credidimus. Nox pceſſit: dies aūt appropinquauit. Abijciam⁹ ergo opera tenebraꝝ ⁊ induamur arma lucis: ſic vt in die honeſte ambulemus. Nō in cōmeſſationib⁹ ⁊ ebrietatib⁹: nō in cubilib⁹ ⁊ impudicicijs. Non in cōtētione ⁊ emulatiōe ſed induimini dn̄ꝫ noſtrū ieſuꝫ chriſtū. ℟. Vniuerſi qui te expectant nō confundentur dn̄e ℣. Vias tuas dn̄e notas fac mihi: ⁊ ſemitas tuas edoce me. Allła. ℣. Oſtende nobis domie miſericordiā tuā: ⁊ ſalutare tuū da nobis

In illo Scd̄m Lucam. xxi. tpe. Dixit ieſus diſcipulis ſuis: Erunt ſigna in ſole: ⁊ luna ⁊ ſtellis et in terris preſſura gentiuꝫ p̄ cōfuſione ſonitus maris ⁊ fluctuū: areſcētibus hominib⁹ p̄ timore ⁊ expectatiōe que ſupuenient vniuerſo orbi. Naꝫ virtutes celoꝝ mouebūtur. Et tunc videbunt filiū hoīs venientē in nube cum ptāte magna ⁊ maieſtate.. His auteꝫ fieri incipientib⁹ reſpicite ⁊ leuate capita veſtra quoniā appropinquat redemptio noſtra. Et dixit illis ſimilitudinē. Videte ficulneam ⁊ oēs arbores cū pducūt iā ex ſe fructū ſcitis qm̄ prope ē eſtas: ita ⁊ vos cum videritis hec fieri ſcitote quoniā prope ē regnū dei. Amē dico vobis: quia nō preteribit generatio hec donec oīa fiant. Celum ⁊ terra tranſibunt: verba autem mea nō tranſient. Credo: Offerto.

Ad te domine leuaui aīam meā de⁹ meuſ in te cōfido nō erubeſcā neqꝫ irrideant me inimici mei etenī vniuerſi qui te expectant nō confundentur. Secreta.

Hec ſacra nos dn̄e potenti virtute mundatos ad ſuū faciāt puriores venire principiū. Dn̄m noſtrū ieſū xp̄m filiū tuū. Qui tecū viuit ⁊ regnat in vnitate ſpūſſancti de⁹. p oīa ſecula ſeculorū. Communio.

Dn̄s dabit benignitatem: ⁊ terra noſtra dabit fructū ſuū. Ad complendā.

Suſcipiamus dn̄e miam tuā in medio templi tui ⁊ reparationis nr̄e

Première page de texte.



Spécimen d'une page des Proses en musique.

Misse votiue

Domine iesu christe Postcoio qui hora sexta diei ꝓ redēptio-ne mūdi: crucis patibulū ascendisti: et sanguinem tuum p̄ciosissimū: in re missionē petōꝝ nr̄oꝝ effudisti. te hūi-liter dep̄camur: vt post obitū nostrū paradisi ianuam gaudenter introire mereamur. Qui cum patre ⁊ spiritu sancto viuis ⁊ regnas deus. Per om nia secula seculoꝝ. ℟. Amen.

De sancto Laurentio Oratio.

Excita dn̄e in ecclesia tua spūm cui beatus Laurentius leuita serui-uit: vt eodem nos replente studeam⁹ amare quod amauit: ⁊ opere exerce-re quod docuit. Per dn̄m nostrum.

Sacrificium vostrum Secreta. tibi dn̄e q̄sumus beati Lauren-tij precatio sancta conciliet: vt cuius solenniter exhibetur meritis efficiat̄ acceptum. Per dn̄m nostrū. Compl.

Supplices te rogamus om̄ipo-tens deus: vt quos donis cele-stibus saciasti. Intercedēte beato lau rentio martyre tuo: perpetua prote-ctione custodias. Per dn̄m nostrū.

Explicit missale scd̄m vsum ecclesie Vcetien̄. Impressum Lugd̄. per magistrū Johannē Neumester de Maguncia. Et Michae lē Topie. Anno dn̄i. M.cccc.xcv. Die vero quinta mensis Augusti.



Maxime lauripare preceptor theologie:
Atqꝫ camenarum nobile presidium:
Lux Nicholae tuis Vticensibus: en modo certat
Grande sophos meritis dicere quisqꝫ tuis.
Rite etenim sceptrum dum gestas pontificale:
Ad sacros vsus hoc renouatur opus.

Dernière page de texte avec l'achevé d'imprimer daté du 5 août 1495.

Le Missel d'Uzès est un beau livre de format grand in-quarto ou petit in-folio, imprimé en rouge et noir et orné de grandes initiales historiées gravées sur bois. On remarque, à la fin, des hymnes et des proses avec les notes musicales en noir et les portées en rouge[1].

Ottaviano Petrucci de Fossombrone, imprimeur à Venise, passe généralement pour avoir découvert, en 1501, le procédé de l'impression de la musique en types mobiles. Le Missel d'Uzès est là pour prouver qu'un procédé satisfaisant était en usage en France bien avant le sien. Quelques mois auparavant, en novembre 1494, Gering et Renbolt avaient imprimé à Paris un Psautier dans lequel les portées et les notes musicales sont imprimées en deux couleurs. (Voir fac-similé *Histoire de l'Imprimerie en France,* t. Ier, p. 101.)

Le caractère du Missel d'Uzès paraît, à première vue, semblable à celui du Missel de Lyon de 1487 : la coupe générale des lettres est la même, mais, en les comparant de plus près, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'elles sont un peu moins fortes. Vingt lignes du Missel de Lyon donnent 141 millimètres, tandis que le même nombre de lignes prises dans le Missel d'Uzès ne mesurent que 121 millimètres. Il y a un écart d'environ un point typographique entre chaque ligne; le caractère du Missel de Lyon équivaut à 19 points, tandis que celui d'Uzès n'en a que 18. Quelques capitales présentent de légères différences. Dans le premier type, le Q, dont on a fait un O en lui supprimant la queue, a deux barres transversales au centre. (Voir alphabet, p. 360.) Dans le second, le Q, dont on a fait aussi un O par le même procédé, est incliné à gauche avec un petit renflement qui se termine par un trait de plume tourné à droite. Le D et le P n'ont pas les deux barres de milieu, et la lettre M n'a la double barre qu'au premier jambage, tandis qu'elle se voit aux deux jambages dans le premier type de Neumeister. L'A du caractère plus petit des *Répons* n'est pas barré.

Le nom de Neumeister ne figure plus sur aucun volume après 1495. Il est à supposer qu'il a imprimé d'autres livres non signés, qui ont disparu ou que nous ne connaissons pas. La bibliothèque de la ville de Toulouse possède

[1] Lors de la publication de notre ouvrage sur les *Origines de l'Imprimerie à Albi,* dans lequel nous signalions (p. 35-36) l'existence du Missel d'Uzès imprimé par Neumeister et Topié, on ne connaissait qu'un seul exemplaire de ce livre précieux, qui venait d'être découvert dans une armoire de la sacristie de la cathédrale d'Uzès. Le livre était incomplet des derniers feuillets de la partie musicale. Depuis, le hasard nous a mis en possession d'un autre, celui-là bien complet, qui a été trouvé à Avignon. Il est aujourd'hui au Musée Britannique, à Londres.

une édition en 12 feuillets petit in-quarto (*Catalogue des Incunables,* n° 271) du traité d'Albertano de Brescia, intitulé *Liber de doctrina dicendi et tacendi.* Les caractères du texte sont exactement ceux des premiers livres à la marque de Balsarin. Le titre et les intitulés de chapitres sont composés avec les grosses lettres gothiques du Missel de Lyon. On y voit une marque formée d'un fleuron surmonté d'une croix, au milieu duquel on lit les lettres C. OR, qui se détachent en blanc sur un fond noir. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu découvrir le nom du titulaire de cette marque.

Liber de doctrina dicendi et tacendi.



Incipit liber de doctrina dicendi et tacendi.

I n initio medio ꝛ fine mei tractatus assit gratia sancti spiritus. Quoniã in dicendo multi errant nec est aliquis qui linguam suã domare possit ad plenum beato iacobo testante qui dixit na/tura bestiarum serpentũ ac volucrũ ꝛ ceterorum animaliũ domatur et a natura humana domata sunt. linguaꝫ autẽ suam nemo domare potest. Ideo ego Albertanus bre/uem doctrinam sup dicendo atqꝫ tacendo vno versiculo cõ/prehensam tibi filio meo Raymundo tradere curaui. versicul9 hic est. Quis. quid. cui. dicas. cur. quomodo quando requiras Uerum quia verba in hoc versiculo comprehensa sunt ge/neralia: ꝛ generalitas parit obscuritatem. Ideo illa pro modu lo mee sciencie licet nõ ad plenum dilucidare proposui. Tu igitur fili carissime cum loqui desideras a te ipso incipere debes ad exemplum galli qui antequã cantet cum alis ter se percutit. In principio itaqꝫ dicti tui anteq̃ spiritus ad os tuum verba producat teipsum: ꝛ oĩa verba in hoc versiculo posita reqras idest inquiras teipsum ꝛ a teipso non solum semel sed iterum queras.

de hac sillaba quis.

r Equiras in animo tuo a teipso quis es quid dicere vis. Utrum dictum illud ad te pertineat an potius ad alium. Nam si ad alium potius quã ad te dictum illud pertineat. illi dicto te miscere non debes. Sicut enim p leges dicitur culpa immiscere se rei ad se non pertinẽti ita cul/pa est dicere quod ad se non pertineat. Unde salomon in p uerbijs dixit. Sicut qui apprehendit auribus canem ita qui transit et ne patiens cõmiscetur alterius rixe. Et ihesus Si/rac dixit. de ea re que te non molestat ne certaueris. Secundo
a.ij

La Bibliothèque royale de la Haye possède un opuscule de même format in-quarto, composé aussi de 14 feuillets, imprimé avec les mêmes caractères gothiques, intitulé *Stella Clericorum,* et qui porte sur le titre cette marque avec une éraflure dans la planche, sur le côté gauche du cadre.

Ce signe matériel de détérioration indique d'une façon certaine que la *Stella Clericorum,* non datée et sortie des mêmes presses, n'a paru qu'après le *Liber de doctrina dicendi et tacendi,* signalé plus haut.

Feu Holtrop, qui a rédigé avec beaucoup de compétence le catalogue des livres du xv[e] siècle faisant partie des riches collections de cette bibliothèque, avait cru lire E. OR au lieu de C. OR, et avait attribué de prime abord cette marque à Emiliano de Orfinis, associé de Neumeister *l'ancien*, à Foligno [1].

Depuis, Holtrop est revenu sur cette erreur et a inscrit sur la garde du volume *Caspar Ortuin*, comme étant probablement le nom auquel ces initiales pouvaient s'appliquer.

Stella clericorum.



Tractatus qui stella clericorum
inscribitur. feliciter incipit.

**Quasi stella matutina inme
dio nebule. idest peccato**
torum. Proprietates huius stelle matutine pos-
sunt referri ad quelibet doctorẽ fidei idest sacer-
dotem. Et continentur in his versibus.
Lucis splendorem fert secum. fert quoq3 rorem.
Ingens dat letum vigilansq3 decens preit ipsum.
Solem defectum lune comitans hyemisq3.
Tempore lucescit cedens estate quiescit. Glosa. Lucis splendo
rẽ fert secum. vt ibi. Vos estis lux mũdi. Fert quoq3 rorem sci
licet in predicatione. vt ibi. Tenebrosa aqua in nubibus ae-
ris. Ingens est. vt ibi. Ecce sacerdos magnus. Dat letum idest
facit letum audientem predicationem: qui est in tenebris igno
rancie. Vigilansq3 dicitur. vt ibi. Beatus seruus quem cum ve
nerit dominus: inuenerit vigilantem. Decensq3 dicitur sc3 per
bonam famam ⁊ honestam conuersationem. Preit ipsum so-
lem idest xp̄s qui est ver9 sol iusticie. Sicut miles dominũ suũ
p̄cedit inimicos occidendo suo gladio accuto. vt mortui m̄do
viuant xp̄o. Defectũ lune comitas. i. sãcte ecclesie p̄ cõpassionẽ
Nã quis infirmatur ⁊ ego non infirmor. Hyemisq3 tp̄e luce-
scit. i. in tp̄e tribulationis apparet in calore fidei. Cedens esta-
te quiescit sc3 in vrente a feruore luxurie ⁊ a ceteris vicijs. Vñ
qui potuit transgredi ⁊ non est transgressus. Salomõ. Memẽ
to creatoris tui ⁊c. Apl's. Diuisiones ministrantiũ sunt in eccle
sia dei sc3 actiui contemplatiui ⁊ p̄lati. Unusquisq3 in sua vo
catione ⁊ in suo ordine vel ministerio vel officio intendat: vt
virtuose ⁊ fideliter in vinea operetur. Vnde Crisostomus Mul
ti sunt prelati siue sacerdotes nomine. sed pauci sunt dignita-
te. Vnde apostolus. Melius est esse paucos ⁊ vtiles. q̄ multos
⁊ inutiles. Lucas. Messis quidem multa: operarij vero pauci
sc3 fideles ⁊ veri. Hieronimus. Si caritas facit precium in re-
a.ij

Il est difficile d'admettre cette interprétation, par la raison que ces caractères ne sont pas ceux d'Ortuin, bien qu'il en ait employé d'à peu près semblables. (Voir alphabet, p. 411.)

[1] *Catalogus librorum sæculo xv° impressorum quotquot in Bibliotheca regia Hagana asservantur*, edidit Joh. Guil. Holtrop, bibliothecæ Regiæ Haganæ præfectus; Hagæ Comitum, Martinus Nijhoff, MDCCCLVI; in-8°, n° 928, p. 496. L'exemplaire provient de la collection Crevenna, n° 878. — Voir, pour plus de détails, *Origines de l'Imprimerie à Albi*, p. 49, note 1; ouvrage cité.

Nous rejetons encore cette attribution pour le motif qu'Ortuin a fait usage, vers la même époque, d'une marque tout à fait différente (voir fac-similé, p. 410), à moins toutefois qu'on ne veuille supposer qu'Ortuin, à la fin de sa carrière, se soit établi libraire et, n'ayant plus de matériel d'imprimerie à sa disposition, ait fait imprimer ces deux opuscules par un ancien confrère et changé en même temps sa marque[1], hypothèse peu probable.

Nous avons cherché vainement, parmi les imprimeurs ou les libraires qui sont inscrits dans les rôles d'impositions et de recensement de la ville de Lyon à la fin du xv[e] siècle, et nous n'avons trouvé aucun nom auquel ces initiales pourraient se rapporter. Elles appartiennent, selon toute probabilité, à un libraire qui n'a eu qu'un exercice éphémère et qui n'a pas laissé trace de sa présence.

A la fin de la *Stella Clericorum*, on lit la pièce de vers latins dont nous donnons ici le fac-similé :

In laudem libelli.

Aspice presentis O clerice dicta libelli.
Nomen pastoris quisquis habere voles
Terrenis nunq̃ vel paucum rebus adhere
Hunc mundū spernens. celica sola pete.
O quanta mentis acie perpendere debet
Is qui pastoris accipit officium
Ne pro diuicijs curam sibi vendicet ipse
Et non vt populo dogmate subueniat
Crede tuo dabitur merces condigna labori
Apte si proprium reperis ipse gregem
Illiatus si cecet amor te diuiciarū
Letheas ditis mgrediere domos
Labitur ex vero si quis tuus agnus ouili
Ad christi caulam dulcius hunc reuoca
Verus pastor oues ad sūmum ducat ouile
Terrenos cum artus spiritus exuerit

Bien qu'il eût la clientèle du haut clergé qui s'adressait à lui pour l'impression des livres de liturgie, Neumeister ne s'était pas enrichi dans le métier de typographe. Dès 1488, année pendant laquelle mourut le cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, un de ses protecteurs, il se trouvait dans la gêne et ne pouvait acquitter sa taxe. Il figure dans le rôle de « ceulx qui doivent leurs impostz en tout ou partie de la collecte dernière mise en ceste

[1] Cette marque semble avoir quelque analogie avec celle de P. Levet, imprimeur à Paris, ou bien encore de Mathieu Vivian, imprimeur à Orléans (voir Silvestre, *Marques typographiques*, n[os] 6 et 9), toutes deux formées d'un cœur surmonté d'une croix, avec leurs initiales au milieu. Peut-être le fleuron est-il là pour remplacer le cœur ! Nous n'osons nous arrêter à cette explication qui rentre trop dans le domaine de l'hypothèse. Nous laissons à d'autres le soin de déchiffrer cette énigme.

ville à six deniers par livre [1].» Sa position déclinant de plus en plus, il fut *admodéré,* c'est-à-dire diminué de sa quote-part d'impôt ou taxe municipale en 1490, comme nous l'apprend M. Rondot [2]. «Dans plusieurs chartreaux, ajoute-t-il, le receveur a écrit le mot *pouvre* en regard de son nom.» En 1498, il est à bout de ressources, cède son imprimerie à Topié, son «serviteur», et travaille chez ce dernier comme simple ouvrier [3].

A partir de ce moment, on voit le matériel de Neumeister se disperser. Les caractères du Missel de Lyon passent dans un atelier anonyme et servent à imprimer une édition petit in-folio de l'*Anti-Christus,* avec figures sur bois, qui est décrite par Mlle Pellechet. (Voir, dans son *Catalogue général des Incunables des bibliothèques de France,* n° 805, p. 172.) Les planches dites *interrasiles* du *Turrecremata* de Mayence et d'Albi restent pendant un temps dans l'atelier de Guillaume Balsarin. La figure qui représente *Lazare le ressuscité dans la maison de Simon,* racontant à un auditoire de convives les choses qu'il a vues en enfer, et entre autres les supplices des damnés, reparaît dans une édition de format petit in-quarto du *Kalendrier des Bergers,* que nous attribuons aux presses de Balsarin. Trois autres de ces planches sur métal se retrouvent dans la *Nef des Princes et des batailles de Noblesse,* par Robert de Balsat, publiée par Symphorien Champier, volume petit in-folio [4] à la fin duquel on lit cette suscription : *Imprimé à Lion en rue Mercière par Maistre Guillaume Balsarin imprimeur du Roy nostre Sire, le XIIe jour de septembre mil cinq cens et deux.*

En 1507, dans un autre livre de Champier, *De quadruplici vita,* imprimé à Lyon par Janot Deschamps (*Janotus de Campis*), pour le compte d'Étienne Gueynard et de Jacques Huguetan, libraires-éditeurs, on revoit la planche finale du *Turrecremata,* qui représente l'auteur offrant son livre des *Meditationes* au Pape. Cet ouvrage de Champier est imprimé avec les caractères du texte du *Breviarium Viennense* de 1489, signé de Neumeister.

[1] «Maistre Jehan NUMAISTRE, impresseur de livres [doit] XXX s^t.» (Communication de M. Félix Desvernay.)

[2] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle,* p. 166, ouvrage cité; et Archives de Lyon, CC 219.

[3] «Dalby n'est pas maistre et at (*sic*) quitté; travaille chez Toupié», d'après le rôle de la taille de 1498. (Voir *Origines de l'Imprimerie à Albi,* p. 79 et 81; ouvrage cité.)

[4] Ces planches sont ainsi placées dans le volume : fol. XIX v°, *Dieu le Père sur son trône;* fol. XXV v°, *L'Adoration des Mages;* fol. XXXIII r°, *La Création du Monde;* fol. LIII v°, répétition de la gravure de *Dieu le Père sur son trône.* Les bordures sur fond noir, qui encadraient primitivement ces estampes, sont enlevées. Sur deux d'entre elles on voit, aux quatre coins, la marque des clous qui ont servi à les fixer sur le bois pour les mettre à la hauteur de la presse.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le titre de maître est rendu à Neumeister dans un dénombrement des habitants de Lyon fait en 1503, mais la mention implacable et significative de *pauper* est encore inscrite en marge du registre. Il demeurait alors dans la rue «depuis le puis Peloux, tirant au puis Grillet [1]».

C'est là qu'il s'éteignit obscurément. Grâce aux recherches de M. Félix Desvernay, nous savons maintenant qu'il mourut en 1522, d'après le document suivant à nous communiqué, qui est extrait de l'enquête sur les «mutations survenues parmi les habitans de Lyon, côté de Saint-Nizier», ordonnée par la ville en 1532 : «En la rue tendant du puys Pelloux au puys Grillet, le quinziesme jour de mars 1532, ledit Bolet s'est enquis audit Jehan Fenoillet et maistre Pierre Questeur, notaire, demourant en icelle rue puis vingt ans en çà, lesquelz et chacun d'eux ont dit, certifié et attesté que s'ensuyt, assavoir : JEHAN D'ALBI, marchant..., André Villier, gantier, Claude Lancellot, contrepointeur, Claude Grollée, revendeur..., estre allez de vie à trespas, dix ans soit passez, sans hoyrs, ne biens en ladite rue dont lesdits attestans ayent cognoyssance.»

[1] *Origines de l'Imprimerie à Albi*, p. 86, note 1; ouvrage cité; et Archives de Lyon, CC 237.

CHAPITRE LIII

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE GASPARD ORTUIN

(1485-1498)

Les débuts de Gaspard Ortuin avec Pierre Schenck. — *L'Istoire de Mélusine,* illustrée. — *Le Livre intitulé Vita Cristi* illustré. — *Le très excellent romant du roi Ponthus et de la belle Sidoyne,* illustré. — Échanges de matériel d'illustration d'Ortuin avec son confrère Guillaume Le Roy. — *Le Saint Voiage et pélerinage de la cité saincte Hierusalem,* illustré. — *La Vie du maulvais Antecrist,* illustrée. — *Le Roman de la Rose,* illustré. — Autres livres imprimés par Ortuin. — Ses rapports avec Jacques Maillet. — Sa marque. — Renseignements sur sa personne.

Gaspard Ortuin est un imprimeur allemand à peu près inconnu, qui a exercé à Lyon, et dont on chercherait vainement le nom dans les catalogues de nos bibliothèques. La plupart de ses impressions sont des livres en français; mais, à l'exception de deux d'entre elles, elles ne sont point signées.

Le premier qui ait cité Ortuin comme étant imprimeur à Lyon est La Croix du Maine, le plus ancien de nos bibliographes, qui vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle et avait vu une édition du roman de *Mélusine* dont il n'indiquait pas le format, imprimée, disait-il, « à Lyon, l'an 1500 ou environ, chez Gaspard Ortuin et Pierre Schenck »[1].

Depuis 1584, date de la publication de la *Bibliothèque* de La Croix du Maine, personne n'avait vu ce livre que l'on croyait perdu. Tous les bibliographes, entre autres Panzer, Hain, Péricaud et Brunet, s'étaient contentés de reproduire cette indication première, qu'ils attribuaient à Du Verdier, le continuateur de La Croix du Maine, sans autre explication.

[1] *Bibliothèque du sieur* DE LA CROIX DU MAINE *qui est un catalogue général de toutes sortes d'auteurs qui ont escrit en françois depuis cinq cents ans et plus jusqu'à ce jourd'hui,* avec un discours des vies des plus illustres entre les trois mille qui sont compris en cet œuvre, ensemble un récit de leurs compositions tant imprimées qu'autrement; Paris, 1584; in-folio. Premier volume (seul publié), p. 200.

Le hasard, cette Providence des bibliophiles, nous fit rencontrer, il y a une trentaine d'années, un fragment de cette édition jusqu'alors introuvable, contenant, — ce qui était le plus essentiel pour nous, — la fin avec le dernier feuillet au nom des imprimeurs mentionnés par La Croix du Maine.

eu pluſieurs enfans cõment ce peut faire ne peut ſcauoir humai-
ne creature.car telz pointz ⁊ aultres pluſieurs a dieu retenus en
ſes ſecretz et en monſtre les exemples es lieux et es perſonnes
ou il luy plaiſt.Et plus ſera la perſonne groſſiere ⁊ plus enuis le
croira ⁊ plus ſera delie dengin ⁊ de ſcience naturelle plus toſt a
ura affection que ce ſoit choſe creable combien que les choſes ſe
cretes de dieu ne peut aulcun bonnement ſcauoir.

c Ombien que ſainct pol diſt es eſpitres aux rõmains q̃
toutes choſes ſont ſceues p̱ humaine creature voire ſanſ
les ſecretes choſes que dieu a reſeruees en ſa congnoiſ
ſance ſans aultre.car la nature aux humains eſt a entendre pluſi
eurs hõmes vagans qui ſont par vniuerſes contrees. par ceulx
ſont ſceues toutes les choſes par leur declaration de p̱faicte cõ-
gnoiſſance non mie par vng tant ſeullement mais par pluſieurs
et ainſi eſt de noſtre hiſtoire.car elle eſt forte a croire en pluſieurſ
lieux ſceues ⁊ non pas par vng ſeul ⁊ de ceulx qui lont delie dõt
ainſi que vne p̱ſonne qui naura yſſu de ſa regiõ ou pays ne pour
roit ou ne vouldroit croire maintes choſes qui ſont moins de cẽt
lieues pres de luy ⁊ luy ſera grãt eſtrãgere ⁊ dira quil ne ce pour
roit faire.et celluy deſtournera ce que il naura pasveu es lienx ⁊
diuerſes contrees pays ⁊ nations. et lire les anciẽs liures ⁊ les
entendre ⁊ congnoiſtre ⁊ le vif ⁊ et le vray des choſes ſamblanſ
increables.Or de ce ne vous vueil ie plus faire mentiõ.Je vo⁹
ſupplie humblement a tous que ſe iay dit choſe en ceſte hiſtoire
que vous ſoit ennoyeuſe ou deſplaiſante que vous me le vueilleſ
pardõner ⁊ tenir pour excuſe.car ſe on fait le mieulx que on peut
et ſcet.on ledoibt prendre en gre.car en aulcuns cas bonne vou-
lente doibt eſtre reputee pour le faict. Et icy ſe taiſt iehan darras
de liſtoire de luſignẽ.Et vueille dieu dõner aux treſpaſſez ſa gloi
re ⁊ aux viuans force ⁊ victoire quilz la puiſſent bien maintenir.

Cy finiſt liſtoire de meluſine imprimee a lyon par maiſtre
Gaſparortuin et Pierre ſchenck imprimeurs de liures.

Ce morceau, qui formait à peu près le tiers du volume, avait été rapporté d'Allemagne par un fin connaisseur, feu le libraire Edwin Tross, qui nous le fit voir avec d'autres livres rares. Bien que ce ne fût qu'un débris en mauvais

état, les coins en partie rongés par les rats, nous demandâmes immédiatement à l'acheter, mais il nous fut répondu que le livre était réservé pour un collectionneur de romans de chevalerie, le baron Sellière. Nous eûmes néanmoins la faculté d'en prendre une description détaillée. Nous retrouvâmes le précieux volume plusieurs années après, à la première vente du baron Sellière, faite à Londres, et là nous pûmes l'acquérir, à un prix relativement élevé, mais nous jugions qu'il était nécessaire de mettre la main sur un document unique qui donnait la clef d'une énigme bibliographique. Après l'avoir conservé pendant quelques années dans notre cabinet, nous l'avons fait figurer dans une exposition au Palais de l'Industrie et nous l'avons, en fin de compte, cédé à la Bibliothèque nationale[1].

Depuis, il en a été découvert un autre exemplaire en Italie, qui se trouve actuellement dans la collection de M. Horace de Landau, à Florence, et figure dans le catalogue imprimé de la bibliothèque de cet amateur. Il n'est pas complet non plus. Deux feuillets (*Aiij* et correspondant), ainsi que les cahiers *F* et *K* qui manquaient, ont été remplacés, à une époque très ancienne, par des feuillets d'une édition du même roman imprimée par Guillaume Le Roy avec des caractères différents, mais correspondant page pour page, de sorte qu'il n'y a pas de lacune dans le texte qui se suit[2].

[1] Ce même exemplaire avait été communiqué par Tross à M. Pierre Deschamps, le doyen actuel des bibliographes français, ancien bibliothécaire du financier Solar. Il le décrit ainsi dans son *Supplément au Manuel du libraire*, publié en 1878 (tome I, colonne 195) :

JEHAN D'ARRAS, Mélusine. *Imprimé à Lyon par maistre Gaspard Ortuin et Pierre Schenck, imprimeurs de livres*, s. d., pet. in-fol., goth. à longues lignes, 35 lignes à la page, figures sur bois de la grandeur des pages, sign. A-Y.

On ne connaît pas d'exemplaire complet de cette édition infiniment précieuse, que M. Brunet ne cite que d'après Du Verdier. L'exemplaire incomplet que nous avons vu portait la souscription au verso du feuillet Y. Ce livre doit être antérieur à la date de 1500 que donne Brunet un peu au hasard. Un exemplaire complet de cette édition vaudrait certainement aujourd'hui de 3,000 à 4,000 francs tout au moins.

[2] Le volume a été ainsi complété à une époque ancienne. Il porte la signature du naturaliste et littérateur *Francesco Redi*, avec la date de 1638. Ce dernier le possédait déjà en cet état dans sa bibliothèque. La partie complétée par des feuillets de l'édition de Guillaume Le Roy a les mêmes lettres rubriquées que dans tout le reste du volume, ce qui indique que cet arrangement avait été fait ainsi dès le XV[e] siècle. D'après les renseignements qui nous ont été obligeamment fournis par M. R. Rœdiger, bibliothécaire de M. de Landau, l'édition de la *Mélusine* d'Ortuin et Schenck commencerait par une page blanche sans titre, et au verso on voit une grande figure sur bois au-dessus de laquelle il y a la légende suivante : *Comment Mélusine et ses deux seurs se apparurent à Raymondin à la fontaine de soif.* (Voir fac-similé, p. 309.) La même planche reparaît au sixième feuillet du cahier *B* avec une légende à peu près identique : *Comment Raymondin vint à la fontaine où il trouva Mélusine accompaignée de deux dames.* M. Rœdiger nous fait observer, en outre, que la souscription ne se trouve pas, comme le dit Deschamps, au verso du feuillet *Y*, mais au recto du huitième et dernier feuillet du cahier *Z*.

La date de 1500 ou environ, indiquée par les bibliographes pour la *Mélusine* imprimée par Gaspard Ortuin et Pierre Schenck, ne nous a pas paru être la véritable et devra, selon nous, être ramenée beaucoup plus en avant. Si nous nous en rapportions à un document d'archives cité par M. Rondot, Gaspard Ortuin serait inscrit dans les rôles d'impôt de la ville de Lyon, comme imprimeur, dès 1478. L'examen du volume et certains indices matériels ne nous permettent pas d'admettre sans le contrôle de la critique une date aussi ancienne.

Il existe une édition petit in-folio du roman de la *Mélusine,* imprimée à Genève, en août 1478, par Adam Steinschaber de Schweinfurt, illustrée d'un grand nombre de figures sur bois de la grandeur des pages. Nous avons eu la curiosité de comparer les figures de l'édition de Genève avec celles de Lyon, et nous avons pu ainsi constater que les illustrations de cette dernière étaient des copies dont le dessin, fait directement sur les originaux, avait été reproduit à l'envers, c'est-à-dire dans le sens opposé au modèle par l'impression des planches taillées dans le bois.

La scène reproduite ci-contre du *Mariage de Raymondin et de Mélusine* donne un spécimen des gravures qui ornent l'édition du roman de la *Mélusine* sortie des presses d'Ortuin et Schenck, à Lyon.

Gaspard Ortuin est mentionné pour la première fois dans les archives de la ville de Lyon en 1485, mais il est bon de dire que le métier d'imprimeur n'était pas imposé avant cette date[1].

Pierre Schenck, le collaborateur de Gaspard Ortuin, n'était pas un inconnu

[1] M. Rondot et après lui M. Proctor ont fait commencer Ortuin en 1478-79. Cette date nous paraissait erronée, bien que nous n'eussions pas de preuve positive du contraire. Dans le doute, nous nous sommes adressé simultanément à M. N. Rondot et à M. J. Baudrier, pour les prier, chacun de son côté, de vérifier à nouveau cette date de 1478, qui était inconciliable avec les données que nous possédions déjà. — Peu de jours après, M. Rondot nous écrivit qu'il avait été induit en erreur par la cote d'un ancien archiviste qui avait inscrit la date de 1479 sur le registre CC 209, dans lequel se trouvait la mention relative à Ortuin. Il avait, dans le temps, dépouillé ce chartreau sans s'apercevoir que le deuxième cahier n'était pas à sa place. Vérification faite sur place, avec les autres registres de la série CC, il nous faisait connaître que ledit cahier appartenait à l'année 1489 et qu'il l'avait fait réintégrer sur-le-champ à sa véritable place par M. Favier, l'archiviste en fonctions à ce moment. — De son côté, M. J. Baudrier nous répondait que la date de 1478 était certainement fausse et que le registre indiqué par M. Rondot renfermait un cahier intercalé, appartenant à l'année 1489. Dans les notes de feu le président H. Baudrier, son père, il avait trouvé mention de cette erreur, qui était maintenant réparée. « En résumé, ajoutait-il, la première mention d'Ortuin, à ma connaissance, se trouve au feuillet 69 v°, CC 12, qui appartient à l'année 1485. »

pour nous. Nous connaissions plusieurs livres signés de lui et imprimés avec les mêmes caractères à Vienne en Dauphiné, mais, à l'exception d'un seul, ils sont sans date.



L'Abuzé en Court[1], attribué au roi René de Provence et aussi à Charles de Rochefort, est un in-folio à deux colonnes, de 36 lignes par page, avec de petites figures dans le texte, et porte la date de 1484.

[1] C'est par suite d'un *lapsus* que, dans le chapitre XXIV consacré à Pierre Le Caron, imprimeur parisien (t. II, p. 92), nous avons attribué *L'Abuzé en Court* à Pierre Michault au lieu du roi René, qui passe généralement pour en être l'auteur. Nous avons, sur le moment, confondu ce livre avec le *Doctrinal de Court*, qui est, effectivement, l'œuvre de Pierre Michault.

Il est à remarquer que, dans l'achevé d'imprimer de la *Mélusine,* Ortuin est seul qualifié de maître, tandis que Schenck ne l'est pas encore et qu'il ne prend ce titre qu'à partir de 1484, sur les livres qu'il a imprimés par la suite à Vienne. Il en résulterait, selon nous, que la *Mélusine* a dû paraître avant *L'Abuzé en Court,* très probablement vers 1483.

Nous connaissons un autre livre sans date ni nom d'imprimeur : *Le livre intitulé Vita Cristi,* finissant par la formule *Deo gracias,* qui est imprimé avec les mêmes caractères que ceux de la *Mélusine* d'Ortuin et Schenck.

Ce volume, de même format, est disposé à deux colonnes comme *L'Abuzé en Court.* Les pages varient entre 34, 35 et 36 lignes. 20 lignes mesurent en hauteur 110 millimètres, exactement, comme pour la *Mélusine.* On trouve, dans le texte, plus de 160 petites figures dont plusieurs se répètent.

Nous sommes porté à croire que le *Vita Cristi* a été imprimé à Lyon. Ce qui nous le fait supposer, c'est la présence, au commencement et à la fin, de la grande planche de la Vierge portant dans ses bras l'Enfant Jésus, qui se voit dans l'*Histoire du chevalier Oben* ou *Voyage du Puy Saint Patrix,* imprimée avec les types de lettres de forme de Guillaume Le Roy vers 1481. (Voir fac-similé, p. 47.) Nous avons, en outre, la preuve que ce bois est resté à Lyon, car nous l'avons retrouvé en 1494, à la fin d'une édition de *La Destruction de Jherusalem et la Mort de Pilate,* portant le nom de Jacques Maillet, qui se servait alors du matériel de Gaspard Ortuin.

Il serait même fort possible que le *Vita Cristi* ait précédé la *Mélusine,* car la place est laissée en blanc pour des lettres peintes en tête des chapitres (voir fac-similé, p. 385), tandis que le même espace vide est en partie occupé par une lettre minuscule dans la *Mélusine.* (Voir fac-similé, p. 380.) En outre, la grande planche de la Vierge, que nous avons comparée avec celle de l'*Histoire du chevalier Oben,* ne nous a présenté aucune différence. Le tirage est exactement conforme à l'original. Nous croyons pouvoir en conclure que le *Vita Cristi* a pu être imprimé vers 1481 ou 1482.

Les filigranes relevés par nous dans le papier du *Vita Cristi* sont le B majuscule de deux grandeurs différentes que l'on voit souvent à Lyon, une main vue de face avec une étoile à l'extrémité du doigt médius, une étoile couronnée, le bras de saint Mammès, une pomme de pin, etc.

On trouvera ci-après les fac-similés des première et dernière pages de texte, d'une page entière illustrée et des spécimens des gravures.

LE LIVRE INTITULÉ VITA CRISTI

IMPRIMÉ À LYON PAR GASPARD ORTUIN ET PIERRE SCHENCK

AU nom de la benoiste ⁊ saincte trinite. Amen A tous bons et vrays cristiens soit ce petit liure pñsente lequel pource que les faitz d la saincte escripture sont si grãs que a payne humaine creature les peult comprendre ⁊ mesmement simples gens qui nont eu et nont loppotunite destudier. Et generalemẽt pour toutes deuotes creatures. Aulcunes deuotes personnes ont volu faire ⁊ entreprẽdre aidant le saint esperit de faire compiler se petit extraict tant du vieulx cõme du nouueau testamẽt Et a este abrege ⁊ mis en point que to9 ceulx ⁊ celles qui le verront pourront entẽdre que cest de la foy de nostre seigneur : car Icelluy bien veu ⁊ considere des effetz principaulx de la saincte escripture. Il en touche en briefue substance Ainsi cõme premierement de la creacion des anges. Item et apres de lorgueil ⁊ mescongnoissance des diables et cõe dieu pour leur orgueil les fist tresbucher en enfer Item apres cõme dieu forma ⁊ crea le monde. Et apres cõme Il crea adam du limon de la terre. et apres eue de la coste dadam. Item ⁊ apres adam ⁊ eue par la sedicion du deable pecherẽt ⁊ furẽt mis hors de paradis terrestre. Et consequẽment de to9 les pñcipaulx faitz Jusques a larche de noel ⁊ au deluue. Item ⁊ apres Jusques a moyse. Et de moyse Jusques au mariage de Joachin ⁊ de saincte anne. Item apres de la natiuite de la benoiste vierge marie fille de Joachin ⁊ de saicte anne ⁊ de ce quelle fist apres ce quelle fust espouse de Josep Jusques a la natiuite de nostre seigneur Jhesucrist ⁊ cõsequenmẽt de la natiuite de ihesucrist. De la mort des Innocẽs. Et cõment nostre seigneur fust mene en egipte ⁊ du retour. De la natiuite de saict Johã baptiste ⁊ d sa mort Des nopces de sait Johan euãgeliste. De ce q̃ nr̃e seigneur prescha en leage de douze ans. In medio doctorũ. Et aps cõe il pmẽca a regner ⁊ prescher Cõe iudas tua le filz de la royne ⁊ son pere ⁊ espousa sa mere luy estãt seruiteur de pilate. Cõmẽt le dit iudas vit deuers nr̃e seigneur ⁊ fut son disciple. Item ⁊ apres cõmẽca la benoiste passion de nr̃e seigneur Jhesucrist laquelle est compilee par le bõ maistre gamaliel nicodemus et Joseph darimathie disciples secretz de nr̃e seigneur lesquelz virent pleuseurs choses ⁊ furẽt presens a quoy ne furẽt pas les

.a.ij.

Première page de texte

LE LIVRE INTITULÉ VITA CRISTI

IMPRIMÉ À LYON PAR GASPARD ORTUIN ET PIERRE SCHENCK



Trancher fiſt le chief a ſaint Je
han baptiſte. ⁊ incontinẽt la luy
enuoya querir dedens vng plat
Et contrictus eſt rex propter iuſ
iurandũ. Et adonc le roy fuſt biẽ
dolant pour ce quil auoit iure ⁊
pour lamour de ceulx qui eſtoiẽt
venuz au digner. Miſſo ergo
ſpiculatore p̄cepit amputare ca-
put Johãnis baptiſte. Et le roy
herodes pour tenir la ꝓmiſſe ql
auoit faicte incontinent enuoya
vng de ſes ſeruiteurs a la priſon
⁊ luy commanda quil coupaſt la
teſte de ſaint Jehã baptiſte ⁊ ql
la apportat a la pucelle dedẽſ vng
plat ⁊ fuſt decolle ſaint iehã bap
tiſte dedens la priſon.

Comment ſaint Jehan baptiſte
fuſt decolle.



Comment le chief de ſaint iehã
baptiſte fut donne a la pucelle.
Et attulit ſpeculator caput iohã
nis baptiſte ĩ diſco ⁊ dedit illud
puelle. Et celluy q̃ copa la teſte a
ſaint iehã baptiſte il la porta de-
dẽs ũg plat a la pucelle. Et puel
la dedit matri ſue ⁊ la pucelle la
dõna a ſa mere. Cõmẽt la teſta
de ſaĩt iehã baptiſte fut aporte a
la fille. ⁊ ɔmẽt elle dõa a ſa mere



La décollation de saint Jean-Baptiste

LE LIVRE INTITULÉ VITA CRISTI

IMPRIMÉ À LYON PAR GASPARD ORTUIN ET PIERRE SCHENCK

Et adonc leuesque sen ala au p̄uost z luy demāda deux larrōs lesquelz estoient en prison z cōdampnes amourir si luy furent octroies z il les amena en la place publique d la cite deuāt tout le peuple z la fist boyre aux larrons z incontinent ilz mourur ēt Et saint iehan prist le venin z se signa z puis il le beust tout: z si neust oncques mal z le peuple ē loua Jhesucrist. z encores leuesque ne creust point en dieu z dit Adhuc dubito dixit episcopus. Je ne croy pas encores bien en ton dieu dit leuesque. Sed si ressuscitaueris istos q̄ veneno mortui sunt vere credam. Mais si tu fais ses trois hōmes icy ressusciter q̄ sont mors de ce venin. Je croyray vrayement en ton dieu. Et adonc lapostre bailla sa robbe a leuesque z il demoura vestu dune iacquete blanche quil auoit z leuesque luy dist. Cur mihi dedisti tunicam tuā. Pourquoy mas tu donne ta robbe me fera elle croire en ton dieu. Et saint Jehā luy dist boute la robbe sur les mors qui sont icy z leur dy que ie tenuoye a eulx z q̄ ie leur mande quilz se lieuent affin q̄lz cōgnoissent la puissance de dieu z quāt leuesque eut fait cela les deux mors ressusciterent z se leuerent tous sains. Et quant leuesque vist cestuy grant miracle il adora saint Jehan leuangeliste z sen ala courant au preuost de la cite z luy compta les merueilles que saint iehan leuangeliste auoit faictes. Et adonc le p̄uost z plusieurs aultres vindrēt deuant saint Jehan leuāgeliste z le adorerent. z il leur commanda q̄lz fissent penitēce sept iours z puis il les baptiseroit. Et puis ceulx firēt vne esglise en lōneur de saint iehan leuangeliste.

Cy finist le liure intitule vita cristi an quel sont cōprinses la creacion des anges: dadam: deue: et du monde la natiuite: la vie: z lānunciacion nostre dame: la natiuite de nostre seigneur: la natiuite saint Jehan baptiste. z sa decollacion: la vie de Judas. La passion z la ressurrection de nr̄e seigneur. z lenterrement nostre dame. Deo gracias.

Dernière page de texte avec l'achevé d'imprimer

LE LIVRE INTITULÉ VITA CRISTI

IMPRIMÉ À LYON PAR GASPARD ORTUIN ET PIERRE SCHENCK

Comment ioſeph pꝛint la vier ge marie.



Comment lange confoꝛta ſainc= te anne.



Comment ioſeph appoꝛta le feu au diuerſoire ⁊ ſe tꝛouerẽt roſez.



Commẽt anaſtaiis parloit a no= ſtre dame.



Spécimens de diverses illustrations du livre

LE LIVRE INTITULÉ VITA CRISTI

IMPRIMÉ À LYON PAR GASPARD ORTUIN ET PIERRE SCHENCK

Cõment ioſeph queroit du feu.



Cõmẽt la verge de ioſeph florit.



Comment ioachin ala es mon taignes.



Cõment dieu le pere enuoya du feu a noſtre dame par ſes deux anges.



Spécimens de diverses illustrations du livre

Bien que les rôles d'impôt ne fassent pas mention d'Ortuin, — ni d'autres imprimeurs dont le métier n'était pas encore taxé, — avant 1485, date que nous avons inscrite en tête de ce chapitre, nous avons néanmoins tout lieu de croire, d'après les indices ci-dessus, que l'exercice d'Ortuin à Lyon peut remonter à 1481, sinon à 1478, comme l'avait fixé par erreur M. Rondot. Une mention manuscrite datée de cette année même, et qui se trouve à la fin d'un *Boëce* en vers français, dont nous attribuons l'impression à Ortuin (voir p. 416-417), viendra confirmer notre conjecture.

Il s'est certainement fait, entre Ortuin et Le Roy, des échanges ou des prêts de matériel d'illustration. La planche de la Vierge, qui paraît avoir appartenu d'abord à ce dernier, les bois de la *Mélusine,* qui passèrent directement de chez Ortuin et Schenck dans l'atelier de Le Roy (voir p. 96), et les figures d'une édition de *Ponthus et la belle Sidoyne* dont nous parlerons ci-après, et qui, de Le Roy, allèrent à Ortuin, en fournissent la preuve.

Le seul exemplaire connu du *Vita Cristi* est conservé à la Bibliothèque de Toulouse. Il a été décrit par le docteur Desbarreaux-Bernard[1], qui n'avait pu en identifier les caractères, et se trouve juxtaposé dans la même reliure entre deux impressions lyonnaises : *Le Doctrinal de Sapience* de Guy de Roye, *imprimé à Lyon par Maistre Guillaume Le Roy, l'an de grâce mil CCCC LXXX et V, le IXe jour de février* (1486 n. st.), et *Le Livre qui est intitulé le grand Cathon,* sans date ni nom d'imprimeur, mais qui est sorti des presses de Pierre Bouttellier, ainsi que nous l'établissons dans le chapitre suivant.

M. Edmond Maignien, bibliothécaire de la ville de Grenoble, a, de son côté, découvert en 1892 deux feuillets du même *Vita Cristi.* Ces pages provenaient du botaniste P. Liotard, qui s'en servait, avec d'autres feuilles de vieux livres, pour faire sécher les plantes de son herbier. Ce fragment est décrit dans le catalogue des incunables de Grenoble, que M. Maignien a rédigé d'une façon digne d'éloges[2]. Il a reconnu, d'accord avec Mlle Pellechet, que les caractères étaient ceux de Pierre Schenck; mais, ne sachant pas que cet imprimeur avait exercé auparavant à Lyon en société avec Gaspard Ortuin, il a classé cette impression parmi celles de Vienne en Dauphiné.

[1] *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque de Toulouse,* rédigé par le docteur DESBARREAUX-BERNARD; imprimé aux frais de la Ville; Toulouse, Privat, imprimeur, 1878; in-8° (n° 27, p. 27-28).

[2] *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque municipale de Grenoble,* par Edmond MAIGNIEN, conservateur; Mâcon, Protat frères, imprimeurs, 1899; in-8° (n° 614, p. 460-461).

Le nom d'Ortuin est cité pour la seconde fois au XVIIIe siècle, dans le catalogue du duc de La Vallière, rédigé par le libraire de Bure[1]. Il est indiqué comme se trouvant à la fin du *Tres excellent romant du noble et chevaleureux roy Ponthus et de la très belle Sidoyne, fille du roy de Bretaigne.* Cette édition infiniment précieuse passa, pour ainsi dire, inaperçue à la vente de cette bibliothèque, et, parce que l'exemplaire était «sale et raccommodé en plusieurs endroits», comme le rapporte Brunet (*Manuel du Libraire,* t. IV, col. 811), il fut donné pour le prix infime de 12 livres 16 sous.

Ce livre ne se trouve pas à la Bibliothèque nationale et ne figure pas dans les catalogues des plus riches collections qui ont passé en vente de nos jours. Nous l'avons vu en Angleterre, à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford. La fin du texte est reproduite ici avec son achevé d'imprimer :

meurs estoient en luy selon dieu et le monde et auoit toute beaulte et
de luy estoit vne grant merueille dont il deuoit grant guerdon a dieu.
Si fut vne piece en galice et puis sen reuint en Bretaigne et apres
sen alla en angleterre visiter le roy polides son cousin et fut receu a
moult grant ioie ne demandes pas se la royne geneure en auoit grant
ioie et selle mettoit grant paine a le festoier. Et apres vint le roy po
lides en Bretaigne et en galice veoir son pere et ses amis et leur donna
de grans dons et de grans presens puis sen retourna en Bretaigne ou
il fut moult festoie et honnoure de la il sen ala en son royaulme.
Le roy ponthus et sa femme vesquerent asses longuement et regne-
rent au plaisir de leur peuple. Puis finerent leur vie a grant regrect
de leurs pais. mais ainsi et il de la vie mondaine qui nest si beau ne si
riche ne si bon a qui au fort ne conuiēne laisser cest siecle et auoir fin.

Cy finist le tresexcellent romant du noble et
cheualeureux roy Ponthus et de la tresbelle si-
doyne fille du roy de Bretaigne imprime par mai
stre caspar ortuin a lyon:

L'édition du *Ponthus* imprimée par Gaspard Ortuin commence, à la première page, par un titre contenant ces cinq mots disposés en deux lignes de cette manière :

Ponthus et la belle
Sidoyne.

[1] *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le duc de La Vallière,* première partie; Paris, Guillaume de Bure, fils aîné, 1783; 3 vol. in-8° (t. II, n° 4061).

Au verso, on lit, dans le haut, l'intitulé, en trois lignes, suivi d'une gravure sur bois :

¶ Cy commence vne excellente histoire la quelle fait moult a noter du tresuaillant roy ponthus filz du roy de galice et de la belle sidoyne fille du roy de Bretaigne.



Le texte du roman commence immédiatement, sans autre préambule, au haut du feuillet suivant, par ces mots : *Conter vous vueil une noble hystoire où on pourroit y prendre beaucoup de biens*. Brunet, qui n'avait pas vu le livre, s'était fié à la note de La Croix du Maine, donnant à la *Mélusine* du même imprimeur la date approximative de 1500, et avait supposé à tort que l'impression du *Ponthus* devait être du même temps.

Le *Ponthus*[1] imprimé par Gaspard Ortuin est un volume petit in-folio de 71 feuillets non chiffrés, à longues lignes, au nombre de 36 à la page :

La royne sidoyne porta moult grant honneur a la bonne royne mere de son seigneur. Le roy Ponthus enuoia querre son oncle le roy daragon et les barons du pais si firent grant feste et grans ioustes qui durerent bien. x. iours:

Comment ponthus et sidoyne vindrent a saint iques.



Apres ponthus et la royne sen alerent a saint iaques en galice en pelerinaige et puis sen reuindrent en bretaigne. ne demoura gaires q̄l ala en guerre en contre les sarrazins: et y mena des barons de bretaigne de normandie danioú de poitou de touraine et du maine et aussi de ceulx de galice et furēt bien. xiiij. mille quāt ilz furent toꝰ assembles q̄ desconfirent les paiens et firēt mōlt darmes et prindrēt villes et chasteaulx des sarrazins et dedens deux ans ponthꝰ et sa noblesse sen reuindrent toꝰ en bō point et toꝰ se louoient moult du roy ponthꝰ car mōlt bien leur paya leurs gaiēs et grāt cōpaignie leur fist tant q̄lz disoient quil nestoit droict capitaine que luy et quil estoit bien taille de conquerre tout le p̄ais. Mōlt estoit loue de sa cheualerie de sa grant largesse de sa cortoisie de son humilite et de sa p̄reudommie. Car toutes bonnes taches et bonnes

[1] Un bel exemplaire du *Ponthus* a été signalé par Gazzera comme se trouvant à la Bibliothèque de l'Université de Turin. Il est décrit dans un opuscule in-quarto : *Osservazioni bibliographiche litterarie,* intorno ad un' operetta falsamente ascritte al Petrarco del professore Costanzo GAZZERA; Torino, dalla Stamperia Reale, MDCCCXXIII. — La seconde partie contient des recherches intéressantes sur les premiers livres imprimés à Lyon : *Luogo della stampa e ricerche intorno ad alcuni punti della Tipografia Lionese del primo secolo.* C'est dans ce chapitre (p. 33) qu'il est question du *Ponthus.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nous en connaissons un autre exemplaire dans la collection du marquis de Méjanes, formée au XVIIIe siècle et qui appartient aujourd'hui à la Bibliothèque d'Aix en Provence.

Le *Ponthus* est imprimé avec un petit caractère de bâtarde qui ressemble, à s'y méprendre, à celui de Guillaume Le Roy. Certaines capitales seulement diffèrent. Le G, l'H, l'O, le P et le V ont au milieu une double barre transversale qui ne se voit pas dans les types de Le Roy. Seule, la lettre M a une autre forme qui la fait distinguer aisément. Quant aux lettres du bas de casse, elles paraissent semblables, ou les différences en sont presque imperceptibles. La boucle du haut qui ferme le *d* est un peu plus large, et la queue du *g*, qui se prolonge en dessous, est un peu plus allongée; mais il est arrivé parfois que cette lettre, crénée par le bas, s'est trouvée en contact trop rapproché avec une lettre longue dépassant la ligne et que, ces deux lettres se gênant mutuellement, la queue du *g* a été écourtée, ou bien s'est cassée. Le nouveau caractère employé par Ortuin a remplacé la lettre plus grasse et plus pleine qu'il a employée à ses débuts avec Schenck, type imité des fontes de Nuremberg, avec lesquelles Martin Husz venait d'imprimer à Lyon plusieurs livres en français pour le compte de Barthélemy Buyer.

Nous donnons ci-dessous l'alphabet de la bâtarde d'Ortuin, qui reproduit exactement l'écriture dite « de chancellerie » en usage à la cour de Savoie :

A B C D E F G H J L M N O P Q R S T V

a b c d d e f g h i k l m n n o p q r r s s t u v y z

be bo ce do ff he ho ll pe po pp ss st ve vo   ā ē ī l ꝰ ō p̄ q̄ q̇

Il ne nous est guère possible de déterminer exactement lequel des deux, d'Ortuin ou de Le Roy, a copié le caractère de l'autre et en a fait usage le premier. Le *Ponthus* d'Ortuin n'ayant pas de date, la priorité doit être donnée, sauf preuve contraire, à Guillaume Le Roy, qui a signé une édition du *Fier-à-Bras,* à la date du 20 janvier 1486 (1487 n. st.), dans laquelle il a employé une petite bâtarde analogue.

Guillaume Le Roy a donné, lui aussi, une édition non moins rare du roman de *Ponthus et la belle Sidoyne,* qui a certainement précédé celle d'Ortuin. Elle est imprimée avec le gros caractère du *Livre des Eneydes* et du *Boëce de Consolation,* dont Le Roy a fait usage à partir de 1483. (Voir p. 52-55.)

L'édition de Le Roy est illustrée de gravures sur bois. Ce sont les mêmes planches qui ont repassé dans celle d'Ortuin. Les brisures que l'on remarque dans les filets de cadre (voir fac-similés, p. 392 et 393) sont des preuves matérielles d'un tirage subséquent.

Et leuesque luy respond Je te don
nneray a boire du venin et sil ne te
fait nul mal adonc te congnoistray
et adoreray ton dieu tout puissant
Et sainct iehan euangeliste dist
Je en suys content. Je veulx dist
leuesque que tu ayes plus grant
paour Et adonc leuesque sen ala
au preuost et luy demanda deux
larrons qui estoyent en prison con
dempnez a mourir lesquelz luy fu/
rent octroyez : et il les amena en
la place publique de la cite deuāt
tout le peuple et sainct iehan e/
auangeliste auec et la leur fit boi
re du venin et tout incōtinant les
deux larrons mourures̄t Et sainct
iehan euangeliste print le venin et
le seigna et puis le beut tout et si
nen eut oncques mal dont le peu/
ple en loua dieu. Adhuc dubito
dixit episcopus Encores doubte
ie dist leuesque et ne croy pas en/
cores bien en ton dieu Sed si res
suscitaueris istos qui veneno mor
tui sunt vere credam Mais se tu
fais ces deux hōmes icy ressusci/
ter qui sont mortz de ce venin vraie
ment ie croiray en ton dieu Et a/
donc sainct iehan euangeliste bail
la sa robe a leuesque et il demoura
vestu dune iacquete blanche quil
auoit et leuesque luy dist Cur mi
chi dedisti tunicam tuam Pour
quoy mas tu baille ta robe: me fe/
ra elle croire en ton dieu Et saīct
iehan euangeliste luy dist Metz
la robe sur ces mortz et leur dys
que ie te enuoye a eulx et q̄ ie leur
mande quilz se lieuēnt affin quilz
congnoissent la puissance de dieu
Et adonc leuesque fit tout ainsi
que sainct iehan euangeliste luy
auoit dit et incontinant les deux
mortz ressusciterēt et se leuerent
tous saintz et en bon point. Et
quant leuesque vit ce grant mira
cle il adora sainct iehan euangeli/
ste et sen ala courant au preuost
de la cite et luy compta les mer/
ueilles que sainct iehan euangeli
ste auoit faictes. Et adonc le pre/
uost et plusieurs aultres vindrēt
deuant sainct iehan euangeliste et
le adorerent Et il leur cōmanda
quilz fissent sept iours de peniten
ce et puis il les baptiseroit. Et
quant ilz furēt baptisez ilz firent
vne esglise en lonneur et reueren
ce de sainct iehan euangeliste.

Cy finist le liure intitule vita
cristi ou quel est cōtenu ce qui sen
suyt Premierement la creation
des anges. dadam. deue. du mon
de. la natiuite. la vie. et lanuncia/
cion nostre dame. la natiuite no/
stre seigneur. la natiuite sainct ie
han baptiste et sa decolacion. la
vie de iudas. la passion et resur/
rection de ihesucrist. et lenterre/
ment nostre dame. Imprime a ly
on lan de grace mil. cccc. lxxxviii.

Amen.

Ortuin a réimprimé en 1488, avec ses nouveaux caractères, le *Vita Cristi* qu'il avait édité une première fois en collaboration avec Schenck.

C'est un petit in-folio de 92 feuillets non chiffrés, à deux colonnes de 38 lignes par page. L'édition est citée par Brunet (*Manuel du Libraire,* tome V, col. 1185), d'après une note de Péricaud (*Bibliographie lyonnaise du xve siècle,* 1re partie, n° 335) et a été décrite exactement par Mlle Pellechet au *Catalogue des incunables des bibliothèques publiques de Lyon* (n° 594), mais aucun d'eux n'avait pu en identifier l'imprimeur. Le livre est imprimé avec les mêmes caractères que le roman de *Ponthus et la belle Sidoyne,* ainsi qu'on peut s'en rendre compte.

Le seul exemplaire connu[1] est conservé actuellement à la bibliothèque du Palais des Arts, à Lyon; il est relié avec une édition de *La Destruction de Jherusalem et la Mort de Pilate,* opuscule de 20 feuillets, imprimé à deux colonnes, avec des caractères gothiques que Péricaud et Brunet ont cru être les mêmes que ceux du *Vita Cristi,* mais qui diffèrent dans certaines parties essentielles. Mlle Pellechet, qui les avait examinés, leur avait trouvé une grande ressemblance avec ceux de Guillaume Le Roy, sans pouvoir néanmoins se prononcer. Vérification faite, ce sont les caractères du typographe anonyme auquel on doit *Le Directoire de la Conscience,* de Toussaint de Villeneuve, évêque de Cavaillon, daté du 20 mai 1488, un *Doctrinal de Sapience,* du 17 août 1489, et plusieurs autres livres non datés. Cet imprimeur, pour ainsi dire inconnu jusqu'à présent, n'est autre que Pierre Pincerne, dit « Boutteillier ». Il a copié en grande partie le type du *Doctrinal de Sapience* de janvier 1485 (1486 n. st.), imprimé par Guillaume Le Roy.

Le *Vita Cristi* n'est point une traduction du *Grant Vita Cristi* de Ludolphe, moine chartreux, comme on pourrait le croire, mais un petit extrait d'histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament, compilation essentiellement populaire, accompagnée d'images pour instruire les « simples gens qui n'ont eu et n'ont l'opportunité de estudier et généralement pour toutes dévotes créatures », ainsi qu'il est déclaré au commencement.

Costanzo Gazzera, qui a signalé l'existence du *Ponthus* à la Bibliothèque de Turin, mentionne également une édition sans date, avec figures sur bois[2], des *Sermones Mauricii Parisiensis episcopi,* qui se termine par cette suscription : *Cy finist l'Exposition des Evangiles imprimée à Lyon,* suivie de cette formule : *Deo gratias; post tenebras spero lucem.* Il l'a attribuée au même imprimeur, en raison d'une certaine ressemblance de caractères. Nous avons vu le livre sur place,

[1] Il provient du legs fait à l'Académie de Lyon par Adamoli.

[2] Voir *Osservazioni bibliographiche,* p. 32-33; ouvrage cité.

à la bibliothèque de Turin, et nous pouvons maintenant affirmer que cet estimable bibliographe a fait erreur.

L'Exposition des Évangiles est le produit d'un atelier anonyme dont nous connaissons d'autres impressions, entre autres *La Patience de Griselidis,* petit in-folio avec figures sur bois, qui se trouve à la Bibliothèque nationale.

Nous présentons maintenant un livre plus important, daté de 1489 (v. st.), que nous mettrons à l'actif d'Ortuin, et dont nous reproduisons ici le titre :

**Le saint voiage et pelerina
ge de la cite saincte de hieru
salem.**

En tête du feuillet suivant, qui débute par une initiale en forme de ruban enroulé, on lit un énoncé plus développé de l'ouvrage :

EN ce present liure est cõtenu le voyage et pelerinage doul
tremer au saint sepulchre de la cite saincte de hierusalem
et de madame saincte katherine au mõt de synay tresele
gantemẽt et orneemẽt fait et cõpose en latin par tres ve-
nerable et excellent seigneur maistre Bernard de brey-
denbach doyen et camarier de la noble eglise metropoli-
taine de Magonce grant et expert theologien hystorian et orateur lequel
en personne ala audit saint voyage et en grãt diligẽce et studiosite visi
ta tous les sains lieux et places dignes de perpetuele memoire et les re-
diga en ce p̃sent liure par escrit au vray et tres singulieremẽt a linstãce
et req̃ste de tresreuerend pere en dieu et tres noble et vertueux seigneur
mõseigneur larcheuesque de Magonce. Et a este trãslate de latin en
francois a la priere et req̃ste daucuns grãs seigneurs et nobles dames
et autres deuotes persõnes q̃ audit saint voyage et pelerinage ont deuociõ
par deuot religieux frere iehã de hersin docteur en theologie en la famee
et excellẽte vniuersite de paris hũble prieur des freres hermites de sait
augustin de la noble cite de lyon esmeu aussi de prẽdre la peine et trauail
de ce faire pour lonneur et reuerence dudit saint voyage et pelerinage.

Au verso du titre, on remarque la grande figure dont on verra le facsimilé à la page suivante.


Bernhardus de breidenbach de
canus et Camerari ecce Maguntine
Johannis Comes i Sol
mis et dns i Mintzelerg
Philippus de
buken miles

Cette planche, dans laquelle on constate une richesse de détails d'ornementation fleurie peu commune à cette époque, est un des morceaux de gravure les plus intéressants du xve siècle. On y voit déjà des tailles croisées dans les plis de la robe de la femme, dans les écussons et dans la bordure du haut formant ombre[1].

Elle représente une femme en costume allemand du temps, debout comme une déesse, sur un piédestal, qui symbolise la ville de Mayence, lieu de départ de l'expédition. Dans le haut, de jeunes enfants nus jouent dans une frise, au milieu de branchages chargés de fleurs et de fruits et formant arceau, tandis que deux autres grimpent en s'accrochant à des branches qui s'enroulent de chaque côté autour de fûts de colonnes. Au milieu, à droite et à gauche, on voit les écussons héraldiques, avec leurs cimiers empanachés, de Bernard de Breydenbach, doyen et camérier de l'église de Mayence, et de Jean, comte de Solms, seigneur de Muntzenberg; au bas, sur le socle, sont apposées les armoiries du chevalier Philippe de Buken. Tous trois avaient été les promoteurs du voyage, et les chefs du pèlerinage aux saints lieux.

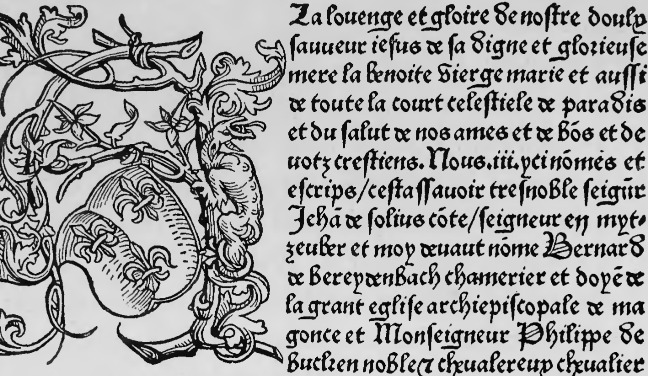
Arrivés à Venise, d'autres pèlerins se joignirent à eux. Les noms de ceux qui s'embarquèrent dans la même galère pour passer la Méditerranée sont indiqués au bas de la page ci-après, qui débute par une grande lettre initiale A, d'un style très original, avec l'écusson fleurdelisé de France au milieu. Cette même lettre figure dans la dédicace à l'archevêque Berthold.

Ils emmenaient avec eux un peintre flamand de talent, Erhard Reuwich, d'Utrecht, qui prit des vues des villes et des lieux les plus remarquables[2]. Ils s'arrêtèrent à Corfou, à Modon, dans l'île de Candie et à Rhodes. Partout où ils passèrent, l'artiste qui accompagnait la caravane prend des croquis et

[1] C'est la planche la plus ancienne dans laquelle on ait observé des tailles croisées, perfectionnement dans l'art de la gravure sur bois, que l'on attribue généralement à Wolgemuth, le maître d'Albert Durer, qui l'aurait employé dans la Chronique de Nuremberg, parue seulement en 1493. Ainsi s'exprime Chatto, qui fait autorité dans la matière : *The earliest woodcut in witch I have noticed cross-hatching.* (C. JACKSON and CHATTO. *A treatise on Wood Engraving* historical and practical. London, H.-G. Bohn, 1861; grand in-8°, p. 207-208.)

[2] Ces vues en perspective se développant en largeur, entre autres celle de Venise, qui est d'une longueur inusitée, ont nécessité l'emploi de plusieurs blocs de bois, gravés et tirés séparément, dont les épreuves ont été ensuite rejointes, collées bout à bout et repliées comme on fait de nos jours pour les cartes et les plans qui dépassent la justification d'un texte. Ces vues, au jugement de Jackson et Chatto, eu égard à la façon dont elles ont été exécutées, sont supérieures à tout ce qui avait été produit auparavant dans le même genre : *Those wiews, with respect to the manner in witch they are executed, are superior to every thing of the same kind which haa previously approved.* (JACKSON and CHATTO. *A treatise on Wood Engraving*, p. 208; ouvrage cité.)

dessine tout ce qui pouvait piquer la curiosité des voyageurs : les animaux les plus remarquables, les costumes des indigènes, étudiant les mœurs et s'enquêtant de leur langage.



La louenge et gloire de nostre doulx sauueur iesus de sa digne et glorieuse mere la benoite vierge marie et aussi de toute la court celestiele de paradis et du salut de nos ames et de bõs et devotz crestiens. Nous .iii. yci nõmés et escrips/cestassauoir tresnoble seigñr Jehã de solius cõte/seigneur en myt‑zeuber et moy deuant nõme Bernard de bereydenbach chamerier et doyẽ de la grant eglise archiepiscopale de ma gonce et Monseigneur Philippe de bucken noble et cheualereux cheualier auec nos seruiteurs et familiers Esmus de desir et affection deuote ia des sus declaire vismes en vng lieu que auions depute et par vng commun assentement assigne/cestassauoir a oppeuheym ville du dyocese de ma‑gonce le iour de Monseigneur saint March euangeliste lan de grace et salut mil. CCCC · lxxxiii. Et de la partimes et en lespasse de .xv. iours arriuames a la cite puissãt et glorieuse de venise par layde et gra ce de dieu tous sains et en bon point. Et en alant vsions pour plus grãt seurete de saufconduis et sauesgardes la ou veyons questoit necessite.

Nous trouuames en ladicte noble cite plusieurs nobles et grans sei gneurs contes/cheualiers et barons et autres gens honnourables et de lestat de leglise et de autres qui la estoient venus et arriues du vouloir et courage duquel nous aussi y estions venus.

Desquelz deux barons et trois cheualiers se mirent en nostre socie‑te et compaignie les autres faisant autre singuliere compaignie a part Et les nõs de ceulx q̃ estoient auec no⁹ en nostre galee sont yci mis et es crips cestassauoir Monseigneur maximien de roppeusteym baron.

Item monseigneur Bernard demernabbe. Item monseigneur Ni‑colas le maieur benet cheualier. Monseigneur George marx cheualier Item monseigneur Caspar de bulach cheualier/et ne mest point ce me semble necessaire de mettre et expliquier tout le chemin de alemaigne

b iiii

C'est ainsi que dans une planche d'animaux on voit une girafe, la première qui ait été représentée dans un livre imprimé, une salamandre, un chameau et un animal à queue, qui ressemble à un gros singe, dont Breydenbach dit ne pas connaître le nom.

Voici différents costumes des Arabes ou Sarrasins avec les lettres de leur alphabet :



Les sarrasins usent en leur parler et escript de langue arabique cy dessoubz mise et imprimee.

Dal	Dal	Kelz	haach	Gzym	Tech	Te	Be	Aleph
ذ	د	خ	ح	ج	ث	ت	ب	ا
Ayn	Dach	Ta	Dadhu	Sad	Schyn	Szyn	Zaym	Re
ع	ظ	ط	ض	ص	ش	س	ز	ر
hehe	Nun	Mym	Lam	Lam	caph	kalb	ffea	Gaym
ه	ن	م	ل	ك	ك	ق	ف	غ
[illegible] m. pox	ye	lamalephz	waw					
[illegible]	ي	ﻻ	و					

C'est le premier alphabet arabe qui ait été imprimé. On trouve, dans le volume, cinq autres alphabets orientaux plus ou moins défigurés.

Ils n'en ont pas moins été copiés pendant près de deux siècles par les compilateurs et même jusqu'en 1660 par François Colletet, dans son *Traité des langues étrangères, de leurs alphabets et des chiffres.*

Les alphabets représentés sont au nombre de sept, parmi lesquels un alphabet chaldéen, un alphabet hébreu, un alphabet turc, etc.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Après l'alphabet des Grecs de Jérusalem reproduit ci-dessous, il est question «des Suriens qui habitent et demeurent en Hierusalem et ès lieux de la terre saincte, qui se disent et reputent estre crestiens».

Les grecz sont en grant nombre en hierusalem et fort contraires et infestans et empeschans nous autres latins / ilz ont le grant cueur du temple du saint sepulchre de nostre seigneur pour leur usance. Et la chapelle des sains anges pres du temple dehors / en faisant le seruice diuin ilz usent de leur langue grecque seulement pourquoy les gens lays entēdent tout ce que dient les prestres les clers soit en lisant soit en chantāt En leurs autres negoces et afaires ou contraux auec les autres gens ou nations ilz usent de langage arabique ou des sarrasins.

La lettre grecque q̃ est leur propre langage est cy dessoubz figuree.

Alpha	Bita	gama	delta	·e·	zita	ita	thita	iota·	cappa	labda	mi
α	β	Γ	Δ	ε	ζ	H·	θ	ι	K	λ	μ
ni	xi	omi cron	pi	ro	sigma	tau·	ypsi lon	phi	chi	psi	omega
ν	ξ	o	π	ρ	σ	τ	υ	φ	χ	ψ	ω

Des suriens qui habitent et demeurent en hierusalem et es lieux de la terre saincte qui se disent et reputēt estre crestiens.



Ils sont représentés là dans des attitudes différentes, allant travailler aux vignes ou prenant leur repas aux champs. On sent que ce sont des scènes prises sur le vif, et non des dessins d'imagination. Les costumes des «Grecs,

desquelz plusieurs sont et demeurent en Hierusalem », ne sont pas moins curieux. On y voit un groupe de prêtres et de séculiers; derrière eux, un moine grec dit son chapelet, dont il tourne les grains tout en marchant.

Des grecz desquelz plusieurs sont et demeurent en hierusalem.



EN oultre en la saincte cite de hierusalem pour le tẽps de p̃sent demeurent et habitent plusieurs gens de diuerses nacions qui de bouche se disent et confessent estre crestiens/mais de fait ilz le nyent cõme adõnes et entachies de plusieurs erreurs et heresies. Et en lan.M.cccc.lxxxiii quant ie y fus des grecz y en auoit bien mille tãt de hommes q̃ de fẽmes sans conpter les petis enfans parlant le langage des sarrasins entre lesquelz ilz habitent et conuersent pelle melle en ensuiuant plusieurs de leurs meurs et conditions obstant que obseruent leur loy. Et especialemẽt quãt a la cõuersation exteriore de dehors et ciuile/et nest pas de merueille/car cõme dit seneque. Ex conuictu mores formãtur. Par viure et cõuerser ensemble les meurs et conditions des gẽs se formẽt de lun en lautre lesq̃lz sont soubz le tribut du soudã viuãt selon leurs rites et conditions. Et cõme brebis sans pasteur ainsi sont il sans clerge et hors lobedièce de la saincte eglise rommaine.
Et de eulx a.ix.differẽtes les vngs sont grecz desquelz sera tãtost parle les autres se nõment surians/les autres iacobites ou iacobins/les autres maronites/les autres nestoriãs/les autres armenẽs/les autres Georgiens/les autres abbasiẽs ou indiẽs/et finablemẽt il ya la aussi

Ces dessins, faits en 1483, comme il est dit dans le texte ci-dessus, sont d'une authenticité absolue et ne ressemblent en rien aux costumes orientaux de pure fantaisie, que l'on peut rencontrer de loin en loin dans

les miniatures de manuscrits antérieurs à Breydenbach. Ils ont là une originalité, une couleur locale, que ne possèdent point au même degré les nombreux ouvrages sur l'Orient publiés pendant près de trois siècles et dans lesquels on ne rencontre guère que des costumes arrangés de souvenir par la mode de chaque époque.

Rien de plus saisissant de réalisme que cette cavalcade de Turcs qui s'avance au son de la flûte et du tambourin.

En ceste maniere vont a cheual les turchz
en tēps de pais ou quāt sappareillent a aler
a aucunes solennites. Et en tēps de guerre
vont semblablemēt mais ilz sont autremēt ar
mes et ont leurs espees a leurs costes etce. et
ainsi vont en guerre. R iii



Ce groupe, avec les diverses physionomies originales des cavaliers sur leurs montures, forme à lui seul un petit tableau que ne désavouerait certes pas un artiste de nos jours.

La relation de Breydenbach obtint le succès que lui assuraient son mérite et l'intérêt qu'à cette époque de foi la Terre Sainte excitait partout.

Elle parut d'abord à Mayence, dans le courant de l'année 1486, en latin et en allemand, avec des cartes et des figures sur bois, faites d'après les dessins du peintre Reuwich, qui les a probablement gravées lui-même

ou en a, tout au moins, surveillé l'exécution [1], et elle fut traduite successivement en français et en flamand, puis en espagnol [2].

Il y eut deux traductions françaises. La première est de Nicolas Le Huen, religieux de l'ordre des Carmes, de Pont-Audemer, ancien confesseur de la reine Charlotte de Savoie. Ce n'est pas une traduction littérale. Bien qu'il ait suivi l'auteur chapitre par chapitre et conservé le fond de la relation originale, Le Huen y a souvent ajouté du sien. Cette traduction a paru à Lyon, en novembre 1488, chez Jacques Herenberck et Michelet Topié, imprimeurs associés, avec des figures très intelligemment copiées sur celles de Mayence. Les vues de villes sont gravées sur cuivre. Ce sont les premiers essais de la gravure en creux ou en taille-douce faits en France.

La seconde traduction, qui est la nôtre, est plus exacte. Elle est due à Jean de Hersin et fut achevée d'imprimer le 18 février 1489 (1490 n. st.).

L'édition contient les bois originaux que l'imprimeur s'était procurés. Ce ne sont pas des copies, comme dans l'édition précédente de 1488, faite à Lyon. Les planches de Mayence n'étaient pas disponibles alors, car cette même année paraissait l'édition flamande, imprimée à Mayence, avec les mêmes illustrations que dans le texte latin et le texte allemand.

On n'a pas encore identifié cette édition de 1489 (v. st.), qui ne porte ni lieu d'impression, ni le nom du typographe qui l'a exécutée. Il est constant qu'elle a été imprimée à Lyon, où la traduction s'est faite. Du Verdier le disait déjà de son temps [3]. Brunet et tous les autres bibliographes sont

[1] Bien qu'on lise, à la fin, que le livre a été imprimé à Mayence par Erhard Reuwich d'Utrecht (*per Erhardum Reuwich de Trajecto inferiori impressum in civitate Moguntina*), Panzer dit que Reuwich n'aurait été que le dessinateur des planches du livre dont il avait été l'éditeur et que Pierre Schoiffer en serait l'imprimeur. (Voir *Deutscher Annalen*, p. 63, et *Supplément*, p. 58.) M. R. Proctor dit que cela est possible : *Possibly Schoiffer was the printer of these books* (*Index to early printed books*, p. 35). On ne connaît pas, du reste, d'autres impressions au nom de Reuwich que nos éditions en latin, en allemand et en flamand, qui parurent à Mayence, de février 1486 à mai 1488, toutes illustrées des mêmes planches et dans lesquelles M. Proctor a reconnu les caractères de Schoiffer.

[2] Le texte latin est attribué à un religieux dominicain, du nom de Martin Roth. (Voir le recueil du *Serapeum*, année 1843, p. 270.)

[3] Voici la note de Du Verdier relative à cette édition : « JEAN DE HERSIN, docteur en théologie de la fameuse université de Paris et humble prieur des Frères Hermites de Saint Augustin de la noble cité de Lyon, a traduit du latin de Bernard de Breydenbachz (*sic*), doyen et camérier de l'église métropolitaine de Mayence : le Voyage et Pèlerinage d'Outre Mer au Saint Sépulcre de Hierusalem par luy fait; IMPRIMÉ À LYON, in-fol., en l'an 1489, sans date ni nom d'imprimeur. » (LA CROIX DU MAINE et DU VERDIER, *Bibliothèques françoises*, édition de Rigoley de Juvigny, t. IV, p. 445; ouvrage cité.)

d'accord sur ce point. M[lle] Pellechet, qui l'a examinée, dit que les caractères du texte «semblent appartenir à l'imprimerie de Guillaume Le Roy».

Ces choses faictes si la subuersion vient ou vomir on le doit laisser aler
car cela point ne nuyt. Et se plus qui nest necessaire cõtinuoit il doit prẽ
dre du faut de orob et le humer ou le lecher puis apres pẽdre des grais
de guernades.

Pour soy garder de puches et de pouls
ou de mouches ie le diray a tous au mains
quant on est sus la mer du docteur dist lay
voulu reclamer.

Souuent auient aux pelerins trestous que en brief temps il
seront plains de pouls cela procede de lumeur q̃ vient du corps
et de sueur et de la pouldre du nauire et faulte de bain est la pi-
re. Quãt cela vient fault cathaphasmer ou oindre trestout son corps sãs
riens blasmer de vif argẽt estaint en luyle doliue auec lorige aristologe
et de cela dedens le baing soit bien frote tant que demeure en nettete la te
ste soit apres lauee auec caraphaplito et borato rassis aussi en parle ai-
si le baing et lauemẽt empesche souuẽt le tourmẽt de pouls le beau veste-
mẽt et du vif argẽt qui tout doulcemẽt et de luyle dedens se estaigne puis
du fil de laine le baigne et sen chaigne en sera preserue. Cela est esprou
ue les puches ont autre cõduicte pour les garder de faire fuyte pour les
yurer ou faire immobiles soiẽt subtilz et bien abiles dauoir canchar cel
le herbe la en vostre lit et ca et la en sera asses point ne fauldra courir apres
vng autre seau auec tribuli vous cuises et vostre chãbre en arrouses vous
estes quittes leaue de oleanderon de rue parmy vostre chãbre espandue les
desherite et fait morir les mouches sont tous tues/et de la maison reiectez
q̃ vouldra faire la recepte. Aquam in aqua decoquitur niger elebo
rus et arsenici citrini vel olibani fumo necãtur. Medecines preseruati-
ues auec les cõseruatiues aussi bien les confortatiues sont communes/
Mais q̃ vouldroit son fait cõduire tresbon medecin doit eslyre especial q̃
bien scauroit de mal. Plus ie nen dis de peur q̃ ne soyes mauldis.

Cy finit les sains voyages et pelerinages de la saincte cite de hierusalem et
du mont de synay a madame saincte Katherine vierge et martyre en ce
liure sont compris et contenus Imprimes le.xviii.iour de feurier Lan
mil.cccc.lxxxix. ∴ ∵ ∴ ∴ ∵ ∴

Ils ont, en effet, une grande ressemblance avec la petite bâtarde de ce dernier; mais, en les regardant attentivement, on y retrouve toutes les lettres du *Ponthus,* imprimé et signé par *Maistre Caspar* Ortuin. Nous avons mesuré sur les originaux la composition de dix lignes dans le *Ponthus,* le *Vita Cristi* de 1488 et le *Breydenbach* de 1489, et, dans ces trois impressions, nous avons

trouvé exactement la même hauteur de 52 millimètres. Ce sont donc des caractères identiques, fondus sur le même corps; la démonstration en est faite mathématiquement.

M. Yemeniz, qui, à l'exemple de son émule en bibliophilie, M. Coste, de Lyon, avait réuni les éditions lyonnaises les plus rares du xve siècle, possédait un bel exemplaire de cette même édition du voyage de Breydenbach en Terre Sainte.

Il avait découvert le premier, après les avoir comparées entre elles, que les planches étaient les mêmes que celles de l'édition originale imprimée à Mayence en 1486. «Nous nous sommes assuré que les planches sont celles mêmes de l'édition latine de Mayence (n° 2687). Ce beau livre français a dû être exécuté en Allemagne», dit-il dans le catalogue qu'il a dressé lui-même de sa remarquable bibliothèque (n° 2690).

L'identification de planches venant d'Allemagne, et s'alliant à des types de forme anguleuse qu'il croyait représenter l'écriture allemande de l'époque et qui n'étaient autre que l'écriture dite «de chancellerie» de la cour des ducs de Savoie, ainsi que nous l'avons dit plus haut, a pu l'induire facilement en erreur.

Si M. Yemeniz avait vu le *Ponthus* signé de l'imprimeur Ortuin, dont aucun exemplaire n'avait passé, de son temps, ni dans les ventes, ni dans les catalogues, il eût certainement changé d'avis.

M. Proctor, qui a examiné cette impression, l'attribue, dans son *Index to early printed books* (n° 8618), à Jacques Maillet. Il est bon, à ce sujet, de faire connaître que ce dernier, qui a commencé en 1489 et n'était, selon nous, que marchand libraire à ses débuts, a employé le même caractère, qui paraît usé, soit qu'il en ait acquis une fonte ayant déjà servi, soit que Gaspard Ortuin ait imprimé pour lui, ce qui est plus probable, les premiers livres qu'il a signés de son nom, à l'exemple de Barthélemy Buyer qui, en 1478, mettait son nom comme imprimeur sur un *Guy de Chauliac,* imprimé par Reinart et Philippi, et de Guillaume Balsarin qui, de 1487 à 1492, faisait travailler Neumeister.

Comme la relation de Breydenbach n'est signée d'aucun nom, il n'est guère possible qu'elle ait été imprimée *par* ou *pour* Maillet, qui n'avait pas l'habitude de garder l'anonyme, comme c'était le cas la plupart du temps avec Ortuin.

Nous sommes certain, en outre, que Gaspard Ortuin n'était pas mort à cette époque et qu'il était en plein exercice, car, en 1489, il figure dans le rôle des contribuables de la ville de Lyon comme «impresseur de livres [1]», et on le retrouve inscrit sur le registre de recensement de 1493 dit *des Nommées* avec la même qualification. Ses «meubles et pratiques» y sont évalués à xxxvi livres tournois.

Le catalogue de la bibliothèque du baron James de Rothschild, rédigé par M. Émile Picot, membre de l'Institut, décrit une édition de l'*Ospital d'Amours*, composée de 34 feuillets petit in-quarto, qui est sans date et sans nom d'imprimeur[2]. Le titre est imprimé avec les grosses lettres de forme gothique, facilement reconnaissables, du *Saint Voyage* de Breydenbach, et la première ligne débute par la même initiale à fleurons enroulés que l'on remarque au commencement de ce livre. (Voir p. 397.)



Le texte, dont nous donnons ci-contre un spécimen de quelques lignes, celui-là même qui a été donné dans le catalogue précité, est composé, à n'en pas douter, avec les caractères du *Ponthus,* sans date, du *Vita Cristi* de 1488 et du *Breydenbach* de février 1489 (v. st.). En raison de la grande ressemblance de ce type avec la petite bâtarde de Guillaume Le Roy, dont nous avons indiqué les différences, M. Picot supposait, sans être autrement affirmatif, que l'opuscule en question avait peut-être été imprimé par ce dernier. Nous sommes d'avis qu'il convient de l'attribuer à Gaspard Ortuin, d'après

[1] « *Quernet de la part devers l'Empire d'une collecte mise en la ville de Lyon au moys de Mars mil quatre cens quatre vingt et huit* (1489 n. st.) *par vénérables et honorables personnes les conseillers de ladite ville.* — Depuis Notre-Dame de rue Neuve jusque au Rosne..., Gaspard HORTUIN, impresseur de livres..., xv st. » (Archives de Lyon, CC 105, fol. 157 r°.)

[2] *Catalogue des livres de la bibliothèque du baron* JAMES DE ROTHSCHILD, t. Ier, p. 387-388, n° 577.

les éléments de comparaison que nous venons d'exposer et que l'impression, postérieure à celle du *Breydenbach* en raison de l'usure ou de l'écrasement de certains caractères, peut en être fixée aux environs de 1491.

Asses ioyeulx sans estre trop
En la conduicte de desir
Le iour de lan souruint a toy
En lassemblee de plaisir
Ou te veiz a mon beau loisir
Le tresor donneur desployer
Comme en ung passe de plaisir
Et ung lieu a temps employer

Nous avons maintenant à présenter une autre impression qui n'a pas encore été identifiée et qui est certainement exécutée avec les mêmes caractères de Gaspard Ortuin, comme on pourra s'en convaincre en la comparant avec les fac-similés des livres que nous venons de citer. (Voir p. 391 et suivantes.)

C'est une édition, non citée par la plupart des bibliographes, de *La Vie du maulvais Antecrist*. Nous reproduisons la fin du texte, qui n'a que quinze lignes, le reste de la page étant blanc :

Surgez mortz venez adsister
A vostre dernier iugement
Droictement
Vostre sentence escouter
Que nostre saulueur ppromēt
Donra sans nul mesconter
Pēsez q̄ lors fort redoubter
Et doubter
Deura bien le pouure pecheur
Voyāt anges & saintz trēbler
Par sembler
Le iuste transira de peur
Pource chescun sa pourevie
Qui desine
Vueille de mal en biē tourner

Affin que la vierge marie
Prie son filz que pardonner
Nous vueille
Et puis nous donner
Sans finer
Par sa benoiste passion
Paradis ou puissions mener
Demener
En luy nostre exaltacion
AMEN.

Cy finist la vie du maul-
uais antecrist selon lappoca-
lipse & selon les oppinions des
saintz docteurs

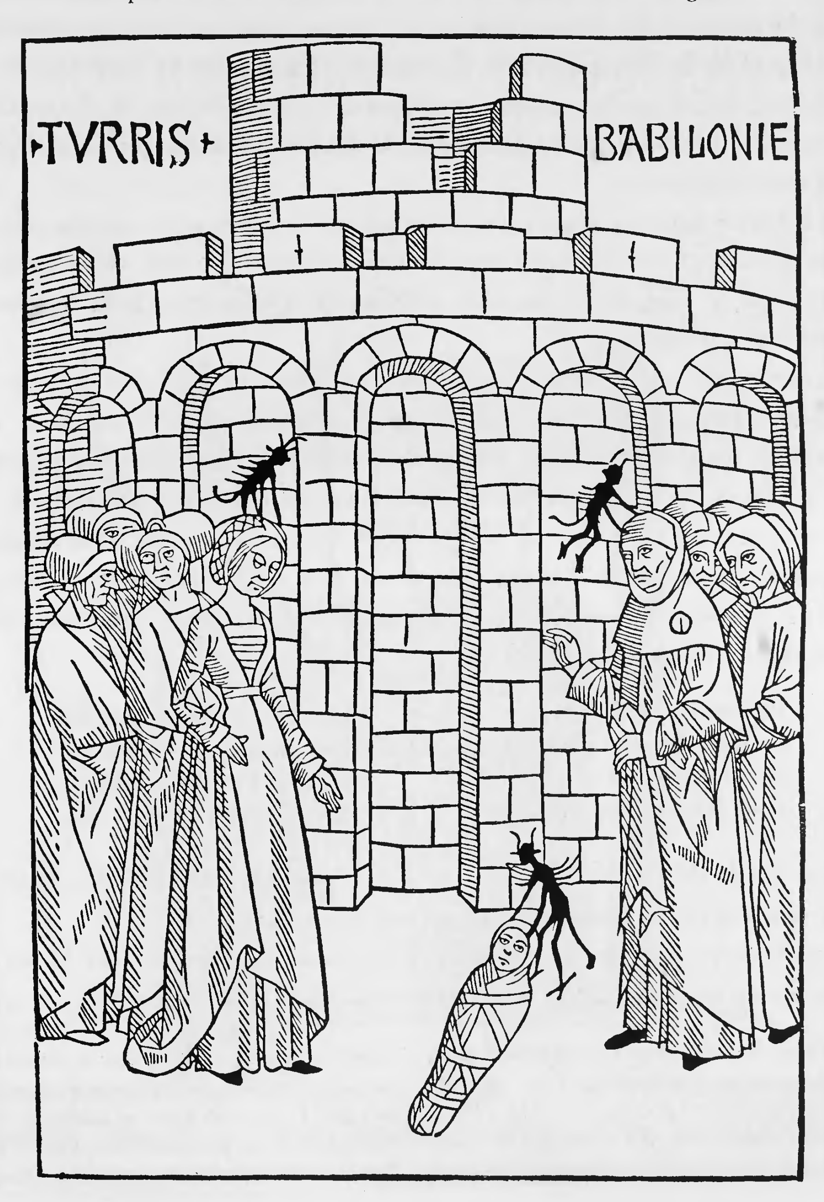
Mlle Pellechet l'a signalée et décrite dans le *Catalogue général des Incunables des Bibliothèques de France,* n° 804, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque Méjanes, d'Aix-en-Provence. Elle l'attribue par erreur aux presses de Guillaume Le Roy. C'est un petit in-folio de 14 feuillets avec figures xylogra-

phiques de la grandeur des pages et leur explication en face, au recto. La bête de l'Apocalypse ci-dessous représentée sert de titre et est répétée au verso du même feuillet.



Puis vient la légende de la naissance de l'Antéchrist en latin et en français :

En Babiloine la cité
Ung paillard Juyf abhominable
De luxure lors excité,
Par la temptation du Diable
Cognoistra comme Juyf dampnable
Charnellement sa propre fille
Dont naistra le faulx miserable
Antecrist selon l'Evangille.



52.

La troisième planche représente encore les murs de Babylone avec les mêmes personnages, dont l'attitude est légèrement modifiée, avec cette différence que le petit enfant emmailloté, au lieu d'être posé à terre, comme dans la planche précédente, est couché dans un berceau que balancent deux diablotins. En haut, plane le bon ange, vêtu d'une longue robe; il regarde en pitié, les mains croisées, ce qui se passe sur terre au-dessous de lui. La planche du quatrième feuillet est exactement la même que celle du verso du deuxième feuillet représentant la naissance de l'Antéchrist. La légende en latin placée en face et le huitain français qui l'accompagne sont seuls différents.

La *Vie du maulvais Antecrist* se compose d'un livret petit in-folio de quatorze feuillets. On y compte en tout treize figures sur bois de la grandeur de la page, y compris les deux de la *Bête de l'Apocalypse* et de la *Naissance de l'Antéchrist* qui sont répétées.

L'exemplaire de la Bibliothèque Méjanes provient de l'abbé Sépher, bibliophile distingué du XVIIIe siècle[1], qui l'a accompagné d'une note dans laquelle il dit que la «figure infâme» s'y trouve. Cette figure est placée au sixième feuillet verso et représente l'Antéchrist, en costume royal, debout sous sa tente, derrière les murs du Temple de Salomon, se circoncisant lui-même en public (*coram populo*), ayant à sa droite et à sa gauche deux groupes de Juifs, à genoux, qui assistent à la cérémonie, les mains jointes, et adorent l'Antéchrist comme leur Messie.

Puis en Iherusalem venra
Le faulx desloyal seducteur
Où chescun Juif le adourera
Pour Messias leur createur.

Et adonc le traître menteur
Luy mesmes se circunscira.
D'or et d'argent distributeur
Jamais ne fut tel qu'il sera.

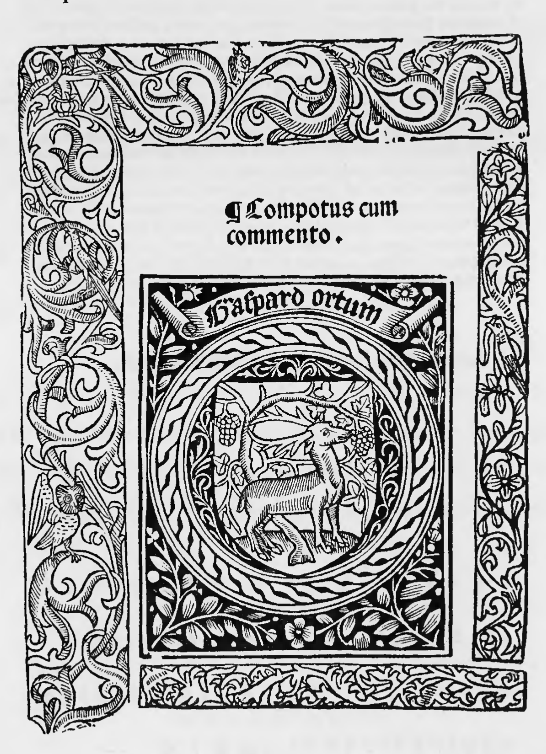
Aux pieds de l'Antéchrist gît un sac ou grosse escarcelle, d'où s'échappent des pièces de monnaie marquées d'une croix.

La dernière planche représente le *Jugement dernier*. En face, on lit les vers de la fin s'y rapportant que nous avons reproduits. (Voir fac-similé, p. 409.)

[1] Pierre-Jacques Sépher, docteur de Sorbonne, vice-chancelier de l'Université de Paris, chanoine de Saint-Étienne-des-Grès, né vers 1710 à Paris, mort dans la même ville, le 13 octobre 1781, avait réuni une bibliothèque remarquable, composée de plus de 30,000 volumes, pour la plupart rares, curieux et singuliers, qui fut dispersée aux enchères en 1786. L'*Antéchrist* figure au catalogue, dans la Théologie, et ne fut acheté alors que 15 livres. Il serait vendu aujourd'hui plus de 1,000 francs.

Nous avons vu à Londres, au Musée Britannique, une édition petit in-quarto du *Compotus cum commento.* Le titre est encadré d'une bordure gravée sur bois, dans le haut de laquelle se trouve un archer qui vise avec sa flèche un lapin, et dans le bas, un hibou qui bat des ailes. Cette bordure est imitée de celle qui entoure le côté gauche de la première page du *Roman de la Rose,* imprimé avec les caractères de Guillaume Le Roy. (Voir p. 97.) Elle se retrouve, exactement la même, dans une édition petit in-quarto, sans date, de la *Belle Dame qui eut mercy,* imprimée avec les petits caractères pointus de Mathieu Husz. (Voir fac-similé, p. 293.)

Au milieu, au-dessous des deux lignes énonçant le titre de l'ouvrage, on voit une vignette représentant, sur un écusson, un cerf mangeant des raisins. C'est la marque de Gaspard Ortuin, dont le nom est inscrit en toutes lettres dans une banderole placée au-dessus.



Cette marque, qui ne se trouve pas dans le recueil des marques typographiques de Silvestre, est publiée ici pour la première fois. Nous l'avons vue encore, mais sans l'encadrement, sur un volume de format petit in-octavo :

Questiones super Donatum minorem, qui est conservé à la bibliothèque de la ville de Vesoul[1].

La bordure qui entoure la marque d'Ortuin est mutilée dans le bas. On voit aussi des brèches dans les filets du cadre. Le cadre est intact sur le titre de la *Belle Dame sans mercy;* les cassures dans le bois sont aussi moins accentuées. Ce sont là des indices certains et des preuves matérielles indiquant que le *Compotus cum commento* a été imprimé postérieurement à la *Dame sans mercy*, c'est-à-dire vers 1492 ou 1493, sinon plus tard, dans la seconde période de l'exercice d'Ortuin. Voici d'ailleurs le fac-similé de la dernière page du *Liber Compoti :*

¶ Hec precedens tabula valet ad sciendum que littera sit tabularis in primo ordine. In secundo quis numerus aureus. In tertio que littera dominicalis. In quarto in quo mense et quota mensis erit septuagesima. In quinto in quo mense et quota mensis erit quadragesima. In sexto in quo mense et quota mensis erit festum pasche. In septimo in quo mense et quota mensis erunt rogationes. In ultimo in quo mẽse et quota mensis erit penthecostes. Unde aduertendũ ꝙ pro intelligentia eiusdem tabule presupponitur per tabulaȝ precedenteȝ positam in suo loco in presenti opere in quoto anno circulari sumus. i. quod habemus pro numero aureo et quam litteraȝ dñicalem habemus: et deinde oportet respicere ubi est ille aureus numerus in secũda linea et ita litteram dñicalem sequentem predictum numerũ aureum. et directe procedere per ordinem ſm predicta festa. Sed est aduertendũ ꝙ nos nõ debemus accipere litteram dñicalem. si directe ponatur post predictum numeruȝ aureum in anno non bissextili. Et in anno bissextili non debemus capere litteram dñicalem: si immediate sequatur predictum numerum aureũ sed debemus recurrere ad litteram dñicalem sitam in secũdo loco post predictum numerum aureũ. Similiter est aduertendum: ꝙ in unoquoqꝫ anno bissextili pro septuagesima et quadragesima si ipsa requirat debemus manere super priori littera et pro aliis festis. s. pasche pẽthecostes et rogationibus debemus ascendere ad superioreȝ litteraȝ predicte prioris que littera erit dñicalis pro predictis ultimis festis mobilibus.

¶ Liber compoti cum cõmẽto finit feliciter.

Nous donnons ci-dessous l'alphabet du caractère avec lequel le *Donatus minor* de Vesoul est imprimé. Les majuscules B et R, qui n'ont pas été employées une seule fois dans cette impression, n'y figurent pas.

A C D E F G H I L M N O P Q S T V

a b c d d e f g h i j l m n o p q r r s s t u v x y z

ff ss st qꝫ : ã b̃ ꝯ d̃ dꝰ ẽ ꝛ g̃ h̃ ĩ l' m̃ mꝰ ñ õ p̃ ꝑ ꝓ

q̃ q̇ ꝙ r̃ rꝰ ꝓ ſ̃ t̃ tꝰ ũ uꝰ ꝟ w ꝓ qꝫ / ¶

[1] Ce volume, qui a des signatures de *a* à *g* inclus, est incomplet de la fin. Il porte le n° 2782 et a été placé, sur notre indication, dans la section de Réserve.

M. Proctor cite encore, dans son *Index to early printed books* (nos 6556 et 6558), deux livres latins, imprimés avec les mêmes caractères par Ortuin. L'un est le recueil épistolaire de Manneken, de Louvain (*Caroli Viruli Formulæ Epistolarum*), petit in-quarto daté de 1495; l'autre, un petit in-octavo, *Expositio Decalogi*, de Nicolas de Lyre, est sans date.

A première vue, ce caractère paraît ressembler au type moyen de Neumeister avec lequel il a imprimé le Bréviaire de Vienne et quelques livres au nom de Guillaume Balsarin; mais, en l'examinant de plus près et en comparant les deux alphabets (voir p. 368), on s'aperçoit bien que ce n'est pas le même. Les lettres du *Donatus minor* et du *Compotus* sont un diminutif de celles qui ont été employées par Ortuin et Schenck dans la *Mélusine*, et dont nous présentons ici l'alphabet comme terme de comparaison :

A B C D E F G H I L M N

O P Q R S T U Y

a b c d ꝺ e f g h i j k l m n o p q r ꝛ ſ s

t u v x y z

ff fl ſt ſſ ā ꝯ dꝰ ꝺ̃ ẽ ꝛ̃ ī lꝰ õ oꝰ p̄ ꝑ ꝓ q̃

q̄ r̃ ū

Les lettres du *Donatus minor* ont toutes, sauf la dimension qui est réduite, la même coupe et la même configuration.

Il existe une série de livres en français et en latin, sans nom d'imprimeur et sans date, qui sont imprimés avec le caractère suivant, un peu plus gros que celui du *Donatus minor*, intermédiaire entre ce dernier et celui de la *Mélusine*.

ABCDEFGHILMNOPQRSTUYZ

abcꝺefghiklmnopqrꝛsſtuvxyz āẽꝛ̃īlꝰõoꝰꝓq̃q̄ū

be bo ꝺe ꝺo ff fl pe po ſſ ſt

Nous avons là les trois corps gradués d'une seule et même famille de types appartenant, selon toute probabilité, au même atelier typographique, ou dont la forme des lettres a été dessinée et gravée par la même main.

Cette particularité n'est pas sans importance, car elle peut faire attribuer avec quelque vraisemblance à Ortuin et Schenck une édition in-folio très ancienne du *Roman de la Rose*, avec figures sur bois, considérée avec raison comme étant la première de toutes.



¶ Cy commẽce le romãt de la rose
Ou tout lart damours est enclose.



Maintes gens dient
que en songes
Ne sont q̃ fables
et mensonges
Mais on peult telz
songes songier
Qui ne sont mye
mensongier
Ains sont apres bien apparant
Si en puis bien trouuer garant
Ung acteur denomme macrobes
Qui ne tint pas songes a lobes
Aincois escript la vision
Qui aduint au roy cypion
Quiconques cuide ne qui dye
Que ce soit vne musardye
De croire que songe aduienne
Et qui vouldra pour fol men tienne
Car endroit moy ay ie fiance
Que songe soit signifiance
Des biẽs aux gens et des ennuys
Que les plusieurs songent p̱ nuyts
Moult de choses couuertement
Que on voit puis appertement.

Le papier du *Roman de la Rose* a pour filigranes la *main qui bénit* et la *roue dentée*. Ce sont des marques que l'on trouve le plus souvent dans les livres imprimés à Lyon. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale, d'après une mention manuscrite du xv[e] siècle, a appartenu à une dame lyonnaise, du nom d'*Ysabeau Grolier*. Ce sont là des indices ou plutôt des présomptions qui nous font conjecturer que le volume a été imprimé à Lyon.

Les bois des illustrations qui accompagnent le texte ne sont pas à deux compartiments, de même que la planche que l'on voit au commencement du poème, mais, pour la plupart, disposés isolément au milieu des colonnes, comme dans le spécimen d'une page entière reproduite ci-dessous :

Angelz ſembloient empennez
Si beaux nauoit veu homme nez

¶ Cy parle lacteur ſans friuolle
De deduit ⁊ de ſa carolle



CEſte gent dont ie vous parole
Seſtoient prins a la carole
Et vne dame leur chantoit
Qui lieſſe appellee eſtoit
Biẽ ſceut chanter ⁊ plaiſammẽt
Plus que nulle ⁊ mignotemẽt
Son bel refrain moult biẽ luy ſiſt
Car de chanter merueilles fiſt
Elle auoit la voix clere ⁊ ſaine
La quelle neſtoit pas villaine
Tres bien ſe ſcauoit debriſier
Ferir du pie ⁊ renuoiſier
Les gens la tenoient moult chiere
Pource quelle eſtoit la premiere
De belle face ⁊ planiere
Courtoiſe eſtoit ⁊ non pas fiere
De ioyeuſete fut garnye
Et auſſi de ſolas fournie
LOrs veiſſies caroles aler
Et gens danſer ⁊ caroler
Et faire mainte belle treſche
Et maĩt beau tour ſur lerbe freſche
La eſtoient harpeurs fleuteurs
Et de moult dinſtrumẽs iougleurs
Les vngs diſoiẽt chancons faites
Les aultres notes nouuellettes
Damoiſelles y euſt mignotes
Qui eſtoient en pures cottes
Et treſſees a menu trece
Faiſans deduit par grant noblece
Et par my la dance baler
Mais de ce ne fait a parler
Commẽt venoient cointement
Luno venoit tout bellement
Contre laultre ⁊ quãt ilz eſtoiẽt
Puis apres ſi ſentregettoient
Les bouches ⁊ vous fut auis
Quil ſentrebaiſaſſent es vis
Tres biẽ ſcauoient deuiſer
Et leurs corps en danſãt briſer
Mais a nul iour ne me queiſſe
Remuer tant que les veiſſe
Chaſcun de ſa part efforcer
De caroler ⁊ de danſer
AInſi ꝑ long tẽps bien ioyeux
Regarday q̃ dãſoit le mieulx
Mais chaſcun endroit ſoy fit tant
Que de plꝰ dãſer fut content
b

Nous donnons, à la page suivante, le fac-similé de la fin du texte de notre *Roman de la Rose*, se terminant par la formule habituelle en deux vers.

Pierre Schenck, en se retirant de son association avec Gaspard Ortuin, en 1484, dut emporter à Vienne en Dauphiné, le caractère de 14 points de la *Mélusine* et du *Vita Cristi;* c'est avec ce type qu'il a imprimé, dans cette ville, les livres presque tous, sinon datés, du moins signés à partir de cette date.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Il n'a jamais fait usage, que nous sachions, du caractère de 9 points, ni du caractère intermédiaire de 12 points, qui étaient restés à Lyon.

On connaît une traduction anonyme en vers français du livre de *Boëce de Consolacion*, imprimée avec les mêmes caractères que le *Roman de la Rose* que nous venons de citer. Cette édition fort rare est décrite dans le *Manuel du Libraire*, de Brunet (tome IV, col. 1036).

Juſques au fons du boutonnet
Comme il me ſemble que bon eſt
Si fis lors ſi meſler les graines
Quilz ſe deſmeſlaſſent a peines
Et tant que tout le bouton tendre
En fis eſlargir ⁊ eſtendre
Ce fut tout ce que ie forfis
Mais de tant fus ie bien lors fiz
Quonques nul mal gre ne men ſceut
Le doulx qui nul mal nen conceut
Mais ſe conſent ⁊ ſeuffre faire
Tout ce quil ſcet qui me doyt plaire
Si mappelle il de conuenant
Que luy fais grant deſauenant
Et ſuis trop oultrageux ce dit
Mais il ny met nul contredit
Que ne prenne manye ⁊ cueille
Roſiers branches ⁊ fluers ⁊ fueille
QUant en ſi hault degre me vy
Que ieuz ſi noblement cheuy
Que meſperance neſtoit fable
Pource que bon ⁊ agreable
Fuſſe vers tous mes bien faiteurs
Comme faire doyuent debteurs
Car moult eſtoye a eulx tenuz
Car par eulx eſtoié deuenuz
Si riche que pour voir laſſiche
Richeſſe neſtoit pas ſi riche
AU dieu damours ⁊ a venus
Qui meurent aydie mieulx q̃ nulz
Puis a tous les barons de loſt
Leſquelz iamais dieu ne fordoſt
Des ſecours des fins amoureux
Entre les baiſiers ſauoureux
Rendy graces dix fois ou vingt
Mais de raiſon ne me ſonuint
Qui tant en moy gaſta de peine
Malgre richeſſe la villaine
Qui oncques de pitie nuſa
Quant lentree me reffuſa
Du ſenteret quelle gardoit
De ceſtuy pas ne ſe gardoit
Par ou ie ſuis ceans venuz
Reſpoſtement les ſaulz menuz
Malgre mes mortelz ennemis
Qui tant meurent arriere mis
Eſpecialment ialouſie
Atout ſon chapel de ſoucye
Qui des amans les roſes garde
Moult enfait ores bonne garde
Ains que dillec me remuaſſe
Ou mon vueil encor demouraſſe
Par grant ioliuete cueilly
La fleur du beau roſier fleury
Ainſi euz la roſe vermeille
A tant fut iour et ie meſueille

¶ Ceſt fin du romant de la roſe
Ou tout lart damours eſt encloſe

D'après cette description, le premier feuillet est entièrement blanc. Le texte commence au recto du feuillet suivant par un prologue en prose, à longues lignes, qui occupe trois feuillets. Le texte en vers débute au quatrième feuillet, coté *a 2*, par quatre vers disposés en huit lignes, comme on peut le voir dans le fac-similé ci-contre.

Le volume, pour être complet, doit se composer de 82 feuillets, comme dans l'exemplaire de la Bibliothèque royale de Dresde. On trouve, à la suite, *Lystoire de Mélibée et de Prudence sa femme,* par Christine de Pisan, opuscule de 16 feuillets, avec signatures particulières, imprimé à longues lignes, au nombre de 34 par page. Les caractères sont les mêmes que ceux du *Boëce.*



Eluy qui bien bat
les buiſſons
Eſt digne dauoir
les meiſſons
Je repute lengin
pour vil
Qui eſt d luy cler
et ſubtil
Quant a luy pꝛent et attribue
Pour auoir vaine gloire et mue
Subtilite faicte daultruy
Laiſſer lonneur doit a celluy
Qui pour lauoir a traueillie
Et perſeueramment veillie
Tant qua deſſerui dignement
Quauoir la doit tant ſeulement
Car ſil aduient apꝛes com ſache
Que lautrui oeuure ſienne face
A peyne iamais creu ſera
De ſubtilite quil fera
En ſouſpecon ſeront touſdis
Ses fais nouueaulx ſes ſubtilz dis
Qui de viel cuyr nouuelles botes
Faire veult ceſt villains repꝛoches
Pource dy ie qui na pas gueyres
Que ie queroie bien matieres
Subtiles pour eſtudier
Et a mon engin ſolacier
Jl aduint que ien trouuay vne
Que ne tins pas a trop commune
Ce fuſt le liure de boece
Qui a ſtile deſtrange eſpece
Pour bien tranſlater en francois
Tranſlate eſtoit touteſfois

Le dit liure en ſon pꝛopꝛe nom
Nomme de conſolation
Et du lire fu trop engrant
Conſolacion y pꝛins grant
Tranſlate le trouuay en pꝛoſe
Mais moult me ſēbla rude choſe
Celon ce quil a grant matiere
Treſhaulte et de noble miſtiere
Et ſi laiſſoit le tranſlatuer
Souuent lentente de lacteur
Auſſi ſauue ſa reuerence
Laiſſa aſſez de la ſentence
Car trop brief en aucun lieu fu
Et en aulcun trop ſuperflu
Eſpecialment au plus griefs
Aux metres qui ſunt foꝛs et bꝛiefs
Car du tiers du quart et du quint
Tranſlater pou du compte tint
Les fables ſans plus exceptees
Que trouuay aſſez tranſlatees
Longuement et en faulx francois
Les coꝛrigay par mainteſfois
Et en ſoixante lieux et plus
Paſſa comme oyſel ſus feſtus
Et ſouuēt quatre ou cinq failles
Y laiſſa ſans expoſer les
Mais puis que ieux tout ce perfait
Je trouuay qui lauoit extrait
Moult bien le maiſtre Jehan de tis
Foꝛs que metres fiſt ſi pꝛecis
Que nul bien ne les entendoit
Qui ailleurs ne les compꝛendoit
Pour quoy encoꝛ eſt bon le mien
Que iay extrait non veu le ſien

a 2

Cette addition ne se trouve pas dans tous les exemplaires. Elle existe dans celui de Dresde, et nous l'avons vue dans un autre à la bibliothèque d'Amiens. Le *Roman de la Rose* et le *Boëce* n'ont point de date imprimée, mais le volume de *Boëce* de la bibliothèque de Dresde est daté de 1481 par le rubriqueur. On lit en effet, à la fin, cette mention contemporaine manuscrite : *Cy finist*

Boëce de Consolacion. Et appartient à Jacob Bugniet, lequel l'a intitulé et mis en chapitres en l'an mil quatre cens octante ung. — Et qui hoc de manu scribebat Jacobus Rebour nomen habebat.

D'après ce témoignage écrit, il est certain que l'impression du *Boëce* a pu être exécutée vers 1480, comme l'indique Brunet, et n'est pas, en tout cas, postérieure à 1481. Le *Roman de la Rose* a dû paraître peu de temps après, comme l'avait conjecturé avec raison M. Proctor dans une correspondance que nous eûmes avec lui à ce sujet. Les illustrations de ce dernier livre, entre autres celle de début à deux compartiments, sont du même style archaïque que celles de *L'Exposicion et vraye declaracion de la Bible,* par Julien Macho, parue vers le même temps chez Martin Husz. (Voir fac-similés, p. 174-175.)

Parmi les livres latins qui ont été imprimés avec les caractères du *Roman de la Rose* et du *Boëce,* nous citerons le *Liber de casu Troie :*

opus ipſum ſuum non perueniſſet ad finem: vtpote ſui carens beneficio com
plenti:intantum inſtiti ſpiritus ſancti gratia miniſtrante:q̄ infra tres mēſes
videlicet a quindecima menſis ſeptembris prime indictiōis vſq3 ad viceſimā
quintam menſis nouembris proxime ſubſequentis opus ipſum ī totum per
me perfectum extitit et completum: licet longe ante ad inſtātiam domini ma
thei de porta veneti ſalernitanenſis archiepiſcopi mane ſciētie viri de preſenti
opere compleuerim primum librum tantum et non plus. Nam ipſe poſtmo=
dum ſublatus de medio qui condendi a me preſens opus mihi erat ſtimuluſ
ꝛ inſtinctus ab ipſius operis proſecutione ceſſaui: cum non eſt cui de hoc pla
cere merito potuiſſem. Conſideraui tamen defectum magnorum actorum vir
gilii ouidii et omeri:qui in exprimenda veritate troiani caſus nimium defece=
runt: q̄3uis eorum opera contexuerint ſiue tractauerint ſecundum fabulas an
tiquorum:ſiue ſecundum apologos in ſtilo nimium glorioſo: ꝛ ſpecialiter ille
ſummus poetarum virgilius quem nichil latuit: ne eius veritas incognita re
maneret ad preſentis operis perfectionem efficaciter laboraui. Factum eſt aūt
preſens opus anno dominice incarnationis milleſimo duc enteſimo octuage=
ſimo ſeptimo eiuſdem prime indictionis feliciter. ¶ Deo gratias.

¶ Explicit liber de caſu troie.

Cette édition comporte exactement 34 lignes à la page, comme les livres précités; les caractères et la justification typographique sont identiques. Elle

est imparfaitement décrite par Brunet (*Manuel du Libraire*, t. II, col. 169), d'après l'exemplaire de la vente Hibbert, et par Hain (*Repertorium bibliographicum*, n° 5507). Ni l'un ni l'autre de ces bibliographes ne l'ont vue. Ils n'ont pu l'examiner ni, par conséquent, l'identifier.

SI et cotidie vetera recentibus obruant:nonnulla tamen iamdudum
vetera precesserunt: que sic sui magnitudine viuaci sunt digna me-
moria: vt nec ea cecis morsibus vetustas abolere preualeat nec ex
acti temporis antiqua curricula sopita taciturnitate concludant. Uigent enī
in illis pro gestorum magnitudine continuata recordia:dum preteritorum in
posterum sermo dirigitur:et antiquorum scripta fidelia conseruancia premis-
sorum preterita vel vt presencia representant: et viris strenuis quos longa
etas mondi iamdudum per mortem absorbuit:per librorum vigiles lectores
ac si viuerent spiritum imaginatiue virtutis infundnnt. Troiane igitur vrbis
exidium nulla dignum longeui temporis vetustate detegi:vt continuis recor
diis successorum floreat in mentibus multorum scribentium calamus fideli
scriptura depīxit. Nonnulli enim in eius historia poetice alludendo veritatem
ipsius in figurata commenta quibusdam fictionibus transumpserunt: vt nō
vera que scripserunt viderentur audiētibus perscripsisse:sed pocius fabulosa.
Inter quos suis diebus maxime auctoritatis omerus apud grecos eius his-
torie puram et simplicem veritatem in versutia vestigia narrauit:fingēs mul
ta que non fuerunt:et que fuerunt aliter transformando. Introduxit enī deos
quos coluit antiqua gentilitas impugnasse troianos:et cum eis fuisse velut
viuentes homines debellatos: cuius ei rorem postmodū poete curiosius inse
cuti vt darent intelligi non solum fuisse omerum fabulosum actorem multa
deludia scribere presumpserunt in libris eorum. Unde ouidius sulmonēs pro
digo stilo in multis libris suis vtrunq3 contexuit. Addidit enim. multa cōmē
ta commentis intermixtim: veritatem etiam non omittens. Uirgilius etiā
in opere suo eneydorum:licet pro maiori parte gesta troianorum cum de eis
tetigit: sub veritatis luce narrauit:ab omeri tamen fictionibus noluit iu ali-
quibus abstinere. Sed vt fideliū ipsius historie vera scribētium scripta apud
occidentales omni tempore futuro vigeant successiue in vtilitatē eorum pre-
cipue qui grāmaticam legunt:vt separare sciant verum a falso. De hiis que de
dicta historia in libris grāmaticalibus sūt descripta:ea que per ditem grecum
et frigium daretem qui tempore troiani belli continue in eorum exercitibus
fuere presentes et horum que viderunt fuerūt fidelissimi relatores in presē-
tem libellum per me iudicem Guidonem de columpnis Mesanēs transsūpta
legentur:prout in duobus libris eorum inscriptum quasi vna vocis consonan
cia inuentū est in athenis. Quanq3 autem hos libellos quidā romanus cor-
a

L'exemplaire que nous possédons dans notre collection particulière porte, à la fin, l'annotation suivante, datée de 1486, que nous avons reproduite ci-contre : *Millesimo iiij*[c] *lxxx sexto, tertia Maij per quosdam votum quoddam fuit factum, quod infra x annos adimplere debet, nisi interveniat legitima causa.*

Il est donc évident que cette impression ne peut être postérieure à 1486. Nous sommes même d'avis qu'elle peut remonter à quelques années plus

haut, car elle présente certains signes d'ancienneté, comme l'absence de tout feuillet préliminaire, même blanc.

Notre exemplaire, qui est dans sa première reliure du xv[e] siècle, avec ornements à froid, est relié avec une édition de la *Consolatio Peccatorum* ou *Procès de Bélial contre Jesus-Christ,* que nous avons mise à l'actif de Nicolas Philippe, de Bensshеim, et Marc Reinhart, de Strasbourg, imprimeurs à Lyon. (Voir p. 139.) Tous les cahiers du *Liber de casu Troie,* de Guy de Columna, portent dans la pâte du papier la marque de la *roue dentée avec manivelle,* marque essentiellement lyonnaise.

Nous avons insisté sur ces détails et ces rapprochements techniques, parce que le même caractère se retrouve, à Genève, chez un imprimeur du nom de Jean Croquet qui a imprimé, avec ce type moyen de 12 points, une édition in-folio des *Postillæ super Evangelia.* L'absence de date sur ce volume a compliqué la question d'origine du *Roman de la Rose* et du *Boëce.*

M. Léopold Delisle, qui s'intéresse plus que tout autre à ces sortes de problèmes bibliographiques, nous avait demandé, il y a quelques années, d'identifier, s'il était possible, les caractères de cette édition du *Roman de la Rose* qui passe pour être la plus ancienne. Nous lui avions indiqué, comme point de comparaison, les *Postillæ super Evangelia,* imprimées à Genève par Jean Croquet, que nous venions de voir à la Bibliothèque cantonale de Fribourg, en Suisse, et dont il y a un exemplaire à la Bibliothèque nationale. Après avoir vérifié l'exactitude de notre renseignement, il en communiqua le résultat à M. Théophile Dufour, bibliothécaire de Genève, qui s'occupe depuis de longues années à refaire l'histoire typographique de cette ville, si insuffisamment traitée par Gaulieur. Après s'être renseigné de nouveau et avoir examiné les filigranes du papier, M. Dufour consulta M. Briquet, de Genève, l'homme qui connaît le mieux les origines des anciens papiers. Ce dernier lui répondit que les filigranes relevés dans le *Roman de la Rose* ne se rencontraient dans aucune sorte de papiers usités à Genève au xv[e] siècle.

Nous nous sommes incliné devant cette décision et nous avons comparé plus attentivement le *Roman de la Rose,* le *Boëce* et le *Liber de casu Troie* avec les *Postillæ super Evangelia,* seule impression signée par Jean Croquet et déclarée comme ayant été exécutée à Genève.

Les caractères paraissent plus usés dans ce dernier livre, et la justification typographique n'est pas la même. Les pages, qui n'ont que 34 lignes

dans les trois autres, sont plus longues et comportent 37 lignes. Les signes de ponctuation sont plus complets. On y voit, entre autres, le signe de la parenthèse qui ne se trouve dans aucun des autres livres. Il y a aussi des lettres indicatrices ou conductrices pour le rubriqueur, placées en tête des chapitres, tandis que l'espace pour les initiales à faire au pinceau est laissé entièrement vide dans le *Roman de la Rose*, le *Boëce* et le *Liber de casu Troie*.

Il y a encore d'autres livres latins non signés, ni datés, qui sont imprimés avec ces caractères. Il s'agira de les examiner attentivement et d'en scruter les filigranes, afin de déterminer l'attribution de chacun d'eux soit à Lyon, soit à Genève.

Si l'on admet avec nous que les éditions lyonnaises ci-dessus décrites appartiennent à l'atelier de Gaspard Ortuin, il y aura lieu de faire remonter l'exercice de cet imprimeur, non pas à 1478-1479, comme l'avait fixé M. Rondot, d'après un document erroné (voir p. 382), mais bien à 1481, comme l'indique la note authentique du temps inscrite à la fin du *Boëce*[1].

Ortuin a dû être, pendant un certain temps, l'imprimeur attitré de Maillet, car c'est lui, selon nous, qui aurait imprimé en 1489 les romans de chevalerie de *Valentin et Orson* et du *Fier-à-Bras*, en 1491 ceux de *Jason et la belle Médée* et de *Baudoin comte de Flandre*, en 1494 la *Destruction de Jherusalem et la mort de Pilate*, ainsi que d'autres livres au nom de Jacques Maillet, dont on trouvera le détail au chapitre de ce dernier. Maillet a fait travailler pour son compte Ortuin et d'autres typographes de métier, en exigeant d'eux que son nom figurât seul sur les livres qu'il leur faisait imprimer.

Ortuin, dont nous avons reconstitué péniblement la carrière typographique ignorée jusqu'à ce jour, a certainement imprimé d'autres livres qui ont échappé

[1] Cette date concorde, d'un autre côté, avec la date présumée d'exécution de la grande estampe de *la Vierge*, que l'on remarque en tête de l'*Histoire du chevalier Oben*, imprimée avec les lettres de forme de Guillaume Le Roy avant 1483. (Voir fac-similé, p. 47.) Cette illustration se voit aussi au commencement et à la fin du *Vita Cristi*, exécuté avec les gros caractères de la *Mélusine*, d'Ortuin et Schenck, avant 1484. (Voir p. 380.) Nous avons examiné minutieusement les deux tirages de cette gravure et il nous a été impossible de déterminer d'une façon précise lequel était le premier, les légères éraillures des filets étant partout les mêmes. Nous croyons maintenant, sans en être autrement certain, que le dessin a été fait en vue d'illustrer le *Vita Cristi*, qui s'adaptait mieux au sujet, plutôt que pour le *Chevalier Oben*. Le Roy aurait alors emprunté cette planche à Ortuin, avec lequel il a fait, par la suite, d'autres emprunts ou échanges de matériel d'illustration, comme on a pu le voir au cours de ce chapitre. Selon toute apparence, la planche appartenait à l'atelier d'Ortuin. On la retrouve en 1494, à la fin de la *Destruction de Jherusalem*, imprimée avec les caractères de bâtarde d'Ortuin au nom de Jacques Maillet. Elle paraît alors très usée, et les filets de cadre ont, pour la plupart, disparu.

à nos recherches et qui restent à découvrir. La dernière impression avec une date certaine que nous connaissons de lui est le *Virulus; Formulæ Epistolarum* de 1495, cité par M. Proctor, d'après l'exemplaire du Musée Britannique. Il n'avait pas cessé cependant d'être imprimeur, car il continue de figurer dans les rôles où M. Rondot l'a suivi jusqu'en 1502.

Cet imprimeur n'était pas dans une brillante position.

Nous savons, par les rôles d'impôts municipaux, que, de 1489 à 1492, «Gaspar Hortuin (*sic*) imprimeur de livres» était taxé à deux livres. Il occupait une partie de la maison de Claude Perret, pelletier, et ses meubles et pratiques furent estimés XXXVI livres tournois dans les *Nommées* de 1493. Il était néanmoins dans la gêne, car il dut être *admodéré,* c'est-à-dire diminué de sa quote-part d'impôt à deux reprises différentes, en 1490 et 1493[1].

Gaspard Ortuin demeurait rue Neuve et avait son atelier dans la maison de Claude Perret, dont il avait épousé la sœur[2].

Le nom d'Ortuin est écrit de diverses manières dans les rôles des archives : *Hortuin, Ortoyn, Ortin, Urtebin* ou *Hurtebin.* Le nom est toujours écrit *Urtebin* à partir de 1493. Nous lui avons conservé celui d'*Ortuin*, ainsi qu'il est orthographié sur les livres signés de lui et sur sa marque.

[1] RONDOT. *Graveurs sur bois et imprimeurs à Lyon au XVe siècle*, p. 99-100; ouvrage cité.

[2] «Gaspard Urtebin Allemant imprimeur tient une partie de la maison de Claude Perret pelletier en rue Neufve à cause de sa femme, sœur dudit Perret, extimée valoir ladite partie XXII l. X s. t. Et pour ses meubles et pratiques XXXVI l. t.» — Archives de Lyon, *Nommées* de 1493, CC9, fol. 640 v°. — Dans un autre registre de 1493, la maison est indiquée comme «traversant en Montrible» et Ortuin désigné comme gendre de Claude Perret. Péricaud, qui a donné le premier ce renseignement, a mal lu le nom d'Ortuin, qu'il appelle *Gaspard Greelin* et ailleurs *Gaspard Viterge.*

CHAPITRE LIV

L'IMPRIMERIE A LYON

ATELIER DE PIERRE BOUTTELLIER

(1485-1494)

Un imprimeur anonyme. — Son identité découverte. — Reconstitution de son œuvre typographique. — Ses livres datés et non datés. — Publications populaires. — *L'Ystoire de Pierre de Provence et la belle Maguelonne.* — *Les Demandes d'amours.* — *Les XV Joyes de mariage.* — *Le Doctrinal des femmes mariées.* — *Les Souhaits des Dames.* — *L'Art de bien mourir.* — *Le Chapellet de Virginité.* — Dispersion du matériel de Bouttellier. — Mort de cet imprimeur.

Pierre Pincerne, dit Bouteillier, Boutelier ou Bouttellier, est un imprimeur dont le nom est encore plus oublié que celui de Gaspard Ortuin.

M. Natalis Rondot a trouvé trace de lui dans les rôles d'impôt, durant un espace de neuf années, de 1485 à 1494.

Il ne nous était guère connu auparavant que par une note de Du Verdier, bibliographe du XVIe siècle, qui avait vu une édition de *Mandeville,* imprimée par lui à Lyon en 1487[1], livre aujourd'hui perdu.

Les bibliographes citent encore de Bouttellier *Les Demandes d'amours,* pièce in-quarto sans date, indiquée par Panzer (*Annales typographici,* t. Ier, p. 560, n° 267), d'après Mylius, lequel l'avait vue en 1746[2].

[1] « JEAN DE MONTEVILLE, autrement MANDEVILLE, chevalier, natif d'Angleterre, a fait la description de la Terre de Promission, de Hierusalem, de plusieurs pays, villes et isles de mer et de diverses et estranges choses, imprimées à Lyon in-4° par PIERRE BOUTEILLER, 1487. » (*Bibliothèques françoises* de LA CROIX DU MAINE et DU VERDIER, édition de Rigoley de Juvigny, t. IV, p. 476.)

[2] Nous reproduisons ici la citation de Mylius telle qu'il la donne : « 1. L'Histoire du vaillant chevalier *PIERRE, fils du conte de Provence,* et de la belle *MAGUELONNE, fille du Roy de Naples,* sine loco 1484, cum multis figuris ligno incisis. — 2. Les Demandes des amours, *à Lyon,* sine anno impress. per PIERRE BOUTTELLIER. — 3. L'histoire et patience de GRISELIDIS, cum quibusdam figuris, ligno incisis, sine loco et anno impressionis. » (*Memorabilia Bibliothecæ Academicæ Ienensis,* sive designatio codicum manuscriptorum in illa bibliotheca et librorum impressorum plerumque rariorum concinnata a M. JOH. CHRISTOPH. MYLIO; Ienæ et Weissenfelsæ, MDCCXXXXVI; in-8°, p. 233, n° 607.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Cette impression signée de Pierre Bouttellier, à Lyon, n'existe dans aucune bibliothèque de France. Nous l'avons retrouvée en Allemagne, à la Bibliothèque de l'Université d'Iéna. Grâce à la parfaite obligeance du directeur de cet établissement, qui a mis à notre disposition ce précieux et unique livret, nous pouvons en reproduire ci-après le commencement, avec la dernière page portant le lieu d'impression et le nom du typographe qui l'a exécuté :

Cy dessoubz sensuiuent plusieurs deman-
des damours. Et premierement.

IE vous demande se amours auo-
yent perdu leur nom. commẽt les
nõmeriez vous. Responce. Play-
sant sagesse.
Qui fait aux amans Jouyr de ce dõt Ilz ont
grand desir. Responce. Humblement reque-
rir & prier.
Quelle chose est aux amans necessaire. & qui
plus leur vault. & au besoyng plus tost leur
fault. Responce Beau parler.
Par quelle maniere peut mieulx congnoistre
saige dame celluy qui la prie daymer. & sil la
prie de cueur ou de bouche. Responce. Quant
Il ne peut parler a elle sans muer couleur Il
la prie de tout son cueur.
En quel moys sont les amoureux plus ma-
lades. Responce. Au moys de may.
Quelle chose est que plus y a en amours &
moins y siet. Responce. Vaines parolles.
Qui fait souuent amours durer. Responce
Courtoisie
Qui fait aux amans plus attendre leur Joye
Responce. Tresbien celer

a.ii.

et ẽdormir par ses belles parolles sil sen appar-
coit. Respõse. En verite dame nẽny sil est hõ-
me de bien & quil saiche que cest damours.
Sire pourquoy. Respõse. Dame pour ce que
sil le faisoit & Il venoit en cognoissance vaul-
cũs on pourroit presumer quil en auroyt faict
a son plaisir & seroit deshonnouree Jacoit ce q̃
riens nen fust. pour quoy les aultres dames
prendroyẽt a elle exemple & lomme ne trouue-
roit quil le voulsist aymer en nulle maniere.
Beau sire Je vous demãde le quel vous ayme-
ries mieulx ou Jouir sans desir. ou auoir desir
sans Jouyr. Respõse Dãe Jaymeroie mieulx
desir sans Jouyr Et la raison si est telle car cel-
luy q̃ Jouist s   s desir ne peut sentir ne scauoir
que vault amour vraye & ne cognoist le bien
ne le mal damours ne le grãd hõneur & bien
que peut descendre de loyaulmẽt desirer. car par
desir on treuue mercy.
Beau sire Je vous demãde se Joye croist plus
en cueur damant par bon espoir que par vray
desir. Responce. Dame par bon espoir. Car
bon espoir est le plus grand bien qui soyt en a-
mours apres mercy.

Imprime a lyon par Pierre bouttellier.

Le recueil d'ouvrages français de la même époque, au milieu desquels se trouvait cette pièce, a appartenu à un bourgeois de Nuremberg, Wolfgang Haller le Jeune (*Wolff. Haller Junior Bürger zu Nurmberg*), qui a inscrit son nom à l'intérieur de la couverture avec la date de 1496.

La reliure du xve siècle, en ais de bois recouverts de cuir avec ornements à froid, clous de cuivre et longue chaîne pour retenir le volume, est des plus curieuses. C'est un des rares spécimens qui subsistent encore d'un livre enchaîné (*catenatus liber*). On en verra ci-contre la reproduction.

LES DEMANDES D'AMOURS

IMPRIMÉES À LYON PAR PIERRE BOUTTELLIER

Reliure enchaînée du XVe *siècle.*

(Bibliothèque de l'Université d'Iéna.)

Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches

Les Demandes d'amours, imprimées à Lyon par Pierre Bouttellier, sont précédées d'une édition jusqu'ici inconnue du roman de *Pierre de Provence et la belle Maguelonne,* achevée d'imprimer le samedi 14 mars 1489 (1490 n. st.) et non 1484, comme l'avait lu par erreur Mylius; elle est exécutée avec les caractères des *Vies des Pères hermites,* livre daté de janvier 1486 (1487 n. st.), aux noms de Nicolas Philippe et Jean Du Pré alors associés. (Voir p. 469.) *L'Histoire et Patience de Griselidis,* qui forme le troisième ouvrage sous la même reliure, imprimée avec les caractères de la *Mélusine,* signée d'Ortuin et Schenck, à Lyon, est attribuée généralement aux presses de Pierre Schenck, qui s'établit ensuite à Vienne, en Dauphiné.

Les Demandes d'amours ne sont, paraît-il, qu'une partie du texte des *Adevinaux amoureux.* Il en existe deux éditions antérieures, dont l'une est un petit in-folio sans date, imprimé à Bruges par Colard Mansion.

Le livret entier se compose d'un seul cahier petit in-quarto, de 26 lignes par page pleine, avec signature *a* par 5 (10 feuillets). A la fin du dixième feuillet (recto), on lit la mention imprimée que nous avons reproduite ci-contre : *Imprimé à Lyon par Pierre Bouttellier.*





L'édition lyonnaise commence par un titre débutant par une grande initiale L à boucle en forme dite de « cadeaux » calligraphiques, avec visages grotesques adossés. Au verso, on voit, au milieu de la page, la figure d'un amoureux assis sur un banc, qui répond aux questions de la dame.

La même lettre L à double face se voit en tête d'un autre livre de format petit in-folio intitulé *Le Directoire de la Conscience,* dont le seul exemplaire connu est conservé à la Bibliothèque nationale (Réserve, D 771).

L'initiale trop basse n'est pas bien venue et les deux lignes du titre, dont les lettres avaient peu marqué, sont retouchées à la plume en écriture du temps, comme l'a constaté Brunet (*Manuel du Libraire,* t. V, col. 1241)

Au verso du titre, on voit une gravure représentant l'auteur, Toussaint de Villeneuve, évêque de Cavaillon, qui présente son livre au duc Jean de Bourbon, frère de l'archevêque de Lyon.



Cette planche est la même que celle qui se trouve en tête de la dédicace du *Champion des Dames,* par Martin Franc, secrétaire du pape Félix V, à Philippe le Bon, duc de Bourgogne et de Brabant.

La figure du principal personnage n'a qu'une vague ressemblance avec celle de Jean de Bourbon. (Voir p. 298.) Philippe, assis sur un trône élevé de cinq marches, tient de la main droite le sceptre, insigne de la souveraineté, tandis qu'un pareil attribut ne pouvait convenir à un feudataire de la couronne de France. La planche en question a donc été faite, selon nous, pour le *Champion des Dames* et utilisée ensuite pour le *Directoire de la Conscience.*

L'épître dédicatoire est précédée de ces lignes de préambule, énonçant en ces termes les principales matières traitées dans l'ouvrage : *S'ensuyt l'espitre envoyée au duc de Bourbon composée par l'evesque de Cavaillon, intitulée le Directoire de la Conscience contentive de plusieurs haultes et subtiles sentences, entre lesquelles sont rendues*

les causes pourquoy les petits enfans mourans sans baptesme ont plus de joye naturelle que tous les mortels vivans...

Nous reproduisons ci-dessous la dernière page avec l'achevé d'imprimer daté de Lyon *le vingtiesme jour du moys de may l'an Mil. cccc. lxxxviij.*

La seconde maniere est en actions ou passions comme quant vng homme
bat ou iniurie vilainement vng aultre. Et aduient souuent que ces deux
choses sont separees lune de lautre et aussi aulcuneffois sont conioinctes
cõme quant aulcun oste par violence a lautruy le sien en le batẽt ou frap-
pent cõme ont acoustume de faire les gensdarmes a quoy fault restituci-
on des biens et satiffacion de liniure. Aulcuneffois quant lung est sans
lautre cõme se aulcun se humilie deuant son prochain quil a offence diniu-
res mais non pas de biens et a leure satiffacion est sans restitucion. Et
aulcuneffois restitucion est sans satiffacion cõme quant vng homme doit
aulcune chose a vng aultre auq̄l il na fait nulle iniure il luy fait restituci-
on Pourquoy disent les docteurs que restitution suppose q̄lle soit necessai
re a penitence ou en fait ou en volente cõme preambule et antecedente tou
tessfois elle nest ne penitence ne satiffacion ne partie dicelle. Par ces cho-
ses pouez congnoistre mou tresredoubte seigneur les voyes et cõmunes et
subtilitez de faire bonne ame et bonne conscience a quoy ie vous supplie
tres humblement que y veuillez entendre cõme celluy qui desire vous ve-
oir en ceste benoiste gloire de paradis A laquelle ie prie deuotement que
le souuerain acteur et collateur dicelle vous veuille a la fin de voz iours
conduyre AMEN.

Cy finist le directoire de la conscience pour bien ediffier lomme qui a
desir de bien viure et bien mourir Compose par tresreuerend pere en dieu
monseignenr de cauaillon Imprime a lyon Le vingtiesme iour du moys
de may Lan mil.cccc.lxxxviii.

Le livre ne porte pas de nom d'imprimeur; mais on n'a qu'à comparer ce fac-similé avec ceux des pages des *Demandes d'amours,* signées de Pierre Bouttellier (voir p. 426), pour s'assurer de l'identité parfaite des caractères dans l'une et l'autre de ces impressions.

A B C D E F G H I J L M N O P Q

R S T V   a b c d e f g h i l m n n o p q r ꝛ s ſ t

u v x y z   C . : ⸗ /   be de do ff he ho ll pe po pp ſſ ſt

ā ē ꝯ ī ō oꝰ p̄ ꝑ ꝓ q̄ q̃ r̄ ū

Il en sera de même pour un autre volume, *Le Doctrinal de Sapience,* par Guy de Roye, archevêque de Sens, dont nous avons décomposé ci-dessus l'alphabet.

Cette édition, non encore identifiée par les bibliographes, est un petit in-folio, de 62 feuillets à 38 et 39 lignes par page. L'exemplaire que nous avons vu à la bibliothèque d'Auxerre (nº 2164[A]) commence par le feuillet *a ij* reproduit ci-dessous, qui contient l'intitulé de l'ouvrage, suivi d'une table :

Ce present liure en francoys est de tresgrant prouffit & edificatiō & a este examine & approuue a paris par plusieurs maistres en diuinite & la fait transcrire reuerent pere en dieu monseigneur guy de roye par la miseration diuine archeuesque de sens pour le salut de son ame & des ames de tout son peuple. Et dit par especial des simples gens lais pour lesquelz ledit liure a este fait spetialement & ordonne. Et commande ledit reuerent pere archeuesque par grant & feruente deuotion que en chacune paroisse de la cite & diocese de sens ait vng tel liure. Et que les cures & chappelains desdictes paroisses en lisent au peuple deux ou trois chapitres se aulcuns en veullent ouyr. Et affin que les cures & chappelains en soient plus deuos a lire & le peuple dessusdit a oyr ledit reuerent pere au salut de leurs ames & en esperance quon prie dieu pour luy a donne & ottroye a tous ceulx qui seront en estat de grace qui de ce liure liront a aultruy .xx. iours de pardon. Et aussi tous ceulx qui en orront lire & qui par eulx en lyront & qui prieront pour ledit reuerent pere .x. iours pour chacune fois perpetuellement. Et sil aduient que aulcun face doubte daulcune chose contenue en ce dit liure & on ne lentende pas bien pource quil a este fait briefment & grossemēt pour les simples gēs / par ledit reuerēt pere ou ses successeurs ou leur conseur leur en sera donne entendement & declaration souffisante q̄ len voul dra auoir

¶ Et est compille ce liure des choses qui sensuiuent cy apres.

¶ Au premier quaterne qui est signe par a.	
¶ Des articles de la foy crestienne.	fol a.iiii
¶ Des sorteries & deuinemens	fol a.v
¶ De dieu aymer & charite.	fol a. vi.
¶ Pour auoir reconfort en toutes tribulations.	fol a. vi.
¶ Des diuers & obscurs iugemens de nostreseigneur.	fol a. vii.
¶ De la passion de nostreseigneur.	fol a. viii
¶ Au secōd quaterne qui est signe par b.	
¶ De la vertu de la croix ou nostreseigneur fut mis.	fol b.iiii.
¶ Des trois patiences en tribulation	fol b.iiii.
¶ De aymer son prouchain.	fol b. iiii.
¶ De aymer ses ennemis.	fol b. iiii.
¶ Des oeuures de misericorde corporelles.	fol b.v.
¶ Comēt on doit faire aulmosne & de quoy. fol b.vi.	a.ii.

Le premier feuillet *a i* qui manque était peut-être blanc ou contenait plus probablement le titre abrégé en une ligne, avec l'initiale L à double figure

grotesque des *Demandes d'amours* et du *Directoire de la Conscience.* La dernière page ne comporte que sept lignes de texte qui sont suivies de ce libellé final, sans nom de ville ni d'imprimeur, mais avec la date : *Cy finist le Doctrinal de Sapience tres utille à toute personne pour le salut de son âme, imprimé en l'an de grâce Mil. cccc. lxxxix. le* XVII *jour d'aoust.*

Et celuy qui aura mal fait aura peine ꝛ tormēt ⁊ damnation auecques les
damnes en enfer Et en la fin ie vous prie que vous veuilles tous prier dieu
pour moy. Et que tant cōme dieu vous donne lespace ⁊ vous poues q̄ voꝰ
entendies a bonnes oeuures ⁊ a faire penitance/car vous ne saues combiē
le temps durera. Et qui ne le fait quant il peult il ne le fait pas quāt il veult
Et dieu par sa grace nous doint tellemēt gouuerner ⁊ viure en ceste briefue
vie que noꝰ puissions viure ⁊ regner sans fin in secula seculorum. Amen.

¶ Cy finist le doctrinal de sapience tresutille a toute
personne pour le salut de son ame Imprime en lan de
grace mil. CCCC. lxxxix. le. xvii. iour daoust.

Tels sont les livres datés que nous avons vus et que nous attribuons sans hésiter à Pierre Bouttellier, mais il en est d'autres sans date qui les ont précédés ou suivis et sont évidemment sortis du même atelier.





Nous avons vu à la bibliothèque de Carpentras une édition petit in-quarto du *Cordial,* dont le titre est ci-dessus, et au verso duquel on trouve une figure de la Vierge tenant dans ses bras l'Enfant Jésus.

Le deuxième feuillet recto (*a ij*) commence ainsi : *S'ensuyt la table de ce présent livret appelé Cordial, lequel traite des quatre choses qui sont à advenir à un chascun, c'est assavoir de la Mort, du dernier Jugement, des tourmens d'Enfer et des joyes de Paradis dont la fréquente mémoire est salutaire...* Le texte proprement dit, précédé d'un prologue, se lit au feuillet *a iiij* et débute par un intitulé en trois lignes suivi d'une gravure appropriée au sujet.

Cy commence la premiere partie des qua
tre derrenieres chose qui sont a advenir cest as
savoir de la mort.



La premiere partie des quatre derrenie
res choses dõt la memoire retrait lõe des
pechiez cest la mort presente ou tẽporelle
.a.iiii.

L'ouvrage finit au verso de l'avant-dernier feuillet qui n'a que six lignes de texte, par ces mots : *Cy finist le livre Cordial. Amen.*

de gens sans conseil & sans prudence. Or pleust
a dieu quilz fussent bien saiges & bien entendẽs
& quilz pourueissent aux choses dernieres dõt la
frequente memoire & recordacion rapelle des pe/
chiez aculx aux vertus & conferme en bonnes o
euures parquoy on paruient a la gloire eternelle.

Cy finist le liure cordial. Amen.

Cette édition du *Cordial,* qui n'est pas citée, forme un volume petit in-quarto de 72 feuillets, à 25 et 26 lignes par page. Le recto du dernier feuillet est occupé par une figure sur bois du roi David agenouillé. Le verso est blanc.

Voici maintenant le *Cathon en françois,* petit in-folio dont le titre en une ligne se lit à la première page.



Au verso, une grande gravure sur bois représente une salle d'école à Lyon. Cette même gravure est répétée après la table, au verso du quatrième feuillet.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le texte, disposé à deux colonnes de 37 et 38 lignes par page, est précédé d'une petite gravure sur bois et commence immédiatement au-dessous, comme on peut le voir d'après le fac-similé suivant :



Cum animadverterem quam plurimos homines errare graviter In via morum. Succurrendum ⁊ consulendum opinioni eorum fore existimavi.

¶ Maxime ut gloriose viverent ⁊ honorem contingerent.

¶ Nunc te fili carissime docebo quo pacto mores tui animi componas

¶ Igitur mea precepta ita legito ut Intelligas

¶ Legere enim ⁊ non intelligere negligere est.

¶ Quant Je penseray ⁊ consideray en mon couraige que plusieurs gens erroyent griefuement en la voye de bonnes meurs ⁊ de bonnes doctrines ¶ Cest assavoir pour ce quilz ne usoyent en nulle maniere de iustice ne de rayson de tant estoient plus desordonnes et obstines en leur Iniquite ⁊ mauluaistye pour la quelle chose ie deliberay ⁊ pensay moult souvent comment Je pourroye remedier corriger secourir ⁊ donner bon conseil a leur faulce ⁊ desordonnee opinion. ⁊ Iniustice pource que plusieurs tenoyent. ⁊ semoyent plusieurs erreurs ⁊ diverses. ⁊ du tout contrayres a Justice bonne equite ⁊ rayson. Pour quoy Je deliberay en mon cueur de souvenir ⁊ corriger les erreurs ⁊ faulces opinions. Car chescun de droit escript doit corriger sa propre erreur et lerreur de son prochain ⁊ de son frere crestien affin que chescun puist vivre glorieusement cest adire virtueusement ⁊ quil puist parvenir a lonneur ⁊ louenge de dieu ⁊ du monde pource que ceulx qui vivent virtueusement ⁊ qui usent de rayson Justice ⁊ bonne equite ou louenge de dieu ⁊ de tout le monde. ¶ Et cest ce que dit le philosophe en son livre dethiques qui dit. Que parvenir a honneur ⁊ louenge nest aultres chose que savoir en soy mesmes

a.i.

Cette édition précieuse, dont le seul exemplaire connu est conservé à Toulouse, a été décrite imparfaitement dans le *Catalogue des Incunables* de cette bibliothèque (nº 26, p. 26), par Desbarreaux-Bernard, qui l'attribue par

erreur à Guillaume Le Roy, dont les caractères lui avaient paru présenter quelque analogie avec ceux d'un autre ouvrage relié dans le même volume.

Le texte finit au recto du dernier feuillet imprimé, qui n'a qu'une colonne.

Miraris verbis nudis me scribe
re versus.
Hec brevitas sensus fecit coniun
gere binos.

Tu ne te doibz merveiller se ce
petit livret contient deux sentences
en deux vers. car iay ce fait pour
deux causes principalement Pre-
mierement pour eviter longues
parolles & trop grāt prolicite. car
se ie y eusse mis plusieurs vers la
sentence fust si grande & si obscu
re que a peine mō sens ne leut peu
comprendre ne exposer & pource
ay ie faict ce petit livret ē doubles
vers lesquelz contiēnent. ii. brie-
fues sentences & utiles pour les
simples gens & aussi pource q̄ au
iourduy plusieurs se esioyssēt des
briefues parolles ou sentētes La
seconde cause pourquoy iay faict
et trouve ce petit livret ē deux vers
est pource que la doctrine & gou
vernement du corps & de lame y
est contenue pour la quelle chose
peult lon intituler ce petit livret le
mirouer du regime & gouverne-
ment du corps & de lame. Amē.

Cy finit ce present livre qui est in
titule le grant cathon.

Nous avons compté 60 feuillets en tout, y compris les quatre premiers qui n'ont pas de signatures. Le verso du dernier feuillet est blanc.

La Bibliothèque du Palais des Arts, à Lyon, possède, dans un recueil qui lui vient du legs d'Adamoli, un opuscule petit in-folio de 19 feuillets, à deux colonnes de 36, 37 et 38 lignes à la page. C'est le récit romanesque en prose, intitulé *La Destruction de Jherusalem et la Mort de Pilate.* (Voir Brunet, *Manuel du Libraire,* t. II, col. 654-656.) La première page est en blanc. Au

verso, on remarque une grande gravure sur bois de l'empereur Vespasien alité, donnant audience et recevant au pied de son lit sainte Véronique, qui lui présente le linge sur lequel est empreinte la face du Christ.



Cette édition n'a pas encore été exactement identifiée. Comme, dans l'exemplaire de Lyon, elle était reliée à la suite du *Vita Cristi* daté de 1488, que les bibliographes ont attribué à Guillaume Le Roy, mais qui est en

réalité de Gaspard Ortuin (voir fac-similé, p. 395), on a cru que la *Destruction de Jherusalem* faisait suite au premier ouvrage et était sortie des mêmes presses. Les types que nous avons vérifiés sont ceux de Pierre Bouttellier, comme on pourra s'en rendre compte par le fac-similé des lignes finales :

Cy finist ce present traicte intitu
le la destruction de iherusalem &
la mort de pilate

Amen

L'exemplaire Adamoli, de la bibliothèque de Lyon, n'a que 18 feuillets. Il en faut au moins 19, plus un feuillet blanc. La gravure du commencement se trouve répétée à la fin dans les deux autres exemplaires que nous en connaissons, l'un à Chantilly, l'autre à Londres, au Musée Britannique[1].





Voici maintenant *La Belle Maguelonne,* avec figure sur bois représentant Maguelonne et son amoureux, au verso du titre.

[1] Ce dernier exemplaire a subi des vicissitudes de prix étonnantes. Après avoir été acheté 157 francs, à la vente du prince d'Essling, par Yemeniz en mai 1847, le même exemplaire ne fut pas vendu plus de 30 francs en 1867, chez ce dernier (nº 2966 du catalogue) et repassa, en 1881, à la vente Didot (nº 485 du catalogue), où il atteignit cette fois la somme de 1,020 francs, plus les frais.

Le roman d'amour de Pierre de Provence et de la belle Maguelonne, composé par Bernard de Treviez en 1453, était autrefois un livre des plus populaires, qui a eu de nombreuses éditions au xve siècle, imprimées surtout à Lyon. Celle-ci, à laquelle on n'a pas prêté assez d'attention parce qu'elle est précédée d'autres plus anciennes, figure à l'ancien catalogue imprimé de la Bibliothèque du Roi, dans la série des romans, sous la cote Y^{2}, n° 230. C'est un petit in-quarto de 54 feuillets, à 26 lignes par page, dont nous reproduisons ci-dessous la première page de texte :

AV nom de nostreseigneur Ihesucrist.cy
commēce lystoire du vaillant cheualier
pierre filz du conte de prouence & de la
belle maguelonne fille du roy de naples ordonne
en cestuy lengaige a lonneur de dieu de la vierge
marie & de mō seigneur saint pierre de maguelō
ne duquel lesditz pierre. & maguelonne ont este
premiers fondateurs. Et fut mis en cestuy len-
gaige. lan mil. CCCC.liii. en la maniere que
sensuyt.
APres lascencion de nostreseigneur ihesu
crist quant la sainte foy catholique cō-
menca de regner es parties de gaule qui
maintenant est appellee france & au pays de pro-
uence de languedoc & de guienne il y auoit lors
en prouence vng noble conte nomme messire Je-
han de cerise. & auoit a femme la fille du conte
aluaro dalbara Et le conte & la contesse nauiōt
sinon vng filz cheualier qui se nommoit pierre le
quel estoyt tant excellent en armes & en toutes
choses que merueilles & sembloit plus choses di
uine que humanite. celluy cheualier estoit doulx
& amiable & aime nō pas seulement des nobles
mais de toutes gens de son pays & louoiēt dieu
de ce quil leur auoit donne si noble seigneur & le
pere & la mere nauoient aultre plaisance que en
.a.ii.

Nous en avons vu encore un très bel exemplaire, provenant de la collection Cigongne (n° 1887 du catalogue), dans la bibliothèque du Musée Condé, à Chantilly, léguée à la France par le prince des bibliophiles.

La même gravure, qui est placée au verso du titre, se trouve répétée sur un feuillet séparé à la fin du volume.

Cette impression, qui a été attribuée à Guillaume Le Roy, est certainement de Pierre Bouttellier, qui a imprimé également *Les xv Joyes de Mariage,* petit in-quarto de 46 feuillets, à 27 lignes par page, exécuté avec les mêmes caractères. Nous en reproduisons ci-dessous le titre avec l'initiale à double face grotesque des *Demandes d'amours,* ainsi que la première page du texte :


Les.xv.ioyes demariage.

Plusieurs ont trauaille a amōester
par grās raisōs ⁊ auctorites q̄ cest
plus grāt sēs de viure en terre a tout
hōme en franchise ⁊ liberte q̄ de soy a
serui de sa volente sans contrainte. A loppini
on desquelz on pourroit dire q̄ vng hōme na bō
sens qui es ioyes ⁊ delites de ce monde comme
en ieunesse garnie de sa volente ⁊ de son propre
mouuement sans necessite comme lentre dune
estroicte chartre douloureuse plaine de larmes
de gemissement ⁊ dangoisses ⁊ se bouter dedēs
Et quāt il est leans enclos on lui ferme la por
te que est de fer fermant a grosses barres ⁊ est
si estroitement tenu que iamais po' nulles pri
eres ne auoir nē porroit saillir. Et par especial
doit on bien tenir celui fol ⁊ sans sens de soy es
tre ainsy emprisonne sil auoit ouy p deuāt plou
rer au dedens de la dure ⁊ aspre chartre les pri
sonniers qui leans estoyent Et pource nature
humanie appete de sa liberte ⁊ frāchise plusieurs
grans seigneurs ⁊ segnouries se sont perdues
pource que les seigneurs diceles voloiet tollir
franchise ⁊ liberte aleurs subgectz . Et ainssi
semblablement plusieurs cites ⁊ villes ⁊ plu
sieurs aultres menus peuples ont este destruit
par desobeissance voulans trop grans frāchi-
ses auoir pour laquelle plusieurs guerres ont
a.ij.

Le volume se termine par l'achevé d'imprimer suivant en deux lignes au bas de la dernière page :

Cy finist ce present liure qui est dit les quinze
ioyes de mariage. Amen.

Cette édition, fort rare et presque inconnue, se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal. Il en existe un autre exemplaire dans la collection de M. Dupré, bibliophile parisien des plus distingués.

Au verso du titre, on remarque la gravure sur bois d'un scribe assis dans une stalle gothique et copiant un livre. Cette planche provenait du matériel d'illustration de Pierre Schenck, précédemment associé avec Gaspard Ortuin, à Lyon, qui s'établit ensuite imprimeur à Vienne, en 1484. Elle se trouve dans le *Tractié des eaux artifficieles,* livre signé de ce typographe. La planche ci-dessous reproduite, qui se voit à la fin, de deux amoureux chevauchant sur la même monture et devisant ensemble seul à seul au milieu de la campagne, avait déjà paru dans le roman de *Clamades et la belle Claremonde,* édition rarissime, sortie des mêmes presses dauphinoises.



Il existe une série de pièces populaires de poésie ou de prose, toutes de format petit in-quarto, composées de quelques feuillets seulement, sur le titre desquelles on voit l'initiale L grotesque plus ou moins usée ou même retouchée, et imprimées avec les mêmes caractères que les *Demandes d'amours* signées de Pierre Bouttellier, le *Directoire de la Conscience,* le *Doctrinal de Sapience,* le *Cordial,* le *Caton,* la *Destruction de Jherusalem, Maguelonne* et les *XV Joyes.*

Parmi celles que nous avons vues, nous citerons le *Doctrinal des femmes mariées*, avec une gravure au verso du titre, différente de celle des *Demandes d'amours*.





Les deux pages reproduites ci-dessous donnent une idée de cette littérature, réjouissante dans sa naïveté, à la fois morale et sans prétention.

Femme qui es en mariage.
A ton seul mary tabandonne.
Car q̄ son corps a plusieurs dōne.
Jamais il nest tenu pour saige

Femme ꝑnse au sacrement
De mariage si tresdigne
Sacre par la bouche diuine
Qui le rompt se liure a tourment

Femme oublie le cours de Venus
Qui nest que ꝑche & luxure
Et ꝑnse que par ceste ordure
Mains sont a pute fin venus

Femme regarde la folie
Que dido commist pour enee
Par sa luxure fust brulee
Et en enfer arse & bruye

Femme considere quelz maulx
Sont souruenus par paillardise
Pour tant a ton cas bien aduise
Et te corrige se tu faulx

.a.ii.

Femme ne fay pas cōme aucunes
Qui vont en my les chāps beser.
Mais ꝑnse seulement deuser.
Tes iours saiges & oportunes

Femme ne te lesse taster.
A ces gaudisseurs nullement
Car ilz nont aultre entendemēt
Si non pour les femmes gaster

Femme se bien tu consideres
Mes ditz & les metz en effect.
Tresbien se portera ton fait
Et si ne coustera gueres

Femme excuses ce facteur.
Qui est de simple entendement
Mais accomplisses seurement.
Son dactrinal pour vostre hōne'

Femme prenes en gre mes ditz .
Silz sont de ꝑtite valeur.
Et ie prie a dieu de bon cueur.
Quil vous doint paix & paradis.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le mot cru n'y était point ménagé, mais on n'y prêtait pas attention. On faisait des équivoques pleines de gros sel gaulois qui charmaient le vulgaire et nous offrent une peinture assez exacte des divers degrés de l'échelle sociale d'alors, depuis les plus hautes jusqu'aux plus basses conditions.

Les *Souhais de Dames* dont nous reproduisons ici deux pages, sont un exemple de l'idéal rêvé par les diverses classes du beau sexe.

Les souhais de dames.

Je souhaite moy qui suis royne.
Servir aymer dieu & le roy
Servir la Vierge seuueraine.
Viure en estat paisible & coy.

Et ie souhaite moy duchesse.
Esbatz desduitz ieuz & soulas.
De ieuno toute la richesse.
La paisiblete de palas.

Moy contesse souhaiter veulx.
A mon mari vraye loyaute.
Hardy corps & victorieux.
Et a moy bonte & beaulte.

Et moy qui suis cheualeresse.
Je souhaite au beau vert bocage.
Au cerf laschi er leuriers en lesse.
A mon mari hardi courage.

Je souhaite moy qui suis damoiselle.
Chasser a plaisir sur ma terre.

Et moy qui suis fille bergiere.
Je souhaite le vert vergier.
Belle houllete & panetiere.
Coste vert par mon bergier.

Et ie souhaite moy laictiere.
Pour tirer de mon laict la cresme.
Une praise de veau entiere.
Pour moy vela tout quant que iayme

Moy qui suis femme villagoise.
Je souhaite quant le vachier.
A corne qua mon mari plaise.
Doulcement de moy approcher.

Moy qui suis fille de village.
Je souhaite iennin au boys.
Au chant du rossignoul sauuaige.
Hochier prunes & batre noix.

Et moy poure fille avallee.
Et au bout de tous mes souhais.
Je souhaite en une vallee.
Vallee pour tous entreniais.

L'auteur s'arrête avec complaisance sur les souhaits des filles débauchées et les désirs des femmes de mauvaise vie, auxquelles il ne consacre pas moins de sept quatrains distincts[1].

Cette édition des *Souhais de Dames* est imprimée avec les caractères des *Demandes d'amours*, et la même initiale à figures grotesques paraît sur le titre.

Les *Souhais de Dames* sont la contre-partie des *Souhais des Hommes* dont il y a des éditions lyonnaises de la même époque. Les deux pièces ont été

[1] Pour le texte de ces passages avec désignation plus ample des divers états des femmes, voir *Recueil de poésies françaises des XVe et XVIe siècles*, morales, facétieuses, historiques, réunies et annotées par ANATOLE DE MONTAIGLON; Paris, P. Jannet, 1856, in-16 (t. III, p. 150-152).

ensuite réunies pour n'en former qu'une seule, sous le titre de : *Souhais des Hommes et des Femmes*, avec quelques variantes.

Nous ne connaissons pas encore toutes les impressions de Pierre Bouttellier. Il faudra en chercher d'autres parmi les pièces de littérature populaire qui ont disparu pour la plupart.

En voici une que nous venons de découvrir, et dont nous reproduisons ci-dessous la première page de texte :

B Onne remonstrante par figure est leppo
sitiō par escripture de chose vraye et neces
saire est cest mirouer vray exemplaire.
Entendez y. a bon desir pour bien viure/
et bien mourir Ja soit ce q̄ selon le philosophe ou tiers
liure dethiq̄s de toutes choses terribles La mort du
corps est la plus terrible et hideuse/toutesuoies de la
mort de lame nest a cōparer. tesmoingnāt saint Au-
gustin qui dist. Plus grande est la perdition dune a-
me que de mille corps. Tesmoingz aussi saint Ber-
nard qui dist. Tout ce monde cy nest a extimer a la
valeur dune ame. Pour quoy la mort de lame est de
tant plus horrible et plus detestable de tant que la-
me est plus noble et precieuse que le corps. Cōe dōcq̄s
lame est si precieuse et le diable pour la mort eternel-
le dicelle lōme en sa darniere enfermete Infeste et tra
uaille de tresgrans tēptations. pource est tresnecessai
re que lōme se pouruoye quil ne se perde en icelle mort
A quoy est expedient que chescun saiche lart et la di
sposicion de bien mourir. Dont parle ceste escripture
et poincture et quon le frequēte et pregne deuant ses
yeulx et y pense souuent en sa darniere enfermette et
trespassement de tressoigneux couraige. Car comme
dist saint Gregoire/moult se hante et sollitite a bōne
eouure qui tousiours pēse et songe de son darrier diffi
niment/car si mal aduenit est precōsiderer q̄ plus fa
cillement le peult on tollerer et soustenir . Cōme dist
le saige les futurs maulx aduenir sont par auant
a.ii.

Ce livret, de format petit in-quarto, avec figures sur bois de la grandeur des pages, et auquel manque le premier feuillet, devait être intitulé : *L'Art et disposition de bien mourir*, d'après le titre d'une autre édition sans lieu ni date, imprimée à Lyon avec les caractères de Jean Syber, qui nous a été récemment signalée par M. Léopold Delisle, et dont un exemplaire se trouve dans la bibliothèque du Musée Condé, à Chantilly.

C'est la première édition française, en caractères mobiles, non signalée par les bibliographes, de l'*Ars moriendi,* traduit de l'original latin de Mathieu de Cracovie, texte qu'il ne faut pas confondre avec celui de *L'Art de bien vivre et de bien mourir,* publié à Paris, par Antoine Vérard, et dont il y eut plusieurs éditions à partir de l'année 1492.

Le dernier feuillet manquant à l'exemplaire, nous ne pouvons reproduire que l'avant-dernier, qui donne le commencement du chapitre final :

Bien vtile conclusion de ceste salutaire doctrine.
SE le moriteur labourãt en agonie et extremis
peult ꝑler et auoir vsance de raison il doit ses o-
roisõs expãdre a dieu ꝑmier inuocqr et prier q̄ ꝑ sa tres
estiable misericorde et ꝑ la vertu de sa passion il le daig
ne recepuoir en sa grace depuis priera ꝑ toute diligẽce
la vierge marie pour sa patrone & moiennieresse et ap̄s
toꝰ les saictz ãges et ꝑ especial lãge en propre garde de
pute/et en oultre les apostres martirs confesseurs et
vierges et toutesuois ceulx ou celles plus singuliere
mẽt q̄ la euen dilectiõ et reuerẽce desqueulx le ymage de
la scẽ croix et de nr̄e dãe luy serõt mis au deuãt. Itẽ il
dire tres fois cestuy vers. Se tu as desrõpu mes vai
nes Je te sacriffiroy loste de louãge/car ses vers selon
cassidonẽ est de tel vertu et efficace q̄ les pechez de la ꝑso
ne luy sõt ꝑdõnes en la fin ꝑ vraie cõfessiõ deuotemẽt
soit dit. Itẽ die trois fois ses motz ou semblables les
queulx on attribue a saint augustin. La paix de nr̄e
seigneur ihũcrist et la vertu de la tres benoiste passiõ &
le signe de la croix et la tresentiere purite integrite de
la tressaicte mere de dieu la vierge marie et la benedic
tiõ de toꝰ les sainctz et sainctes la garde des ãges ensẽ
ble les intercessiõs et suffraiges de tous les esleuz de
dieu soiẽt entre moy et mes ẽnemis visibles & inuisi-
bles en ceste heure de ma mort amẽ. Et cõe aisi soit q̄ le
salui est et cõtiste en sõ diffinimẽt de ce mõde chascun se
doit soigneusemẽt pouruoir dũg bõ deuot saichãt feal &
ꝑdõne amy q̄ luy assiste ẽ ceste necessite et cõforte a cõ
stãce de vraie foy paciẽce deuotiõ & ꝑseuerãce le mouẽt

Pour être complet, notre livret doit, autant que nous pouvons en juger, se composer de dix-huit feuillets, dont le dernier entièrement blanc. L'édition du Musée Condé contient dix-sept feuillets imprimés. Le feuillet blanc final subsiste dans notre exemplaire. Un ancien possesseur y a griffonné au recto ces lignes naïves : *Ses presant livre est à mon Claudius Larondys. Quy le trouvera qui le me rande est je pouyeré le vin.*

Les illustrations, qui sont copiées sur celles des éditions xylographiques exécutées en Allemagne, sont exactement les mêmes que celles de l'édition latine imprimée à Lyon, avec les caractères de Jean Syber, après 1488, ainsi que nous l'avons déterminé. (Voir p. 212 et fac-similés, p. 209-211.) L'édition française du Musée Condé, que nous ne connaissions pas encore, a paru dans l'intervalle, après celle de Pierre Bouttellier.



C'est un second tirage qui contient, de même que dans notre édition, la gravure ci-dessus, intitulée : «Bonne inspiration de l'ange contre vainne gloire», laquelle a disparu de l'édition latine de Syber, où elle est remplacée par une autre, deux fois répétée, du Christ en croix au chevet du moribond, avec la devise *Quid faciam!* (Voir fac-similé, p. 210.)

Outre ces trois tirages, nous en avons noté deux autres qui ont été faits plus tard à Lyon. L'un d'eux, que nous avons déjà signalé (voir p. 212), est

sorti des presses de Pierre Mareschal vers 1515; il est accompagné d'un texte latin. L'autre, avec un texte français portant le nom de Jacques Moderne dit «Grand Jacques», a été imprimé vers 1530. Il y en a un exemplaire à la Bibliothèque nationale, sous la cote D 6235. La dernière planche de l'édition de Pierre Bouttellier est celle que nous reproduisons ci-dessous :



Notre édition a été annoncée dans un des derniers catalogues spéciaux d'incunables de la librairie Ludwig Rosenthal, à Munich, comme ayant été imprimée à Grenoble, d'après la comparaison de caractères semblables à ceux d'un fac-similé, donné par M. Thierry-Poux dans les *Premiers monuments de l'Imprimerie en France*, du premier livre imprimé à Grenoble par Étienne Foret, en 1490. On pouvait se tromper à moins. Il ne suffit pas toujours d'avoir sous les yeux quelques lignes ou même une page entière d'un livre imprimé, il faut en décomposer entièrement l'alphabet avec tous les signes

abréviatifs et les comparer attentivement lettre à lettre pour arriver à se faire une opinion acceptable.

Or, dans le cas présent, nous savons, par des observations personnelles, que les caractères de Bouttellier, après avoir été quelque temps entre les mains d'un autre imprimeur lyonnais nommé Jean de la Fontaine, sont passés à Grenoble, après avoir subi quelques légères modifications.

Voici l'alphabet des caractères employés dans le livre des *Decisiones Parlamenti Guidonis Papæ,* qui a été achevé d'imprimer le 29 avril 1490, à Grenoble :

ABCDEFGHIJKLMNOPQR

STVX Mō.V̊XLVII Mō.CC·LXXXXII

abcd9efghijklmnopqrsstuvxyz ħ.

ff ſſ ſt ſſ px pp pp pp ħ .C. ſ. .ſ. ꝑ ū ē ī ī ť ī ꝑ q p⁹p

Pour faire comprendre notre démonstration, nous présentons ensuite et de nouveau l'alphabet du *Doctrinal de Sapience* imprimé à Lyon en 1489 :

ABCDEFGHIJKLMNOPQ

RSTV abcdefghilmmnnopqrzsft

uvpyz ¶ . : ꝰ / pp pp ff ħ ſſ pp pp ſſ ſt

ā ē ī ō o⁹ ꝑ ꝑ ꝑ q̄ q r̄ ū

Si l'on compare ce dernier alphabet avec celui de Grenoble, on y trouve de prime abord la plus grande similitude, mais, en examinant minutieusement les capitales les unes après les autres, on s'apercevra que les matrices des lettres A, B, D ont dû être quelque peu retouchées, comme l'indique l'addition de petits traits aux extrémités. La lettre M paraît plus grasse et plus régulièrement tracée, à Grenoble. La lettre V est différente. Elle se termine, dans le haut, par une petite boucle et, au milieu, retombe en forme de panache, à Grenoble. Elle n'a pas la double barre transversale inclinée de droite à gauche, qui se voit dans le premier type lyonnais. Cette capitale, V

ou U, avait, du reste, été déjà modifiée dans le *Grant Cathon* (voir fac-similé, p. 434) et dans les *Souhais de Dames*. (Voir fac-similé, p. 442.)

Jean de la Fontaine, imprimeur lyonnais dont nous parlerons plus loin, l'avait aussi employée sans la double barre en novembre 1488.

Dans le bas de casse de la fonte passée à Grenoble, la lettre *d*, de Bouttellier, avec boucle à sa partie supérieure, est remplacée par un autre *d* en forme de *delta* grec, semblable à celui qui a été inséré dans la *Légende dorée* de Mathieu Husz et Pierre Hongre. (Voir fac-similés, p. 331-334.)

Sans nous arrêter à d'autres menus détails, nous arrivons à cette conclusion, que *L'Art de bien mourir* n'a pas été imprimé à Grenoble, mais bien à Lyon, et qu'on doit plutôt le mettre à l'actif de Pierre Bouttellier, l'imprimeur avéré des *Demandes d'amours* et du *Mandeville* de 1487.

Nous attribuons encore à Pierre Bouttellier l'impression d'un opuscule mystique des plus curieux et des plus rares, *Le Chapellet de Virginité*, qu'il ne faut pas confondre avec le *Chapellet de Vertus*.

Eui in ortum meũ soror mea spõ
sa. cantiquorũ quinto. Vienen
v mõiardin ma doulce se² ma chiere
espouse. Ceste doulce voix ceste
chansounette amoureuse recite
salomon en la personne de Jesuchrist ou liure
des cantiques en appellant doulcement lame
deuote sa seur et son espouse. Sa seur par hu-
manite quil a prise sõ espouse p affinite de grace
Or sus ame deuote esueille toy & te prepare de a
ler a ton amy qui si amoureusement te appelle.
Mais garde toy que en sa presence les mains
vuides tu ne compares car ainsi le commande
il par moyse ou liure de pode. Nõ apparebis in cõ
spectu meo vacuus. Et se tu veulx scauoir quel
le chose tu luy pourroyes presenter escoute quil
dit ou premier chapitre du dit liure des cantiq̃s
Filie hierusalem fulcite me floribus stipate me
malis quia amore langueo. Filles de iherusa
lem filles de pais garnissez moy de florettes
auironnes moy de põmettes car ie languis da-
mourettes. O gracieuse requestes helas trop
seroit le cueur felon & despiteux q̃ tel don ne pre
senteroit a ce loyal amoureux qui po² aymer &
langoureux. Mais tu me pourroyes demander
ou tu prendras ces flourettes ie te dis ou iardin
a u

gligẽtes degarder ce chapellet amoureux en sa
verdeur furẽt laissee dehors la porte & leur fut
dit par lespoux. nescio vos. car tout ce q̃ vo⁹ a-
ues fait. cest pour la gloire du mõde. Or sus dõc
ques ame deuote haste toy de paruenir a ceste
glorieuse felicite. affin q̃ sans iamais finer tu
puisse ioieusemẽt chanter la doulce chãsonnette
q̃ chãte es cãtiques lespouse du dieu damours.
Dilectus me⁹ michi et ego illi. Mon amy est
du tout a moy. Et moy a luy Leua eius subca
capite meo & deptera illius ãplexabitur. Sur
mon chief met sa main senestre Et puis mẽbras
se de sa destre. Tenui eũ nec dimittã. Je le tiens
& tiẽdray po² nulle riẽs ne les laisseray. Ne ia-
mais aultre nauray O tresdoulx dieu biẽ doit
estre celle loee & benoite q̃ peut p̃senter a son amy
& ioly chapellet enuirõne de fleurettes tãt odo-
rantes cõe il requiert a ses amies. Ou premier
liure des cantiq̃s disant. Fulcite me florib⁹ &c.
Filles de iherusalem garnisses moy de fleurettes
Enuirõnes moy de põmettes. car ie lãguis da
mourettes. O dieu cõme doulce requestes mais
a ce faire sõmes debilez & febles. Et auõs me-
stier de vr̃e aide sire doulx iesus la q̃lle no⁹ veul-
le ottroyer & dõner par grace. Le pere le filz &
le sainct esperit Amen. Deo gratias

En tête de quelques chapitres, on trouve de petites lettres ornées sur fond noir dans le style de celles de l'atelier de Pierre Le Masson et ses associés. (Voir alphabet, p. 233-236.)

On n'aperçoit plus sur le titre du *Chapellet de Virginité*[1] la lettre L historiée qui avait paru jusqu'alors sur la plupart des impressions faites par Pierre Bouttellier. Elle est remplacée par une autre initiale fantastique à bec d'oiseau, que nous reproduisons ci-dessous. Cette lettre est du même style que celle du commencement de la relation du *Prestre Jehan,* livret sorti des presses de Guillaume Le Roy. (Voir fac-similé, p. 107.)



La lettre L à double face, que l'on remarque en tête des *Demandes d'amours,* du *Directoire de Conscience* et d'autres impressions reconnues par nous pour être de Pierre Bouttellier, a été employée temporairement dans deux autres ateliers lyonnais. On la trouve d'abord chez l'imprimeur anonyme du *Champion des Dames,* et elle figure en tête d'un *Boece de consolation,* in-folio, également sans date, sorti des mêmes presses vers 1487 ou 1488. Cet imprimeur la remplace ensuite, vers 1490 ou 1491, par une autre initiale à double visage grotesque, plus grande et plus caractéristique, qui est copiée sur celle du

[1] Le *Chapellet de Virginité* est un petit in-quarto de 14 feuillets à 26 lignes par page. Le verso du dernier feuillet est blanc. Le seul exemplaire complet que l'on connaisse provient de la collection Cigongne (n° 25 du catalogue) acquise par le duc d'Aumale; il est conservé aujourd'hui à Chantilly. Un autre exemplaire, auquel le titre manquait, est porté, dit Brunet, dans le catalogue Cailhava (Paris, Téchener, 1851, n° 51), sous le titre de *Chapellet d'amour spirituelle.* C'est probablement le même qui n'avait point de titre et est indiqué dans le catalogue du duc de La Vallière (n° 767), sous cette rubrique : *Le Jardin des fleurs pour les âmes dévotes.* Ce traité est anonyme dans les premières éditions, mais, dans un autre in-octavo gothique, sans date, de 20 feuillets, imprimé à Paris par « Maistre Guichard Soquant devant l'Hôtel-Dieu », il est intitulé : *Le Chapellet d'amours spirituelle faict et composé par Maistre Pélerin de Vermandois.* Une réimpression de cette perle de dévotion a été faite, en 1862, par le libraire R. Muffat, avec une préface de L. Veuillot, et est accompagnée d'un glossaire par F. Godefroy.

titre des *Fais Maistre Alain Chartier,* imprimés à Paris, en 1489, par Pierre Le Caron pour Antoine Vérard, qui l'employa plus d'une fois par la suite.

L'initiale des *Demandes d'amours* de Bouttellier passe ensuite chez l'imprimeur Mathieu Husz. Nous l'avons vue en tête d'une édition in-quarto de la *Destruction de Troye-la-Grant,* qui se trouve à la bibliothèque de Verdun. (N° 96 du *Catalogue des Incunables.*)

Comme le matériel typographique de notre imprimeur est passé à Grenoble en 1490, nous ne pouvons plus suivre la trace de ses travaux, et s'il a continué à exercer, c'est avec d'autres caractères que nous ne connaissons pas.

En 1491, nous trouvons Pierre Bouttellier de passage à Toulouse avec Pierre Hongre. Tous deux servent de témoins dans un règlement de comptes de l'imprimeur Henri Mayer avec un de ses ouvriers[1].

Comme Hongre, il a dû revenir à Lyon peu de temps après, car il figure dans l'*Establie* de 1492. On ne connaît de lui que des livres en français.

Pierre Pincerne dit «Bouttellier» était «filliastre», c'est-à-dire gendre de Martin Bellon «bochier». Taxé à 60 sous en 1485[2], il n'est porté dans le rôle suivant que pour 38 sous[3]. De 1488 à 1489, il est imposé à 2 livres[4]. En 1488, ne pouvant payer, il dut donner en gage trois pots d'étain qui furent vendus[5]. Il demeurait dans le quartier de la rue Lanterne «tirant au Bessal». En 1495, Pierre Bouttellier était mort. Il est remplacé dans les rôles d'impôt par sa veuve et ses héritiers[6]. Il y avait à Lyon, de 1496 à 1500, un autre Pierre Bouttellier, maître écrivain, son fils ou un proche parent.

[1] Cet acte est cité sommairement par M. Macary dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques* (1898, p. 248). D'après ce document, Pierre Bouttellier (*Botelherii*), imprimeur de livres, serait Allemand d'origine (*impressor librorum, patrie Alamanie*).

[2] Archives de Lyon, CC 212 (Inventaire).

[3] Archives de Lyon, CC 105, 8e rôle, fol. 20 v°.

[4] Archives de Lyon, CC 105 (Inventaire).

[5] «Pierre Pincerne imprimeur fut gaigé de trois symaises (ou pots d'étain) pesans XIII livres vendues... pour 22 livres qu'il devoit pour son impost.» (Archives de Lyon, CC 218, fol. 8 v°.)

[6] «La vefve et hoirs Pierre Boteiller, imprimeur.» (Archives de Lyon, CC 223.)

CHAPITRE LV

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE JANON CARCAIN

(1486-1500)

Débuts de Carcain à Lyon et non à Paris. — Le petit Bréviaire et le Diurnal de Lyon. — Impressions diverses, signées ou non signées, de Janon Carcain. — Le grand Bréviaire de Chambre de l'église de Lyon.

Janon Carcagni, Carcain ou Carcan, imprimeur libraire, d'origine italienne, a exercé à Lyon. Suivant Péricaud, il était probablement proche parent d'Antoine Carcagni ou de Carchano, imprimeur à Pavie de 1477 à 1490. Un prédicateur milanais célèbre en son temps, du nom de Michel de Carchano, dont les sermons ont été plusieurs fois imprimés à partir de 1476 jusqu'à la fin du xve siècle, était peut-être de la même famille.

Tous les bibliographes ont cru, jusqu'à présent, que Jean ou Janon Carcagni avait commencé sa carrière de typographe à Paris, sur le pont Saint-Michel, *à l'image Saint-Jean-Baptiste,* et qu'il avait, peu de temps après, quitté cette ville pour venir s'établir définitivement à Lyon. Le dernier historien de la typographie lyonnaise, M. Natalis Rondot, avait admis la possibilité de ce premier établissement [1].

Nous avions accepté cette opinion, sous toutes réserves néanmoins (voir *Histoire de l'Imprimerie,* tome Ier, p. 455), en faisant observer que l'enseigne de *Saint-Jean-Baptiste* était la demeure du libraire Michel Le Noir, qui vendait aux étudiants de l'Université de Paris le livre imprimé par Carcagni. Nous n'avions pas alors de preuve contraire à opposer. Un bibliographe des plus sagaces du xviiie siècle, Lyonnais de naissance, l'abbé Mercier de Saint-Léger, avait cependant exprimé un doute.

[1] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xve siècle,* p. 168-169; ouvrage cité.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que le volume des commentaires du professeur Jean Dorp sur Buridan a été réellement imprimé à Lyon et non à Paris. Janon Carcain était établi à Lyon dès 1485[1], qualifié alors de libraire et inscrit comme tel sur le rôle de la milice pour la défense de la ville. En 1486, il a imprimé le premier bréviaire lyonnais qu'il acheva le 23 juin. Nous donnons ci-dessous un fac-similé de la dernière page de ce livre d'après l'exemplaire qui se trouvait dans la bibliothèque des Pères Maristes à Sainte-Foy-lez-Lyon, avant la suppression de leur ordre en France :

Benedict9. Ad vs añ. Nisi ego. ps Mag. Feria tertia in lau. añ. Exaltare ps. Dñs reg añ Spus scus ps Bened9. Ad vs añ. Non turbetur. ps. Mag Feria. iiij. in laud. añ. Sic veniet ps Domin9 reg: añ. Rogabo ps Benedict9. vs de octa. ascen. dñi. Feria. v octa eiusdẽ festũ integrũ. pce: R. Ego rogabo. orõ Adesto. Feria quarta post octa. pẽthecostes festũ sancti boniti. Vigilia corporis christi et vigilia bti iohis baptiste festũ ipi9 bti iohis baptiste transfertur ad feriam sextã. vs de corpore christi. Feria quinta festuz eiusdẽ integrũ. Post vs pc R. Priusq̃ te formarem: oratio Presta quesum ops de9 vt sa ij. pc. R. De vẽtre. orõ. De9 qui cõspicis Feria. vj. festum. natiuitatis bti iohis baptiste integrũ. Post vs pcessio R. Inter natos orõ Omnipotẽs sempiterne deus da cordibus. hymn9 Iesu saluator. Sabbato festũ sanctorum iohis et pauli. vs de corpore xpi. pc. R. Homo quidam;

Dominica intra octa. cã ta totum de corpore xpi integrũ. post vs pc de sancto yreneo. Connẽtus debet iterũ vs ad sanctũ yrenei. Feria. ij. festũ eiusdẽ Ad missaz orõ de corpe xpi Feria. iij. festũ aplorz petri et pauli Ad missam orõ de corpore xpi. Feria quarta festum commemoratõis sancti pauli integrũ Ad missam orõ de corpore christi. post vs pc. R. Homo quidã. Feria qrta octabarnz corporis christi vs de corpore christi. pcessio R. Inter natos mulierũ: an Iohãnes est. ps. Mag. Oratio. Cõcede. Feria sexta fiẽt octa. sancti iohannis baptiste integrum.

Explicit breuiariũ scdm vsuz lugdum visitatũ per venerabilem virum dominum petrum iacqueti perpetuũ cappellanũ ecclesie collegiate sancti pauli lugduni ad honorez dei: btẽq3 marie virginis: sanctorum stephaui prothomartyris: z iohãnis baptiste patronũ ipsi9 eccle lugd. Impressuz p me Iohẽz carcagni impressorem lugdu: finitũ et cõpletũ die. xxiij. mẽsis iunij. Anno dñi millesimo quadringentesimo octuagesimo sexto.

Dans ce colophon, dont voici la traduction littérale, il est déclaré d'une façon explicite que «le texte dudit Bréviaire à l'usage de Lyon, visité (c'est-à-dire revu et corrigé) par vénérable homme maître Pierre Jacquet, chapelain à perpétuité de l'église collégiale de Saint-Paul, à l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie, ainsi que de saint Étienne, proto-martyr, et de saint Jean-Baptiste, patrons de l'église de Lyon, a été imprimé par moi Jean Carcagni, imprimeur à Lyon, fini et complètement terminé le 23 du mois de juin l'an du Seigneur mil quatre cent quatre-vingt-six».

[1] Il figure dans les *Establyes en cas d'effroy*, 4e pennon, à la partie du royaume (octobre 1485), IIIe dixaine dudit pennon, sous l'appellation de *Janon Tranqua*, mais ce dernier nom est barré, et le scribe a mis à la place, au-dessus, le vrai nom : CARCAIN, *libraire*. (Archives de Lyon, série EE.)

Il est à remarquer dans le *Buridanus* de 1487, à la fin duquel figure le nom de Jean Carcagni comme imprimeur, qu'il n'est pas fait mention du lieu de l'impression. Il est dit simplement, dans la suscription que nous avons rapportée (*Histoire de l'Imprimerie en France*, t. I[er], p. 451), qu'il y a à Paris un pont couvert de maisons, appelé le pont Saint-Michel, que, parmi ces bâtisses, il y en a une plus connue que les autres, celle qui a saint Jean-Baptiste pour enseigne (*notior una quæ sancti Baptistæ fronte notata est*), et que là on trouvera un libraire qui répondra aux demandes des acheteurs (*hic respondebit bibliopriola* [sic] *tibi*).

On ne connaissait pas de livres imprimés par Carcagni avant le 10 mai 1488. La découverte du Bréviaire de 1486 et d'une autre impression signée et datée du 14 février 1487 (1488 n. st.) a achevé de dissiper nos doutes.

Ce dernier livre, qui est à la bibliothèque d'Albi[1], renferme les *Summulæ* de Pierre d'Espagne, commentées d'après les leçons prises aux cours de maître Cornelli, docteur à Paris (*in urbe Parisia a magistro Cornelli doctore correpti*). La qualification d'*impressor diligentissimus* est identique à celle qu'on trouve dans le *Buridanus* de 1487, et cette fois il est dit sans équivoque que les *Summulæ* ont été imprimées à Lyon par Janon Carcayn (*per Janonum Carcayn diligentissimum impressorem Lugdini* [sic] *impressi*). Les caractères du *Buridanus* de 1487, dont nous donnons ci-dessous l'alphabet, sont les mêmes que ceux des livres de Lyon, comme on pourra les comparer ci-après :

A B C D E F G H I L M N O P Q

R S T V P

a b c d ꝺ e f g h i k l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y z

ff ſſ ſt ā a^a a^o b^9 c^a ꝯ ꝺ̃ ē $ꝯ^o$ e^{ca} ⁊ $g̃^o$ h^o i^9 i^{oo} i^a ꝉ m̄ m^9 ō

m^o $\bar{n}^a$ $\bar{n}^e$ o^o o^{m9} o^{ma} ꝑ ꝓ p^{oo} q^o ꝗ ꝙ ꝗ̃ r̄ ꝝ ꝭ ť ẗ ū $ꝫ^m$. : ⸍ / ℭ

2 3 4 5 6 7 8

En conséquence, il nous paraît tout à fait invraisemblable que Carcain, qui venait de mettre au jour le Bréviaire lyonnais de 1486, ait transporté son matériel typographique à Paris pour y exécuter, l'année suivante, un gros

[1] In-quarto de 136 feuillets, sur deux colonnes de 43 lignes (*Catalogue des Incunables de la bibliothèque d'Albi*, par Ch. Portal; Paris, Alph. Picard, 1892; in-8°, p. 9-10, n° 14).

volume in-folio et qu'il ait quitté immédiatement après la capitale pour revenir à Lyon et y imprimer un autre volume qui paraissait moins de trois mois après. Le temps matériel lui eût manqué pour un déplacement et une réinstallation à intervalle aussi rapproché. De la comparaison des libellés du *Buridanus* et du livre des *Summulæ*, on ne peut tirer qu'une conclusion, c'est que Jean Carcain, libraire actif et entreprenant, avait, dès ses débuts, établi des relations avec Paris et s'y était créé des débouchés. Peu de temps après, il vendait au roi Charles VIII un exemplaire imprimé du roman de chevalerie de *Lancelot du Lac*, comme le constatent les comptes des menus plaisirs royaux des années 1490-1491 [1].

Carcagni, qui avait francisé son nom en celui de Carcayn, Carcain ou Carcan, comme on le lit dans les diverses impressions qu'il a signées, a produit d'autres livres durant l'année 1488.

Le 14 avril 1488, il terminait l'impression d'un *Collectarium* ou Diurnal à l'usage de l'église de Lyon, revu et corrigé par Pierre Jaquet, chapelain à perpétuité de la collégiale de Saint-Paul, le même qui avait été chargé de la revision du Bréviaire de 1486 et qui présida la commission nommée par le chapitre de la Primatiale pour revoir et mettre en ordre le Missel de 1487 imprimé par Neumeister. (Voir p. 361.)

Incipit diurnale seu collectariũ
ordinatũ ad vsum lugdunensem

Beatus vir qui nõ abiit in cõsi
lio impiorum et in via pctorum nõ ste-
tit: et in cathedra pestilẽtie nõ
sedit. Sed i lege dñi volũtas
eius: et in lege ei⁹ meditabit die ac nocte
Et erit tãq̃ lignũ qd plantatũ est secus
decursus aquarũ: quod fructũ suũ dabit
in tẽpore suo. Et foliũ eius nõ defluet
et oĩa quecũq3 faciet ꝓsperabũtur. Nõ
sic impii nõ sic: sed tãq̃ puluis quem
ꝓiicit ventus a facie terre. Ideo nõ re
surgũt impii in iudicio: neq3 pctõres in
cõsilio iustorum. Qm̃ nouit dñs viã iustorum:
et iter impiorum peribit. Glia. Ps
Quare fremuerũt gentes: et ppli mẽ
ditati sũt inania. Astiterunt re-
ges terre. et principes cõuenerũt in vnũ
aduersus dñm: et aduersus christũ eius.
a i.

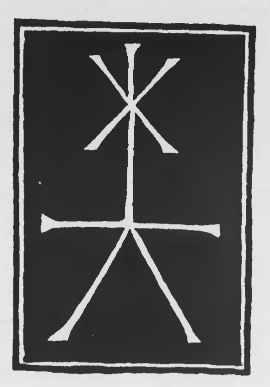
Explicit collectariũ seu diurnale
ad vsum lugduni visitatum per
venerabilem dominum petrum
iaqueti perpetuũ cappellanũ ec
clesie sancti pauli lugduni ad ho
norẽ dei. beateq3 virginis ma-
rie et oĩm sanctorum. Et p Janontũ
carcayn impressorẽ impressum
Anno dñi millesimo. cccc. lxxx-
viii. Die vero xiiii. mẽsis april
finitum

Nous reproduisons ci-dessus la première page et l'achevé d'imprimer de ce livre rarissime, qui n'a encore été cité par aucun bibliographe.

Le seul exemplaire que nous en connaissons est imprimé sur vélin et fait partie de la riche collection de M. J. Masson, à Amiens. C'est un fort volume,

[1] Nous avons déjà donné le texte de ce document. (Voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. Ier, p. 451 et t. II, p. 467.) Il y est appelé : « Jehannon Carcquant, libraire, demourant à Lyon ».

petit in-octavo ou plutôt in-seize. Il est imprimé en rouge et noir. A la fin, on voit la marque suivante de l'imprimeur Janon Carcain, tirée en rouge sur un feuillet séparé :



Le 10 mai 1488, Janon Carcain achevait d'imprimer une édition du *Tractatus alienationum* de Pierre d'Ailly, archevêque de Cambrai.

titatiue siue vt dixit maioritatem quã-
titatiuam. Et sic ille terin9 pars dꝫ capi
ꝓ parte integrali. Istis suppositis dici-
tur ad sophisma ꝙ ipsum est verũ. Et
ad primam rationem improbantem di-
citur negando minorez. Et ad probatio
nem dicitur negando consequentiam.
Ad secundam dicitur negando añs pro
prima sui parte capiendo ly totum. Ad
tciam dr̃ negando ꝯñaz quia totuz i mõ
non est totum vt hic capitur totũ: Se-
quitur

Aliud sophisma

Finita sunt infinita probatur due medi
etates in ꝯti° sunt finita et ille eedẽ sunt
infinita quia sunt tres tertie: quatuor
quarte 7 sic de aliis. g° finita sunt infini
ta. Improbatur sic finita sunt infinita
g° finita non sunt finita ꝯña tenꝫ per lo
cum ab oppositis sed consequens ẽ fal-
sum g° et añs quod est sophisma. Pro
solutione sophismatis supponuntur di-
cta in capitulo de infinito. Ad sophis-
ma dicitur ꝙ capiendo ly infinitũ sinca
thegreumatice 7 vt attribuitur multi-
tudini sophisma est verum vt oñdit ra
tio probans ipsum. Et ad rationem im
probãtez dicitur negando consequentiã
Et ad ꝓbatõez dicitur ꝙ ly infinita sin-
cathegreumatice captũ non opponitur
illi termino finita Unde capiendo ly i-
finitũ sincathegreumatice oms tales ꝑ-
põnes ꝯceduntur infinita sunt' infinita
infinite vnitates sunt in cõtinuo infini-
tatis infinita sunt plura. silr ista in infi
nitũ ꝯtiᵐ põt esse diuisum. et illa propõ
de possibili dꝫ sic poni ineẽ. in duas par
tes ꝯtiᵐ est diuisum in tres partes ꝯtiᵐ
est diuisum 7 sic de aliis.

Deo prestantissimo sic est finis puo-
rum logicaliũ ẜm viam noialium. tum
alienationum tum consequentiaruꝫ: tũ
exponibilium demon sophismatuꝫ Ja
nono carcayn lugduni impressoꝝ Anno
dñi mill° cccc° octuagesimo octauo. die
x. mensis maii.

Ce traité est imprimé à deux colonnes et fait partie des *Parva logicalia*, volume petit in-quarto, divisé en deux parties, dont nous reproduisons ci-dessous le titre qui n'a qu'une seule ligne :

Parua logicalia

Le 2 juillet suivant, paraissait le règlement en latin de la Confrérie du Rosaire ou du Psautier de la Vierge, avec les exemples recueillis par Alain de La Roche, produit à Lyon par le labeur d'art typographique (*impressoria arte elaboratum Lugduni*) de Janon Carcaigni, imprimeur très diligent (*per Janonum Carcaigni diligentissimum impressorem*).

Quodlibet colonie determinatum
cum compendio alani de rupe doctoris
precipui ac exemplis veraciter diligen-
terqȝ collectis de rosario gloriosissime
dei genitricis marie impssoria arte ela
boratum lugduni per Janonum car-
caigni diligentissimum impressorem.an
no domini millesimo .cccc°. lxxxviii. et
die.ii.mensis iulii.)

Trois jours après, Janon Carcain en publiait une traduction française dans le même format in-quarto, sous le titre suivant : *Cy est le livre et ordonnance de la dévote confrairie du Psaultier de la glorieuse Vierge Marie, très digne mère de Dieu, nostre sauveur Jesu Christ*, avec cette suscription à la fin : *Imprimé à Lyon sur le Rosne par Janon Carcain, libraire, à la louenge et honneur de la glorieuse Trinité de Paradis et d'icelle glorieuse mère de Jhesu Crist et à la requeste de plusieurs notables religieux de l'ordre des Chartreux, et aussi de plusieurs notables et devotes personnes séculiers, tous confrères de ladicte notable et devote confrairie, l'an de grâce mil cccc lxxx viii, le cinquiesme jour de juillet :*

Cy finist le liure ⁊ ordõnance de la
deuote confrairie du psaultier de la glo
rieuse vierge marie tresdigne mere d no
stre seigeur. Imprime a lyõ sur le rosne
par Janon carcain libraire . A la louẽ
ge et honneur de la glorieuse trinite de
paradis/⁊ dicelle glorieuse mere de ihũ
crist/et a la requeste de plusieurs nota-
bles religieux de lordre des chartreux.
Et aussi de plusieurs notables ⁊ deuo-
tez personnes seculiers/tous ꝯfreres de
ladicte notable ⁊ deuote cõfrairie. Lan
de grace Mil.cccc.lxxxviii.le cinquies
me iour de iuillet.

C'est, jusqu'à présent, le seul livre en français connu pour avoir été imprimé par Janon Carcain[1]; tous les autres sont en latin.

[1] Ce livret a figuré, il y a une vingtaine d'années, sous le nº 50 de la vente d'un bibliophile lyonnais (pseudonyme de J. Paradis), faite du 5 au 8 novembre 1879 par le libraire Bachelin-Deflorenne. L'exemplaire provenait de la bibliothèque de Leroux de Lincy.

Ce précieux opuscule se compose de quelques feuillets seulement. Le seul exemplaire connu se trouve à Lyon, dans la collection de M. J. Baudrier.

Cy est le liure et ordōnance de la
deuote confrairie du psaultier de
la glorieuse vierge marie tresdigne
mere de dieu nostre sauueur iesu
christ

Ensuyt le liure et ordōnance
de la deuote ꝯfrairie du psaul
tier de la glorieuse vierge me
re de dieu. Le quel est de cent
et cinqūte aue maria et de qui
ze pater noster. a dire chascun iour en
lōneur et reuerence dicelle glorieuse me
re de dieu. Et sont dōnez cōe len pourra
veoir cy apres plusieurs grans pardons
et indulgences a tous ceulx et celles qui
sont ou seront de la dicte confrairie: et
qui diront leđ psaultier. La quelle con
frairie a este ⁊ est cōfermee louee et ap-
prouuee par nostre saint pere le pape
Sixte quart de ce nom ala requeste des
duc et duchesse de bretaigne. et de plu-
sieurs autres grās et notables seigneurs
et deuotes personnes ou moys de may.
Mil quatre cens septanteneuf Cōme
appert par la copie de la bulle de nostre
dit saint pere le pape/en ce present liure
escripte. ⁊c. La tresdeuote cōfrairie
du psaultier de la glorieuse vierge marie
tresdigne mere de dieu fut et a este picca
par long temps annuciee et preschee en
plusieurs bōnes villes et citez/ par vng
notable hōme et solemnel docteur en la
sainte theologie sage ⁊ de parfaite scien
ce: et de vie treshōneste nomme maistre
alain de la roche. natif du pays de bre-
taigne. en la maniere que sensuyt. Cest-
assauoir que ou temps que la glorieuse
vierge marie tresdigne mere de dieu vi-
uoit en ce mortel monde: par singuliere
deuotion disoit chūn iour cent cinqūte
foiz la salutacion que lange gabriel luy
apporta/en souuenance de cent ⁊ cinqū-
e prophecies que auoient este dittes de
son benoit filz nostre seigneur iesuchrist
et delle. En remembrant aussi cent cin-
qūte ioyes quelle auoit eues de luy. En
lōneur aussi et remēbrāce des cent ⁊ cin
qūte douleurs quelle eut de luy en sa be
noiste passion. Et pourtant qlle y estoit
si affectee et que la chose moult luy plai
soit elle enhortoit voulentiers ses amis
et amyes que de bon cueur le deissent et
voulentiers le firent et tellemēt si acou-
stumerēt que quāt elle fut trespassee de
ce mortel monde et portee ou ciel ses de
votz amys et amyes en firent vne tresde
uote confrairie par son exhortation car
elle vouloit que ainsi fust fait. affin que
ilz eussent memoire delle. et elle deulx. ⁊
la continuerent tout le temps de leur vie
moult deuotement. Or aduint par
succession de temps ainsi que les bōnes
coustumes vont plustost a neant que les
mauuaises, tant par guerre comme par
mortalite: et autres fortunes ceste nota
ble confrairie fut delaissee aucunement
⁊ tellemēt que la tresdigne mere de dieu
ne fut plus seruye. Lors aduint en cel-
luy pays vne pestilēce si grande que les
gens mouroyent par tropeaulx aual les
rues/ et par les champs/ et par my les
boys. Et pour lors viuoit vng saint hō
me lequel habitoit ou dit pays/ qui a-
uoit souuēt reuelaciō de nostre seigneur
et de sa glorieuse mere. et auoit grant pi
tie de ceste pestilence qui regnoit si terri
blement par ledit pays. Par quoy il se
mist plusieurs fois a prier nr̄e seigneur
quil voulsist auoir pitye de son pouure
peuple qui ainsi mouroit piteusemēt.
Et apres quil eut longuemēt perseuere
en prieres ⁊ oraysons finablemēt la be-
noiste vierge marie sapparut a luy ⁊ luy
dist q̄ lađ pestilēce ne cesseroit point ius-
ques a ce que sa cōfrairie fust releuee et
mise en son premier estat. Adōc le saint
A ii

Carcain a encore imprimé, en 1488, le livre suivant, dont voici la fin :

Expliciūt epistole ornatissime
maximo artificio ad vtilitatē
iuuenū studiosoꝝ cōposite: im-
pressēq3 Lugduni per me Ja
nonum Carcayn. Anno domi-
ni Millesimo. cccc°. lxxxviii.

Ad auctorem libri amicus
qui diligentissime perlegerat
librum.

Te legi vir docte. Places. Letere iu-
uentus. O qūtum studiis debet ⁊ ista
tuis. Vos pueri: iuuenesq3 rogo iam
discite doctos. Amplecti. sic sic itur
ad astra. Vale.

C'est le recueil bien connu des modèles de style épistolaire, par Charles Manneken (*Carolus Virulus*), pédagogue de l'école du Lys, à Louvain.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nous ne trouvons plus ensuite de livres datés au nom de Carcain avant 1493-1494. Ce n'est pas à dire que ce typographe n'ait rien produit dans cet intervalle de cinq années. Nous connaissons de lui plusieurs livres sans date, signés ou non signés, qui sont tous imprimés avec ces mêmes petits caractères, dont nul autre que lui ne s'est servi à Lyon.

Citons d'abord les tables lunaires, avec les éclipses, pour trouver les fêtes mobiles, de Bernard de Granollachs, astronome de Barcelone. Cette édition, de format petit in-quarto, dont voici le titre en deux lignes, n'a pas encore été signalée par les bibliographes :

Ad inueniendum nouam lunam
ꝛ festa mobilia. Liber perutilis.

Elle a dû être faite d'après la première édition de Rome (1488). Les tables de cet almanach commencent en 1488 et vont jusqu'en 1550.

Incipit Tractatus multum vtilis
per circūspectum virum dominum Bernardum de Gra/
I nollachs barchinonen̄ artium ꝛ medicine magistrum ex no
bilissima arte astrologie extractus in quo' coniunctiones et
oppositiones lune cuiuslibet mēsis in quolibet anno facili/
me reperiri possunt incipiendo ab anno domini. M.cccc.
lxxxviii. vsq3 ad annum domini. M.ccccc.l. durañ.

Similiter in presenti tractatu reperiuntur omnes eclipses solis ac lune secū/
dum quod erunt predictis annis. Ac quantum semper vnūquodq3 ipsorū eclip/
setur. Pro quibus notandum erit. quod duodecim partibus solis eclipsa/
tis. plena solis eclipsis existit. ita vt dies vti nox obscura apparebit. Sex vero
partibus solis eclipsatis Medietas solis eclipsata intelligitur.

Notandum deniq3 erit qualiter dies semper incipit in meridie ꝛ in alia me/
ridie sequenti finitur Vti. Hodie est prima dies mensis alicuius: secundum pre
sentem regulam dies primo incipit in meridie istius diei. ꝛ finitur in alia meri/
die sequenti.

Similiter sciendum est qualiter sexaginta puncta faciunt horam.

In presenti quoq3 tractatu de facili reperiri possunt omnia festa mobilia at
q3 septimane ꝛ dies inter festum natiuitatis domini ꝛ carnisp[r]iuium occur/
rant. Quib9 deniq3 mense ac die septuagesima veniat. ac dies martis carnispri/
uium existat. Non minus quando pasche. quando Rogationum. quādo Ascē
sionis. quando Penthecostes. quando Trinitatis. quando corporis christi. Fe
sta occurrant. Quot omni anno pro aureo numero habeam9. que littera do/
minicalis cuiuslibet anni. Et quādo annus bisextilis existat ꝑut semper in vno
quoq3 medio folio quod totum annum representat videri potest.

a 2

Nous reproduisons ci-dessus la première page du texte. Bien que ce livret ne soit pas signé, on y reconnaîtra facilement le petit caractère gothique spécial à Carcain, dont nous avons donné l'alphabet plus haut. (Voir p. 453.)

Nous avons vu au Musée Britannique, à Londres, un traité sur l'Art du notaire (*Ars notariatus*), petit in-quarto de 38 lignes par page, qui n'est pas signé non plus, mais qui est indubitablement sorti des presses de Carcain, comme l'a constaté M. R. Proctor. Deux autres exemplaires sont signalés dans les bibliothèques françaises, l'un à Troyes et l'autre à Marseille.

Un traité d'Albert de Saxe, *De arte obligatoria*, in-quarto de 42 lignes, non signé, se trouve à la bibliothèque de Besançon.

La bibliothèque d'Albi possède les *Conceptus et insolubilia*, de Pierre d'Ailly, in-quarto de 42 et 44 lignes par page pleine, également sans indication et dont voici la fin :

nec sua ꝯtradictoria simpliciter falsa. Al
liter enim solutio aristotelis esset simpl'r
friuola ⁊ nullo° ad propositū. iō apparet
ꝙ omnia predicta sunt de intentione ari
stotelis quare sequit̃ ꝙ licȝ ꝑdictus mo
dus respondendi ad insolubilia sit extra
neus et difficilis inuenibꝰ. tamen certus
sum ꝙ cunctis ingeniosis diligenter ad-
uertentibus apparebit ꝓbabilis. Et hͨ
sunt breuiter dicta de vocatis insolubi-
libus.

Et sic est tractatuum finis insolubiliūȝ
magistri petri de allyaco et cōceptuum.

Mlle Pellechet nous fait connaître une édition petit in-folio à deux colonnes de 66 lignes, du *Doctrinale*, d'Alexandre de Villedieu, avec la glose de Ladivianus, dont il existe des exemplaires dans les bibliothèques d'Avranches et de Clermont-Ferrand[1]. Ce livre porte, à la fin, la marque de Carcain.

Mlle Pellechet cite encore : *Armandus de Bellovisu; de declaratione difficilium terminorum*, petit in-folio à deux colonnes de 56 lignes à la page, achevé le 30 mai (*die penultima maii*), sans indication d'année[2]. Une édition du *Quadragesimale* de saint Bernardin, de Sienne, suivie de la *Disputatio inter mundum et religionem*, de Guy de la Marche (*Guidonis de Marchia*), in-quarto à deux colonnes de 51 lignes, se trouve à la Bibliothèque nationale et dans plusieurs autres bibliothèques de France[3].

Nous mettrons encore à l'actif de Janon Carcain une édition petit in-octavo du texte latin de l'Imitation de Jésus-Christ au nom de Gerson, que nous avons trouvée à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, dans le fonds Delaunay, et qui n'avait pas encore été identifiée.

[1] *Catalogue général des Incunables des bibliothèques de France*, n° 477.

[2] *Ibid.*, n° 1270; *ouvrage cité.*

[3] *Ibid.*, n° 2084; *ouvrage cité.*

Nous en avons vu, depuis, un autre exemplaire dans une collection particulière, à Grenoble. Le titre est en deux lignes :

De contemptu mūdi z de
imitatione christi.

Le texte commence au recto du feuillet suivant et le livre, qui se termine par une table, finit par la formule *Laus Deo*. L'édition n'est pas signée et ne porte pas de date.

Incipit liber primus Jo
hannis gerson cancellarii pa-
risiēsis. De imitatione christi
et de contēptu omniū vanita-
tum mūdi. Capitulu3.i.

q

Ui sequitur me nō ambulat in te
nebris sed habebit lumē vite dicit
dñs. Hec sunt verba christi qui
bus ammonemur quaten⁹ vitam
eius z mores imitetur: si velimus
veraciter illuminari: z ab omni
cecitate cordis liberari. Summū
igitur studiū nostrū sit in vita iesu xpi meditari. Do-
ctrina xpi oēs doctrinas sanctoꝝ precellit z ꝑ spiritū
haberet absconditū ibi māna inueniret. Sed contin-
git ꝙ multi ex frequenti auditu euangelii paruū desi
deriu3 sentiūt: q2 spm̄ xpi nō habēt. Qui autem vult
plene z sapide xpi verba intelligere oportet vt tota3
vitā suā illi studeat cōformare Quid ꝓdest tibi alta
de trinitate disputare si careas humilitate vnde displi
ceas trinitati. Uere alta verba non faciunt sanctu3
z iustū: sed virtuosa vita efficit deo charū. Opto ma
gis sentire ꝯpūnctionē ꝙ scire ei⁹ diffinitionē. Si sci-
a ij

Quod nos et omnia nostra deo debemus offerre z
pro omnibus orare. Capi.ix.
Quod sacra communio de facili non est relin-
quenda. Ca.x
Quod corpus christi et sacra scriptura maxime sint
anime fideli necessaria. Ca.xi.
Qđ magna diligentia se debeat communicaturus
christo preparare Ca.xii.
Qđ toto corde anima deuota christi vnionem in sa
cramento affectare debet. Ca.xiij.
De quorūdam deuotorum ardenti desiderio ad cor-
pus christi. Ca.xiiij.
Quod gratia deuotionis humilitate et suiipsius ab-
negatione acquiritur. Ca.xv.
Quod necessitates nostras christo aperire et ei⁹ gra
tiam postulare debemus. Ca.xvi.
De ardenti amore et vehementi effectu suscipiendi
christum. Ca.xvij.
Quod homo non sit curiosus scrutator sacramēti:
sed humilis imitator christi subdēdo sensum suum
sacre fidei. Ca.xviij.

Laus deo:

Nous citerons encore une édition, sans date ni nom d'imprimeur, du *Liber aureus de Vita Christi*, de saint Bonaventure, dont nous reproduisons la fin :

salute consequi non valemus: interim saltem moriamur mundo et pom
pis ac cōcupiscentiis eius: Abstrahamus corde forti et perseueranti ab
his rebus caducis/miseris et breuibus et leuibus. Fugiamus consor-
tium tale harum visibilium rerum que vulnerant z interficiunt animas
nostras. Ascendamus autem mēte cum domino aut potius ad dominū
et cum ipso sit in celis conuersatio nostra vt sic facientes nō ex toto sim⁹
peregrini et aduene: sed in tempore visitationis nos ad se dignetur assu-
mere ipse de quo loquimur dominus noster iesus christus qui est super
omnia deus benedictus et laudabilis in secula seculorum. Amen

Explicit liber aureus de vita christi per sanctum bonauenturem
doctorem seraphicum editus siue compositus.

Le 20 janvier 1493 (1494 n. st.), Carcain termine une édition in-folio du commentaire de Jean Dorp sur les *Summulæ*, de Buridan.

C'est une partie du même volume qu'il avait déjà imprimé en 1487 et qui se vendait à Paris, sur le pont Saint-Michel, à l'enseigne de Saint-Jean-Baptiste. (Voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. I[er], p. 451.)

De demonstrationibus

¶ Ista est qrta pars hui⁹ capituli in qua ondit mod⁹ terminādi questionē quid ē demōstratiue. ⁊ ptinet in se quiq3 clausulas. Pria dicit q ex quo in questione quid ē nō exprimitur diffinitio quiditatiua: iō oportet iuenire ptes illi⁹ diffinitōis uc si pscivisset si ptes sint maifeste. ⁊ iuenire si ptes sint dubie. ¶ Secūda clausula tertia ⁊ qrta ondunt q sunt necessaria ad terminandū qstionē quid ē demōstratōe ¶ Quita clausula dicit q ad inueniendū ista: op3 vti multis dionib⁹ ⁊ demōstrationib⁹: sed quib⁹ ⁊ quo declarat Buridan⁹ in glosa summularꝫ: sed p isto sinaliter ¶ Dubitat quō questio quid ē termiatur vtrū diffinitōe vel demōstratōe. Pro isto notat q querēdo quid est hō illud signū quid nō est de essentia qstionis: sed solū ista ppositio hō est: est questio. ¶ Isto notato q questio quid ē imediate terminat diffinitōe sc3 dicēdo hō est aial rationale. Scdo dr q aggregatū ex questiōe quid ē ⁊ diffinitōe quā qrit qstio quid est: est bn termiabile demōstratōe: vt hoc aggregatū hō est aial rōnale. Et ad istū sensum ē intelligendū q questio qd est: ē determiabilis demōstratiōe sc3 q ppō q respōdetur ad questionē quid ē in qua ponit questio qd ē ⁊ pdicatū qd querit ē determiabilis demōstratōe. ⁊ hoc ē verum.

Modus aūt terminādi qstionē propter quid ē. per demōstrationē propter qd: pro ut oēs cōiter pcedūt. ⁊ ille modus aliqualiter pōt apparere ex pdictis manifestu3. est em̄ pmo q in questiōe propter qd supponitur vna propō ⁊ predicatū vere iesse subiecto ⁊ queritur cā inherētie. Si em̄ qro propter qd luna eclipsat suppono q luna eclipsatur ⁊ quero cām propter quid hoc sit illa autē causa sic ī qstione qrēda est: q2 querēdus termin⁹ causalis significās eā causā apposito predicato propōnis supponēte ⁊ reddēs propōnem causalē que cū dubia sit fit questio demōstratōis ad quā terminandū inueniendū ē mediū de quo predicatu3 illius pclusionis demōstrāde sit manifestū in maiori propōe. ⁊ q sit manifestū de subiecto eiusdē pclusionis in miori Sic em̄ in pria figura infert pclusio aliqua in qua solū sūt demōstratiōes proprie dicte propter quid. Si aūt de cā qrenda nō sit notū: q2 ē hec demōstrarētur a posteriori per effectū nobis notu3. Et hec oia quasi sunt manifesta ex precedentibus.

¶ Ista est quita ps hui⁹ capituli in qua ponit mod⁹ terminādi questionē ppter qd ē demonstratione. ⁊ ptinet in se quiq3 clausulas. ¶ Prima dicit q ois questio ppter quid est: est termiabilis demōstratōe. ⁊ hoc videbitur in vno dubio. ¶ Secūda clausula dicit q questio ppter quid est supponit vnā ppositionē eē verā ⁊ vnū predicatū vere dici de subiecto. S3 querit nomen causale illi⁹ inherētie pdicati ad subiectū quo nomie inuēto deb3 poni cū questione. et tūc aggregatū terminabitur demōstratōe. Vt querendo ppter quid. hō ē risibilis si dicatur q hō est risibilis ppter aia3 rationalē: tūc illa tota ppō termiabitur demonstratōe ppter qd ¶ Tertia clausula dicit q ad terminādū talē ppōnem d3 sumi mediū causale ī pmissis. ¶ Quarta clausula dicit. q illud mediū causale qnq3 est ignotū. ¶ Quita clausula dicit. q si illud mediū causale nō sit notū: siue si nō sit notū: q2 ē cause: tūc illud d3 inueniri per q2 ē effect⁹. Vn si causa sit ppria ⁊ adequata alicui effectui p quia ē illi⁹ effect⁹ cognoscit: q2 ē illius cause. S3 si talis effectus nō sit pprius ⁊ adequat⁹ tali cause: tūc d3 queri ali⁹ effectus ppri⁹ illi⁹ cause. Et p quia ē illi⁹ effect⁹ cognoscit: q2 est illius cause. ¶ Dubitat quō questio ppter quid ē: est termiabilis demōstratōe. Pro isto notat sicut pri⁹: quia in questione propter qd: signū quesitiuū nō ē de essentia qstionis. vt qrendo ppter qd hō ē risibilis. Questio ppter qd ē illa ppō hō ē risibilis. ¶ Isto notato dr q illa questio imediate termiat respōdendo nomē causale. s. dicēdo hō ē risibil ppter aiam rationalē. Scdo dicit q aggregatū ex qstione ppt qd ⁊ termino causali ē determiabile demōstratōe ppter qd: vt ista ppō hō est risibilis ppter aiam rōnale3 ē demōstrabilis ppter qd Et ad istu3 sensu3 intelligendū ē questionē ppter qd eē terminabilē demōstratōe S3 vtrū questio propter qd sine additōe termi causalis sit termiabil demōstratione propter qd. s. vtrꝫ hec ppō hō est risibilis possit demonstrari propter quid sine additōe termi causalis. De hoc sunt opiniones q superi⁹ narrate sunt in octauo capitulo ⁊ in prima parte.

De questiōe aūt: q2 est ⁊ questiōe si ē propositio scibilis et demōstrāda exprimit in questione. ⁊ querit de ea manifestatio veritatis p mediu3 ad hoc idoneū. Et ad inueniendū illud mediū quecūq3 fuerit pclusio demōstrāda: siue vniuersalis siue particularis: siue affirmatiua: siue negatiua data est ars primo priorꝫ.

¶ Ista est sexta ⁊ vltia ps hui⁹ capituli in qua ondit modus terminādi qstionē q2 ē. ⁊ qstionē si ē. Et ista ē satis nota nisi q de questione si ē: quidā dicūt q nō ē termiabilis demōstratōe Nam si questio si ē vel propō de est scdo adiacēte esset demōstrabilis: maxime esset sic arguēdo. Oīe a ē. ⁊ oīe b ē a. g oē b est. mō ibi est petitio principij: q2 pclusio est notior minore. nā noti⁹ ē b esse q3 b esse a. ¶ Pro isto notat q sicut dictū est superi⁹ duplex ē demōstratio. quedā ē cathegorica cui⁹ abe pmisse sunt cathegorice. Et alia est ypothetica cui⁹ vna pmissarū ē ypothetica: tūc ponūtur due ppōnes. Pria est. q questio si ē nō est termiabilis demōstratōe pprie cathegorica. P3 ex rōne adducta. Et dr notāter prope cathegorica: q2 vt aliq dicūt iste pcessus ē demōstratio: trāsmutatio natural ē ⁊ nō pōt esse sine materia pria: g materia pria ē. S3 iste pcessus nō est pprie demōstratio ex quo nō ē sillogism⁹. Scda propō. qstio si ē siue propō de ē scdo adiacente ē demōstrabil ypothetice. P3: q2 illo in octauo philicorꝫ demōstrat pmū motorē esse. Vn l3 hoc pricipiū ens sit pdicatū de qolib3 subiecto notissimū: tn notius dr de vno subiecto q3 de alio: g p hoc q dr noti⁹ de vno subiecto pōt demōstrari de alio subiecto: ergo ⁊c. Et sic pat3 solutio hui⁹ dubitationis.

¶ Et sic finit tot⁹ sūmularꝫ liber eruditissimi mgri Jo. dorp veri noialiū opinionū recitatoris iterptis ⁊ expositoris texi⁹ Buridani p Jo. carchagni diligētissimū ipressorē impressus. Anno dñi. M. cccc. nonagesimotertio. die Vo. xx. Januarij.

On retrouve, au commencement, l'avertissement de l'imprimeur et la pièce de vers qu'il adressait alors aux jeunes étudiants. (Voir fac-similé, *Histoire de l'Imprimerie*, t. I[er], p. 452.) La fin seule diffère.

Cette édition n'a pas été connue de Hain. Il en existe un exemplaire à la Bibliothèque Mazarine à Paris, et nous en avons vu un autre à la Bibliothèque de l'Université de Louvain. Comme dans l'édition de 1487, Janon Carcain n'a pas indiqué le lieu d'impression qui, cette fois, est bien Lyon. Il est maintenant hors de conteste que les deux éditions ont été exécutées dans cette ville et non à Paris, comme on l'avait cru jusqu'à présent.

Le titre de l'édition de janvier 1493 (v. st.) est disposé ainsi en deux lignes :

Commentū magiſtri Johānis dorp ſuper textu
ſummularū magiſtri Johānis Buridani

Le volume est imprimé avec deux sortes de caractères. Le plus gros est réservé pour le texte du Buridan. C'est un type nouveau dont nous donnons ci-dessous l'alphabet et qui n'avait pas encore été employé, que nous sachions, dans l'atelier de Carcain :

A B C D E F G H J L M N O P Q R S T U X Y

a b c d e f g h i l m n o p q r s t u v x y z

ā b⁹ c⁹ ō d⁹ ē e⁹ ꝛ ī i⁹ l' m̄ n⁹ n̄ ō ꝑ p̄ ꝙ q̇ r̄ ꝛ ꝑ ṙ ū v̇ ꝫ

ff ſſ ſt . : /

Le commentaire du professeur Jean Dorp est composé avec un très petit caractère gothique compact, qui n'est pas le type habituel de notre imprimeur. C'est le même que celui du *Diurnale ad usum Lugduni* de 1488 (voir fac-similé, p. 454), dans lequel on trouve quelques lettres capitales mélangées, l'A et le D de sa sorte courante.

AABCDDEFGHIKLMNOPQRSTUX

abcdefghiklmnopqrꝛsſtuvxyz

āb⁹ꝯd⁹ꝛēe⁹īi⁹m̄m⁹n̄n⁹ōo⁹ꝑpp̄

q̇ꝙꝗꝑt⁹r̄ūvꝶ ffflſſſt

Il doit exister d'autres impressions de Carcain qui ne sont pas encore connues et qu'on découvrira avec le temps. Ce que nous en avons énuméré jusqu'à présent suffit pour prouver que cet imprimeur n'est pas resté inactif de 1488 à 1494. Il justifie ainsi la qualification de *diligentissimus impressor* qu'il s'est décernée à ses débuts et qu'il s'est encore donnée par la suite.

En 1495, il fait paraître en in-quarto les traités de maître Thomas Bricot sur les *Insolubilia* et les *Obligationes*, dont nous reproduisons la dernière page avec la marque de l'imprimeur :

re.¶ Ad quartã concedo imposi-
tum et cũ proponitur illa homo ẽ
a nego illã qꝛ est impertinens quã
extra tẽpus obligationis negarẽ
ppter hoc ꝙ extra tempus nihil
significat. nisi ꝙ homo sit iste ter-
minus a et concedo ꝙ primũ mihi
propositum est falsum et quod a si
gnificat hoiem nego tñ cõsequẽ-
tiã qua infertur ꝙ negãdo istã hõ
est a nego illã hõ ẽ hõ vñ lꝫ p impõ
nem habeã ɔcedere ꝙ ista hõ est a
et ista hõ est hõ conuertãtur. ta-
mẽ põt vna negare altera conces
sa sicut i prio argumẽto negata ẽ
illa hõ ẽ asin⁹ et cõcessa ista de⁹ ẽ
Ad ɔfirmationẽ admitto impõeꝫ
et qñ pponit ista tu scis a esse veꝝ
cõcedo eã et ad improbationẽ di-
cunt aliq negãdo ɔñam: qꝛ a sensu
diuiso vero ad cõpositũ sĩm nega-
rem tñ maiorẽ imo dicõ ꝙ aliquã
illarũ scirẽ eẽ verã puta illãq est
xa nescio tñ an illa sit prima an se
cũda. ¶ Ad qntã admittitur im-
positio ꝛ ɔcedit illa a ẽ verũ et ad
argumẽtũ dico dubitãdo minorẽ
ꝛ dubito ɔclõnẽ ꝛ cũ dr a scis esse
veꝝ: igr a nõ dubitas eẽ verũ ne-
go ɔñam qꝛ vt dictũ ẽ i tertio no
tabili nõ ẽ incõueniẽs ꝙ idẽ a ego
sciã eẽ verũ ꝛ dubitẽ eẽ veꝝ p di-
uersas ppões. Ad cõfirmationeꝫ
dr silr nõ em incõueniẽs ẽ idẽ esse
scitũ ꝛ dubitatũ remotissimũ quia
scia nõ excludit oẽm dubitationẽ
respectu obiecti remotissimi sꝫ so
lũ respectu obiecti ppiqui inqtũ
est obiectũ ppiquũ ita ꝙ nihil idẽ
potest esse scitum ppinquum ꝛ du
bitatum respectu eiusdem. ¶ Et
hec de obligationibus.

¶ Sacre Pagine ac vernantissimaruꝫ artium doctorꝝ pfundissimi
Magistri Thome bricot tractatibus insolubiliũ ac obligationũ no-
uissime quoq p eundẽ emendatis: deo fauẽte finis imposit⁹ est. Qui
quidẽ Lugd. exarati sunt a Janono carcan. Anno salutis christia-
ne. M. cccc. xcv.



Cette marque, dont les filets du cadre sont détériorés par l'usage, est coupée à sa base. On n'a qu'à la comparer avec celle qui se trouve entière et dans son premier état à la fin du *Diurnale* de 1488. (Voir p. 455.)

Le 23 octobre 1495, Carcain imprimait en un volume in-folio le *Textus abreviatus super octo libros Physicorum Aristotelis*, de Thomas Bricot, dont il avait déjà publié d'autres ouvrages.

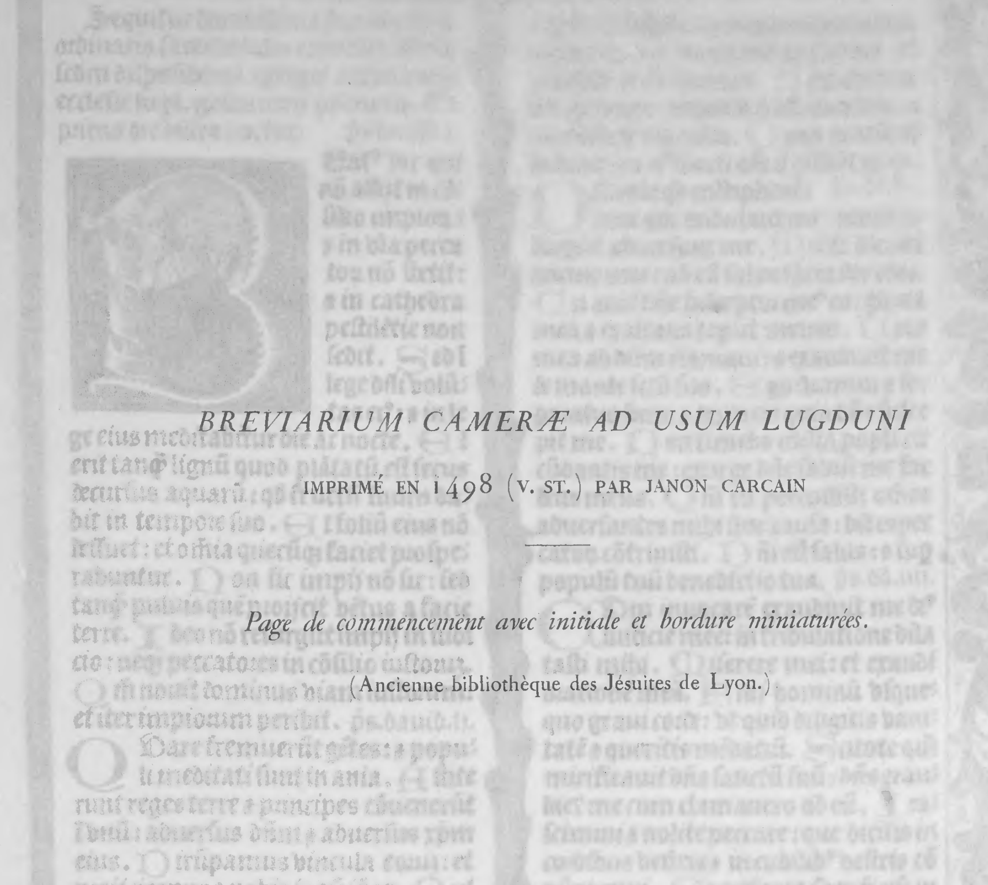
Six mois auparavant (le 29 avril), il avait terminé les *Summulæ*, de maître Buridan, commentées par le professeur Jean Dorp, petit in-folio à deux colonnes, reproduisant le texte du volume qu'il avait imprimé en 1487 pour être vendu à Paris sur le pont Saint-Michel. Le 16 juin 1499, il imprimait cet ouvrage pour la troisième fois.

Le chef-d'œuvre de Janon Carcain est un Bréviaire de chambre (*Breviarium cameræ*), de la cathédrale de Lyon. C'est un fort beau volume in-folio à deux colonnes, imprimé rouge et noir en caractères gothiques dits *de missel*, qui se trouve à la grande bibliothèque de Lyon et, à Paris, à la Bibliothèque nationale. Il en a été tiré des exemplaires sur vélin. Nous en avons vu un autre, il y a quelque temps encore, dans la bibliothèque des Pères Jésuites de Lyon[1], qui est passé depuis à l'étranger. La page de commencement des offices est décorée d'une riche bordure peinte en miniature aux armes des chanoines de Saint-Jean, comtes de Lyon. Nous reproduisons ci-contre ce beau spécimen de l'art lyonnais.

Au folio coté CCC XXVI, on trouve une longue suscription qui nous donne les noms des ecclésiastiques qui surveillèrent l'impression de ce bréviaire. Ce furent : Roland de Vaulx, vicaire ou sous-maître de la grande église de Lyon; Pierre Godemard et Jean Bas, prêtres perpétuels; Jean Chaney, maître ès arts, bachelier en lois et licencié en décrets[2], qui travaillèrent de concert, suivant la volonté exprimée par Jean Renier, jadis vicaire de ladite église, pour continuer son œuvre commencée depuis longtemps. Mû par les mêmes considérations, Janon Carcain, libraire à Lyon, l'a charitablement imprimé, achevé et fini heureusement (*eisdem de causis etiam charitative impressit, peregit et*

[1] Cet exemplaire, de la plus grande beauté, que nous avons eu entre les mains, était dans une reliure du XVI[e] siècle, exécutée vers 1540 ou 1550. Il paraît avoir appartenu, à cette époque, à Hugues de Gabiano, probablement de la famille des Gabiano qui exercèrent la librairie et l'imprimerie à Lyon, au XVI[e] siècle. Sur la garde, on lit cette mention : « L'an mil cinq cens quatre-vingt et deux et le vingt-huictiesme jour du moys de novembre, à unze heures et ung quart d'eure du soir, est allé de vie à trespas, noble homme Mons. Hugues de Gabiano, conseiller du Roy, ès cours et siège présidial de la seneschaussée de Lyon. » Le volume passa ensuite entre les mains d'un nommé Danger, maître de chapelle, qui le vendit, le 26 septembre 1655, à Phily, chanoine de Saint-Just, de Lyon, comme le constatent ces lignes écrites à l'intérieur de la couverture : *Hoc breviarium ad usum Clericorum Lugdunensium in Camera, emi a Domino Danger, musices magistri, die 26ª 7bris anno 1655 : PHILY.* Au-dessous, on trouve la note suivante d'un nouveau possesseur : *Hoc breviarium habui a Domino Phily, canonico Sancti Justi et correario nostro die 6ª 9bris anno 1656 : DESCHAMPS.* Ce doit être le même que celui qui se trouvait dans la bibliothèque de M. de Riolz et est signalé par van Praet.

[2] Péricaud croit que le maître ès arts nommé parmi les collaborateurs du Bréviaire de Lyon est le même que Jean de Channey, qui s'établit plus tard imprimeur à Lyon et se fixa définitivement à Avignon, où il exerça de 1513 à 1536. Il est auteur d'un commentaire latin sur le *Textus Sacramentorum*, petit in-quarto, imprimé à Lyon, par Claude Nourry, en 1505. On y trouve des vers que Péricaud qualifie de curieux (*Bibliographie lyonnaise du XV[e] siècle*, 4[e] partie, p. 12; ouvrage cité). Du Verdier (*Bibliothèque françoise*, tome VI, p. 124; ouvrage cité), qui ne les avait sans doute pas compris (il y a dans le nombre des vers anacycliques), les traite de barbares et dignes du panier : *Versus sunt barbari barbaris scholiis explanati, dignum patella operculum.*



BREVIARIUM CAMERÆ AD USUM LUGDUNI

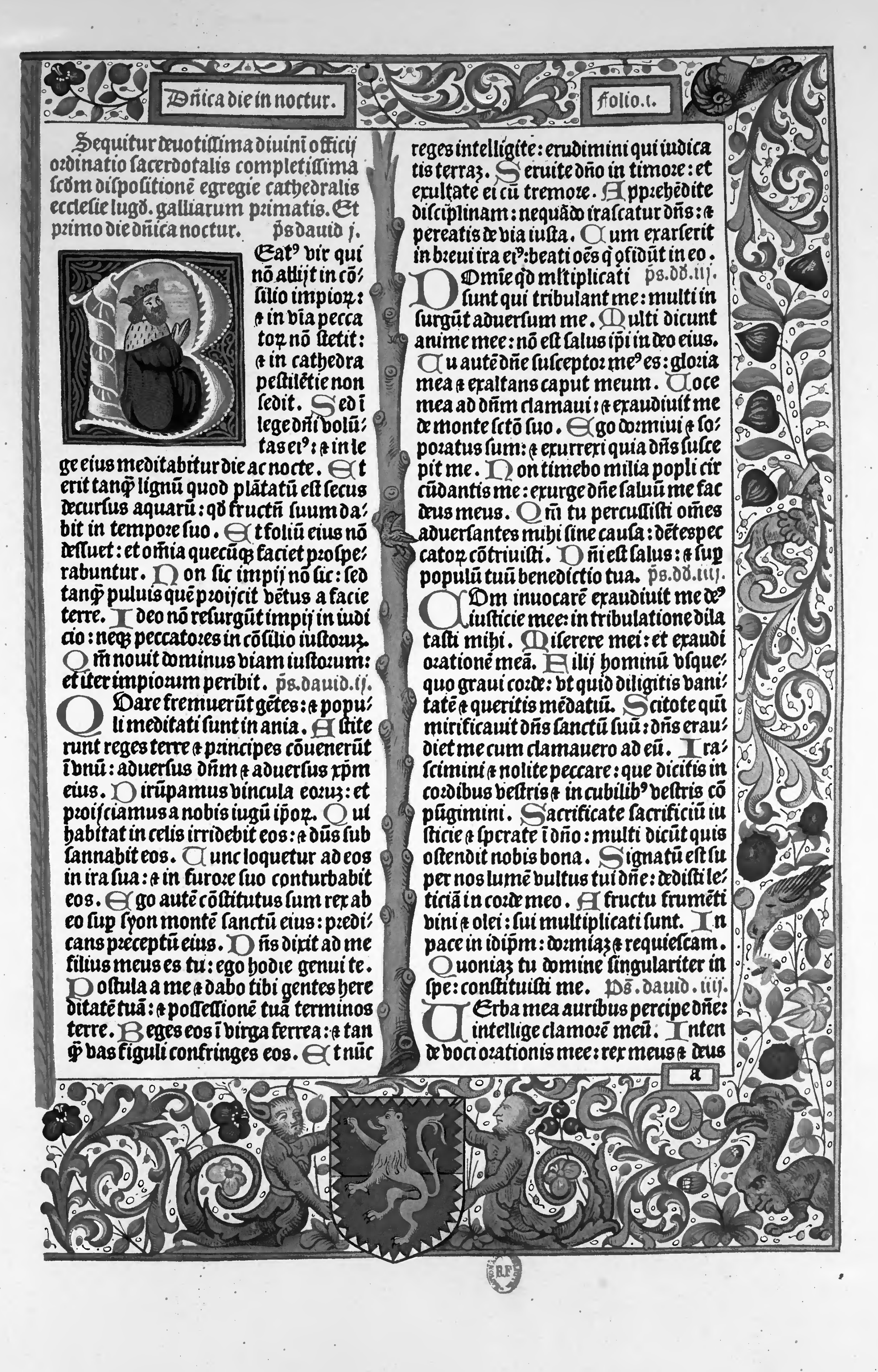
IMPRIMÉ EN 1498 (V. ST.) PAR JANON CARCAIN

Page de commencement avec initiale et bordure miniaturées.

(Ancienne bibliothèque des Jésuites de Lyon.)



Les pages intermédiaires sont blanches



Sequitur deuotissima diuini officij
ordinatio sacerdotalis completissima
scdm dispositionē egregie cathedralis
ecclesie lugd. galliarum primatis. Et
primo die dñica noctur. ps dauid .j.

Beat⁹ vir qui
nō abijt in cō
silio impioꝝ:
⁊ in via pecca
toꝝ nō stetit:
⁊ in cathedra
pestilētie non
sedit. Sed i
lege dñi volū
tas ei⁹: ⁊ in le
ge eius meditabitur die ac nocte. Et
erit tanq̃ lignū quod plātatū est secus
decursus aquarū: qd fructū suum da
bit in tempore suo. Et foliū eius nō
defluet: et omia quecūq3 faciet prospe
rabuntur. Non sic impij nō sic: sed
tanq̃ puluis quē proijcit ventus a facie
terre. Ideo nō resurgūt impij in iudi
cio: neq3 peccatores in cōsilio iustoꝝ.
Qm̄ nouit dominus viam iustorum:
et iter impiorum peribit. ps.dauid.ij.

Quare fremuerūt gētes: ⁊ popu
li meditati sunt inania. Astite
runt reges terre ⁊ principes cōuenerūt
i vnū: aduersus dñm ⁊ aduersus xp̄m
eius. Dirūpamus vincula eorū: et
proijciamus a nobis iugū ipoꝝ. Qui
habitat in celis irridebit eos: ⁊ dñs sub
sannabit eos. Tunc loquetur ad eos
in ira sua: ⁊ in furore suo conturbabit
eos. Ego autē cōstitutus sum rex ab
eo sup syon montē sanctū eius: predi
cans preceptū eius. Dñs dixit ad me
filius meus es tu: ego hodie genui te.
Postula a me ⁊ dabo tibi gentes here
ditatē tuā: ⁊ possessionē tuā terminos
terre. Reges eos i virga ferrea: ⁊ tan
q̃ vas figuli confringes eos. Et nūc
reges intelligite: erudimini qui iudica
tis terraꝫ. Seruite dño in timore: et
exultate ei cū tremore. Apprehēdite
disciplinam: nequādo irascatur dñs: ⁊
pereatis de via iusta. Cum exarserit
in breui ira ei⁹: beati oēs q̄ cōfidūt in eo.

Domine qd mltiplicati ps.dd.iij.
sunt qui tribulant me: multi in
surgūt aduersum me. Multi dicunt
anime mee: nō est salus ipi in deo eius.
Tu autē dñe susceptor me⁹ es: gloria
mea ⁊ exaltans caput meum. Voce
mea ad dñm clamaui: ⁊ exaudiuit me
de monte scō suo. Ego dormiui ⁊ so
poratus sum: ⁊ exurrexi quia dñs susce
pit me. Non timebo milia popli cir
cūdantis me: exurge dñe saluū me fac
deus meus. Qm̄ tu percussisti omes
aduersantes mihi sine causa: dētes pec
catoꝝ cōtriuisti. Dñi est salus: ⁊ sup
populū tuū benedictio tua. ps.dd.iiij.

Cum inuocarē exaudiuit me de⁹
iusticie mee: in tribulatione dila
tasti mihi. Miserere mei: et exaudi
orationē meā. Filij hominū vsque
quo graui corde: vt quid diligitis vani
tatē ⁊ queritis mēdatiū. Scitote qm̄
mirificauit dñs sanctū suū: dñs exau
diet me cum clamauero ad eū. Ira
scimini ⁊ nolite peccare: que dicitis in
cordibus vestris ⁊ in cubilib⁹ vestris cō
pūgimini. Sacrificate sacrificiū iu
sticie ⁊ sperate i dño: multi dicūt quis
ostendit nobis bona. Signatū est su
per nos lumē vultus tui dñe: dedisti le
ticiā in corde meo. A fructu frumēti
vini ⁊ olei: sui multiplicati sunt. In
pace in idipm: dormiā ⁊ requiescam.
Quoniā tu domine singulariter in
spe: constituisti me. Ps. dauid .iiij.

Verba mea auribus percipe dñe:
intellige clamorē meū. Inten
de voci orationis mee: rex meus ⁊ deus



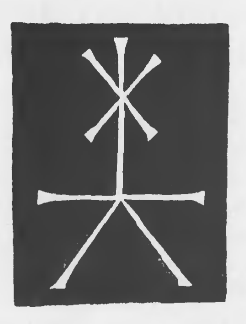
Les pages intermédiaires sont blanches

feliciter finivit, Janonus Carcani, librarius Lugduni) le cinq mars, l'an du Seigneur mil quatre cent quatre-vingt-dix-huit. Cette date correspond au 5 mars de l'année 1499 (n. st.), Pâques tombant, en 1498, le 15 avril.

Cette suscription, dont la fin est reproduite en fac-similé dans l'ouvrage capital de M. Thierry-Poux (*Premiers monuments de l'Imprimerie en France au xv[e] siècle,* pl. XXIV, n° 2), est suivie de 32 feuillets non chiffrés se terminant par une table, après laquelle se trouve un *explicit* et le registre des cahiers dont se compose le volume avec un alphabet des lettres capitales. Au-dessous, est placée la marque de l'imprimeur tirée en rouge.

Explicit breuiarium camere ad
usum Lugduni.

Registrũ huius operis.a b c d e f g h.
A B C D E F G H J K L M N O P
Q R S T V. AA BB CC DD
EE FF GG HH JJ kk LL MM
aa bb cc dd. Omnes sunt quaterni pter
g & h. qui sunt triterni. kalendariũ ve-
ro quaternum.



La marque de Carcain, devenue hors d'usage et, en partie, coupée dans le *Bricot* de 1495, a été regravée pour le Bréviaire de 1499. Elle n'est pas tout à fait de même dimension et n'a pas d'encadrement de filets. Le caractère nouveau est de fonte parisienne, des types employés par l'imprimeur Jean Morand. (Voir *Histoire de l'Imprimerie en France,* t. II, p. 220.)

Le petit caractère dont Carcain s'était servi dans ses débuts était de provenance italienne. M. Proctor, fin observateur, avait remarqué, le premier, sa ressemblance avec un type quelquefois employé à Rome par Eucharius Silber

IMPRIMERIE NATIONALE.

à partir de 1481, et que cet imprimeur qualifie de *litteræ Venetæ,* c'est-à-dire de lettres ou fontes vénitiennes. Ce type avait été effectivement employé auparavant à Venise par Adam de Rottweil. On le trouve encore à Bologne, chez Dominicus de Lapis, en 1481 et 1482. Francesco Girardengi, imprimeur à Pavie et à Venise, s'en est aussi servi en 1480. Les productions de ces divers imprimeurs se différencient par une, deux et quelquefois trois ou quatre lettres capitales qui ont été modifiées. La fonte de Bologne est, suivant M. Proctor, celle se rapprochant le plus du type employé à Lyon par Carcain, qui est presque identique (*almost identical*).

Ce type, dont Carcain possédait deux corps différents, commençait à s'user. Carcain, qui avait eu des rapports avec Paris dès ses débuts dans la carrière, s'adressa à des fondeurs parisiens et se procura ainsi les caractères avec lesquels il imprima le grand Bréviaire de chambre de l'église de Lyon. Il n'a pas publié d'ouvrages illustrés. Nous n'avons encore trouvé aucune gravure sur bois, même isolée, dans ses livres.

Janon Carcain demeurait de l'autre côté de la Saône, dans le quartier Saint-Jean, au pied de la montagne de Fourvières. Il occupait près du Palais, moyennant 80 livres par an, tout le devant d'une des maisons appartenant à Antoine Molème, contiguë à celle de Claude Sellier, notaire, tenant par derrière à la maison dite «de Roanne» et à Claude Patarin [1].

[1] «*Depuys la maison Barthélemy Bellièvre qui fut de Estienne Bourbeuon, faisant le carré du Palaix par la rue des Estuves jusques à la maison de Roenne et depuys ladite maison de Roenne jusques à la porte du Cloistre Saint-Jehan.* — Janon Carcant, libraire, tient à louage lad. maison (maison d'Anthoine de Molesmes, à cause de Magdeleine Basles, sa femme..., joignant à ladite première maison devers la bize et la maison de Claude Sellier, notaire, devers le vent et par derrière à Roenne et la maison de messire Claude Patarin), c'est à savoir tout le devant qui en baille par an IIII^{xx} l. t... » (*Registre des Nommées de 1493*. Archives de Lyon, CC 5, fol. 17 v°.)

CHAPITRE LVI

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE JEAN DU PRÉ

(1487-1500)

Association de Jean du Pré avec Nicolas Philippe. — Il travaille seul ensuite. — Sa première marque. — Ses principaux livres en latin. — Livres en français. — *L'Ystoire de Pierre de Provence et de la belle Maguelonne.* — *L'Ystoire de la Passion.* — *L'Éternelle Consolation.* — *La Mer des Hystoires* et ses illustrations. — Jean Du Pré va imprimer en province, à Narbonne et à Uzès. — Son retour à Lyon. — Sa nouvelle marque et ses dernières impressions. — Son séjour à Avignon. — Déclin et fin de sa carrière.

Jean du Pré a commencé à imprimer à Lyon en société avec un imprimeur allemand, Nicolas Müller (*Pistoris*), originaire de Benssheim, plus connu sous le nom de Nicolas Philippe ou Philippi, et compagnon de Marc Reinhart, de Strasbourg, qui vint s'établir à Lyon, en 1477.

Il est nommé avec Nicolas Philippe à la fin d'une édition française, de format in-folio, des Vies des Pères de saint Jérôme, qui commence ainsi : *Ensuit la très devote, très louable et recommendable vie des anciens saintz pères hermites, nouvellement translatée de latin en françois et diligemment corrigée en la cité de Lyon, l'an de notre Seigneur Mil. CCCC. IIII vintz et six, sur ce que en ont escript et aussi translaté de grec en latin Monseigneur saint Jérosme, très devot et aprouvé docteur d'église et autres solitaires religieux après luy. Et premièrement ensuit le prologue du translateur.* (Voir fac-similé, p. 145.)

L'ouvrage est divisé en deux parties. La seconde commence par le libellé suivant : *Sensuit la seconde partie de la vie des saintz pères d'Egipte contenant en divers livres plusieurs loables exhortations pour induire toutes personnes, principalement gens de religion, à bien et salutairement vivre : Avecques aucune belles histoires excitans à fuyr les vices et ensuivre les vertus...* On trouvera ci-après un fac-similé de la première page de cette seconde partie avec figure sur bois.

Exortaciõs des saintz peres.

Sensuit la seconde partie de la vie des saintz peres degipte: cõtenãt en divers livres plusieurs loables exhortations pour ĩduire toutes persõnes: principalemẽt gens de religion a bien et salutairement viure: Auecq̃s aucune belles histoires excitans a fuyr les vices et ensuiure les vertus cõme plus amplement est declaire en la table posee au commencemeut de ce present livre ou sont au lõg declairez les chappitres cõtenuz tant en la precedant premiere partie que en ceste seconde: et en la tierce et quarte parties apres ensuivans le tout translate de latin en frãcois sur les livres qui en ont este faitz par mõseigneur saict iherosme tresdeuot et aprouue docteur en saincte esglise Et premieremẽt ensuit le ꝓlogue. commẽcant en latin. Vere mundum.

Qui est celui qui doubte que le monde ne soit garde et cõserue par les merites des saintz et entre les aultres par ceulx desq̃lz la vie est escripte en ce p̃sent volume. lesquelz ont fouy toute cõcupiscence et du tout renonce au monde en estimant estre rien tout ce qui y estoit. Et pour en distraire totalement leurs affections et les cõuertir a dieu ont voulu habiter et demourer es desers: les ungs en grandes cavernes: et les aultres en roches et haultes montaignes sans auoir eu aucune cure ou solicitude de leur boire ne de leur mengier et comme totalement ayans fiãce en la misericorde de dieu ilz sen sõt alez sans argẽt sans pain et sans autre viande en lieux solitaires ou ne frequẽtoit personne: et ou ne croissoiẽt aucuns biẽs si nõ herbes et fruitz sauuaiges ou chose merueilleuse Jamais nauoient fain ne soif mais ont este substantez seulement de la grace et misericorde de nr̃e seigneur: Si deuons bien aymer nostre dieu quãt il a permis et voulu q̃ par leurs merites nous puissons de noz maulx estre alegez et par leurs supplicacions. moyennant la grace de dieu obtenir la remission de noz pechiez. Vous qui lires ce present livre ne prenez pas garde au langaige rude et mal orne mais seulemẽt a la snbstance qui est fructueuse. la diuine science ne requiert pas estre fulcie de sophisticacions ne ꝓposiciõs ornees ou polyes mais seulemẽt de matiere vraie. Aulcunesfois ornement de parolles fait distraire la proposicion de verite: Les sainctes vies et deuotes conuersacions des venerables patriaches et prophetes cõme abraham isaac: et iacob: moyse: helie. et iehan: sont redigees et mises par escript: nõpas tant seulemẽt affin de les glorifier. car dieu les a magnifiquemẽt glorifiez en son royaume. mais aussi affin que par leurs vertueuses euures nous puissõs prẽdre doctrine de verite: et exemple de vie salutaire.

Sensuiuent les exortacions cõmẽcans en latin. Quidem sanctorum senior. etc.



Aucuns religieux interroguerent ung des saintz peres degipte pour quoy il faisoit tant de abstinences A quoy il respõdit en ceste maiere. Mes enfans il est necessite q̃ nons ayons en hayne tout le repos de ceste presente vie et toutes

Une édition du même livre venait de paraître chez Jean Du Pré, imprimeur du même nom à Paris, et les imprimeurs lyonnais en avaient reproduit le même texte français sans autre changement que le nom de la ville de Lyon qu'ils avaient substitué à celui de Paris. (Voir fac-similé, t. Ier, p. 229.)

L'achevé d'imprimer de l'édition de Paris est en prose; celui de l'édition lyonnaise a été mis en vers et amplifié. On le trouve reproduit ci-dessous en fac-similé :

Cy fine le liure nomme
Des saintz peres iadis degypte
Et dautres lieux bien renomme
Mesopotampe thebayde
Qui en leur temps vie treselite
Solitaire et deuocieuse
Ont menee et tresbenedicte
Pour acquerir vie glorieuse
Jadis translate de latin
En francoys lan mil quatrecens
Quatrevingz et six de matin
De iour de nuyt par gens de sens
Prins sur les liures quen son temps
Saint ierosme docteur deglise
De grec en latin ie lentens
A translatez et sans reprise
Imprime et fait a lyon
Lan dessusdit et de ianuier
Le quinziesme sans fiction
Nul ne vueille ce denier
Nicolas phelip sans oubier
Et Jehan dupre par bon accord
Les liures ont voulu imprimer
Sans auoir entreulx nul discord
Prince de puissance treshaulte
Sil vous plaist donnez leur ce don
Que de ce que trouuerez faulte
Leur vueillez ottroyer pardon

On travailla jour et nuit à la confection de ce livre, qui fut imprimé avec un caractère nouveau imité des types dont Guillaume Le Roy se servait dès 1485 et dont nous avons déjà donné l'alphabet. (Voir p. 148.)

La date d'achèvement est indiquée comme ayant eu lieu le matin du 15 janvier 1486, correspondant au 15 janvier de l'année 1487 (n. st.).

L'édition de Paris était un livre illustré d'un grand nombre de figures sur bois. On en copia aussi les sujets, non d'une façon servile, mais d'une manière très habile, en les interprétant librement. Ainsi traitées, ces illustrations peuvent soutenir avantageusement la comparaison avec les originaux qui les ont inspirées ou leur ont servi de modèles. Nous en avons reproduit des spécimens au chapitre de Nicolas Philippe. (Voir p. 146 et 147.)

Les deux associés se séparèrent quelques mois après cette publication et travaillèrent ensuite chacun de son côté.

Du Pré imprime seul une édition in-quarto des Postilles de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, sur les Épîtres et les Évangiles des Dimanches.

Vitam bonã
et exitũ beatũ. Ego
frater Guilhermus
sacre theologie pro-
fessor minimus pari
sius educatus: Sacrorum euangelio
rum ac epistolarum de tempore die-
bus dominicis et sanctis: etiam sup
commune apostolorum: martyrum:
confessorum: virginum: et pro defun-
ctis expositiones in vnum colligere
volumen: minus expertis clericis ac
insipientibus predicatoribus perne-
cessarium fore iudicaui. Considerãs
nonnullos cancellistas minus caute
ac impite euãgelia et epistolas vul-
go xpiano pronũciantes procedere:
non habentes eorumdem expositio-
num scientiam que necessaria est. Cõ
posui igitur et hunc librum pro eisdẽ
vt supra: ac pro omnibus sacrorum
euangeliorum et epistolarum exposi-
tionem cupientibus. Non meum qd
exiguum est ingenium consului pro-
prias dictas expositiões: sed aliorũ
sacre pagine doctorum libris innitẽs
eas quas melius scripserũt postillas
et expositiones perfunctorie exoran-
do: post quẽlibet passum textus po-
nens cum premissione tituli vniuscu
iusqꝫ quod scripsit. Adijciensqꝫ post
quãlibet dominicalis euãgelij expo-
sitionem necessaria notabilia pro ma
teria textus: Ex sermonibus de tem-
pore eximij doctoris Hugonis de pra
to sumpta.

Sunt autem hec doctorum nomi-
na. Sancti Augustini. Sancti Gre-
gorij. Sancti Hieronymi. Sãcti Am
brosij. Venerabilis Bede et ipsorum
omelijs. Glose iterlinear. Glose ordi
narie. Nicholai de Lyra. Nicholai de
gorra sup quattuor euãgelistas. San
cti Thome de aquino super Johan-
nez. Guilhermi lugdunẽsis in sermo
nibus de tempore. Jordani ex sermo
nibus de tempore. Rabani. Quorũ
modus penes titulos abbreuiatos le
gendi talis est.
Ly.i. nicholaus de lyra.
Gor.i. nicholaus de gorra.
Glo. interli.i. glosa interlinearis.
Glo. or.i. glosa ordinaria.
Ra.i. rabanus.
Guil. lugdu. id est Guilhermus lug-
dunensis.
Jor.i. iordanus.
Vin.i. vincentius.



aij

Le premier feuillet est entièrement blanc. Le second feuillet, recto, au bas duquel on voit une marque aux initiales de Jean Du Pré, sert de titre.

L'énoncé en est prolixe. On remarque à la fin, parmi les auteurs qui ont commenté le texte primitif, le nom d'un prédicateur de l'ordre de Saint-

Dominique, Hugues du Pré (*Hugo de Prato*), qui vivait précisément à cette époque et était peut-être parent de notre imprimeur. Cette édition parut le 30 novembre 1487, comme l'indique le colophon final.

Postilla epistolarum ⁊ euangeliorum
dominicalium ⁊ solẽnitatum necnon
d̄ sanctꝭ finit feliciť. Impꝛ̃ssa Lugduni
per Johannẽ de prato Anno domini
M.cccc.lxxxvij. die vltia Nouẽbꝛis.

C'est un livre fort rare, dont le seul exemplaire connu, jusqu'à présent, est conservé à la bibliothèque de la ville de Besançon.

Incipit postilla super euange-
lia: ⁊ pꝛimo dominicalia secundũ
sensum litteralem iuxta concoꝛdã
tias euangelistarum.
Dominica pꝛima aduentus. Euã-
gelium secundum matheum. xxj.



IN illo tẽpo
re. Cũ appꝛopin
quasset hierosoly-
mis ⁊ vẽisset beth-
phage ad montẽ
oliueti: tũc misit duos d̄ discipulis
suis dicens. Ite in castellũ quod
contra vos est: ⁊ statim inuenietis
asinam alligatam ⁊ pullum cũ ea:
soluite ⁊ adducite mihi. Et si quis
vobis aliquid dixerit: dicite quia
dominus his opus habet: ⁊ con-
festim dimittẽt eos. Hoc autem to-
tum factũ est: vt adimpleretur qđ
dictum est per pꝛophetam dicen-
tem. Dicite filie syon. Ecce rex tuus
venit tibi mansuetus sedens super
asinam ⁊ pullum filium subiuga-
lis. Euntes autem discipuli fecerũt
sicut pꝛecepit illis iesus. Et adduce
runt asinam ⁊ pullum: ⁊ imposue
runt super eos uestimẽta sua: ⁊ eũ
desuper sedere fecerunt. Plurima
autem turba strauerunt vestimen-
ta sua in via. Alij autem cedebant
ramos de arboꝛibus: ⁊ sternebãt
in via. Turbe autem que pꝛecede-
bant ⁊ que sequebantur clamabãt
dicentes. Osanna filio dauid. Be-
nedictus qui venit in nomine dñi:

CUm appꝛopĩquas
sent hierosolymis. Mat. xxi.
Mar. xi. Luce. xix. Joh. xij. Hysto-
ria huius euãgelij facta est Anno xp̃i
xxxiij. xiij. kalen. apꝛilis. Domica. lu
na. x. indictione. vi. Ante initium ho
dierni euangelij habetur. Joh. xij. ꝙ
ante sex dies pasche. i. sabbato ante
diem palmarum xp̃s venit bethani-
am: qđ erat castellũ marthe ⁊ marie
magdalene distans a hierusalem duo
parua miliaria: que faciunt vnum di
midium miliare apud nos scz in par
tibus alamanie: vbi fecerũt xp̃o cenã
⁊ martha ministrabat. Lazarus ve-
ro erat vnus ex discumbẽtibus. Ma
ria magdalene aperuit pixidẽ d̄ al-
bastro vnguenti nardipiscati pꝛecio
si: et vnxit pedes ⁊ caput dñi. Conue
nerunt autem bethaniam multi: non
tantum pꝛopter ihm: sed vt lazarum
viderent resuscitatum. Cogitauerunt
autem pꝛincipes sacerdotũ: vt ⁊ laza
rum interficerent: quia multi pꝛopter
ip̃m abibant ex iudeis ⁊ credebãt in
a iij

Feu Auguste Castan en a donné une description détaillée dans le *Catalogue des Incunables* de cet établissement (n° 529). Il a compté 48 petites gravures sur bois, dont une répétée quatre fois, une autre trois fois et trois deux fois, intercalées dans les colonnes du texte. Ces illustrations sont différentes

de celles qui se trouvent dans une autre édition donnée auparavant par Nicolas Philippe (voir p. 141-142), que Du Pré venait de quitter.

Dans le courant des années 1488 à 1490, le nom de Jean Du Pré paraît sur des ouvrages latins de théologie, des livres d'écoliers et des classiques. Il réimprime tour à tour, en variant ses types, les *Auctores octo* avec leur glose, les livres de Boëce : *De Consolatione Philosophiæ* et *De Disciplina Scholarium*, accompagnés du commentaire de saint Thomas d'Aquin, le *Compotus* ou almanach perpétuel expliqué.

laudationis modus: ꝛ q in ve.te.non solũ laudabãt deũ vocib' hũanis: ſ et musicis istru
mẽtis: iõ dicit. Laudate eum in sono tube ꝛc. ꝛ noiantur hic pl'a instrumẽta musica qbus
vtebant sacerdotes ꝛ leuite: ꝛ descriptõem eoꝝ pertranseo: q ꝛ sunt satis nota excepto vno
cũ dĩ. ¶ g Et choro. et dicit aliqui q chor' est instrm̃ de corio factum: et hz duas fistulas
de ligno: vnam p quã inflatur: ꝛ aliaz per quam emittit sonũ: ꝛ vocat gallice cheurette: cre

in psalterio et cithara. Laudate eum
in tympano: et choro: laudate euz in
cordis et organo. Laudate eũ in cym-
balis benesonantibus laudate euz in
cymbalis iubilatiõis: omnis spiritus
laudet dominum. Alleluya.
Explicit psalterium.

do tñ magis q hic accipitur chorus
p laudãtiũ societate. ¶ b Laudate
eũ in cordis. i. instrũs hñtibus cordas
de ere seu itestinis: ſ q iste modulatõ
nes instroꝝ seu vocũ deo non sunt ac
cepte: nisi inq̃tũ pcedũt ex mẽtis de
uotione: iõ ɔcludit in fine. ¶ i Ois
spũ. lau. dñz. videt aũt mihi q ps. iste
potest aliter exponi: vt sit conclusio to
tius li. ps. ꝛ ɔñter se hñs ad p̃cedentẽ
ps. qui teriatur in trans. electoꝝ ad ce
lestem gl'iam pacto iudicio extremo:
ꝛ iõ in hoc ps. inuitantur oẽs ciues ce
lestes ad dei laudem ppetuaz: inter quos primo inuitant hoies ad gloriam assumpti: q cri
stus in hũanitate assumpta et beata virgo maria excedũt oẽs angelos in celesti gloria: ꝛ iõ
dicitur. Laudate dñm in sanctis eius. i. in societate sanctoꝝ ex hoibus. Laudate eum in fir
mamento virtutis eius. i. in celo empyreo: qd est bonoꝝ locus. et dicit firmamẽtum ratõe
pretacta. Secundo inuitantur ciues celestes quantũ ad angelos: cum dicitur. Laudate euz
in virtutibus eius. i. in societate angeloꝝ qui nominantur noie virtutuz: eo q melius ordo
medie hierarchie noiatur ordo virtutuz. extrema aũt aliquãdo noiantur a medio. Laudate
euz secundũ multitudinẽ magnitudinis eius. licet aũt magnitudo diuina sit vna ꝛ nõ mul
tiplicata in se: dicitur tamen quodãmõ multiplicari inquantũ ab ea pducũtur multi effect'
magni: ꝛ q isti effectus maxime relucẽt in ciuibus celestibus tam angelis q̃ hoibus: ideo
vtrisq dicitur. Laudate eum secundum multitudinem magnitudinis eius. Laudate eum
in sono tube: laudate eum ꝛc. scdm q dicit beatus gre. Balbutiendo prout possumus excel
sa dei resonam'. i. per sensibilia nobis nota: ideo hic exprimũtur multa instrumenta musica
non quia habeant locum in celesti patria: sed assignandum magnitudinem iocunditatis
celestis: in qua licẽt sit laus vocalis ẽm aliquos doctores: vt dictũ ẽ ps. precedenti: tñ laus
mẽtalis siue spũalis est principalior: ideo in fine cõcluditur. Omnis spũs laudet dñm. i.
spiritus angelicus ꝛ humanus: qui ibi continue laudant deum: secundum q dicitur supra
psal. lxxxiij. Beati qui habitant en domo tua domine in secula seculorum laudabunt te. Ad
quam laudem nos perducat qui cum patre ꝛ spũ sancto viuit et regnat in secula seculorum
Amen.

Explicit postilla super librum psalmorum edita a fratre Nicholao de ly
ra et ordine minorum: sacre theologie doctore excellentissimo. Impres
sa Lugduni per Johãnem de prato. Anno domini. M.cccc.lxxxviij.
die. xv. aprilis.

Le 15 avril 1488, Jean Du Pré met au jour, dans le format in-quarto, l'ouvrage intitulé *Postilla super librum Psalmorum*, par Nicolas de Lyre, dont nous reproduisons ci-dessus la dernière page. Le volume est imprimé avec deux sortes de caractères; le plus petit, celui du commentaire, avait déjà été employé dans la *Postilla super Evangelia* de 1487.

Le volume débutait par le titre suivant composé en gros caractère gothique de 18 points :

Postilla Nicholai de Lira super psalterium vnacum canticis.

Dans cette édition, Du Pré emploie, pour le texte, un caractère ayant déjà servi dans un Boëce daté du 8 février 1487 et dont voici l'alphabet :

A B C C D E F G H J L M N O

P Q R S T V X

a b c d d e f g h i j l m n o p q r z ſ s t u v x y z

ff fl ſl ſſ ſt cꝓ i^a o^b u^c n^d o^e e^f e^g c^h a^i o^k b^l i^m z^n u^o

t^p i^q i^r e^s n^t i^u s^x l^y z^z ā d^l ē e^z z^d ī ſ̄ m̄ n̄ ō $\bar{o}^o$ $\bar{a}^n$

$\bar{m}^d$ ꝑ ꝓ p̄ q̇ q̄ $\bar{q}^p$ cꝓ ꝑ ſ̄ $\bar{u}^k$ v̇   . : ; /

Pour le commentaire entourant le texte, Du Pré a employé un autre caractère que l'on retrouve quelques mois après chez Nicolas Philippe [1].

[1] Le caractère en question était celui de Pierre Hongre ou le Hongrois, qui s'en était servi le premier en 1482. Lorsque ce dernier quitta Lyon, après s'être associé avec Mathieu Husz, pour aller, quelques années après, à Toulouse, où on le retrouve travaillant chez Henry Mayer, il dut le remettre à Sixt Glockengieser, de Nordlingen, hôtelier à Lyon, qui était en même temps imprimeur. (Voir Rondot. *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle*, p. 161; ouvrage cité.) C'est avec ce même caractère que Glockengieser a imprimé l'*Augustinus de Anchona, de Laudibus Virginis gloriosæ*, seul livre qu'il ait signé. Pierre Hongre avait déjà imprimé la *Summa de ecclesiastica potestate*, in-folio, ouvrage du même auteur. (Voir fac-similé, p. 338.) Une légère différence dans la majuscule R fait supposer que le poinçon a été regravé lorsque le type vint chez Du Pré, à la fin de 1487. Philippe s'est servi de ce type pour le commentaire de la *Pragmatica Sanctio*, achevée le 6 septembre 1488. Ledit caractère paraît être devenu la propriété de Nicolas Philippe, car on le retrouve dans presque toutes les impressions de Trechsel, son successeur. Philippe s'est servi également du gros caractère des *Postillæ* de Du Pré pour le texte du volume. On le remarque également dans les titres courants et dans les commencements de chapitres des livres de Trechsel; mais c'est un caractère banal qui a été copié par différents imprimeurs : à Lyon, par Mathieu Husz, en 1494 (n. st.), dans le premier volume du *Vita Christi;* ensuite en 1496, chez Pierre Mareschal et Barnabé Chaussart, dans *Goneti de Prato Facetia loquendi*, et enfin à Toulouse, dans *L'Aguillon d'amour divine*, sans date, livre imprimé par Jean Parix et Stephen Clebat.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nous donnons ci-dessous le fac-similé de l'alphabet des types employés pour le commentaire :

A B C C D E F G H I L M N O P Q

R S T V X

a b c d ꝺ e f g h i j k l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y z

ff fi ſſ ſi ſt ꝯ ā bꝰ ꝯ ꝯ̄ d̄ ç ꝺ̄ ē ꝛ gl ḡ h̄ h i iꝰ k m̄ mꝰ n̄

nꝰ ō p̄ ꝑ p̄ ꝓ ꝓ q̄ q̄ ꝙ r̄ ī ꝑ ſ ß t̄ t̄ ū ꝟ ¶ . : ꝫ

On remarquera que quelques lettres de bas de casse du texte ont un alphabet complet de petites lettres dites «supérieures», fondues sur le même corps et servant de renvois ou de points de repère pour la corrélation des passages du texte avec les éclaircissements du commentaire.

Le 6 juin 1489, Du Pré achève une édition des *Institutiones* de l'empereur Justinien, accompagnée de son commentaire, dont on verra ci-contre la première page imprimée en rouge et noir.

Le texte des *Institutes* est composé avec un gros caractère d'environ 16 points dont nous donnons ci-dessous l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N

O P Q R S T V

a b c d ꝺ e f g h i k l m n o p q r ꝛ ſ s t u v

x y z : . ꝫ

fi ſſ ſt ā bꝰ ꝯ cꝰ ꝺ̄ ē eꝰ ꝛ ī iꝰ kꝰ mꝰ nꝰ n̄ ō p̄ ꝑ

pꝰ ꝓ q̄ q̄ q̇ ꝙ̄ rꝰ ꝑ tꝰ t̄ ū ꝟ ſtꝰ Pꝰ

Dans la page de spécimen ci-contre, on verra, comme dans la *Postilla super Psaltorium,* des petites lettres supérieures servant de renvois aux différents passages du commentaire.

a ¶ In nomine domini nostri Jesu cristi. Et hoc nota ꝙ cristia⁹ fuit: alias non posset iperare. i. imperiũ iurisdictionẽ exercere: vt in auc. iusiu: quod prestatur in pri. ibi. Et cõmunicator ecclesie col. ii. vbi dr: ꝙ quilibet administrator debet iurare se esse communicatorem sancte et catholice ecclesie: sic ⁊ alias icipit: vt. C. de offi. pre. pre. l. in nomine domini: ⁊ in auc. de armis i pri. col. vi. ex hoc eniz sequitur bonum initiũ: melius mediuz: ⁊ optimus finis: vt in auc. quomodo oporeat episco. i pri. col i

In nomine[a] dñi nostri Jesu cristi impator cesar[b] flaui⁹[c]: iustinian⁹[d]: alemanic⁹[e]: goticus: frãcus: germanic⁹[f]: atticus: alanic⁹: vãdalicus: african⁹: pi⁹[g]: felix[h]: inclytus[i]: victor[k] ac triũphator[l]: semp augustus[m]: cupide[n] legũ iuuentuti incipit[o] prohemium.

b ¶ Imperator cesar. a Cesare Augusto q̇ regnabat tempore natiuitatis cristi. vnde illud. Exiuit edictuz a Cesare Augusto vt describeretur vniuersus orbis. i. vt quilibet estimaret bona sua: ⁊ exinde quilibet imperator dictus ẽ Cesar: vel dic cesar: quia fuit cesus de ventre matris sue.

c ¶ Flauius. quia talis erat coloris. nam erat rubeus.

d ¶ Justinianus. qr fuit filius iustini: vt. j. de do. §. est ⁊ aliud. ⁊. j. quibus nõ est per. fa. re. §. penul. sed in dec. di. xvi. c. habeo liberum. dicitur ꝙ fuit filius Constantini. sed forte ibi loquitur de alio Justiniano q̃ hic. vel dic ꝙ fuit filius Constantini in successione post ipsum in regno. vel dicitur a iusticia quaz semper coluit: ⁊ subditis iniunxit colendã: vt in. C. de sum. tri. ⁊ fide catholica. l. i.

e ¶ Alemanicus. hoc nomen ⁊ omnia sequentia noia sunt ab euentu sibi imposita: vtputa quia vicit africos: ⁊ sic de aliis: vt in auc. de here. ⁊ falci. in prin. col. i.

f ¶ Germanicus. hec sunt noia prouinciarũ quas deuicit.

g ¶ Pius. a pio Antonio: vt in auc. vt lib. de cetere col. vi. §. siquis autem. alias est. §. facimus.

h ¶ Ac felix. a virtute animi. vel felix. i. prosper: quia ita sibi ad votum succedebat.

i ¶ Inclytus. a gestis magnificis. Accur. floren.

k ¶ Victor. in fugando hostes. Accur.

l ¶ Triumphator. post victoriam. gloriosus enim erat in magnifica gesta sua.

m ¶ Semper augustus. quia huius debet eẽ propositi quilibet imperator vt augeat: licet hoc semper non faciat. sic i diffinitione matrimonii: vt. j. de pat. po. in prin. lz iterdum diuidatur: vt. C. de repu. l. cõsensu. sic in diffinitõe iusticie: vt. j. de iusti. ⁊ iure in prin. secundum Jo.

n ¶ Cupide. s. mittit suam gratiam ⁊ hunc libꝝ.

o ¶ Incipit. more recte scribentium premittit prohemiũ: in quo reddit lectorem attentum: docilem ⁊ beniuolum. Attentum cum dicit. Summis vigiliis. nam per hoc ꝙ ipse vigilauit reddit nos attentos vt vigilare debeamus. nam ius ciuile vigilantibus scriptum est: vt. ff. que i frau. credi. l. pupillus in fi. ⁊ ibi summa prouidẽtia: vt. j. pri. §. Docilem cũ dicit. Et cum sacratissimas consti. antea conf: ⁊ce. vt. j. e. §. omnes. dociles enim facit qui summaz rei breuiter comprehendit. nam per hoc ꝙ ipse abbreuiauit: poterũt ãmodo facilius edoceri. Beniuolum. i. bõe voluntatis ad addiscẽdum: vbi dicit. Et que i prioribus etiam tẽporibus. ⁊ ibi. Sũma itaqz ope: vt. j. e. §. cũqz: ⁊. §. summa itaqz ⁊ce.

Imperatoriã[p] maiestatez nõ solũ armis decoratã[q]: sz etiaz legibus oportet[r] eẽ armatã[s]: vt vtrũqz tẽp⁹ ⁊ bellorꝝ[t] ⁊ pacis[u] recte possit gubernari[x] ⁊ pnceps[y] rõan⁹ victor existat: non soluz in hostilibus[z] pliis: sz etiã p legitimos[a]

p ¶ Imperatoriã maiestatem. i. iperatorẽ qui est in maiestate: vt. C. d leg. ⁊ con. l. digna. Similis est loquendi ornatus. j. q̇b⁹ mo. i⁹pa. po. sol. §. filius. ibi. Imperatoriam celsitudinez. Et no: ꝙ antiphorisat respondẽdo ad tacitã questionẽ hãc: scilicet quare imperator nõ facit quod suum est. s. armis intendere: cum milites magis arma scire q̃ iura oporteat: vt. C. de iure deli. l. scius. ad quod respondet. Imperatoriam maiestatem ⁊c.

q ¶ Decoratam. q̃ritur quare quod erat armorꝝ attribuit legib⁹ ⁊ econtra. Respõdet vt ostenderet alterꝝ alterius auxilio semper egere: vt. C. de no. co. confir. in prin. Vel dic proprie ponit. nam arma sunt ad decorem: leges sunt ad armandum. vnde dicitur. militant nãqz ⁊c. vt. C. de aduo. diuer. iu. l aduocati. vel ideo posuit vt euitetur malus sonus verborum. s. cacephaton. i. turpis sonus.

r ¶ Oportet. i. oportunum est.

s ¶ Armatam. s. ad hanc vtilitatem que sequitur. Accur.

t ¶ Et bellorum. ⁊ sic quo ad vsum armorum.

u ¶ Et pacis. sic quo ad vsum legis.

x ¶ Gubernari. alterũ cũ legibus. s. tempore pacis: alterum armis scilicet tempore belli.

y ¶ Et princeps. s. imperator.

z ¶ In hostib⁹. q̇ sunt hostes dicitur. ff. de cap. ⁊ post li. re. l. hostes.

a ¶ Per legitios tramites. i. leges: que sunt via gradiendi sicut tramites eundi. secundũ Jo. bene dico calũniantes puniri per leges. nã in cribus siue ordinariis siue extraordinariis ad similitudinez supplicii punitur calũniator: vt. C. de accu. l. fi. ⁊. ff. ad turp. l. i. ⁊ in priuatis ⁊ i extraordinariis cribus omnes calũniosi pro qualitate admissi plectuntur. In ciuilib⁹ mõ pecuniaria pena: mõ sacramento calũnie: modo nota infamie: vt. j. de pe. te. li. p totũ: ⁊. j. de act. §. siquis agens: ⁊. C. de plus pe. l. vnica: ⁊ de iudi. pperandũ. §. ⁊ siquidem: vbi punitur contumax in expensis. Vel dic ꝙ septẽ genera penarꝝ vocat legitimos tramites p quos iura redduntur. nã parꝝ valent iura in ciuitate nisi essent qui executioni mandarẽt: vt. ff. de ori.

a ii

On ne se servait pas encore de chiffres, comme de nos jours, pour indiquer les signes d'appel à des annotations.

Il y a, en outre, dans le Justinien, un C majuscule, de forme presque ronde, qui sert à désigner les références au Code et un signe pour les paragraphes, comme on peut le voir dans la page de spécimen reproduite plus haut.

A la fin du volume, il est déclaré que le livre a été imprimé à Lyon, par Jean Du Pré, maître renommé dans l'art d'impression (*Impressum Lugduni per insignem artis impressorie magistrum Joannem de Prato*),

Impꝛeſſum Lugduni per inſignem artis impꝛeſſoꝛie Ma
giſtrum Johannem de pꝛato. Anno domini Milleſimo
quadringenteſimo.lxxxix.die ſexta Junij.

Du Pré a aussi employé ce caractère dans d'autres livres, notamment dans un Boëce, in-folio, daté simultanément des 7 et 15 avril 1489 (v. st.).

Le commentaire qui entoure le texte du Justinien est un type d'environ 12 points, dont s'est servi Du Pré dans d'autres livres, parmi lesquels nous citerons le *Speculum Ecclesiæ*, in-quarto, qui est daté du 15 octobre 1490.

A B C D E F G H I L M N O P Q Q R S

S T V X Y

a b c d ꝺ e f g h i j k l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y z

ff fi ff ſſ ſt ꝯ ā bꝰ c̄ ꝯ ꝺ̄ dꝰ ē eꝰ ꝛ g̃ g̊ h̄ h̊ hꝰ ı iꝰ k̄ kꝰ m̄ mꝰ n̄ ō p̄

p̃ ꝑ ꝓ mꝰ q̄ q̃ q̇ ꝙ ꝙ̄ ꝛꝰ r̄ ꝝ ſ̄ t̄ t́ tꝗ uꝰ ꝶ . : ⁒ ( ) ¶

Les deux types se rencontrent dans le *Catholicon* ou Dictionnaire de Jean Balbi, de Gênes, signé et daté du 10 décembre 1489, en ces vers :

Littere ut precium Johannis surgat de Prato
Lugduni Catholicon impressit arte sua.
Anno milleno bis ducento octuageno
Quater viginti numero addito nono
Decima decembris bona perventa die
Det cui felices vite componere cursus
Jupiter omnipotens nutu qui cuncta gubernat.

suspicio: siue bono siue malo. Unde zelo las. verbum actiuū. Unde. ps. Zelaui super iniquos pacem peccatorum videns. Et zelor laris. verbum deponens in eodem sensu. s. amare: vel inuidere: vel emulari: siue sequi p inuidiaz: siue per amorem. Unde in quarto regum dixit helyas. Zelo zelatus sum. Qualis autem debeat esse zelus noster ostendit beatus bernardus in xx. sermone in canti. di. Zelum tuuz inquit inflammet charitas informet sciētia: firmet constantia: sit feruidus: sit circūspectus: sit inuictus. Et in. xxiij. sermone di. Uirtus siquidem discretionis absq charitatis feruore iacet: ⁊ feruor vehemens absq discretionis temperamēto precipitat. Ideoq laudabilis cui neutrum deest: quatenus ⁊ feruor discretionez erigat: ⁊ discretio feruorem regat. hec bernardus.

Zephirus grece latine florens: quia flores ⁊ germina eius flatu viuificentur. quidam vētus est. ⁊ cor. penul. hic alio nomie dicitur fauonius.

Zeta te. fe. ge. i. camera cō clauis: secessus. Unde in passione beati thome apostoli inuenitur. Zetas hyemales: Et zetas estiuales. Sed zeta neu. ge. indecli. nomen est cuiusdam littere scdm hugu. Papias vero dicit. Zete hyemales. i. domus hyemales quas calidas facit subducta flamma. Zete estiuales: quas frigidas facit subducta aqua. Zete domus que subtus pedes habent aquas.

Zeuma tis. quedam figura est de qua dixi in quarta parte vbi egi de allotheca scdm pris. in cap. de zeumate.

Zezabel. interpretatur fluxus sanguinis: vel fluens sanguinem: sed melius vbi est sterquilinium. Precipitata nāq deorsum comederūt canes carnes suas sicut predixerat helyas. Et acuitur in fine.

Z ante I

Zimus grece: latine dicitur fermentum. Unde azima scdm hugu. Papias vero di. Zima fermentum. vnde azima.

Zinzala. parua musca. s. culex. Unde hoc zinzalarium zij. canopeum ad eas arcendas.

Zinziber beris. quedam species aromatis ge. neu. Et vt dicit auicenna. in. ij. ca. Zinziber calidum in fine tertij gradus ⁊ siccum in secundo gradu. ⁊ nutritū calidum est ⁊ siccum. Eius caliditas est fortis: sed non calefacit nisi post tempus: propter illud qd in ipso est de humiditate superflua: sed eius calefactio est fortis. est lenitiuū resolutiuum inflationis. Cum ergo mittitur mel: accipit quoddam humiditatis eius superfluum ⁊ exsiccat plurimum eius: memoriā conseruat: abstergit tenebrositatē oculi propter humiditatem suam facto ex eo alcofol. i. collirio. ⁊ bibitum. ⁊ cor. penul. tam nominatiui q̄ genitiui.

Zios vel zius dicitur quidam mensis. s. maius.

Zizania hoc zizanium nij. ⁊ hec zizania nie. seges vel herba peruersa. s. lolium: vt dicunt. Et quandoq ponitur pro sorde omnium segetum.

Z ante O

Zodiacus ci. grece latine animalia vel signa significat. vnde hic zodiacus ci. penul. cor. animalis circulus: vel signifer: qr in eo sunt duodecim signa noibus animalium nūcupata: qr sol intrans illa signa proprietates animalium sortitur. Uel quia stelle signorū in figuris animalium disposite sunt. vnde zodiaceus cea. ceum. Ista autem sunt nomina duodecim signorum zodiaci. Aries. Taur⁹. Gemi. Cācer. Leo. Uirgo Libra. Scorpio. Sagittari⁹. Capricornus. Aquarius. Pisces. Et dicunt sol intrare arietez quindecimo kalendas aprilis. Uersus. Zodiacum signa: totum claudunt duodena.

Zona ne. est cingulum ⁊ proprie latum. Unde ⁊ zona dicitur lata portio terre calida vel frigida vel temperata ex propinquitate vel remotione: vel nimia pximitate solis. Unde zonarius ria. rium. ad zonas pertinens: vel zonas faciens. ⁊ produ. zo. Eso

pus. Arboreum sonat stipulis ⁊ vimine truncat.

Zonella le. dimi. parua zona.

Zonifragiuz gij. i. fractio zone. Et componitur a zona ⁊ frāgo vel fractio.

Zonula le. dimi. parua zona.

Zorobabel apud hebreos ex tribus integris nomibus dicitur esse compositum. zo iste. ro magister. babel proprie babyloniam sonat. Et efficitur nomen zorobabel. i. iste magister de babylone. In babylone enim ortus est: vbi princeps gentis iudee extitit. ⁊ acuit vltimam.

Zoticus ca. cum. i. vitalis. ⁊ cor. penul.

Zozimus ma. mum. i. viuax vel viuidus.

Conclusio libri.

Immensas omnipotenti deo patri ⁊ filio ⁊ spirituisancto gratiarum referimus actiones. Qui nostrum catholicon ex multis ⁊ diuersis doctorū texturis elaboratum atq contextum. Licet per multa annorum curricula in millesimo ducētesimooctuagesimo sexto. Anno domini nonis martij. ad finem vsq perduxit. Pro quo hoc solum mihi admodū necessariuz a vobis humiliter deposco fratres ⁊ domini mei: inquantum peccatores fratres mei: inquantuz domini iusti mei: quatenus pro me peccatore philocalo: tamen a deo preces porrigere velitis: vt vestrarum precum interuentu omnium meorum a deo percepta peccatorum venia. Ad terram apostolicaz: ad terram elysiam. i. extra lesionem positam: ad paradisi videlicet gaudia vna vobiscum valeam peruenire: vbi regnat examussim dominus noster ihesus xp̄s dei filius benedictus: in cuius nomine flectitur omne genu: celestium: terrestrium: ⁊ infernorum. Cui est honor ⁊ gloria: ⁊ magnitudo ⁊ magnificentia: virtus ⁊ potestas: regnum ⁊ imperiū in secula seculoruz. Amē.

Littere vt precium Johannis surgat de Prato
Lugduni catholicon impressit arte sua.
Anno milleno bis ducento octuageno
Quater viginti numero addito nono
Decima decembris bona peruenta die
Det cui felices vite componere cursus
Jupiter omnipotens nutu qui cuncta gubernat.
Amen.



Du Pré a fait quelquefois usage d'un petit caractère anguleux, dont les capitales ont une forme toute particulière :

A B C D E F G H I L M N O O P

Q Q R S T V

a b c d e f g h i k l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z ʒ

& ð ff ff pp ꝓ ſſ ſt   ā b² ē ī ꝯ m² ō ꝑ ꝓ p² c² ꝗ ꝙ

q̄ ꝗ q̃ c² c² ū ꝯ c² ꝑ² ſt²   . : : /

Il s'en est servi pour la première fois, à notre connaissance, en 1489, dans le commentaire du *Liber Compoti*, édition du 10 février 1488 (v. st.), et dans cette autre qui porte, à la fin, la date du 12 octobre 1489 :

Hec p̄cedens tabula valet ad sciendū que littera sit tabularis
in primo ordine. In secundo q̄s numerus aureus. In tertio q̄ lit
tera dominicalis. In quarto in quo mense et quota mēsis erit se-
ptuagesima. In q̄nto in quo mēse et quota mēsis erit quadragesi
ma. In sexto ī quo mēse et quota mēsis erit festū pasche. In septi
mo ī quo mēse et quota mēsis erūt rogatōes. In vltīo in quo mē
se et quota mēsis erit pēthecostes. Unde aduertendum ꝙ ꝓ itel
ligentia eiusdē tabule presupponitur per tabulā precedentē posi-
tam in suo loco in presenti opere: in quoto anno circulari sumus:
id ē quot habemus pro aureo numero: et quā litteram dominica
lem habemus: et deinde oportet respicere vbi est ille numer⁹ au-
reus in secunda linea: et ire ad litteram dominicalem sequentem
predictū numerū aureū: et directe procedere per ordinem secundū
predicta festa. Sed est aduertendum ꝙ nos non debemus acci-
pere litteram dominicalem si directe ponatur post predictū nu-
merū aureum in anno non bissextili. Et in anno bissextili non de
bemus capere litteraꝫ dominicalē si īmediate sequatur predictū
numerū aureū: sed debemus recurrere ad litterā dominicalem si
tam in secundo loco post predictū numerum aureum. Similiter
est aduertendū ꝙ in vnoquoqꝫ āno bissextili pro. xxx. et. xl. si ipa
requirat debemus manere super priori littera: et pro aliis festis:
scꝫ pasche: penthe. et rogationibus debem⁹ ascendere ad superio-
rem litteram predicte prioris: que littera erit dominicalis pro pre
dictis vltimis festis mobilibus.

Liber compoti cū cōmento finit feliciter. Impressus Lugduni ꝑ
Johēz de Prato. Anno domini. M. cccc. lxxxix. die. xii. Octobris

Ce caractère est semblable à un des types de Mathieu Husz, dont il ne se différencie guère que par deux capitales : la lettre H, dont le jambage du haut est écourté chez Du Pré, et la lettre R, qui n'a pas de double jambage chez Husz et a une tout autre forme chez ce dernier, car elle ressemble plutôt à une F. (Voir alphabets comparés, p. 284 et 285.)

Mathieu Husz s'en est servi, à partir de 1491, dans diverses éditions du *Compotus* d'Anien, sorties de son atelier, soit avec son nom, soit avec celui de Jean Fabri, et dans une édition sans date des *Évangiles des Connoilles*[1].

On le retrouve encore dans le livre suivant, intitulé :

Liber de arte
memorie.

Là, il est associé avec le gros type du *Justinianus* (voir alphabet, p. 474), qui est réservé pour les intitulés et les vers mnémoniques :

Incipit ars memorie venerabilis
Baldouini Sobodiensis medi-
ce artis doctoris eximii.

A Rs cõmoda nature cõfirmat et auget: ut iquit egre
gius Tulli⁹ in.iii.rheto. Huius experientiaz hẽmus
q̃ maxime in arte medicatoria: secundum quam mi-
nister salutis conatur pro posse superflua nature expel
leret et defectus eiusdem restaurare. Quequidem ars
minime foret inuenta: si natura auxilio non egeret. Uerum qr aĩa
nostra nascitur defectuose in tribus suis potentus clarioribʒ.s.me-
moria intellectu et uoluntate: non tamen dico defectuosa sic q̃ aĩa
nostra in principio sue creationis nõ hẽat omnes potentias sibi cõ
creatas: sed dico defectuosa: qr per has potentias aĩa nostra in prin
cipio natiuitatis nostre nequaq̃ potest suos exercere actus. Non
igitur est paruin utilis artificiosa memoria: que commoda nature
amplificat ratione doctrine. Huius quippe artis multi fuerunt i-
uentores: ĩter quos quidam minus occulte: alii minus confuse eã
tradiderunt. Sed ego zelo sapientie dilatande: hanc artem conpen
diosis et utilibus uerbis tractare cõabor: hoc opusculum diuiden
do per.ix.cap. In quorũ primo ostendentur breuiter que sunt ĩstru-
menta quibus utendum est in hac arte. In secundo tradetur ars
memorandi terminos substantiales. In tertio tractabitur ars me
morandi terminos accidentales. In quarto tradetur ars memorã-
di propositiones auctoritates: et generaliter q̃scumqz orationes sim
plices. In quinto tradetur ars memorandi sermones et collatiões
et quascũqz prolixas hystorias. In sexto tradetur ars memorandi
argumenta et quascũqz orationes siue propositiones silogisticas.
In septimo tradetur ars memorãdi uersus. In octauo docetur ars
memorandi dictiones ignotas: puta grecas uel hebrayeas uel si-
categoreumaticas et alias dictiones latinas non usitatas. In no
no et ultimo dabuntur secreta huius artis.

Sedibus humanis trita stans filia celsis

a ii

ita q̃ in qualz accipiantur quinqz loca naturaliter ordinata secun
dum membra organica earundem. Intelligitur tamẽ q̃ bonum ẽ
accipere istas.xx.figuras secundũ ordinem alphabeti: ita q̃ p.a.
accipiamus arietem.p.b.bouem.per.c.canem.p.d.dromedarium.
per.e.equum.per.f.fenicem.per.g.grifonem.p.h.hircum.p.i.idolũ.
p.k.katherinam sanctam.per.l.leonẽ.p.m.monachum.p.n.nucez
q̃ est arbor.p.o.ouem.p.p.pastorem.p.q.quercũ.p.r.regem.p.s.ser-
pentem.per.t.turrim.p.u.uas uini. Secundo potest hoc idem fieri
facillime accipiendo decez domos nobis familiarissimas.i.a nobis
optime frequentatas: ita q̃ in qualz accipiamus decem loca dun-
taxat. sic enim p multiplicationẽ hẽbimus.c.loca familiaria. Se
cundo nota pro pte imaginaria: q̃ optimum est in hac arte seruare
colligantiam similitudinum. Talis aũt colligantia duplex est. que
dam naturalis ut cum naturaliter unũ sequitur ad aliud uel al
teri colligatur. Alia est artificialis ut cum secundum considerationẽ
nostram una similitudo se exercitat cum alia. Aduertendum ẽ ta-
men secundum egregium tullium in .iii. rhetorices infirmam esse
artis preceptionem: nisi diligentia et exercitio comprobetur.

Doctrie pater est vsus doctrina scholaris
Intercisa perit continuata viget.

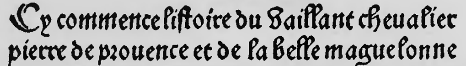
Ars memorie Baldduini Sobordiensis
medice artis doctoris eximii explicit.

Si cupis eẽ mẽor bis q̃ttuor accipe claues
Esto vacãs mitis sis sobri⁹ atqz benignus
Ordo sit ⁊ nũerus tibi cõstituatur ymago
Et quod cõcepit tua mẽs meditarĩ freq̃ter

[1] Une fonte de ce type passa à Kirchheim, en Alsace, où Marc Reinhart, de Strasbourg, l'ancien imprimeur associé de Nicolas Philippe, à Lyon, s'était retiré à la fin de sa vie et avait monté un nouvel atelier. M. Robert Proctor, à la science bibliographique duquel nous avons eu maintes fois recours, a découvert un livre d'heures, en allemand, avec bordure de la Danse des Morts, imprimé, en 1491, dans cette localité avec les mêmes types lyonnais. — On trouvera le fac-similé d'une des pages, dans les *Transactions of the Bibliographical Society*; London, Blades, East and Blades, december 1899, petit in-4°. (Vol. V, part. I, p. 154.) — La Bibliothèque nationale vient, par notre intermédiaire, d'en acquérir un exemplaire avec le titre qui manque à celui du Musée Britannique.

Cette impression est sans date. Elle est suivie du traité de *Publicius* sur le même sujet (*De Arte Memoriæ*) et est décrite, sans être identifiée, dans le *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque de Toulouse* (n° 151, p. 132-134).

Le 14 mars 1489 (1490 n. st.) paraît une édition in-quarto, la première qui soit datée, du roman de *Pierre de Provence et de la belle Maguelonne.*





Le livre est exécuté avec les caractères de *La Vie des pères hermites,* de janvier 1486 (1487 n. st.), signée de Nicolas Philippe et Jean Du Pré associés. (Voir fac-similés, p. 468-469.) Nicolas Philippe étant mort en 1488, Du Pré était resté propriétaire de ce type spécial. Nous croyons, en conséquence, pouvoir attribuer à ce dernier cette impression sans nom d'imprimeur.

Outre la grande composition du titre, on trouve d'autres gravures plus petites qui sont disposées dans le texte. Elles reparaissent toutes l'année suivante dans une autre édition, datée du 11 janvier 1490 (1491 n. st.), dont nous avons identifié les caractères avec ceux de Jean de La Fontaine.

L'édition de 1489 n'est citée ni par Brunet, ni par les autres bibliographes.

Elle avait cependant été signalée dès 1745 par Mylius, qui l'avait inventoriée parmi les raretés de la Bibliothèque de l'Université d'Iéna, où nous l'avons retrouvée en compagnie des *Demandes d'amours*, imprimées à Lyon par Pierre Bouttellier, et de la *Patience de Griselidis*. (Voir p. 426-427.)

En nom de nostre seigneur ihesucrist cy commence lystoire du vaillant cheualier pierre filz du conte de prouence et de la belle maguelonne fille du roy de naples ordonne en cestuy lenguaige a lonneur de dieu de la vierge marie et de monseigneur saint pierre de maguelonne du quel lesditz pierre et maguelonne ont este premiers fondateurs. Et fut mis en cestuy lenguaige lan mil. CCCC. liii. en la maniere q̃ sensuyt

Apres lascencion de nostre seigneur ihesu crist quãt la sainte foy catholique cõmenca a regner es parties de gaule qui maintenãt est appellee france et au pays de prouẽce. de languedoc et de guyẽne Il y auoit lors en prouẽce ung noble cõte nõme messire iehan de cerise et auoit a fẽme la fille du conte aluaro dalbara. Et le conte et la contesse nauoyẽt sy non ung filz cheualier qui se nõmoit pierre le ql estoit tant excellẽt en armes et en toutes choses q̃ merueilles et sẽbloit plus chose diuine q̃ humaine. Celuy cheualier estoit tou ly amiable et ayme nõ pas seullement des nobles mais de toutes gẽs de son pays et louoyent dieu de ce qlleur auoit dõne si noble seigneur et le pere et la mere nauoyẽt aultre plaisance q̃ en leur lonne desquirent en sainte et honneste vie et mourent saintes personnes et furent enseuelis en lesglise de saint pierre. Et encores au iourduy en celluy lieu ou maguelõne institua hospital a vne tres belle esglise bien seruie a lonneur de la trinite de paradis et a lonneur du prince des appostres saint pierre et saint pol. Ausquelz plaise de nous resiouyr en toutes noz tribulations en ce monde Et en la fin nous mener en la gloire de paradis Amen.

Cy finist le liure et hystoire du noble pierre filz du conte de prouence et de la belle maguelonne fille du roy de naples. Et fut acheue le samedy xiiii. iour de mars Lan M. CCCC. lxxx. et ix. Deo gratias.

Mylius avait mal lu la date et, en prenant l'*x* final pour un *v*, il avait créé une édition chimérique de 1484. C'est bien 1489 qu'il faut lire.

Actores cum glosa octo libros subscriptos continentes videlicet: Cathonis: Theodoli: Faceti: Cartule alias de contemptu mundi: Thobiadis: Parabolarum Alani: Fabularũ Esopi: necnon Floreti finiunt feliciter. Impressi Lugduni per Johannem de prato. Anno domini. M. cccc. lxxxix. die decimaseptima Martii.

Le 17 mars 1489 (1490 n. st.), Jean Du Pré termine une édition in-quarto des *Auctores octo*, avec leur glose dont nous reproduisons ci-dessus la fin.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Il a employé, pour ce volume, un gros caractère que nous lui connaissons déjà; dans cette fonte, les approches des lettres paraissent plus serrées.

Actores cum glosa octo libros
subscriptos cõtinentes videlicet.
Cathonis
Theodoli
Cartule:alias de contemptu mundi
Thobiadis
Parabolarum alani
Fabularum Esopi
Floreti.



Le commentaire est exécuté avec un caractère plus petit, de 9 points, dont une fonte passe, en 1491, dans l'atelier d'Antoine Lambillon et Marin Sarrazin, imprimeurs lyonnais associés, qui composent, avec ce type, l'ouvrage de Bernard de Gordon, intitulé *Lilium Medicinæ*.

A B C C D E F G H I L M N O P Q

R S T U Y

a b c d d e f g h i j k l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y z

ff fl ſſ ſt ꝯ [.] ā bꝰ b ꝯ cꝰ dꝰ d ē eꝰ gꝰ g ꝛ h h h ī iꝰ lꝰ

l m̄ mꝰ n̄ c̄ ō p̄ p p q q q q r̄ rꝰ ꝛ ſ ſ t ū v ꝯ : ; ,

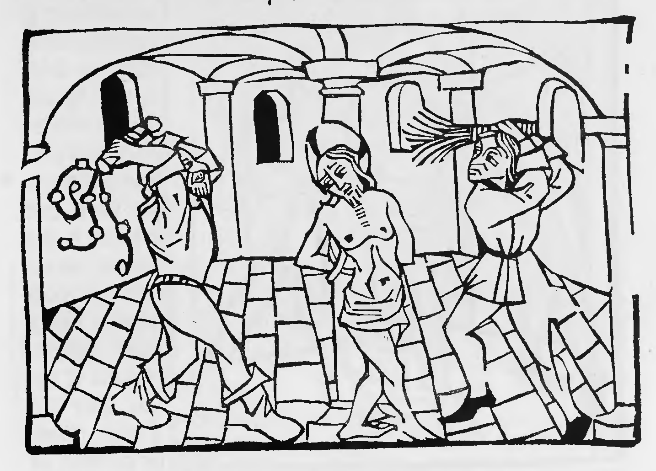
Le 16 août 1490, paraît *La Passion de Nostre Seigneur Jhesucrist*, volume in-folio, avec figures sur bois, sans nom d'imprimeur.

Cy finist la passion de nostre seigneur ihesucrist. Imprimee lan
de grace mil.cccc.lxxxx. Le xvi.iour daoust:

Les figures avaient déjà paru dans une édition du même ouvrage, imprimée vers 1488, intitulée : *La Mort et la Passion de Jhesucrist laquelle fut faicte et tractée par le bon maistre Gamaliel et Nycodemus son nepveur et le bon chevalier Joseph d'Abarimathie, disciples secretz de notre Seigneur.*

La première édition est exécutée par un imprimeur anonyme, avec de grands caractères gothiques d'une belle bâtarde bourguignonne.

Comment les sergens prirent et lierent nrẽ seigneur et le menerent a la maison danne



Sauf l'intitulé, la planche ci-dessous est semblable dans l'édition de 1490.

Comment ihesucrist fut flagelle de pylate:



La même scène avait été représentée différemment dans une édition antérieure que nous avons attribuée à Martin Husz. (Voir p. 173.)

¶ Cõment ihũcriſt fut flagelle des cheuailliers de pilate



S Enſuit ẽ liſtoire. ſaincte q̃ veat pilate q̃ les iuifz ꝓcu roiẽt la mort d ihũcriſt il le va deliurer ꝑ vne telle maniere. car il leur dit. Puis q̃ vous voules que barrabã ſoit deliure dites moy que ie feray d ihe ſus de nazareht ⁊ adõcq̃s les iuifz demãderẽt quil fut crucifie et pilate leur diſt q̃ nulle cauſe de mort il ne trouuoit en luy et pour eulx ſatiſfaire il le feroit batre. Et adõcques pilate prit ihũcriſt ⁊ le liura a ſes cheualiers. Et leſquelz le lierent a vne colompne et le deſpoillerent tout nu et fut tant batu deſcorgies que a pou demoura il ꝑtie de ſon corps qui ne fut naure. Et adonc le ſang luy partit en treſgrant habondance

¶ Hyſtoyre.

E T de quoy diẽt les hyſtoriens que la colõpne fut toute vermeille de labondance du ſang q̃ ꝓ toit du corps de ihũcriſt. Et ne peut oncques depuis raſſir ne oſter le ſang de la colompne.

¶ Hyſtoyre.

Le dessin a plus d'ampleur dans l'édition de Martin Husz, et les physionomies des personnages, ainsi présentées en hauteur, paraissent plus accentuées. Cette illustration rappelle la manière des maîtres artistes d'Augsbourg ou de Nuremberg, tandis que l'autre, plus développée en largeur, est plutôt lyonnaise par ses détails.

L'exemplaire de l'édition de 1490, que nous avons vu à la bibliothèque d'Auxerre, n'a pas de titre et commence par cet intitulé :

> Cy commence lystoire de la passion nostreseigneur ihesucrist le benoist filz de dieu et de la glorieuse vierge marie le saulueur du mõ-de. Laquelle il souffrit regnant thiberien lemperenr de romme nomme. Cesar En lan.xviii.de son regne du temps de herode qui fist mourir saint iehan baptiste soubz la seignourie des prestres des iuifz. Cestassavoir. Joseph. anne et cayphe. En la.viii.kalen de davril. Laquelle a laide de dieu et de la glorieuse vierge marie ie pense ainsi suyr et poursuyr.

Cayphe. Pylate. Anne.



> Selon la sentence du philosophe aristote en son premier liure de phisique dit que qui veult avoir congnoissance daulcunes choses parfaictement il doit premierement des causes enquerir et demander. pourtant se nous voulons savoir lystoire de la passion de nostre doulx saulueur ihesucrist nous devons savoir que trois causes furent principalles de sa mort. Les deux causes de mauluaise voulente. Et lautre de bonne voulente. La pre-miere cause fut des iuifz lenuie quilz avoyẽt contre la bõte de ihesus La seconde fut de iudas lavarice qui le fist trayr par faulcete. La tierce cause fut de ihesus la courtoisie et franche voulente. Et quant a la premiere nous devons savoir que selon le dit de saint gregoyre enuye nest aultre chose que davoir tristesse du bien daultruy. Cõme
>
> an

Au-dessous du libellé qui précède le texte, on voit représentés les trois juges Caïphe, Pilate et Anne, composant le tribunal devant lequel Jésus est appelé à comparaître et qui le condamne.

Le même libellé se lit dans l'édition de Martin Husz, mais il est placé après la gravure des juges, dont le jeu des physionomies est plus étudié.



Cy cõmence lyſtoire de la paſſiõ noſtre ſeigneur ihũcriſt le benoit filz de dieu et de la glorieuſe vierge marie le ſaulueur du mõde Laq̃lle il ſouffrit regnãt thiberien lẽpereur de rõme nõme Ceſar En lan.xviij.de ſon regne du tẽps du roy herode qui feit mourir ſainct iehã baptiſte ſoubz la ſeignourie des preſtres des iuifz Joſeph.anne et cayphe En la.viij. kalande dauril Laquelle a laide de dieu et de la glorieuſe vierge marie ie penſe ainſi a ſuyr et pourſuyr.

ſ

Elon la ſentence du philoſophe ariſtote en ſon premier liure de phyſique dit q̃ qui veult auoir cõgnoiſſance daulcunes choſes parfaictemẽt il doit premieremẽt des cauſes enquerir ⁊ demander pourtãt ſe nous voulõſ ſcauoir liſtoir ede la paſſiõ de noſtre doulx ſaulueur ihũcriſt nouſ deuõs ſcauoir que trois cauſes furẽt pricipales de ſa mort Les deux cauſes de mauuaiſe voulẽte Et laultre de bõne voulẽte. La premiere cauſe fut des iuifz lẽuye quilz auoiẽt contre la bõte de ihũs.

a.II.

Caïphe démontre *à priori* la culpabilité de Jésus et discute la question avec Anne, qui finit par se mettre d'accord avec lui et opine des deux mains. Quant à Pilate, qui siège au milieu d'eux, il semble perplexe avec sa bonne figure et tourne un regard inquiet du côté d'Anne.

Cette édition n'est pas citée par les bibliographes. Nous n'en connaissons

jusqu'à présent qu'un seul exemplaire, incomplet de la fin, où l'achevé d'imprimer figurait sans doute. Ce livre précieux, signalé par M. Desvernay (voir p. 173), appartient à M. Fairfax Murray, amateur anglais des plus entendus, qui nous l'a communiqué lorsque le chapitre concernant Martin Husz, où il aurait dû figurer, était déjà imprimé.

Revenons maintenant à Jean Du Pré. Un autre livre a été exécuté avec les caractères de la *Vie des saints pères hermites,* de Nicolas Philippe et Jean Du Pré. C'est, sous le titre d'*Éternelle Consolation,* une traduction de l'*Imitation.*



E liure intitule eternelle consolacion.

Le volume forme un petit in-folio de 82 feuillets, à 35 lignes par page, dont le texte finit avant la table par cette formule : *Explicit le livre de eternelle consolation. Deo gracias.*

sante grant famille voluptez et plaisances charnelles habondance
de leurs faulces richesses. La delectacion de leurs concupiscences.
Ou sont leurs ioyes esbatemens et richesses. Ou est leur vantã-
ce ou arrogance dont ilz estoyent plains. Ou est la noblesse de leur
lignage et la beaulte de leurs corps. Helas tout est failly et passe
adnichille et esuanoy. Car on nen peut rien trouuer ne les reliq̃s
diceulx parmy les aultres discerner pource que les corps deulx sont
en terre pourris et des vers deuourez. Et leurs ames recoyuent la
ioye ou la paine quelles ont merite.

Explicit le liure de eternelle consolacion. Deo gracias.

I Cy commence la table de ce present liure intitule eternelle
consolacion lequel contient en soy troys parties ou traictez.

En haut du deuxième feuillet, au recto, on lit ce libellé : *Cy commence le livre intitulé éternelle consolacion, lequel est moult utile et proffitable pour la consolacion de toute humaine creature, et premièrement parle de l'interiore conversacion, c'est à dyre comment la personne doit converser selon l'âme.*

On voit, dans ce livre, des initiales ornées à feuillages qui proviennent du *Recueil des Histoires troyennes,* imprimé le 10 octobre 1490, à Lyon, par Michelet Topié et Jacques Herenberck.



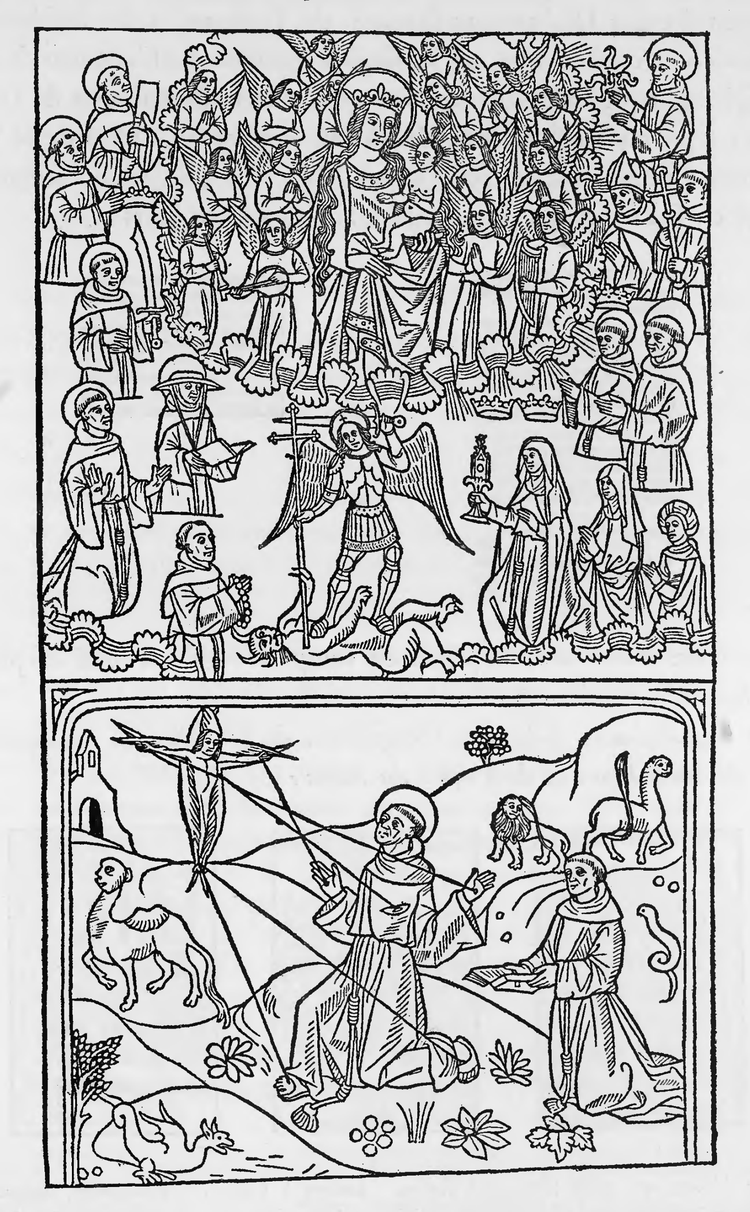
y commence le liure intitule eternelle consolacion le/
quel est moult utile et proffitable pour la consolaciō
de toute humaine creature Et premierement parle
de linteriore cōuersacion cest a dyre : Comment la per
sonne doit conuerser selon lame. Premier chapitre.

Regnum dei intra vos et dicit dominus

Le royaulme de dieu est dedens vous dist nostresei/
gneur iesucrist. Conuerty toy de tout ton cueur en
toy mesmes et laisse ce meschant monde Cestassa
uoir que nayes point damo² en luy et lors ton ame
trouuera en soy paix. Apren a mespriser ces choses
du monde et te donne a tes interiores Cest a dyre
a pencer a dieu et a toy et tu verras le royaulme de dieu venir en toy.
Car le royaulme de dieu est paix en dieu et ioye ou saint esperit laq̄l
le nest iamais es mauluais cestassauoir a ceulx qui sont en peche
mortel dieu viendra en toy et te demonstrera sa consolacion se tu luy
appareilles digne mansion Toute la gloire la beaulte quil demāde
en toy doit estre par dedens et la luy plaist il souuent te visiter et col/
loquer en ton ame La est la gracieuse sermocinacion doulce consola
cion grande paix et trop merueilleuse familiarite. Or doncques a/
me cristienne appareille ton cueur a cest espoux affin quil luy plaise
venir en toy et quil y puisse seuremēt habiter Car il dit en ceste ma
niere Saulcun mayme il garde mes commandemens et nous viē/
drons et ferons en luy demourance. Donne doncques a iesucrist
lieu en toy et denye lentree a toutes aultres choses Se tu le peux a
uoir tu seras riche et te debura souffire Il sera ton procureur en tou/
tes choses et ne te sera point de besoing auoir aultre esperance car les
hōmes faillent tantost et se changent de legier mais ihesucrist tous/
iours demeure et aide fermement iusques a la fin. On ne doit pas
mettre grāt fiance en homme fresle et mortel suppose mesme quil sē/
ble estre proffitable et amy ne aussi auoir trop grant pao² et tristesse
sil est ennemy ou aduersaire Ceulx qui au iourduy seront tes amys
demain seront tes aduersaires et ēnemys Et aussi par le contraire
a ii

Cette date limite l'impression de l'*Éternelle Consolacion,* qui a dû paraître en 1491, après *L'Ystoire de la Passion,* laquelle ne contient pas de lettres ornées.

Nous connaissons actuellement trois exemplaires de ce livre rarissime, dont deux sont plus ou moins incomplets.



Celui de la Bibliothèque nationale est le seul qui contienne, au verso du titre, cette planche qui sort de l'ordinaire de la gravure lyonnaise.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Quant aux deux autres exemplaires, l'un est décrit dans le *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque Mazarine;* l'autre, qui se trouvait dans la bibliothèque du docteur Desbarreaux-Bernard, de Toulouse, a des feuillets refaits et appartient actuellement à un bibliophile grenoblois. L'absence de la gravure ci-dessus reproduite fait supposer qu'il y a eu deux tirages de l'édition.

Le 11 septembre 1490, Jean Du Pré fit paraître un Office de la Vierge, d'un format exigu, le plus petit qu'on eût encore, à notre connaissance, employé en France et qui correspond à l'in-32 de nos jours [1].

Incipit officium virginis marie secundū romanam curiam. Ad matutinum versus.
Domine labia mea aperies. R. Et os meū annūciabit laudē tuas. V: Deus i adiutoriū meū intende. R. Dñe ad adiuuādū me festina. Gloria pri ⁊ filio ⁊ spūi scō. Sicut erat i pricipio ⁊ nūc ⁊ semper: ⁊ i scl'a scl'oꝝ amē. alleluya. Et dr a pascha resurrectionis vsqꝫ ad septuagesimā: ⁊ a septuagesima vsqꝫ ad pacha dicitur. laus tibi domine rex eterne glorie. Inuitatoriū. Aue maria gratia plena dñs tecum. ⁊ repetitur iterum.
Venite exultemus ps. domino: iubilemus deo salutari nostro: preocupemus faciem
c ii

Officium beatissime virginis marie ad vsum romanum vna cum septē psalmis penitētialib': officio mortuorum: sancte crucis: ⁊ sci spirit': ⁊ pluribus alijs deuotissimis orationibus cū post kalendarium q̄ in fine feliciter finit. Impressū lugd. per Johānez de Prato. Anno salutis. M.cccc.xc. die. xi. Septēbris.

Ce volume minuscule, imprimé en rouge et noir, est orné de plusieurs petites figures sur bois.

Nous reproduisons ci-dessous les gravures de la *Salutation angélique*, de la *Descente du Saint-Esprit* et de l'*Office des Morts :*







[1] Cette édition, qui avait totalement disparu et était restée inconnue des bibliographes, a été découverte, il y a quelques années à peine, dans une cachette, en démolissant le mur d'une vieille maison à Cahors. L'exemplaire, unique jusqu'à présent, fut cédé, par notre entremise, à la Bibliothèque nationale, où il a été inventorié dans la Réserve, sous le nº B, 27,831.

Pour l'impression de ce volume, on s'est servi d'un petit caractère gothique de 8 points, dont l'alphabet est ci-dessous représenté :

A B C C D E E F G H I K L M N O P
Q R S T V
a b c d d e f g h i j k l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y z
ff fi ſſ ſt ꝓ ā bꝰ ꝯ ð dꝰ ē eꝰ g̊ h h h ī iꝰ k m̄ mꝰ n̄ ō ꝑ
p̄ ꝑ ṗ q̄ q̇ ꝗ ꝗ̇ ꝛ r̄ rꝰ ꝑ ß t̄ tꝰ ū ꝶ . : / ? ¶

Le 15 octobre, fut terminé un *Manipulus Curatorum*, in-quarto, et, le 2 décembre de la même année, paraissait le texte latin des *Satires* de Juvénal, accompagnées du commentaire de Calderinus, imprimées très diligemment (*diligentissime*) par l'art et l'ingéniosité (*arte et ingenio*) de Jean Du Pré.

La marque de Du Pré, consistant en son monogramme, surmonté d'une croix profilée, que l'on voit ébréchée dans les filets de cadre après l'achevé d'imprimer du Juvénal, avait déjà paru dans ses impressions antérieures, à partir de l'année 1487, lors de ses débuts.

Le Juvénal est un volume de format grand in-quarto ou plutôt petit in-folio. Il est imprimé entièrement en caractères romains. C'est la première fois que nous voyons un livre exécuté en lettres rondes à Lyon, où l'on n'avait employé jusqu'alors que des types gothiques.

Le caractère romain du Juvénal est de deux grosseurs différentes. Les vers du texte de l'auteur sont composés avec un caractère de 11 points, qui est imité du type parisien de Gering et dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P Q
R S T V Z
a b c d e f g h i k l m n o p q r ſ s t u x y z
æ œ ff ſt fi ſſ ꝓ ā bꝰ cꝰ dꝰ ē & hꝰ iꝰ ī lꝰ ō
mꝰ nꝰ ꝑ ꝗ ꝗ̄ ꝗ̊ rꝰ tꝰ ū uꝰ ſtꝰ . : ? , ( )

Le D et le G majuscules sont un peu moins hauts que les autres lettres et, quoique fondus sur le même corps, appartiennent à l'alphabet au-dessous. L'alphabet des capitales ne va pas au delà du V. Le Z, peu employé, est remplacé par pareille lettre du type gothique.

Le commentaire en prose qui entoure le texte est imprimé avec un caractère plus petit, de 9 points; en voici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P
Q R S T V

a b c d e f g h i k l m n o p q r ſ s t u x y z

æ œ & ff fl ſſ ſt q; : ā b⁹ ꝯ c̄ c⁹ d⁹ d̄ ē & ī i⁹

l̄ m̄ n⁹ l⁹ ō p̄ ꝑ ꝓ p⁹ g̃ q q̃ q̄ r̄ q; ℞ t̄ t⁹ t̄ ū : ¶

Nous reproduisons ci-dessous la page finale de ce livre avec son colophon :

Longo ſufflamie:id eſt longo ambitu litis. ¶ Coranum:hunc ponit pro eo qui captatur æmulatione Horatii. Horatius: Captatorq; dabit riſus naſica corano. Corani alterius meminit Martialis:ſed hic pro eo tantum qui captatur. ¶ Merē tem æra caſtrorum:id eſt qui locupletatur ſtipendiis:laudat legem q; ſcilicet bona caſtrenſia ſint tantum filiorū. ¶ Torquibus:torques militares erant ſumpto more a gallis: unde torquati. Strabo in decimo ita ſcribit: ſimilia ſunt & quæ apud Thraces celebrātur: Quæ cocytia & mendidia dicūtur: apud quos & orphica initium habuerūt. ipam ſane Cocyn : quæ apud edonios colitur:& eius inſtrumēta memorat Aeſchylus. Hic manibus bombicā tornatam tenens digitis tactilē modulos implet. Quo ex loco planū eſt Aeſchilū appellaſſe Cererem Cocyn:quam Iuuenalis Cocyto dixit. nā ut teſtimōio Ouidii docuimus coniuncta erant Cereris cum Baccho ſacra. cocytia ſacra commemorat etiam Porphyrio.

Aſt illis quos arma tegunt:& balteus ambit.
Quod placitum eſt illis præſtatur tpūs agēdi:
Nec res atteritur longo ſufflamine litis.
Solis præterea teſtandi militibus ius
Viuo patre datur:nam quæ ſunt parta labore
Militiæ:placuit non eſſe in corpore cenſus:
Omne tenet cuius regimen pater:ergo coranū
Signorum comitem:caſtrorūq; æra merentem
Quāuis iā trēul⁹captat pater:hūc labor æqu⁹
Prouehit:& pulchro reddit ſua dona labori
Ipſius certe ducis hæc referre uidentur:
Vt qui fortis erit:ſit fœliciſſimus idem:
Vt læti phaleris omnes:& torquibus omnes.

Iunii Iuuenalis Aquinatis Satyrarū libri impreſſi Lugduni diligentiſſime arte & ingenio Iohānis de Prato. Anno chriſti. M. cccc. lxxxx. ſecunda die Decembris:



n iii

Nous passons d'autres impressions de Du Pré pour arriver à son œuvre capitale de *La Mer des Hystoires*, en deux volumes grand in-folio, qui portent respectivement les dates d'achèvement, du 20 août 1491 pour le premier volume, et du 23 du même mois pour le second.

Cy finist le premier volume de la mer des histoires iprime a Lyō p Jehan du pre Lā.M.iiij^{c}.iiij^{xx}. et xi.le.xxe.iour du moys Daoust.



Cy finist le secōd volume de la mer des hystoires. Imprime a Lyon par Jehā du pre. Lan. M.cccc.iiij^{xx}.et.xi. le.xxiij^{e}.iour du mois daoust.



Du Pré s'est évidemment inspiré des illustrations de *La Mer des Hystoires* imprimée à Paris par Pierre Le Rouge, en 1488, mais ce sont des copies intelligentes, dans lesquelles le talent et l'imagination de l'artiste lyonnais se sont donné libre carrière.

La Mer des Hystoires, imprimée à Lyon par Jean Du Pré, nous intéresse tout particulièrement, dit M. Rondot, «à raison de la belle fonte des caractères et surtout à raison de l'ornementation abondante qui a été introduite dans ce livre [1]».

La grande lettre L initiale du titre de l'édition de Du Pré, de dimensions moins grandes que l'originale, en diffère encore par l'attitude des personnages. Le chevalier fièrement campé, demi-tour en arrière et armé d'une massue, qui attend son adversaire, est représenté à Lyon par un chevalier dans une attitude autre, vu de face, qui terrasse sous son genou droit un dragon, tandis qu'il lui transperce la gorge de sa lance, poussée des deux mains. Les détails d'ornementation ne sont plus les mêmes. Un singe jouant de la

[1] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle*, p. 34; ouvrage cité.

cornemuse, motif que l'on trouve déjà en 1490 dans la grande lettre initiale du *Recueil des Histoires troyennes*, des imprimeurs Topié et Herenberck (voir fac-similé, t. IV, p. 11), un scarabée et une grue serrant dans son bec un serpent, dans l'évasement du haut de la lettre, et, dans la partie recourbée de l'initiale, un page qui tient un bouclier et le haut de la lance du chevalier, ont remplacé les ornements de l'édition de Pierre Le Rouge qui a servi de modèle.

L'allure du chevalier est peut-être moins vive, mais elle n'en est pas moins originale.



La grande lettre S, avec dragons abouchés, réduite dans ses dimensions, ainsi que les bordures de la page, est à peu près semblable.

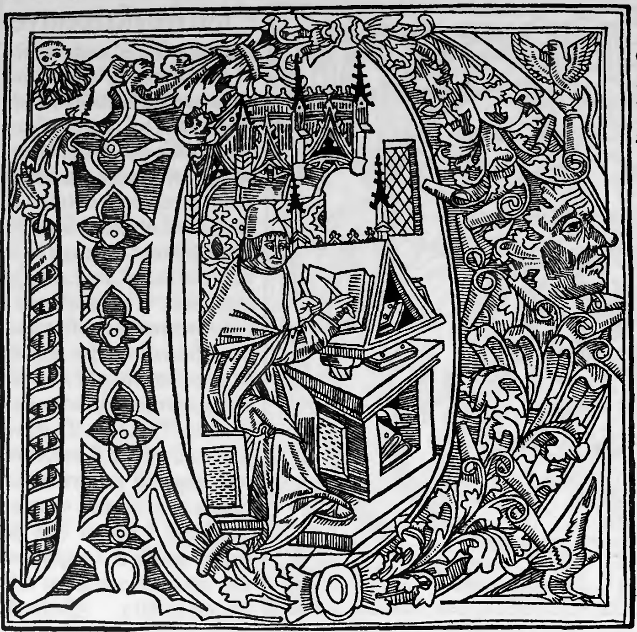


Selon les escriptures anciēnes/La.v^{e}.aage du sie-cle.cōmenca en la destruction du royaulme de iudee/cestas-sauoir lan.xi^{e}.de sedechias roy de iuda qui est lan du mō de.iii^{m}.iii^{c}.lxxviii.du deluge mil.vii^{c}.xix.de la natiuite da braham mil.iiii^{c}.et.xxvii.Du cōmencement du regne de da uid et de la.iiii^{e}.aage.iiii^{c}.lxx viii.ans/et dura iusques a ladueuement de nostre saul-neur ihūcrist/qui fut lan.xlii de octouian auguste/contiēt xiiii.generations/comprenās v^{c}.et.iiii^{xx}.ix.ans.Et est cō-paree a viellesse.Car comme telle aage est fatigee et tra-ueillee de plusieurs maulx. Aussy fut le peuple des he-brieux quasse et rompu pour les persecutions quen ceste aage il endura. Selon beda et eusebius ceste quinte aage cōmenca lan du monde.iiii^{m}.vi^{c}.et.ix.cest.v^{c}.iiii^{xx}.et dix ans deuāt la natiuite de ihūcrist.Laq̄lle chose est prouuee en ceste maniere.Car se iceulx ans sont ioinges ensemble ilz font le nombre de cinq mil cēt qua treuingtz et dixneuf ans/lesquelz sont depuis adan iusques a laduent de ihesucrist.Doncq̄s le premier an de ceste cinquiesme aage est lanen suiuant le onziesme an du regne de sedechie/ou quel comme est ia dit fut faite la desolation du temple et de la cite de iherusalez/et du regne la extermination des iuifz.

Ceste desolation tesmoing iheremye dura.lxx.ans/cestassauoir iusques au second an de da rius filz de ydaspes. En ce lieu ne debuons point lesser lopinion daulcuns touchant lesdis lxx.ans.Car aulcuns hystoriens/comme co-mestor et affricanus les commencent lan.xiii^{e}.de iosyas pere de ioachin/ou quel an ieremye cō menca prophetiser. Et ainsy durerent iusques au premier an de cirus. Les aultres commen cerent lan troisiesme de ioachin filz de iosias/et les terminent lan vingtiesme de cirus/ou quel temps icelluy cirus acompaigne de dare prist et destruict babylonne apres linterfectiō de bal thasar. Les aultres commencēt lan cinquies-me de la captiuite/cestassauoir quant nabugo-donosor prist egypte/dont il transporta le de-mourant des iuifz en babylonne. Et dient que telz.lxx.ans furēt acōplis lan.ii^{e}.de dari9 filz de ydaspes.Mais les aultres plans plus cōuena blement les comptent de puis lan.xi^{e}.de sede-chias iusques au.ii^{e}.de darius filz de ydaspes.

Le prophete zacharias tesmoigne en son pre mier chapitre que iceulx septante ans de la de-solation du temple ayent este acomplis lan.ii^{e}.du regne du roy darius. En disant quil auoyt ouy vng homme estant entre les arbes nom-mes nurtus en latin.Lequel disoyt.Sire dieu quant aras tu mercy de iherusalem/Vecy ia lan septantiesme en quoy no9 sommes en captiuite. Ad ce se acordent Beda/Clement/Sainct ie rosme/et eusebius/lesquelz mettent distinctiō et difference entre les septante ans de la de-solation du temple.Et les.lxx.ans de la cap-tiuite. Ainsy doncques le commencement de ceste cinquiesme aage est le p̄mier an de la deso lation du temple et de iherusalem/par ainsy que.vii.moys de lan.xi^{e}.de sedechias soient ad-ioustez a ce premier an/leq̄l cōtēdra.xix.moys.





Pour esmouuoir les courages des humains et les encliner a viure vertueusement et eulx gouuerner sagement/ est escript ou .xiiii^e. chapitre de ecclesiastique / q̄ lomme est bien eureux qui fait sa demourance et se arreste en lestude de sapiēce / car sur tous les aultres dons de grace q̄ dieu fait aux creatures/le don de sapience est le plus noble/le plus digne/ le plus plaisant/le plus delectable / et le plus parfait. Cest celle qui fait les roys regner/les princes dominer les royaulmes esleuer et entretenir. Et les vrays iuges selon les sainctes loys clerement congnoistre et iustement iuger. Par elle est lomme fait amy et prochain de dieu qui est vng tresor infiny. Aussy par elle il est conduit et mene au royaulme eternel / auquel il a vraye fruition et cognoissāce de la haulte diuite. Et pource lit on q̄ salomō auq̄l dieu ottroya telle req̄ste q̄l vouldroit demāder. Ne demāda poīt a dieu richesses terriēnes/longue vie/ ne aultre ꝓsperite mōdaine. Mais req̄st et demāda seullemēt a dieu le don de sapiēce/ cōgnoissāt q ꝑ icelle il pouoit dominer les choses terriēnes/et finablemēt puenir a la gloire eternelle. Leq̄l dō il obtīt/et moyennāt icelle fut plus grāt q̄ tous les aultres roys q̄ auoiēt este deuāt luy / aīsy q̄l est recite ou .iii^e. chapitre du tiers liure des roys . Labitude et cōuersatiō de sapiēce na en soy nul fiel ne amertume/mais toute doulce^r et ioyeuetse. Et de tāt q̄ plus on sy arreste et frequēte/tāt plus on desire a plus y demourer et la frequēter/cōme est escript ou .viii^e. chapi. du liure intitule sapiēce. Po^r lesq̄lles choses cōfermer dit saīct gregoire ou p̄mier chapi. du secōd liure de ses morales/ q̄ la saīcte escripture et estude des choses passees est cōe vng mirouer ou q̄l no^9 pouōs speculer et mirer nostre face/y apceuoir et cōgnoistre les macules et taches q̄ lordissēt et effacent. Par opposite y pouōs veoir les beaultes et dōs de grace se aulcūs en auōs/q̄ no^9 decorēt et ēbelissent. Car en lisāt ou racōtāt les histoires dicelle saīcte escripture/no^9 pouōs veoir a q̄lle fin les vngs et les aultres ꝑ mal ou biē faire sōt puen^9 Laq̄lle chose no^9 peult iciter/et dōner courage et amer vert^9/fuir vices/craīdre et euiter obprobres et reprouches. Parquoy en ce p̄sent liure q̄ peult estre nōme la fle^r ou la mer des hystoires et en lati est appelle rudimētū nouiciorū. Cest a dire en francois le rudimēt des nouices/ou lenseignemēt des nouueaulx. No^9 racōterōs ꝑ ordre de degre en degre la greigne^r partie des hystoires et des grādes choses dignes de memoire/q̄ sont aduenues depuis la creation du monde iusques a p̄sent/ lesquelles seront seulemēt touchees en bref. Affin q̄lles en soient mieulx et plus aiseemēt retenues/car briefuete est amye de memoire. Aussy pour escheuer ꝓlixite et lennuy des lisans/et po^r satisfaire a lappetit daulcuns hōmes curieulx q̄ desirent scauoir parler de plusieurs matieres. Mais ilz ont les espris sy soubdains / q̄lz ne peuuent prendre le loisir ne auoir la pacience de les regarder au long.

Le .iie. chapitre de la matiere et forme de proceder en ce liure.



La grande initiale P, qui représente l'auteur écrivant son livre dans sa cellule, est plus ouvragée, et elle est agrémentée de détails d'ornementation qu'on ne voit pas dans l'édition parisienne.

Il en est de même pour la grande planche à deux compartiments du *Baptême de Clovis* et de la *Bataille de Tolbiac*.

Dans la composition originale de Pierre Le Rouge, Clovis, tourné à droite et agenouillé sur un coussin, est oint du chrême de la sainte ampoule par saint Rémi, et reçoit la couronne royale et le sceptre des mains des autres prélats, tandis que, dans la perspective du haut, on l'aperçoit plongé tout nu dans les fonts baptismaux.

Dans l'édition lyonnaise de Du Pré, la scène est renversée. Clovis, tourné à gauche, est agenouillé à demi nu dans la vasque où il vient d'être baptisé au milieu d'une assemblée d'évêques et de personnages divers. En haut, dans le fond du tableau, il est représenté revêtu du manteau royal, avec la couronne qu'on vient de lui poser sur la tête, tandis qu'un prélat, devant l'autel, lui présente la croix, symbole de la nouvelle religion qu'il vient d'embrasser par sa conversion. Les voussures de la nef, compliquées de dentelures et de pendentifs d'architecture gothique fouillés dans la pierre, sont rendues d'une façon plus simple, tout en conservant le caractère du style flamboyant de la planche de l'édition parisienne.

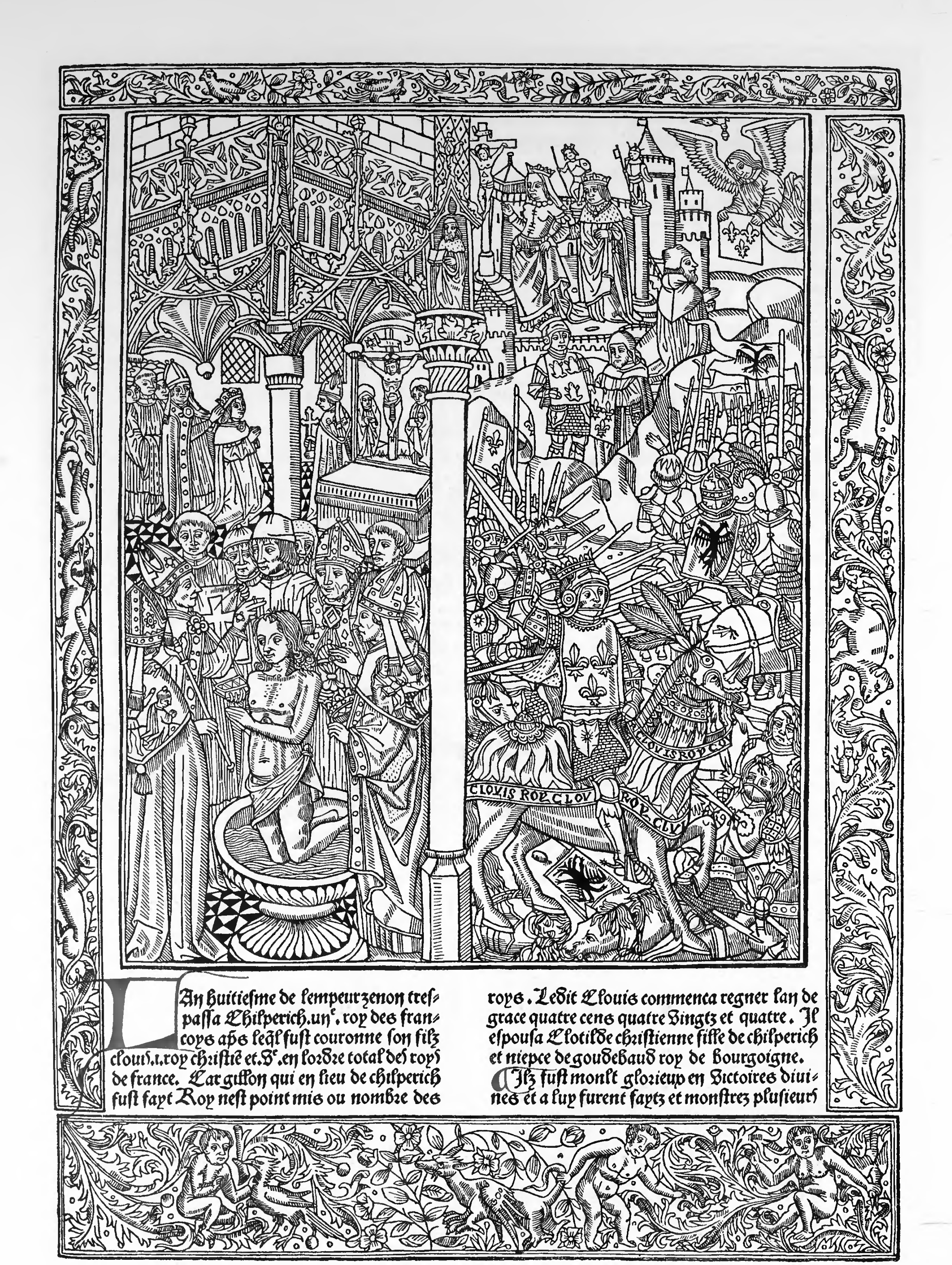
Le second compartiment, la *Bataille de Tolbiac*, présente peu de différence avec l'original. Le soubassement est supprimé. (Voir fac-similé, *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. I[er], p. 463.)

Les deux volumes de *La Mer des Hystoires*, de Jean Du Pré, de Lyon, sont imprimés avec une fonte nouvelle de 13 points, dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I K L M N O P
Q R S T V   a b c d d e f g h i j k l m m
n n o p q r r s s t u v v y z   ā a s ē e s ī i s h n n s
ō o p̄ p p q̄ q u ū u s   ff ff ff ff ft   . : / =

On verra, à la page suivante, la grande planche du *Baptême de Clovis* et de la *Bataille de Tolbiac* dont nous venons de parler; c'est un des morceaux les plus remarquables de la gravure lyonnaise au XV[e] siècle.

IMPRIMERIE NATIONALE.



Lan huitiesme de lempeur zenon trespassa Chilperich.iiiie. roy des francoys apres lequel fust couronne son filz clouis.i.roy christien et.v^{e}.en lordre total des roys de france. Car gillon qui en lieu de chilperich fust fayt Roy nest point mis ou nombre des roys. Ledit Clouis commenca regner lan de grace quatre cens quatre vingtz et quatre. Il espousa Clotilde christienne fille de chilperich et niepce de goudebaud roy de bourgoigne. ¶ Ilz fust moult glorieux en victoires diuines et a luy furent faytz et monstrez plusieurs

Quant aux autres illustrations placées au milieu du texte, elles sont tantôt copiées avec de légères variantes de composition, comme dans la planche du *Repos du septième jour,* tantôt interprétées autrement.



Le ſixieſme chapitre eſt du repos du ſep- tieſme iour.

Les détails de bâtisse ne sont pas les mêmes. On n'y trouve plus l'image de la brouette, comme dans l'édition de Paris. L'artiste a représenté des maçons et des charpentiers de la région lyonnaise.

Cy eſt ſparte eſleuee et edifiee.



Cy cõmence le royaulme des amazones.



La figure du prédicateur populaire (voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. Ier, p. 464) est rendue d'une toute autre façon, ainsi que celles des copistes.









Voici maintenant deux scènes de mœurs : un juge dans l'exercice de ses fonctions et un médecin. Le juge, assis sur un siège élevé en forme de trône, a écouté les plaideurs et rend sa sentence, la main gauche appuyée sur le code des lois qu'il tient sur ses genoux. Le greffier, assis plus bas à sa droite, écrit la teneur du jugement qui vient d'être rendu[1]. Dans l'autre scène, une femme apporte à un médecin les déjections et l'urine d'un malade.

[1] Plusieurs planches de *La Mer des Hystoires* de Du Pré passèrent ensuite à Paris, chez François Regnault. Nous avons retrouvé la planche du Juge dans son prétoire au folio CLXXII du *Voyage de Breydenbach*, imprimé à Paris, en 1517. D'autres compositions figurent ailleurs.

Les graveurs lyonnais, copistes habiles et soigneux, comme l'a remarqué M. Rondot, ont montré de la souplesse et de la justesse dans leur travail.



De heresistratus medecin.



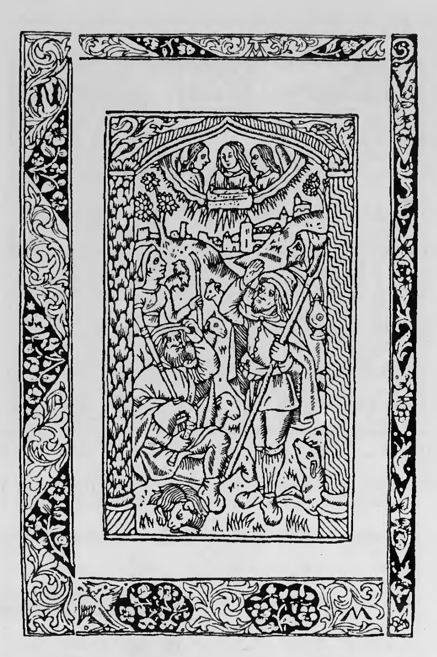
D'autres gravures, entourées de bordures sur fond noir, ont les tailles beaucoup plus fines; elles ont été exécutées évidemment sur métal en relief.



L'une d'elles, qui représente la Vierge sortant d'un lis, a été copiée quelques années après par Bouyer et Bouchet, imprimeurs à Poitiers.

Deux autres planches, dans cette nouvelle manière, représentent l'une *Le Couronnement de la Vierge*, l'autre *L'Apparition aux Bergers.*





On remarque, dans quelques-unes de ces bordures, des initiales qui sont toutes différentes. On pourrait croire que ce sont des signatures d'artistes; ce sont tout simplement des signes alphabétiques de classement, placés dans les bordures pour les distinguer plus facilement les unes des autres.

Nous n'avons pas d'autre livre illustré à signaler dans l'œuvre connue jusqu'à présent de Jean Du Pré. On ne cite pas, à son actif, de livres en français après 1491, à moins toutefois qu'il n'en ait imprimé d'autres sans les dater, ni les signer, ce qui est fort probable.

Nous considérons Du Pré comme l'imprimeur du *Champion des Dames*, de Martin Franc, qu'on attribue généralement à tort à Guillaume Le Roy, du *Livre de Quatre Choses*, des *Ditz joyeux des oiseaulx* et de toute la nombreuse série de livrets populaires, de poésie et de prose, de format petit in-quarto, facilement reconnaissable à une grande lettre grotesque copiée sur celle que Pierre Le Caron, imprimeur parisien, a mise pour la première fois en tête de son édition d'*Alain Chartier* de 1489. (Voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. II, p. 75.) Nous n'avons pas encore recueilli assez de preuves

pour pouvoir, d'une façon certaine, attribuer ces impressions à Du Pré, mais nous nous réservons de traiter cette question plus à fond dans un chapitre que nous consacrerons aux ateliers anonymes de Lyon.

Les autres livres qu'il a imprimés ensuite sont des ouvrages en latin.

Nous ne connaissons qu'une seule impression de lui faite pendant l'année 1492, c'est une édition de la *Summa Angelica,* de frère Angelo de Chivasso, qui est datée du 16 novembre.

Il a dû se déplacer en 1491 et envoyer une équipe d'ouvriers à Narbonne. Le Bréviaire de la cathédrale, qui fut achevé fin novembre au cloître Saint-Just, est imprimé avec les caractères du commentaire des *Auctores octo* (voir alphabet, p. 482), du 17 mars 1489 (1490 n. st.).

Du Pré, appelé à Uzès par l'évêque Nicolas Maugras, y imprime sur place le Bréviaire de cette église. Il avait emporté la fonte du petit Office de la Vierge, imprimé par lui en septembre 1490, et rapporta ce matériel à Lyon après avoir terminé, en octobre 1493, l'impression du Bréviaire d'Uzès[1].

Le 15 février 1494 (1493 v. st.), il composait, avec les mêmes caractères, l'*Expositio Georgii in summulas Petri Hyspani.* A la fin du volume, il se qualifie, comme auparavant à Lyon (voir p. 476) et à Uzès, de maître renommé dans l'art d'impression (*per insignem artis impressorie magistrum Johannem de Prato*).

¶ Expositio magri georgij sup sũmulas Petri hyspani vna cũ quibusdã q̃stionibus i fine cuiusuis tractatus additis nouissime p magistrũ Thomaz brïcot sacre theologie ꝓfessorem. Finit feliciter. Impssa lugd p insignem artis impssorie magistꝝ Johãnẽ de prato. Anno dñi millesimo.cccc.xc.iij. die vero .xv. mensis februarij.

En 1493, Jean du Pré occupait « dix-sept serviteurs de divers pays »[2] dans son imprimerie. Il avait son atelier rue Mercière, dans la maison de Pierre de la Tour, dont il était locataire, moyennant XLVI livres tournois par an[3].

[1] Nous rapportons ici le colophon de ce livre, dont nous donnerons un fac-similé au chapitre de l'Imprimerie à Uzès : *Gratiarum actio Deo Patri et Spiritui Sancto et Domino nostro Jhesu Christo, omnibusque sanctis ad quorum honorem fideliumque animarum salutem presens Breviarium secundum laudabilem usum sancte Uticensis ecclesie fine inclyto pollet. Impressum* UCECIE *per insignem artis impressorie magistrum* JOHANNEM DE PRATO. *Anno salutis millesimo quadringentesimo nonagesimo tertio, die vero secunda octobris.*

[2] Archives de Lyon, EE, rôle de 1493.

[3] Visite du mercredi 3 juillet 1493 commencée « à sept heures de matin ». — « Pierre de La Tourt, marchant de Vienne, tient une maison neufve, haulte, moyenne et basse et jardin derrière... JEHAN DU PRÉ, imprimeur de livres, tient à louage partie de ladite maison qui en baille par an XLVI l. T. Ledit Jehan tient (en plus) une chambre, ung grenier et ung establie et peult valoir le tout L l. T. » — Archives de Lyon, CC, fol. 6, 53.

En mars 1494 (1493 v. st.), il emploie encore le caractère du Bréviaire d'Uzès pour les notes d'un *Boetius, De Consolatu philosophico*, in-quarto.

Prosa sexta.

succederet cognitio altern’: sʒ q2 oīa sil’ cognoscit tāq̄ p̄ntia: iō ī scīa nō cadit variatio: vt pri’ nesciat eē alicui’ ꝛ postea sciet: vl’ q̄ pri’ sciat h̄ nō eē: ꝛ postea eē imo sil’ oīa cognoscit: ꝛ iō sil’ scit aliq̄d nō eē ī vna dr̄a tp̄is mensurātis rē ꝛ eē ī alia dr̄a tp̄is. ¶ Que cū ita sint. Hic cōcludit ex p̄missis cōpassibilitatē liberi arbitrij cū p̄scīa dīna dī. Que cū ita sint vt p̄dictū ē ꝛ manet libertas arbitrij mortalibus ītemerata. i. icorrupta: nec leges propo

rarū p̄uētu rerū: sʒ ex p̄pa dcus simplicitate sortitus ē. ex quo illō q̄ꝫ soluitur qō pauloan̄ posuisti īdignum eē: si scie dei cāʒ futura nr̄a p̄stare dicāt. Hec. n. scie vis p̄ntaria notiōe cūcta cōplectēs reb’ oīb’ modū ipa cōstituit: nihil vero posteriorib’ dʒ. ¶ Que cuʒ ita sint manet intemerata mortalib’ arbitrij libertas: nec iniq̄ꝫ leges solutis oī necessitate volūtatibus premia penasq̄ꝫ proponūt. Manet ēt spectator desup cūctorū prescius de’ visiōisq̄ꝫ ei’ p̄ns sp eternitas cuʒ nr̄orū actuum futura q̄litate cōcurrit bōis p̄mia malis supplicia dispēsās: nec frustra sunt ī dō posite spes p̄cesq̄ꝫ: q̄ cuʒ recte sint inefficaces eē nō p̄nt. ¶ Aduersamini igr̄ vicia colite virtutes: ad rectas spes aīʒ subleuate: humiles preces ī excelsa porrigite. Magna vobis ē si dissimulare non vultis necessitas indita probitatis cum ante oculos agatis iudicis cūcta cernētis.

nūt boīb’ penas ꝛ p̄mia iniq̄. i. iniuste volūtatib’ nr̄is: soultis. i. libertatis ab oī necessitate: manet ēt imobilit̄ de’ p̄sc’ cūctorū: ꝛ p̄ns eternitas sue visiōis ꝯcurrit cū futura q̄litate. s. bonitate ꝛ malicia nr̄oꝝ actuū: dispēsans. i. distribuēs bonis p̄mia ꝛ malis supplicia: nec frustra sunt posite p̄ces ꝛ spes ī deo q̄ n̄ p̄nt eē ieffi caces cū sint recte. ¶ Mo. ex quo pp liberꝝ arbitriū p̄nt res sic alit̄ euenire n̄ iuuste bōis p̄mia ꝛ malis supplicia p̄ponūt̄ nec spes ꝛ p̄ces frustrāt̄. frustrarēt̄ aūt oīa hec si oīa viculo necessitatis vterēt̄ sicut pʒ ex dictis. ¶ Aduersamini igr̄ vicia. Hic. P. subiūgit exhortatōeʒ vtilē. d. Ex quo sic ē q̄ n̄ estis coacti necessitate ad faciēdū aliq̄d: sʒ manet ī vobis libera volūtas: iō aduersami. i. sp nite vicia p ea iuste icurratis penas: colite. i. exercete v̄tutes pp q̄s merita cōseq̄mi. subleuate aīʒ vr̄ʒ ad rectas spes q̄ ī verā btitudieʒ tēdūt porrigite ī excelsa. s. ad deū hūiles p̄ces ꝛ h̄ merito faciatis: q2 si nō vultis dissimulare auertēdo aīm vr̄m ab his: tunc

magna vobis est idita necessitas p̄bitatis. i. v̄tutis: q2 illō qō agitis nō p̄ōt latere eū q̄ ē iudex actuū vr̄orū. vnde subdit. Cū agatis āte oculos. i. cū actiones vr̄e sint in p̄spectu iudicis cūcta cernētis. s. dei. ¶ Mo. vicia sūt sp̄nēda q̄ reddūt hoīeʒ seruilē. nā q̄ facit pctm̄ seru’ ē pcti. ꝛ Sene. d. Si scirē deos pctā ignoscituros ꝛ hoīes ignoraturos: adhuc pp vtilitatē pcti peccare erubescerē. v̄tutes autē sunt colēde: q2 v̄tus ē q̄ hn̄tē p̄ficit ꝛ opus ei’ bonū reddit. Recta spes ꝛ recte p̄ces sunt deo porrigende: q2 his deo cōiūgimur ꝛ ip̄m alloquimur. ꝛ sic non dissimulamus negligēdo predicta: magna virtutes p̄bitatem nobis inditā ꝛ p̄missam īde conseq̄mur: qm̄ oīa q̄ agimus sunt in p̄spectu dei cūcta cernentis. sic enim scribit̄ ad hebreos. iiij. Oīa nuda et aperta sunt oculis eius q̄ est deus benedictus in secula seculorum. Amen.

Finit Boetius de consolatu philosophico cum commento sancti Thome. Impressus lugduni per Iohēm de prato. Anno dn̄i. M. cccc. xciij. die sexta. Martij

Le texte est imprimé avec un caractère de 10 points que nous retrouvons l'année suivante dans l'atelier de Perrin Le Masson, Boniface Jehan et Jean de Villevielle, associés; en voici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O
P Q R S T V
a b c d d e f g h i j k l m n o p q r z s s t u v x y z
ff fi ff ft cq ; ¶ ā b’ d̄ ē e’ ꝛ g’ h̄ i’ l̄ l’ m’
m̄ n’ ñ ō p p p p’ p̄ q̄ q̄ q̄ q̄ f̄ f’ f’ f ū v . : ;

La première partie de cette édition de Boëce, contenant le *De Consolatione philosophiæ*, est datée du 6 mars 1493 (1494 n. st.); la deuxième, qui traite

De Disciplina scholarium, est du 21 mars de la même année. Sur le titre, Du Pré a fait usage d'une nouvelle marque, dans laquelle l'écusson de ses initiales, avec la croix profilée, est soutenu par un lion et un dogue :

Boetius de consolatione philo
sophie necnon de disciplina scho
lariũ cũ cõmento sancti thome.



Le dernier livre au nom de Jean Du Pré que nous ayons noté est une édition latine des Décrétales du pape Grégoire IX, avec les sommaires :

Decretaliũ dñi pape Gregorii noni Cõpilatio
accurata diligẽtia emẽdata summoqȝ studio ela
borata: cuȝ summariis diuisionibusqȝ ⁊ rubricaȝ
continuatiõibus. vna cũ scripturis sacris aptissi
me ad textum concordata.

Le titre ci-dessus est placé après la table alphabétique en quatre feuillets non chiffrés, disposée en quatre colonnes et placée en tête du volume.

L'ouvrage, de format grand in-folio, est composé de cccxx feuillets chiffrés, plus un feuillet non chiffré, contenant, sur une page, le registre

IMPRIMERIE NATIONALE.

des cahiers disposé en cinq petites colonnes étroites. Au-dessous, la marque de Jean Du Pré «au lion et au dogue», telle qu'elle est représentée sur le *Boetius* de mars 1493 (v. st.). Le verso de ce dernier feuillet est blanc.

La *Compilatio Decretalium* est un livre de forme majestueuse, comme les grands ouvrages de droit civil et canonique imprimés auparavant à Lyon.

Le format dépasse la justification de nos pages, tant en largeur qu'en hauteur. Nous ne pouvons donc donner, comme spécimen de cette impression, que la moitié environ de la première page :

Prohemium. II

Gregorius. Iste textus diuiditur in duas ptes pricipales i pria ponit salutatio. in scda exordium. secunda ibi: rex pacific⁹. pria subdiuidit qr prio ponit qs scribit: scdo qb⁹ scribit ibi: dilectis. tertio salutat z benedicit ibi: salutem. panor.

a ¶ Gregorius. In hui⁹ libri pricipio quinqz precipue sunt prenotāda: videlicz q̄ sit itētio: q̄ materia: q̄ vtilitas: cui pti phie supponat: qs mod⁹ agēdi: z qs libri titulus. Intentio dñi gregorij in hac pnti compilatōne fuit diuersas ɔstōes et decretales epistolas pdecessoz suoz i diuersa dispsas volumia seu ɔpilatiōes: q̄ difficultatez studēti b⁹igerebāt: i vnā ɔpilationē resecatis supfluis ad vtilitatē legētiū ac studentiū reducere, put in eiusdē dñi gregorij cōstōe euidēti⁹ declarat. Materia i hoc ope sūt ipe ɔstōes: dcretales et eple sub singul titulis collocate. Utilitas ē vt his lect z itellect sciam⁹ discernere int equū z iiquū: z vnicuiqz reddere qd suū ē. z in hoc iustitia cōsistit: vt insti. de iusti. z iu. in pri. z xij. q. ij. cuz deuotissimā. Supponit ethice .i. morali scie. sicut z alij libri iuris. vñ et dicit iperator: legibus nostris hominum mores intendimus corrigere. C. de secun. nup. l. i. Modus agendi talis est. Diuidit enim opus suum in quinqz ptes. In prima parte tractat de summa trinitate z fide catholica z de constōnibus. de rescriptis: de iudicibus: z eorum officijs. In secūda parte tractat de iudicijs z cooperantibus ad iudicia. In tertia parte tractat de vita z hōestate clericoz: z reb⁹ eoz z ecclesiaz. In quarta de sponsalibus z matrimonijs: z impedimentis eoz. In quita de accusationibus z criminibus z penis eoz. Et sic terminat tractatum suuz ipsum diuidens in quinqz partes ad similitudinem quinqz sensuum corporis: quos quilibet qui iudicat habere debet aliter non est idoneus iudex. sic eniz ois copula coniugalis restricta est vsqz ad qrtum gradum ad similitudinē quattuor humoz vel elementorū corpis humani: vt. j. de consan. z affi. non dz. §. phibitio. Dicēs. Grego. episcopus seru⁹ suoz dei zc. z hoc ē libri titulus.

¶ In nomie sancte trinitatis amē.
Cōpilatio decretaliū gregorii. ix.

Gregorius[a] episcopus seruus[b] seruorū dei. Dilectis filiis[c] doctoribus z scholarib⁹ vniuersis bononie[d] ɔmorātibus salutem[e] z apostolicam benedictionem.

Rex[f] pacificus[g] pia miseratione disposuit[h] sibi subdi[i]tos[i] fore pudicos[k] pacificos[l] z modestos[m]. Sz effrenata cupiditas[n] sui pdiga pacis emula: mater litiū materia iurgiorū: tot quotidie noua litigia[p] generat: vt nisi iusticia[q] conat⁹ ei⁹ sua virtute reprimeret: z qōnes ipsi⁹ implicitas explicaret: ius humani federis litigatoz abusus extingueret: z dato libello[r] repudij concordia extra mundi terminos exularet. Ideoqz lex prodi tur[s] vt appetitus noxius sub iuris regula limitetur[t]: per quam genus humanuz vt honeste[u] viuat alterū[x]

iuris generalis. Secundo narrationem in qua ostendit finale intentum huius compilationis seu iuris particularis: ibi sane. ¶ Tertio concludit ibi: volentes. ¶ Prima subdiuiditur quia primo ponit finem viatoris i. hois ad quē a deo disposit⁹ est. Scdo causam deuiatōis ab hoc fine ibi sz effrenata. Tertio vt ad debitū finez viator deducat. concludit legē necessariā z ostendit tres virtutes ac pprietates legis ibi ideoqz lex pditur. secūda ps subdiuidit: qr prio ponit euentū circa cōstōnes ecclesiasticas correctiōi submittēdas z ponit materiā z cām ipulsiuā hui⁹ compilationis. Scdo cōcludit cāz finalē. ibi ad cōem. Tertio cām coadiuuatiuam ibi: p dilectuz. Quarto formalē. ibi resecat. Et hec diuisio sufficit p sūmario. Abbas siculus.

f ¶ Rex. alibi appellatur imperator. xi. q. iij iulianus.

g ¶ Pacificus. q̄ vt pace doceret venit i mūduz. xxiij. q. i. nisi bella. regnū tñ ei⁹ nō est de hmūdo. e. cā. q. iij. §. i. z i euangelio io. c. xviij. t. 3.

h ¶ Disposuit. s. p prouidentiā z predestinationē non necessitate: qr vasis ire zc. xxiij. q. iiij. nabuchodonosor. de pe. dist. iiij. §. sic itaqz. z in precedentibus z sequen. §.

i ¶ Subditos. i. predestinatos qui si etiā peccant corāz dño dicunt peccare. de pe. di. i. z venit. qui etiam si peccant nihilomin⁹ saluabunt. de pe. di. iiij. §. sic itaqz. contra primū dictū est. de pe. di. iiij. §. hanc societatem.

k ¶ Pudicos. i. castos. sic z iperator subditos suos castitatem seruare hortat: vñ dicit castitas sola est q̄ cuz fiducia possibilis est deo aias pntare in auten. de lenonibus. §. sancimus. colla. iij. que suaderi pōt: imperari vero non pōt. xxxij. q. i. integritas. vnde debem⁹ esse pudici nō solū mente sz etiā oculo: quia impudic⁹ oculus impudici cordis. e nunci⁹. xxxij. q. v. nec solo.

l ¶ Pacificos. i. pacē custodientes. vñ etiā dicit: bti pacifici qm filij dei vocabunt. xxiij. q. i. noli. z mat. v. c. T. 3.

m ¶ Modestos. i. tpatos: qr quilibet dz habere in se tēperantiā vt sciat seruare misericordiā z rigorē: vel simul vtrūqz. xlv. di. disciplina. ber.

n ¶ Cupiditas q̄ est radix omniū maloz. xlvij. di. bonoz. in aut. vt iudices sine quo. suf. §. cogitatio. col. ij. et hoc idez innuit de pe. di. ij. §. quia radix omniū. post illū. §. ex pmissis. Ber.

o ¶ Prodiga. qr nō solū rerū sed etiā fame qs pdig⁹ est: vt hētur. C. de his q pe. no. l. i. j. de excel. p. ex lris. z talis crudelis est q̄ famā suaz negligit xij. q. i. nolo. z hec qr ois etas ab adolescentia pna est i malū. xij. q. i. ois etas

L'achevé d'imprimer se trouve au verso de l'avant-dernier feuillet, à la fin de la deuxième colonne, au bas de la page. Il y est dit que le volume a été imprimé par les soins et par l'art de Maître Jean Du Pré (*cura et arte M. Johannis de Prato*), le 21 novembre 1495.

Indignum. Alienum.ergo ⁊ a conſuetudine aliaruꝫ ecleſiarum debet eſſe alienum:quia quod romana eccleſia pꝛobat vel repꝛobat ⁊ alie eccleſie hoc idem facere de/bent cum ab ipſa ſuam habeant inſtitutionem ⁊ auctoꝛitatem.xi. diſ. co nſequens.⁊.c.nolite.
Homagiuꝫ.id eſt ſacramentum fidelitatis quod pꝛo aliquo ſpi/rituali facere quis nõ debet cum illud ſit ſymoniacum.ẽ.de ſymo. ex diligenti.alioquin clericus tenetur facere pꝛelato ſuo obedientiam ⁊ in caſibus debet iuramentum facere de obedientia ſiue etiam de fidelitate poſt repetam adminiſtrationem.ẽ.de iureiuran.nullus.xxiij. diſtin.q̃q̃.⁊.ẽ.de ma.⁊ obe.dilecti filij.⁊.ẽ.de iureiuran.ego. N.et ẽ.de pꝛiuil'.antiqua.alias enim nullum iuramentum nulla pactio vel obligatio illicita in ſpiritualibus debet interuenire ⁊ ſi interueniret nullam obligationem de iure vl' de facto inducit ſupꝛa de pac. pactiones.

Decretales cũ ſũmariis ſuis et textuũ diuiſiõibus cũ ſacrarũ ſcripturarũ cõcoꝛdãtiis:finiũt feliciter. Impſſe Lugduni cura ⁊ arte. M. Johãnis d pꝛato Anño dñi. M.cccc.lxxxxv. die.xxi. nouẽbꝛis.

La *Compilatio Decretalium* est imprimée en rouge et noir. Trois sortes de caractères entrent dans sa composition. Le plus gros a servi pour le titre, l'achevé d'imprimer, les titres courants et le premier mot des rubriques.

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V X

a b c d ꝺ e f g h i l m n o p q r ꝛ s t u v x ꝫ

ã b' ẽ l' ñ õ p̃ ꝑ q̃ r̃ ũ ⁊ ꝯ

ff ſſ ſt . : /

Un autre caractère, moins gros, de 13 points, ci-après représenté avec signes de ponctuation et main indicatrice, a été employé pour le texte de l'auteur. Quelques lettres de bas de casse sont accompagnées de petites lettres

supérieures fondues sur le même corps ou parangonnées, c'est-à-dire mises de niveau pour servir d'appels ou de renvois aux notes du commentaire :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V X

a b c d e f g h i j l m n o p q r ꝛ s t u v x y z

ꝰª xᵇ tᶜ tᵒ sᵉ mᶠ oᵍ uᵇ ẽⁱ oᵏ mˡ oᵐ cⁿ mᵒ sᵖ tᑫ eʳ bꝰˢ eᵗ aᵘ aᵛ eˣ aʸ ꝥᶻ

ā bꝰ ꝺ dꝰ ē ꝛ ꝉ n̄ nꝰ ō p̄ ꝑ ꝓ q̇ ꝗ̄ ꝙ ꝩ ꝉ ū ꝭ ꝥ

ff ſſ ſt . : ⸗ ☞

Quant au troisième caractère, plus petit, de 10 points, qui est réservé pour le commentaire, c'est celui de la glose des *Justiniani Instituta* qui était dans l'atelier depuis 1489. (Voir fac-similé, p. 475, et alphabet, p. 476.)

Jean Du Pré est, avec Martin Husz, un des imprimeurs lyonnais qui ont changé le plus souvent de fontes de caractères. Nous en avons indiqué les principales variétés. Comme nous avons noté le passage de quelques-uns de ses types chez d'autres confrères, comme Lambillon et Sarrazin, Perrin le Masson, Boniface Jehan et Jean de Villevieille, nous nous sommes demandé s'il n'était pas, en même temps que typographe-imprimeur, graveur et fondeur de caractères. Il avait, comme on a vu plus haut, un atelier de dix-sept ouvriers qui pouvaient se livrer à ces sortes de travaux en dehors de la composition et du tirage des livres.

Les affaires de Jean Du Pré paraissent avoir décliné à partir de 1496.

Vers la fin de cette même année, il est appelé à Avignon par la municipalité pour y installer un atelier typographique et il s'y transporte en personne avec son ménage. Le 12 mai 1497, il recevait 60 florins, monnaie d'Avignon, pour indemnité de transport de son matériel et frais de route[1].

Le 15 octobre 1497, il terminait l'impression du *Palinurus* et autres opuscules de Lucien, traduits en latin, petit in-quarto de 37 feuillets, premier livre connu pour avoir été imprimé dans cette ville.

Il ne resta guère qu'une année à Avignon, le local dans lequel il avait

[1] Cette somme fut payée par Gabriel Girard, trésorier de la ville d'Avignon, *pro vectura meynagii discreti viri Johannis de Prato impressoris librorum qui venit de Lugduno ad habitandum et operandum in presenti civitate de arte sua*, comme le porte la quittance qu'il a signée. (Archives de la ville d'Avignon.)

établi l'imprimerie n'ayant été loué que pour ce court période par la ville. M. Rondot dit que Du Pré était de retour à Lyon en 1499 et qu'il demeurait alors «dans le quartier depuis le puis Peloux tirant au port Charlet». Il avait demeuré auparavant dans la «rue Merchière»[1].

Nous croyons qu'il était de retour dès 1498 et qu'on doit peut-être l'identifier avec «Jehan du Pras (ou du Pas) imprimeur», qui figure dans un rôle d'*Establies* de cette année-là, où il est indiqué comme demeurant «en la rue qui traverse du puys Grilliot aux Cordeliers[2]». Le nom de «Jehan du Prat» lui avait été donné à Avignon, qu'il venait de quitter, et, à la différence près de l'orthographe, que les scribes municipaux ne respectaient guère, il serait fort possible que le nom de Jean Du Pré ait été inscrit de cette façon incorrecte.

Il ne faut point confondre Jean Du Pré, imprimeur à Lyon, avec Jean Du Pré, imprimeur à Paris, comme l'ont fait plusieurs bibliographes, sans en excepter Péricaud, qui a mis au compte de l'imprimeur lyonnais des éditions qui appartiennent, sans aucun doute, à son homonyme de Paris[3].

Un imprimeur qui signe *Joannes de Pratis* a exercé à Salins, en Franche-Comté, en 1484 et 1485. On croit généralement que c'est le même que l'imprimeur lyonnais Jean Du Pré, mais cela n'est pas certain.

Feu Castan, le savant bibliothécaire de Besançon, avait retrouvé certaines lettres capitales du Missel imprimé à Salins en 1485 dans la *Postilla Guillermi* imprimée à Lyon le 30 novembre 1487; mais le fait, en lui-même, n'est pas une preuve suffisante de l'identité de personne. Le matériel de l'imprimerie de Salins a pu être dispersé et venir à Lyon, ou bien encore l'imprimeur de Salins a employé des fontes lyonnaises, car, de notre côté, nous avons constaté que les caractères du Bréviaire de Besançon, imprimé à Salins en 1484, ont été employés par Janon Carcain, à Lyon, en 1488, pour l'impression d'un diurnal lyonnais. L'imprimeur de Salins a signé *Joannes de Pratis* dans le Bréviaire et le Missel qu'on connaît de lui, tandis que Jean Du Pré, de Lyon, a constamment signé *Joannes de Prato.*

[1] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xve siècle*, p. 173; ouvrage cité.

[2] Archives de la ville de Lyon, EE, rôle de 1498, fol. xxxiii v°.

[3] C'est ainsi qu'il a faussement attribué à Jean Du Pré de Lyon *Les Lunettes des princes*, de Jean Meschinot, et l'édition parisienne du 8 juin 1494, *La très dévote vie des anciens pères Hermites* (*Bibliographie lyonnaise du xve siècle*, n°s 361 et 448; ouvrage cité).

Il y avait d'ailleurs, en Franche-Comté, une famille Des Prels ou Des Prés, dont le nom se rapproche davantage de la terminaison *de Pratis*. Un fait, cependant, paraît militer en faveur de l'identité de Des Prels avec Du Pré.

Une édition in-folio du Dictionnaire, ou *Catholicon*, de Jean Balbi, de Gênes, se termine par une pièce de vers dans lesquels la date de l'impression est exprimée d'une façon amphibologique[1], qui offrent plus d'un rapprochement avec le colophon poétique placé à la fin du Bréviaire imprimé à Salins et semblent être tombés de la même plume. Cet argument n'est cependant pas assez concluant, car l'auteur de ces vers pourrait bien ne pas être l'imprimeur lui-même, mais un correcteur d'imprimerie, qui, par suite d'une coïncidence toute fortuite, aurait travaillé tour à tour dans les deux ateliers. Il serait donc imprudent, tout en faisant des réserves, de se prononcer définitivement avant d'avoir un supplément d'information.

M. Rondot a suivi, dans les rôles d'imposition, la trace de Jean Du Pré à Lyon jusqu'en 1503; mais nous ne connaissons aucun livre lyonnais signé de cet imprimeur après le 30 novembre 1495.

Au moment de clore ce chapitre, nous apprenons que M. Félix Desvernay, le bibliothécaire de Lyon, vient de découvrir un traité latin de Thomas Rocha, traitant de l'influence des astres sur le corps humain, premier livre imprimé à Montpellier en 1501, jusqu'ici inconnu. Il l'attribue, avec beaucoup de vraisemblance, à l'imprimeur Jean Du Pré, en raison de l'identité des caractères qu'il a reconnus lui appartenir. M. Desvernay nous signale en même temps deux autres livres non signés de Du Pré, mais datés de 1498 et 1499, la *Lectura super Digesto novo* et la *Lectura super Infortiato,* du jurisconsulte Balde de Pérouse, qui sont imprimés avec les mêmes caractères et viennent précisément combler la lacune constatée dans son exercice.

[1] Voici le texte des vers déjà cités (voir page 476-477) qu'on lit à la fin du *Catholicon:*

Littere ut precium Johannis surgat de Prato
Lugduni Catholicon impressit arte sua
Anno milleno bis ducento octuageno
Quater viginti numero addito nono
Decima decembris bona perventa die.
Det cui felices vite componere cursus
Jupiter omnipotens nutu qui cuncta gubernat.
Amen.

CHAPITRE LVII

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE GUILLAUME BALSARIN

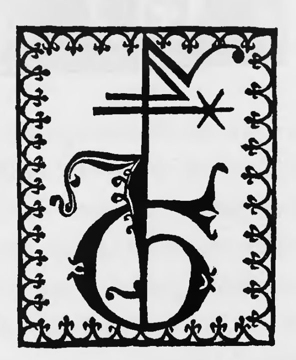
(1487-1500)

Les premiers livres de Guillaume Balsarin. — Sa marque. — Ses rapports avec Jean Neumeister. — Il change ses caractères. — *La Grant Nef des Folz du Monde*, en prose, illustrée. — *Le Roman de la Rose*, en prose, de Molinet. — Balsarin devient imprimeur du Roi à Lyon. — Sa nouvelle marque. — *Le Compost et Kalendrier des Bergiers.*

Guillaume Balsarin, « impresseur de livres et libraire », comme il est qualifié dans les archives, était établi à Lyon, dans la rue Mercière, près de Saint-Antoine. Son plus ancien livre daté est le *Fortalicium Fidei.*

Tibi a quo initium est virtutum et augmẽ
tum ac perficiatur inchoatum. Tibi bone ihe
su qui es turris fortitudinis a facie inimici
sit honor et gloria bñdictio et gratiarum actio
sine fine Amen.

Anno incarnatõis dñice. M.cccclxxxvij.
die.xxij.mensis maij.



C'est un volume petit in-folio gothique, à deux colonnes, achevé d'imprimer le 22 mai 1487, comme le montre le fac-similé ci-dessus.

La marque que nous venons de reproduire à la page qui précède est restée longtemps inexpliquée. Hain et Péricaud ont cru lire dans le monogramme les deux lettres J et G. Péricaud l'a attribuée, sans en être autrement sûr, il faut le dire, à Pierre Gascon, libraire[1], rue Mercière, dont il avait trouvé le nom dans un rôle de 1493 et qui devint ensuite prêtre de Saint-Nizier. On doit voir, dans ces lettres enchevêtrées, un *b* minuscule fleuronné, qui commence vers le milieu d'une hampe crucifère et finit en se confondant à droite avec la panse arrondie d'un G majuscule, initiale du prénom GUILLAUME. Le panache qui se voit au milieu de la hampe, à gauche, là où commence le *b,* lui donne effectivement la forme d'un J et peut prêter ainsi à faire confusion avec cette dernière lettre.

Cette marque, qui est positivement donnée à Guillaume Balsarin par Silvestre (*Marques typographiques,* n° 233), existe aussi avec cette différence qu'elle est gravée sur fond noir, l'encadrement et les lettres se détachant en blanc. (Voir Silvestre, *Marques typographiques,* n° 234.)



Il ne peut y avoir doute sur cette identification, car le même monogramme à double interprétation se retrouve dans une autre marque différente et plus ouvragée, à la fin d'un livre portant le nom de Guillaume Balsarin.

Le *Fortalicium Fidei,* ou Forteresse de la Foi, est un livre qui a dû être tiré à un grand nombre d'exemplaires, car on le trouve dans beaucoup de bibliothèques publiques ou privées. L'auteur, Alphonse de Spina, était un religieux franciscain espagnol de Valladolid.

[1] *Bibliographie lyonnaise,* 1re partie, n° 29, et 2e partie, p. 16; ouvrage cité.

La quatrième partie de l'ouvrage est une histoire des guerres des Chrétiens contre les Maures ou Sarrasins, alors maîtres de l'Espagne, et de leur défaite en Aquitaine par Charles Martel, avec le récit des exploits du Cid Campeador sur les Infidèles.

Un autre livre est daté de 1488. C'est une édition in-quarto du texte latin de la Pragmatique Sanction, avec le commentaire de Cosme Guymier. Il se termine par cette suscription : *Finiunt Decreta Basiliensia et Bituricensia quam Pragmaticam vocant, glosata per Magistrum Cosmam Guymier in utroque jure licentiatum et Lugdoni in pressa; Anno Domini* M. CCCC. LXXX VIIJ. On remarquera cette formule *in pressa* (littéralement : *mis en presse*), qui n'est pas ordinaire. Peut-être est-ce simplement une faute et doit-on lire *impressa?* Il n'y a pas d'indication de jour ni de mois d'achèvement; on n'y trouve pas de nom d'imprimeur, mais au-dessous on voit la marque de Balsarin.

Deux sortes de caractères sont employées dans l'ouvrage. Le texte de la Pragmatique Sanction est composé avec une gothique d'environ 13 points dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P Q R

S T U . : / / ⁊

a b c d ꝺ e f g h i j k ꝁ l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y z

ff ſſ ſt ꝙ ā bꝯ cꝯ ꝯ ð dꝯ ē eꝯ ⁊ ī iꝯ ꝉ lꝯ gꝯ m̄ n̄ nꝯ

mꝯ ō p̄ ꝑ ꝓ pꝯ ṗ q̄ q̇ ꝗ ꝙ̄ q̄ ꝗ̄ ꝑ rꝯ ꝭ t̄ tꝯ ū ꝟ c/ x

Ces types sont les mêmes que ceux qui ont servi à imprimer la contrefaçon des *Epistolarum formulæ Caroli Viruli,* ou Manuel épistolaire de Charles Manneken, faite d'après l'édition imprimée à Paris par Pierre César, dit *Cesaris,* et sur laquelle nous avons déjà donné des détails, accompagnés de fac-similés de cette réimpression lyonnaise. (Voir *Histoire de l'Imprimerie en France,* l'Imprimerie à Paris, t. I[er], chap. V, p. 141-144.)

Ce gros caractère est copié sur les lettres nurembergeoises de Martin Husz, dont il se distingue par les capitales C, E, I, L, T et U qui présentent des différences sensibles à l'œil. (Voir alphabet, p. 171.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

L'autre caractère, plus petit, employé pour le commentaire qui accompagne le texte, est d'environ 9 points. Nous en donnons ci-dessous l'alphabet :

A B C C D E F G H I L M N O P Q R

S T V X Z . §. //

a b c d ꝺ e f g h i j k l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y z

ff ſſ ſt ꝗ ã bꝰ cꝭ cꝰ ꝯ ð dꝰ ẽ ꝛ g̊ h ħ ħ ĩ iꝰ j̃ lꝰ

ł h m̃ ñ mꝰ nꝰ õ p̄ ꝑ ꝓ p̃ q̃ ꝗ q̃ ꝝ ꝛ̃ õ q̃ ꝛ ſ ſ t̃ ꝭ ũ ꝟ

C'est celui qui a servi pour le *Fortalicium Fidei*, et que l'on remarque le plus souvent dans les premiers livres de Balsarin.

Il faut descendre jusqu'en 1498 pour trouver des impressions datées au nom ou à la marque de Balsarin. Il est certain, néanmoins, qu'il a produit d'autres livres dans cet intervalle de dix années. Les bibliographes en citent plusieurs qui sont imprimés avec les mêmes caractères et n'ont que sa marque, sans indication de date.

Nous en connaissons deux, dont la date approximative peut être déterminée par des notes manuscrites du temps.

C'est ainsi que nous savons que le *Compendium theologicæ Veritatis*, d'Albert le Grand, volume in-quarto, à longues lignes au nombre de 35 à la page, imprimé avec le petit caractère du commentaire de la *Pragmatique*, avec la marque susdite placée à la fin, a paru avant le 21 août 1489[1]. L'exemplaire de la bibliothèque publique de Besançon, qui provient du couvent des Capucins de cette ville, porte la signature de son premier propriétaire, suivie de cette date.

La bibliothèque de la ville de Lyon[2] possède une *Legenda aurea*, de Jacques de Voragine, in-folio à deux colonnes de 52 et 53 lignes, avec la marque de Balsarin, qui a été donnée, le 23 septembre 1493, à un nommé Benoît Beccat (*Benedictus Beccati*) par le protonotaire de Genas (*de Genassio*).

[1] *Ante vel circa 1489.* (Voir Castan : *Catalogue des Incunables de la bibliothèque publique de Besançon*, n° 25, p. 16-17; ouvrage cité.)

[2] Voir Péricaud, *Bibliographie lyonnaise du xve siècle*, 1re partie, n° 262, p. 37, ouvrage cité; et Pellechet, *Catalogue des Incunables des bibliothèques de Lyon;* Lyon, Imprimerie Léon Delaroche et Cie, 1893, in-8°, n° 616, p. 425-426.

D'après M. Rondot, Guillaume Balsarin serait inscrit sur les rôles des contribuables à partir de 1485. On ne s'explique pas, dit-il, qu'en 1489, taxé à 30 sous tournois, on lui ait «quicté VII sous VIII deniers tournois, sur cet impost pour ce qu'il est *nouveau*», et il suppose qu'il y a eu deux Balsarin[1]. Il y avait effectivement un docteur en droit du nom de Guillaume Balarin, habitant probablement Lyon de longue date, qui figure cette même année avec un Geoffroy Balarin dans le rôle des taxes mises sur les *apparents* ou bourgeois aisés de la ville de Lyon. C'est peut-être lui qui est recensé en 1485 et non le libraire. M. Rondot fait remarquer, du reste, que le nom de Balsarin est écrit, par les scribes municipaux, de diverses manières qui peuvent prêter à confusion : *Balzarin, Barsarin, Barsalin, Barsaryn* ou *Bassarin*. Le même dit qu'on lui a assuré que Balsarin aurait imprimé dès 1479, mais, en historien sincère, il se hâte de déclarer qu'il n'en a pas la preuve. Il a eu raison de douter de l'exactitude de ce renseignement. Nous sommes incrédule à ce sujet et par principe. En pareille matière, il faut se garder d'accorder trop de confiance à des témoignages de cette nature, qui ne reposent, le plus souvent, que sur des souvenirs confus, lorsqu'un ensemble de faits précis ne vient pas les justifier.

Silvestre ne fait commencer Balsarin qu'en 1493. Nous venons de prouver que l'on peut faire remonter son exercice à 1487. La diminution d'impôt qui lui est accordée par le Consulat en 1489 «pour ce qu'il est nouveau», c'est-à-dire nouvellement établi, justifie ce que nous avançons et donne l'explication de ce que M. Rondot n'avait pas compris.

Balsarin a-t-il été réellement imprimeur à ses débuts, et n'a-t-il pas fait imprimer par un autre les livres sur lesquels se trouve sa marque? Telle est la question complexe que nous allons débattre sans plus tarder.

Guillaume Balsarin est qualifié simplement de libraire[2], à deux reprises différentes, dans les registres des Nommées, ou listes de recensement de Lyon,

[1] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle*, p. 154; ouvrage cité.

[2] «Guillaume Barsalin, *libraire*, tient une maison haulte, moyenne et basse en lad. rue (la rue Mercière), du costé de la rivière, joignant à la maison de Nicolas Mory devers la bize et la maison des hoirs feu Humbert Gibolet et peult valoir par an XXV l. t.» (Archives de la ville de Lyon, Nommées, CC 10; fol. 2, v°.) — «Guillaume Barsarin, *libraire*, tient une maison haulte, moyenne et basse en rue Merchière, joignant aux maisons Nicolas Mory et des hoirs feu Humbert Gibolet, estimée valoir par an XXV l. t. Plus pour ses meubles et pratiques LX l. t.». (Archives de la ville de Lyon, Nommées, CC 10, fol. 67, r°.)

en 1493. Nous savons bien que, dans les rôles de taxes, les libraires sont souvent confondus avec les imprimeurs, et réciproquement; mais, tout à côté de lui, nous voyons des imprimeurs parfaitement désignés; l'un d'eux, Jean de Vingle, qui est dans la maison voisine, est dûment appelé imprimeur et libraire[1].

Cette objection que nous soulevons n'aurait pas une valeur suffisante, si nous n'avions un autre argument plus sérieux à opposer.

Les caractères des livres que nous avons mentionnés jusqu'à présent et dont nous avons présenté les deux alphabets sont identiques à ceux de Jean Neumeister.

Le plus gros, celui de 13 points, est exactement le même que le caractère du *Turrecremata*, imprimé par ce dernier à Albi, en 1481. Le plus petit, celui de 9 points, a servi à imprimer le *Breviarium Viennense*, qui a été achevé le 24 janvier 1489 (1490 n. st.), par Jean Neumeister ou Meunister (*sic*) de Mayence, dit d'*Albi*.

Neumeister était venu d'Albi en Languedoc, avec son matériel, se fixer définitivement à Lyon vers 1483. Il était certainement dans cette ville en 1487, à l'époque précise où Guillaume Balsarin publiait le premier livre que nous connaissons avec sa marque.

Partant de cette donnée, n'y a-t-il pas lieu d'admettre que Neumeister aurait imprimé pour Balsarin les livres à la fin desquels ce dernier a mis sa marque comme libraire, à l'exemple des grands éditeurs parisiens, comme les De Marnef, Vérard, Simon Vostre, Jean Petit et autres, qui apposaient leurs marques sur des volumes que d'autres imprimaient pour eux, souvent sans les signer?

Il y a mieux. Si l'on juge que notre définition du monogramme de Guillaume Balsarin est trop subtile ou compliquée, et qu'au lieu d'un *b* minuscule on y verrait plus distinctement un J et un G, on pourrait, à la rigueur, interpréter ces initiales par les prénoms de Jean et Guillaume, qui appartiennent respectivement à Neumeister et à Balsarin.

[1] «Jean de Vingles, dit d'*Aubeville* ou d'*Ambeville*, imprimeur.» Il était originaire de Picardie (*Picardiæ nationis, Picardus*), probablement d'Abbeville. (Voir N. Rondot; *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XV*e *siècle*, p. 207; ouvrage cité.) — «Jehan d'Ambeville, imprimeur et libraire, tient à louaige ladite partie (de la maison de Claude et Jehan Gibolet en rue Mercière), qui en baille par an xx l. t.» (Archives de la ville de Lyon, Nommées de 1493; CC 6, fol. 3, r°.) Jean de Vingles est noté comme *inquilin*, c'est-à-dire simple locataire.

Comme il existe un certain nombre de livres qui sont imprimés avec ces mêmes caractères, les uns avec la marque susdite, les autres sans aucune marque, n'y aurait-t-il pas lieu de disjoindre ceux qui en sont dépourvus et de ne mettre que les premiers au compte de Guillaume, tandis que les seconds seraient à l'actif de Jean, qui les aurait imprimés pour son propre compte ou pour celui d'autres libraires dont nous n'avons pas les noms? Tel a été le cas avec l'éditeur à la marque C. OR. dont nous n'avons pu découvrir le nom et qui a fait imprimer par Neumeister deux opuscules in-quarto : le *Liber de doctrina dicendi et tacendi*, d'Albertano de Brescia, et la *Stella Clericorum*, dont nous avons donné plus haut des fac-similés. (Voir p. 374 et 375.)

Si l'on admet notre nouvelle théorie, il faudrait mettre à l'actif de Neumeister plutôt qu'à celui de Balsarin, comme nous l'avons fait d'après la simple conformité des types, la contrefaçon lyonnaise des *Epistolarum formulæ*, dont nous avons déjà parlé. (Voir p. 513.) Le gros caractère avec lequel ce livre a été imprimé paraît fraîchement fondu, c'est-à-dire « tout neuf », comme nous l'avions déjà remarqué. (Voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. Ier, p. 144.) Cette impression a dû précéder celle de la *Pragmatica Sanctio* et peut être mise au rang des premières que l'ancien imprimeur d'Albi a exécutées à Lyon, vers la fin de 1482 ou en 1483.

M. Félix Desvernay, bibliothécaire de la ville de Lyon, qui a exploré à fond, mieux que nous n'avons pu le faire, à intervalles et pour ainsi dire à bâtons rompus, les archives de la ville de Lyon, nous a appris depuis peu que Jean Neumeister demeurait, depuis le moment de son arrivée à Lyon jusqu'en 1492, « en rue Mercière, dans la maison de Claude Gibolet ». La maison était mitoyenne de celle de Guillaume Balsarin. (Voir p. 336.) Ainsi peuvent s'expliquer les rapports fréquents qu'ils ont dû avoir ensemble et leur association intermittente, comme c'était l'usage à Lyon entre imprimeurs et libraires.

On avait lieu d'être surpris qu'un typographe aussi habile que Neumeister n'eût imprimé que trois livres dans le long espace de douze années pendant lesquelles il est resté maître imprimeur à Lyon. Cette lacune peut se combler, tout au moins en partie, par les impressions qu'il a faites pour Guillaume Balsarin ou d'autres, et auxquelles il n'aurait pas mis son nom.

En 1498, Neumeister n'était plus maître. Cette date coïncide exactement avec celle à laquelle Balsarin devient lui-même imprimeur et adopte de

nouveaux types. L'ancien matériel de Neumeister était passé en majeure partie dans l'atelier de Topié.

Parmi les impressions portant la marque aux initiales J. G., qui, d'après notre hypothèse, serait commune à Guillaume Balsarin et à Jean Neumeister, nous citerons les suivantes que nous avons vues ou qui sont signalées dans les collections publiques : 1° *Liber Creaturarum sive de homine, compositus a Reverendo Raymundi Sebeydem* (sic) *artibus et medicina magistro et in sacra pagina egregio professore, regente in alma Universitate Tholosana;* petit in-folio gothique, à deux colonnes de 37 lignes par page[1]; – 2° *Flagellum Maleficorum editum per eximium sacre Theologie professorem Magistrum Petrum Mamoris natione Lemovicensem, canonicum ecclesie beati Petri Xantonensis, alme Universitatis Pictaviensis regentem egregium,* petit in-quarto gothique[2]; – 3° *Liber Phisionomie Magistri Mihaelis* (sic) *Scoti,* petit in-quarto de 36 lignes par page, caractères du *Fortalitium Fidei*[3]; – 4° *Speculum Ecclesie de significatione et potestate Misse una cum Speculo Sacerdotum,* petit in-quarto de 35 lignes par page[4]; – 5° *Expositio Hymnorum Hylarii,* in-quarto[5]. Ces cinq ouvrages sont sans date et ont paru dans un intervalle de neuf années, de 1488 à 1497 inclus, sans que nous puissions leur assigner un rang chronologique quelconque et préciser exactement celui qui a précédé l'autre.

Nous signalerons aussi le *Liber Lotharii levite et Cardinalis de vilitate conditionis humane,* petit in-quarto de 33 lignes par page, qui a été identifié par feu Castan, mais ne porte pas de marque[6]. Il y a certainement encore d'autres impressions sorties du même atelier[7], avec ou sans marque, que l'on connaîtra à mesure que les catalogues d'incunables des grandes bibliothèques seront achevés.

[1] *Catalogue des incunables des bibliothèques publiques de Lyon,* par Mlle PELLECHET, n° 511, p. 361; ouvrage cité. — HAIN, *Repertorium bibliographicum,* n° *14066; ouvrage cité. Ce bibliographe a cru lire J. S. dans le monogramme. C'est par suite de cette erreur que Campbell (*Supplement to Hain's Repertorium bibliographicum;* London, Henry Sotheran and C°, 1895, in-8°, t. Ier) attribue par inadvertance la marque J. G. à Jean Syber.

[2] *Catalogue des incunables de la bibliothèque publique de Besançon,* par A. CASTAN, n° 672, p. 517; ouvrage cité.

[3] Cité par PÉRICAUD, *Bibliographie lyonnaise du XVe siècle,* n° 268, et vu par nous à la bibliothèque de la ville de Bordeaux.

[4] Non cité par les bibliographes, mais vu par nous dans une bibliothèque particulière.

[5] Bibliothèque de Poitiers, *Incunables,* n° 110.

[6] *Incunables de Besançon,* n° 652.

[7] Dans son *Index to early printed Books,* M. Proctor en indique quatre dans les collections du Musée Britannique : *Bonaventura de modo se preparandi; Hermannus de Petra; Sermones super oratione dominica; Historia septem Sapientum* et *Gritsch quadragesimale* (n°s 8576, 8577, 8578 et 8580).

A partir de 1498, Balsarin prend le titre de maître imprimeur et se pourvoit de nouveaux caractères. Il adopte un type de bâtarde, dont voici l'alphabet, qui est copié sur celui de Jacques Maillet, un de ses voisins :

A B C D E F G H I L M N O P
Q R S T V X Y
a b c d d e f g h i k l m m n n o p q r z s s t u v v
y z . : ( )
ff ss st ā ꝯ d̄ ē e² ꝯ ī ꝰ m̄ n⁹ ō o² o⁹ p̄ p p q̄ ꝰ q̄ d

Maillet avait employé des types analogues à partir de 1491 dans le *Songe du Vergier qui parle de la disputacion du clerc et du chevalier.*

Les caractères de Balsarin, dont la plupart des lettres sont identiques à celles de Maillet, se distinguent toutefois par quelques capitales. Ainsi, le D majuscule n'a pas deux barres transversales comme chez Maillet; le jambage de l'F n'est pas doublé; l'H se complique d'un filet longitudinal; l'O et le Q ont deux barres en hauteur à l'intérieur, tandis qu'elles sont en travers chez Maillet; le T est tout autre; il y a, en outre, quelques petites différences que l'on verra en comparant avec l'alphabet de Maillet représenté ci-dessous :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V / .

a b c d e f g h i k l m m n n o p q r z s s t u v p y z d ff ss st st

ā ꝯ ē a g² ī m̄ ō p̄ p̄ p ç o² q̄ q̄ q̄ p̄ p̄ ē ꝰ ū p . : .§. ¶

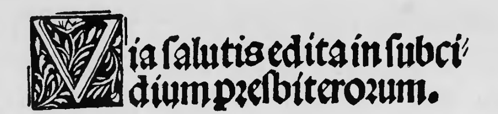
A dater de cette même année, Balsarin ne se borne plus à publier des textes latins, il imprime aussi des livres en français, illustrés. Le 11 août, paraît *La Grant Nef des Folz du Monde,* avec figures sur bois, ouvrage de Sébastien Brandt, paraphrasé en prose par Jean Drouyn, bachelier en droit et en décret, sur la version en vers français de Pierre Rivière, qui avait été publiée l'année précédente, à Paris, par Geoffroi de Marnef. (Voir *Histoire de l'Imprimerie en France,* t. II, p. 227-231.) On trouvera un fac-similé de l'achevé d'imprimer de ce livre dans l'ouvrage de Thierry-Poux (*Monuments de l'Imprimerie en France au xve siècle,* pl. XXIV, n° 5). Le volume est signé du nom de Guillaume Balsarin, et, au verso du dernier feuillet, on voit sa marque sur fond

noir avec le monogramme J. G., qui semblerait indiquer encore la collaboration de Jean Neumeister.

Le 5 octobre suivant, il imprime encore avec les caractères de Neumeister, que celui-ci lui avait abandonnés, n'étant plus maître, le premier ouvrage du médecin lyonnais Symphorien Champier : *Janua logice et physice*, in-quarto.

Impressū lugduni per mgrm Guillermū balsarim. v.die
octobris anno dñi mil.iiij.cc.iiij.xx.et.xviij.

Cette impression n'a pas de marque, non plus que la *Via Salutis*, qui paraît le 28 novembre suivant et est exécutée avec le nouveau caractère de Balsarin.


Via salutis edita in subci-
dium presbiterorum.

Au verso du titre reproduit ci-dessus, on voit l'auteur écrivant son livre dans son « étude » ou cabinet de travail, gravure sur bois qui a été ensuite copiée à Genève :



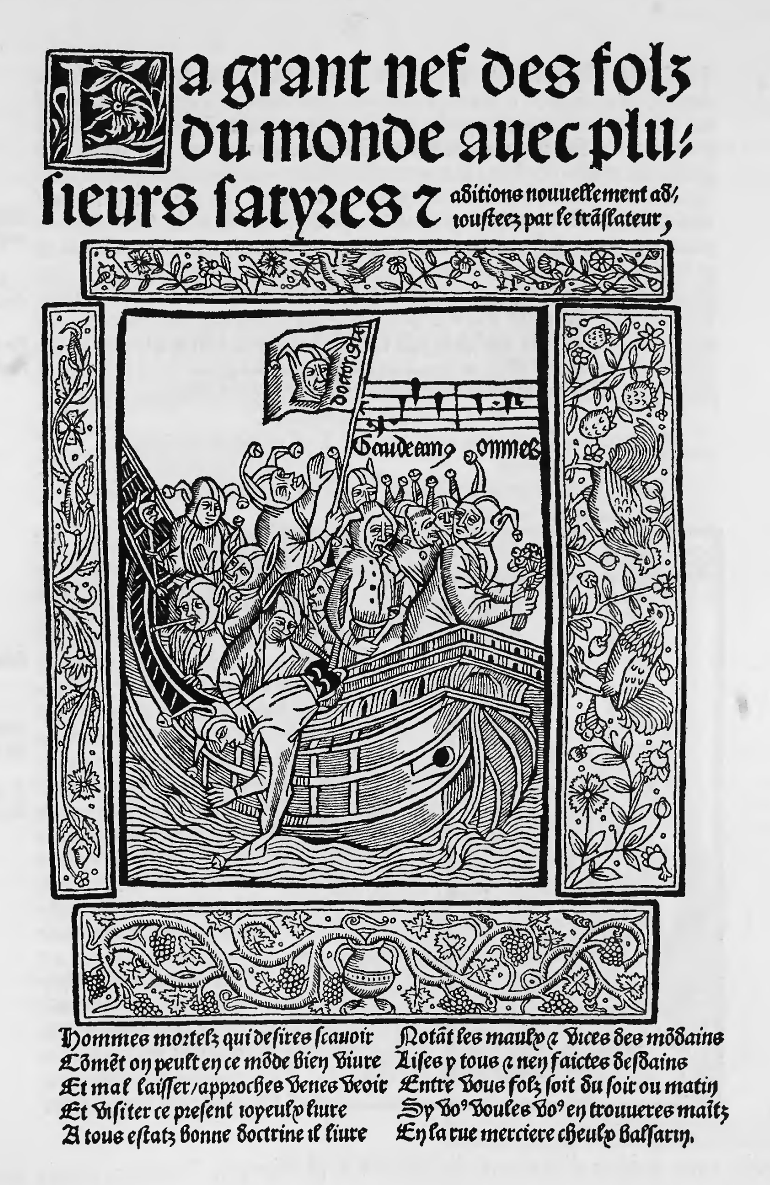
Folio C lxxxj.

non iteran.c.i.et.ij.extra de cohabi.cleric. Vestra/et etiā dicitur in prohemio quarte partis in rationali/ Verum cum sint premissum est excommunicati simus cimite-rium et ecclesiam prophanet/multo quidem magis ex-teriora sacramenta et benedictionis que per manus et os excommunicati transeunt et perficiuntur q̄tum ad eorum merita pertinet contaminari et coram deo fete-re videntur/ Unde honestum est q reconsilientur prius q̄ fideles talibus sacris vtantur prout sanctorum cano num lectio edocet euidenter.i.q.§.i.q autem sacramen ta et sequētia.et.c.odit deus.et.c.illi offerunt. extra de cisma.c.i. ¶ Ait enim dominus per prophetam/ male dicam benedictionibus vestris.lxxxvi.di.si qui sunt.

¶ Explicit liber qui vocatur Via
salutis presbiteroꝝ. Impressum lugd. per magistrū guil
lermum balsarin. Anno dñi. M.cccc.xcviii. die vero.
xxviii.mensis nouēbris

En 1499, paraît une nouvelle édition de *La Grant Nef des Folz du Monde, avec plusieurs satyres et additions nouvellement adjoustées par le translateur.*

A l'exemple de l'éditeur parisien, Balsarin mit au bas du titre un dizain pour engager les passants à acheter son livre toute la journée, soir ou matin, donnant son adresse «en la rue Mercière».



La grant nef des folz du monde auec pluſieurs ſatyres ꝛ aditions nouuellement adiouſteez par le trãſlateur,

Hommes mortelz qui deſires ſcauoir
Cõmẽt on peult en ce mõde bien viure
Et mal laiſſer / approches venes veoir
Et viſiter ce preſent ioyeulx liure
A tous eſtatz bonne doctrine il liure
Notãt les maulx ꝛ vices des mõdains
Liſes y tous ꝛ nen faictes deſdains
Entre vous folz ſoit du ſoir ou matin
Sy vo⁹ voules vo⁹ en trouueres maitz
En la rue merciere cheulx balſarin.

Les illustrations de *La Grant Nef des Folz* sont les mêmes que celles de la première édition.

IMPRIMERIE NATIONALE.

On remarquera ci-dessous le spécimen d'une des pages illustrées du volume où il est question de l'avarice et de la prodigalité.

Vi.

q̃ celluy q̃ tu veulx iuger/ne dye devãt le grãt iuge des cieulx q̃ faulcemẽt tu las
iuge. Et se ainsy est:il te iugera ⁊ cõdẽpnera sans appeau. Je croy moy ql test ad
uis q̃ dieu ne sache point les pechez q̃ no⁹ faisons au mõde p̃nt(sy fait)⁊ toute cho
se entieremẽt: voire la pensee de lhõme. Pource croys moy/ car se tu veulx bien
garder les reigles des loix ⁊ la maniere de iustice/⁊ monstrer ton bon cõseil ⁊ bon
vouloir/il te fauldroit p̃mieremẽt quãt tu veulx iuger vng pces/civil/criminel
ecclesiastique/ou depes q̇ soit grãt/ou touchãt heritages demãder fault cõseil au De pe.z re.c
plus sage/car ainsy q̃ tu iugeras vng aultre:tu seras iuge ⁊ tormẽte p Eacus iu cum ex eo.
ge denfer. Dieu tout puissant apres nostre mort foibles ⁊ fortz il iugera/⁊ la trou C.de iudi.l.
veres les poures gens q̃ vo⁹ aures greuez ⁊ fait extorcion. Car q̇ en ceste vie mor rē nō nouā.
telle ne fait iustice cõme il doit/il est accuse devãt le grãt iuge/leql dõne iuste sen
tence selon le bien ou le mal quon fait/toute la sciẽce ne sapiẽce des hõmes ne len De re iudi.
excuseroit pas. Car q̇ dõneroit tout lor/largẽt/⁊ chevãce du mõde/on nen eschap/ cū etni.li.vi
peroit point. Car cest le grant iuge eternel ⁊ imperial par dessus tous iuges

¶ De avarice ⁊ prodigalite.

¶ De la nef la premiere part
Occupe lavaricieux
Qui de ses biens point ne depart
Aux pouvres ne penurieux

Il est fol destre curieux
Sy fort de ses biens sans compas
Veu que du sien ne ioist pas



TOus ceulx qui
font grant amas
dor ⁊ dargẽt sont
repris cõe cestuy
pouvre fol q̇ amasse or/argẽt
⁊ grãt chevãce/⁊ de ses biens Psal.xxvij.
ne prent nul soulas:quãt il a
assez amasse ⁊ il meurt/ hel/
las il nẽporte rien/il laisse ses Ecclesia. v.
tresors ⁊ biens a ses enfans/ p̄s.xviij.
nepveus ou parẽs/ q̇ apres sa £. de cura.
mort en font grãt chere:ilz en fur. l.i.
sont triũphãs ⁊ gorriers/⁊ de
spendent ioyeusemẽt en dele/
ctacions charnelles ce que le
mort a amasse en grãt soussy
et en grãt peine/q̇ alaventure
par mal avoir la chevãce ac/
quise est au puãt palus dẽfer
en supplice duremẽt tourmẽ/
te. Mieulx luy vaulsist ql se
fust cõtẽte de peu:car tout ce
ql a amasse ò rien ne luy prou
fite Mais luy fault endurer

Après une prière d'actions de grâces à la Vierge, l'auteur, après avoir mis son espoir en elle et demandé son intercession, prend congé des lecteurs en ces termes :

Pardonnés moy, tous qui lisés ce livre, se aulcune chose y trouvez mal faicte, car la fragilité de ma jeunesse me tient en telle mobilité que mon entendement ne peult pacifiquement se incomber aux lettres. Je me suys mys à translater ce livre de rime en prose avec aulcune satyre que j'ay translaté de latin en françoys et une aultre que de moy mesmes ay faicte, en la ville et cité de Lyon sur le Rosne. La rime est bonne et bien faicte. Je n'ay pas faict par arrogance, mais pource que la prose est plus familière que la ryme à gens simples. Et a esté à la requeste de honneste personne Maistre Guillaume Balsarin, marchant libraire et imprimeur de livres, demourant à Lyon sur le Rosne, en la rue Mercière, auquel lieu on trouvera lesditz livrez et aultres en quelque science que ce soit.

lxxxii

Ventre virginal/⁊ as nourry ⁊ alaicte de tes mammeles virginales. Je neuz ia-
mais espoir q̃ en toy mere de dieu ⁊ vierge immaculee. de rechief ie te supplie tiẽs
la main sur moy tellement que ie puisse en la fin de mes iours te veoir en estat re
fulgẽt ⁊ que mõ ame soit portee ⁊ presentee ꝑ toy ou ꝑ les anges en la ioye eternel
le deuãt le pe le filz ⁊ le sainct espit/⁊ q̃lle puisse tousiours viure au lieu qui est pre
pare poar les iustes. Pardonnes moy tous qui lises ce liure se aulcũe chose y trou
uez mal faicte/car la fragilite de ma ieunesse me tient en telle mobilite q̃ mon en-
tendement ne peult pacifiq̃ment se incomber aux lettres. Je me suys mys a trans
later ce liure de rime en pse auec aulcune satyre q̃ iay trãslate de latĩ en frãcoys ⁊
vne aultre que de moy mesmes ay faicte en la ville ⁊ cite de lyon sur le rosne. La
rime est bonne et bien faicte/ie nay pas faict par arrogance/mais pource que lap
se est plus familiere que la ryme a gens simples. Et a este a la requeste de honne
ste personne Maistre guillaume balsarin/marchãt/libraire/et imprimeur de li-
ures/demourãt a lyon sur le rosne en la rue merciere/auquel lieu on trouuera les-
ditz liurez ⁊ aultres en quelque science que ce soit

¶ finis:

¶ Cy finist la nef des folz du monde premieremẽt cõ
posee en aleman par maistre sebastien brant docteur
es droictz. Consequentement daleman en latin Redi
gee par maistre iaques locher reueue ⁊ ornee de plu-
sieurs belles concordances ⁊ additions par ledit brãt
Et despuis translatee de latin en rethoricque. fran-
coise. Et finablement translatee de rime en prose a-
uecques aulcunes additions nouuelles par maistre
iehan droupn bachelier es loir ⁊ en decret. Imprime
a lyon sur le rosne par Maistre guillaume balsarin
libraire demourãt audit lyon le. xvii. de nouẽbre. En
lan de grace. Mil. CCCC. xcix.

¶ Deo gratias

¶ Cy apres sensuyt la table.

Comme on a pu le voir, Balsarin est qualifié d'une manière explicite de « marchant libraire et imprimeur de livres ».

Balsarin modifie ensuite sa marque et en prend une autre plus ouvragée, dont voici la description : Une enceinte fortifiée, sous laquelle passent les eaux impétueuses d'un fleuve, représente la ville de Lyon assise sur le Rhône. Sur une plate-forme crénelée, se dresse au milieu, dans les contreforts, le monogramme J. G., moins confus et plus distinct que précédemment. De ce terre-plein s'élancent, à droite et à gauche, deux longues tiges de fleurs de lis; deux lions, campés debout sur le haut des créneaux, soutiennent de leurs pattes l'écusson de France aux trois fleurs de lis. Au-dessus, on lit cette devise en grosses lettres gothiques :

Gloire soit à Dieu
Et prouffit ès humains.

Cette marque paraît pour la première fois à la fin d'une édition du *Roman de la Rose,* illustrée de plus de cent trente curieuses figures sur bois et vulgarisée en prose pour les « gens simples », comme *La Grant Nef des Folz.*

L'auteur était Jean Molinet, ainsi qu'il est déclaré d'après le titre :

C'est le Roman de la Rose
Moralisé cler et net,
Translaté de rime en prose
Par vostre humble Molinet.

L'ouvrage avait été composé vers 1500, comme il est dit dans un huitain final qui rappelle encore par un jeu de mots le nom de l'auteur :

L'an quinze cens tournay molin au vent
Et le convent d'amours ouvry ma baille
Chairgié de grain s'engrenay tellement
Que rudement à mon entendement
Prins du froment la fleur que je vous baille,
Ruez la paille après qui maint sot baille
A la happaille et loings du jardinet
Le monnier doit tenir son molin net.

Bien que l'édition imprimée par Balsarin soit datée de 1503, comme le mois d'achèvement n'est pas indiqué, il est fort probable que l'on doit lire plus exactement 1504 (n. st.) si, comme nous avons lieu de le croire,

le livre a paru dans les quatre premiers mois de l'année, Pâques tombant, en 1503, le 16 avril. Il a certainement existé un texte imprimé antérieur à celui de Balsarin, comme en témoigne la mention «autrement corrigié et amendé qu'il n'estoit par devant» qu'on lit à la fin.

On connaît une édition du *Romant de la Rose translaté de rime en prose* qui a été publiée à Paris par Antoine Vérard, mais elle n'est pas datée. La plupart des bibliographes la supposent postérieure à 1503, mais M. J. W. Bourdillon, qui a fait une étude spéciale des anciennes éditions du *Roman de la Rose* dont il vient de publier la bibliographie dans les Mémoires de la «Bibliographical Society» de Londres, croit qu'elle a paru auparavant.

Gloire soit a dieu Et prouffit es hu/mains



Vrays chāpions damours plus fors que fer
Qui triumpher/querez en faulte tente
De leternel bouton voulez trouuer
Pour vous saulver/pensez de bien aymer
Et vous armer/quāt lennemy vous temple
Je vous prensente/⁊ monstre voye ⁊ sente
A double entente/⁊ touchant cest affaire
Laissiez le mal se visez du bien faire.

Lan quinze cens tournay molin au vent
Et le conuent/damours ouury ma baille
Chairgie de grain sengrenay tellement
Que rudement/a mon entendement.
Prins du froment/la fleur que ie vo⁹ baille
Ruez la paille/apres qui maint sot baille
A la happaille/⁊ loings du iardinet
Le monnier doit tenir son molin net

¶ Cy finist le Romant de la Rose trās/late de ryme en prose Imprime a Lyon Lan Mil cinq cens ⁊ trois par maistre Guillau/me balsarin libraire ⁊ Imprimeur/demourāt en la Rue merciere pres sainct Anthoine/au/trement corrigie ⁊ amende quil nestoit par de/nant/cōme il appert clerement en divers pas/saiges ⁊ chapitres.

Nous reproduisons ci-dessus la fin du *Roman de la Rose translaté de ryme en prose,* imprimé à Lyon ainsi que la marque qui l'accompagne.

Balsarin venait d'être nommé imprimeur du Roi. C'est ce qui explique l'adjonction à sa marque de l'écu royal. Il est désigné avec ce nouveau titre

à la fin de *La Nef des Princes et des batailles de Noblesse,* livre *Imprimé à Lion en rue Mercière par Maistre Guillaume Balsarin, imprimeur du Roy, nostre Sire, le XIIe jour de septembre mil cinq cens et deux*[1].

On retrouve, dans ce dernier volume, quelques-unes des gravures en relief sur métal d'imprimerie dites *interrasiles*[2] qui avaient paru d'abord à Mayence en 1479, puis à Albi en 1481, dans les *Meditationes* imprimées par Neumeister.

Nous avons fait connaître que, d'après le rôle de la taille de 1498, Neumeister, dit « Jean d'Albi », avait abandonné son atelier et n'était plus maître. En 1503, le titre de maître lui est rendu. Cette mention coïncide exactement avec la date de l'impression du *Roman de la Rose,* de Molinet, et la réapparition du monogramme aux initiales J. G. Faut-il y voir encore l'indice d'une nouvelle collaboration? Nous n'oserions l'affirmer, quoiqu'il n'y ait rien d'improbable. En tout état de cause, elle ne peut avoir duré longtemps, car Neumeister ne se releva pas de l'état précaire dans lequel il était tombé. Il mourut obscurément, dans la misère, en 1522[3].

Nous avons vu, dans un recueil in-quarto de la Bibliothèque nationale, une pièce de circonstance sur la naissance de Charles Quint, composée par Jean Molinet. Ce petit poème est intitulé : *La tres désirée et prouffitable naissance du très illustre enfant Charles d'Autriche filz de tres puissant prince Monseigneur l'archiduc tres redoubté prince, laquelle nativité a esté composée par ung fatiste appelé Molinet.* Au-dessous des lignes du titre, on voit une gravure sur bois qui est censée représenter l'auteur, Molinet, lisant dans le livre du destin que lui apporte l'ange. Le texte finit à la dernière page par la formule *Deo gratias.*

Cette édition, sans lieu ni date, imprimée avec les mêmes caractères que ceux du *Roman de la Rose,* « translaté de rime en prose » par Molinet, est celle qui est indiquée par Brunet (*Manuel du libraire,* t. III, col. 1813), dans une

[1] La *Nef des Princes* est entremêlée de français et de latin. C'est un singulier mélange dans lequel on trouve de tout : des moralités, des proverbes, des joyeusetés et de l'érudition. La *Nef des Batailles avec le Chemin de l'Ospital,* qui a pour auteur Robert de Balsac, chambellan du roi Louis XII, occupe seulement les feuillets LIV à LXII à la fin; les autres parties du volume se composent d'opuscules en vers et en prose qui sont tous de Symphorien Champier. On y remarque le *Testament d'ung vieil prince* (en vers), le *Doctrinal des Princes,* la *Fleur des Princes,* le *Dialogue de Noblesse,* la *Déclaration du Ciel et du Monde et des Merveilles de la Terre,* la *Malice des Femmes* (en vers), le *Doctrinal du Père de famille, Enseignemens utiles à tous pères de famille* (en vers), le *Doctrinal du Père de famille* (en vers), le *Régime d'ung serviteur* (en vers), etc.

[2] Ces gravures, au nombre de quatre, sont placées aux folios XIX, XXVII, XXXIII et LIII du volume imprimé par Balsarin.

[3] Communication de M. Félix Desvernay, bibliothécaire de Lyon. (Voir p. 378.)

note, à la suite de celle de Jean de Liège, le premier imprimeur connu de Valenciennes. La gravure sur bois du titre se trouve également dans le *Compost et Kalendrier des Bergiers*, dont nous parlons ci-après.

¶ Cy cōmence la tresdesiree et prouffitable naissance du tresillustre enfant Charles dautriche filz de trespuissant prince mōseigneur larcheduc tresredoubte prince/ Laquelle natiuite a este cōposee par vng fatiste appelle ¶ Molinet.



Dieu le grant pere si le soit deffendant
En le gardant et soit le ieune enfant
Plus triūphant que iamais fut eracle
Faisons oracle a dieu que par miracle
Pilliers/pignacles/arches/verges corōne
Gloire eternelle es sains cieulx lenuirōne

¶ Or louons dieu ꝯ si le benissons
Esioyssons nous de cestuy an prospere
Au pere/au filz du cueur obeyssons
Chantons/rions/nul debat ne prenons
Mais dieu prions quen fin sa gloire apaire
Au filz au pere a la fille a la mere
Et sans amere orage ait en son vent net
Grain et bon vent vostre humble Molinet.

¶ Deo gratias.

Charles d'Autriche, qui devint plus tard Charles Quint, naquit en février 1500. Cette impression doit avoir paru l'année même.

Les caractères du *Kalendrier des Bergiers* sont différents. En voici l'alphabet :

A B C D E F G H I K L M N O P P Q R S T V

a b c d d e f g h i k l m m n n o p q r r s t u v y z

ā ē m̄ n̄ ō p̄ ꝑ q̄ ꝗ ꝯ ū v

ff ſſ ſt . : / ꝰ ?

Ces types sont une copie réduite de ceux dont se sont servis Jacques de Heremberck ou de Hernberg et Michelet Topié de Pymont, imprimeurs allemands établis à Lyon à partir de 1488.

L'édition en question du *Kalendrier des Bergiers* n'est pas décrite par les bibliographes. C'est un petit in-quarto dont les pages de texte pleines comportent 39 lignes avec signatures de *a* à *m* en cahiers encartés par quatre formant huit feuillets ou seize pages comme pour le format in-octavo.

On verra ci-dessous la première page du *Prologue de l'acteur,* au commencement duquel repasse la planche que nous avons signalée d'autre part :

¶ Prologue de lacteur qui par escript a mys ce compost et
kalendrier des bergiers ⁊ en forme telle quil est



Un ber-
ger bre
bis gardans
luy estãt aux
chãps qui ne
stoit clerc: et
si nauoit au-
cune cõgnois
sance des es-
criptures.
mays seule-
ment par son
sens naturel
⁊ entẽdemẽt
disoit. Com
bien que vi-
ure ⁊ mourir
soyẽt au plai
sir ⁊ voulen
te de nrẽ seig
neur si doibt
lomme natu
relement vi-
ure iusqs a
.lxxii. ans ou
plus. Sa rai
son estoit. au
tant de tẽps
que lomme est a venir a force vigueur ⁊ beaulte. autant en doit met
tre pour enueillir enfeiblir ⁊ aler a neant. Mais le terme de croistre ⁊
venir lõme en beaulte force ⁊ vigueur est. xxxvi. ans. doncqs luy en
conuient autant pour enueillir ⁊ tourner a neant et sont. lxxii. ans
que doit ou peult bien viure par cours de nature. Ceulx qui meurẽt
deuant cestuy terme souuẽt est par violence ⁊ oultraige fait a leur cõ
plexion et nature: mais ceulx qui viuent plus longuement est par bõ
regime ⁊ les enseignemẽs: selon lesqlz ont vescus ⁊ se sont gouuernez

L'exemplaire que nous avons vu de cette édition fait partie de la riche collection de M. Jean Masson, à Amiens. Il est incomplet du titre et de la fin.

On retrouve encore dans ce volume une des gravures sur métal en relief du *Turrecremata* imprimé par Neumeister. Cette planche représente le *Christ dans la maison de Simon,* au milieu de ses disciples, commandant à Lazare le ressuscité de raconter les supplices des damnés, qu'il a vus en Enfer.

Cette planche, dont la bordure ornementée sur fond noir a été enlevée, est montée sur un bloc de bois pour être mise de hauteur avec les caractères. On y voit les têtes de quatre clous qui la fixent.

Nous avons déjà signalé les relations qui ont existé entre Neumeister et Balsarin qui s'est servi à maintes reprises du matériel du premier. Ces rapports ont dû se continuer pendant l'association de Neumeister avec Topié.

¶ Sensuiuēt les peines dēfer cōminatoires pour pugnir les pecheurs.



Nostre seignr et redēpteur iesus biē peu auant sa benoiste passiō estant en bethanie entra en la maison dun q̄ auoit nom symon pour prēdre sa refection corporelle. Et cōmēt il estoit a table auec ses apostres ⁊ disciples ⁊ le lazare frere de marie magdaleine ⁊ marthe quil auoit resuscite de mort a vie. de laquelle chose doubtoit ledit symon. cōmanda nostre seigneur audict lazare quil dit deuāt toute la cōpaignie ce quil auoit veu en lautre monde. Adōc le lazare racōta cōment il auoit veu en enfer en grādes peines. Premieremēt les orgueilleux et orgueilleuses. Secondemēt les enuieux ⁊ enuieuses. Tiercement les ireux ⁊ ireuses. Quartement les paresseux ⁊ paresseuses. Quintement les auaricieux ⁊ auaricieuses Sextement les gloutons ⁊ gloutes. Septiesmemēt les luxurieux ⁊ luxurieuses. Et consequentemēt les aultres entachez daulcun peché mortel cōme est monstre cy apres

Premierement dit le lazare. Jay veu des roues en enfer treshaultes en vne mōtaigne situees en maniere de moulins cōtinuellemēt en grant impetuosite tournans. lesquelles roues auoyent crampons de fer ou estoyent les orgueilleux et orgueilleuses pendus ⁊ attachez. ¶ Orgueil entre les aultres pechez est comme roy maistre ⁊ capital. Vng roy tousiours a grant compaignie de gens. Sy a orgueil grant compagnie daultres vices. Et cōme les roys gardēt bien ce q̄ est a eulx. si fait orgueil les orgueilleux sur lesquelz a seignourie. Grāt signe de reprobacion est perseuerer longuemēt en orgueil. Orgueil aussi donc est vng peche q̄ des-
e

Les gravures sur bois qui sont intercalées dans le texte sont, en partie, des copies réduites de celles qui illustrent les éditions parisiennes du *Compost et Kalendrier des Bergiers*, imprimé par Guy Marchant.

Nous attribuons à Guillaume Balsarin cette impression qui a dû paraître vers 1500, après celle de Genève. Outre la planche interrasile, on y voit de petits bois qui reparaissent dans d'autres publications de Balsarin. Le caractère, que nous sommes parvenu à identifier, est un type nouveau qui a

IMPRIMERIE NATIONALE.

été employé ensuite pour le commentaire et les notes marginales de la *Nef des Princes et des Batailles de Noblesse,* livre signé de Guillaume Balsarin comme en étant l'imprimeur, à la date du 12 septembre 1502.

Le seul exemplaire de cette édition du *Compost et Kalendrier des Bergiers* que nous ayons vu est incomplet de la fin. Il s'arrête dans les pièces annexes après le cahier *m,* qui se termine au bas de la page par les figures de la *Bergère* et du *Messager de la Mort* ci-dessous représentées :

¶ Finissent les .x. natiõs xpiennes. Sẽsuiuẽt les .xv. maisons.



Nous voici arrivé au seuil du xvie siècle et nous devons nous arrêter là. Si nous avons quelque peu empiété sur cette limite, c'est parce qu'il était nécessaire d'expliquer, par une preuve tangible, le monogramme J. G. qui était contesté à Balsarin par des bibliographes de valeur comme M. Rondot.

Guillaume Balsarin mena sa carrière de typographe jusqu'en 1525 ou 1526 et eut deux fils, nommés Jacques et Bonin. Ce dernier, qui est inscrit dans les Nommées à partir de 1515, s'établit à Grenoble, où il exerça de 1523 à 1532. D'après un renseignement fourni par M. J. Baudrier, son frère Jacques est taxé comme imprimeur à Lyon, mais seulement en 1529.

CHAPITRE LVIII

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE JEAN DE LA FONTAINE

(1488-1500)

Les débuts de Jean de La Fontaine. — Il opère d'abord avec un matériel d'emprunt. — Le *Livre de Clamades.* — Les *Expositions des Evangilles en françoys.* — *L'Enfance de Nostre Seigneur.* — Le *Prestre Jehan.* — Renouvellement du matériel. — La *Chirurgie d'Alanfranc* de Milan. — L'*Ystoire du vaillant chevalier Pierre de Provence et de la belle Maguelonne, fille du roy de Naples.*

Jean de La Fontaine, originaire de Normandie, est, avec Jean Du Pré, Perrin Le Masson et ses associés Boniface Jehan et Jean de Villevieille, un des rares imprimeurs français qui ont essayé de tenir tête aux étrangers, et principalement aux Allemands, sur le terrain typographique, où ils étaient avant eux les maîtres incontestés à Lyon [1].

Le premier livre que l'on connaît de lui et qu'il a signé est une édition petit in-quarto du roman de chevalerie de *Clamades et la belle Claremonde.*

Le volume est daté du 13 novembre 1488. Le seul exemplaire connu, qui provient de la collection de Gaignat dispersée au XVIIIe siècle, est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal.

[1] Parmi les imprimeurs dont nous avons reconstitué jusqu'ici la vie et les travaux, Guillaume Le Roy, qui a imprimé les premiers livres français, était du pays wallon, de Liège, sur les bords de la Meuse; Gaspard Ortuin, qui n'a imprimé que des livres en français, était Allemand; Pierre Pincerne, qui n'a publié que des textes français, était aussi Allemand, selon toute probabilité. Marc Reinhart, Nicolas Müller, dit *Philippi,* les deux Husz, Schabeler, Neumeister, excipent tous de la nationalité germanique. Ils se plaisaient, du reste, à Lyon, qu'ils appelaient la ville la plus agréable de France (*partium Franciæ urbs amænissima*), et s'y fixaient. Quelques-uns d'entre eux s'allièrent à des familles lyonnaises d'artisans. Mathieu Husz avait épousé la fille d'André Daveyne, « poyssonnier », Gaspard Ortuin était gendre ou beau-frère de Claude Perret, pelletier, et Pierre Pincerne, dit « Bouttellier », avait pris pour femme la fille de Martin Bellon, « bouchier ». Pierre Hongre, originaire de Hongrie (*patria Ongariæ*), peut être assimilé aux Allemands. Janon Carcagni, appelé « Carcain », était Italien. Guillaume Balsarin, qui se servait des presses de Neumeister, était probablement Lyonnais.

Le recto du premier feuillet est blanc. Au verso, on voit la gravure sur bois de Clamades tenant en croupe la belle Claremonde. C'est une copie retournée de celle de l'édition du même roman, imprimée à Vienne en Dauphiné par Pierre Schenck. (Voir p. 440.)

Le volume se compose de 37 feuillets, imprimés à longues lignes au nombre de 27 sur les pages entières. Ci-dessous les fac-similés de la gravure et de la dernière page imprimée :

Comment clamades apres qiul eut trouue la belle cleremonde len emmena a ſibile auec le cheual de boys.



a vng cheſcũ de eux Et dõna au roy carnuãt pere de cleremonde lomme dor. Puis donna a la mere du roy menyadus la gelline dor Et le cheual il retint pour luy pource que bien lauoit ſerui Clamades le noble roy et la royne la belle cleremonde veſquireut enſemble . xl. vi. ans et eurent de beaulx enfans vng filz et vne fille. Le quel filz fut roy deſpaigne treſ uaillant et ſaige et bien aprins en armes Et la fille fut mariee treſhaultement et richemẽt Et moururent le noble clamades et la belle cleremonde tous deux en vng an deſquelz dieu en ayt lame. Amen.

Cy finiſt clamades vng liure tres excellẽt et piteux Imprime a lyon par iehan de la fon-tayne . Lan mille quatre cens quatre vingtz et huyt et le xviii. iour de nouembre.

Les types sont empruntés en partie au matériel de Pierre Bouttellier. Les capitales sont exactement les mêmes, sauf les lettres B et V.

Le B a un seul trait dans la tige de la lettre chez Jean de La Fontaine, tandis qu'il y en a deux dans la fonte de l'autre. Le V se termine en forme de panache aux deux extrémités, en haut et au milieu, tandis qu'il y a généralement une double barre transversale dans la première fonte de Bouttellier. (Voir alphabet, p. 429.) Le jambage de l'H a été un peu allongé

par le haut dans le type employé par Jean de La Fontaine. Il y a, en outre, dans le *Clamades* un autre B d'un alphabet spécial de lettres tourneures, dont nous n'avons pas trouvé de spécimens dans les impressions de Bouttellier.

Quant aux lettres de bas de casse, elles sont plus espacées et paraissent plus petites. Il faut un œil très exercé pour distinguer ces nuances qui échappent au premier examen; cependant il y a des signes ou points de repère qui les feront distinguer. Ainsi le *d,* qui se termine en haut par une boucle formant nœud chez Bouttellier, est remplacé par un autre *d* dont le dos s'infléchit à gauche en forme de *delta* grec. L'*h,* au lieu de finir en pointe, se termine par un trait en forme de petit crochet chez Jean de La Fontaine; le *v,* au lieu de se souder par le haut, est dégagé en forme de panache; les queues de l'*y* et du *z* sont allongées par le bas, comme à Grenoble.

Voici, du reste, l'alphabet des caractères relevés dans le *Clamades :*

A B B C D E F H I J L M N O

P Q R S T V

a b c d d e f g h i l m n o p q r z s f t u v x y z m n .:

de ff ll px po ss ff st ā dᵒ ē e ī lᵒ ō oᵒ p pp pᵒ p̄ q̄ q̄ p ssᵒ ū

Il n'y a pas de majuscule G, lettre qui n'a pas été employée une seule fois dans le texte, mais on la trouve dans *Les Expositions des Evangilles,* dont l'alphabet ci-joint avec ses variétés complète le précédent :

A B B C D D E F G H I J L M N

O P Q R S T V V

a b c d d e f g h i k l m m n n o p q r z s s t u v v x y z

de ff ll px po ss st ā ē e ī lᵒ ō oᵒ q̄ p̄ q̄ ssᵒ tᵒ ū .:

On y retrouvera, dans les majuscules, les deux B de Jean de La Fontaine, un D mélangé de l'alphabet de lettres tourneures [1] et le V sans barres, de

[1] On donnait le nom de « tourneure » ou plutôt « lettre de tourneure » (*littera tornata*) à une sorte d'initiale à forme arrondie, débarrassée des lignes anguleuses de l'écriture gothique.

deux sortes; dans le bas de casse, le *d* en *delta*, l'*h* avec son petit crochet, le *v* non soudé à la partie supérieure, l'*y* et le *z* avec queues allongées.

na le pain quil auoit ſacre et beniſt
Sumite hoc eſt corpus meũ quod
pro vobis tradetur. Prenes ce diſt
noſtre ſeigneur ce pain. car ceſt mõ
corps que pour vous ſera trahy et
crucifie. Et auſſi quãt il leur don-
na le vin quil auoit ſainctifie ſi leur
diſt. Hic eſt ſanguis meus qui pro
vobis et pro multis effũdetur Ceſt
mon ſang que pour vous et pour
le peuple ſera reſpãdu. Et quant ilz
eurent repceu le ſacremẽt du corps
& du ſang de noſtre ſeigneur & de
ses glorieuſes maĩs ſi leur diſt. Hec
quotienſcũque &c. Par tant de fois
diſt noſtre ſeigneur que vous feres
ce ſacrement en la memoire de moy
en la remenbrance de ma mort. au-
tant de fois le feres Pource diſons
nous hardiement que le ſacrement
du corps de noſtre ſeigneur ihũcriſt
que on fait en ſaincte eſgliſe renou-
uelle ſa glorieuſe mort Car il com
manda a ſes appoſtres & a ceulx de
leurs ordres que en ſa remenbran-
ce le fiſſent. Seigneurs vous eſtes
venus a ceſte nouuelle meſſe q̃ vo9
appelles nouuelle & vo9 dictes ve-
oir. Car elle eſt nouuelle. & toutes
les aultres auſſi Mais ceſte eſt ap-
pellee pource quelle ne fut oncques
mais ouye ne celebree par la bouche
de ceſtuy. Vous y eſtes venus &
eſtes acompaignies a ces biens fais
bonnes graces en ayes vous de dieu
& de luy Sayches certainement
qui ne fera iamays orayſons ne pri
eres ne aultres biens que vous nen
ſoyes participans O r priõs noſtre
ſeigneur que tel ſeruice luy doint
faire huy & aultres fois qui ſoit ac
ceptable a noſtre ſeigneur ihũcriſt
& proffitable a luy et a nous tous
Ipſo adiuuante &c.

Amen. Deo gracias

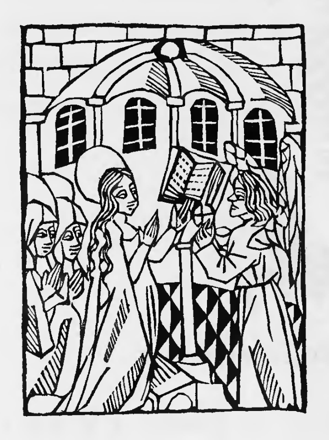
Cy finiſt les expoſitions des
euangilles en francoys.

Le livre des *Expositions des Evangilles en françoys,* dont nous avons reproduit ci-dessus la dernière page, n'est pas signé, mais il est incontestablement imprimé à Lyon par Jean de La Fontaine, ainsi que l'*Enfance de Nostre Seigneur* dont on verra ci-contre la dernière page.

La fonte est exactement la même que celle du *Clamades*, livre signé de Jean de La Fontaine. La capitale D est plus basse que les autres et on y retrouve la lettre L en forme de T; 20 lignes mesurées ensemble donnent 110 millimètres. La conclusion est mathématique.

Charite est aymer dieu & son pro
uchain de ceste matiere parle gran
dement le doctrinal de laloy catho
lique. Deo gracis AMEN

Cy finist finist la vie & les mi-
racles que nostre benoit sauueur
& Nostre seigneur Jhesucrist en bri
efue substance de la natiuite iusq̃s
a sa benoite passion inclusiue en ce
compris au cõmencement la reques
te des benois anges de paradis quilz
firent a dieu le pere pour Nature
humaine.



Cõment lenfant Jhesus fit de
petis oyseaulx. Miracle

V Ng Jour de samedy len-
fant Jhesus sen alloit par
la ville esbatre auecques
les petis enfans Si print de lar-
dille Cest de terre de quoy lon fait
les pos si en fit de toutes maniers
doyseaux cõme dalouectes destor-
neaulx papegais merles sardines &
paceras si leur donna du ble & les
oiseaux le mengerent Et les enf-
ans des iuifz les cuidoient prandre
il sen voloient Dont les iuifz fur-
ent moult esbahis se smerueillerẽt
grandemẽt & reprindrent fort ihũs
car il les auoit fait le samadi & in
continãt ceux qui lauoient blasme
deuindrent auegliez Lors les iu
ifz vindrent a ioseph moult ires cõ
tre luy & quil faisoit pechez quant
il ne aprenoit a son enfant Jhesus
le bien & non pas le mal & tantost
Joseph sen alla vers Jhesus pour le
tempter & si tost que ihesus le vit
venir Il fist retourner la veue a
ceux qui estoiẽt aueugles & ioseph
le print par la main & lenmena a
lostel ou il demouroient.

Faisons remarquer, en passant, que, de même que chez Pierre Bouttellier, les lettres C et E capitales proviennent d'un seul et même poinçon. Pour former un C, on s'est le plus souvent contenté de couper plus ou moins complètement, avec un outil tranchant, le trait formant saillie au milieu de l'E. Quelquefois même on a oublié de faire cette petite opération, comme on peut le voir à la première ligne de l'achever d'imprimer ci-dessus.

Ces légères variantes de détail pour le C, ainsi que pour d'autres lettres qui ont eu leurs pointes ou extrémités de prolongement faussées, cassées ou aplaties, sont des défauts dans la fonte et le résultat de petits accidents.

Les auteurs du *Supplément au Manuel du Libraire* ont attribué les *Expositions des Evangilles* à Guillaume Le Roy. C'est une erreur qu'il importe de rectifier dès à présent.

On remarque, dans ce livre, plusieurs petites figures sur bois intercalées dans les colonnes du texte. Ces gravures, assez grossières, sont plutôt l'œuvre d'un cartier ou « tailleur de moles de cartes », comme on les désignait alors à Lyon, et paraissent fatiguées, comme si elles avaient eu à supporter des tirages antérieurs que nous ne connaissons pas. Quelques-unes reparaissent en 1499, chez Claude Dayne, imprimeur lyonnais, originaire de Salins.

L'*Enfance de Nostre Seigneur* débute par une grande initiale ornée, à boucles en traits de plume dites *cadeaux*, présentant, dans sa partie supérieure, à gauche, un profil de femme.

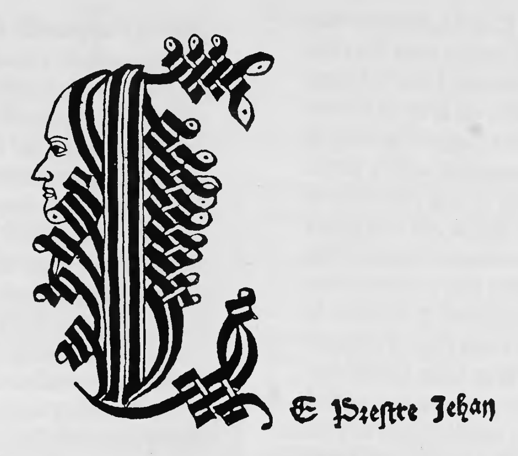


Enfance de Nostre seigneur.

L'édition est signalée par Brunet (*Manuel du Libraire*, t. V, col. 1184, en note), comme se trouvant à la Bibliothèque nationale, où nous l'avons vue et examinée avec tout le soin que comporte un livre aussi précieux, dont on ne connaît pas d'autre exemplaire[1]. Elle n'avait pas encore été identifiée, et l'imprimeur n'est autre que notre Jean de La Fontaine.

[1] Il porte actuellement la cote A 3301 de l'inventaire de la Réserve. Acheté autrefois au prix de 100 francs par la Bibliothèque, il vaut aujourd'hui plus de dix fois ce prix.

Nous connaissons une autre impression exécutée avec les mêmes caractères et en tête de laquelle on voit l'initiale à figure de femme du livre que nous venons de reproduire. C'est le récit légendaire connu sous le nom du *Prêtre Jean*, chef nestorien mongol du XIIe siècle, dont l'imprimeur Guillaume Le Roy venait de donner une édition. (Voir fac-similés, p. 106 et 107.)



Au verso de ce titre, on trouve, au milieu de la page blanche, une petite gravure sur bois représentant un baptême dans un cuvier, par allusion au baptême de saint Jean dans le Jourdain, de même style et de même facture archaïque que les illustrations des *Expositions des Evangilles*.



Ce précieux livret, de dix feuillets seulement, est décrit sous le numéro 2217 du catalogue de la bibliothèque du comte Raoul de Lignerolles, dispersée aux enchères, à Paris, en avril 1894.

Il a repassé depuis dans un catalogue de la librairie Damascène Morgan. On n'en a pas encore signalé d'autre exemplaire. On ne connaissait pas l'imprimeur de cette édition qui était présumée, à juste raison, comme un produit des presses lyonnaises.

Prestre Jehan Par la grace de dieu
Roy tout puiſſant ſur tous les roys
chreſtiens. Mandons ſalut a lempe-
reur de romme. Et au Roy de france
noz amys. Nous vous faiſons ſcauoir de noꝰ ⁊ de
noſtre eſtat ⁊ du gouuernement de noſtre terre.
Ceſtaſſauoir de noz gens ⁊ de noz maniere de
beſtes. Et pource que vous dictes que noz grecz
ou gens gregoiſes ne ſaccordent a adorer dieu
cõme vous faictes en voſtre terre. Nous vous
faiſons ſcauoir que nous adorons ⁊ croyons le
pere. le filz. ⁊ le ſanint eſperit. qui ſont troys per-
ſonnes en vne deite ⁊ vng vray dieu ſeulement
⁊ vous certifions ⁊ mandõs par noz lectres ſcel
lees de noſtre ſeel de leſtat ⁊ manieres de noſtre
terre ⁊ de noz gens. Et ſe riens voulez que faire
puyſſons mandez le nous. Car nous le ferons de
treſbon cuer. Et ſi voꝰ voulez venir par deca en
noſtre terre pour le bien que nous auõs ouy dire
de vous nous vous ferons ſeigneur apres nous.
et vous dõnerons grant terre ⁊ ſeignouriae ⁊ ha-
bitaciõs. Itez ſachez que noꝰ auõs la plus haulte
courone q̃ ſoit en tout le monde. Ainſi cõme dor
darget ⁊ pierres p̃cieuſes: Et de bõnes fermetez
de villes citez chaſteaulx ⁊ de bours. Itẽ ſaches
auſſi q̃ noꝰ auõs en nr̃e puyſſãce q̃rãte deux- a.ii

ger ny ẽ appareille fors q̃ vne eſcuelle vng gril
⁊ vng tailloir q̇ ſont p̃eduz a vng pillier. Et qu-
ant noꝰ ſõmes a table ⁊ noꝰ deſirõs auoir viãdes
elle noꝰ ſõt appareillees par la grace du ſaĩt eſpe
rit. Et ſachez q̃ toꝰ clercs q̇ ſont au mõde ne ſca-
roiẽt dire ne retraire leſ biẽs q̃ ſont en noſtre pa
laix ⁊ en noſtre chappelle Et ſachez q̃ tout ce que
noꝰ voꝰ auõs eſcript eſt vray cõme dieu eſt. ⁊ ne
mẽtirõs pour riens. Car dieu ⁊ ſaĩt thomas noꝰ
cõfondroiẽt ⁊ perdriõs noz dignitez. Se voꝰ vou
lez de noꝰ q̃lque choſe q̃ noꝰ puyſſõs mãdez le noꝰ
car noꝰ le ferons de treſbon cuer. Et voꝰ p̃ons q̃l
voꝰ ſoyt en remẽbrãce du ſaĩt paſſaige ⁊ q̃ ce ſoyt
prochainemẽt ⁊ ayez bon cuer ⁊ grãt hardieſſe en
voꝰ ⁊ ſoyez remẽbrãce de mettre amort ces faulx
tẽpliers ⁊ payẽs. et voꝰ p̃ons q̃ vous noz ẽuoyez
reſpõce par le porteur de ceſ p̃ſenteſ. Et p̃ons au
roy de frãce q̃l nous ſalue touſ leſ feaulx creſtiẽs
de dela la mer et quil nouſ ẽuoye aucun vaillant
cheualier q̇ ſoyt de la bonne generation de frãce
En priant noſtre ſeigneur quil vous doine perſe
uerer en la grace du ſaint eſperit. Amen.

Donne en noſtre ſaint palaix. Lan de no-
ſtre natiuite. Cinq cens et ſept.

Cy finiſt le preſtre Jehan. Laus deo.

C'est une quatrième impression à mettre à l'actif de Jean de La Fontaine par les motifs suivants qui sont péremptoires :

Le titre porte la grande initiale à profil de femme qui n'a été employée par aucun autre imprimeur. Dans le texte courant, dont nous donnons ci-dessus les première et dernière pages, on retrouve la lettre C dérivée de l'E et autres particularités que nous avons signalées. La mensuration de 20 lignes en hauteur donne encore 110 millimètres.

Cette édition ne doit pas être confondue avec une autre non moins précieuse de 14 feuillets, dont le dernier blanc, qui est décrite dans le *Manuel*

du Libraire de Brunet (t. IV, col. 119) et qui a figuré en dernier lieu à la vente du baron S. de La Roche La Carelle. (N° 454 du catalogue.)

Le nom de Jean de La Fontaine reparaît sur un volume in-quarto, ou plutôt petit in-folio du temps, la *Chirurgie d'Alanfranc*, dont voici le titre :

Alanfranc. En cyrurgie.

Le texte est disposé à deux colonnes et composé avec un caractère neuf dont on verra le spécimen dans cette première page.

D
Jeu hault et glori-
eux et protecteur de
ceulx qui en luy ont
esperance duquel le
nom soit benoist in
secula seculorum amen. Il crea mer
ueilleusement lomme. Et le rache-
ta plus merueilleusement. Car de
diuers corps de diuerses qualitez et
proporcions incomprehensibles a len
tendement diuers membres consem
blables crea en lomme : en donnant
a chescun sa propre fourme et son ai
dement : desquelz membres consem
blables il fourma les membres cõ-
postz ou officiaulx. Et semblable-
ment leur donna fourme et comple
xion pour diuerses actions des ver
tus de lame dequoy il cõstituit tout
le corps affin quil fust instrumẽt de
lame rationelle : laquelle ame est cree
de la substance celestielle Et donna
aussy a lomme liberal arbitre cest as
savoir franche voulente : affin quil
peust obtenir franchement la beati
tude perpetuelle. Mais le premier
homme a qui nulle chose ne deffail-
loit par sa propre voulente il viola
et trespassa le cõmandement de dieu
Et pource non pas luy tant seulle-
ment : mais aussy quasi tous ceulx
qui de luy sont descendus ilz furent
tous condempnez par sentence.
Mais le filz de dieu eternel cõstitue
devant le siecle qui est resplendisseur
du pere et gloire par lequel lomme
et toutes autres choses furent fai
tes et crees selon le commandement
du pere q eut pitie de lumain lignai
ge. Il descendit au ventre de la vier
ge glorieuse : laquelle il auoit esleue
auant q anne sa mere leust conceue
et la sainctifia au ventre de sa mere
laquelle prenoit son nourrissement
des contẽplacions diuines. La quel
le vierge fut donnee a ioseph lequel
estoit homme iuste non pas pour a-
mour domme mais pour la garder
et ne savoit que cestoit damour dom
me. Au ventre dycelle vierge luy
qui estoit filz de dieu descendit Lequel
ventre fut enflamme de chaleur da
mour diuine par lannunciacion de
lange. Et ledict filz de dieu descen-
dant du pere fut conceu audict ven
tre virginal par la obumbraciõ du
saint esperit et se augmentit et print
fourme humaine remanente toutes
foiz sa bien heuree viergmite. Lequel
vray dieu et vray homme nasquit
au monde et conferma en sa person
ne la loy de moyse. Car son precieux
sang fut respandu en sa circuncisiõ
et nous amena nouveau salut de no
stre loy et laua noz pechez au fleuue
iourdain et la se monstra dieu et hõ-
me entre les hommes humains sãs
aucun vice. Il ressuscita les mors.
Il mundifia et guarit les lepreux. Il
enlumina les aueugles. Il guarit
et sana les paralitiques : et fist plu-
sieurs aultres miracels. Et son sa-
cre et precieux corps pour nous en
son precieux et digne sang fut sacri
A ij.

L'ouvrage avait été traduit par Guillaume Yvoire, chirurgien exerçant son art à Lyon, et fut achevé d'imprimer le 12 février 1490 (1491 n. st.).

L'achevé d'imprimer, qui se trouve à la dernière page reproduite ci-après, est ainsi libellé :

Icy est consupmi (sic) *la Cirurgie du très fameux et excellent philosophe, docteur en medicine Maistre Alenfranc de la cité de Millan. Veu et corrigé sus le latin par honnorable homme Maistre Guillaume Yvoire, cirurgien practiquant à Lyon sus le Rosne. Et imprimé audit Lyon par Jehan de la Fontayne le* XIIe *jour de février en l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur Mil* CCCC LXXXX. — *Deo gratias.* »

lifie et cõforte tresbiẽ. R. arũgie por
cine. ʒ. iij. pinguedinis anceris ana
tis et galline. añ. ʒ. i. cere terebẽtine
añ. ʒ. i. olei antiq̃ cõis. ʒ. iiij. farine
fenugreci semen lini. añ. ʒ. i. bdellij
opoponaci masticis thuris. añ. ʒ l.
h. gũme temperẽtur in vino. postea
dissoluantur in arũgia pinguedi-
nibus cera et oleo et colentur et co-
lature addatur pulueres terẽdorũ
et optime incorporẽtur et vsui reser-
uẽtur. Et quãt tu auras esluue le
mẽbre de la decoctiõ deuant dicte tu
le oingdras du dit vnguẽt pres du
feu. car il mollifie tresbiẽ les ioictu
res qui ont mouuemẽt difficille a-
pres la cõsolidatiõ des playes et re
stauraciõ des dislaciõs et des fractu
res des os. Et est longuent de rasis
que no⁹ auons ratifie et lauons es-
prouue p maintesfois et en plusie's
cas esq̃lz on auoit desesperance du
mouuemẽt. et leur mouuemẽt leur
fut restitue p cestuy vnguẽt moyẽ-
nant la grace de dieu sans laquelle
nulle chose ne peut estre faycte ne
nulle langueur sanee ne expulsee.
lequel soit benoist in secula seculorũ
Amen.

Dieu souuerain eternel et glori-
eulx a qui nulle chose nest acõparer
ne semblable au quel ie rens grace
de mauoir donne pouuoir de escrip
re ce present liure.

Icy est consupmi la cirurgie du
tres fameux et excellent philosophe
docteur en medicine maistre alen-
franc de la cite de millan. Veu et cor
rige sus le latin par honnorable hõ
me maistre guillaume yuoire cirur
gien practiquant a lyon sus le ros-
ne. Et imprime au dit lyõ par iehã
de la fõtayne. le. xij. iour de feurier
En lan de lincarnation nostre sei-
gneur. Mil cccc. lxxxx.

Deo gratias

Cette édition française de la *Chirurgie d'Alanfranc* est un livre fort rare. Il en existe un exemplaire à la Bibliothèque nationale. Nous en avons vu un autre, mais incomplet du titre, à la Bibliothèque de l'Université de Turin, avant l'incendie qui a détruit une partie des collections.

Le 29 avril 1490, paraissaient, chez Étienne Foret, les *Decisiones Parlamenti*, in-folio, premier livre imprimé à Grenoble avec les fontes réformées de Pierre Bouttellier, combinées avec celles de Jean de La Fontaine. Ce dernier venait de renouveler son matériel.

Le nouveau caractère dont il s'est servi pour l'impression de la *Chirurgie d'Alanfranc* est une bâtarde compacte, à approches serrées, d'environ 11 points, dont voici l'alphabet avec les signes spéciaux pour le poids des médicaments :

A B C C D E F G H I L L M N O P

Q R S T V Y

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v x y z

Cinq semaines auparavant, le mardi 11 janvier, Jean de La Fontaine avait imprimé, avec les mêmes caractères, l'*Istoire du vaillant chevalier Pierre de Provence et de la belle Maguelonne fille du roy de Naples*, un volume petit in-quarto dont nous reproduisons ci-dessous la dernière page de texte, composée de six lignes seulement et suivie de l'achevé d'imprimer en quatre lignes :

leglise de saint pierre. Et encores auiourduy en cestuy lieu ou
maguelonne institua lospital a vne tresbelle eglise biẽ seruie
en lonneur de la trinite de paradis et a lonneur des apostres
saint pierre et sait pol. Ausquelz plaise de nous resiouyr en tou
tes noz tribulaciõs en ce monde. Et en la fin nous mener en
la gloire de paradis. Amen.

Cy finist le liure et hystoire du noble pierre filz du conte de
prouence et de la belle maguelonne fille du roy de naples. Et
fut acheue le mardi .xi. iour de ianuier. Lan mil quatre cens
quatre vintz et dix.

Cette édition du roman de *Pierre de Provence et de la belle Maguelonne,* sans nom d'imprimeur, et qui n'avait pas encore été identifiée, a été signalée par Brunet (*Manuel du Libraire,* t. IV, col. 645). D'après lui, ce serait la première avec date certaine. Il faisait erreur, car il n'a pas connu l'édition datée du 14 mars 1489 (v. st.) que nous avons décrite le premier; elle est imprimée

avec les caractères de la *Vie des Pères* de Nicolas Philippe et Jean Du Pré, associés, et nous l'attribuons à ce dernier. (Voir p. 480-481.)

Cette histoire populaire a eu plusieurs éditions lyonnaises qui ont précédé celles-ci; nous en avons compté au moins cinq, mais aucune d'elles ne porte de date. Le seul exemplaire connu de l'édition de janvier 1490 (1491 n. st.), qui provient de la collection de Gaignat, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.



Le livre n'est pas signé, mais il est indubitablement sorti des mêmes presses que celles qui ont produit la *Chirurgie d'Alanfranc*. Nul autre que Jean de La Fontaine n'a employé ces types, d'une physionomie toute particulière, qui n'ont aucun point de ressemblance avec ceux des autres imprimeurs lyonnais. La bordure placée au bas de la gravure du titre est une partie de la bordure latérale à tête de hibou encadrant la première page de texte du *Roman de la Rose* (voir fac-similé, p. 97), imprimé par Guillaume Le Roy, qui

ne travaillait plus à cette époque et dont le matériel commençait déjà à se disperser pour aller chez l'un et chez l'autre.

Outre la gravure du titre, répétée au verso, le volume est illustré de plusieurs petites figures intercalées dans le texte. Ces illustrations, y compris celle du titre (voir fac-similé, p. 480), sont les mêmes que celles de l'édition du 14 mars 1489 (v. st.), dont notre imprimeur avait emprunté les planches à son confrère Jean Du Pré, comme cela se pratiquait couramment à Lyon.



Pierre puis q̃ vo⁹ a-
uez tant grande vou
lente ⁊ q̃ aulcunemẽt
est necessaire q̃ vous
alez veoir le mõde vo
stre mere ⁊ moy vo⁹
dõnons cõge ⁊ licen-
ce. mais aduisez q̃ ne
facez chose malfaic-
te ne cõtraire a nobles
se ⁊ vueillez tousiours
aimer dieu ⁊ fuir sur
tout ⁊ vo⁹ gardez de
malle cõpaignie ⁊ re-
uenez le plustost que
vous pourrez ⁊ aussi
prenez de lor ⁊ de lar-
gent ce q̃l vo⁹ fera mestier harnois ⁊ chevaulx. Et quãt pier-
re vit q̃ son pere ⁊ sa mere luy auoient dõne cõge il les remer-
cia hũblemẽt ⁊ sa mere le tira a part ⁊ luy dõna trois aneaulx
beaulx et riches lesq̃lz valoient vng grant tresor ⁊ pierre hũ-
blement la remercia ⁊ apresta tout son fait ⁊ print des serui-
teurs ce quil luy en pleut puis print congie de son pere ⁊ de sa
mere lesquez lenorterẽt fort daler et estre tousiours en bonne
cõpaignie ⁊ de laisser la mauuaise ⁊ aussi q̃ tousiours luy sou
uint deulx. Et puis pierre sen partit le plus secretement quil
peut ⁊ cheuaucha tant p ses iournees quil arriua en la cite de
naples ou faisoit sa demourãce le noble roy maguelon la roy
ne et la belle maguelonne leur fille ⁊ sen alla loger en vne pla
ce laq̃lle est encores a p̃sent nõmee la place des prices. Et quãt
il fut loge il cõmenca a enquerir des coustumes du roy et des
cheualiers du pays. et demanda a son hoste sil y auoit nulz

Dans la première, on voit Pierre prenant humblement congé de son père et de sa mère. Dans l'autre, que nous reproduisons ci-après, il part pour les joutes « faictes de par le Roy à la requeste de Maguelonne ».

Nous ne connaissons pas d'autres livres imprimés avec les mêmes caractères. Jean de La Fontaine a pu en imprimer d'autres, soit avec la fonte du *Clamades,* soit avec celle de l'*Alanfranc,* qui auront disparu et que le hasard, cette bonne fortune des bibliophiles, fera retrouver un jour ou l'autre.

On ne connaissait jusqu'à présent que deux livres de cet imprimeur; nous avons porté maintenant ce nombre à six. Tous sont des textes français.

Comment plusieurs ioustes furent faictes de par le roy a la requeste de maguelonne.



Plusieurs ioustes & tournoymens fist faire le roy a la requeste de la belle maguelonne qui lempzioit fort po' le plaisir quelle auoit eu au cheualier des clez. et les vaillans faitz que tous iours il faisoit. et voyant le roy que ce ieune cheualier estoit tant habille & vaillant de son corps: & de noble cõdició & courtois disoit a ses gẽs sãs faulte cestuy cheualier doit estre de grãt lignaige. car bien le monstrẽt ses manieres:et est digne dauoir plus donneur que nous ne luy faisons espiez vous autres & faictes espier se vous pour

Jean de La Fontaine a prolongé sa carrière au delà de 1491, année où parut le dernier livre daté et signé par lui. Il est indiqué en 1492 comme demeurant dans la maison des Célestins et exerçant avec trois serviteurs (imprimeurs), dont un Allemand[1]. Il est encore recensé dans le registre des Nommées de 1493. Un autre document, du 13 décembre 1495, cité par M. J. Baudrier[2], fait mention de «Jean de La Fontaine, dit Guillotier, de la paroisse de Béchevelin», qui est qualifié de «marchant-libraire à Lion». Il est à supposer qu'il y a identité de personne avec l'imprimeur, mais cela n'est pas autrement certain.

[1] «*Establie depuys la cave d'Aynay jusques Nostre Dame de Confort, comprins Saint Michel. — Vers le Temple.* — JEHAN DE LA FONTAINE, non marié, imprimeur, *natif de Normandie,* demorant en la maison des Célestins; trois serviteurs, l'ung alemant, l'autre de Savoye, l'autre de France. Commandé une voge.» — Archives de Lyon, série EE, Visites d'armes, 1492 (v. st.). (Liste de format allongé, fol. 4, v°, 10ᵉ nom.)

[2] *Bibliographie lyonnaise,* t. Iᵉʳ, p. 181.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE XLIII

CHAPITRE XLIV

CHAPITRE XLV

CHAPITRE XLVI

IMPRIMERIE NATIONALE.

CHAPITRE XLVII

CHAPITRE XLVIII

CHAPITRE XLIX

CHAPITRE L

CHAPITRE LI

CHAPITRE LII

CHAPITRE LIII

CHAPITRE LIV

CHAPITRE LV

CHAPITRE LVI



TABLE

DES FAC-SIMILÉS HORS TEXTE

ET EN COULEURS

DU TOME TROISIÈME CONCERNANT L'IMPRIMERIE À LYON

FIN DU TOME TROISIÈME





Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches


Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches


Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches



Les pages intermédiaires sont blanches


Les pages intermédiaires sont blanches

